Institut de la statistique Québec

PORTRAIT SOCIAL DU QUÉBEC

Données et analyses

ÉDITION 2001

COLLECTION
les conditions de vie

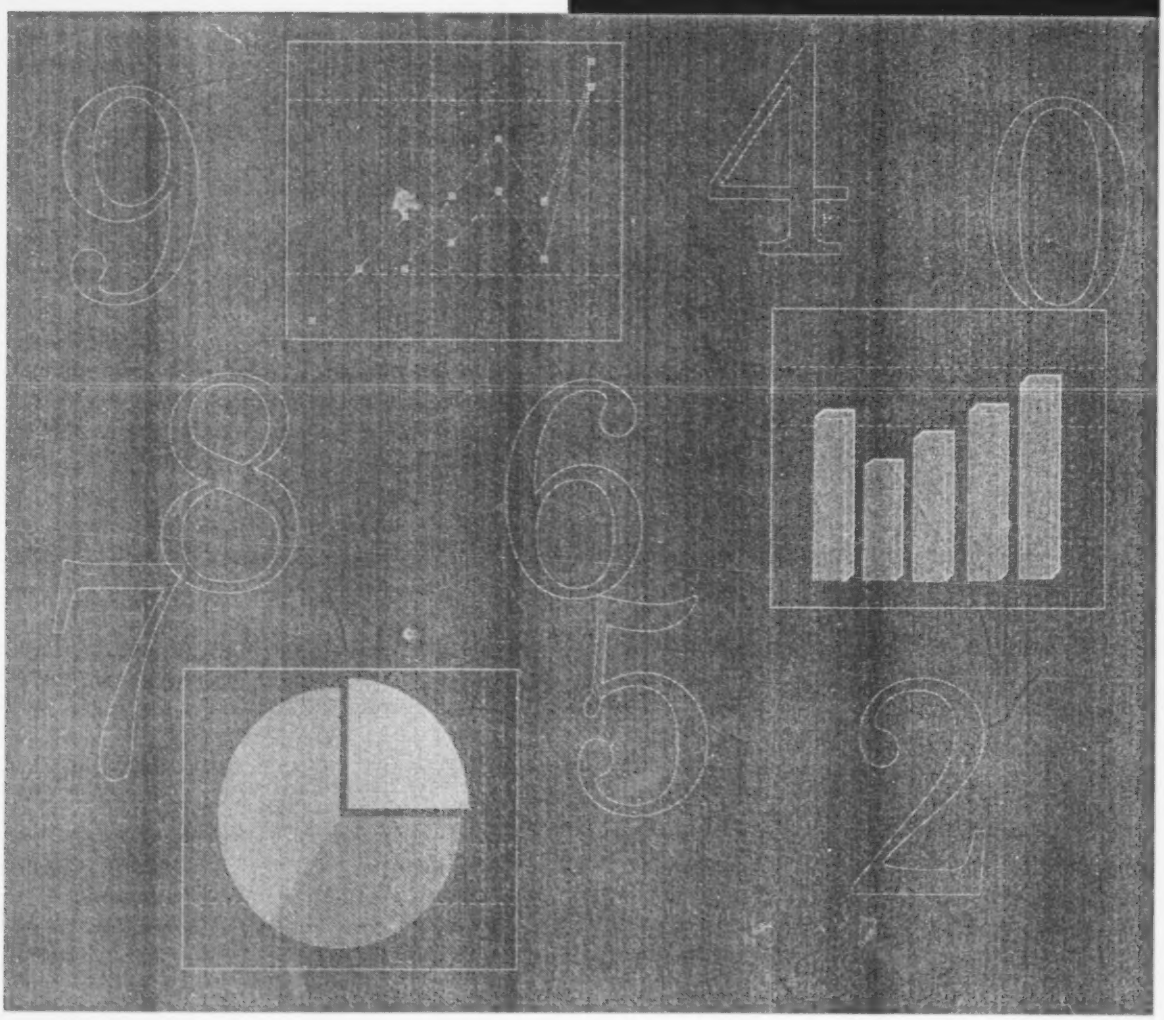

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques qui y sont disponibles,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(aucuns frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site WEB : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Quatrième trimestre 2001
ISBN 2-551-21424-6

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Novembre 2001

Avant-propos

Portrait social du Québec : données et analyses se situe dans la ligne des grands travaux d'analyse des conditions de vie des Québécois et des Québécoises, initiés à l'Institut de la statistique du Québec il y a tout près d'une dizaine d'années. En effet, c'est en 1992 que paraissait le premier *Portrait social du Québec*; il a été suivi deux années plus tard par *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*. Puis, en 1996, une nouvelle analyse de la situation sociale générale était publiée sous le titre *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*. L'étude qui a suivi, *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, a abordé les mêmes grands thèmes mais avec une approche particulière, soit celle des générations. Le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi et de la Sécurité du revenu, ainsi que celui des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, qui ont apporté leur collaboration au présent ouvrage, publient aussi des études et des indicateurs sur les conditions de vie dans leur domaine respectif.

C'est une conjoncture tout à fait spéciale qui a permis à l'Institut de s'associer à des chercheurs de plusieurs autres institutions. En effet, les participants au Séminaire sur la mesure du développement social tenu à Montréal en avril 1999, sur l'initiative du Conseil québécois de la recherche sociale et du Conseil de la santé et du bien-être, ont exprimé le souhait que l'Institut de la statistique du Québec apporte « une contribution importante à la mesure du développement social », en même temps qu'étaient envisagés deux autres chantiers (dont les travaux sont en voie de se terminer) : l'un sur les indicateurs synthétiques du développement social et l'autre sur la façon dont les différents acteurs du développement et la population en général conceptualisent le développement social. En ce qui concerne le mandat confié à l'Institut, il est apparu, à la suite de consultations avec les ministères concernés, que la meilleure façon de procéder était de prendre comme point de départ *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique* dont la mise à jour était sur le point de commencer. Dans ce contexte, il était tout naturel que les ministères, qui produisent de leur côté des analyses et des indicateurs, préparent eux-mêmes les textes reliés à leur champ d'intervention respectif.

La mesure du bien-être est une entreprise complexe qui mérite que l'on y consacre des ressources importantes et qualifiées. C'est dans cet esprit que la présente étude a été pensée et réalisée. Je tiens à remercier tous les collaborateurs des ministères et d'autres institutions qui ont permis d'obtenir un rapport sensiblement élargi, et tous ceux qui ont contribué à améliorer les textes par leurs commentaires. Un tel ouvrage contribuera par la quantité et la diversité de ses analyses à mieux faire connaître les conditions de vie de la population québécoise.

Le directeur général,

Yvon Fortin

Le *Portrait social du Québec* a été rendu possible grâce à la contribution de plusieurs personnes appartenant à divers ministères et organismes.

La coordination du *Portrait social du Québec* a été assurée par Hervé Gauthier et Yves Nobert sous la direction de Claude Dionne, de l'Institut de la statistique du Québec.

De nombreux spécialistes ont permis d'enrichir les textes par leurs commentaires, critiques et questions. La liste de ces spécialistes ainsi que leur affiliation est fournie dans les pages suivantes.

Le comité de rédaction, composé de Patricia Caris du ministère de la Santé et des Services sociaux, Mireille Levesque du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Claude Dionne, Hervé Gauthier et Yves Nobert de l'Institut de la statistique du Québec, a défini les orientations qui ont balisé la production de cet ouvrage.

Plusieurs autres personnes ont apporté leur contribution : Lucille Saint-Hilaire pour la préparation de certains tableaux, Raymonde Fontaine pour des travaux de secrétariat, Claudette D'Anjou pour la mise en page, Yvonne Landry pour la réalisation des figures, Micheline Lampron (pigiste) pour la révision linguistique, ainsi que Jocelyne Tanguay pour la normalisation et la publication de l'ouvrage.

Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication, le lecteur est invité à communiquer avec la :

Direction des statistiques sociodémographiques
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2406
Télécopieur : (418) 691-2418

Courriel : demographie@stat.gouv.qc.ca

Site Web : http://www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionels

..	Donnée non disponible
...	N'ayant pas lieu de figurer
–	Néant ou zéro
—	Donnée infime
e	Donnée estimée
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée
x	Donnée confidentielle

Abréviations et symboles

%	Pour cent ou pourcentage
‰	Pour mille
n	Nombre
'000	En milliers
'000 000	En millions
$	En dollars

Remerciements

Les auteurs remercient les spécialistes qui ont contribué par leurs commentaires à l'amélioration des textes.

Bélanger, Gérard
Département d'économique
Université Laval

Boisjoly, Johanne
Département des sciences humaines
Université du Québec à Rimouski

Brunelle, Yvon
Direction des affaires médicales et universitaires
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Caris, Patricia
Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Chénard, Lucie
Direction de la santé publique
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Clarkson, May
Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Corbeil, Christine
École de travail social
Université du Québec à Montréal

Émond, Aline
Direction de la santé publique
Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Fortin, Bernard
Département d'économique
Université Laval

Fréchet, Guy
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Gagné, Yrène
Direction des comptes et des études économiques
Institut de la statistique du Québec

Gagnon, Bertrand
Direction des comptes et des études économiques
Institut de la statistique du Québec

Lafontaine, Pierre
Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Lanctôt, Pierre
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Lapierre-Adamcyk, Évelyne
Centre interuniversitaire d'études démographiques
Université de Montréal

Lavallée, Claudette
Direction Santé Québec
Institut de la statistique du Québec

103-01987/

Légaré, Jacques
Centre interuniversitaire d'études démographiques
Université de Montréal

Lessard, Claude
Département d'études en éducation et d'administration en éducation
Université de Montréal

Levesque, Mireille
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Maisonneuve, Daniel
Service de la planification et de la recherche
Régie du logement

Matte, Denis
Direction des politiques
Ministère du Travail

Mongeau, Jaël
INRS-Urbanisation, Culture et Société

Moreau, Jacques
École de service social
Université de Montréal

Motard, Louise
Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité
Ministère de la Sécurité publique

Neill, Ghyslaine
Direction Santé Québec
Institut de la statistique du Québec

Nolin, Pierre
Département de psychologie
Université du Québec à Trois-Rivières

Ouimet, Marc
École de criminologie
Université de Montréal

Pronovost, Gilles
Département du loisir et de la communication sociale
Université du Québec à Trois-Rivières

Rapoport, Benoît
INRS-Urbanisation, Culture et Société

Renaud, François
Direction du soutien à l'entraide communautaire
Société d'habitation du Québec

Rhéaume, Jacques
Département des communications
Université du Québec à Montréal

Roy, Laurent
Direction de la recherche
Ministère de la Famille et de l'Enfance

Tourigny, André
Unité de recherche
Centre d'hébergement Saint-Augustin

Trocmé, Nico
Faculté de service social
Université de Toronto

Vanasse, Diane
Diane Vanasse recherche et consultation institutionnelles

Vézina, Michel
Institut national de santé publique

Wilkins, Russell
Division des études sociales et économiques
Statistique Canada

Table des matières

Introduction 35
Changements dans les conditions de vie : des causes multiples 35
Conditions de vie et politiques sociales 36
Portrait social et rapport social 37
Évaluation du développement social 38
Indicateurs composites et indicateurs sectoriels 38
Indicateurs objectifs et indicateurs subjectifs 39
Les thèmes 39
Bibliographie 40

Contexte général 41

Chapitre 1 La situation démographique 43
Introduction 43
Naissances et fécondité 43
Les interruptions volontaires de grossesse 45
Les naissances hors mariage 46
Les mariages et l'état matrimonial 47
Les divorces 48
L'état matrimonial 48
Les décès et la mortalité 50
L'espérance de vie 51
La mortalité infantile 52
Les migrations 53
Les migrations internationales 54
Les migrations interprovinciales 55
L'évolution de la population et la structure par âge 55
Conclusion 57
Bibliographie 57

Chapitre 2 La situation économique 59
Introduction 59
L'économie du Québec de 1981 à 1999 59
Les composantes de la demande intérieure 60
Les dépenses personnelles de consommation : les dépenses en services progressent plus vite que les dépenses en biens 62
Les dépenses publiques courantes : leur part du PIB diminue à partir de 1993 62
Les investissements des entreprises : forte croissance en machines et matériel 63
Le commerce extérieur 65
Intensification des échanges Nord/Sud 65
Les recettes et les dépenses courantes des administrations publiques 66
Les recettes progressent plus vite que les dépenses 66
Dépenses des administrations publiques : déplacement des dépenses en biens et services vers les transferts aux particuliers 68
Déficit des administrations publiques : amélioration depuis 1993 69
Le revenu personnel 70
Provenance du revenu personnel : ce sont les transferts en provenance des administrations publiques qui progressent le plus 70
Revenu personnel disponible : ralenti par les impôts directs et autres transferts aux administrations publiques 71
Revenu personnel disponible réel : faible progression dans les années 90 72
L'économie du Québec : comparaison des années 1981 à 1990 et 1990 à 1999 73
Une croissance plus lente mais plus longue dans les années 90 73
Ralentissement de chacune des composantes de la demande intérieure 74
Accélération du commerce extérieur 76
Conclusion 78

Ménages et familles 79

Chapitre 3 La situation domestique et familiale 81
Introduction 81
Les ménages 82
Les types de ménages 82
La taille des ménages 83
Les ménages d'une personne 84
Les colocataires 88
Les ménages collectifs 89
Les familles 91
La structure des familles 91
Des familles avec beaucoup moins d'enfants 94

La vie en couple 94
Les parents et grands-parents 97
La famille vue par les enfants 98
Les frères et sœurs 100
Les familles des adolescents 100
Conclusion 102
Bibliographie 104

Santé **105**

Introduction **107**
Bibliographie 111

Chapitre 4 L'état de santé **113**
Introduction 113
La perception de l'état de santé 113
Les principaux problèmes de santé des Québécois 114
Les maladies cardiovasculaires 115
Les cancers 116
Les maladies pulmonaires 116
Les blessures et les intoxications 118
Les maladies chroniques 118
Les maladies selon l'âge 120
Les maladies infectieuses 120
Les principales causes de mortalité des Québécois 121
Les problèmes de santé à l'origine des limitations d'activité 122
Conclusion 123
Bibliographie 124

Chapitre 5 Habitudes de vie et comportements individuels **125**
L'usage du tabac 125
La consommation d'alcool 126
La consommation de drogues 129
L'activité physique 130
L'alimentation 132
Le poids corporel 134
Le soutien social 135
Conclusion 137
Bibliographie 138

Chapitre 6 L'utilisation des services de santé et des services sociaux **141**
Introduction 141
Les services hospitaliers de courte durée et les services dispensés par les médecins 142

Nombre d'hospitalisations de courte durée selon la catégorie du diagnostic principal 142
Nombre d'hospitalisations et durée de séjour en chirurgie et en médecine 144
Taux d'hospitalisation en chirurgie et en médecine et pour certaines conditions médicales et interventions chirurgicales 145
La chirurgie d'un jour 147
Les services dispensés par les médecins 150
Les services de longue durée 152
Le réseau public d'hébergement et de soins de longue durée 152
Les données du recensement sur les personnes vivant en institution publique ou privée 154
Les services à domicile 154
Les médicaments 155
Les services de santé mentale 158
Les orientations en matière de services de santé mentale 158
Disponibilité des services 158
Utilisation des ressources hospitalières 160
Les principales causes d'hospitalisation dans les centres hospitaliers (CH) psychiatriques et les unités de psychiatrie des centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS) 160
Les services à la jeunesse dans le cadre des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse 163
Taux de rétention des signalements à l'étape RTS 163
Services reçus au CJ avant le signalement 165
Besoins déterminés par l'intervenant concernant les enfants et les parents signalés 166
Références personnalisées 167
Conclusion 170
Bibliographie 171

Éducation 173

Chapitre 7 Scolarisation et diplomation 175

Introduction 175
La scolarisation observée aux recensements 176
Le nombre d'années de scolarité 176
Évolution du niveau de scolarité atteint entre 1951 et 1996 177
Études par génération 179
L'accès aux études et l'obtention des diplômes 183
L'enseignement secondaire 184
L'obtention d'un diplôme du secondaire 184
L'obtention d'un diplôme en formation professionnelle 185
La persévérance et le décrochage 186

Comparaisons internationales 187
L'enseignement supérieur 189
L'obtention du diplôme au collégial 189
L'obtention des grades universitaires 189
Comparaisons internationales 190
Les résultats à des épreuves interprovinciales et internationales 191
L'intégration au marché du travail 197
Conclusion 201
Bibliographie 201

Chapitre 8 Le cheminement scolaire selon le sexe 205

Introduction 205
La persévérance des filles 205
La diplomation à la sortie des études 210
Conclusion 212
Bibliographie 213

Participation au marché du travail 215

Chapitre 9 La population active 217

Introduction 217
L'accès à l'emploi 218
Le taux d'emploi : une hausse plus modeste durant la décennie 90 218
Le chômage des années 90 : un niveau élevé plus longtemps 220
Les chercheurs d'emploi découragés : une situation plus fréquente au Québec 224
Le statut d'emploi 225
L'emploi à temps partiel : après un bond, les années 90 marquées par la stabilité 225
L'emploi autonome : forte croissance dans la décennie 90, suivie d'un recul en 2000 228
Le cumul d'emplois : une montée continue 230
L'emploi atypique : plus du tiers de l'emploi 231
Le travail et la famille : une participation de plus en plus grande des mères 232
Les conditions de l'emploi 233
La durée de la semaine de travail : une diminution 233
L'absentéisme : une durée plus élevée au Québec 236
Le revenu d'emploi : de grands écarts entre les travailleurs 238
Le salaire brut horaire moyen 238
Le revenu d'emploi moyen brut annuel 238
Sommaire et conclusion 240
Un accès à l'emploi un peu plus restreint mais de plus en plus diversifié dans les années 90 240
Des conditions d'emploi qui requièrent une adaptation 241

Une avancée importante malgré les difficultés 242
Bibliographie 242

Chapitre 10 Les professions **245**

Introduction 245
Les grandes catégories professionnelles 246
Les principales professions 251
Le classement par niveau de ségrégation 254
Indices de ségrégation professionnelle 256
Le niveau de compétence 258
La composition par âge de certaines professions 262
Conclusion 264
Bibliographie 265

Chapitre 11 Contraintes psychosociales du travail **267**

Introduction 267
Aspects méthodologiques 268
L'autonomie décisionnelle au travail 269
Combinaison de l'autonomie décisionnelle et de la demande psychologique au travail 270
Variations selon le sexe, l'âge, la scolarité relative et la catégorie professionnelle 270
Variations du niveau de détresse psychologique selon les contraintes du travail 273
Variations des indicateurs d'adaptation sociale selon les contraintes du travail 274
Conclusion 274
Bibliographie 276

Chapitre 12 Incapacité de travail pour des raisons de santé mentale **279**

Introduction 279
Aspects méthodologiques 280
Résultats 281
Discussion 283
Conclusion 284
Bibliographie 285
Annexe 1 287
Identification des problèmes de santé selon la classification internationale des maladies (CIM-9) 287

Niveau de vie **289**

Chapitre 13 Le revenu **291**

Introduction 291

Quelques précisions méthodologiques 292
Le revenu des unités familiales 292
L'évolution des différents types de revenu 292
Le revenu disponible selon le type de famille 294
Le revenu disponible selon l'âge 300
Le revenu disponible selon le nombre personnes gagnant un revenu 302
Le revenu des particuliers 305
L'évolution des différents types de revenu 305
Le revenu disponible selon le sexe et l'âge 307
Le revenu d'emploi des hommes et des femmes 310
Le revenu d'emploi selon la scolarité 312
Le revenu d'emploi selon la participation au marché du travail 312
Le revenu d'emploi selon la profession 312
Le revenu d'emploi selon l'industrie 313
Conclusion 314
Bibliographie 316

Chapitre 14 Inégalité et pauvreté 317

Introduction 317
Quelques précisions méthodologiques 318
La répartition des revenus 319
La répartition des unités selon la tranche de revenu disponible 320
La répartition du revenu disponible par quintile 322
Coefficient de Gini 324
La polarisation 325
Distribution autour de la médiane 326
Indice de polarisation 327
La pauvreté 328
La mesure de faible revenu 328
Le revenu déficitaire 331
Les personnes à faible revenu 331
Synthèse historique 332
Comparaisons interprovinciales 333
Conclusion 335
Bibliographie 337

Chapitre 15 L'aide sociale 339

Introduction 339
L'évolution du taux d'assistance sociale 340
Une comparaison Québec-Ontario 342
L'évolution du nombre de prestataires de l'aide sociale 343
Les catégories de prestataires de l'aide sociale 343
La composition familiale des ménages à l'aide sociale 344
Les caractéristiques des adultes prestataires 345
La durée de la présence à l'aide sociale 349

La dépendance intergénérationnelle 352
L'évolution de l'aide versée 353
Les revenus des prestataires 355
Le programme APPORT 357
Conclusion 358
Bibliographie 359

Chapitre 16 La consommation 361

Introduction 361
Quelques précisions méthodologiques 361
Les dépenses moyennes 363
Profil de consommation des ménages 364
La consommation selon le type de ménage 365
La consommation selon la taille du ménage 368
La consommation selon le quintile de revenu total 369
La consommation selon l'âge de la personne de référence 371
La consommation selon le mode d'occupation du logement 374
Conclusion 377
Bibliographie 378

Chapitre 17 Le logement 379

Introduction 379
L'âge de la construction 380
La taille du logement 382
Le type de construction 384
L'état du logement 385
La densité d'occupation 388
L'équipement ménager 389
Le mode d'occupation des logements privés 392
L'accessibilité financière 396
Conclusion 400
Bibliographie 401

Sécurité des personnes 403

Chapitre 18 La victimisation 405

Introduction 405
Précisions méthodologiques 406
L'Enquête sur la victimisation 406
La victimisation au Québec en 1999 407
Taux des événements criminels et taux de victimisation 407
Mesures diverses de la victimisation au Québec 409
La violence envers les conjoints et envers les aînés 414
Mesures diverses de la victimisation totale contre la personne 416
Caractéristiques des victimes 418

Signalement des incidents à la police 422
Perceptions relatives au sentiment de sécurité 428
Conclusion 431
Bibliographie 431

Chapitre 19 Tendances des crimes contre la personne 433

Introduction 433
Précisions méthodologiques 434
Les crimes contre la personne 435
Tendances générales de la criminalité 436
Les homicides 438
Les vols qualifiés 440
Les voies de fait 441
Les agressions sexuelles 445
La violence familiale et la violence conjugale 446
Les homicides familiaux 447
La violence conjugale 450
Conclusion 455
Bibliographie 457

Chapitre 20 Les mauvais traitements envers les enfants 459

Introduction 459
Le système de protection de la jeunesse 459
L'ampleur des mauvais traitements envers les enfants 460
Précisions méthodologiques : sources des données et définitions 461
Collecte de données 461
Échantillon 462
Calcul des taux annuels 462
Définition des mauvais traitements 463
Résultats 465
Les taux annuels d'enfants dont le signalement a été retenu 465
Caractéristiques des enfants maltraités 466
Caractéristiques des mauvais traitements 469
Phénomène intergénérationnel des mauvais traitements 470
Conclusion 471
Bibliographie 473

Chapitre 21 La violence familiale dans la vie des enfants 475

Introduction 475
Objectif de l'enquête 476
Aspects méthodologiques 476
Principaux résultats 477
Les attitudes des « mères » face à la punition corporelle 477
Modes pacifiques de résolution de conflit 477
Modes violents de résolution de conflit 477

Violence des grands-parents et violence de leurs enfants envers leurs petits-enfants 478
Sexe et âge des enfants violentés 480
Caractéristiques des familles et conduites parentales à caractère violent 480
Perception de la situation socio-économique des ménages 481
Juxtaposition des types de violence 481
En conclusion... certains résultats préoccupants 483
Première préoccupation : le respect des droits fondamentaux des enfants 483
Deuxième préoccupation : les possibilités de dérapage dans des environnements hostiles 483
Troisième préoccupation : la transmission possible de conduites violentes de génération en génération dans un contexte contemporain de précarité économique 484
Bibliographie 484

Emploi du temps 487

Chapitre 22 Le temps des activités quotidiennes 489
Introduction 489
Précisions méthodologiques 490
L'emploi du temps 492
Selon le sexe 492
Au Québec et dans l'ensemble du Canada 493
Selon la période de la semaine et la saison 494
Selon le groupe d'âge 497
Selon le statut d'occupation 500
Selon la situation familiale 502
Selon le revenu personnel et la scolarité 507
Conclusion 510
Bibliographie 511

Chapitre 23 Le partage du temps productif entre conjoints 513
Introduction 513
Précisions méthodologiques 514
Tendances du partage du temps productif entre conjoints entre 1986 et 1998 516
Évolution du temps productif pour l'ensemble des conjoints 516
Évolution du temps productif des conjoints dans divers types de ménages 518
Participation aux activités du temps productif 520
Partage des tâches productives entre les hommes et les femmes 521
Temps alloué aux activités productives selon la situation d'emploi des conjoints 521

Partage du temps productif dans les ménages à double revenu d'emploi 523
Partage du temps productif dans les ménages à un seul revenu 526
Tendances du partage du temps domestique entre conjoints entre 1986 et 1998 528
Partage du temps domestique selon la situation d'emploi des conjoints 531
Tendances du partage des activités ménagères entre conjoints entre 1986 et 1998 534
Partage des activités ménagères selon la situation d'emploi des conjoints 537
Conclusion 541
Bibliographie 542

Participation sociale **547**

Chapitre 24 Le support et l'entraide **549**

Introduction 549
Précisions méthodologiques 550
Aide reçue 552
Les situations difficiles temporaires 553
Les situations d'incapacité ou de problèmes de santé de longue durée 555
Selon l'âge et le sexe 555
Selon la fréquence et la provenance 557
Aide donnée 559
L'aide donnée selon le type d'activités et le genre de situation 560
Caractéristiques sociodémographiques des personnes aidantes 562
L'âge des personnes aidantes 563
La situation d'emploi des personnes aidantes 564
La situation domestique des personnes aidantes 566
L'aide donnée en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée 567
Le nombre de personnes aidées 567
Lien entre l'aidant et la personne aidée 568
Perceptions et attitudes des aidants dans le cas de l'aide donnée en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée 569
Sentiments associés à l'aide 569
Répercussions associées à la situation d'aidant 571
Les mesures utiles aux personnes aidantes 572
Conclusion 573
Bibliographie 574

Chapitre 25 La participation des immigrants et de leurs descendants à la société québécoise **575**

Introduction 575
La diversification de la population québécoise 576

La diversification des sources d'immigration internationale 576
Le taux de présence des immigrants au Québec 577
La diversification ethnoculturelle de la population immigrée recensée en 1996 578
Importance de la population immigrée au Québec comparativement au Canada 579
La répartition selon le sexe 579
La structure d'âge 580
Concentration géographique 581
Diversification ethnoculturelle de la population québécoise dans son ensemble 581
Aspects linguistiques 582
La connaissance du français 583
Le français, langue d'usage public 584
Aspects économiques 586
Le capital humain : période d'adaptation et levée des obstacles à l'emploi 587
Les années 90 : insertion dans un marché du travail marqué par la récession et les restructurations économiques 589
La discrimination directe et indirecte en emploi 594
Les jeunes des minorités visibles 595
Aspects socioculturels 595
L'acquisition de la citoyenneté, la participation civique et la vie communautaire 597
La famille, l'exogamie et la fécondité 598
L'habitat 599
Opinions, perceptions et attitudes de la population québécoise en matière de relations interethniques 600
Conclusion 602
Définitions 605
Bibliographie 606

Synthèse et conclusion 613
Contexte général et conditions de vie 613
Santé 615
Éducation 616
Participation au marché du travail 617
Niveau de vie 619
Sécurité des personnes 622
Emploi du temps 624
Participation sociale 625

Liste des tableaux

Tableau 2.1
Produit intérieur brut en termes de dépenses aux prix de 1992, Québec, 1981-1999 61

Tableau 2.2
Recettes et dépenses des administrations publiques,Québec, 1981-1999 67

Tableau 3.1
Familles avec enfants de moins de 18 ans selon la structure, Québec, 1987-1998 93

Tableau 3.2
Parents et grands-parents selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1995 97

Tableau 3.3
Enfants de 0-11 ans selon le type de famille, Québec et autres régions canadiennes, 1994-1995 99

Tableau 3.4
Situation familiale des élèves du secondaire selon le sexe, Québec, 1998 101

Tableau 4.1
Perception de l'état de santé dans la population de 15 ans et plus selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1998 114

Tableau 4.2
Perception de l'état de santé dans la population de 15 ans et plus selon certaines caractéristiques socio-économiques, Québec, 1998 115

Tableau 4.3
Fréquence des problèmes de santé selon le sexe, Québec, 1987 et 1998 116

Tableau 4.4
Taux de limitation d'activité, selon le sexe et l'âge, population en ménage privé, Québec, 1987, 1992-1993 et 1998 123

Tableau 5.1
Type d'usage de la cigarette selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 126

Tableau 5.2
Types de buveurs selon l'âge, le sexe et le niveau de revenu, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 127

Tableau 5.3
Fréquence de consommation élevée (5 consommations ou plus en une même occasion) et d'enivrement au cours des douze mois précédant l'enquête, selon l'âge et le sexe, buveurs actuels de 15 ans et plus, Québec, 1998 128

Tableau 5.4
Types de consommateurs de drogues selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 129

Tableau 5.5
Fréquence de pratique d'activité physique de loisir, selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 131

Tableau 5.6
Niveau d'activité physique associée à l'occupation principale, selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 131

Tableau 5.7
Perception de la qualité des habitudes alimentaires, selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 132

Tableau 5.8
Réponse à l'un ou l'autre des trois aspects de l'insécurité alimentaire, selon certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 133

Tableau 5.9
Indice de masse corporelle selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 135

Tableau 5.10
Indice de soutien social selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 136

Tableau 6.1
Nombre d'hospitalisations de courte durée dans les installations de soins généraux et spécialisés figurant aux fichiers MED-ÉCHO, sur la base du diagnostic principal et selon le regroupement 19 des diagnostics, Québec, 1992-1993 et 1998-1999 143

Tableau 6.2
Nombre d'admissions, de la durée moyenne du séjour et du nombre de journées d'hospitalisation, Québec, 1994-1995 à 1998-1999 144

Tableau 6.3
Hospitalisation pour certains problèmes médicaux, Québec, 1994-1995 à 1998-1999 146

Tableau 6.4
Nombre de cas pour l'ensemble des interventions et pourcentage de variation, chirurgie avec hospitalisation, chirurgie d'un jour et total des chirurgies, Québec, 1995-1996 à 1998-1999 148

Tableau 6.5
Nombre de cas et proportion de chirurgies d'un jour pour les interventions les plus courantes en chirurgie d'un jour, selon le sexe et certains groupes d'âge, Québec, 1998-1999 149

Tableau 6.6
Nombre de cas de chirurgies avec hospitalisation et de chirurgies d'un jour selon certaines interventions et proportion de chirurgies d'un jour Québec, 1995-1996 et 1998-1999 150

Tableau 6.7
Nombre et taux de personnes âgées hébergées dans le réseau public de soins de longue durée selon le sexe et l'âge, Québec, 1997-1998 153

Tableau 6.8
Coût du régime public d'assurance médicaments administré par la RAMQ, selon la catégorie d'assurés, Québec, 1989 à 1999 156

Tableau 6.9
Nombre de lits de soins psychiatriques, Québec, 1994-1995 et 1998-1999 159

Tableau 6.10
Principales causes d'hospitalisation dans les centres hospitaliers psychiatriques, Québec, 1999-2000 161

Tableau 6.11
Principales causes d'hospitalisation dans les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés, Québec, 1999-2000 161

Tableau 7.1
Nombre d'années de scolarité de la population de 15 ans et plus selon le sexe, Québec, Ontario, Canada, 1971-1996 176

Tableau 7.2
Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario, Canada, 1951-1996 178

Tableau 7.3
Répartition de la population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité et le sexe, Québec, 1996 181

Tableau 7.4
Taux d'obtention d'un diplôme du secondaire, Québec, 1975-1976 à 1999-2000 184

Tableau 7.5
Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle du secondaire, Québec, 1975-1976 à 1999-2000 185

Tableau 7.6
Taux de décrochage selon l'âge et le sexe, Québec, 1981-1999 186

Tableau 7.7
Proportion de titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires dans la population totale ayant théoriquement l'âge d'obtenir ce diplôme, Québec et quelques pays de l'OCDE, 1995-1996 et 1997-1998 188

Tableau 7.8
Taux d'obtention du diplôme d'études collégiales et des grades universitaires, selon le sexe, Québec, 1975-1976 à 1998-1999 190

Tableau 7.9
Taux d'obtention d'un premier diplôme tertiaire selon le sexe, Québec et dans quelques pays de l'OCDE, 1995-1996 et 1997-1998 191

Tableau 7.10
Résultats des élèves à diverses épreuves, Québec, Ontario et Canada, 1990-1999 192

Tableau 7.11
Résultats des élèves à diverses épreuves, Québec et autres pays ou territoires, 1990-1999 194

Tableau 7.12
Taux de chômage des diplômés selon l'ordre d'enseignement et le type de diplôme, et taux de chômage selon trois groupes d'âge et le niveau de scolarité, Québec, 1989-2000 198

Tableau 7.13
Taux d'emploi à temps plein et taux d'emploi à temps plein en lien avec la formation des diplômés, selon l'ordre d'enseignement, Québec, 1989-2000 200

Tableau 8.1
Taux d'accès aux études et d'obtention d'un diplôme selon le sexe, Québec, 1975-1976 à 1999-2000 206

Tableau 8.2
Écarts en faveur des femmes dans les taux d'accès aux études et d'obtention d'un diplôme, Québec, 1975-1976 à 1999-2000 208

Tableau 8.3
Écarts en faveur des femmes dans les taux d'obtention des diplômes du secondaire (1995-1996 et 1997-1998) et de l'université (1995-1996), dans quelques pays de l'OCDE et au Québec 209

Tableau 8.4
Répartition des sortants et des sortantes selon le plus haut diplôme obtenu, Québec, 1975-1976 à 1998-1999 211

Tableau 8.5
Répartition des sortants et des sortantes selon la formation, Québec, 1975-1976 à 1998-1999 212

Tableau 9.1
Taux et durée moyenne du chômage des 15-64 ans, Québec, 1976-2000 221

Tableau 9.2
Proportion de chômeurs de longue durée chez les 15-64 ans selon le sexe et l'âge, Québec, 1990-2000 222

Tableau 9.3
Raisons du travail à temps partiel selon le sexe et l'âge chez les 15-64 ans, Québec, 2000 226

Tableau 9.4
Aspiration des travailleurs à temps partiel involontaire à occuper un emploi à temps plein chez les 15-64 ans, selon le sexe et l'âge, Québec, 2000 227

Tableau 9.5
Répartition des travailleurs de 15-64 ans selon le caractère typique et atypique de l'emploi, le sexe et l'âge, Québec, 2000 231

Tableau 9.6
Taux d'emploi des parents de 20-44 ans selon l'âge du plus jeune enfant, le sexe du parent et la présence du conjoint, Québec, 2000 233

Tableau 9.7
Semaine de travail habituelle des 15-64 ans consacrée à leur emploi principal selon le sexe, l'âge et le statut d'emploi, Québec, 2000 235

Tableau 9.8
Absentéisme chez les salariés à temps plein de 15 ans et plus, selon certaines caractéristiques, Québec, 1999 237

Tableau 9.9
Nombre de salariés de 15-64 ans et salaire brut horaire moyen, selon quelques caractéristiques, Québec, 2000 239

Tableau 9.10
Revenu d'emploi moyen et semaine de travail habituelle des 15-64 ans, selon le sexe et le statut d'emploi, Québec, 1997 240

Tableau 10.1
Population active dans les grandes catégories professionnelles, par sexe, Québec, 1996 247

Tableau 10.2
Variation de la population active dans les grandes catégories professionnelles par sexe, Québec, 1991-1996 248

Tableau 10.3
Proportion d'hommes dans les grandes catégories professionnelles par sexe, Québec, 1991 et 1996 248

Tableau 10.4
Répartition de la population active selon les grandes catégories professionnelles, par sexe et par âge, Québec, 1996 250

Tableau 10.5
Les 15 principales professions masculines et féminines, Québec, 1996 252

Tableau 10.6
Les 10 principales professions masculines et féminines chez les 25-29 ans et les 55-59 ans, Québec, 1996 253

Tableau 10.7
Nombre de femmes et d'hommes selon le décile de la proportion de femmes dans la profession, Québec, 1996 255

Tableau 10.8
Indice de ségrégation professionnelle selon le sexe, Québec et Canada, 1991 et 1996 257

Tableau 10.9
Répartition de la population active selon le niveau de gestion et le niveau de compétence chez les 20-34 ans, par sexe, Québec, 1996 259

Tableau 10.10
Répartition de la population active selon le niveau de gestion et le niveau de compétence, et selon le genre de compétence chez les 25-29 ans, par sexe, Québec, 1996 260

Tableau 11.1
Proportion de la population de 15 ans et plus occupant un emploi et ayant une faible autonomie décisionnelle au travail, selon le sexe et l'âge, Québec, 1992-1993 et 1998 269

Tableau 11.2
Répartition de la population de 15 ans et plus occupant un emploi selon les contraintes psychosociales du travail, le sexe et l'âge, Québec, 1998 270

Tableau 11.3
Répartition de la population de 15 ans et plus occupant un emploi selon les contraintes psychosociales du travail, la scolarité relative et le sexe, Québec, 1998 271

Tableau 11.4
Répartition de la population de 15 ans et plus occupant un emploi selon les contraintes psychosociales du travail, la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 1998 272

Tableau 13.1
Revenu disponible et certaines caractéristiques des unités familiales selon leur structure, Québec, 1997 297

Tableau 13.2
Revenu disponible des unités familiales ajusté selon différentes échelles d'équivalence, Québec, 1997 298

Tableau 13.3
Revenu disponible moyen des unités familiales et répartition selon le nombre de personnes gagnant un revenu d'emploi, Québec, 1977, 1987 et 1997 303

Tableau 13.4
Revenu disponible moyen des particuliers de 15 ans et plus bénéficiant d'un revenu, selon le sexe et l'âge, Québec, 1981-1997 308

Tableau 13.5
Revenu d'emploi moyen et répartition des hommes et des femmes de 15 ans et plus gagnant un revenu selon certaines caractéristiques, Québec, 1997 311

Tableau 14.1
Répartition du revenu disponible ajusté des unités familiales par quintile, Québec, 1977, 1987 et 1997 322

Tableau 14.2
Revenu disponible ajusté des unités familiales par quintile, Québec, 1977, 1987 et 1997 323

Tableau 14.3
Répartition en pourcentage des unités familiales dans les premier et cinquième quintiles de revenu disponible ajusté, selon certaines caractéristiques, Québec, 1997 324

Tableau 14.4
Revenu disponible médian ajusté selon le type d'unité familale, Québec, 1977, 1987 et 1997 326

Tableau 14.5
Proportion d'unités familiales se situant de part et d'autre de la médiane (75-125 %), Québec, 1977, 1987 et 1997 326

Tableau 14.6
Indice de polarisation des unités familiales et différentes statistiques qui entrent dans sa composition, Québec, 1977, 1987 et 1997 327

Tableau 14.7
Proportion de familles et de personnes seules à faible revenu selon certaines caractéristiques, Québec, 1977, 1987 et 1997 329

Tableau 14.8
Proportion de familles et de personnes seules à faible revenu selon l'âge, Québec, 1977, 1987 et 1997 330

Tableau 14.9
Revenu déficitaire selon le type de famille et l'âge du chef, Québec, 1977, 1987 et 1997 331

Tableau 14.10
Personnes à faible revenu et proportion au sein de la population à faible revenu, Québec, 1977, 1987 et 1997 332

Tableau 14.11
Certains indicateurs d'inégalité et de faible revenu selon la province, Canada, 1997 334

Tableau 15.1
Taux d'assistance sociale des 0-64 ans, Québec et Ontario, 1980-2000 341

Tableau 15.2
Proportion de ménages selon la composition familiale, Québec, 1980-2000 344

Tableau 15.3
Taux d'assistance sociale selon l'âge et le sexe, Québec, 1980-2000 346

Tableau 15.4
Population immigrée et taux d'assistance sociale des adultes, Québec, 1981, 1986, 1991 et 1996 348

Tableau 15.5
Présence cumulative à l'aide sociale selon le type de contraintes à l'emploi, Québec, mars 2000 349

Tableau 15.6
Présence cumulative à l'aide sociale pour les personnes aptes au travail selon le groupe d'âge, Québec, mars 2000 350

Tableau 15.7
Présence cumulative à l'aide sociale pour les personnes aptes au travail de moins de 30 ans, Québec, mars 2000 351

Tableau 15.8
Dépendance intergénérationnelle des jeunes de moins de 21 ans, Québec, décembre 1999 353

Tableau 15.9
Dépenses d'aide sociale et prestations annuelles moyennes, Québec, 1985-1986 à 1999-2000 354

Tableau 15.10
Sources de revenus des ménages prestataires d'aide sociale selon le type de ménage, Québec, 1999 356

Tableau 15.11
Déboursés du programme APPORT et nombre de familles participantes, Québec, 1988-1989 à 1999-2000 357

Tableau 16.1
Profil de consommation des ménages, Québec, 1978-1999 365

Tableau 16.2
Consommation courante et revenu après impôt ajustés, selon le type de ménage, Québec, 1998 366

Tableau 16.3
Consommation courante et revenu après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1998 368

Tableau 16.4
Consommation courante et revenu après impôt ajustés, selon le quintile de revenu total, Québec, 1998 370

Tableau 16.5
Consommation courante et revenu après impôt, selon l'âge de la personne de référence, Québec, 1998 372

Tableau 17.1
Revenu moyen des ménages selon certaines caractéristiques des ménages et des logements, Québec, Ontario et Canada, 1997 381

Tableau 17.2
Répartition des logements selon le nombre de pièces, Québec, Ontario et Canada, 1972-1997 382

Tableau 17.3
Répartition des ménages selon la taille du ménage et la taille du logement, Québec, 1972, 1985 et 1997 383

Tableau 17.4
Répartition des ménages selon la taille du ménage et le type de logement, Québec, 1972, 1985 et 1997 384

Tableau 17.5
Répartition des ménages selon la composition du ménage et le type de logement, Québec, 1972, 1985 et 1997 386

Tableau 17.6
Répartition des ménages selon l'état et le mode d'occupation du logement et le revenu du ménage, Québec, 1996 387

Tableau 17.7
Répartition des logements selon la densité d'occupation, Québec, Ontario et Canada, 1982-1997 388

Tableau 17.8
Proportion des ménages qui disposent de certaines composantes de l'équipement ménager, Québec, Ontario et Canada, 1972-1997 390

Tableau 17.9
Répartition des ménages selon le mode d'occupation du logement, le sexe et le groupe d'âge du principal soutien du ménage, Québec, 1996 393

Tableau 17.10
Répartition des ménages selon leur taille et le mode d'occupation du logement, Québec, 1972, 1985 et 1997 394

Tableau 17.11
Répartition des ménages selon la composition des ménages et le mode d'occupation du logement, Québec, 1972, 1985 et 1997 395

Tableau 17.12
Répartition des ménages selon la proportion du revenu du ménage consacrée aux dépenses de logement et le mode d'occupation du logement, Québec, 1981-1996 397

Tableau 17.13
Répartition des ménages selon le mode d'occupation du logement, la proportion du revenu du ménage consacrée au logement et le revenu du ménage, Québec, 1996 399

Tableau 17.14
Répartition des ménages propriétaires selon la présence d'une hypothèque et la proportion du revenu2 du ménage consacrée aux dépenses de propriété, Québec, 1996 399

Tableau 18.1
Nombre et taux d'incidents de victimisation chez la population de 15 ans et plus, selon les diverses catégories d'incidents, Québec, 1999 410

Tableau 18.2
Nombre et taux des incidents de violence conjugale ou de violence envers les personnes de 65 ans et plus, selon les diverses catégories d'incidents, population de 15 ans et plus, Québec, 1999 415

Tableau 18.3
Nombre et taux des incidents contre la personne chez la population de 15 ans et plus, incluant les incidents de violence conjugale ou de violence envers les personnes de 65 ans et plus, selon les diverses catégories d'incidents, Québec, 1999 417

Tableau 18.4
Taux de victimisation pour diverses catégories d'incidents, excluant les délits subis dans le cadre de la violence conjugale ou par les personnes de 65 ans ou plus, selon certaines caractéristiques de la victime, population de 15 ans et plus, Québec, 1999 419

Tableau 18.5
Taux de victimisation des personnes ayant subi au moins un incident de victimisation, pour diverses catégories agrégées d'incidents, selon certaines caractéristiques de la victime, Québec, 1999 421

Tableau 18.6
Proportion des incidents signalés à la police selon les diverses catégories d'incidents, Québec, 1999 423

Tableau 18.7
Raisons invoquées pour avoir signalé ou non un incident à la police, selon les catégories agrégées des incidents, Québec, 1999 425

Tableau 18.8
Raison principale pour laquelle la victime a choisi de ne pas signaler l'incident à la police, selon les catégories agrégées des incidents, Québec, 1999 427

Tableau 18.9
Perception relative au sentiment de sécurité, en marchant seul(e) dans le quartier ou le voisinage, une fois la nuit tombée, population de 15 ans et plus, selon le sexe, la région de résidence et le groupe d'âge, Québec, 1999 429

Tableau 18.10
Perception relative au sentiment de sécurité, seul(e) à la maison en soirée ou durant la nuit, population de 15 ans et plus, selon le sexe, la région de résidence et le groupe d'âge, Québec, 1999 430

Tableau 19.1
Infractions réelles relatives à certaines catégories d'infractions au Code criminel, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1962-1999 437

Tableau 19.2
Infractions réelles relatives à certains crimes contre la personne, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1962-1999 439

Tableau 19.3
Répartition des voies de fait, selon la nature de l'infraction, Québec, 1983-1999 442

Tableau 19.4
Nombre d'infractions réelles relatives aux homicides, selon le sexe de la victime, Québec, 1962-1999 448

Tableau 19.5
Lien entre la victime et le suspect dans l'ensemble des homicides, Québec, 1980-1999 449

Tableau 19.6
Lien de parenté entre la victime et le suspect dans le cas des homicides survenus à l'intérieur des relations familiales, Québec, 1980-1999 451

Tableau 19.7
Nombre de victimes de violence conjugale, selon l'infraction et le sexe, Québec, 1995-1999 452

Tableau 19.8
Nombre et répartition des auteurs présumés de violence conjugale envers les femmes, selon la relation avec la victime et la nature de l'infraction, Québec, 1990-1999 454

Tableau 19.9
Femmes victimes de violence conjugale selon l'infraction et la relation avec l'auteur présumé, Québec, 1999 455

Tableau 20.1
Proportion d'enfants victimes de mauvais traitements selon les catégories et sous-catégories de mauvais traitements (cas fondés), Québec, 1998-1999 464

Tableau 21.1
Prévalence des conduites parentales à caractère violent envers les enfants de 0 à 17 ans, selon la fréquence annuelle (population estimée), Québec, 1999 478

Tableau 22.1
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités, selon le sexe, population de 15 ans et plus, Canada et régions, 1998 493

Tableau 22.2
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et la période de la semaine, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 495

Tableau 22.3
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et la saison de l'année, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 496

Tableau 22.4
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et le groupe d'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 499

Tableau 22.5
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et le statut d'occupation, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 500

Tableau 22. 6
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et la situation familiale, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 502

Tableau 22.7
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et l'âge des enfants vivant avec le répondant, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 504

Tableau 22.8
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et le statut matrimonial, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 505

Tableau 22.9
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et la taille du ménage, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 506

Tableau 22.10
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et le revenu personnel des répondants, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 508

Tableau 22.11
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon la scolarité, population de 15 ans et plus, Québec, 1998 509

Tableau 23.1
Moyenne quotidienne de temps consacré à des activités de temps productif et ratio des activités de temps productif des hommes en regard de celles des femmes vivant avec un conjoint, Québec, 1986, 1992 et 1998 516

Tableau 23.2
Moyenne quotidienne de temps consacré à des activités de temps productif, taux de participation et part des activités productives, selon le sexe et le genre de ménage, Québec, 1986, 1992 et 1998 519

Tableau 23.3
Moyenne quotidienne de temps consacré à des activités de temps productif par les hommes et les femmes, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998 522

Tableau 23.4
Taux de participation des hommes et des femmes à des activités de temps productif, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998 524

Tableau 23.5
Part des activités de temps productif assumées par les hommes et les femmes, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998 526

Tableau 23.6
Moyenne quotidienne de temps consacré à diverses tâches reliées aux travaux domestiques, taux de participation et part des activités domestiques, selon le sexe et le genre de ménage, Québec, 1986, 1992 et 1998 529

Tableau 23.7
Moyenne quotidienne de temps consacré à divers groupes de tâches reliées aux travaux domestiques selon le sexe, le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998 531

Tableau 23.8
Taux de participation des hommes et des femmes à divers groupes de tâches reliées au temps domestique, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998 532

Tableau 23.9
Part des divers groupes de tâches reliées au temps domestique assumées par les hommes et les femmes, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998 533

Tableau 23.10
Moyenne quotidienne de temps consacré à diverses tâches reliées aux travaux ménagers, taux de participation et part des activités ménagères, selon le sexe et le genre de ménage, Québec, 1986, 1992 et 1998 535

Tableau 23.11
Moyenne quotidienne de temps consacré aux diverses tâches reliées aux travaux ménagers par les hommes et les femmes, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998 538

Tableau 23.12
Taux de participation des hommes et des femmes aux diverses tâches reliées aux travaux ménagers, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998 539

Tableau 23.13
Part des diverses tâches reliées aux travaux ménagers assumées par les hommes et les femmes, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998 540

Tableau A23.1
Nombre d'observations, effectifs et coefficients de variation approximatifs pour divers groupes de répondants, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998 545

Tableau 24.1
Aide reçue ou aide donnée pour au moins un des quatre types d'aide dans la population de 15 ans et plus selon la situation, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1996 552

Tableau 24.2
Aide reçue par la population de 15 ans et plus pour la réalisation des diverses activités de la vie quotidienne lors de situations difficiles temporaires, selon le type d'activités, Québec, 1996 554

Tableau 24.3
Aide reçue par la population de 15 ans et plus pour la réalisation des diverses activités de la vie quotidienne lors d'incapacité ou de maladie de longue durée, selon le type d'activités, Québec, 1996 556

Tableau 24.4
Fréquence de l'aide reçue pour les diverses activités de la vie quotidienne, par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité ou une maladie de longue durée, Québec, 1996 558

Tableau 24.5
Effectif et proportion des aidants dans la population de 15 ans et plus, selon la situation d'aide, le type d'activités, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1996 561

Tableau 24.6
Effectif et proportion des aidants pour les quatre types d'activités, selon le groupe d'âge des aidants et le sexe, Québec, 1996 563

Tableau 24.7
Effectif et proportion des aidants pour les quatre types d'activités, selon la situation d'emploi des aidants et le sexe, Québec, 1996 565

Tableau 24.8
Effectif et proportion des aidants pour les quatre types d'activités, selon la situation domestique des aidants et le sexe, Québec, 1996 566

Tableau 24.9
Lien entre l'aidant et la personne aidée en raison d'une situation d'incapacité ou d'une maladie de longue durée en proportion du total des aidants pour l'un ou l'autre des quatre types d'activités, selon le sexe, Québec, 1996 568

Tableau 24.10
Fréquence des sentiments ressentis par les aidants dans le cas de l'aide fournie en raison d'une situation d'incapacité ou d'une maladie de longue durée, selon le sexe, Québec, 1996 570

Tableau 24.11
Fréquence de certaines répercussions subies par les aidants dans le cas de l'aide fournie en raison d'une situation d'incapacité ou d'une maladie de longue durée, selon le sexe, Québec, 1996 571

Tableau 24.12
Fréquence des mesures jugées utiles aux aidants dans le cas de l'aide fournie en raison d'une situation d'incapacité ou d'une maladie de longue durée, selon le sexe, Québec, 1996 572

Tableau 25.1
Scolarité de la population totale et de la population immigrée (période d'immigration), âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, Québec, 1996 588

Tableau 25.2
Indices relatifs des taux d'activité de la population totale et de la population immigrée (période d'immigration), âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec,1996 591

Tableau 25.3
Indices relatifs des taux de chômage de la population totale et de la population immigrée (période d'immigration), âgées de 15 ans et plus, selon la scolarité et le sexe, Québec, 1996 592

Liste des figures

Figure 1.1
Indice synthétique de fécondité et descendance des générations, Québec, 1950-1999 44

Figure 1.2
Interruptions volontaires de grossesse pour 100 naissances, Québec, 1971-1999 45

Figure 1.3
Proportion des naissances hors mariage et de père inconnu, Québec, 1970-1999 46

Figure 1.4
Indice synthétique de nuptialité des célibataires selon le sexe, Québec, 1971-1999 47

Figure 1.5
État matrimonial selon l'âge et le sexe, Québec, 1996 49

Figure 1.6
Structure par sexe et âge de la population décédée en 1998, Québec 50

Figure 1.7
Espérance de vie à la naissance selon le sexe, Québec, 1950-1952 à 1995-1997 51

Figure 1.8
Taux de mortalité infantile selon le sexe, Québec, 1961-1998 52

Figure 1.9
Migrations internationales et interprovinciales, Québec, 1972-2000 53

Figure 1.10
Pyramide des âges, Québec, 1er juillet 2000 56

Figure 2.1
Variation du PIB, Québec, 1982-1999 60

Figure 2.2
Évolution du PIB et des composantes de la demande intérieure finale, aux prix de 1992, Québec, 1981-1999 60

Figure 2.3
Part relative des dépenses en biens et des dépenses en services, Québec, 1981-1999 62

Figure 2.4
Dépenses publiques courantes en biens et services en pourcentage du PIB, Québec, 1981-1999 63

Figure 2.5
Part relative des investissements des entreprises, selon ses trois composantes, Québec, 1981-1999 63

Figure 2.6
Bénéfices des sociétés en pourcentage du PIB, Québec, 1981-1999 64

Figure 2.7
Évolution du PIB et des exportations de biens et services, aux prix de 1992, Québec, 1981-1999 65

Figure 2.8
Part relative des exportations de biens et services, selon la destination, Québec, 1981-1999 65

Figure 2.9
Recettes et dépenses des administrations publiques en pourcentage du PIB, Québec, 1981-1999 66

Figure 2.10
Part relative des dépenses des administrations publiques, selon ses quatre composantes, Québec, 1981-1999 68

Figure 2.11
Surplus (déficit) des administrations publiques en pourcentage du PIB, Québec, 1981-1999 70

Figure 2.12
Part relative du revenu personnel, selon sa provenance, Québec, 1981-1999 71

Figure 2.13
Revenu personnel, revenu personnel disponible, impôts directs et autres transferts aux administrations publiques, Québec, 1981-1999 71

Figure 2.14
Impôts directs et transferts aux administrations publiques en pourcentage du revenu personnel, Québec, 1981-1999 72

Figure 2.15
Revenu personnel disponible réel par habitant, Québec, 1981-1999 73

Figure 2.16
PIB aux prix de 1992, Québec, 1981-1990 et 1990-1999 74

Figure 2.17
Variation du PIB et niveau du taux d'escompte, Québec, 1982-1999 75

Figure 2.18
Dépenses de consommation aux prix de 1992 et emplois, Québec, 1981-1990 et 1990-1999 75

Figure 2.19
Dépenses publiques en biens et services aux prix de 1992, Québec, 1981-1990 et 1990-1999 76

Figure 2.20
Investissements des entreprises aux prix de 1992, Québec, 1981-1990 et 1990-1999 76

Figure 2.21
Exportations de biens et services aux prix de 1992, Québec, 1981-1990 et 1990-1999 77

Figure 2.22
Importations de biens et services aux prix de 1992, Québec, 1981-1990 et 1990-1999 77

Figure 3.1
Répartition des ménages privés selon le type d'occupants et la présence d'enfants de moins de 25 ans, Québec, 1981 et 1996 82

Figure 3.2
Répartition de la population selon la taille du ménage, Québec, 1961, 1981 et 1996 84

Figure 3.3
Pyramide des âges des personnes vivant seules, Québec, 1996 85

Figure 3.4
Proportion de la population vivant seule selon l'état matrimonial, le sexe et l'âge, Québec, 1996 86

Figure 3.5
Proportion de colocataires selon l'âge et le sexe, Québec, 1996 88

Figure 3.6
Proportion de colocataires dans les ménages de 2 personnes de même sexe, selon l'âge et le sexe, Québec, 1996 88

Figure 3.7
Pyramide des âges des personnes vivant dans les ménages collectifs, Québec, 1996 90

Figure 3.8
Proportion de la population vivant dans un ménage collectif selon le sexe et l'âge, Québec, 1996 90

Figure 3.9
Répartition des familles selon la structure et la présence d'enfants de moins de 25 ans, Québec, 1981 et 1996 92

Figure 3.10
Répartition des familles avec enfants de moins de 25 ans selon la taille de la famille, Québec, 1951, 1981 et 1996 94

Figure 3.11
Proportion des personnes en couple selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1971, 1981 et 1996 95

Figure 3.12
Proportion des personnes en couple vivant en union libre, selon l'âge et le sexe, Québec, 1996 95

Figure 3.13
Présence d'enfants de moins de 25 ans à la maison selon l'état matrimonial, l'âge et le sexe des conjoints, Québec, 1996 96

Figure 3.14
Proportion d'enfants dans les familles mono-parentales selon l'âge, Québec, 1961-1996 98

Figure 3.15
Enfants nés d'une mère seule ou ayant connu la séparation de leurs parents, à chaque anniversaire, Québec, générations, 1983-1984 et 1987-1988 99

Figure 3.16
Proportion des enfants de moins de 25 ans selon la taille de leur famille, Québec, 1951, 1981 et 1996 100

Figure 4.1
Taux comparatif de mortalité par cancer chez les hommes, Québec, 1976-1998 117

Figure 4.2
Taux comparatif de mortalité par cancer chez les femmes, Québec, 1976-1998 117

Figure 4.3
Taux comparatif de mortalité par traumatisme chez les hommes, Québec, 1976-1998 119

Figure 4.4
Taux comparatif de mortalité par traumatisme chez les femmes, Québec, 1976-1998 119

Figure 4.5
Répartition des décès selon la cause et le sexe, Québec, 1998 121

Figure 4.6
Répartition des principales causes d'années potentielles de vie perdues avant 75 ans, selon le sexe, Québec, 1998 122

Schéma 5.1
Seuils retenus pour l'indice de masse corporelle (IMC) selon l'âge, population de 15 ans et plus 134

Figure 6.1
Taux standardisé d'hospitalisation en chirurgie et en médecine selon le sexe, Québec, 1992-1993 à 1998-1999 (pour 1 000 habitants) 146

Figure 6.2
Taux standardisé d'hospitalisation pour certaines interventions chirurgicales, Québec, 1992-1993 et 1998-1999 (pour 100 000 habitants) 147

Figure 6.3
Distribution des services selon le lieu de pratique en 1998-1999 151

Figure 6.4
Répartition des ordonnances dispensées aux personnes assurées par le régime d'assurance médicaments administré par la RAMQ, selon la classe de médicaments, Québec, 1989 et 1999 157

Figure 6.5
Répartition des dépenses effectuées pour hospitaliser des personnes et pour tous les autres services, Québec, 1994-1995 et 1998-1999 159

Figure 6.6
Sources des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse, Québec, 1998-1999 164

Figure 6.7
Taux de signalements retenus selon la source du signalement, Québec, 1998-1999 164

Figure 6.8
Antécédents de services pour les enfants signalés à la Direction de la protection de la jeunesse, Québec, 1998-1999 165

Figure 6.9
Besoins de services pour les parents, Québec, 1998-1999 166

Figure 6.10
Besoins de services pour les enfants, Québec, 1998-1999 167

Figure 6.11
Proportion de signalements n'ayant pas eu de référence personnalisée et répartition des types de ressources référées, Québec, 1998-1999 168

Figure 8.1
Le cheminement de 100 jeunes Québécois dans le système scolaire, selon les comportements observés en 1975-1976, Québec 207

Figure 8.2
Le cheminement de 100 jeunes Québécois dans le système scolaire, selon les comportements observés en 1998-1999, Québec 207

Figure 9.1
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans selon l'âge, Québec, 1976 et 2000 218

Figure 9.2
Taux d'emploi des hommes de 15-64 ans selon l'âge, Québec, 1976 et 2000 219

Figure 9.3
Taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans selon le statut, Québec, octobre à décembre, 1976-2000 220

Figure 9.4
Indice de gravité du chômage chez les 15-64 ans selon l'âge, Québec, 1976-2000 223

Figure 9.5
Nombre de chercheurs d'emploi découragés (inactifs) de 15-64 ans et taux de chômage, Québec, 1976-1995 et 1997-2000 224

Figure 9.6
Évolution de la part du temps partiel chez les 15-64 ans selon l'âge, Québec, 1976-2000 226

Figure 9.7
Croissance de l'emploi autonome chez les 15-64 ans selon la catégorie d'emploi, Québec, 1976-2000 229

Figure 9.8
Variation annuelle de l'emploi chez les 15-64 ans selon le statut d'emploi, Québec, 1977-2000 229

Figure 9.9
Taux de cumul d'emplois chez les 15-64 ans selon le sexe, Québec, 1976-2000 230

Figure 9.10
Répartition des travailleurs selon la semaine de travail habituelle, Québec, 1976 et 1996 234

Figure 10.1
Composition par âge, diverses professions, Québec, 1996 263

Figure 11.1
Proportion de la population de 15 ans et plus occupant un emploi et ayant un niveau élevé de détresse psychologique, selon les contraintes psychosociales du travail et le sexe, Québec, 1998 273

Figure 12.1
Évolution de la proportion des personnes de 15 ans et plus occupant un emploi qui étaient incapables de travailler pendant au moins une journée en raison de problèmes de santé mentale, cardiovasculaires et ostéo-articulaires, parmi l'ensemble des personnes incapables de travailler pour des raisons de santé, Québec, 1987, 1992-1993 et 1998 280

Figure 12.2
Proportion de personnes incapables de travailler pendant au moins une journée en raison de problèmes de santé mentale, parmi les personnes incapables de travailler pour des raisons de santé, selon le sexe, Québec, 1987, 1992-1993 et 1998 282

Figure 12.3
Nombre annuel moyen des journées d'incapacité en raison d'un problème de santé mentale, cardiovasculaire ou ostéo-articulaire, par 100 personnes au travail, Québec, 1987, 1992-1993 et 1998 283

Figure 12.4
Proportion de personnes incapables de travailler en raison de problèmes de santé mentale, selon deux formes de violence au travail, Québec, 1998 283

Figure 13.1
Revenu total, revenu disponible et revenu privé des unités familiales, Québec, 1977-1997 293

Figure 13.2
Revenu de transfert des unités familiales, Québec, 1977-1997 293

Figure 13.3
Répartition en pourcentage des unités familiales selon la structure, Québec, 1977, 1987 et 1997 295

Figure 13.4
Nombre d'unités familiales selon la structure, Québec, 1977, 1987 et 1997 295

Figure 13.5
Revenu disponible de certaines unités familiales, Québec, 1977, 1987 et 1997 296

Figure 13.6
Revenu disponible des familles et des personnes seules, Québec, 1977-1997 299

Figure 13.7
Revenu disponible de certaines unités familiales, ajusté en fonction de la taille, Québec, 1977, 1987 et 1997 299

Figure 13.8
Revenu disponible des unités familiales selon l'âge du chef, Québec, 1997 300

Figure 13.9
Revenu disponible non ajusté des unités familiales pour certaines générations, selon l'âge du chef, Québec, 1977, 1982, 1987, 1992 et 1997 301

Figure 13.10
Revenu disponible ajusté des unités familiales pour certaines générations, selon l'âge du chef, Québec, 1977, 1982, 1987, 1992 et 1997 302

Figure 13.11
Revenu des particuliers de 15 ans et plus bénéficiant d'un revenu, Québec, 1981-1997 305

Figure 13.12
Revenu des particuliers de 15 ans et plus bénéficiant d'un revenu, Québec, 1981-1997 306

Figure 13.13
Revenu des femmes par rapport à celui des hommes chez les particuliers de 15 ans et plus bénéficiant d'un revenu, Québec, 1981-1997 307

Figure 13.14
Revenu disponible des femmes par rapport à celui des hommes selon l'âge des particuliers de 15 ans et plus bénéficiant d'un revenu, Québec, 1981-1997 308

Figure 13.15
Revenu disponible des particuliers pour certaines générations, selon l'âge, Québec, 1982, 1987, 1992 et 1997 309

Figure 13.16
Revenu d'emploi des hommes et des femmes gagnant un revenu, Québec, 1981-1997 310

Figure 14.1
Répartition des unités familiales selon la tranche de revenu disponible ajusté, Québec, 1977, 1987 et 1997 320

Figure 14.2
Répartition des unités familiales selon la tranche de revenu disponible ajusté et le type d'unité familiale, Québec, 1977, 1987 et 1997 321

Figure 14.3
Coefficients de Gini des unités familiales, Québec, 1977, 1987 et 1997 325

Figure 14.4
Coefficients de Gini des personnes seules et des familles, Québec, 1977, 1987 et 1997 325

Figure 14.5
Répartition des unités familiales et des unités familiales à faible revenu selon l'âge, Québec, 1977, 1987 et 1997 330

Figure 14.6
Indicateurs d'inégalité et de faible revenu, Québec, 1977-1997 333

Figure 15.1
Taux d'assistance sociale du Québec et de l'Ontario, 1980-2000 342

Figure 15.2
Taux d'assistance sociale selon le sexe, Québec, 1980-2000 345

Figure 15.3
Taux d'assistance sociale selon l'âge, Québec, 1980-2000 347

Figure 16.1
Revenus et dépenses des ménages, Québec, 1978-1999 363

Figure 16.2
Consommation courante et autres dépenses en proportion des dépenses totales, Québec, 1978 et 1999 364

Figure 16.3
Consommation courante selon le type de ménage, Québec, 1998 366

Figure 16.4
Profil de consommation pour certaines dépenses, selon le type de ménage, Québec, 1998 367

Figure 16.5
Profil de consommation pour certaines dépenses, selon la taille du ménage, Québec, 1998 369

Figure 16.6
Consommation courante des ménages, selon le quintile de revenu total, Québec, 1998 370

Figure 16.7
Profil de consommation pour certaines dépenses, selon le quintile de revenu total, Québec, 1998 371

Figure 16.8
Revenu total et dépenses totales des ménages, selon l'âge de la personne de référence, Québec, 1998 372

Figure 16.9
Profil de consommation pour certaines dépenses, selon l'âge de la personne de référence, Québec, 1998 373

Figure 16.10
Répartition des ménages selon le mode d'occupation du logement, Québec, 1978-1998 374

Figure 16.11
Dépense et part de la consommation courante en logement, selon le mode d'occupation, Québec, 1998 375

Figure 16.12
Répartition des ménages selon le mode d'occupation du logement et l'âge de la personne de référence, Québec, 1998 376

Figure 16.13
Répartition des ménages selon le mode d'occupation du logement et le type de ménage, Québec, 1998 376

Figure 17.1
Répartition des logements selon la période de construction, Québec, Ontario et Canada, 1997 381

Figure 17.2
Revenu moyen des ménages disposant de certaines composantes de l'équipement ménager, Québec, 1997 391

Figure 17.3
Évolution du mode d'occupation des logements, Québec, Ontario et Canada, 1951-1996 393

Figure 17.4
Répartition des ménages selon la proportion du revenu du ménage consacrée aux dépenses de logement, le mode d'occupation du logement et l'âge du soutien du ménage, Québec, 1996 397

Figure 19.1
Taux de certaines catégories d'infractions au Code criminel, Québec, 1962-1999 438

Figure 19.2
Taux de certaines catégories de crimes avec violence, Québec, 1962-1999 440

Figure 20.1
Taux annuels d'enfants signalés aux DPJ selon le type de mauvais traitements et le résultat de l'évaluation clinique faite par l'intervenant de la DPJ, Québec, 1998-1999 465

Figure 20.2
Taux annuels d'enfants dont les mauvais traitements signalés ont été jugés fondés selon le sexe de la victime, Québec, 1998-1999 467

Figure 20.3
Taux annuels d'enfants dont les mauvais traitements signalés ont été jugés fondés selon l'âge de la victime, Québec, 1998-1999 467

Figure 20.4
Taux annuels de garçons dont les mauvais traitements signalés ont été jugés fondés selon l'âge, Québec, 1998-1999 468

Figure 20.5
Taux annuels de filles dont les mauvais traitements signalés ont été jugés fondés selon l'âge, Québec, 1998-1999 468

Figure 20.6
Proportion des mauvais traitements ayant une durée de six mois ou plus, Québec, 1998-1999 469

Figure 20.7
Proportion d'enfants ayant une blessure ou une atteinte physique au moment de l'évaluation, Québec, 1998-1999 469

Figure 20.8
Proportion d'enfants vivant avec au moins un parent ayant été victime de mauvais traitements dans son enfance en fonction des diverses formes de mauvais traitements vécus par l'enfant, Québec, 1998-1999 471

Figure 21.1
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent, selon la présence de violence physique sévère vécue par la mère durant son enfance, Québec, 1999 479

Figure 21.2
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent, selon que la mère a été ou non témoin de violence envers un frère, une soeur ou sa mère durant son enfance, Québec, 1999 479

Figure 21.3
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent, selon le sexe de l'enfant, Québec, 1999 480

Figure 21.4
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent, selon le niveau d'harmonie actuel dans le couple, Québec, 1999 481

Figure 21.5
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent de type physique, selon la présence d'agression psychologique, Québec, 1999 482

Figure 21.6
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent de type psychologique et physique mineure, selon la présence de violence physique sévère, Québec, 1999 482

Figure 25.1
Comparaison de la structure par âge, Québec, 1996 580

Figure 25.2
Comparaison entre les indices des taux d'activité des 15-29 ans non aux études (immigrés, minorités visibles immigrées) et ceux de l'ensemble des 15-29 ans, selon la scolarité, Québec, 1996 596

Figure 25.3
Comparaison entre les indices des taux de chômage des 15-29 ans non aux études (immigrés, minorités visibles immigrées) et ceux de l'ensemble des 15-29 ans, selon la scolarité, Québec, 1996 596

Introduction

Hervé Gauthier
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Les aspects sociaux de la vie ont longtemps été considérés comme des parents pauvres du point de vue de la connaissance statistique. Or, cela est de moins en moins vrai. Les statistiques et les études dans la sphère sociale sont de plus en plus nombreuses. Les enquêtes couvrent un nombre croissant de domaines sociaux et on exploite davantage les fichiers administratifs, qui contiennent aussi beaucoup de renseignements utiles. Les statistiques économiques demeurent privilégiées, et de loin, notamment en raison de la fréquence et de la régularité de leur collecte et analyse, mais l'écart n'est pas aussi grand qu'auparavant.

Avoir davantage de données ne signifie cependant pas qu'on en tire tout le bénéfice potentiel. Il existe toujours des fichiers d'enquête ou des fichiers administratifs qui sont peu exploités, et les études sont fréquemment dispersées. Il y a un besoin important de compléter les études dans les domaines faisant trop peu souvent l'objet d'analyses statistiques et de rassembler en un seul endroit les études portant sur les conditions de vie. C'est ce double objectif que poursuit le *Portrait social du Québec : données et analyses*. Notre étude vise donc à examiner un ensemble d'indicateurs sociaux pour le Québec et à fournir une vue générale des conditions de vie de la population.

Changements dans les conditions de vie : des causes multiples

Les changements dans les conditions de vie ont des causes multiples. Il y a des sources d'ordre structurel, que l'on pense au développement de l'État-providence à partir des années 60, à l'avènement de l'ALENA et à la mondialisation, aux progrès technologiques (notamment dans les télécommunications), à la restructuration industrielle, à la nouvelle compétition des pays émergents et aux modifications des lois dans les domaines du mariage, du divorce, de l'avortement, de la contraception. L'évolution des valeurs est aussi à la base de nombreux changements dans les conditions de vie. Mentionnons, à titre d'exemple, la priorité accordée à l'éducation, qui est le fondement de la hausse de la scolarisation, l'action du mouvement féministe, qui a transformé le rôle de la femme, au foyer, au travail et sur la place publique, la montée de valeurs individualistes, qui a changé les

comportements liés au couple et aux enfants. Tous ces phénomènes exercent une influence indéniable sur les caractéristiques et les comportements des individus et sur leur milieu social.

En plus de ces changements structurels, les aléas de la conjoncture économique entraînent souvent d'importantes perturbations dans la vie des gens. Les deux dernières décennies ont vu deux récessions majeures marquer profondément le quotidien de nombreux groupes de personnes, notamment des jeunes. Ces récessions ont été suivies de deux périodes de croissance économique, dont la seconde — qui n'est pas encore terminée — fait figure d'exception par sa longueur. Les années 90 ont été marquées aussi par l'assainissement des finances publiques et les nombreuses modifications aux programmes gouvernementaux.

La nécessité de bien connaître les conditions sociales de la population découle donc de l'ampleur et de la rapidité des différents changements, autant structurels que conjoncturels. Le *Portrait social du Québec* rend compte de l'importance de toutes ces évolutions et décrit certaines d'entre elles (situation démographique et situation économique dans les deux premiers chapitres). Cependant, il ne cherche pas tant à décrire les causes diverses que leurs effets dans la vie des gens. Par le biais de la description des conditions de vie, le présent ouvrage se trouve à rendre compte d'un ensemble de phénomènes qui façonnent la société à tous les niveaux.

Conditions de vie et politiques sociales

Les différents paliers de gouvernement sont aujourd'hui impliqués dans un grand nombre de volets de la vie des gens, et les ressources qui assurent les programmes publics sont devenues considérables. La nécessité d'une connaissance approfondie des comportements et des caractéristiques des individus et des ménages résulte du fait que le rôle même des pouvoirs publics est devenu prépondérant. L'ensemble des dépenses sociales des gouvernements provincial et fédéral au Québec a été estimé à 46 milliards de dollars en 1998, soit 23,8 % du PIB (H. Gauthier, 2000). De plus, des changements importants et fréquents sont apportés aux programmes en place (assistance emploi, assurance emploi, régime de rentes), qui ne sont pas sans influencer les conditions de vie de nombreux groupes de la société. Le *Portrait social du Québec* fournit, dans une perspective d'ensemble, une vue des implications de ces changements.

Les liens entre notre étude des conditions de vie et les modifications dans les politiques sociales — lesquelles sont un des facteurs de changement de ces conditions — sont évidents. Nous ne visons toutefois pas à évaluer de façon directe les politiques sociales. En fait, nous n'en faisons que rarement mention et nous ne cherchons pas à les décrire. L'évolution des conditions de vie reflète les modifications dans les politiques, mais est liée aussi à de nombreux autres facteurs d'ordre culturel, social et économique. C'est donc la résultante de tous ces facteurs qui nous intéresse ici.

Portrait social et rapport social

Par ailleurs, ce qui distingue notre étude d'un rapport social c'est que celui-ci fait référence explicitement à des buts sociaux ou à des valeurs. On ne trouve rien de tel dans le *Portrait social du Québec*. Il n'y a aucune référence à des objectifs précis que la société (acteurs politiques, sociaux, économiques et syndicaux) se serait donnés ou à des valeurs communes désignées comme désirables et largement partagées par la population. Pour arriver à une telle connaissance, il faudrait des études politiques, sociales et économiques spécifiques.

Avec de telles études, on pourrait établir une liste d'indicateurs grâce auxquels l'évolution des conditions de vie serait mesurée. Les chercheurs allemands ont effectué une telle démarche pour établir le rapport social de leur pays. Ils ont procédé à une construction théorique élaborée, qui a permis de relier les objectifs préalablement définis à des indicateurs sociaux bien précis (plus de 900 séries statistiques ont été retenues : voir S. Langlois, 1999, p. 22). Ici même au Québec, une recherche en cours, visant à mieux comprendre ce qu'entendent les gens de divers milieux quand on parle de développement social, aidera à sélectionner des indicateurs significatifs ou à en créer de nouveaux (M. Lévesque et autres, 2001).

En l'absence d'une telle analyse sur les objectifs et les valeurs de la société québécoise, notre étude ne peut être qualifiée de rapport social. Cependant, cela ne signifie aucunement qu'elle n'apporte pas un éclairage utile et même nécessaire dans les débats et discussions publiques. En fait, les deux types de rapports ont des caractéristiques communes qui font qu'ils ne sont pas si éloignés l'un de l'autre. D'abord, ils décrivent la vie et les caractéristiques des individus et ménages (participation au marché du travail, scolarisation, victimisation, par exemple) et non des agrégats sociaux[1] (dépense nationale, PIB, effectif de la population active, effectif scolaire, dépenses gouvernementales) ou des institutions sociales[2] (systèmes scolaires, syndicats, institutions politiques et administratives, par exemple). Ensuite, les deux rapports mesurent des « outputs » (ou résultats) plutôt que des « inputs ». Les analyses visent à décrire comment vivent les gens plutôt que les institutions et les ressources publiques mises à la disposition du développement économique et social en général, ou de tel programme social en particulier. On cherche à décrire la prévalence de maladies ou de facteurs de risques pour la santé, ainsi que la scolarisation et la diplomation plutôt que les dépenses publiques dans la santé et l'éducation, la participation sociale des immigrants plutôt que les programmes visant l'intégration des immigrants. Finalement, dans les deux types de rapports, la mise en évidence des évolutions à long terme est recherchée plus que celle des variations à court terme.

1. On peut décrire ces éléments dans le contexte général qui servent de base à l'évolution des conditions de vie.
2. Même remarque que la note 1.

Évaluation du développement social

Par ailleurs, même si nous ne faisons pas référence explicitement à des objectifs sociaux, les analyses présentées ici peuvent servir à l'évaluation du développement social. Les analyses cherchent en premier lieu à décrire les faits. Les analystes se posent des questions auxquelles ils vont essayer de répondre de façon objective : Dans quel type de milieu familial les enfants vivent-ils? La prévalence de telle maladie augmente-t-elle? Le taux de chômage baisse-t-il pour tous les groupes d'âge et sexe? Quels sont les groupes sociaux les plus susceptibles de dépendre du programme d'assistance emploi? Comment se différencie la structure professionnelle des travailleurs et des travailleuses? Comment se fait le partage des tâches domestiques dans les couples? Dans quels domaines de la vie se fait le mieux l'intégration sociale des immigrants et pour quels groupes d'entre eux? Toutes ces questions font souvent l'objet de programmes d'intervention gouvernementale et de débat public.

En outre, dans plusieurs domaines, il est admis que l'évolution d'un indicateur est favorable dans un sens mais défavorable dans le sens opposé. Ainsi, la hausse de l'espérance de vie, la baisse du taux de chômage, la diminution du nombre d'assistés sociaux, la hausse du revenu réel moyen ou encore la réduction du taux de criminalité sont toutes des évolutions que l'on peut qualifier de favorables. L'examen des tendances dans ces secteurs conduit donc naturellement à juger du caractère positif ou négatif de l'évolution sociale.

Pour d'autres phénomènes, le jugement ne peut être aussi catégorique. C'est le cas par exemple de la hausse du divorce chez les couples mariés : on y aurait vu un indice de régression sociale il y a quelques décennies; aujourd'hui, la perception des gens est beaucoup moins négative puisqu'on met le bonheur du couple et la bonne entente entre conjoints au-dessus de la valeur de pérennité du lien du mariage.

Indicateurs composites et indicateurs sectoriels

Bien que le *Portrait social du Québec* fournisse une vision d'ensemble des conditions de vie de la population, l'analyse demeure assez sectorielle. Dans le champ économique, l'unité monétaire sert de base pour définir des indicateurs composites ou synthétiques, tels que le produit intérieur brut (PIB). Dans le champ social, il n'y a pas d'indicateurs composites qui fassent l'unanimité. Quelques indicateurs composites existent et sont utilisés par certains organismes : l'Indice de Sécurité Personnelle (PSI) du Conseil canadien de développement social ou l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement sont probablement les plus connus au Canada. D'autres indices répondant à des préoccupations sociales particulières ont été définis par des équipes de chercheurs (voir P. Bernard et autres, 2001).

Dans l'état actuel des connaissances à ce sujet, l'Institut de la statistique du Québec préfère s'en tenir à une approche pragmatique. Cette approche consiste à réunir un éventail d'indicateurs sociaux couvrant les principales dimensions des conditions

de vie de la population et dont la production statistique récurrente permet de faire un suivi régulier. Elle demeure flexible quant aux thèmes et aux analyses que l'on peut faire. Elle facilite également les comparaisons avec d'autres sociétés. En effet, d'une façon paradoxale, lorsque l'on compare les résultats d'indices composites de divers pays ou sociétés, on est naturellement amené à revenir à des indicateurs de base (qui forment les composantes de l'indice : par exemple, le revenu moyen, le nombre d'années de scolarité, l'espérance de vie) pour expliquer et comprendre les différences relatives à l'indice composite. En outre, l'approche par domaine met en évidence la participation des ministères, organismes et chercheurs qui collaborent au projet, ce qui favorise d'autant l'élargissement et l'enrichissement de l'étude.

L'approche retenue permet aussi une appréciation par secteur d'activité ou par domaine. Cela est de nature à bénéficier davantage aux intervenants politiques ou autres acteurs qui souhaitent être éclairés dans leur champ respectif. Finalement, dans la mesure où une telle analyse doit être faite à partir d'une banque d'indicateurs disponibles sur support électronique, l'approche par domaine se prête mieux à une mise à jour régulière, ou à tout le moins propre à chaque domaine, entre les éditions du *Portrait social*.

Indicateurs objectifs et indicateurs subjectifs

Pour une étude qui utilise des indicateurs sociaux, on doit en outre décider de la place à accorder aux indicateurs subjectifs. Doit-on se limiter aux indicateurs objectifs? Il y a à ce sujet des pratiques fort différentes, beaucoup de chercheurs accordant peu de poids aux indicateurs subjectifs. S. Langlois (1999, p. 30) fait remarquer au sujet des portraits sociaux que « les aspects subjectifs — représentations sociales, attitudes, opinions — sont de plus en plus systématiquement intégrés dans les publications de ce genre ». La perception de l'état de santé est un exemple d'indicateur subjectif utilisé dans les enquêtes portant sur la santé au Québec. Selon M. Levasseur (2000, p. 267), il s'agit d'un indicateur particulièrement intéressant, car il reflète généralement l'état de santé réel et il permet « d'identifier les groupes de la population qui nécessitent une attention particulière ».

Il n'y a pas autant d'indicateurs subjectifs que d'indicateurs objectifs, ce qui peut expliquer en partie que la plupart de ceux analysés dans l'étude soient de nature objective (caractéristiques familiales, professionnelles, taux de chômage, revenus moyens, emploi du temps en minutes, etc.). Certains indicateurs subjectifs ont tout de même été retenus, qui compléteront utilement l'analyse (perception de l'état de santé, sentiment de sécurité, attitudes et perceptions des personnes fournissant de l'aide en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée, attitudes et perceptions en matière de relations interculturelles).

Les thèmes

La présente étude constitue plus qu'une mise à jour de l'édition précédente publiée en 1996. D'abord, deux nouveaux chapitres analysent le contexte général : l'un décrivant la situation démographique, l'autre la situation économique. Le champ de l'étude des

conditions de vie est élargi considérablement par l'ajout de deux nouveaux thèmes : les ménages et les familles, la participation sociale (le support et l'entraide, les immigrants). Puis, les autres thèmes (la santé, l'éducation, le travail, le niveau de vie, la sécurité des personnes et l'emploi du temps) sont composés maintenant de plus d'un chapitre, ce qui permet de faire une analyse plus détaillée. Par ailleurs, les dimensions de l'aide sociale et de la consommation ont été ajoutées. Grâce à la flexibilité de la formule « thème-chapitre », plusieurs sujets plus pointus ont pu être abordés, notamment sous le thème du travail (contraintes psychosociales du travail et incapacité de travail pour des raisons de santé mentale) et celui de la sécurité des personnes (mauvais traitements envers les enfants et violence familiale dans la vie des enfants).

Les données utilisées dans cet ouvrage proviennent de sources très variées : le Registre des événements démographiques, les Recensements du Canada, l'Enquête sociale générale (nombreux cycles), l'Enquête sur les finances des consommateurs, l'Enquête sur les dépenses des ménages, l'Enquête sociale et de santé, la comptabilité nationale, les fichiers administratifs (éducation, services de santé, criminalité) et des enquêtes exploratoires. Pour faire le portrait social d'une société, il faut faire flèche de tout bois. Il en résulte évidemment une diversité des approches, des populations étudiées et des périodes. Nous avons cherché à présenter des séries historiques longues, à partir des années 70 notamment, mais cela n'a pas toujours été possible. Relativement à la structure professionnelle, par exemple, nous ne disposons que des résultats de deux recensements, ceux de 1991 et de 1996, une nouvelle classification des professions ayant été adoptée en 1991. Le chapitre sur les mauvais traitements envers les enfants s'appuie sur une enquête particulière réalisée en 1998-1999.

Les dernières décennies ont été marquées par des changements sociaux majeurs qu'il importe de bien documenter. Il est plus difficile d'avoir une vision d'ensemble dans le champ social que dans le champ économique. Le *Portrait social* vise à combler ce besoin.

Bibliographie

BERNARD, Paul et autres (2001). *Comment peut-on mesurer le développement social?*, plan du rapport de l'équipe CQRS sur les indicateurs sociaux, 21 mars, 11 p. plus figures et fiches descriptives.

GAUTHIER, Hervé (2000). « Équité intergénérationnelle et solidarité sociale », *Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques*, Les Deuxièmes Rencontres Sauvy, Montréal, 4-6 oct., 16 p. plus tableaux et figures.

LANGLOIS, Simon (1999). *Pour la construction d'un rapport social sur le Québec*, rapport soumis à l'Institut de la statistique du Québec, 51 p. plus annexes.

LEVASSEUR, Madeleine (2000). « Activité physique », dans Daveluy, C. et coll., *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 12, p. 259-271.

LÉVESQUE, Maurice, Deena WHITE, Bruno JEAN et Anne LAPERRIÈRE (2001). *Les indicateurs du développement social : le point de vue des acteurs*, rapport préliminaire, GRASP, Université de Montréal, 73 p.

Contexte général

Chapitre 1 **La situation démographique**

Chapitre 2 **La situation économique**

Chapitre 1

La situation démographique[1]

Louis Duchesne
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

La naissance et le décès sont les événements capitaux dans la vie des individus. La formation des couples, les ruptures d'union par divorce et par veuvage de même que les migrations sont aussi des passages importants. L'ensemble de ces mouvements forme l'infrastructure démographique d'une société. Dans l'examen des principaux comportements démographiques, l'accent sera mis sur les changements survenus pendant la dernière décennie du 20e siècle. Les traits dominants de la morphologie sociale « démographique » seront ensuite abordés, soit la structure et l'évolution de la population.

Naissances et fécondité

Pendant la décennie 90, le nombre de naissances a fondu du quart, en passant de 98 000 en 1990 à un peu moins de 74 000 en 1999. Il est vrai que le chiffre de 1990 est relativement élevé et résulte du mini baby-boom de la fin des années 1980. Pendant les années 70, le nombre de naissances a oscillé entre 90 000 et 100 000, mais le début des années 80 l'a vu baisser, jusqu'à ce qu'il atteigne 84 000 en 1987. Aux meilleures années du baby-boom, le nombre de naissances s'élevait à 144 000, soit de 1957 à 1959, ce qui n'est pas loin du double du nombre d'aujourd'hui. Comme il y a peu de décès aux jeunes âges, le nombre de naissances se répercute sur la pyramide des âges (figure 1.10).

L'indice synthétique de fécondité, ou le nombre d'enfants par femme, permet de mieux interpréter le mouvement des naissances puisque le nombre de femmes en âge de procréer varie dans le temps; il élimine l'effet que peuvent avoir sur le

1. Ce texte reprend quelques-unes des grandes lignes de la publication *La situation démographique au Québec, bilan 2000*, publié par l'Institut de la statistique du Québec (Duchesne, 2000). Les données des figures ainsi que de nombreux tableaux se rapportant au sujet se trouvent dans la publication et sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec, à l'adresse : [http://www.stat.gouv.qc.ca].

nombre de naissances l'effectif de la population féminine en âge de procréer et sa composition par âge. L'indice synthétique de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge de 13 à 49 ans et représente le nombre moyen d'enfants par femme dans une génération qui aurait les taux de fécondité d'une année donnée.

Figure 1.1
Indice synthétique de fécondité et descendance des générations, Québec, 1950-1999

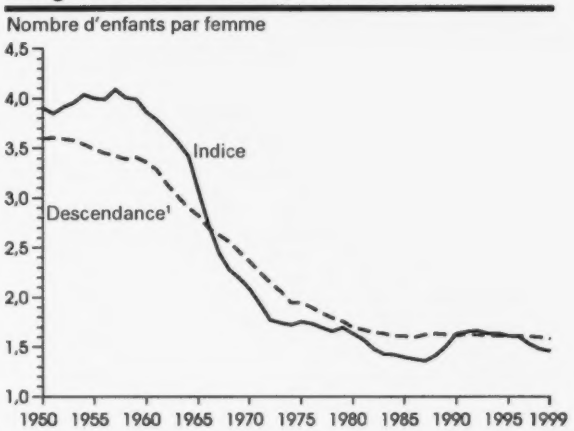

1. La descendance est décalée de l'âge moyen à la maternité.
Source : Institut de la statistique du Québec.

L'évolution de l'indice synthétique de fécondité depuis 1950 est illustrée à la figure 1.1. L'indice est en chute libre au cours des années 60 : de 3,1 en 1965, il passe à 2,1 en 1970. De 1973 à 1979, il se maintient à 1,7 enfant par femme, mais la baisse reprend et il n'est plus que de 1,4 de 1983 à 1988. Le niveau des années 1991 et 1992, soit 1,7 enfant par femme, est loin de représenter une remontée spectaculaire. L'indice baisse depuis, pour se situer à 1,5 enfant par femme de 1997 à 1999.

La figure 1.1 montre aussi la descendance finale observée ou estimée des générations 1921 à 1968, décalée de l'âge moyen à la maternité. Ainsi, la génération 1933 (en fait 1933-1934), dont l'âge moyen se situe à 26,9 ans, est associée à l'année 1960. Alors que cette génération 1933 a eu une descendance de 3,0 enfants, l'indice synthétique de l'année 1960 atteint 3,9 enfants. À cette époque, l'indice annuel surévaluait le comportement de fécondité. C'est la baisse de l'âge moyen à la maternité qui explique cette surestimation. Le changement de tendance du calendrier de la fécondité vers une hausse de l'âge moyen à la maternité déprime l'indicateur annuel de fécondité, de sorte que la descendance finale des générations du début des années 50 dépassera les indices observés pendant les années 80.

Pour qu'il y ait remplacement des générations, il faut que le nombre de filles nées une année donnée soit le même que l'effectif moyen des femmes aux âges de maternité. La fécondité québécoise est sous le seuil de remplacement depuis 1970. Ce seuil est actuellement d'environ 2,1 enfants par femme. De façon plus concrète, en 1998, on dénombre 37 096 naissances de filles, alors que la génération moyenne de mères (effectif de la génération moyenne des femmes en âge

de procréer) compte 51 200 femmes; le nombre de filles est donc de 28 % inférieur au nombre moyen de mères. L'effectif de la génération moyenne des mères diminue depuis le milieu des années 80, alors que l'on trouvait aux principaux âges de maternité les générations nombreuses de la fin des années 50; il était de plus de 61 000.

De nombreux États ont une fécondité semblable à celle du Québec. Parmi les pays occidentaux, l'Espagne affiche maintenant la fécondité la plus faible avec 1,2 enfant par femme en 1999. Les États-Unis ont vu leur indice augmenter à la fin des années 80 jusqu'à 2,1 en 1990, malgré l'absence de politique familiale; en 1999, il est de 2,1. Au Canada, l'indice diminue à 1,5 enfant par femme en 1997, en regard de 1,7 en 1992; celui de l'Ontario se situe à 1,5 en 1997, soit le même niveau qu'au Québec. Notons qu'en 1997, quatre provinces ont une fécondité plus faible que le Québec; Terre-Neuve affiche l'indice le plus bas, avec 1,3 enfant par femme.

L'âge moyen à la maternité a beaucoup augmenté au cours de la décennie 90; en 1990, il était de 27,7 ans et en 1999, il se situe à 28,5. L'âge moyen à la première maternité, quant à lui, passe de 26,0 en 1990 à 26,8 en 1999. En fait, les taux de fécondité des femmes de moins de 30 ans ont plutôt diminué, tandis que ceux des femmes plus âgées ont été plus stables ou ont même augmenté. Le taux des femmes de 25-29 ans est passé de 128 ‰ à 106 ‰ de 1990 à 1999, alors que celui des femmes de 35-39 ans a augmenté de 22 ‰ à 27 ‰. Les taux des femmes de plus de 40 ans et des adolescentes sont très faibles.

Les interruptions volontaires de grossesse

Les interruptions volontaires de grossesse sont des actes médicaux défrayés par l'État. Les statistiques présentées ici proviennent des fichiers de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Notons que la Régie couvre les interruptions volontaires de grossesse pratiquées dans les cliniques privées, qui représentent plus du tiers de ces interventions. Toutefois, certaines interruptions pratiquées par des

Figure 1.2
Interruptions volontaires de grossesse pour 100 naissances, Québec, 1971-1999

Source : Institut de la statistique du Québec.

médecins salariés peuvent échapper à l'observation statistique; une étude de Rochon (1997) en fait une estimation (environ 6 % en 1995).

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse atteint 28 833 en 1998 et 28 058 en 1999; le nombre de 1998 est le plus élevé jamais observé ici. Le rapport des interruptions volontaires pour 100 naissances atteint 38,1 % en 1998 et en 1999 (figure 1.2). On observe une très forte augmentation depuis 1989, alors que le rapport n'était que de 20 %. De 1982 à 1989, il n'a pas beaucoup bougé, ce qui pouvait laisser croire à une stabilisation du comportement.

Le recours à l'avortement varie beaucoup d'un pays à l'autre, même s'ils présentent une fécondité semblable. En Ontario, il est de 35 % en 1998; aux États-Unis, il atteint 35 % en 1997, en France 30 % (1997), en Allemagne 16 % (1997) et en Italie 24 % (1998). Le recours à l'interruption volontaire de grossesse diminue dans certains pays, ce qui indique une meilleure utilisation des moyens contraceptifs. En effet, l'interruption volontaire de grossesse est utilisée ici le plus souvent en cas d'échec de la contraception, mais dans quelques pays elle peut être considérée comme une méthode contraceptive, comme en Russie, où le nombre d'interruptions volontaires de grossesse dépasse de beaucoup le nombre de naissances.

Les naissances hors mariage

Depuis 1995, plus de la moitié des naissances sont issues de parents non mariés. La proportion est de 57 % en 1999, en regard de 41 % en 1991 et de 30 % en 1987 (figure 1.3). Dans plusieurs pays, cette proportion augmente beaucoup : en 1999, elle atteint par exemple 62 % en Islande, 55 % en Suède, 38 % au Royaume-Uni, 41 % en France et 33 % aux États-Unis. Dans certains pays, elle reste très faible : elle est notamment de 10 % en Suisse, de 9 % en Italie, de 15 % en Espagne (1998) et de 4 % en Grèce.

Figure 1.3
Proportion des naissances hors mariage et de père inconnu, Québec, 1970-1999

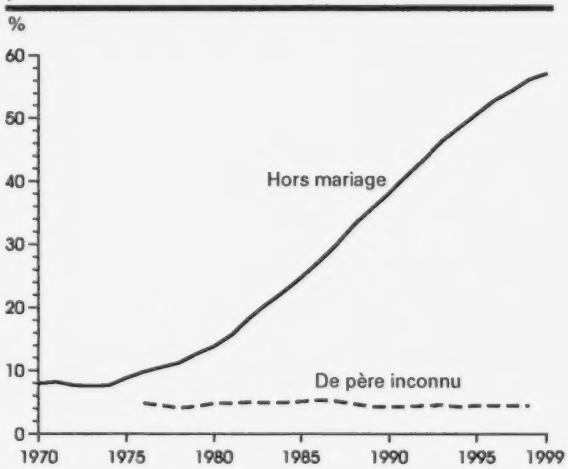

Source : Institut de la statistique du Québec.

La proportion d'enfants nés de père inconnu ou non déclaré n'est que de 4,5 % en 1998. La stabilité de cette proportion, autour de 5 %, depuis une vingtaine d'années indique que les naissances hors mariage sont uniquement associées à la montée de l'union libre et n'ont rien à voir avec les naissances autrefois qualifiées d'illégitimes.

Les mariages et l'état matrimonial

Le mariage, qui était autrefois un des rites de passage les plus importants de la vie, devient depuis le milieu des années 70 une institution de plus en plus délaissée. C'est l'union libre, dont on parlera un peu plus loin, qui a la faveur des nouveaux couples. Alors qu'au début des années 70 on célèbre jusqu'à 54 000 mariages par année (en 1972), le nombre dégringole à près de 23 000 en 1998 et en 1999. La chute est encore plus spectaculaire pour les mariages de célibataires, qui passent de plus de 50 000 en 1972 chez les hommes à 17 000 en 1999. Les remariages représentent aujourd'hui près du quart des mariages des hommes et plus du cinquième des mariages des femmes.

L'indice synthétique de nuptialité des célibataires ne bouge pas beaucoup depuis 1992; il est de 0,32 chez les hommes et de 0,35 chez les femmes en 1999, en regard de 0,34 et de 0,38 en 1992 (figure 1.4). L'indice résulte de la somme des taux de nuptialité des célibataires par âge jusqu'à 49 ans et correspond à la proportion d'individus qui se marieraient au moins une fois avant leur cinquantième anniversaire, dans une génération qui adopterait les mêmes taux que ceux observés pendant une année donnée. Les indices sont très bas; cela signifie que près du tiers seulement des hommes et des femmes se marieraient si les taux des dernières années restaient constants. La chute des indices a commencé au début des années 70, non seulement au Québec mais dans un bon nombre de pays de culture européenne. Cependant, parmi

Figure 1.4
Indice synthétique de nuptialité des célibataires selon le sexe, Québec, 1971-1999

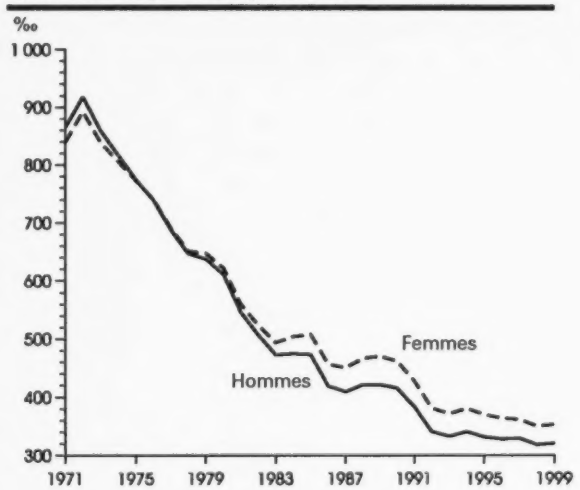

Source : Institut de la statistique du Québec.

les pays dont on connaît les statistiques de nuptialité, aucun n'affiche des indices plus faibles que ceux du Québec. Plusieurs pays ont vu, il y a quelques années, leur indice baisser à un niveau proche de 0,50, notamment la France et les pays nordiques. En Suède, l'indice masculin est de 0,43 en 1999 et l'indice féminin, de 0,46. En 1997, l'indice de l'ensemble du Canada est de 0,50 chez les hommes et de 0,54 chez les femmes.

Les divorces

On aurait pu penser que les mariages plus rares amèneraient une diminution des taux de rupture par divorce, par un effet de sélection, mais ce n'est pas le cas. Les personnes qui se marient plutôt que de vivre en union libre auraient en effet pu être plus imprégnées des valeurs traditionnelles de la non-dissolubilité du couple et plus réticentes à divorcer. L'indice synthétique de divortialité estime la proportion des mariages qui se termineraient par un divorce, selon les comportements d'une année donnée : il est la somme des taux de divortialité par durée de mariage avec comme dénominateur les mariages contractés il y a zéro, un, deux ans, etc., selon le cas. L'indice de 1997, soit 49 %, révèle qu'environ la moitié des mariages se termineraient par un divorce. L'indice oscille autour de 50 % depuis une dizaine d'années.

De 1988 à 1995, on compte autour de 20 000 divorces chaque année. Le nombre baisse depuis, et il est d'environ 17 000 en 1997 et en 1998. Cette baisse s'explique par un moins grand nombre de mariés, puisque les indices de divortialité, eux, ne bougent pas beaucoup.

La divortialité est très élevée dans de nombreux pays. L'ensemble du Canada, qui connaissait un taux plus élevé que le Québec jusqu'à 1988, affiche maintenant un indice plus faible. L'indice de 35 divorces pour 100 mariages en 1997 repose sur le calcul des 30 premières années de mariage seulement; pour cette durée, l'indice du Québec se situe à 45 %. Parmi les pays qui disposent de statistiques récentes, l'indice de divortialité dépasse 50 % en Suède et en Finlande.

L'état matrimonial

Il y a une variation importante de la répartition de la population selon l'état matrimonial par âge (figure 1.5). Les personnes vivant en union libre sont incluses ici parmi les personnes mariées, quel que soit leur état matrimonial légal. Chez les hommes, la proportion de célibataires diminue rapidement avec l'âge jusqu'à environ 9 % après 50 ans; chez les femmes, la proportion descend aussi jusqu'à 9 % dans le groupe des 50 à 69 ans mais augmente chez les plus âgées, jusqu'à 17 % après 90 ans. Les femmes nées au début du siècle se sont donc beaucoup moins mariées que les hommes des mêmes générations et que les femmes des générations qui ont suivi.

Figure 1.5
État matrimonial selon l'âge et le sexe, Québec, 1996

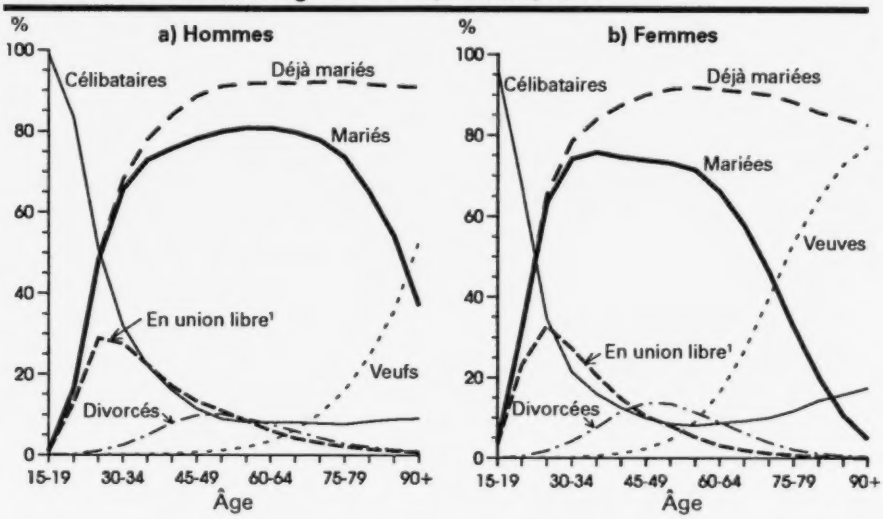

1. Les personnes en union libre sont comprises parmi les mariées.
Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

La proportion de divorcés est faible chez les jeunes comme chez les vieux : elle atteint un maximum de 10 % chez les hommes de 45-54 ans et de 14 % chez les femmes des mêmes âges. Le veuvage se révèle important surtout chez les femmes et les personnes âgées : à 85-89 ans par exemple, il atteint 73 % parmi les femmes, comparativement à 36 % chez les hommes.

Surtout importantes chez les jeunes adultes, les unions libres atteignent 30 % en 1996 du côté des hommes de 27 à 30 ans et 34 % chez les femmes de 26 et 27 ans. En 1986, les proportions les plus élevées se situaient à 17 % chez les hommes et 19 % chez les femmes.

À partir des données du recensement, on peut estimer que plus de 23 % des couples étaient formés de partenaires en union libre en 1996, en regard de 18 % en 1991, 12 % en 1986 et 8 % en 1981. La proportion varie beaucoup selon l'âge et le sexe. Chez les jeunes de 20-24 ans, 78 % des hommes et 72 % des femmes vivant en couple sont en union libre en 1996. La proportion baisse rapidement et n'atteint plus que 10 % chez les hommes de 55-59 ans et 7 % chez les femmes de ces âges.

Les décès et la mortalité[2]

De 1997 à 1999, on enregistre un peu plus de 54 000 décès, en regard d'environ 43 000 au début des années 80. Cette augmentation est due à la croissance de la population, mais surtout à l'augmentation du nombre de personnes âgées, les conditions de mortalité s'étant par ailleurs améliorées.

La grande majorité des personnes décédées en 1998 sont des personnes âgées, comme la figure 1.6 permet de le constater. La proportion des personnes décédées à 65 ans et plus est de 82 % chez les femmes et de 71 % chez les hommes. Sauf chez les enfants de moins d'un an, il y a très peu de mortalité chez les jeunes. À certains âges, on ne compte même pas 5 décès. Autour de 30 ans, on enregistre seulement environ 20 décès par année d'âge chez les femmes et 50 chez les hommes. C'est aux environs de 75 ans que l'on trouve le plus de décès d'hommes, tandis que chez les femmes, c'est plutôt vers 85 ans. Jusqu'aux âges très avancés, il y a toujours beaucoup plus de décès d'hommes que de femmes; on en compte ainsi 1,7 fois plus chez ceux-ci parmi les décédés de moins de 65 ans. L'effectif des classes d'âge est évidemment un facteur du nombre de décès; le calcul des taux et des quotients permet de comparer plus exactement les conditions de mortalité.

Figure 1.6
Structure par sexe et âge de la population décédée en 1998, Québec

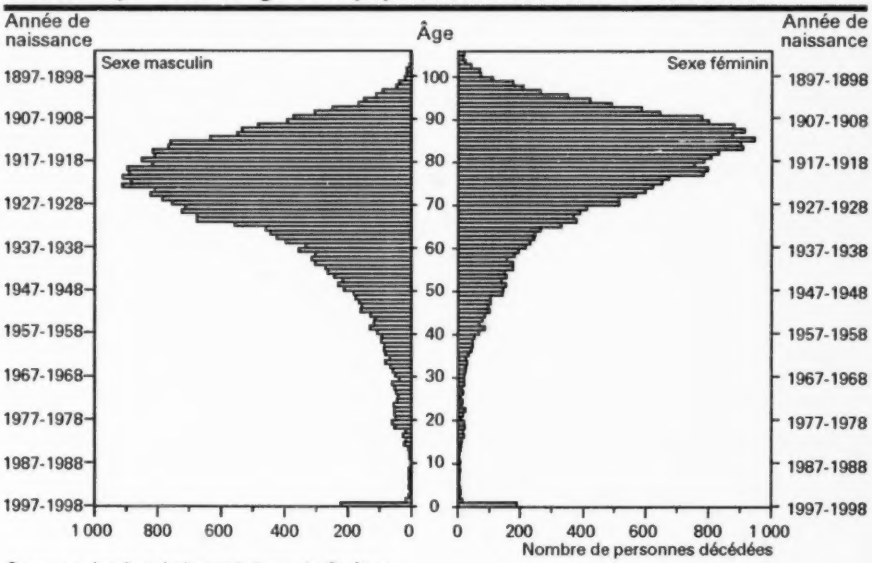

Source : Institut de la statistique du Québec.

2. Une section du chapitre 4 sur la santé traite des causes de décès.

L'espérance de vie

À l'aide des quotients de mortalité par âge (probabilité de décéder entre deux anniversaires), on peut calculer l'espérance de vie à la naissance ou la durée de la vie moyenne, selon les conditions de mortalité d'une année donnée. L'espérance de vie et le quotient de mortalité infantile sont les deux principaux indicateurs socio-sanitaires des populations.

Pour l'année 1998, l'espérance de vie à la naissance atteint 75,3 ans chez les hommes et 81,3 ans chez les femmes, en regard de 74,6 et 81,0 respectivement pendant la période 1995-1997 et de 73,7 et 80,8 en 1990-1992. Les périodes de trois ans réduisent les fluctuations aléatoires dans le calcul des taux. L'augmentation de la durée de vie moyenne depuis 1995-1997 continue d'être plus forte chez les hommes (0,7 an) que chez les femmes (0,3), si bien que l'écart entre les sexes diminue un peu. La vie moyenne des femmes compte maintenant 6,1 années de plus que celle des hommes, comparativement à 7,1 en 1990-1992.

La figure 1.7 présente l'évolution de la vie moyenne depuis 1951. L'espérance de vie n'était alors que de 64,4 ans chez les hommes et de 68,6 ans chez les femmes. Il est intéressant de noter l'écart de 4,2 ans entre la vie moyenne des hommes et des femmes à cette époque, en regard de celui de 7,7 ans en 1980-1982 et de celui, plus faible, de 6,1 ans en 1998.

L'espérance de vie à 65 ans atteint 15,6 ans chez les hommes en 1998 et 20,0 ans chez les femmes. On voit que l'inégalité que présentent les sexes à cet égard est très importante, les femmes de 65 ans pouvant s'attendre à vivre 4,3 ans de plus que les hommes du même âge. Au cours des années 1990-1992, l'espérance de vie à 65 ans était de 15,2 ans chez les hommes et de 19,9 ans chez les femmes. Par ailleurs, l'espérance de vie des femmes a stagné au cours de la décennie 90.

Figure 1.7
Espérance de vie à la naissance selon le sexe, Québec, 1950-1952 à 1995-1997

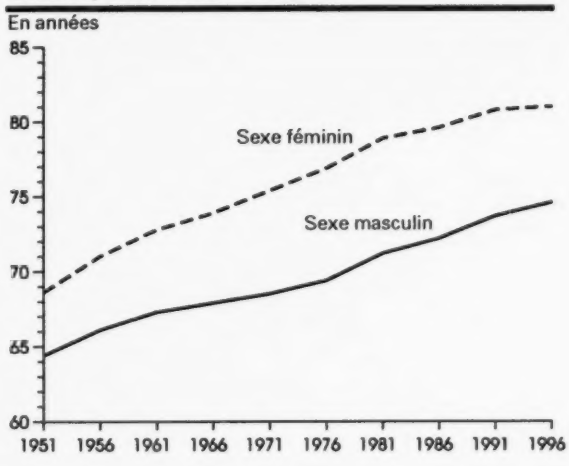

Sources : Statistique Canada (1951-1966).
Institut de la statistique du Québec (1971-1997).

C'est au Japon que les gens jouissent de la vie

moyenne la plus élevée; les Japonais ont en effet une vie moyenne de 77,2 ans en 1997 et les Japonaises, de 83,8 ans. Cette avance est relativement récente puisqu'en 1961 l'espérance de vie au Québec dépassait celle au Japon (respectivement de 67,3 et 72,8 pour les hommes et les femmes au Québec, en regard de 65,9 et 70,7 au Japon). L'espérance de vie au Québec est inférieure à la moyenne canadienne, mais celle des femmes est assez proche. La vie moyenne au Québec est cependant supérieure à celle des États-Unis et de nombreux pays européens. C'est surtout l'espérance de vie des hommes qui paraît faible.

La mortalité infantile

Le nombre d'enfants morts avant leur premier anniversaire s'élève à 413 en 1998, ce qui représente un taux de mortalité infantile de 5,4 ‰ (pour 1 000 naissances). Les taux, qui ont chuté de façon importante, semblent se stabiliser depuis quelques années, malgré des variations aléatoires dues aux petits nombres en cause. Ils atteignaient 6,6 ‰ en 1988 et 11,5 ‰ en 1978, ce qui est 2,1 fois le taux actuel (figure 1.8).

On observe une importante surmortalité masculine dès la naissance; le taux de mortalité infantile se situe alors à 5,7 ‰ chez les garçons, en regard de 5,1 ‰ chez les filles, soit un écart de 12 %. Cet écart, un peu plus faible que d'habitude à cause des variations aléatoires, indique que l'inégalité des sexes quant à la mortalité tient en bonne partie à des facteurs biologiques et non seulement sociaux, comme pourraient le laisser croire les facteurs de comportement observés aux âges plus avancés.

Il faut noter qu'un certain nombre de décès infantiles sont le résultat de naissances de bébés de très faible poids; ainsi, en 1998, on compte 67 décès de bébés de moins de 500 grammes. En ne tenant pas compte de ces naissances, le taux de mortalité infantile serait de 4,6 ‰.

Figure 1.8
Taux de mortalité infantile selon le sexe, Québec, 1961-1998

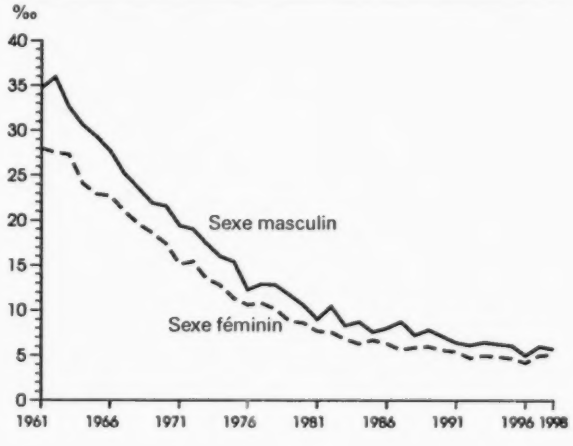

Source : Institut de la statistique du Québec.

Une dizaine de pays ont maintenant des taux de mortalité infantile inférieurs à 5 ‰, le plus faible étant celui de la Suède, avec 3,4 ‰ en 1999.

Les migrations

Réduite à sa plus simple expression, une migration implique un déménagement. Pendant l'année ayant précédé le recensement de 1996, près d'un million de Québécois ont déménagé, soit 14 % de la population. Cela peut paraître élevé, mais la proportion est encore plus forte aux États-Unis, où l'on estime à 16 % la proportion de personnes ayant déménagé entre 1995 et 1996. De façon plus détaillée, parmi les personnes recensées en 1996 au Québec, 8 % ont déménagé dans la même municipalité depuis moins d'un an, 5 % ont changé de municipalité et 1 % sont venues des autres provinces ou de pays étrangers.

Malgré la forte prédominance des migrations locales et leur importance pour la planification régionale (pour les municipalités, les compagnies de téléphone, par exemple), l'intérêt en ce qui regarde la planification globale se porte davantage sur les mouvements internationaux et interprovinciaux. L'immigration internationale a l'avantage de faire l'objet d'un enregistrement à peu près complet, alors que l'émigration internationale et les migrations interprovinciales résultent d'estimations établies à partir des changements d'adresse provenant de diverses sources.

Tout comme le mouvement naturel est constitué des naissances et des décès, le mouvement migratoire avec l'extérieur du Québec comprend l'immigration et l'émigration internationales de même que les entrées et les sorties interprovinciales. Le solde migratoire résulte de la somme de ces mouvements.

À partir des données provisoires, le solde migratoire total est estimé à 5 500 en 2000, comparativement à 2 800 en 1999 et 1 300 en 1998. La migration nette, négative de 1977 à 1984 et de 1963 à

Figure 1.9
Migrations internationales et interprovinciales, Québec, 1972-2000

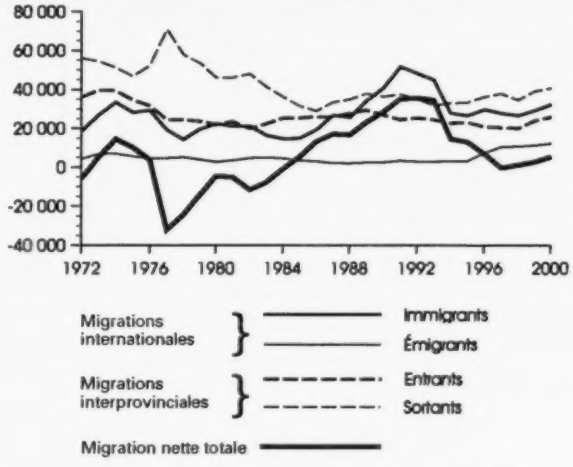

Source : Statistique Canada, Division de la démographie.

1972, est positive depuis 1985, sauf en 1997. La figure 1.9 permet de constater la très forte émigration nette qu'a connue le Québec pendant les années 70, ainsi que l'important redressement de la fin des années 80 et la baisse depuis 1994. L'examen des composantes des échanges migratoires du Québec avec l'extérieur va rendre compte de l'évolution du solde.

Le taux d'accroissement migratoire est de 0,4 ‰ en 1999. Il est de 4,2 ‰ au Canada, de 7,8 ‰ en Ontario et de 4,3 ‰ en Colombie-Britannique. En 1998, la France a un taux de 0,7 ‰, l'Allemagne de 1,1 ‰ et les États-Unis de 3,7 ‰.

Les migrations internationales

La définition de l'immigration internationale comprend ici les immigrants admis au Canada, ce qui exclut les citoyens canadiens qui reviennent au Canada après avoir résidé dans un autre pays de même que les revendicateurs du statut de réfugié. Le Québec a reçu 11 900 personnes revendiquant le statut de réfugié en 1999; les revendicateurs sont inclus dans les statistiques s'ils sont acceptés éventuellement comme immigrants.

Pendant l'année 2000, le Québec a accueilli 32 500 immigrants. Au début des années 90, il y avait eu une hausse considérable du nombre d'immigrants, qui a même dépassé 50 000 en 1991 (due en partie à la régularisation des revendicateurs de statut de réfugié), mais ce nombre a chuté en 1994. Le nombre d'immigrants dans l'ensemble du Canada est de 227 000 en 2000. Par rapport à l'ensemble des immigrants reçus au Canada en 2000, la part du Québec équivaut à 14,3 %.

L'Ontario reçoit 4,1 fois plus d'immigrants que le Québec en 2000, c'est-à-dire 133 400 personnes, ce qui représente 59 % des immigrants admis au Canada. Par rapport à la population totale, le taux d'immigration de l'Ontario est de 11,4 ‰, en regard de 4,4 ‰ au Québec.

Les immigrants viennent d'un très grand nombre de pays. Pendant les années 1995-1999, les 15 principaux pays d'origine totalisent 63 % des immigrants, mais seulement 6 d'entre eux comptent pour plus de 5 % des immigrants : la France (9 %), la Chine, l'Algérie, l'Ex-Yougoslavie, l'Ex-URSS et Haïti. Si on additionne la Chine et Hong Kong, le total dépasse un peu celui de la France.

La nouvelle façon d'estimer l'émigration internationale donne, pour l'année 2000, 12 300 personnes. Il y a une brisure dans la série, de sorte que depuis 1996 les nombres ne sont pas comparables avec ceux des années précédentes.

Les résidents non permanents constituent une population très difficile à estimer. Selon les derniers chiffres, soit au 1er janvier 2001, le Québec en compterait 51 700. En janvier 1990, au plus fort de la vague de revendicateurs du statut de réfugié, le nombre de résidents non permanents avait atteint 84 200.

Les migrations interprovinciales

Le fait que la migration nette totale soit positive revient au solde migratoire international, puisque le solde interprovincial s'avère négatif. Le solde provisoire de l'année 2000 atteint - 14 700. Celui-ci résulte de 25 900 entrées et 40 700 sorties, soit 66 600 mouvements interprovinciaux; le nombre de mouvements internationaux est de beaucoup inférieur (44 700).

L'étude des échanges interprovinciaux repose principalement sur les sorties, les entrées au Québec étant en fait les sorties des autres provinces à destination du Québec. Deux calculs simples permettent de décrire succinctement les sorties : la proportion de Québécois qui quittent le Québec (taux de sortie) et leur répartition selon leur destination. Le taux de sortie correspond au nombre de sorties divisé par la population moyenne, en l'occurrence au 1er juillet. Le taux de sortie du Québec se situe à 5,5 ‰ en 2000. Depuis le milieu des années 80, les taux observés sont relativement stables, autour de 5 ‰. Le taux de sortie de l'Ontario se situe à 6,1 ‰ en 2000 et celui de l'ensemble du Canada, à 11,3 ‰. Le Québec et l'Ontario ont, et de loin, les taux les plus faibles. Terre-Neuve a un taux de sortie de 27,6 ‰ et l'Alberta, de 19,7 ‰.

Après avoir examiné le taux de sortie, il est intéressant de considérer la destination. Près des trois quarts (73 %) des sortants québécois de 2000 déménagent en Ontario; 7 % vont en Colombie-Britannique, 7 % en Alberta et 6 % au Nouveau-Brunswick. Il faut noter qu'une partie des échanges migratoires avec l'Ontario comportent des déménagements de courte distance entre la Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais et la région d'Ottawa. La Colombie-Britannique reçoit 24 % des sortants ontariens, en regard de 23 % pour le Québec.

Le Québec participe peu aux migrations interprovinciales, qu'il s'agisse des sorties ou des entrées. Seulement 12 % des Canadiens qui changent de province en 2000 viennent du Québec, tandis que 21 % sont originaires de l'Ontario, 17 % de l'Alberta et 20 % de la Colombie-Britannique. Par ailleurs, 7 % des Canadiens qui changent de province vont au Québec, 27 % en Ontario – province qui reçoit le plus de migrants interprovinciaux –, 16 % en Colombie-Britannique et 23 % en Alberta.

Selon les données provisoires, 29 700 Québécois ont déménagé en Ontario en 2000, tandis que 16 700 Ontariens sont venus au Québec. Le solde est donc négatif (- 13 000) avec l'Ontario, tout comme avec l'ensemble des autres provinces (- 1 700), pour un total de - 14 700.

L'évolution de la population et la structure par âge

Ce sont les événements que nous venons de présenter qui déterminent l'accroissement de la population et sa structure. Au 1er janvier 2001, l'effectif de la population est estimé à 7 383 300 personnes. Cette estimation tient compte des données

du recensement de 1996 corrigées pour le sous-dénombrement net, dont le taux est de 1,8 %. La croissance totale de la population est évaluée à 22 200 en 2000, en regard de 71 700 en 1990. Le taux d'accroissement est de 3,0 ‰ et 10,2 ‰ respectivement, pour les mêmes années.

Le poids du Québec dans le Canada, qui était de 29 % de 1941 à 1966, baisse depuis. Il descend au-dessous de 25 % en 1994, pour se situer à seulement 23,9 % en janvier 2001. Celui de l'Ontario augmente à 38,0 %; en 1986, ces proportions atteignaient 25,7 % au Québec et 36,2 % en Ontario. Au début de la Confédération, le Québec comptait le tiers de la population canadienne; au début du siècle, il en regroupait encore 31 %. Les dernières projections démographiques de Statistique Canada pour le Canada et les provinces prévoient qu'en 2026 le poids du Québec sera entre 20 % et 21 % (Statistique Canada, 2001).

La pyramide des âges de la figure 1.10 représente la population estimée en juillet 2000. On note la faiblesse des effectifs aux très jeunes âges. À ces âges où les décès et les migrations sont peu nombreux, les effectifs se rapprochent du nombre de naissances. Les générations nombreuses du baby-boom sont bien en évidence. En comparaison, le mini baby-boom de la fin des années 80 paraît bien timide. On perçoit la baisse des effectifs des générations nées pendant la crise des années 30. Les femmes se trouvent beaucoup plus nombreuses que les hommes au sommet de la pyramide, parce qu'elles vivent beaucoup plus longtemps que les hommes. Par contre, à la base de la pyramide, il y a un peu plus de garçons que de filles, étant donné qu'ils sont un peu plus nombreux à la naissance.

Figure 1.10
Pyramide des âges, Québec, 1er juillet 2000

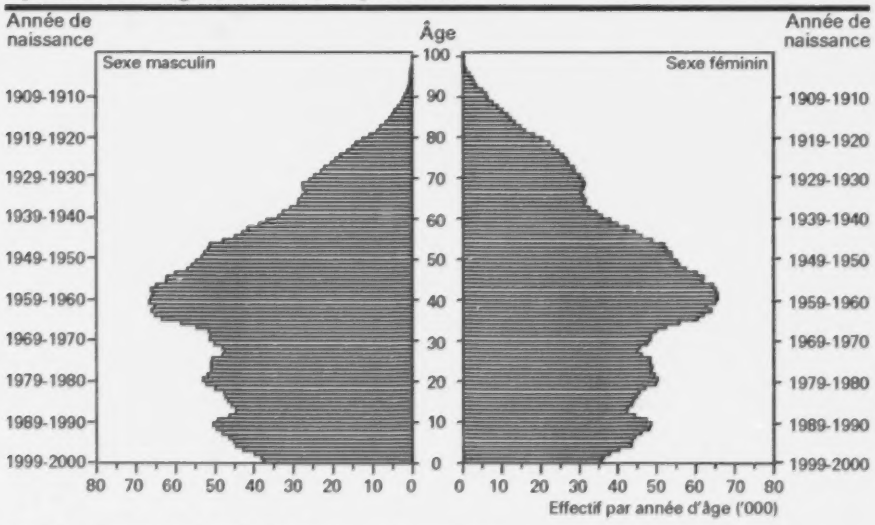

Source : Statistique Canada, Estimations de la population.

On peut résumer la structure de la population en la répartissant en 3 grands groupes d'âge, selon les frontières habituelles : les jeunes de 0-14 ans, la population d'âge actif de 15-64 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus. En 2000, 18 % de la population a moins de 15 ans, 69 % est âgée de 15 à 64 ans et 13 % a plus de 64 ans; en 1991, les proportions étaient respectivement de 20 %, 69 % et 11 %.

L'âge moyen de la population en juillet 2000 est de 38,1 ans. Les hommes sont cependant plus jeunes que les femmes, leur âge moyen étant de 36,9 ans, en regard de 39,3 ans. Depuis 1996, on note une augmentation de plus d'un an de l'âge moyen; il était alors de 36,8 ans. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est beaucoup plus forte chez les femmes, soit de 14,9 %, comparativement à 10,7 % chez les hommes. Les personnes très âgées, de 75 ans et plus, représentent 5,5 % de la population; près des deux tiers sont des femmes.

Conclusion

Les dernières années de la décennie 90 voient un ralentissement de la croissance démographique. La fécondité baisse un peu et les progrès dans l'espérance de vie sont faibles, surtout pour les femmes. La mortalité infantile ne bouge plus beaucoup. L'immigration internationale était plus élevée dans les premières années de la décennie que dans les dernières, et les migrations interprovinciales étaient moins défavorables.

Les dernières projections de population de l'Institut laissent entrevoir pour les années qui viennent une « croissance anémique » et même une décroissance vers 2025, selon le scénario moyen (Thibault et Gauthier, 1999). Un des phénomènes majeurs qui caractérisera les prochaines années sera le vieillissement de la structure par âge. De nombreuses sociétés font face à ce défi et devront faire preuve d'initiative et de flexibilité pour s'ajuster à la nouvelle donne démographique.

Bibliographie

BÉLANGER, Alain (1999). *Rapport sur l'état de la population du Canada 1998-1999*, Ottawa, Statistique Canada, 209 p. (91-209).

CURTIN, Sally C. et Joyce A. MARTIN (2000). « Births : Preliminary Data for 1999 », *National Vital Statistics Reports*, vol. 48, n° 14, 20 p. [En ligne], [http://www.cdc.gov/nchs/data/nvs48_14.pdf].

DUCHESNE, Louis (2000). *La situation démographique au Québec, bilan 2000*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 292 p.

MONNIER, Alain (1999). « La conjoncture démographique : l'Europe et les pays développés d'Outre-Mer », *Population*, vol. 54, n° 4-5, p. 745-774.

ROCHON, Madeleine (1997). *Taux de grossesse à l'adolescence*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 38 p.

VENTURA, Stephanie J. et Christine A. BACHRACH (2000). « Nonmarital Childbearing in the United States, 1940-99 », *National Vital Statistics Reports*, vol. 48, n° 16, 38 p. [En ligne], [http://www.cdc.gov/nchs/data/nvs48_16.pdf].

U.S. BUREAU OF THE CENSUS (2000). *General Mobility by Region, Sex and Age*, [En ligne], [http://www.census.gov/population/socdemo/migration/p20-531/tab01.txt].

THIBAULT, Normand et Hervé GAUTHIER (1999). « Perspectives de la population du Québec au XXIe siècle : changement dans le paysage de la croissance », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 3, n° 2, Québec, Institut de la statistique du Québec.

STATISTIQUE CANADA (2001). *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026*, [En ligne], Ottawa, Gouvernement du Canada, 188 p. [http://www.statcan.ca/francais/IPS/Data/91-520-XIB.htm].

Chapitre 2

La situation économique

Bertrand Gagnon
Direction des comptes et des études économiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

L'évolution de l'économie du Québec exerce une incidence sur plusieurs des sujets qui sont traités dans ce volume. En effet, l'économie n'évolue pas de façon constante mais connaît des hauts et des bas. Une bonne conjoncture exerce une influence positive sur le niveau de vie des citoyens : le nombre de personnes en emploi et le revenu personnel augmentent; le nombre de chômeurs et de bénéficiaires de l'aide sociale diminue. Dès lors, la marge de manœuvre des gouvernements s'en trouve accrue puisque leurs revenus s'accroissent et leurs dépenses cycliques s'abaissent. À l'inverse, le niveau de vie des citoyens diminue lorsque la conjoncture est moins favorable, c'est-à-dire lorsque l'économie tombe en récession. Les gouvernements font alors face à un ralentissement de la croissance de leurs revenus et à une augmentation de leurs dépenses cycliques (assurance emploi, aide sociale, études prolongées à cause du marché du travail non favorable et retour aux études des nouveaux chômeurs).

À partir des Comptes économiques provinciaux, ce chapitre analyse l'évolution de la situation économique du Québec de 1981 à 1999 selon le cadre de la comptabilité nationale. Il contient deux parties. La première présente l'évolution des composantes de la demande, des revenus et des dépenses des administrations publiques et du revenu personnel de 1981 à 1999.

La deuxième partie effectue une comparaison des années 1981 à 1990 avec les années 1990 à 1999. Si ces deux périodes comportent des similitudes, elles présentent aussi des différences importantes, notamment en ce qui concerne la croissance de la demande intérieure et du commerce extérieur, ainsi que l'évolution des déficits gouvernementaux.

L'économie du Québec de 1981 à 1999

En termes réels, le PIB total du Québec s'accroît de 45,2 % de 1981 à 1999, soit à un taux annuel de 2,1 %. Cette période commence par une récession, celle de

1981-1982, et elle est suivie de sept années de croissance et d'une autre récession, celle de 1990-1991. En 1999, le Québec se trouve dans la huitième année de croissance après la récession de 1990-1991.

Figure 2.1
Variation du PIB, Québec, 1982-1999

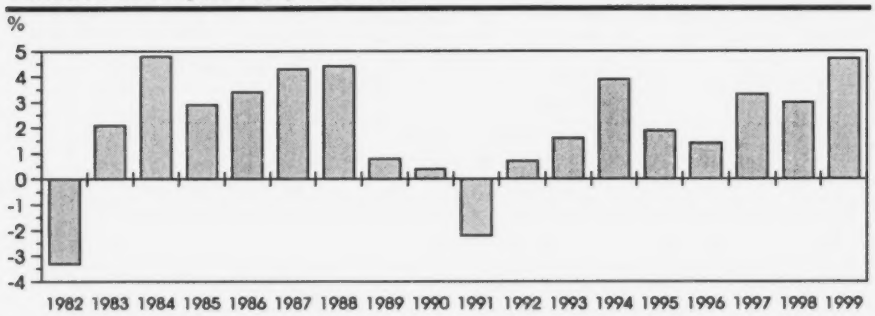

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Entre 1981 et 1999, les déficits gouvernementaux augmentent de façon importante; ils sont cependant en régression depuis leur sommet de 1993. Cette période est aussi marquée par les accords de libre-échange (ALE en 1989 et ALENA en 1994), qui ont eu pour effet d'intensifier les échanges extérieurs. La tendance générale des prix est à la baisse. Aux environs de 10 % au début des années 1980, le taux d'inflation est inférieur à 2 % depuis 1992.

Les composantes de la demande intérieure

De 1981 à 1999, les dépenses personnelles de consommation et les investissements des entreprises connaissent une croissance plus rapide que le PIB, contrairement aux dépenses publiques courantes en biens et services.

Figure 2.2
Évolution du PIB et des composantes de la demande intérieure finale, aux prix de 1992, Québec, 1981-1999

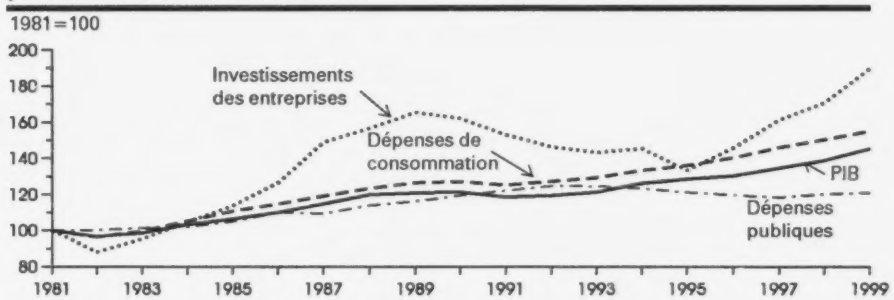

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Tableau 2.1
Produit intérieur brut en termes de dépenses aux prix de 1992, Québec, 1981-1999

Dépenses[1]	1981	1986	1991	1996	1997	1998	1999
				'000 000 $			
Dépenses personnelles en biens et services de consommation[2]	75 224	86 370	94 135	105 578	109 765	113 013	116 557
Biens durables	7 526	11 176	11 729	13 239	14 910	15 842	17 046
Biens semi-durables	8 460	9 958	9 084	10 343	10 506	10 929	11 100
Biens non durables	26 345	26 223	26 864	29 812	30 354	30 606	31 129
Services	33 567	38 997	46 450	52 184	53 995	55 636	57 282
Dépenses courantes nettes des administrations publiques en biens et services	33 866	37 273	41 375	40 491	40 064	40 656	40 974
Formation brute de capital fixe des administrations publiques	2 317	3 085	4 162	4 498	4 330	4 517	4 713
Structures	2 535	2 848	3 255	3 128	2 931	2 971	2 810
Machines et matériel	158	441	928	1 370	1 399	1 546	1 903
Investissement des administrations publiques en stocks	37	-15	-13	-1	1	-8	-2
Formation brute de capital fixe des entreprises	15 583	19 710	23 843	22 692	25 139	26 572	29 532
Bâtiments résidentiels	6 577	9 924	8 287	7 932	8 262	8 170	8 774
Ouvrages non résidentiels	5 307	5 070	6 695	4 859	4 705	5 272	5 372
Machines et matériel	4 247	5 666	8 870	9 901	12 172	13 130	15 386
Investissement des entreprises en stocks	268	122	-1 261	646	1 800	1 378	1 053
Non agricoles	283	221	-1 342	570	1 782	1 377	1 118
Agricoles	-1	-85	52	76	18	1	-65
Exportations de biens et services	52 918	57 499	64 327	82 040	88 208	94 802	102 889
Aux autres pays	23 290	28 082	32 514	51 805	56 483	61 600	67 313
Biens	20 147	24 536	28 027	44 676	48 601	53 154	58 515
Services	3 165	3 497	4 479	7 129	7 882	8 446	8 798
Aux autres provinces	30 158	29 598	31 931	30 235	31 725	33 202	35 576
Biens	22 021	20 785	21 621	20 159	20 881	20 877	22 346
Services	8 065	8 786	10 301	10 076	10 844	12 325	13 230
Moins :							
Importations de biens et services	49 844	58 532	70 010	83 341	91 074	97 531	103 922
Aux autres pays	22 932	28 789	40 653	51 032	58 401	63 482	68 200
Biens	19 262	24 398	34 257	43 397	50 307	54 485	59 185
Services	3 747	4 368	6 390	7 635	8 094	8 997	9 015
Aux autres provinces	27 961	30 514	29 455	32 309	32 673	34 049	35 722
Biens	18 772	19 239	16 967	18 971	18 714	18 710	19 040
Services	8 736	11 095	12 462	13 338	13 959	15 339	16 682
Divergence statistique	845	-572	231	104	227	436	741
Produit intérieur brut aux prix du marché	132 580	145 901	157 310	172 707	178 460	183 835	192 535
Demande intérieure finale	126 050	146 202	163 810	173 259	179 298	184 758	191 776

1. De 1981 à 1991, les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs parties en raison de l'ajustement dû au changement d'année de base.
2. Les dépenses personnelles en biens et services de consommation sont estimées sur une base nationale.

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Les dépenses personnelles de consommation : les dépenses en services progressent plus vite que les dépenses en biens

De 1981 à 1999, les dépenses de consommation s'accroissent à un rythme un peu plus rapide que celui du PIB, soit à un taux de 2,5 % contre 2,1 %. Principale composante du PIB, leur part passe de 56,7 % en 1981 à 60,5 % en 1999. Depuis 1992, cette part fluctue entre 60,0 % et 61,5 %.

Les dépenses de consommation se subdivisent en biens et en services. De 1981 à 1993, les dépenses en services progressent plus rapidement que les dépenses en biens, leur part des dépenses de consommation passant de 44,2 % à 49,9 %. Elles se maintiennent près de ce niveau par la suite. Les dépenses en biens, dont la part relative passe de 55,8 % en 1981 à 50,1 % en 1993, voient leur glissade s'arrêter en raison surtout de la poussée des dépenses en biens durables (véhicules automobiles, meubles, ordinateurs), alimentées par la croissance de l'emploi, l'augmentation de la confiance des consommateurs et les niveaux historiquement bas des taux d'intérêt.

Figure 2.3
Part relative des dépenses en biens et des dépenses en services, Québec, 1981-1999

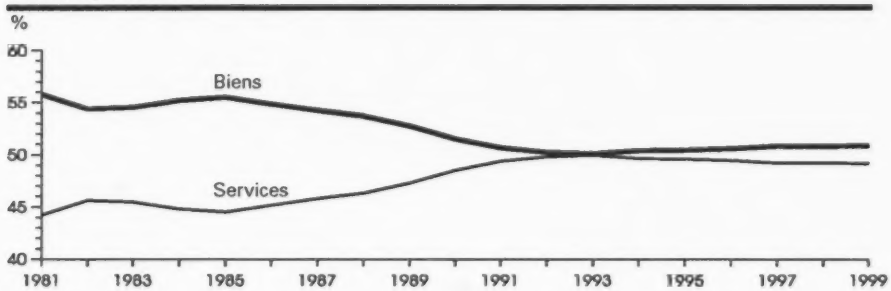

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Les dépenses publiques courantes : leur part du PIB diminue à partir de 1993

Les dépenses publiques courantes en biens et services passent de 25,5 % du PIB en 1981 à 21,3 % en 1999. Elles montent à 26,5 % du PIB lors de la récession de 1982, descendent à 24,3 % en 1987 et 1988 pour ensuite atteindre un sommet historique de 26,7 % en 1992, dans la foulée de la récession de 1990-1991.

Depuis 1992, la part des dépenses publiques en biens et services dans le PIB est en baisse continue sous l'effet combiné de la croissance économique et du processus d'assainissement des finances publiques.

Figure 2.4
Dépenses publiques courantes en biens et services en pourcentage du PIB, Québec, 1981-1999

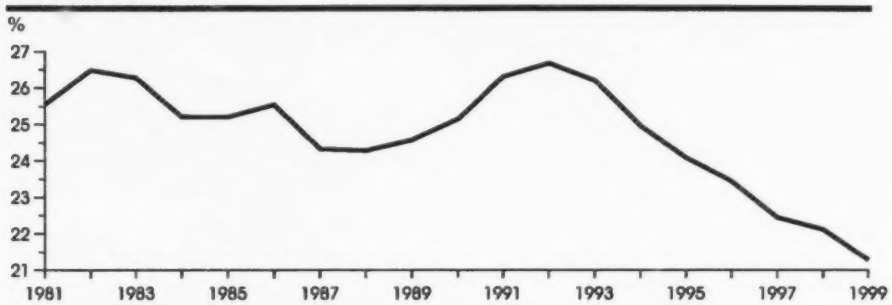

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Les investissements des entreprises : forte croissance en machines et matériel

Dans le cadre de la comptabilité nationale, les investissements des entreprises incluent les dépenses en bâtiments résidentiels et non résidentiels et celles en machines et matériel. De 1981 à 1999, on assiste à une progression des investissements en machines et matériel au détriment de ceux en bâtiments résidentiels et non résidentiels.

Les investissements en bâtiments résidentiels atteignent un sommet de 11,5 milliards de dollars en 1987; ils tombent ensuite progressivement, jusqu'à 6,8 milliards en 1995 (- 41,0 %). Cette chute prolongée est occasionnée par la montée des taux d'intérêt à la fin des années 80, la récession de 1990-1991 et la faible création d'emplois au début des années 90, le niveau d'emplois de 1996 dépassant à peine celui de 1990. Les investissements résidentiels sont toutefois en

Figure 2.5
Part relative des investissements des entreprises, selon ses trois composantes, Québec, 1981-1999

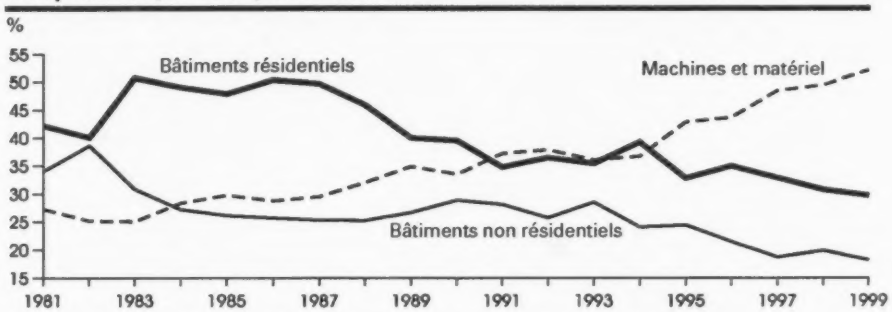

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

remontée depuis 1995, par suite des baisses des taux d'intérêt et d'une création plus soutenue d'emplois. En 1999, les investissements résidentiels excèdent de 28,9 % ceux de 1995 mais demeurent 23,9 % sous le niveau de 1987.

En 1984, à la suite de la récession de 1981-1982, les investissements en bâtiments non résidentiels tombent à 4,4 milliards; ils reprennent à partir de 1985 et atteignent un sommet en 1990 (7,3 milliards). Au début des années 90, le niveau élevé des taux d'intérêt, la baisse des profits et la récession frappent de plein fouet les entreprises, de sorte que les investissements en bâtiments non résidentiels chutent à 4,7 milliards en 1997, soit 35,5 % sous la valeur de 1990. Ils effectuent une remontée significative (+ 12,1 %) en 1998 en raison de travaux importants dans le secteur privé et des travaux de reconstruction du réseau électrique fortement endommagé par la tempête de verglas du début de l'année. Le niveau atteint en 1998 se maintient en 1999 (+ 1,9 %). S'élevant alors à 5,4 milliards, les investissements en bâtiments non résidentiels demeurent 26,3 % sous leur niveau de 1990.

De 1981 à 1999, la composante des investissements qui progresse le plus est celle en machines et matériel, au taux annuel de 7,4 %. Sa part des dépenses totales d'investissements passe de 27,3 % à 52,1 %. Après avoir stagné de 1990 à 1993, les investissements en machines et matériel bondissent littéralement depuis, en passant de 8,0 milliards en 1993 à 15,4 milliards en 1999 (+ 91,2 %). Ces investissements s'effectuent surtout en informatique et sont alimentés par la bonne tenue de la demande intérieure et extérieure, les faibles taux d'intérêt et le niveau élevé des profits.

Figure 2.6
Bénéfices des sociétés en pourcentage du PIB, Québec, 1981-1999

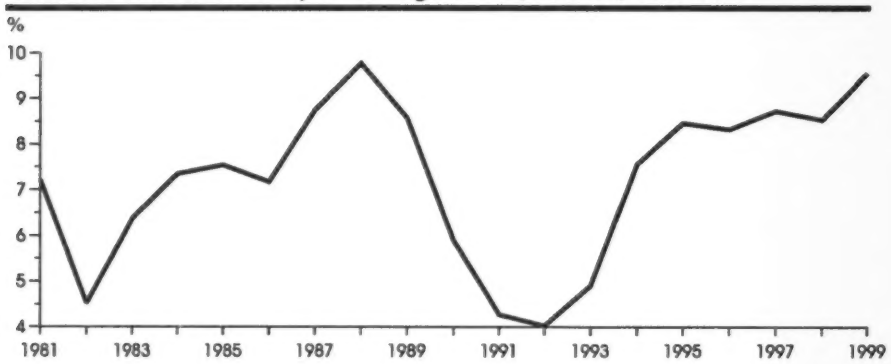

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Le commerce extérieur

Intensification des échanges Nord/Sud

De 1981 à 1999, le commerce extérieur prend de plus en plus d'ampleur et on assiste à une intensification des échanges Nord/Sud. Ainsi, la part des exportations de biens et services dans le PIB passe de 39,9 % à 53,4 %.

Figure 2.7
Évolution du PIB et des exportations de biens et services, aux prix de 1992, Québec, 1981-1999

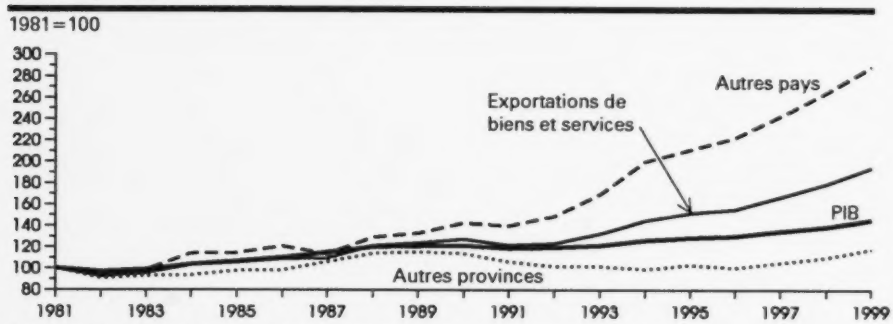

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Cette forte croissance des exportations est surtout alimentée par les exportations vers les autres pays, comparativement à celles à destination des autres provinces. En effet, les exportations vers les autres pays voient leur part des expéditions totales passer de 44,0 % en 1981 à 65,4 % en 1999.

Figure 2.8
Part relative des exportations de biens et services, selon la destination, Québec, 1981-1999

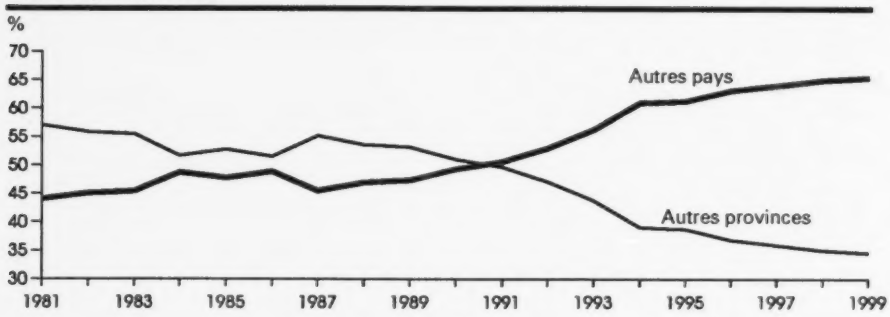

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

L'intensification des exportations se fait à la suite des accords de libre-échange Canada/États-Unis en 1989 (ALE) et nord-américain en 1994 (ALENA). Il y a même une accélération au cours des trois dernières années en raison de la vigueur de l'économie américaine et d'un taux de change favorable. D'ailleurs, la plus grande partie des exportations internationales est acheminée aux États-Unis. La part relative de ces exportations vers les États-Unis, qui oscille autour de 75,0 % de 1988 à 1992, se situe à 85,0 % en 1999.

Les importations connaissent une évolution semblable à celle des exportations. La part des importations dans le PIB passe ainsi de 37,6 % en 1981 à 54,0 % en 1999. Les importations en provenance d'autres pays progressent plus vite que celles d'autres provinces. Ainsi, les importations d'autres pays passent de 46,0 % à 65,6 % des importations totales.

Les recettes et les dépenses courantes des administrations publiques

Les opérations des administrations publiques au Québec englobent celles des niveaux fédéral, provincial (incluant les réseaux publics d'éducation, de santé et de services sociaux) et local (incluant les commissions scolaires), ainsi que celles du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada.

Les recettes progressent plus vite que les dépenses

De 1981 à 1999, les recettes courantes des administrations publiques — excluant les transferts entre administrations — augmentent plus vite que les dépenses courantes.

Par rapport au PIB, les recettes des administrations publiques passent de 38,5 % en 1981 à 44,0 % en 1999. Au cours de cette période, il n'y a que quatre années sur dix-huit où les recettes augmentent moins vite que le PIB.

Figure 2.9
Recettes et dépenses des administrations publiques en pourcentage du PIB, Québec, 1981-1999

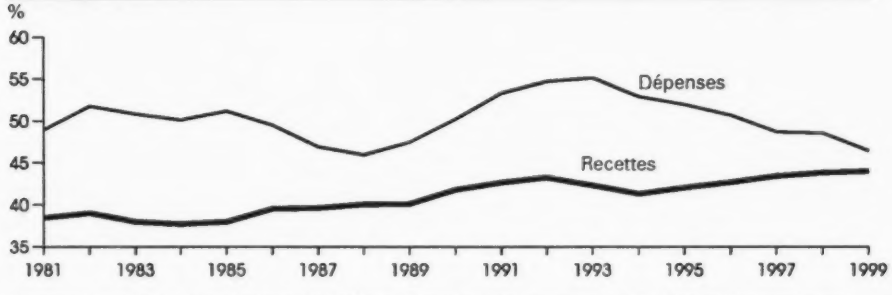

Sources : Institut de la statistique du Québec, Direction des comptes et des études économiques.
Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Si les recettes des administrations publiques progressent de façon constante par rapport au PIB, il en va autrement de leurs dépenses, qui se retrouvent en 1999 à un niveau légèrement inférieur à celui du début des années 80. De 1981 à 1999, on peut distinguer trois phases selon la vigueur de l'économie : la phase d'expansion, la phase de ralentissement et de récession, et la phase d'expansion et de restrictions budgétaires.

Tableau 2.2
Recettes et dépenses des administrations publiques, Québec, 1981-1999

Recettes et dépenses	1981	1986	1991	1996	1997	1998	1999[p]
				'000 000 $			
01 Recettes	31 056	46 374	66 160	76 900	81 534	84 884	89 765
Impôts directs en provenance :							
02 Des particuliers	10 247	15 862	23 413	26 324	27 673	29 495	30 556
03 Des sociétés et des entreprises publiques	2 140	2 592	3 468	5 882	7 001	6 561	7 863
04 Des non-résidents (retenues fiscales)	271	409	368	695	723	658	771
05 Cotisations aux régimes d'assurance sociale	2 801	4 816	7 257	9 459	10 169	10 371	10 851
06 Impôts indirects	12 678	18 973	26 573	29 247	30 585	32 448	33 772
07 Autres transferts courants en provenance des particuliers	187	305	634	923	872	1 144	1 178
08 Revenus de placement	2 732	3 417	4 447	4 370	4 511	4 207	4 774
09 Dépenses courantes	39 507	58 025	82 677	91 254	91 382	93 986	94 752
10 Dépenses courantes nettes en biens et services	20 892	29 105	40 223	42 248	41 975	42 682	43 607
Transferts courants :							
11 Aux particuliers	8 464	14 777	21 665	25 671	25 870	26 268	26 784
12 Aux entreprises	3 501	2 171	3 441	3 113	3 128	4 376	4 092
13 Intérêts sur la dette publique	6 650	11 972	17 348	20 222	20 409	20 660	20 269
14 Épargne (ligne 01 moins ligne 09)	**-8 451**	**-11 651**	**-16 517**	**-14 354**	**-9 848**	**-9 102**	**-4 987**
Plus :							
15 Provisions pour consommation de capital	1 759	2 337	3 035	3 752	3 909	3 960	4 031
16 Transferts nets de capitaux	-751	-697	-512	86	688	770	843
Moins :							
17 Acquisition de capital non financier	2 218	3 235	4 346	4 428	4 407	4 465	3 741
18 Investissements en capital fixe et en stocks	2 167	3 121	4 134	4 554	4 357	4 428	4 389
19 Actifs existants	51	114	212	-126	50	37	-648
Égale :							
20 Prêt net	**-9 661**	**-13 246**	**-18 340**	**-14 944**	**-9 658**	**-8 837**	**-3 854**

Sources : Institut de la statistique du Québec, Direction des comptes et des études économiques.
Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Dans la phase d'expansion qui suit la récession de 1981-1982, les dépenses des administrations publiques augmentent moins vite que le PIB. Ainsi, leur part du PIB passe de 51,7 % en 1982 à 45,9 % en 1988, leur plus bas niveau de la période.

Les années 1989 à 1993 sont marquées par un ralentissement économique, une récession et une lente reprise. Au cours de cette phase, les dépenses des administrations publiques augmentent plus vite que le PIB et passent de 45,9 % de celui-ci en 1988 à 55,1 % en 1993, ce qui constitue un sommet pour la période.

En 1999, les dépenses des administrations publiques tombent à 46,4 % du PIB. Depuis 1993, elles augmentent moins vite que le PIB par l'effet conjugué de la croissance économique soutenue et des politiques d'assainissement des finances publiques.

Dépenses des administrations publiques : déplacement des dépenses en biens et services vers les transferts aux particuliers

Les dépenses des administrations publiques se composent de dépenses en biens et services, de transferts aux particuliers, d'intérêts sur la dette publique et de transferts aux entreprises.

Figure 2.10
Part relative des dépenses des administrations publiques, selon ses quatre composantes, Québec, 1981-1999

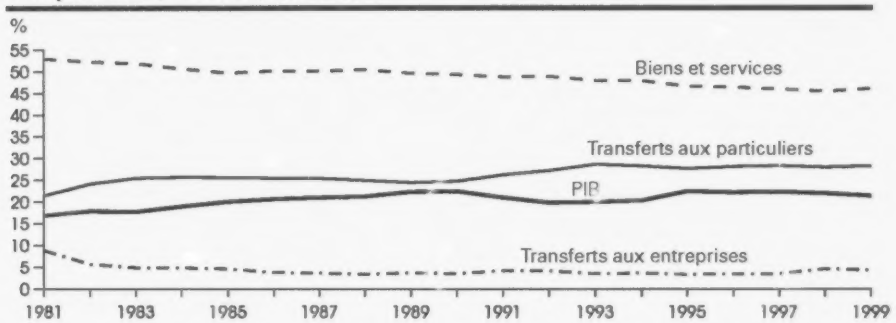

Sources : Institut de la statistique du Québec, Direction des comptes et des études économiques.
Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

De 1981 à 1999, la principale modification dans la structure des dépenses des administrations publiques est un déplacement des dépenses en biens et services vers les transferts aux particuliers. Les dépenses en biens et services passent ainsi de 52,9 % des dépenses totales des administrations publiques à 46,0 %; pendant ce temps, les transferts aux particuliers passent de 21,4 % à 28,3 % des dépenses totales.

Cette transformation résulte, d'une part, du fait que la rémunération, qui constitue la principale composante des dépenses en biens et services, a peu progressé à cause du gel ou des augmentations limitées de l'embauche et des salaires. D'autre part, les dépenses de transferts ont progressé fortement en raison, notamment, des pressions exercées par le vieillissement de la population. Parmi les programmes concernés, on peut mentionner ceux de la sécurité de la vieillesse et du régime de rentes. Au cours des dernières années, la part relative des transferts aux particuliers s'est stabilisée à cause, d'une part, de sa composante cyclique favorisée par la croissance économique continue depuis la récession de 1990-1991 et, d'autre part, des restrictions budgétaires. Par exemple, il y a eu une réduction des transferts dans le programme d'assurance-emploi sous l'effet combiné des restrictions budgétaires et de la réduction du nombre de chômeurs.

En plus des transferts aux particuliers, les dépenses en intérêts voient leur part des dépenses totales augmenter. Celle-ci passe de 16,8 % en 1981 à 22,4 % en 1990 en raison de l'augmentation de la dette et des taux d'intérêt élevés. La part des dépenses en intérêts se maintient près de ce niveau dans les années 90, l'augmentation de la dette étant compensée par la baisse des taux d'intérêt.

Ensemble, les transferts aux particuliers et les dépenses en intérêts voient leur part relative des dépenses totales des administrations publiques passer de 38,2 % en 1981 à 49,3 % en 1999.

Déficit des administrations publiques : amélioration depuis 1993

La différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques donne un surplus ou un déficit. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques au Québec passe de 12,0 % du PIB en 1981 (9,7 milliards de dollars) à 1,9 % en 1999 (3,9 milliards de dollars).

Le déficit fluctue en partie selon la conjoncture économique. Ainsi, les cycles économiques favorables font entrer plus de revenus et diminuer certaines dépenses. À l'inverse, les récessions ont pour effet de ralentir l'entrée de revenus et d'augmenter les dépenses (ex. : assurance-emploi, aide sociale).

Si on exprime le déficit par rapport au PIB, on peut distinguer quatre phases entre 1981 et 1999. De 1981 à 1985, phase de récession et de reprise, le déficit passe de 12,0 % à 15,6 % du PIB, ce qui constitue un sommet pour la période. Il diminue ensuite à 7,3 % en 1988 puis remonte à 13,5 % en 1993. Depuis 1993, le déficit diminue et tombe à 1,9 % du PIB en 1999, son niveau le plus bas de la période.

Figure 2.11
Surplus (déficit) des administrations publiques en pourcentage du PIB, Québec, 1981-1999

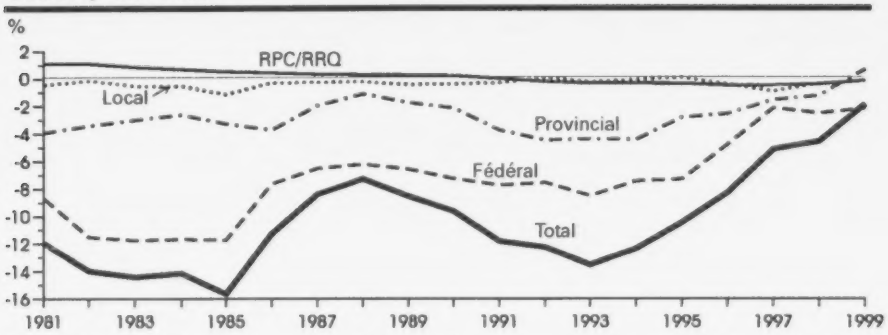

Sources : Institut de la statistique du Québec, Direction des comptes et des études économiques. Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Depuis 1993, le déficit par rapport au PIB diminue par l'effet combiné de la croissance économique et des restrictions budgétaires. Dans la phase d'expansion des années 80, qui a duré sept ans, soit de 1983 à 1989, la situation du déficit ne s'est améliorée que trois années, soit en 1986, 1987 et 1988. Dans la phase d'expansion suivante, qui dure depuis 1992, la situation du déficit s'améliore pour une sixième année consécutive en 1999.

Le revenu personnel[1]

Provenance du revenu personnel : ce sont les transferts en provenance des administrations publiques qui progressent le plus

Le revenu personnel inclut la rémunération des salariés, le revenu net des entreprises individuelles, les revenus de placement et les transferts des administrations publiques. Les principaux transferts des administrations publiques sont les suivants : sécurité de la vieillesse, régime de rentes du Québec, assurance-emploi et aide sociale.

La part du revenu personnel provenant de la rémunération des salariés passe de 68,3 % en 1981 à 63,0 % en 1999. Cet écart est surtout compensé par les transferts en provenance des administrations publiques, qui passent de 12,1 % à 15,5 % du revenu personnel au cours de cette période. Cette transformation s'est faite surtout de 1981 à 1993. La situation s'est stabilisée depuis 1993, la part du revenu personnel en provenance de la rémunération des salariés oscillant entre 61,5 %

1. Le revenu personnel selon le cadre de la comptabilité nationale diffère quelque peu du revenu selon l'enquête sur les finances des consommateurs, dont on traite plus loin dans ce volume (chapitre 12). Par exemple, les revenus provenant des régimes de retraite des particuliers ne sont pas inclus.

Figure 2.12
Part relative du revenu personnel, selon sa provenance, Québec, 1981-1999

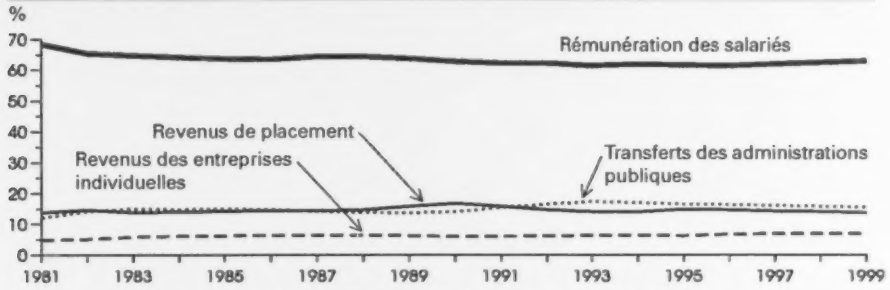

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

et 63,0 %, et celle en provenance des transferts des administrations publiques entre 15,5 % et 17,0 %. La croissance des transferts a ralenti au cours des dernières années parce que les pressions structurelles (ex. : vieillissement de la population) ont été neutralisées par la conjoncture économique favorable et les restrictions budgétaires.

La part des revenus de placement passe de 16,6 % du revenu personnel en 1990 à 13,7 % en 1999, en raison surtout de la baisse des taux d'intérêt par rapport à leur niveau du début de la décennie.

Revenu personnel disponible : ralenti par les impôts directs et autres transferts aux administrations publiques

Le revenu personnel disponible est le revenu personnel dont on retranche les impôts directs des particuliers et autres transferts aux administrations publiques. Les impôts directs et autres transferts incluent l'impôt sur le revenu des particuliers et

Figure 2.13
Revenu personnel, revenu personnel disponible, impôts directs et autres transferts aux administrations publiques, Québec, 1981-1999

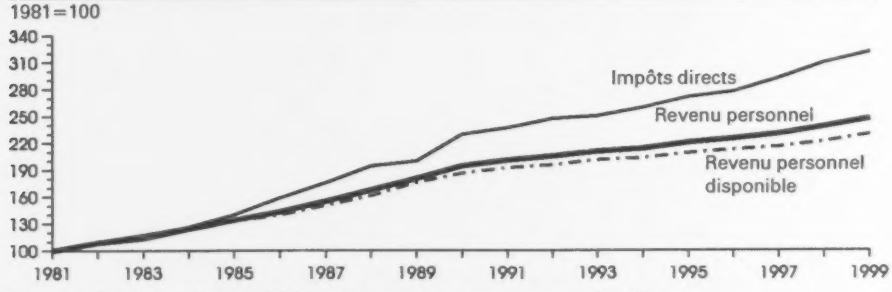

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

les cotisations aux régimes d'assurance sociale (assurance-emploi, accidents du travail, régime de rentes du Québec et régime de pensions du Canada).

De 1981 à 1999, la croissance du revenu personnel disponible est ralentie par les impôts directs et autres transferts aux administrations publiques, qui augmentent plus vite que le revenu personnel. Le taux annuel de croissance du revenu personnel est de 5,2 % et celui des impôts directs et autres transferts, de 6,7 %; il s'ensuit que le revenu personnel disponible augmente au taux de 4,7 %.

Il y a une nette tendance à la hausse du ratio des impôts directs et autres transferts aux administrations publiques sur le revenu personnel depuis 1981. Ce ratio passe ainsi de 18,9 % en 1981 à 24,6 % en 1999. Il n'y a eu que trois années sur 18 où ce ratio a diminué, soit en 1984, 1989 et 1993.

Figure 2.14
Impôts directs et transferts aux administrations publiques en pourcentage du revenu personnel, Québec, 1981-1999

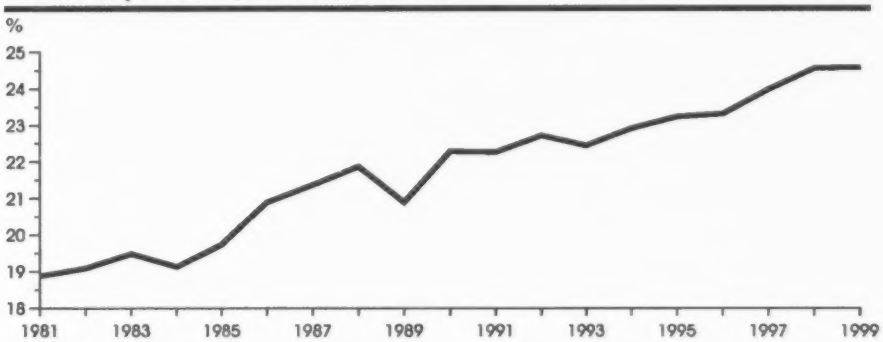

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Revenu personnel disponible réel : faible progression dans les années 90

En dégonflant le revenu personnel disponible avec l'indice implicite des prix des dépenses de consommation, on obtient le revenu personnel disponible réel. Celui-ci augmente au taux annuel de 1,4 % de 1981 à 1999. Le taux de croissance est de 2,0 % de 1981 à 1990 et de 0,8 % de 1990 à 1999.

Quand on le calcule par habitant, le revenu personnel disponible réel passe de 14 353 dollars en 1981 à 16 525 dollars en 1999, soit une augmentation de 15,1 %. De 1981 à 1990, la hausse est de 12,0 % et de 1990 à 1999, elle se limite à 2,8 %.

Les principaux facteurs expliquant le ralentissement de la croissance du revenu personnel par habitant dans les années 90 sont une plus faible création d'emplois, les compressions budgétaires qui ont ralenti les paiements de transferts par les administrations publiques et la croissance modérée des revenus de placements en raison du niveau plus bas des taux d'intérêt.

Figure 2.15
Revenu personnel disponible réel par habitant, Québec, 1981-1999

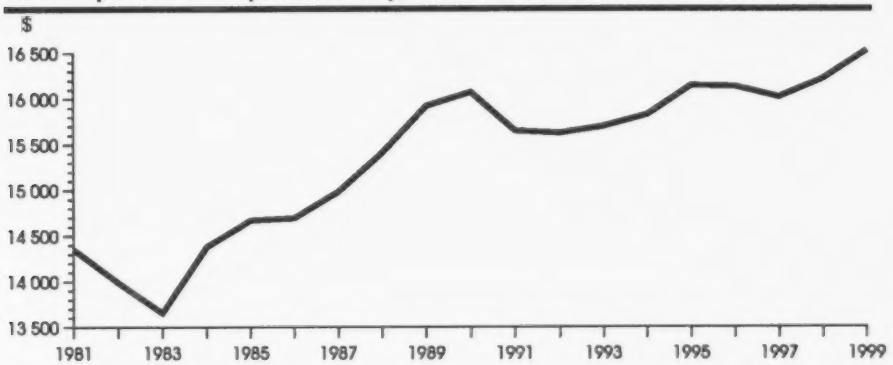

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

L'économie du Québec : comparaison des années 1981 à 1990 et 1990 à 1999

Dans l'évolution de l'économie du Québec, il est intéressant de comparer les deux dernières décennies. Si ces périodes comportent des similitudes, elles présentent aussi des différences importantes, notamment en ce qui concerne la croissance de la demande intérieure et du commerce extérieur, de même que l'évolution des déficits gouvernementaux.

Une croissance plus lente mais plus longue dans les années 90

Le début de chaque décennie est frappé par une récession. La reprise et la croissance sont plus lentes et plus longues dans les années 90. Pour l'ensemble de la période de 1981 à 1999, le taux annuel de croissance du PIB est de 2,1 % : il est de 2,2 % de 1981 à 1990 et de 2,0 % de 1990 à 1999.

Dans les années 90, le ralentissement touche toutes les composantes de la demande intérieure; par contre, il y a accélération des importations et des exportations internationales.

La récession de 1981-1982 est suivie d'une reprise rapide et de six années de croissance soutenue. Il se produit ensuite un ralentissement en 1989 et 1990; la croissance du PIB se limite alors à 0,8 % et 0,4 % respectivement. Quant à la récession de 1990-1991, elle est suivie d'une reprise plus lente et d'au moins huit années de croissance. Par exemple, six ans après la récession de 1981-1982, soit en 1988, le PIB s'était accru de 23,9 %, tandis que six ans après celle de 1990-1991, soit en 1997, la croissance était de 13,4 %. L'écart entre les deux décennies

Figure 2.16
PIB aux prix de 1992, Québec, 1981-1990 et 1990-1999

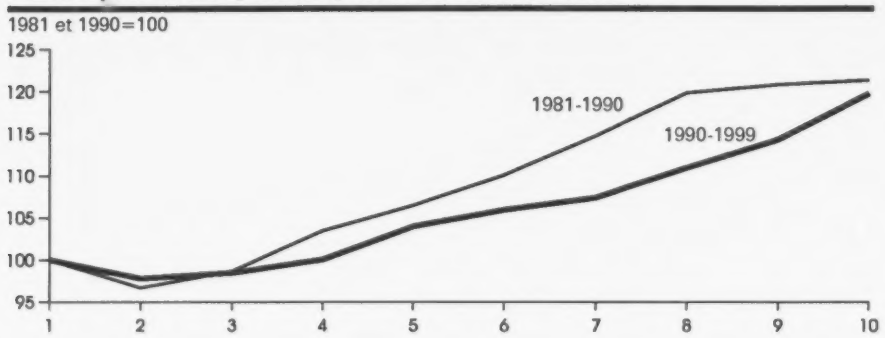

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

est moindre huit ans après chaque récession, la hausse du PIB étant de 25,5 % à la fin des années 80 contre 22,4 % à la fin de la décennie 90. Au cours de l'année 1990, l'économie retombait en récession, alors qu'en 1999 la croissance se poursuit.

La fin des années 80 est marquée par des taux d'intérêt et d'inflation à la hausse, des taux d'intérêt réels (différence entre le taux d'intérêt et le taux d'inflation) qui avoisinent les 10 %, soit les plus élevés de la période, un ralentissement économique et un taux de chômage à la hausse. De plus, les déficits gouvernementaux sont à la hausse, ce qui est le prélude à des restrictions budgétaires et à des augmentations d'impôts. À la fin des années 90, les taux d'intérêt et d'inflation sont plutôt stables, les taux d'intérêt réels sont autour de 4 %, l'économie est en accélération et le taux de chômage est à la baisse. Du côté des administrations publiques, on s'achemine vers des surplus budgétaires, ce qui signifie une plus grande marge de manœuvre pour les gouvernements. Au cours des vingt dernières années, les hausses de taux d'intérêt ont précédé les ralentissements et récessions; quant aux baisses de taux, elles ont précédé les reprises et accélérations de la croissance (voir figure 2.17).

Ralentissement de chacune des composantes de la demande intérieure

La croissance de chacune des composantes de la demande intérieure connaît un ralentissement dans les années 90.

Les dépenses de consommation, qui représentent environ 60,0 % du PIB, connaissent une croissance annuelle de 2,5 % de 1981 à 1999. Le taux de croissance passe de 2,7 % de 1981 à 1990 à 2,2 % de 1990 à 1999. Une bonne partie de l'explication à ce ralentissement provient du nombre d'emplois qui connaît un

Figure 2.17
Variation du PIB et niveau du taux d'escompte, Québec, 1982-1999

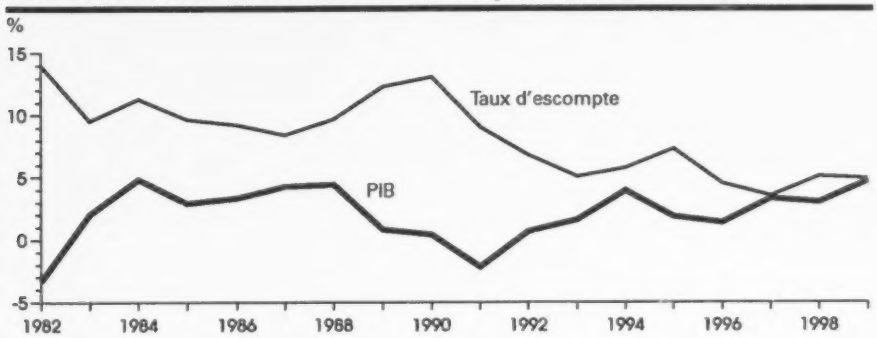

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

ralentissement semblable. La création d'emplois augmente les revenus et la confiance des ménages, ce qui a un impact positif sur la consommation.

Les dépenses publiques courantes en biens et services connaissent un ralentissement plus prononcé que les dépenses de consommation. En effet, leur taux de croissance annuelle se situe à 2,0 % pour les années 1981 à 1990 et à 0,1 % pour la période 1990 à 1999.

De 1981 à 1992, les dépenses publiques courantes en biens et services (excluant les transferts aux particuliers et aux entreprises, ainsi que les intérêts sur la dette) s'accroissent à un rythme moyen semblable à celui du PIB. À partir de 1993, leur part dans le PIB commence à diminuer par l'effet combiné des compressions budgétaires pour éliminer les déficits et des pressions exercées par les autres types de dépenses des administrations publiques (transferts aux particuliers, intérêts sur la dette). Cette part passe de 26,7 % en 1992 à 21,3 % en 1999.

Figure 2.18
Dépenses de consommation aux prix de 1992 et emplois, Québec, 1981-1990 et 1990-1999

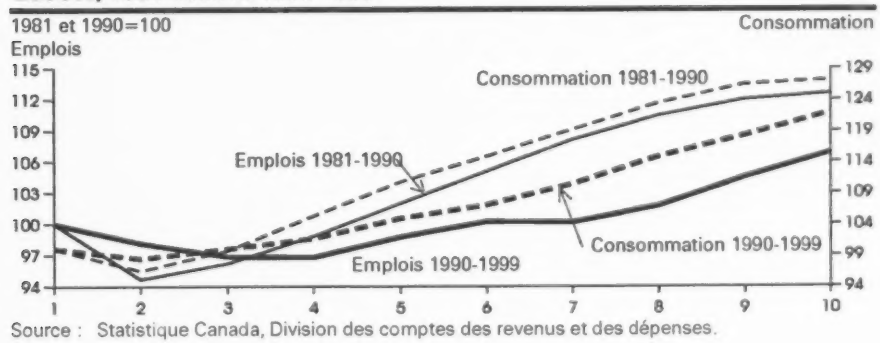

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Figure 2.19
Dépenses publiques en biens et services aux prix de 1992, Québec, 1981-1990 et 1990-1999

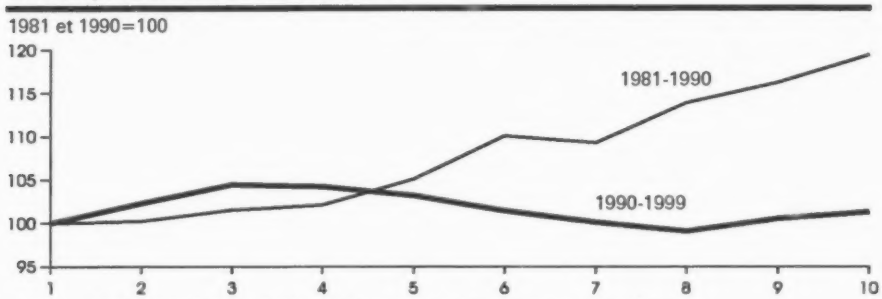

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

La composante de la demande qui ralentit le plus est celle des investissements des entreprises, qui ont un taux de croissance de 5,5 % de 1981 à 1990 puis de 1,8 % de 1990 à 1999. Le début des années 90 est difficile pour les investissements, avec des taux d'intérêt réels qui avoisinent les 10 %. De 1990 à 1995, les investissements diminuent de 17,8 %. La fin des années 90 est cependant dynamique; la croissance enregistrée de 1995 à 1999 est de 42,2 %.

Figure 2.20
Investissements des entreprises aux prix de 1992, Québec, 1981-1990 et 1990-1999

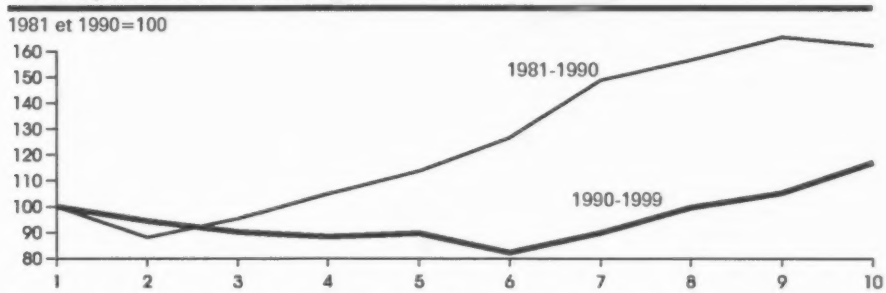

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Accélération du commerce extérieur

Si les composantes de la demande intérieure ralentissent dans les années 90, il en va autrement pour le commerce extérieur.

De 1981 à 1999, le taux de croissance annuelle des exportations est de 3,8 %; il est de 2,7 % de 1981 à 1990 et de 4,8 % de 1990 à 1999. La part des exportations dans le PIB passe de 39,9 % en 1981 à 41,8 % en 1990 et à 53,4 % en 1999.

Plusieurs facteurs expliquent l'accélération des exportations dans les années 90. Parmi ceux-ci, on peut mentionner les accords de libre-échange (ALE en 1989 et ALENA en 1994), un taux de change favorable aux exportations, la valeur du dollar canadien passant de 85,7 cents américains en 1990 à 67,4 cents en 1998 et à 67,3 cents en 1999, ainsi que la vigueur de l'économie américaine, qui connaît sa plus longue période d'expansion dans les années 90.

Du côté des importations de biens et services, le portrait est légèrement différent car leur progression est semblable pour les deux décennies, soit un taux de croissance de 4,1 % de 1981 à 1990 et de 4,2 % de 1990 à 1999.

Figure 2.21
Exportations de biens et services aux prix de 1992, Québec, 1981-1990 et 1990-1999

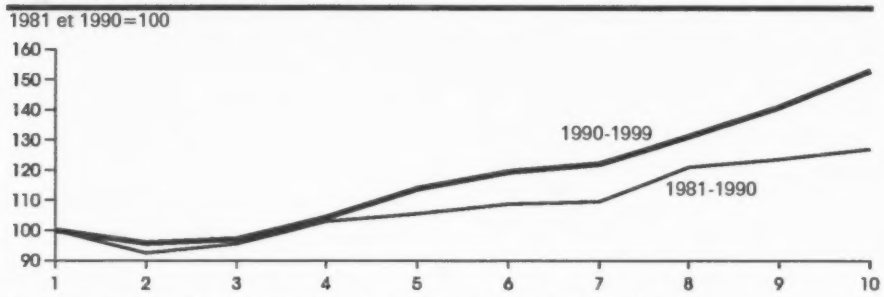

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

La différence avec les exportations tient au fait que la croissance du début des années 90 est très lente en raison d'une demande intérieure faible. On note cependant une accélération à la fin des années 90 avec la reprise de la demande intérieure. Ainsi, les importations de biens et services s'accroissent de 9,9 % de 1990 à 1995 et de 31,6 % de 1995 à 1999.

Figure 2.22
Importations de biens et services aux prix de 1992, Québec, 1981-1990 et 1990-1999

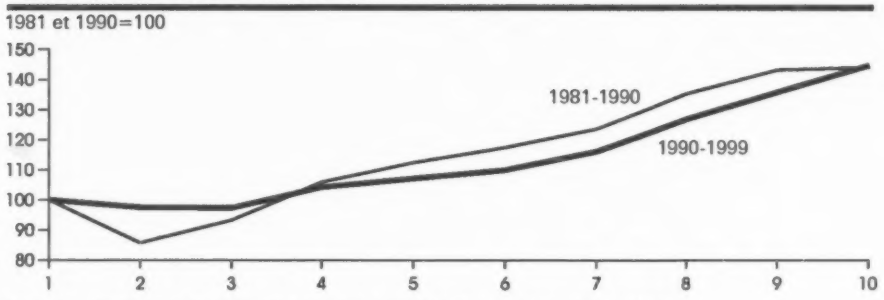

Source : Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses.

Conclusion

Comment évolue la structure de l'économie du Québec depuis 1981? La première partie du texte nous apprend que les dépenses de consommation et les investissements des entreprises connaissent une croissance plus rapide que le PIB, contrairement aux dépenses publiques courantes en biens et services. Quant au commerce extérieur, il prend de plus en plus d'ampleur et on assiste à une intensification des échanges Nord/Sud. En ce qui concerne l'activité de l'ensemble des administrations publiques au Québec, il convient de souligner la diminution du poids de leur déficit dans le PIB depuis 1993 par l'effet combiné de la croissance économique, des restrictions budgétaires et par les hausses d'impôt. Ainsi, ce déficit passe de 13,5 % du PIB en 1993 à 1,9 % en 1999. Par ailleurs, la croissance du revenu personnel disponible est ralentie tout au long de la période par les impôts directs, qui augmentent plus vite que le revenu personnel. Quant au revenu personnel disponible réel par habitant, il s'accroît de 15,1 % de 1981 à 1999. L'augmentation est de 12,0 % de 1981 à 1990 et se limite à 2,8 % de 1990 à 1999. Les principaux facteurs expliquant le ralentissement de la croissance du revenu personnel par habitant dans les années 90 sont une plus faible création d'emplois, les compressions budgétaires — qui ont ralenti les paiements de transferts par les administrations publiques — et la baisse des revenus de placements en raison du niveau plus faible des taux d'intérêt.

Quant à la comparaison des périodes 1981 à 1990 et 1990 à 1999, elle fait ressortir des différences importantes. Il y a une récession au début de chaque décennie; cependant, la reprise et la croissance sont plus lentes et plus longues dans les années 90. Le ralentissement touche alors toutes les composantes de la demande intérieure, mais on observe une accélération des importations et des exportations internationales. La fin des années 80 est marquée par des taux d'intérêt et d'inflation à la hausse, des taux d'intérêt réels qui avoisinent les 10 % (les plus élevés de la période), un ralentissement économique et un taux de chômage à la hausse. De plus, les déficits gouvernementaux s'accroissent, ce qui est le prélude à des restrictions budgétaires et à des augmentations d'impôts. À la fin des années 90, les taux d'intérêt et d'inflation sont plutôt stables, les taux d'intérêt réels sont autour de 4 %, l'économie est en accélération et le taux de chômage est à la baisse. Du côté des administrations publiques, on s'achemine vers des surplus budgétaires, ce qui signifie une plus grande marge de manœuvre pour les gouvernements.

De façon générale, une longue période de croissance comme nous vivons présentement, et qui ne peut durer indéfiniment, a pour effet d'augmenter le niveau de vie des citoyens. Le présent chapitre ne traite pas de la façon dont la richesse se répartit. Ce sujet sera abordé dans d'autres sections.

Ménages et familles

Chapitre 3 **La situation domestique et familiale**

Chapitre 3

La situation domestique et familiale

Louis Duchesne
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Avec la baisse de la fécondité et l'enrichissement considérable de notre société au cours de la deuxième moitié du 20e siècle, les conditions de vie des individus ont beaucoup changé dans les ménages et les familles. Par exemple, en 1951, environ la moitié des Québécois vivaient dans des ménages de 6 personnes ou plus, soit, en général, un couple et au moins 4 enfants. Les ménages de cette taille sont maintenant plutôt rares; seulement 5 % des personnes en font partie.

Dans ce chapitre, c'est surtout la situation domestique des années 90 qui est présentée, avec, à l'occasion, l'évolution des dernières décennies. Si le recensement de 1996 constitue notre principale source de données, nous utiliserons également certaines enquêtes pour compléter le portrait des ménages et des familles du Québec. La perspective adoptée ici est avant tout synchronique. Elle constitue une photo de la situation à un moment donné ou une succession de photos plutôt qu'une biographie des individus, mais elle est essentielle pour une vue d'ensemble. Par exemple, la proportion de jeunes de 20-24 ans qui sont colocataires au moment du recensement de 1996 est mentionnée, mais pas celle des personnes qui ont été colocataires à un moment donné au cours de leur vie, ni la période de temps passée dans cette situation domestique.

Les études portent plus souvent sur les familles que sur les ménages. Cependant, ceux-ci retiendront autant notre attention, particulièrement les ménages d'une personne, car ils constituent l'un des principaux changements des dernières décennies en ce qui concerne la situation domestique.

Après une vue d'ensemble des ménages, certains aspects particuliers seront abordés, notamment la taille des ménages, les ménages d'une personne et de colocataires et les ménages collectifs. Ensuite, après un portrait global de la structure des familles, des sections traiteront de la vie en couple avec ou sans enfants, de la taille de la fratrie et du type de famille dans lequel grandissent les jeunes enfants et les adolescents.

Il est nécessaire de donner la définition des concepts utilisés dans la présentation des ménages et des familles, puisqu'il n'y a pas consensus à ce sujet. Même le concept de ménage d'une personne n'est pas identique dans tous les pays. De façon succincte[1], un ménage privé est formé d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il faut retenir qu'une personne qui habite seule dans un logement forme un ménage, et qu'une personne ne fait partie que d'un seul ménage. Un logement collectif est un établissement commercial, institutionnel ou communautaire du type foyer pour personnes âgées, prison, couvent. Le concept de famille utilisé ici est celui de famille de recensement, qui comprend soit un couple marié ou non, avec ou sans enfants célibataires, soit un parent seul demeurant avec au moins un enfant jamais marié. Les enfants considérés sont ceux qui vivent dans le même logement que leurs parents.

Les ménages

Les types de ménages

En simplifiant les choses, on peut dire qu'il y a trois principaux types de ménages : les ménages formés d'un couple avec des enfants, les ménages d'un couple sans enfants et les ménages d'une seule personne. Selon le recensement de 1996, près du tiers (32 %) des ménages comprennent un couple avec des enfants de moins de 25 ans, 27 % une seule personne et 26 % un couple sans enfants de moins de 25 ans (figure 3.1). Les familles monoparentales avec des enfants de

Figure 3.1
Répartition des ménages privés selon le type d'occupants et la présence d'enfants de moins de 25 ans, Québec, 1981 et 1996

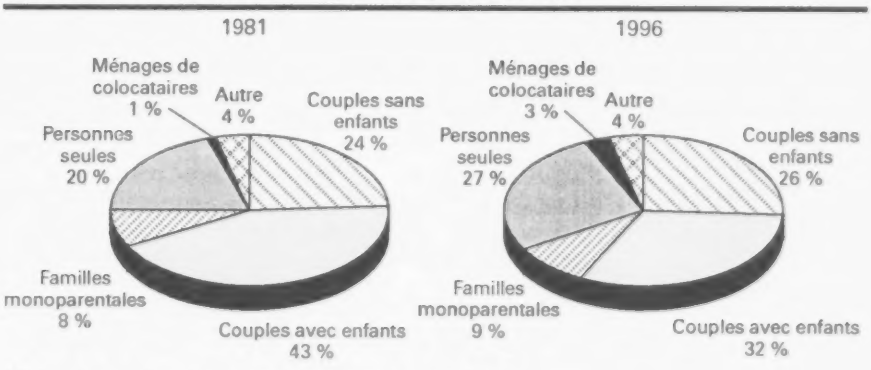

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

1. Des définitions plus complètes se trouvent sur le site web de l'Institut de la statistique du Québec à l'adresse : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/conditions/men_fam_enf/portrait/glossaire.htm].

moins de 25 ans sont beaucoup moins fréquentes et ne représentent que 9 % des ménages. On compte enfin 3 % de ménages formés de colocataires non apparentés et 4 % de ménages autres (c.-à-d. les ménages de parents monoparentaux ayant des enfants de 25 ans ou plus et les ménages non familiaux comprenant des personnes apparentées, deux frères par exemple). Dans la majorité des ménages, soit six sur dix, il n'y a pas d'enfants de moins de 25 ans. En fait, en ne retenant que les enfants de moins de 18 ans, la proportion de ménages avec des enfants atteint 34 %; les couples avec enfants en représentent 27 % et les familles monoparentales, 7 %.

Pour comparer la situation au Québec avec celle observée en Ontario et aux États-Unis (1998), nous retenons les familles ayant des enfants de moins de 18 ans. La proportion de logements où l'on trouve des enfants de cette catégorie d'âge est de 36 % en Ontario et aux États-Unis, alors qu'elle est de 34 % ici. La proportion de ménages formés d'une famille monoparentale est identique au Québec et en Ontario, soit 7 %. Aux États-Unis, le nombre de ménages formés d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants représente 6 % des ménages. Par ailleurs, la proportion de ménages d'une personne est plus forte ici (27 %) que celle de l'Ontario (23 %), mais elle est semblable à celle des États-Unis (26 %). On trouve plus souvent des couples dans les ménages en Ontario (64 %) qu'au Québec (58 %). Dans certains pays, la proportion de ménages d'une personne est beaucoup plus élevée; elle atteint même 40 % en Norvège en 1998, pays nordique dont on connaît la situation récente.

Ce qui est frappant quand on compare les données de 1996 à celles de 1981, c'est la forte diminution de la proportion des couples avec des enfants de moins de 25 ans. Non seulement elle chute de 43 % des ménages en 1981 à 32 % en 1996, mais le nombre absolu de ces couples passe de 934 000 à 901 000. Par ailleurs, si la proportion des familles monoparentales augmente d'un point et celle des couples sans enfants de deux points, la hausse des ménages d'une personne est beaucoup plus forte puisqu'ils comptent pour 27 % des ménages en 1996, comparativement à 20 % en 1981.

La taille des ménages

Si les ménages d'une personne représentent 27 % de l'ensemble des ménages, il ne faut pas conclure que 27 % des Québécois vivent seuls, comme on l'entend parfois. Pour mesurer la proportion de personnes habitant seules, il faut diviser leur nombre par le total de la population et non par le nombre de ménages. Ainsi, on obtient une proportion de 11 % en 1996 (figure 3.2). Environ le quart des individus vivent dans des ménages de 4 personnes (26 %) et de 2 personnes (25 %), alors que le cinquième se trouve dans des ménages de 3 personnes (21 %). Il y a un peu plus de gens qui vivent dans un ménage de 5 personnes (12 %) que seules. Enfin, il n'y a que 5 % de la population dans les ménages de 6 personnes ou plus, comparativement à 9 % en Ontario et aux États-Unis.

Figure 3.2
Répartition de la population selon la taille du ménage, Québec, 1961, 1981 et 1996

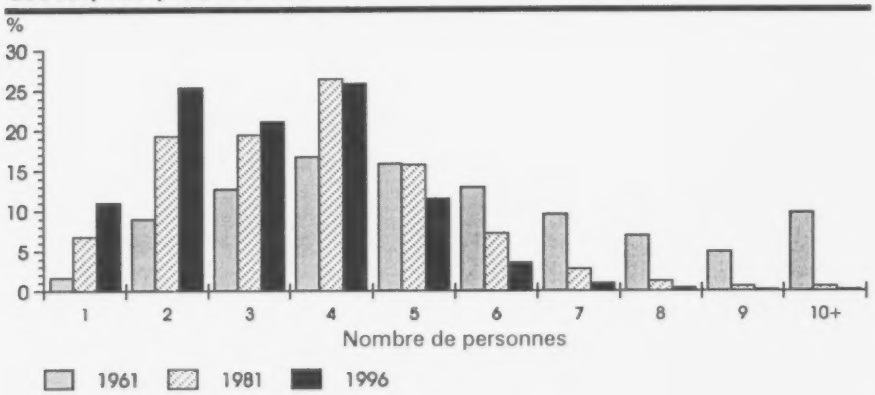

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

Par contre, la situation des personnes vivant dans des ménages comptant une ou deux personnes s'apparente à celle observée aux États-Unis (36 %), et se distingue de la situation ontarienne (31 %). C'est donc la faible proportion de personnes dans les ménages nombreux qui différencie le Québec. En Norvège, la proportion de personnes vivant dans des ménages nombreux est légèrement plus faible qu'ici, soit de 4 %; par ailleurs, 19 % de la population de ce pays vit seule.

Au milieu du 20e siècle, environ la moitié de la population vivait dans des ménages de 6 personnes ou plus, et seulement 1 % vivait seule. À la figure 3.2, on peut voir qu'en 1961 10 % de la population vivait dans des ménages de 10 personnes ou plus, alors qu'aujourd'hui, c'est le cas d'à peine 0,2 % des individus. Les personnes vivent presque toutes maintenant dans de petites ou moyennes unités, et il y a beaucoup moins de variété qu'autrefois dans la taille des ménages.

En moyenne, un ménage comprend 2,48 personnes au Québec. La moyenne est plus faible que dans les autres régions du Canada; elle est, par exemple, de 2,70 en Ontario et de 2,58 en Colombie-Britannique. La moyenne du Québec est plus proche de celle des États-Unis, qui est de 2,55.

Les ménages d'une personne

Ce n'est qu'au début de l'âge adulte que l'on est suffisamment autonome pour pouvoir vivre seul dans un ménage. Les jeunes adultes qui quittent le foyer familial vont le plus souvent vivre en couple et forment donc une nouvelle famille, mais il y a quand même un nombre de plus en plus grand d'adultes qui vivent seuls.

Plus de la moitié des personnes vivant seules sont des femmes (55 %). Les groupes d'âge les plus nombreux à vivre seuls sont ceux de 30-39 ans chez les hommes et de 65-74 ans chez les femmes (figure 3.3). Chez les personnes dans la trentaine, près des deux tiers des ménages d'une personne sont masculins. Il est assez remarquable de voir l'effectif de ces ménages diminuer à chaque groupe d'âge à partir de 30-34 ans chez les hommes. La proportion de ménages masculins n'est plus que d'environ le quart chez les ménages d'une personne de 65-74 ans.

Figure 3.3
Pyramide des âges des personnes vivant seules, Québec, 1996

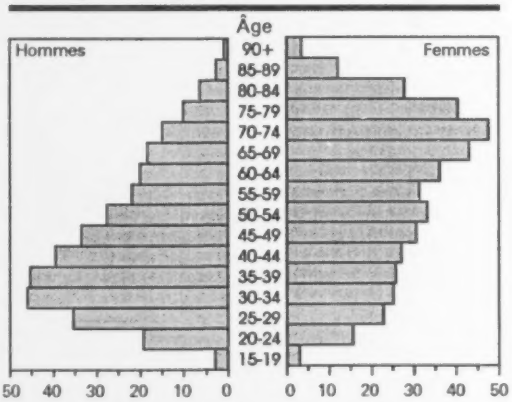

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Comme l'effectif de la population par groupe d'âge varie, il est essentiel de calculer les proportions de personnes qui vivent seules selon l'âge et le sexe (figure 3.4). Chez les hommes, le taux de personnes seules est relativement stable après 25 ans. Il est autour de 13 % à 15 % pour les groupes des 25-29 ans jusqu'aux 70-74 ans. Il augmente un peu chez les hommes plus vieux, pour redescendre chez les 90-94 ans.

Chez les femmes, la fréquence des ménages d'une personne est très différente et varie énormément avec l'âge. De 25 à 45 ans, le taux est inférieur à 10 %, mais il augmente considérablement ensuite, pour atteindre un maximum de plus de 40 % dans le groupe des 75-84 ans. Après 85 ans, la proportion diminue beaucoup, jusqu'à près de 10 % chez les femmes de 95 ans et plus. On retrouve souvent les personnes très âgées dans les logements collectifs.

Chez les jeunes adultes de 20-24 ans des deux sexes, on compte peu de personnes vivant seules (autour de 7 % et 8 %), et il y a encore moins de jeunes de 15-19 ans dans cette situation.

En ajoutant la variable « état matrimonial », on obtient une description tout autre des proportions de personnes seules. En effet, à l'examen de la figure 3.4, on voit que c'est plus l'état matrimonial que le sexe qui fait varier le taux de personnes seules. Rappelons que les personnes en union libre sont comprises ici avec les mariées.

Chez les célibataires, les courbes se ressemblent, quoique les taux masculins sont un peu supérieurs aux taux féminins, surtout chez les adultes dans la trentaine et la

Figure 3.4
Proportion de la population vivant seule selon l'état matrimonial, le sexe et l'âge, Québec, 1996

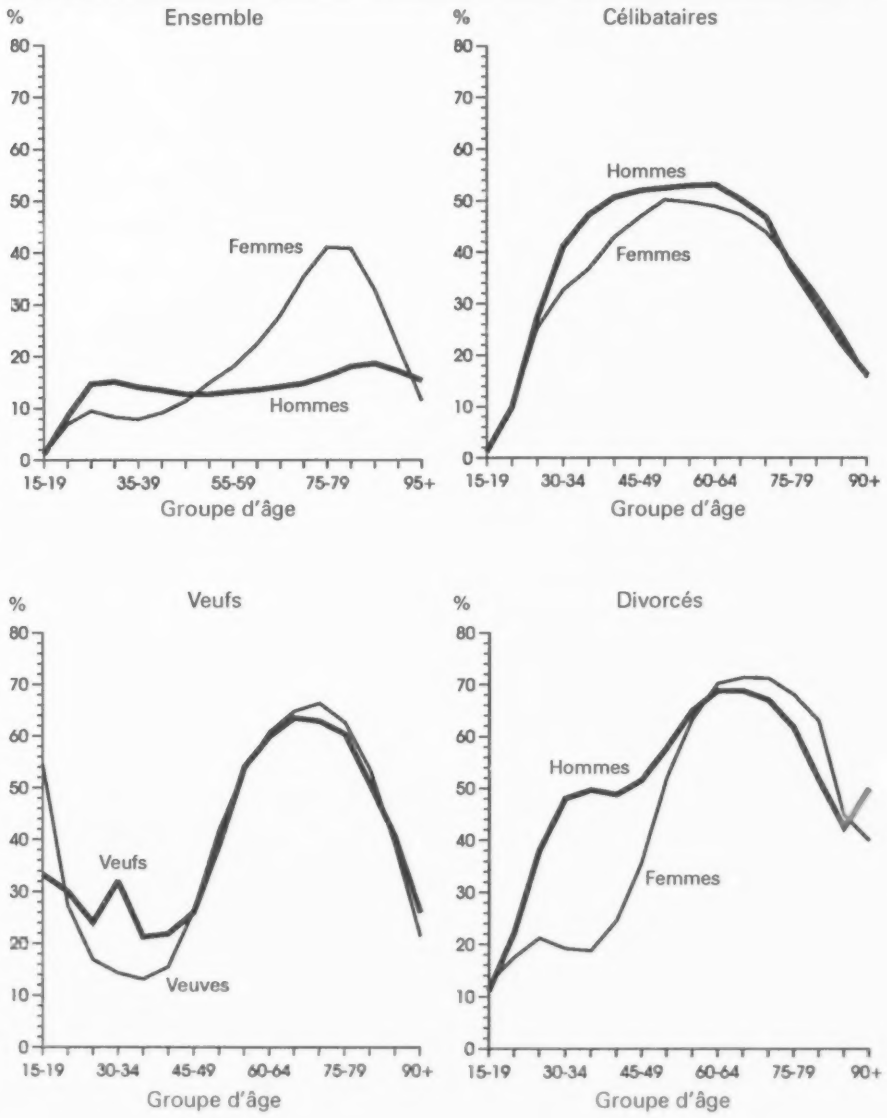

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

quarantaine. À ces âges, une partie de la différence provient sans doute de la présence d'enfants vivant avec leur mère à la suite d'une rupture d'union libre. Entre 40 et 70 ans, plus de la moitié des hommes célibataires vivent seuls, comparativement à un peu moins de 50 % des femmes. Les célibataires âgés vivent beaucoup moins souvent seuls que les divorcés et les veufs. Par exemple, alors que près de 70 % des divorcées de 75-79 ans vivent seules, il y a un peu moins de 40 % des célibataires dans cette situation.

Chez les veufs, les courbes des deux sexes sont à peu près identiques si l'on néglige les groupes d'âge plus jeunes, où il y a très peu de veuvage. Environ le quart des veufs et des veuves de 45-49 ans vivent seuls. La proportion augmente à plus de 60 % dans les groupes d'âge entre 60 et 80 ans, puis diminue chez les plus vieux.

Ce sont les divorcés qui affichent les proportions de personnes vivant seules les plus élevées : un peu plus de 70 % des divorcées âgées de 60 à 75 ans vivent seules; la proportion est un peu moindre chez les divorcés des mêmes âges. Les divorcés de moins de 50 ans vivent moins souvent seuls que les plus vieux. Cependant, les hommes habitent plus souvent seuls que les femmes. Lors d'un divorce, la garde des enfants est le plus souvent décidée en faveur des femmes; c'est ce qui explique en grande partie la différence observée entre les sexes à ces âges.

Il y a un certain nombre de personnes mariées qui vivent seules, surtout chez les plus âgées. Par exemple, 3 % des mariés et 5 % des mariées de 75-79 ans forment un ménage d'une personne. En fait, il s'agit de personnes mariées légalement, mais séparées de leur conjoint sans avoir divorcé ou encore dont le conjoint réside dans un ménage collectif.

C'est donc la présence ou non d'un conjoint qui influence beaucoup le choix de vivre seul. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, ont des conjoints plus âgés qu'elles, se remettent moins souvent en couple après une rupture et, dans ces cas, ont plus souvent la garde des enfants; elles se trouvent donc à vivre plus souvent seules. Le fait d'avoir ou non des enfants peut influencer la situation domestique des individus, du moins quand les enfants sont jeunes. Selon une étude qui porte sur l'ensemble du Canada, il y aurait chez les femmes âgées peu de différence dans la propension à demeurer dans un ménage unigénérationnel (essentiellement un ménage sans enfants présents), selon qu'elles aient eu un à 3 enfants ou aucun enfant (Martel et autres, 1999). Les femmes de 65-69 ans qui n'ont pas eu d'enfants se trouvent à 90 % dans un ménage unigénérationnel, contre 80 % chez celles qui ont eu de un à 3 enfants.

Les taux de personnes seules sont de beaucoup supérieurs à ceux que l'on observait dans le passé, même récent. Le niveau atteint par un pays comme la Norvège laisse entendre que ce type de ménage pourrait continuer de croître.

Les colocataires

En 1996, on recense 144 000 personnes dans des ménages formés d'individus n'ayant aucun lien de parenté, ce qui représente 2,5 % de la population de 15 ans et plus. La majorité de ces personnes sont des hommes, soit 55 %, et de jeunes adultes de moins de 35 ans (60 %). La figure 3.5 présente les proportions de personnes qui font partie de cette catégorie de ménage par groupe d'âge. Chez les jeunes de 20-24 ans, 6,8 % des hommes et 6,9 % des femmes vivent avec des colocataires; la proportion augmente à 7,4 % chez les hommes de 25-29 ans, mais diminue à 4,6 % chez les femmes. Cela s'explique par le fait que l'âge à l'entrée dans la vie de couple est plus bas chez les femmes. Les taux baissent beaucoup chez les personnes plus âgées; ainsi, seulement 2 % des hommes de 40-44 ans et 1,4 % des femmes des mêmes âges vivent avec un ou plusieurs colocataires.

Figure 3.5
Proportion de colocataires selon l'âge et le sexe, Québec, 1996

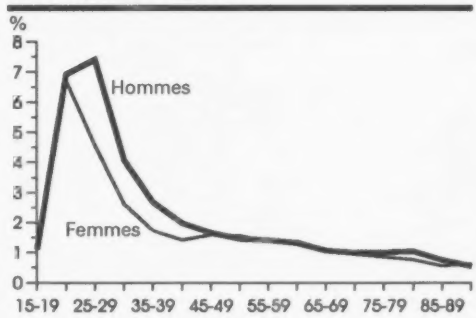

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996, tableau spécial.

On recense également 24 270 ménages composés d'un homme et d'une femme qui ne se sont pas déclarés parents, ni époux, ni partenaires en union libre. Chez les personnes de 25-29 ans, il s'agit de 2,4 % des hommes et de 2,2 % des femmes.

Enfin, le recensement de 1996 dénombre 34 060 hommes et 25 855 femmes vivant avec une personne du même sexe, ce qui représente 1,2 % des hommes et 0,9 % des femmes respectivement âgés de 15 ans et plus. La figure 3.6 présente la proportion des hommes et des femmes qui vivent avec un colocataire de

Figure 3.6
Proportion de colocataires dans les ménages de 2 personnes de même sexe, selon l'âge et le sexe, Québec, 1996

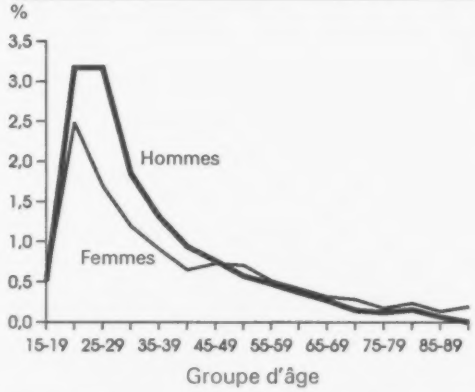

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996, tableau spécial.

même sexe, selon l'âge. Un peu plus de 3 % des hommes de 20-29 ans vivent avec un autre homme, mais la proportion diminue chez les plus âgés. Ainsi, il y a un peu moins de 1 % des hommes de 40-44 ans qui vivent avec un colocataire de sexe masculin, et la proportion baisse encore chez les plus vieux. Les femmes plus jeunes vivent moins souvent avec une colocataire que les hommes des mêmes âges, mais chez les personnes de plus de 45 ans, les proportions sont semblables. C'est dans le groupe des 20-24 ans qu'il y a le plus de femmes vivant avec une colocataire, soit 2,5 %.

L'allure des courbes des proportions de colocataires laisse deviner qu'il s'agit le plus souvent d'une situation temporaire chez les jeunes en transition entre le foyer parental et la vie en couple ou encore la vie en solitaire. Partager un logement est une solution pour les jeunes étudiants ou travailleurs afin d'en diminuer le coût.

C'est aussi chez les colocataires de même sexe que l'on trouve les partenaires en union libre homosexuels. On ne peut cependant distinguer les conjoints homosexuels des simples colocataires. Cela dit, nous disposons d'une marge d'estimation supérieure nous permettant de dire que chez les 40-44 ans, pas plus de 0,9 % des hommes et 0,6 % des femmes vivent exclusivement avec un conjoint de même sexe. Chez les plus jeunes, il pourrait s'agir de simples colocataires, tandis que chez les plus vieux, la proportion devrait être plus importante. Sans faire d'estimations précises à partir de ces chiffres, nous pouvons mentionner que les proportions sont relativement faibles chez les plus de 30 ans.

L'*Enquête sociale et de santé 1998* présente un tableau sur la situation domestique selon l'orientation sexuelle (Institut de la statistique du Québec, 1998, p. 224). Les déclarations des répondants révèlent qu'environ la moitié des homosexuels et le tiers des homosexuelles vivent avec un conjoint, mais il est possible que les hommes vivant en couple aient plus souvent précisé leur orientation. On obtient donc une estimation de quelque 11 000 couples d'hommes homosexuels et de 5 000 couples de femmes homosexuelles.

Le recensement est un outil beaucoup plus sûr que les enquêtes pour une analyse fine de l'effectif des groupes peu nombreux. Celui de 2001 devrait permettre d'identifier les conjoints de même sexe, puisque la question sera directement posée sur le formulaire. On pourra ainsi distinguer les simples colocataires des conjoints de même sexe.

Les ménages collectifs

Comme la très grande majorité des enquêtes ne s'intéressent qu'aux ménages privés, les personnes vivant dans les ménages collectifs constituent un groupe largement négligé dans les études sociales. Il est vrai que cette population est peu nombreuse et surtout très âgée, ce qui la rend difficile à joindre.

On trouve 129 000 personnes dans les ménages collectifs en 1996; c'est un peu moins de 2 % de la population. Il y a de grandes différences selon le sexe et l'âge. On ne retrouve presque pas d'enfants dans ce type de ménage et seulement un peu plus de 40 000 adultes de 15-64 ans, qui représentent 1,1 % des hommes et 0,6 % des femmes de ces âges.

Figure 3.7
Pyramide des âges des personnes vivant dans les ménages collectifs, Québec, 1996

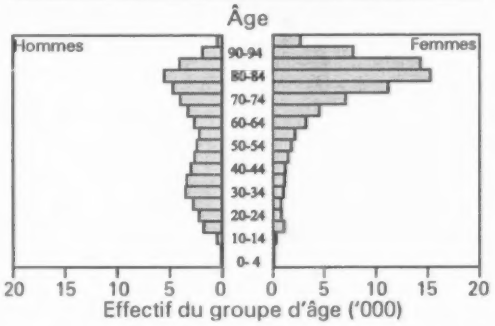

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996, tableau spécial.

Par ailleurs, 60 % des résidents sont des femmes, dont un peu plus de la moitié sont âgées de 75 ans ou plus. La figure 3.7 présente la pyramide des âges de ces personnes. Ce sont les personnes de 80-84 ans qui forment le groupe le plus nombreux à vivre dans les ménages collectifs, soit 15 300 femmes et 5 500 hommes. Les femmes sont près de 3 fois plus nombreuses que les hommes dans ce groupe d'âge. La proportion de femmes est encore plus élevée chez les personnes de 90 ans et plus; elle constitue plus de 80 % de la clientèle de ces ménages. Chez les personnes de moins de 55 ans, cependant, les hommes vivant dans des ménages collectifs sont beaucoup plus nombreux que les femmes. Chez les 25-34 ans, les femmes comptent pour moins du quart des résidents. Dans les hôpitaux et établissements connexes, on trouve 1 725 hommes de ces âges en comparaison de 1 095 femmes. La principale catégorie de logements collectifs pour les hommes de ce groupe d'âge est constituée des établissements pénitentiaires; on en compte 2 030, contre seulement 35 femmes.

Figure 3.8
Proportion de la population vivant dans un ménage collectif selon le sexe et l'âge, Québec, 1996

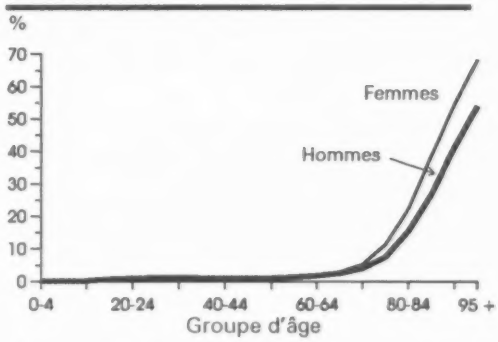

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996, tableau spécial.

Le calcul de la proportion de la population résidant dans les ménages collectifs par groupe d'âge (figure 3.8) met en évidence l'importance de cette situation domestique aux âges

élevés. Ainsi, plus des deux tiers des femmes âgées de 95 ans ou plus et un peu plus de la moitié des hommes de ce groupe d'âge se trouvent dans les ménages collectifs. Chez les personnes de 90-94 ans, ce sont 41 % des hommes et 55 % des femmes qui vivent dans ces ménages. La proportion augmente rapidement avec l'âge : chez les 70-74 ans, elle n'est que d'environ 5 % pour les deux sexes, alors que chez les 80-84 ans, elle est de 15 % chez les hommes et de 42 % chez les femmes.

En tenant compte de l'état matrimonial des personnes âgées, on voit que les deux sexes ont des comportements semblables. Ainsi, chez les 80-84 ans, 46 % des célibataires des deux sexes vivent dans un ménage collectif, comme environ 10 % des mariés et un peu plus de 20 % des veufs. Les écarts observés entre les hommes et les femmes sont donc dus à la répartition différente selon l'état matrimonial, les femmes de ces âges étant beaucoup plus souvent veuves ou célibataires que les hommes.

La population résidant dans les ménages collectifs en 1996 n'est pas très différente de celle observée en 1981, soit 129 500 personnes en regard de 115 200. Il y a cependant en 1996 moins d'adultes de 15-64 ans, et plus de personnes âgées. On note en particulier que le nombre de pensionnaires des institutions religieuses passe de 23 100 à 16 700. Quand on compare les proportions, on observe une diminution dans la plupart des groupes d'âge, sauf chez les personnes de plus de 90 ans, pour lesquelles il y a une augmentation. Ainsi, 8,1 % des femmes de 70-74 ans se trouvent dans un ménage collectif en 1981, mais la proportion n'est plus que de 5,3 % en 1996. Chez les hommes de 90-94 ans, la proportion augmente de 38,9 % en 1981 à 41,3 % en 1996. Il y a donc un vieillissement de la clientèle des ménages collectifs, qui est attribuable à d'un recul de l'âge où les gens envisagent ce type de situation.

Les familles

La structure des familles

Dans ce qui suit, nous ciblons plus particulièrement les familles dans les ménages privés. Une famille est définie par la présence de liens d'alliance ou de descendance; elle est constituée soit d'un couple, marié ou non, avec ou sans enfants à la maison, ou encore d'une personne sans conjoint vivant avec un ou plusieurs de ses enfants célibataires. L'âge des enfants n'intervient pas dans la définition « statistique » de la famille, mais nous présenterons la plupart des données concernant les familles ayant des enfants de moins de 25 ans ou de moins de 18 ans, selon les cas. Seuls les enfants jamais mariés sont considérés comme des enfants dans la définition de famille de recensement.

Près de la moitié (47 %) des 1 950 000 familles recensées en 1996 sont formées d'un couple avec des enfants de moins de 25 ans, 38 % d'un couple sans enfants,

12 % de parents seuls avec des enfants de moins de 25 ans et, enfin, 3 % de parents seuls avec au moins un enfant de 25 ans ou plus (figure 3.9). Parmi les familles monoparentales, plus de 4 parents sur 5 sont des femmes. La structure globale des familles québécoises est très proche de celles de l'Ontario et de l'ensemble du Canada en 1996; les proportions sont les mêmes, à quelques décimales près.

Depuis le début des années 80, la structure des familles a beaucoup changé. En effet, les couples avec des enfants de moins de 25 ans représentaient alors 56 % des familles et les couples sans enfants, 32 %. Les familles monoparentales étaient moins nombreuses, soit 10 % avec enfants de moins de 25 ans.

Un changement important parmi les couples est la fréquence grandissante de l'union libre. Ainsi, en 1996, près du quart (24 %) des couples sont en union libre, en regard de 8 % en 1981. La différence avec nos voisins ontariens est importante à ce chapitre : seulement 9 % des couples sont en union libre en Ontario en 1996. La proportion est de 14 % pour l'ensemble du Canada.

Quand on parle de nouvelles structures de la famille, on pense plutôt aux recompositions familiales. Les familles recomposées existaient autrefois, mais presque seulement dans le cas de remariage de veufs. La monoparentalité est un phénomène ancien, mais elle était due surtout au veuvage. Les unions libres sont des couples qui ont de plus en plus comme seule particularité le fait de ne pas être mariés, même s'ils sont encore un peu plus instables. Cependant, les données pour décrire les familles recomposées et les familles intactes sont plutôt

Figure 3.9
Répartition des familles selon la structure et la présence d'enfants de moins de 25 ans, Québec, 1981 et 1996

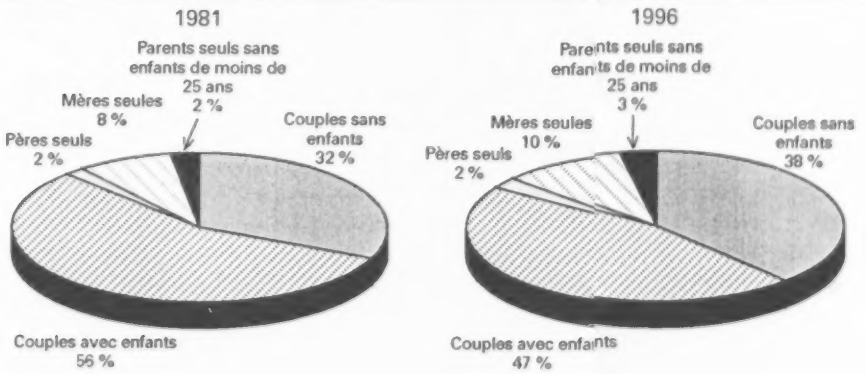

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

rares et partielles. Pour le Québec, ce sont les Enquêtes sociales et de santé qui permettent le mieux de suivre l'évolution de ces familles, mais les données sont disponibles seulement pour les familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans (tableau 3.1).

La grande majorité des familles avec des enfants mineurs sont des familles biparentales intactes. Selon l'enquête de 1998, 7 familles avec enfants sur 10 sont des familles intactes, une sur 10 est recomposée et 2 sur 10 sont monoparentales. La plupart (75 %) des familles recomposées n'ont pas d'enfants communs. Dans le cas d'une rupture, les enfants restent le plus souvent avec leur mère. Dans 8 cas de familles recomposées sur 10, il y a une mère et un beau-père. Les familles intactes forment la plupart des familles avec enfants où il y a un couple, soit près de 90 %. Il n'y a pas dans cette enquête d'estimation des familles ayant des enfants en garde partagée, mais nous présenterons plus loin des estimations quant à la proportion d'adolescents faisant la navette entre les domiciles de leurs deux parents.

La première enquête de Santé Québec présente les données correspondantes pour l'année 1987, ce qui permet de voir les changements survenus pendant une période d'une dizaine d'années. La proportion de familles biparentales intactes chute de plus de 10 points, puisqu'elle passe de 81 % en 1987 à 69 % en 1998. Le changement se fait surtout au profit des familles monoparentales, qui augmentent de 13,5 % à 20,3 %. Quant aux familles recomposées, elles comptent pour 5,5 % des familles en 1987 et pour 10,4 % en 1998. Les enquêtes de 1992-1993 et de 1995 laissent voir que les changements ont été plus importants au cours des premières années de cette période que pendant les dernières.

Tableau 3.1
Familles avec enfants de moins de 18 ans selon la structure, Québec, 1987-1998

Structure	1987	1992-1993	1995	1998
		%		
Biparentales intactes	80,9	74,6	73,6	69,4
Recomposées	5,5	8,5	8,6	10,4
Sans enfants communs	4,2	6,1	6,0	7,8
Avec enfants communs	1,3	2,5	2,6	2,6
Monoparentales	13,5	16,8	17,8	20,3
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources : Santé Québec, enquête *Santé Québec 1987* et *Enquête sociale et de santé 1992-1993*.
Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*.
Statistique Canada, *Enquête sociale générale, 1995*.

Des familles avec beaucoup moins d'enfants

La réduction de la taille des ménages mentionnée plus haut s'accompagne d'une baisse importante du nombre d'enfants dans les familles (figure 3.10). En 1996, on compte en moyenne 1,8 enfant de moins de 25 ans chez les familles ayant des enfants; ce nombre est de 3,0 en 1951 et de 2,0 en 1981. C'est pendant les décennies 60 et 70 que la chute est le plus spectaculaire. Le nombre moyen d'enfants est de 1,8 depuis 1986.

Figure 3.10
Répartition des familles avec enfants de moins de 25 ans selon la taille de la famille, Québec, 1951, 1981 et 1996

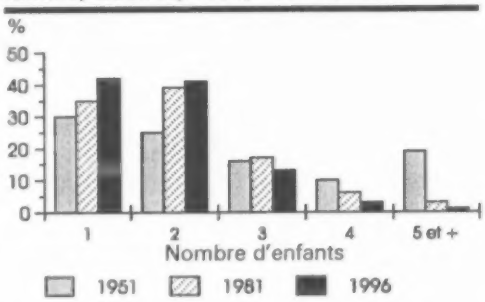

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

Ces dernières années, dans plus de 8 familles sur 10, on ne trouve qu'un ou 2 enfants de moins de 25 ans, et il n'y a pas une famille sur 100 avec 5 enfants ou plus. Au milieu du siècle dernier, c'était près d'une famille sur 5 qui avait au moins 5 enfants, et environ 55 % des familles avaient un ou 2 enfants à la maison. Le contraste observé entre 1981 et les dernières années est moins fort, mais on remarque quand même depuis cette année-là une augmentation de la proportion des familles de taille réduite (1 et 2) et une réduction des familles plus nombreuses.

La vie en couple

Quand on pense famille, on considère d'abord l'aspect descendance, soit les enfants. L'aspect alliance est aussi très important, mais souvent négligé. Il y a des changements majeurs dans le dernier quart du 20e siècle dans la façon de vivre en couple et même dans la fréquence de cette situation. Nous nous bornerons ici à présenter le résultat global de ces changements, soit la fréquence de la vie en couple selon l'âge et le sexe. Nous n'aborderons pas le sujet de la nuptialité légale (mariages et ruptures par divorce et veuvage), qui devient de moins en moins représentative avec l'évolution de l'union libre, mais nous indiquerons la fréquence des unions parmi les personnes vivant en couple, selon l'âge.

La figure 3.11 présente l'évolution depuis 1971 de la proportion des personnes vivant en couple par groupe d'âge. Chez les hommes de moins de 65 ans, surtout les moins de 40, elle baisse. Ainsi, en 1971, 71 % des hommes de 25-29 ans vivent en couple, et la proportion n'est plus que de 48 % en 1996. Chez les 30-34 ans, la chute est également importante puisque la proportion d'hommes en situation d'union en 1996 se situe à 66 %, en comparaison de 84 % en 1971. Aux âges plus avancés, la proportion d'hommes vivant en couple augmente en raison

Figure 3.11
Proportion des personnes en couple selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1971, 1981 et 1996

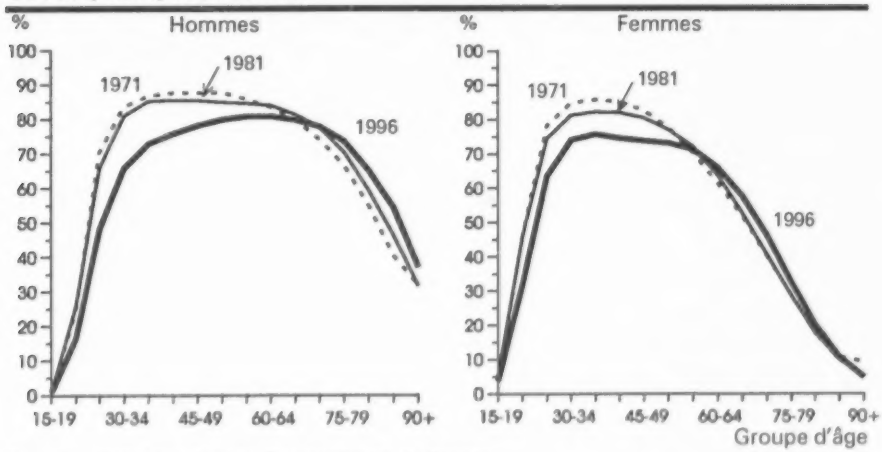

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

principalement de la baisse de la mortalité féminine, qui réduit le veuvage; ainsi, elle passe de 55 % en 1971 à 65 % en 1996 chez les 80-84 ans.

Quoique moins importants, les changements constatés chez les femmes vont dans le même sens. En effet, si 46 % des femmes de 20-24 ans vivent en couple en 1971, leur proportion n'est plus que de 32 % en 1996. Chez les 25-29 ans, on observe un recul de 15 points et la proportion se situe à 63 % en 1996. La réduction de la mortalité masculine contribue à faire augmenter la proportion de femmes en situation d'union, surtout chez les femmes dans la soixantaine. En 1971, 52 % des femmes de 65-69 ans vivent en couple, comparativement à 58 % en 1996. Cela dit, cette hausse est bien inférieure aux augmentations observées chez les hommes âgés.

Figure 3.12
Proportion des personnes en couple vivant en union libre, selon l'âge et le sexe, Québec, 1996

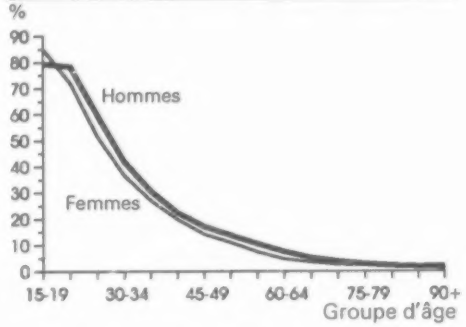

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Parmi les couples, on estime à près du quart les partenaires en union libre en 1996. La proportion varie beaucoup selon l'âge et le sexe, comme le montre la figure 3.12. Chez les jeunes de 20-24 ans, 78 % des hommes et 72 % des femmes

vivant en couple sont en union libre. La proportion baisse rapidement et n'atteint plus que près de 10 % chez les hommes de 55-59 ans. À tous les âges, sauf chez les moins de 20 ans, la proportion d'hommes en union libre parmi les gens en couple est plus forte que celle des femmes. Cela s'explique par l'écart d'âge entre les conjoints, les femmes étant plus jeunes que les hommes.

La chute de la nuptialité légale, qui a commencé au milieu des années 70, est accompagnée d'une baisse importante de la vie conjugale. Les jeunes vivent aujourd'hui beaucoup moins en couple qu'en 1971. Nous avons vu que la proportion de jeunes qui vivent seuls a beaucoup augmenté; par exemple, 15 % des hommes de 25-34 ans habitent seuls en 1996, contre seulement 4 % en 1971. Le début des années 70 est cependant pour le 20e siècle la période où la vie de couple a été la plus fréquente chez les jeunes adultes.

La répartition des couples selon la présence d'enfants de moins de 25 ans varie selon l'âge des conjoints. Pour les couples sans enfants, dont le nombre est important, il peut s'agir de jeunes couples qui n'ont pas encore eu d'enfants, de plus vieux couples dont les enfants ont quitté le foyer, ou encore de couples qui n'ont pas eu d'enfants.

Néanmoins, dans l'ensemble des couples, 55 % ont des enfants de moins de 25 ans à la maison. Chez les conjoints de 35-44 ans, 83 % des hommes et 84 % des femmes ont des enfants. En fait, ce sont les couples des personnes âgées de 55 ans ou plus qui gonflent la catégorie des couples sans enfants à la maison; ils en constituent un peu plus de la moitié.

Plus de la moitié (52 %) des couples en union libre ont un ou des enfants de moins de 25 ans à la maison, comme c'est le cas pour 56 % des couples mariés légalement. Cependant, la différence est plus importante quand on tient compte de l'âge (figure 3.13). Ainsi, chez les couples mariés dont les conjoints ont 35-44 ans, on trouve des enfants dans 9 cas sur 10, alors que chez les couples en union libre la proportion est d'environ 2 sur 3. Chez les femmes mariées de 15-34 ans, la proportion avec enfants atteint près de 80 %, en comparaison d'un peu plus de la moitié chez celles qui vivent en union libre. La couverture d'âge étant assez

Figure 3.13
Présence d'enfants de moins de 25 ans à la maison selon l'état matrimonial, l'âge et le sexe des conjoints, Québec, 1996

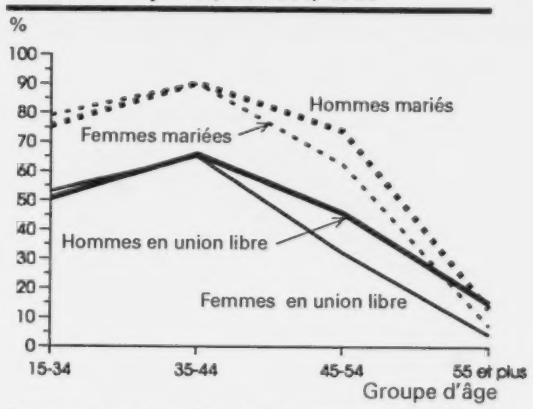

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

large, il serait préférable d'avoir des groupes de 5 ans. Cela est encore plus vrai pour le groupe des 55 ans et plus, qui comprend tous les couples âgés. On remarque que les hommes de plus de 45 ans ont plus souvent des enfants de moins de 25 ans que les femmes; cela est dû à la différence d'âge entre les conjoints, les femmes étant en général plus jeunes que les hommes.

Les parents et grands-parents

On peut quitter momentanément l'horizon des enfants qui vivent à la maison avec leurs parents pour présenter les proportions des individus qui ont connu la paternité ou la maternité ou encore qui sont grands-parents. Il s'agit donc de personnes qui ont eu au moins un enfant ou un petit-enfant au cours de leur vie. Les données sur la paternité sont assez rares et celles sur les grands-parents encore plus. L'Enquête sociale générale de 1995 permet toutefois d'estimer la population qui a des petits-enfants, puisque la question a été posée directement.

Chez les jeunes adultes de 25-34 ans, 65 % des femmes et 41 % des hommes ont eu au moins un enfant (tableau 3.2). L'écart entre les sexes est assez important; cela peut refléter la différence d'âge entre les conjoints et aussi une sous-déclaration des hommes. L'expérience de la parentalité est très répandue chez les personnes de 45-54 ans, puisque pas moins de 85 % des hommes et des femmes de ces âges ont eu au moins un enfant. Les proportions sont semblables chez les 55-64 ans, mais passablement plus faibles chez les plus âgés. Près du quart des femmes de 65 ans et plus et 30 % des hommes des mêmes âges n'ont pas eu d'enfants. Ces proportions sont cependant un peu plus élevées que celles obtenues au recensement de 1991, qui dénombre un peu moins de 20 % de

Tableau 3.2
Parents et grands-parents[1] selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1995

	Parents		Grands-parents	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		%[2]		
15-24	—	9,8	—	—
25-34	41,3	64,8	—	—
35-44	74,0	81,2	—	—
45-54	85,4	85,3	17,8	28,9
55-64	85,7	82,2	58,5	70,7
65 et plus	70,5	76,1	59,4	73,5
Total	**57,6**	**66,6**	**16,6**	**25,3**
Observations[3] n	742	1 175	207	487

1. Personnes ayant eu au moins un enfant ou un petit-enfant.
2. Il s'agit de la proportion calculée sur l'effectif du groupe d'âge.
3. Taille de l'échantillon de l'enquête.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1995.

femmes infécondes chez les 65-69 ans (qui ont environ 69-73 ans en 1995) et 25 % chez les femmes de 75 ans et plus. Le recensement de 1991 ne contenait pas de données sur la paternité. Il n'en reste pas moins que la proportion de personnes plus âgées qui n'ont pas eu d'enfants est assez élevée. Les tendances de la fécondité de rang de naissance un par génération laissent prévoir une augmentation de la proportion de femmes sans enfants, qui serait d'environ le quart pour celles nées depuis le milieu des années 50.

Les proportions de grands-parents sont évidemment plus faibles que celles de parents. Chez les personnes de 55 ans ou plus, un peu plus de 70 % des femmes et un peu moins de 60 % des hommes sont grands-parents. L'écart entre les hommes et les femmes est étonnant, et la proportion semble faible chez les hommes. L'intervalle de confiance (de 95 %) est, par ailleurs, assez grand, d'environ ± 9 % chez les hommes de 65 ans et plus. Quoiqu'il en soit, le nombre de grands-mères est de beaucoup supérieur à celui des grands-pères, puisque les femmes deviennent grands-parents plus jeunes que les hommes et surtout parce qu'elles vivent beaucoup plus longtemps. De plus, comme dans la plupart des enquêtes, les personnes résidant dans les ménages collectifs, soit une bonne proportion des personnes très âgées, ne sont pas interrogées.

La famille vue par les enfants

Jusqu'ici, les statistiques présentées concernaient les parents; or, la situation familiale diffère quand on la présente du point de vue des enfants. Par exemple, la proportion d'enfants dans les familles monoparentales est plus faible que celle des parents monoparentaux, puisque ces familles ont, en général, moins d'enfants que les familles biparentales. Ainsi, selon les données du recensement de 1996, on compte 22 % de familles monoparentales parmi les familles ayant des enfants de moins de 25 ans, mais il n'y a que 18 % des enfants de ces âges qui vivent dans une famille monoparentale.

Figure 3.14
Proportion d'enfants dans les familles monoparentales selon l'âge, Québec, 1961-1996

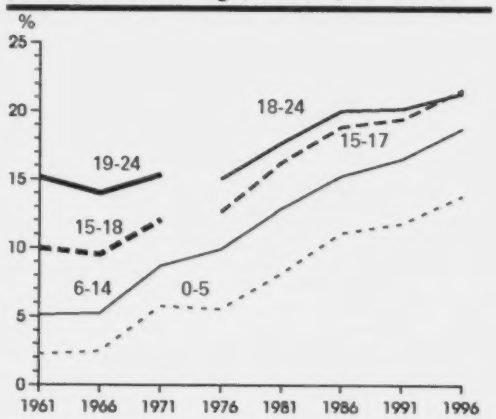

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

La proportion d'enfants vivant en famille monoparentale augmente avec l'âge, mais c'est surtout l'évolution de cette proportion depuis quelques décennies qui retient l'attention (figure 3.14). Au début des années 60, 2 % des enfants de 0-5 ans et 10 % des 15-18 ans

sont dans cette situation. Au début des années 80, ce sont 8 % des jeunes enfants et 16 % des jeunes de 15-17 ans qui vivent dans une famille monoparentale. En 1996, la proportion est de 14 % chez les jeunes de 0-5 ans et de 22 % chez les 15-17 ans.

Figure 3.15
Enfants nés d'une mère seule ou ayant connu la séparation de leurs parents, à chaque anniversaire, Québec, générations, 1983-1984 et 1987-1988

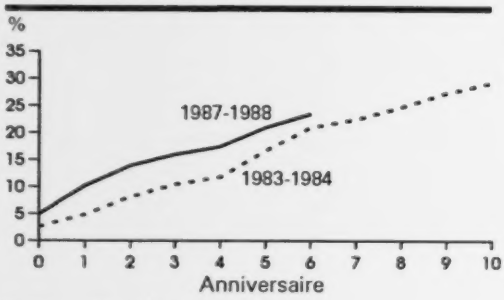

Source : Marcil-Gratton (1998).

En fait, ces statistiques sous-estiment la proportion de jeunes qui vivent avec un seul de leurs parents, puisque les enfants des familles recomposées sont inclus dans les familles biparentales. L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) de 1994-1995 permet de suivre quelques générations et d'estimer la proportion des enfants nés d'une mère seule ou ayant connu la séparation de leurs parents (figure 3.15). Ainsi, au 10e anniversaire des enfants nés en 1983-1984, près de 3 sur 10 ont connu le fait de vivre dans une famille monoparentale ou la séparation de leurs parents. Au 5e anniversaire, la proportion était déjà de 17 %. Chez les enfants nés en 1987-1988, que l'on peut suivre jusqu'au 6e anniversaire, la proportion est encore plus élevée; au 5e anniversaire, 21 % ont vécu dans une situation de monoparentalité ou la séparation de leurs parents. Notons que ces enfants ne sont pas nécessairement dans une famille monoparentale, puisqu'ils peuvent vivre dans une famille recomposée.

L'ELNEJ montre que la situation familiale des jeunes enfants du Québec est semblable, voire légèrement meilleure que celle des autres provinces (tableau 3.3). Ainsi, tout comme en Ontario, la proportion des enfants de moins de 12 ans qui vivent dans une famille intacte est de 76 % au Québec, alors qu'elle est de 71 % en Colombie-Britannique. C'est

Tableau 3.3
Enfants de 0-11 ans selon le type de famille, Québec et autres régions canadiennes, 1994-1995

Région	Type de famille			
	Intacte	Recomposée	Monoparentale	Total
	%			
Atlantique	74,6	8,9	16,5	100,0
Québec	76,4	8,3	15,3	100,0
Ontario	76,4	7,5	16,0	100,0
Prairies	76,6	9,5	13,8	100,0
Colombie-Britannique	71,2	10,8	17,9	100,0
Canada	75,7	8,6	15,7	100,0

Source : Marcil-Gratton (1998).

d'ailleurs en Colombie-Britannique qu'il y a le plus de jeunes enfants dans des familles recomposées (11 %) et monoparentales (18 %), en comparaison de 8 % et 15 % au Québec.

Les frères et sœurs

Avec la présence des parents, c'est celle des frères et sœurs qui importe le plus dans la situation familiale des enfants. La taille de la fratrie du point de vue des enfants (nombre de frères et sœurs à la maison) est très différente de la description des familles selon le nombre d'enfants. On compte par exemple 42 % de familles avec un seul enfant de moins de 25 ans à la maison en 1996 (figure 3.11), mais, en fait, pas plus de 24 % des enfants sont seuls à la maison (figure 3.16). Dans le premier cas, le dénominateur est le nombre de familles et dans le second, le nombre d'enfants. Il y a 46 % des enfants qui ont un frère ou une sœur, 22 % des enfants avec 2 frères ou sœurs et seulement 8 % vivant dans une famille avec au moins 3 autres enfants. La situation était très différente en 1951, alors que plus de la moitié des enfants (57 %) vivaient dans des familles d'au moins 4 enfants et seulement 10 % étaient seuls à la maison. Le changement a eu lieu surtout dans les années 60 et 70, de sorte que la taille de la fratrie de 1981 ressemble plus à celle de 1996 qu'à celle de 1951. Les proportions de 1991 sont également très proches de celles de 1996, si bien qu'il y a peu de changements dans les années 90 en ce qui concerne cet aspect de la situation familiale des enfants.

Figure 3.16
Proportion des enfants de moins de 25 ans selon la taille de leur famille, Québec, 1951, 1981 et 1996

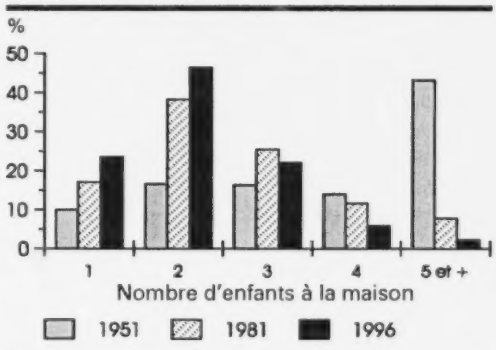

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

C'est évidemment la baisse du nombre de naissances de rang élevé qui explique la diminution des fratries nombreuses.

Les familles des adolescents

Alors que l'ELNEJ permet de décrire les familles des jeunes enfants, une enquête sur le tabagisme chez les élèves du secondaire de l'Institut de la statistique du Québec (1998) donne la parole à plus de 4 000 élèves et permet de mesurer de façon inédite certains aspects nouveaux de la vie familiale des adolescents. On peut très rarement avoir une idée de la proportion de jeunes qui font la navette entre la résidence de leur père et celle de leur mère; ce sont les enfants qui ont

répondu « la moitié du temps avec mon père, l'autre moitié du temps avec ma mère » à la question « Avec qui vis-tu? ». En plus de l'aspect de la garde partagée, une attention particulière est portée aux familles recomposées autour du père ou de la mère, selon le sexe du jeune. Un autre aspect intéressant de cette enquête réside dans le fait que ce sont les élèves eux-mêmes qui ont décrit leur situation familiale et non pas leurs parents.

La grande majorité (70,3 %) des élèves du secondaire vivent avec leur père et leur mère (tableau 3.4). Dans une proportion de 11,1 %, ils ont déclaré vivre en famille recomposée (8,4 % avec leur mère et son nouveau conjoint et 2,7 % avec leur père et sa nouvelle conjointe); 10,4 % vivent dans une famille monoparentale (8,2 % avec leur mère et 2,2 % avec leur père) et 6,5 % vivent en garde partagée égale. Il reste 1,7 % des enfants dans d'autres situations familiales (famille d'accueil, etc.). Parmi les enfants qui vivent avec un seul de leurs parents (21,5 % des enfants), près de 8 sur 10 vivent avec leur mère. Un peu plus de la moitié des enfants demeurant avec un seul de leurs parents vivent également avec son nouveau conjoint. Il y a donc plus d'enfants en famille recomposée qu'en famille monoparentale quand on isole les adolescents en garde partagée.

Les garçons et les filles connaissent des situations familiales légèrement différentes. Un peu moins de filles (68,7 %) que de garçons (71,9 %) vivent avec leurs deux parents, mais cette différence n'est pas statistiquement significative. En ce qui concerne la garde partagée, il n'y a pas vraiment de différence entre les sexes. Toutefois, les filles sont plus souvent en famille monoparentale ou en famille

Tableau 3.4
Situation familiale des élèves du secondaire selon le sexe, Québec, 1998

Situation	Total	Garçons	Filles
		%	
Avec le père et la mère	70,3	71,9	68,7
Garde partagée égale	6,5	6,6	6,3
Avec la mère seule	8,2	6,8	9,6
Avec la mère et son nouveau conjoint	8,4	7,2	9,6
Avec le père seul	2,2	2,4 [1]	1,9 [1]
Avec le père et sa nouvelle conjointe	2,7	3,3	2,0 [1]
Autre	1,7	1,7 [1]	1,8 [1]
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**
En famille monoparentale	**10,4**	**9,2**	**11,5**
En famille recomposée	**11,1**	**10,6**	**11,7**
Avec le père	**4,9**	**5,8**	**4,0**
Avec la mère	**16,6**	**14,0**	**19,2**
Taille de l'échantillon (n)	4 213	1 976	2 237

1. Coefficient de variation entre 15 et 25 % : à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 1998,* tableau spécial.

recomposée. Les garçons vont plus souvent que les filles vivre chez leur père. Parmi les enfants vivant avec un seul de leurs parents, 29,0 % des garçons vivent avec leur père contre 17,1 % seulement des filles.

On s'inquiète parfois au sujet de l'absence d'une figure paternelle ou masculine auprès des adolescents; en additionnant les situations où il y a présence du père ou du nouveau conjoint de la mère, on obtient une proportion de présence masculine de 91,5 % chez les garçons. Chez les filles, 96,3 % jouissent d'une présence maternelle ou féminine. Comme ces proportions ne comprennent pas les jeunes ayant déclaré une situation familiale autre, elles peuvent être sous-estimées légèrement.

On peut difficilement comparer ces résultats avec ceux du recensement de 1996, puisque les catégories de garde partagée et de famille recomposée en sont absentes. En additionnant les enfants vivant avec leurs deux parents et ceux vivant en famille recomposée, on obtient 81,1 % des élèves, alors que le recensement donne 81,0 % des enfants de 0-17 dans des familles biparentales (en fait comprenant un couple, puisqu'il peut s'agir d'une famille recomposée). Toutefois, même en tenant compte des situations de garde partagée, il semble que les élèves aient moins souvent déclaré vivre en situation de famille monoparentale. Dans le recensement de 1996, 16,5 % des jeunes de 0-14 ans et 20,9 % des adolescents de 15-17 ans sont classés dans les familles monoparentales.

Conclusion

Du moins quant à leur taille, les ménages et les familles sont beaucoup plus homogènes aujourd'hui, et la grande majorité des adultes et des enfants vivent avec peu de commensaux. En moyenne, un ménage comprend 2,48 personnes, ce qui est moins qu'en Ontario (2,70), mais assez proche des États-Unis (2,55).

Il est possible que la taille des ménages continue à diminuer, puisque dans certains pays, comme la Norvège, on observe jusqu'à 40 % de ménages d'une personne. La proportion est de 27 % ici, de 26 % aux États-Unis et de 23 % en Ontario. Dans les années 50, il n'y avait que 5 % de ménages d'une personne. L'augmentation de la proportion de personnes vivant seules est l'un des principaux changements dans la situation domestique de la deuxième moitié du 20e siècle.

Ce n'est pas une surprise que d'entendre dire que les familles ont moins d'enfants qu'avant. En effet, environ seulement la moitié des familles ont un ou des enfants de moins de 25 ans à la maison, alors qu'environ 4 familles sur 10 sont constituées d'un couple sans enfants de ces âges et qu'une sur 10 est monoparentale. Ces proportions sont semblables à celles de nos voisins canadiens.

Près du quart des couples québécois sont en union libre en 1996, en comparaison de moins de 10 % en Ontario. La grande majorité des jeunes qui vivent en couple ne sont pas mariés légalement. La vie en couple diminue par ailleurs chez eux de

façon assez importante. Chez les hommes de 25-29 ans, par exemple, moins de la moitié se trouvent en couple en 1996, contre plus de 70 % en 1971. Chez les personnes âgées, cependant, la vie en couple augmente, surtout chez les hommes, par suite de l'amélioration de l'espérance de vie.

C'est du point de vue des enfants que l'examen de la situation familiale est le plus intéressant. Chez les jeunes de moins de 12 ans, 76 % se trouvent dans des familles intactes, 8 % dans des familles recomposées et 15 % dans des familles monoparentales. Cette répartition ressemble à celle de l'Ontario. Parmi les provinces, c'est en Colombie-Britannique que l'on trouve le moins d'enfants dans des familles intactes, soit 71 %. La situation familiale des jeunes Québécois n'a donc rien de bien particulier à cet égard, malgré la fréquence importante des unions libres chez les parents.

Chez les adolescents, soit les élèves du secondaire, la proportion dans des familles intactes est un peu plus faible, soit 70 %. Il y a 6,5 % de ces jeunes qui font la navette entre la résidence de leur père et celle de leur mère. Ils sont aussi un peu plus nombreux à vivre dans une famille recomposée (11 %) que dans une famille monoparentale (10 %). En tenant compte des gardes partagées, on peut estimer que 91 % des garçons vivent avec leur père ou en présence d'une figure masculine, et que 96 % des filles jouissent d'une présence maternelle ou féminine.

La situation domestique varie beaucoup selon l'âge et le sexe. La situation des personnes âgées est particulière, d'abord par la fréquence importante des ménages d'une personne, surtout chez les femmes, puis par la proportion d'individus vivant dans un ménage collectif.

La mort de la famille a été annoncée — même souhaitée — maintes fois et depuis longtemps (David Cooper et André Gide, par exemple), mais il semble que cette institution soit très résiliente aux chocs et qu'elle sache s'adapter. L'abandon du mariage s'est fait sans crier gare; les réseaux complexes de parenté semblent avoir l'aval des jeunes adultes. Et l'on n'a pas fini d'être étonné. Les couples homosexuels, qui pourront peut-être bientôt se marier légalement, peuvent déjà adopter des enfants. Les nouvelles techniques de reproduction permettent de mettre au congélateur des embryons pour « utilisation future »; après le clonage de brebis, le clonage humain...

Bibliographie

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE et autres (1999). *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 206 p. [www.stat.gouv.qc.ca/publicat/demograp/enfance.htm].

DUCHESNE, Louis (2000). « Avec qui vivent les élèves du secondaire? », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 4, n° 2, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 7-8.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1999). *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 1998*, Québec, Gouvernement du Québec, 112 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2000). *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Gouvernement du Québec, 642 p. plus annexes.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Institut de la statistique du Québec, *Site de l'Institut de la statistique du Québec*, [En ligne], [www.stat.gouv.qc.ca/donstat/indmen/men_fam/index.htm].

MARTEL, Laurent, Jacques LÉGARÉ et Alexandre GENEST (1999). *Quel mode de vie pour les parents vieillissants des baby-boomers?*, [Cédérom], Ottawa, Statistique Canada (89-569-XCB).

MARCIL-GRATTON, Nicole (1998). *Grandir avec maman et papa? Les trajectoires complexes des enfants canadiens*, [En ligne], Statistique Canada, [www.statcan.ca/francais/IPS/Data/89-566-XIF.htm].

PÉRON, Yves et autres (1999). *Les familles canadiennes à l'approche de l'an 2000*, Ottawa, Statistique Canada, 369 p. (96-321-MPF).

STATISTICS NORWAY (SSB) (2000). *Household Statistics, 1998*, [En ligne], [www.ssb.no/english/subjects/02/01/20/hushold_en/].

U.S CENSUS BUREAU (2000). *American Housing Survey*, [En ligne], [www.census.gov/hhes/www/housing/ahs/99dtchrt/tab2-9.html].

Santé

Chapitre 4 **L'état de santé**

Chapitre 5 **Habitudes de vie et comportements individuels**

Chapitre 6 **L'utilisation des services de santé et des services sociaux**

Introduction[1]

May Clarkson
Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation, ministère de la Santé et des Services sociaux

Qu'est-ce que la santé? Dans un univers relativiste, comme le souligne Dubos (1973), les concepts de santé « ne sauraient être définis d'une façon ni universellement, ni définitivement valable. Ils diffèrent d'une culture à l'autre, d'un groupe social à l'autre et de personne à personne; ils changent avec le temps ainsi qu'avec le milieu et le genre de vie ». Dubos lui-même définit la santé comme « un état physique et mental relativement exempt de gêne et de souffrance qui permet à l'individu considéré de fonctionner aussi efficacement que possible dans son milieu ». Le gouvernement québécois souscrit implicitement à cette description puisque tant dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (loi 120) que dans la Politique de la santé et du bien-être, on parle de maintenir et d'améliorer « la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie ».

Si l'on admet que la santé suppose une adaptation réciproque de l'être humain et de son environnement, on peut la définir, en paraphrasant un texte du Comité de la santé mentale du Québec (1994), de la façon suivante :

> *La santé, définie comme l'état d'équilibre physique et psychique d'une personne à un moment donné, s'apprécie entre autres à l'aide des éléments suivants : le niveau de bien-être subjectif, l'exercice des capacités physiques et mentales et la qualité des relations avec le milieu.*
>
> *Elle résulte d'interactions entre des facteurs biologiques, psychologiques et contextuels. Ces facteurs sont en évolution constante et s'intègrent de façon dynamique chez la personne.*

1. Pour ce qui touche la santé et le bien-être, ce texte se base en bonne partie sur la réflexion et les concepts que nous avons décrits dans un document de travail de la Direction Santé Québec de l'ISQ intitulé *Un modèle systémique pour l'analyse de la santé et du bien-être*.

> *La santé est influencée par des conditions multiples et interdépendantes, telles que les conditions économiques, sociales, culturelles, environnementales et politiques.*[2]

Par ailleurs, cette définition fait référence à un autre concept qu'il faut clarifier, celui de « bien-être ».

Si l'on en croit les dictionnaires, le « bien-être » comporte deux acceptions :

1) sensation agréable procurée par la satisfaction des besoins et l'absence de tensions psychologiques, et

2) situation matérielle qui permet de satisfaire les besoins de l'existence.

On peut en déduire que le bien-être, tout comme la santé, présente des dimensions physiques, psychologiques et sociales. Par ailleurs, du point de vue de la personne concernée, il s'agit d'une perception, d'une réaction subjective à des conditions (la satisfaction des besoins) qui ne dépendent pas uniquement d'elle.

Dans la mesure où la notion de bien-être fait référence à une sensation subjective de satisfaction des besoins, il est probable que ses déterminants évoluent avec l'âge, le niveau de maturité de l'individu, sa personnalité et la culture qui l'influence. Chez le très jeune enfant, le bien-être peut être associé à la satisfaction de besoins élémentaires : absence de malaise physique, être au chaud, au sec, bien nourri, sentir une présence aimante, etc. Chez l'adulte, d'autres facteurs entreront sans doute en ligne de compte, impliquant davantage la dimension psychologique, les relations humaines, l'environnement social ou physique et les valeurs. En guise d'illustration, on peut avoir recours à la conception crie du bien-être, *miyupimaatisiiu*, ce que Adelson (1992) traduit par : *being alive well*. Bobbish-Atkinson et Magonet (1990) affirment que lorsqu'un Cri est sur le point de mourir mais qu'il a accepté la situation et qu'il est entouré par les siens, on dira de lui qu'il va bien. Ce faisant, on ne nie pas la maladie, mais on la situe dans un contexte où « tous les aspects de la vie – physiques, sociaux, spirituels et psychologiques – ont des répercussions sur le bien-être ». Plus près de nous, on peut dire que tout le concept des soins palliatifs, particulièrement en phase terminale, vise à optimiser le bien-être, alors même que la santé est défaillante.

On définira donc le bien-être de la façon suivante :

> *Un état agréable, positif, de plus ou moins longue durée, lié à la satisfaction des besoins fondamentaux (matériels ou non matériels) correspondant au stade d'évolution ou de développement de la personne concernée, et ce, de la naissance à la mort.*

2. Cela reprend presque textuellement la définition de *santé mentale* du Comité de la santé mentale du Québec (1994), dans ses *Recommandations pour développer et enrichir la politique de santé mentale*. On n'a fait que l'adapter de façon à couvrir à la fois les concepts de santé mentale et physique.

Comme on vient de le voir, le bien-être est déterminé par la satisfaction des besoins fondamentaux. Quels sont-ils? La liste suivante s'inspire de la hiérarchie des besoins telle qu'énoncée par Maslow (1968) :

1) besoins physiologiques : nourriture, air, eau, sommeil;

2) besoin de sécurité : par rapport à l'environnement physique (protection contre le climat, protection contre la maladie, etc.) ou social (protection contre les accidents, l'agression, l'homicide, la guerre);

3) besoin d'amour, d'un sentiment d'appartenance, d'amitié, de solidarité;

4) besoin d'estime (de soi, de la part des autres);

5) besoin de s'épanouir, de réaliser ses possibilités;

6) besoins cognitifs (besoin de connaissances, besoin de comprendre les conditions de sa propre vie, besoin d'expériences nouvelles, etc.);

7) besoins esthétiques (besoin de beauté, etc.).

Cette liste ne se veut nullement exhaustive, et on pourrait par exemple considérer que la liberté d'expression, la possibilité de travailler, le temps libre (loisirs), le contact et la coopération avec la nature constitueraient, pour plusieurs, des besoins fondamentaux.

Le bien-être suppose donc la satisfaction des besoins physiques et psychologiques, ainsi que le fait de vivre dans un environnement perçu comme sécuritaire et agréable. Comme on l'a vu plus haut, on peut, sans être en santé, atteindre un état de bien-être, et c'est d'ailleurs ce que l'on vise par les soins palliatifs. Par contre, l'absence de bien-être, si elle se prolonge, risque d'entraîner à plus ou moins brève échéance des problèmes de santé.

Tout comme le bien-être, l'état de santé est déterminé par de nombreux facteurs en interaction, qui peuvent évoluer avec le temps et selon le cycle de vie. L'OMS, dans la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986) ainsi que dans la Déclaration de Jakarta sur la promotion de la santé au XXI[e] siècle (1997), détermine certaines conditions et ressources préalables à la santé. En 1986, la Charte d'Ottawa mentionne : la paix, un logement, l'éducation, l'alimentation, un revenu, un écosystème stable, des ressources durables (ou renouvelables), la justice sociale et l'équité. Onze ans plus tard, la Déclaration de Jakarta ajoute à cette liste la sécurité sociale, les relations sociales, le renforcement de l'autonomie[3] des femmes et le respect des droits de l'homme, et mentionne que « par dessus tout, la pauvreté reste la plus grave menace pour la santé ». On constate que la satisfaction des besoins fondamentaux est de plus en plus perçue comme un préalable à la santé.

3. Il s'agit ici d'une traduction libre du terme *empowerment*.

De façon plus courante, on reconnaît actuellement, parmi les principaux déterminants de l'état de santé, des facteurs génétiques, biologiques et physiologiques; l'environnement physique; des facteurs liés aux services de santé; le contexte social, économique et culturel; les habitudes de vie et le comportement.

On ne s'attardera pas ici sur la génétique (ou l'hérédité), reconnue depuis longtemps comme ayant un impact sur l'espérance de vie, l'état de santé et le risque de développer certaines maladies. Rappelons tout au plus que certains troubles génétiques – par exemple l'hypercholestérolémie familiale, dont l'incidence est particulièrement élevée dans certaines régions du Québec – sont des causes importantes de morbidité et de décès.

Par ailleurs, des caractéristiques telles que l'âge et le sexe ont aussi un lien reconnu avec l'état de santé, en raison des différences ou des modifications qu'elles apportent non seulement sur le plan physiologique, mais aussi sur le plan social : développement de l'enfant, périodes de transition à diverses étapes de la vie – adolescence, passage de l'école au marché du travail, retraite – différence de rôles et de conditions sociales entre les hommes et les femmes, etc. Par exemple, bien que les femmes aient une espérance de vie supérieure à celle des hommes, elles tendent à cumuler davantage de problèmes de santé chroniques, particulièrement dans les dernières années de la vie. En outre, les facteurs protecteurs et les facteurs de risque varient selon le sexe, que ce soit sur le plan des habitudes de vie, du soutien social ou encore du revenu (Guyon, 1996).

L'impact de l'environnement physique sur la santé est également de plus en plus reconnu et source de préoccupation, tant à l'échelle mondiale qu'à une échelle très locale. L'OMS, dans la Charte européenne sur l'environnement et la santé (1989), soulignait l'urgence d'agir sur divers problèmes, notamment les perturbations globales de l'environnement, le développement urbain, la qualité de l'eau potable, les pratiques agricoles, la pollution atmosphérique et la biotechnologie. Ces champs de préoccupation sont relativement récents, et les effets de ces divers facteurs sur l'état de santé ont été jusqu'à maintenant peu étudiés.

L'état de santé et de bien-être de la population dépend aussi en partie du système de services sociaux et de santé (voir le chapitre 6), dont le rôle est toutefois traditionnellement beaucoup plus curatif que préventif. Le Québec a l'avantage de jouir d'un régime universel mais doit constamment relever certains défis, dont celui d'assurer l'accessibilité aux services pour tous les sous-groupes de la population (on peut penser en particulier aux personnes plus démunies, aux personnes habitant en région périphérique et aux membres de diverses communautés culturelles). En outre, il faut assurer un équilibre entre l'accroissement des dépenses de santé, pour répondre aux besoins de la population, et la capacité de payer des citoyens.

Parmi tous les facteurs déterminants de la santé, il semble toutefois que ce soit le contexte social, économique et culturel qui ait actuellement le plus grand impact. Marmot (1999) souligne que dans les pays pauvres, on remarque une relation très nette entre le PNB par habitant et l'espérance de vie, et qu'une hausse minime du PNB peut être associée à un accroissement relativement grand de l'espérance de vie. Dans les pays plus développés, on remarque également une « association entre un mauvais état de santé et l'appartenance aux couches socioéconomiques les plus basses » (Institut canadien de recherches avancées, 1991). Wilkinson (1996) a par ailleurs démontré que dans la plupart des sociétés industrialisées, ce sont les inégalités sociales, plus que la pauvreté en soi, qui constituent une cause majeure de morbidité évitable et de mortalité. Plus récemment, Ross et coll. (2000) ont étudié la relation entre les inégalités de revenu et la mortalité au Canada et aux États-Unis. Leur analyse révèle une association entre ces deux facteurs, particulièrement aux États-Unis. Selon ces auteurs, certaines politiques sociales, telles que l'universalité des soins de santé et de la scolarisation, contribueraient à minimiser cette association dans la population canadienne.

Outre le revenu, chacune des problématiques sociales qui font l'objet de la présente publication – que ce soit la situation démographique, économique ou familiale, l'éducation, la participation au marché du travail, la consommation et le logement, la sécurité des personnes, l'emploi du temps ou la participation sociale – a un impact sur la santé et le bien-être. C'est également le cas des habitudes de vie et des comportements, qui font l'objet du chapitre 5.

Bibliographie

ADELSON, N. (1992). *« Being alive well » : Indigenous Belief as Opposition Among the Whapmagoostui Cree*, Thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, Département d'anthropologie, 267 p.

QUÉBEC (1991). *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 176 p.

BOBBISH-ATKINSON, H. et G. MAGONET (éd.) (1990). *L'expérience de la Baie-James : guide pour les professionnels de la santé qui travaillent parmi les Cris du Nord québécois*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 166 p.

COMITÉ DE LA SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC (1994). *Recommandations pour développer et enrichir la Politique de santé mentale*, Québec, Les Publications du Québec, 60 p.

DUBOS, R. (1973). *L'homme et l'adaptation à son milieu*, Paris, Payot, 472 p.

GUYON, L., avec la collaboration de C. ROBITAILLE, M. CLARKSON et C. LAVALLÉE (1996). *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 384 p.

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHES AVANCÉES (1991). *Les déterminants de la santé*, publication n° 5, 33 p.

MARMOT, M. et R.G. WILKINSON (eds.) (1999). *Social Determinants of Health*, Oxford University Press, 291 p.

MASLOW, A.H. (1968). *Toward a Psychology of Being*, 2nd ed., Princeton, N.J., Van Nostrand Company.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1992). *La Politique de la santé et du bien-être*, Québec, Gouvernement du Québec.

ROSS, N.A., M.C. WOLFSON, J.R. DUNN, J.M. BERTHELOT, G.A. KAPLAN et J.W. LYNCH (2000). « Relation between income inequality and mortality in Canada and in the United States : cross sectional assessment using census data and vital statistics », *British Medical Journal*, vol. 320, p. 898-902.

WILKINSON, R.G. (1996). *Unhealthy Societies : The Afflictions of Inequality*, London and New York, Routledge, 255 p.

Chapitre 4

L'état de santé

Danielle St-Laurent et Rabia Louchini
Institut national de santé publique du Québec

Introduction

La santé constitue l'une des richesses les plus importantes. Les personnes en santé peuvent mener une vie active, relever de nombreux défis et apporter comme citoyen une contribution significative à la société.

Ce chapitre présente quelques indicateurs récents qui permettent de tracer un portrait général de l'état de santé des Québécois. Les données mettent en perspective les gains réalisés au cours des dernières années en matière de santé ainsi que les écarts qui persistent entre les hommes et les femmes ou entre les milieux favorisés et défavorisés.

La perception de l'état de santé

L'évaluation que font les personnes de leur état de santé est considérée comme un bon indice de prédiction des problèmes de santé. En 1998 (Levasseur, 2000), près de neuf Québécois sur dix âgés de 15 ans et plus se percevaient en bonne, très bonne ou excellente santé (tableau 4.1). Même si la proportion des personnes qui se perçoivent ainsi diminue avec l'âge, trois personnes sur quatre de 65 ans et plus s'estiment en bonne, très bonne ou excellente santé comparativement à d'autres personnes de leur âge. Entre 1987 et 1998, la proportion de personnes qui se considèrent en excellente santé est demeurée stable.

Bien que, de façon générale, les Québécois se perçoivent en bonne santé, on observe que les personnes les moins scolarisées et ayant moins de revenus sont les plus nombreuses à dire que leur santé est moyenne ou mauvaise (17,6 % contre 7,7 % et 22,9 % contre 6,6 %), comme on le constate au tableau 4.2.

Une mesure semblable à la perception de l'état de santé permet d'évaluer la perception de la santé mentale (Légaré, 2000). L'Enquête sociale et de santé révèle que 71 % des Québécois estiment leur santé mentale comme excellente ou très

Tableau 4.1
Perception de l'état de santé dans la population de 15 ans et plus selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1998

Sexe et groupe d'âge	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais
			%		
Hommes	19,6	36,4	33,6	8,1	2,0
15-24 ans	24,2	42,5	27,2	5,5	0,6
25-44 ans	21,4	38,6	33,2	6,1	0,8
45-64 ans	17,8	35,2	34,5	9,7	2,9
65 ans et +	12,1	24,0	41,6	17,1	5,2
Femmes	16,6	36,0	35,7	9,5	2,2
15-24 ans	17,8	41,0	33,6	6,7	0,9
25-44 ans	19,1	39,5	34,2	6,1	1,1
45-64 ans	16,0	35,0	35,6	9,9	3,4
65 ans et +	10,6	24,6	41,6	19,5	3,4
Sexes réunis	**18,1**	**36,2**	**34,7**	**9,0**	**2,1**
15-24 ans	21,1	18,9	30,4	6,1	0,7
25-44 ans	20,2	39,0	33,7	6,1	1,0
45-64 ans	16,9	35,1	35,0	9,8	3,2
65 ans et +	11,2	24,3	41,6	18,5	4,4

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998.*

bonne. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à se considérer en excellente santé mentale (38 % contre 32 %). Les jeunes de 15 à 24 ans s'estiment en moins bonne santé mentale, en comparaison des personnes de plus de 45 ans.

Les principaux problèmes de santé des Québécois

Les maladies qui affligent les Québécois sont très diversifiées et leurs impacts sur les personnes peuvent varier de façon sensible. Certaines maladies sont à l'origine de limitations d'activité importantes, même si la mortalité associée à ces maladies peut être faible. Des maladies sont chroniques tandis que d'autres ne le sont pas. Elles se manifestent aussi différemment en fonction du sexe, de l'âge, de l'héritage biologique et de l'histoire médicale de chacun.

Il n'existe pas de système général de surveillance des principales maladies permettant de connaître l'ensemble des éléments qui sont associés à chacune d'elles ou même d'évaluer combien de Québécois en souffrent. Souvent, les données disponibles proviennent d'enquêtes sur la santé ou de systèmes spécifiques mis en place pour surveiller l'évolution d'une ou de quelques maladies en particulier, en raison de leur forte prévalence, de leur grande létalité ou de leur caractère infectieux.

Tableau 4.2
Perception de l'état de santé dans la population de 15 ans et plus selon certaines caractéristiques socio-économiques, Québec, 1998

Caractéristiques	Excellent	Très bon	Bon	Moyen ou mauvais
			%	
Scolarité relative				
Plus faible	15,1	29,0	38,4	17,6
Faible	16,6	33,9	37,0	12,5
Moyenne	16,6	38,9	35,7	8,8
Élevée	18,7	37,7	33,7	9,9
Plus élevée	22,8	39,8	29,7	7,7
Niveau de revenu				
Très faible	17,0	27,1	33,0	22,9
Faible	15,4	29,3	36,1	19,2
Moyen inférieur	16,4	34,7	37,1	11,9
Moyen supérieur	18,8	39,3	34,6	7,2
Supérieur	23,6	42,2	27,6	6,6
Statut d'activité				
En emploi	20,9	40,1	33,8	5,3
Aux études	21,4	39,9	31,2	7,5
À la maison	13,4	32,5	39,0	15,1
À la retraite	12,0	26,4	38,3	23,4
Sans emploi	11,5	24,4	30,8	33,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998.*

Les maladies cardiovasculaires

Bien que les maladies cardiovasculaires n'affectent, selon l'enquête sociale et de santé, que 4,6 % de la population adulte non institutionnalisée (tableau 4.3), elles sont à l'origine de près de 19 000 décès annuellement au Québec. Le nombre de cas est quasi équivalent chez les hommes et les femmes. Contrairement à d'autres affections chroniques, l'amélioration des soins pour les maladies coronariennes et l'hypertension a permis de diminuer de moitié la mortalité due à ces causes au cours des deux dernières décennies. Le taux de mortalité par 100 000 personnes est passé de 516,2 en 1976 à 239,2 en 1998.

En contrepartie, les personnes vivent plus longtemps avec des affections cardiovasculaires, ce qui augmente le risque de développer de l'insuffisance cardiaque. Par ailleurs, les hommes décèdent toujours plus jeunes que les femmes de cette cause, et des différences importantes persistent selon le niveau de revenu (MSSS 2000). Ainsi, pour la période de 1997-1998, une analyse réalisée dans la région de Montréal-Centre révèle un écart dans la mortalité lié aux différences de revenu de 22 % chez les hommes et de 11 % chez les femmes entre la

Tableau 4.3
Fréquence des problèmes de santé selon le sexe, Québec, 1987 et 1998

Problèmes de santé	Hommes		Femmes		Total	
	1987	1998	1987	1998	1987	1998
			%			
Arthrite et rhumatisme	7,2	8,8	12,7	14,7	10,0	11,8
Hypertension	4,7	7,0	7,9	10,0	6,3	8,5
Autres affections respiratoires	4,0	4,9	4,2	6,0	4,1	5,4
Maladies cardiaques	4,0	4,8	4,2	4,4	4,1	4,6
Asthme	2,2	4,5	2,5	5,4	2,3	5,0
Troubles mentaux	2,4	3,4	3,6	5,1	3,0	4,3
Diabète	1,4	2,7	1,9	2,9	1,6	2,8
Bronchite ou emphysème	1,8	2,0	1,9	2,6	1,9	2,3

Sources : Santé Québec, enquête *Santé Québec 1987*.
Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*.

population appartenant au tercile de faible revenu et celle appartenant à la catégorie de revenu la plus élevée.

Les cancers

En 2000, on estime que les nouveaux cas de cancer dans la population québécoise se chiffrent à 33 400 (Institut national du cancer du Canada, 2000). Le cancer étant associé à l'âge, il frappe beaucoup les personnes âgées. Avec le vieillissement rapide de la population, le nombre de nouveaux cas devrait progresser de 3 % annuellement au cours des prochaines années.

La moitié des nouveaux cas de cancer sont attribuables à trois sièges en particulier, soit le cancer du sein, le cancer du poumon, le cancer du côlon et du rectum chez la femme; le cancer du poumon, le cancer de la prostate et le cancer du côlon et du rectum chez l'homme.

Le cancer du poumon, qui est à l'origine du plus grand nombre de décès par cancer chez les hommes, est devenu également depuis 1993 le cancer qui tue le plus chez les femmes (figures 4.1 et 4.2). De 1976 à 1998, le taux de mortalité par cancer du poumon chez la femme a augmenté d'environ 200 %, en passant de 13,1 à 40,5 par 100 000 femmes (Bouchard et Louchini, 2001). Par ailleurs, chez les hommes, la mortalité selon cette cause diminue depuis 1989, le taux passant de 113 à 102,7 pour 100 000 individus.

Les maladies pulmonaires

Les récentes données de l'enquête sociale et de santé illustrent bien l'augmentation des maladies pulmonaires obstructives chroniques (bronchite chronique, emphysème et asthme). La prévalence de l'asthme serait passée de 2,3 par 100 personnes à 5,0

Figure 4.1
Taux comparatif de mortalité par cancer chez les hommes, Québec, 1976-1998

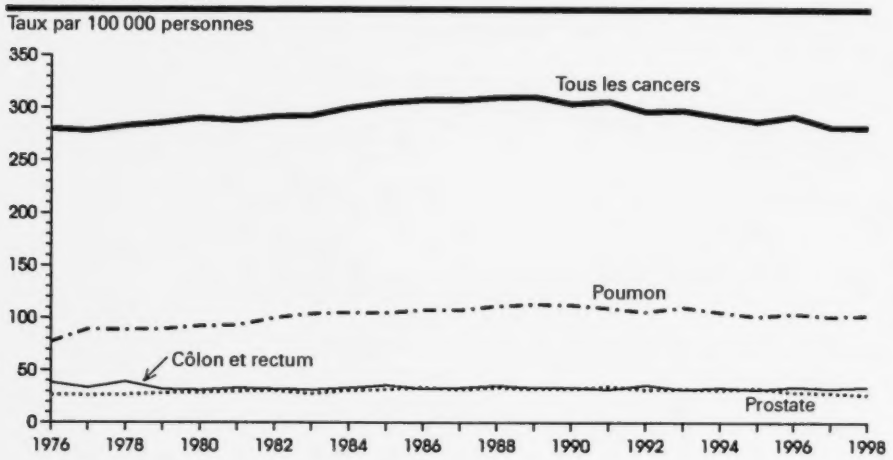

Sources : Choinière et St-Laurent (2000).
Bouchard et Louchini (2001).

Figure 4.2
Taux comparatif de mortalité par cancer chez les femmes, Québec, 1976-1998

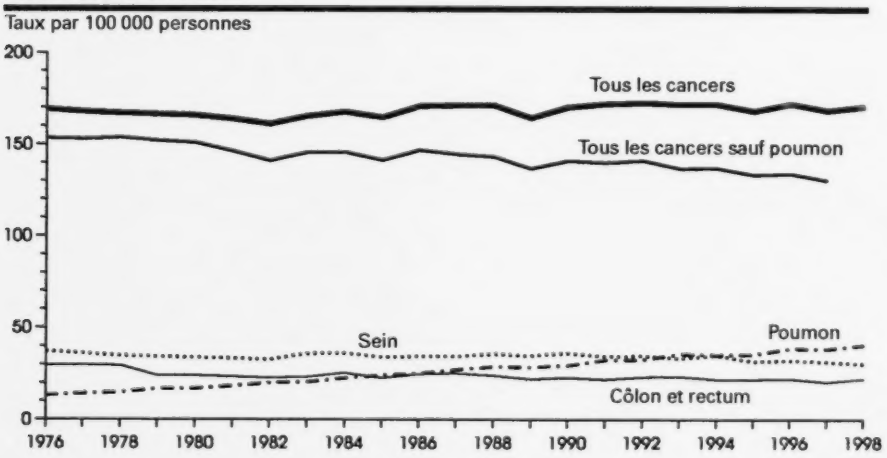

Sources : Choinière et St-Laurent (2000) .
Bouchard et Louchini (2001).

entre 1987 et 1998 et celle des bronchites et de l'emphysème de 1,9 à 2,3 pour ces mêmes années (tableau 4.3). La mortalité par ces causes reflète également cette réalité puisque le taux de mortalité, qui compte pour 65 % des décès par maladie pulmonaire, a augmenté entre 1976 et 1998 de 52 % chez les hommes et de 150 % chez les femmes (Bouchard et Louchini, 2001).

Comme pour les maladies cardiovasculaires et le cancer du poumon, le nombre de personnes affectées par une maladie respiratoire devrait s'accroître en raison du vieillissement de la population.

Les blessures et les intoxications

Les blessures et les intoxications sont à l'origine d'un nombre important de décès (3 477 décès en 1998). Le caractère spécifique de cette cause de mortalité est le fait qu'une proportion importante des décès surviennent avant l'âge de 50 ans et que les deux tiers concernent des hommes.

Depuis 1976, la mortalité par blessures et intoxication a diminué de 32 % (figures 4.3 et 4.4). Cette baisse spectaculaire est attribuable majoritairement à la diminution des décès par traumatisme routier, gain réalisé grâce aux interventions efficaces de prévention dans le domaine. En contrepartie, le taux de mortalité par suicide ne cesse de croître. Cette augmentation est due à la progression des suicides chez les hommes, pour lesquels le taux est passé de 18,5 par 100 000 personnes en 1976 à 29,1 en 1998, soit une augmentation de près de 65 %. Cette hausse impressionnante s'est produite surtout chez les hommes de moins de 50 ans.

Si la mortalité par blessures et intoxication a diminué, la morbidité a diminué également. En 1998, selon l'Enquête sociale et de santé, 65 Québécois sur 1000 ont déclaré avoir subi, à la suite d'un accident, des blessures assez graves soit pour entraîner une limitation d'activité, soit pour consulter un médecin, et ce, au cours d'une période de 12 mois (Robitaille, 2000). Ce taux de morbidité est nettement moins élevé que celui observé en 1992-1993, qui était de 81 pour 1000.

Les maladies chroniques

La récente enquête sociale et de santé réalisée au Québec (Levasseur et Goulet, 2000) révèle que les maladies chroniques le plus souvent rapportées par la population québécoise sont : l'arthrite et le rhumatisme (11,8 %), l'hypertension (8,5 %), les affections respiratoires (5,4 %), les maladies cardiaques (4,6 %) et les troubles mentaux (4,3 %). Les résultats de cette enquête, en comparaison avec ceux obtenus lors d'une enquête antérieure (1987), montrent une augmentation de la fréquence de ces affections chroniques, à l'exception des troubles mentaux. Bien qu'incomplètes et souvent sous-estimées, ces données d'enquête constituent un indicateur important de l'état de santé des Québécois (tableau 4.3).

Figure 4.3
Taux comparatif de mortalité par traumatisme chez les hommes, Québec, 1976-1998

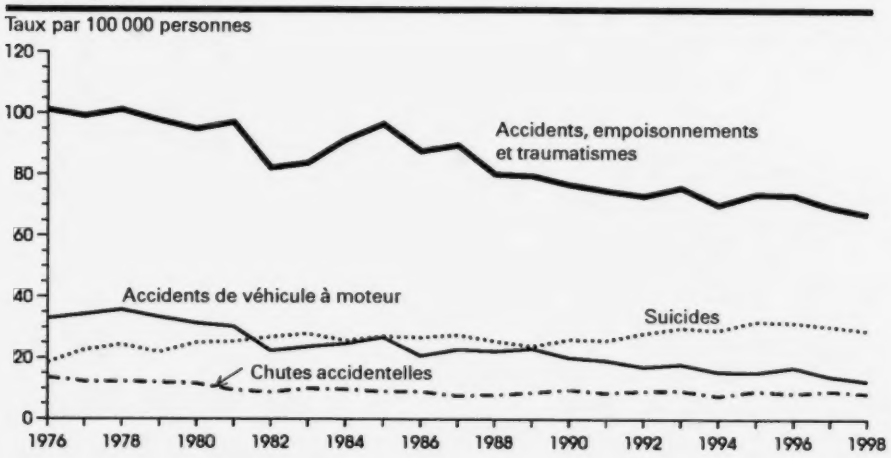

Sources : Choinière et St-Laurent (2000).
Bouchard et Louchini (2001).

Figure 4.4
Taux comparatif de mortalité par traumatisme chez les femmes, Québec, 1976-1998

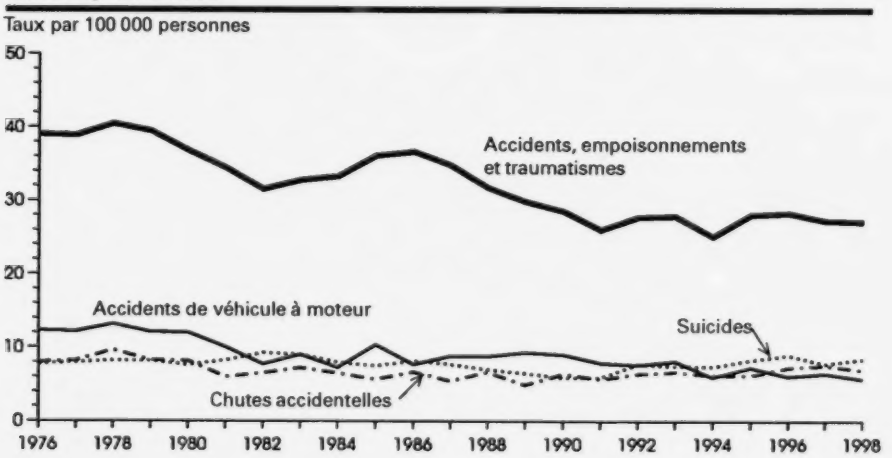

Sources : Choinière et St-Laurent (2000) .
Bouchard et Louchini (2001).

Les maladies selon l'âge

La prévalence et la mortalité selon le type de maladie qui affecte les Québécois et les Québécoises varient de façon importante selon l'âge.

Selon l'Enquête sociale et de santé (Levasseur et Goulet, 2000), le problème de santé le plus fréquent chez les jeunes de moins de 25 ans est l'asthme (6,6 % chez les 0-14 ans et 5,6 % chez les 15-24 ans). Chez les adultes de 25-44 ans, les maladies les plus fréquemment rapportées sont l'arthrite et le rhumatisme (8,1 %), les troubles mentaux (4,5 %) et l'asthme.

Une personne sur cinq de 45 à 64 ans fait de l'arthrite ou du rhumatisme. Par ailleurs, dans ce groupe d'âge, 14,7 % des personnes déclarent souffrir d'hypertension, 6,3 % de maladies cardiovasculaires et 5,9 % de troubles mentaux. Plus on avance en âge, plus les problèmes de santé sont fréquents. Toujours selon la même enquête, en 1998, près de quatre individus sur dix de 65 ans et plus ont dit souffrir d'arthrite et de rhumatisme ou de problèmes d'hypertension. Dans la population des aînés, une personne sur quatre présente également un problème cardiaque, et environ 11 % souffrent du diabète.

La maladie d'Alzheimer est un problème de santé qui touche majoritairement les aînés et qui devrait augmenter en raison du vieillissement de la population. Selon une étude canadienne (Canadian Study of Health and Aging Working Group, 1994), on estime que 8 % des personnes de plus de 65 ans présentent une forme de démence; le pourcentage serait de 35 % pour celles âgées de 85 ans et plus.

Les maladies infectieuses

De 1990 à 1999, le nombre moyen de cas de maladies à déclaration obligatoire (MADO) a diminué (Laboratoire de santé publique du Québec, 2000). Il est passé de 46 837 en 1990 à 27 782 en 1996, soit une baisse de 41 %. Par la suite, il a augmenté pour atteindre 33 306 en 1999. Cette augmentation est due au fait que les maladies causées par l'infection invasive à streptocoque B hémolytique du groupe A, l'infection invasive à streptocoque B, l'infection invasive à streptocoque pneumoniae et l'hépatite virale C ont commencé à être déclarées à partir de 1997. Par exemple, en 1999, ces maladies totalisent 4 394 cas déclarés. En soustrayant ce nombre du total des maladies à déclaration obligatoire, la baisse du nombre total de cas reste autour de 40 % comparativement à 1990.

Les maladies transmissibles sexuellement (MTS) sont au premier rang des MADO, avec 16 832 déclarations en 1999, soit 50 % du total. Elles sont suivies des maladies d'origine hydrique ou alimentaire (MOHA) (18,5 %), des hépatites virales (15 %), des maladies évitables par la vaccination (MEV) (7 %), des intoxications chimiques et, enfin, des maladies transmissibles par vecteur et autres zoonoses.

Le sida est également classé parmi les maladies à déclaration obligatoire. Au 30 juin (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2000), il y avait au Québec 5 678 cas de sida déclarés, dont 4 976 hommes, 604 femmes et 98 enfants âgés de moins de 15 ans. Le nombre de personnes infectées par le VIH dépasse largement le nombre de cas de sida diagnostiqués puisqu'une longue période peut s'écouler entre le moment de l'infection et le moment où la maladie est diagnostiquée.

Les principales causes de mortalité des Québécois

Malgré le changement important observé dans l'évolution de la mortalité au cours des dernières décennies (voir chapitre 1), les causes du plus grand nombre de décès n'ont pas changé. La première cause de mortalité des Québécois demeure les maladies cardiovasculaires, avec plus du tiers des décès, suivies des cancers (environ 30 %), des morts violentes (lésions traumatiques et empoisonnements) et des maladies respiratoires (figure 4.5). Par ailleurs, pour l'ensemble des causes, les hommes continuent à mourir plus jeunes que les femmes et présentent toujours des taux de mortalité supérieurs, et ce, pour chacun des groupes d'âge (Bouchard et Louchini, 2001).

Si le risque de décès selon la cause se présente dans le même ordre pour les hommes et les femmes, le portrait de la mortalité est différent lorsqu'on prend en considération la mortalité précoce, c'est-à-dire les décès avant l'âge de 75 ans. Selon les plus récentes données disponibles, les hommes perdent nettement

Figure 4.5
Répartition des décès selon la cause et le sexe, Québec, 1998

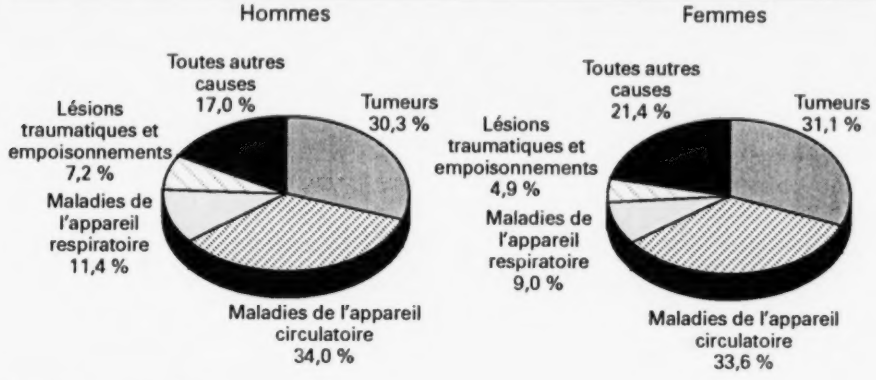

Source : Bouchard et Louchini (2001).

plus d'années potentielles de vie[1] que les femmes : 71,9 pour 100 000 personnes comparativement à 40,6 chez les femmes (Bouchard et Louchini, 2001). Chez les hommes, 28,8 % des années potentielles de vie perdues sont associées aux blessures et intoxications, dont près de la moitié est reliée aux décès par suicide (figure 4.6). Chez 'es femmes, 42,4 % des années potentielles de vie perdues le sont par cancer et 16,1 % par les blessures et intoxications.

Les causes de mortalité varient grandement en fonction de l'âge. Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes décèdent dans une proportion importante à la suite des blessures associées aux accidents, au suicide et aux intoxications. Les adultes et les aînés meurent majoritairement à la suite d'une maladie chronique. D'ailleurs, chez les 45 ans et plus, les cancers et les maladies cardiovasculaires expliquent 75 % des décès.

Figure 4.6
Répartition des principales causes d'années potentielles de vie perdues avant 75 ans, selon le sexe, Québec, 1998

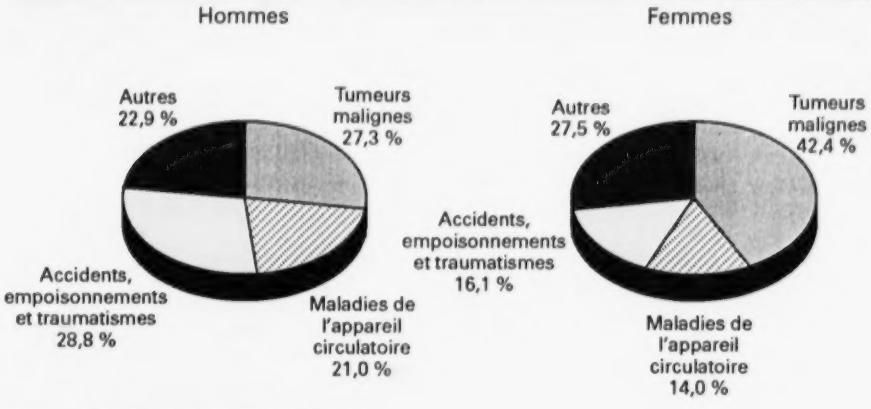

Source : Bouchard et Louchini (2001).

Les problèmes de santé à l'origine des limitations d'activité

La limitation d'activité se définit comme une restriction quant au genre ou à la quantité d'activités qu'une personne peut faire à cause d'un problème de santé. Selon la récente Enquête sociale et de santé (Wilkins, 2000), on estime que 9 % des Québécois connaissent une limitation d'activité due à leur état de santé,

1. Le nombre d'années que chaque individu, mort prématurément, c'est-à-dire avant l'âge seuil de 75 ans, n'a pas vécu. Par exemple, un décès survenu à 45 ans représente 30 années de vie perdues.

comparativement à 7 % en 1987 et en 1992-1993 (tableau 4.4). Cette proportion est de 20 % chez les personnes de 65 ans et plus et de 27 % chez celles de 75 ans et plus. Les principales causes de la limitation d'activité sont, par ordre décroissant d'importance : les problèmes ostéo-articulaires (27 %), les maladies cardiovasculaires (14 %), les maladies respiratoires (11 %), les traumatismes (8 %) et les problèmes mentaux (8 %). En comparaison avec l'Enquête de 1987, l'importance relative des restrictions dues aux problèmes ostéo-articulaires, respiratoires et mentaux s'est accrue.

Tableau 4.4
Taux de limitation d'activité, selon le sexe et l'âge, population en ménage privé, Québec, 1987, 1992-1993 et 1998

Sexe et âge	1987	1992-1993	1998
		%	
Total	**7,4**	**7,2**	**9,3**
Sexe			
Hommes	7,1	6,4	8,2
Femmes	7,6	8,0	10,4
Âge			
0-14 ans	3,1	2,2	2,3
15-24 ans	3,1	3,6	4,0
25-44 ans	5,3	6,1	7,4
45-64 ans	13,4	10,2	14,0
65-74 ans	16,8	17,2	20,3
75 ans et +	21,7	22,7	26,7

Sources : Santé Québec, enquête *Santé Québec 1987* et *Enquête sociale et de santé 1992-1993*. Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*.

Conclusion

De façon générale, la grande majorité des Québécois vivent en très bonne santé. Cependant, certains indicateurs permettent de constater que des écarts persistent entre les hommes et les femmes et aussi entre les personnes des milieux favorisés et défavorisés, ce qui illustre bien que l'état de santé des Québécois peut s'améliorer davantage.

Parallèlement aux écarts observés, les progrès des conditions de vie et de la médecine au cours des dernières décennies ont permis de faire des gains au chapitre de l'espérance de vie. Cependant, ces gains s'accompagnent d'une progression des maladies dues au vieillissement, ce qui entraîne une augmentation du taux d'incidence de certains problèmes et une plus grande utilisation du système de santé.

Le vieillissement de la population représente un défi de taille incitant à revoir la façon d'aborder les maladies qui y sont associées (maladies cardiovasculaires, maladies et infections respiratoires, cancer, arthrite, diabète, maladie d'Alzheimer, etc.). Il faut soutenir les aînés pour les aider à vieillir en santé, tout comme il faut mettre en place des mesures de prévention des maladies et de promotion de la santé chez les plus jeunes, afin de réduire les écarts qui persistent entre certains sous-groupes et leur permettre d'arriver à l'âge de la retraite sans avoir déjà hypothéqué leur santé.

Bibliographie

BOUCHARD, C. et R. LOUCHINI (2001). *Surveillance de la mortalité au Québec 1977-1998*, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

CANADIAN STUDY OF HEALTH AND AGING WORKING GROUP (1994). « Canadian Study of Health and Aging : Study Method and Prevalence Dementia », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 150, n° 6, p. 899-913.

CHOINIÈRE, R. et D. ST-LAURENT (2000). *Surveillance de la mortalité au Québec 1976-1997*, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

INSTITUT NATIONAL DU CANCER DU CANADA (2000). *Statistiques canadiennes sur le cancer 2000*, Toronto, Canada.

LABORATOIRE DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2000). Fichier central MADO (12-09-2000).

LÉGARÉ, G. et autres (2000). « Santé mentale », dans *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 16.

LEVASSEUR, M. et L. GOULET (2000). « Problèmes de santé », dans *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 12.

LEVASSEUR, M. (2000). « Perception de l'état de santé », dans *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 13.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, CENTRE DE COORDINATION SUR LE SIDA (2000). *Portrait de l'épidémie de VIH/SIDA au Québec*, décembre 2000, Surveillance des maladies infectieuses, Gouvernement du Québec, 20 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2000). *Santé au Québec : quelques indicateurs*, Gouvernement du Québec, 77 p.

ROBITAILLE, Y. et autres (2000). « Accidents avec blessures », dans *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 15.

WILKINS, R. (2000). « Incapacité et limitations d'activité », dans *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 18.

Chapitre 5

Habitudes de vie et comportements individuels

May Clarkson
Direction générale de la planification statégique et de l'évaluation, ministère de la Santé et des Services sociaux

Au cours des dernières décennies, parmi les déterminants de la santé, certains facteurs individuels de risque ou de protection ont été particulièrement étudiés et mis en évidence, sans doute parce qu'il s'agit d'éléments – habitudes de vie ou comportements – perçus comme modifiables et sur lesquels l'individu exerce un certain pouvoir. Sur ce plan, on considère le plus souvent le tabagisme, la consommation d'alcool ou de drogues, l'exercice physique, l'alimentation et le poids corporel. Enfin, le soutien social constitue également une variable importante puisque sa présence est perçue comme un facteur de protection face à la maladie et aux problèmes sociaux. Ce sont ces divers éléments qui seront maintenant présentés de façon plus détaillée.

L'usage du tabac

Les effets néfastes du tabagisme sur la santé ne sont plus à démontrer. En 1991, au Québec seulement, plus de 12 000 décès auraient été causés par le tabagisme. L'usage du tabac est perçu comme un facteur étiologique pour diverses formes de cancer, des problèmes cardio-vasculaires, des maladies respiratoires, l'ostéoporose, le faible poids à la naissance des enfants de mères fumeuses, etc. L'exposition à la fumée de tabac constituerait également un problème important pour la santé des non-fumeurs (Bernier et Brochu, 2000).

Pourtant, selon les données de l'*Enquête sociale et de santé 1998*, 34 % des Québécois de quinze ans et plus fumeraient la cigarette, soit 31 % tous les jours et 3,5 % à l'occasion (tableau 5.1). Ce sont les Québécois de 25 à 44 ans qui comptent la plus forte proportion de fumeurs réguliers (36 %), alors que les personnes de 65 ans ou plus sont proportionnellement les moins nombreuses à fumer régulièrement (18 %).

La prévalence du tabagisme augmenterait avec le niveau de pauvreté, passant de 22 % chez les personnes dans la classe de revenu la plus élevée à 46 % chez les très pauvres.

Tableau 5.1
Type d'usage de la cigarette selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Groupe d'âge et sexe	Non-fumeur	Fumeur		
		Occasionnel	Régulier	Total
		%		
Âge				
15-24 ans	62,4	7,6	30,0	37,6
25-44 ans	60,7	3,5	35,8	39,3
45-64 ans	67,9	2,0	30,1	32,1
65 ans et plus	81,1	1,2	17,7	18,9
Sexe				
Hommes	64,6	3,6	31,8	35,4
Femmes	67,4	3,4	29,2	32,6
Total	**66,0**	**3,5**	**30,5**	**34,0**

Source : Bernier et Brochu (2000).

Les hommes sont proportionnellement un peu plus nombreux que les femmes (35 % contre 33 %) à fumer la cigarette. Par ailleurs, deux fois plus d'hommes que de femmes, soit 15 % contre 8 %, sont de gros fumeurs (26 cigarettes et plus par jour).

Toujours en 1998, un peu plus du quart des Québécois de 15 ans et plus (26 %) étaient exposés quotidiennement ou presque, dans les endroits publics, à la fumée des cigarettes des autres (tableau non publié). La Loi sur le tabac, entrée en vigueur en décembre 1999, devrait permettre de réduire cette exposition dans les lieux publics. Il n'en demeure pas moins que 37 % des Québécois, fumeurs ou non-fumeurs, sont soumis de façon quotidienne ou quasi quotidienne à la fumée de tabac à leur propre domicile (Bernier et Brochu, 2000).

La consommation d'alcool

La consommation d'alcool doit être considérée à la fois sous l'angle de la quantité absorbée et du profil de consommation (Chevalier et Lemoine, 2000a). Alors qu'une consommation régulière et modérée (une à deux consommations par jour) est considérée comme ayant certains effets bénéfiques sur la santé, l'abus d'alcool peut occasionner divers problèmes de santé allant de l'intoxication aiguë (ivresse) à l'intoxication chronique avec les problèmes qui lui sont associés (lésions du foie et du système nerveux, myocardites, ulcères gastriques, etc.). En outre, l'abus d'alcool peut également être associé à divers problèmes sociaux, parmi lesquels la conduite avec facultés affaiblies (pouvant occasionner des accidents), la violence et la délinquance. On reconnaît généralement deux types de buveurs

excessifs : ceux qui, sans nécessairement boire régulièrement, consomment de grandes quantités (cinq verres ou plus) par occasion (*binge drinkers)*, et les grands buveurs, c'est-à-dire ceux qui prennent 29 consommations ou plus, en moyenne, par semaine (Guyon et Geoffrion, 1997).

Au cours de l'année 1996-1997, les Québécois ont consommé en moyenne 6,8 litres d'alcool absolu, ce qui les place au 10e rang parmi les provinces et territoires du Canada. Alors que leur consommation de spiritueux est plutôt faible (2,5 litres par année par personne, ce qui les place au 12e et dernier rang), ils se retrouvent au 3e rang pour ce qui est de la consommation de vin (12,9 litres par personne) et de bière (87,8 litres par personne) (Source : Statistique Canada).

Selon les données de Santé Québec, en 1998, quatre Québécois de quinze ans ou plus sur cinq (81 %) déclarent avoir consommé de l'alcool au cours des douze mois ayant précédé l'enquête (tableau 5.2). Parmi ceux-ci, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (86 % contre 77 %); la proportion la plus élevée de buveurs se retrouve chez les 15-44 ans, pour les deux sexes. En outre, la proportion de buveurs augmente avec le niveau de revenu, passant de 66 % chez les très pauvres à plus de 92 % chez les personnes bénéficiant d'un revenu supérieur.

Tableau 5.2
Types de buveurs selon l'âge, le sexe et le niveau de revenu, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Groupe d'âge, sexe et niveau de revenu	Types de buveurs		
	Jamais bu	Ancien buveur	Buveur actuel
	%		
Âge			
15-24 ans	11,1	1,8	87,2
25-44 ans	8,3	5,0	86,7
45-64 ans	12,5	6,8	80,7
65 ans et plus	29,8	11,7	58,5
Sexe			
Hommes	7,6	6,7	85,7
Femmes	17,9	5,1	77,0
Niveau de revenu			
Très pauvre	24,0	9,7	66,3
Pauvre	22,9	9,2	67,9
Moyen inférieur	14,3	6,4	79,3
Moyen supérieur	9,1	4,8	86,1
Supérieur	5,1	2,8	92,2
Total	**12,8**	**5,9**	**81,3**

Source : Chevalier et Lemoine (2000a).

Parmi les buveurs actuels, 57 % disent avoir pris au moins une fois cinq consommations ou plus en une même occasion au cours de l'année ayant précédé l'enquête, et près d'une personne sur trois (29 %) a eu ce comportement plus de cinq fois dans l'année (tableau 5.3). Ce type de comportement est environ deux fois plus fréquent chez les hommes (40 %) que chez les femmes (17 %) et, si l'on considère l'âge, il est surtout le fait des personnes de 15-24 ans (42 %).

Par ailleurs, une personne sur trois parmi les buveurs actuels (35 %) estime s'être enivrée au moins une fois au cours de l'année précédant l'enquête, et une personne sur dix estime l'avoir fait cinq fois ou plus. L'enivrement à répétition (cinq fois ou plus) est proportionnellement plus fréquent chez les jeunes de 15-24 ans (29 %); il diminue avec l'âge jusqu'à 2 % chez les personnes de 65 ans ou plus. Dans l'ensemble, ce comportement est plus souvent le fait des hommes (14 %) que des femmes (7 %) (Chevalier et Lemoine, 2000a).

Enfin, selon les données de l'enquête, 2 % des buveurs actuels, soit 3,4 % des hommes et 0,5 % des femmes, disent prendre 29 consommations ou plus par semaine. Si l'on considère l'ensemble de la population de 15 ans et plus, y inclus les abstinents et les anciens buveurs, le pourcentage de grands buveurs passe à 1,6 %. Puisqu'il s'agit d'une consommation autodéclarée dans une enquête auprès de la population générale, on peut considérer qu'il s'agit là d'un taux plancher.

Tableau 5.3
Fréquence de consommation élevée (5 consommations ou plus en une même occasion) et d'enivrement au cours des douze mois précédant l'enquête, selon l'âge et le sexe, buveurs actuels de 15 ans et plus, Québec, 1998

Groupe d'âge et sexe	5 consommations ou plus			Enivrement		
	0 fois	1-4 fois	5 fois ou plus	0 fois	1-4 fois	5 fois ou plus
	%					
Âge						
15-24 ans	24,6	33,4	41,9	29,1	42,1	28,7
25-44 ans	29,8	31,1	29,1	64,0	27,8	8,2
45-64 ans	51,6	23,4	25,0	82,2	14,3	3,5
65 ans et plus	73,7	16,2	10,0	93,6	4,9	1,6
Sexe						
Hommes	30,5	29,6	39,9	57,4	28,9	13,8
Femmes	56,3	26,7	17,0	72,5	21,0	6,6
Total	**42,8**	**28,2**	**29,0**	**64,6**	**25,1**	**10,3**

Source : Chevalier et Lemoine (2000a).

La consommation de drogues

Comme le mentionnent Chevalier et Lemoine (2000b), la consommation de drogues illicites entraîne des problèmes sociaux et de santé qui peuvent varier selon le type de drogue ingéré, la quantité, ainsi que la fréquence et le mode d'absorption. La consommation fréquente et prolongée de la marijuana et de ses dérivés pourrait entraîner des affections des voies respiratoires; l'utilisation de drogues injectables constitue un facteur de risque important pour l'infection au VIH ou l'hépatite; des drogues telles que les sédatifs et les barbituriques, la cocaïne, l'héroïne et les autres opiacés peuvent occasionner une dépendance physique et psychologique; la consommation de drogues peut avoir des effets dévastateurs sur la santé des femmes enceintes et sur celle du fœtus (retard de croissance utérine, avortement spontané, mortalité périnatale, risque de décollement placentaire et d'hémorragie utérine, etc.) Parmi les principaux problèmes psychologiques associés à une consommation excessive, on relève l'anxiété, la dépression, la difficulté à réprimer un comportement violent, les idées suicidaires et les tentatives de suicide (Guyon et Geoffrion, 1997). Par ailleurs, la consommation de drogues illicites peut susciter des problèmes liés à la famille ou à l'emploi ou entraîner des démêlés avec la justice.

Une enquête de population ne permet pas d'évaluer la prévalence des toxicomanies, tant en raison de la sous-déclaration liée à un biais de désirabilité sociale qu'en raison du fait que bon nombre de grands consommateurs constituent des populations marginales (itinérants et jeunes de la rue, populations carcérales, etc.). Les données de l'enquête Santé Québec 1998 constituent toutefois un indicateur du profil de consommation dans la population générale.

Tableau 5.4
Types de consommateurs de drogues selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Groupe d'âge et sexe	N'a jamais consommé	Ancien consommateur	Consommateur actuel
		%	
Âge			
15-24 ans	50,3	10,0	39,7
25-44 ans	58,1	23,6	18,4
45-64 ans	83,7	8,3	8,0
65 ans et plus	93,8	0,7	5,5
Sexe			
Hommes	65,1	14,6	20,3
Femmes	72,2	13,2	14,5
Total	**68,7**	**13,9**	**17,4**

Source : Chevalier et Lemoine (2000a).

Parmi les Québécois de quinze ans ou plus vivant en ménage privé, sept sur dix (69 %) disent n'avoir jamais pris de drogue au cours de leur vie, alors que 14 % seraient d'anciens consommateurs; enfin, 17 % disent avoir consommé au moins une drogue au cours de l'année précédant l'enquête (tableau 5.4). Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (20 % contre 15 %) parmi les consommateurs actuels. La proportion des consommateurs décroît avec l'âge, passant de 40 % chez les 15-24 ans à 6 % chez les personnes de 65 ans et plus. La drogue la plus courante est la marijuana (14 % de la population en a consommé au cours des douze mois ayant précédé l'enquête), suivie des tranquillisants et somnifères (4 %), puis de la cocaïne, des hallucinogènes et des amphétamines ou autres stimulants, chacun de ces derniers types de drogue ayant été utilisé par 1 % à 2 % de la population pendant la période de douze mois précédant l'enquête. Les plus jeunes (15 à 44 ans) consomment surtout de la marijuana, alors que chez les personnes de 45 ans et plus, les drogues les plus souvent utilisées sont les tranquillisants ou les somnifères non prescrits (Chevalier et Lemoine, 2000b).

L'activité physique

La sédentarité est associée à divers problèmes de santé. Comme le souligne la *Politique de la santé et du bien-être* du Québec, elle favorise l'hypertension et l'hypercholestérolémie, deux des principaux facteurs de risque de maladies cardiovasculaires (ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992). Par ailleurs, l'activité physique est considérée comme un facteur « de maintien, d'amélioration ou même de recouvrement de la santé » (Nolin et coll., 2000).

L'enquête Santé Québec de 1998 s'intéresse à deux types d'activité physique, soit l'activité physique de loisir et l'activité physique de travail. La question concernant la fréquence de pratique d'une activité physique de loisir est formulée de la façon suivante : « Combien de fois avez-vous pratiqué des activités physiques de 20 à 30 minutes par séance, dans vos temps libres, au cours des 3 derniers mois? ». Parmi les Québécois de 15 ans et plus, environ le quart (26 %) pratiquent une activité physique de loisir trois fois par semaine ou plus; toutefois, environ cinq personnes sur dix (48 %) ne pratiquent pas d'activité physique de loisir sur une base hebdomadaire (tableau 5.5). Lorsque l'on considère l'âge et le sexe, la pratique d'activités physiques, trois fois ou plus par semaine, est à son plus bas chez les 25-44 ans, « lorsque les obligations familiales et professionnelles prennent une place prépondérante » (Nolin et coll., 2000). Par ailleurs, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à pratiquer une activité physique de loisir à une fréquence de trois fois ou plus par semaine (28 % contre 24 %).

Quant au niveau d'activité physique associé au travail ou à l'activité principale, on l'estime en demandant : « Laquelle des phrases suivantes décrit le mieux le travail que vous faites ou l'activité que vous exercez habituellement? », les phrases

Tableau 5.5
Fréquence de pratique d'activité physique de loisir, selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'âge	Trois fois/ semaine et plus	Deux fois/ semaine	Une fois/ semaine	Une à trois fois/mois	Aucune fois
			%		
Hommes	**27,9**	**13,8**	**11,8**	**17,8**	**28,8**
15-24 ans	43,3	15,3	13,0	18,4	9,9
25-44 ans	21,4	14,8	14,2	22,7	27,0
45-64 ans	25,9	13,2	9,2	14,6	37,2
65 ans et plus	32,8	9,2	8,3	7,9	41,8
Femmes	**21,1**	**13,7**	**12,8**	**20,1**	**29,2**
15-24 ans	25,8	18,5	18,8	25,1	11,8
25-44 ans	20,3	14,5	13,9	26,1	25,2
45-64 ans	28,1	13,0	9,9	15,1	33,9
65 ans et plus	24,5	7,9	9,4	9,1	49,1
Total	**26,0**	**13,8**	**12,3**	**19,0**	**29,0**

Source : Nolin et coll. (2000).

Tableau 5.6
Niveau d'activité physique associée à l'occupation principale, selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'âge	Niveau 1 (le moins élevé)	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4 (le plus élevé)
		%		
Hommes	**22,9**	**40,7**	**21,5**	**14,9**
15-24 ans	23,8	34,0	23,9	18,4
25-44 ans	21,8	40,3	18,6	19,4
45-64 ans	22,2	44,0	22,5	11,3
65 ans et plus	27,8	44,4	26,0	1,9
Femmes	**24,5**	**55,0**	**18,1**	**2,5**
15-24 ans	27,4	45,0	25,0	2,6
25-44 ans	25,9	54,5	16,3	3,3
45-64 ans	20,2	59,9	17,5	2,4
65 ans et plus	25,7	57,5	16,4	0,4
Total	**23,7**	**48,0**	**19,8**	**8,6**

Source : Nolin et coll. (2000).

descriptives correspondant à quatre niveaux d'activité, depuis le très sédentaire (« Je suis habituellement assis(e) durant la journée et n'ai pas à me déplacer souvent ») jusqu'au très actif (« Je travaille dur ou transporte des charges très lourdes »). Selon les données de l'enquête (tableau 5.6), près des trois quarts (72 %) de la population de 15 ans et plus se situe aux deux niveaux inférieurs d'exigence physique (niveaux 1 et 2), alors que 28 % disent effectuer un travail qui exige des efforts physiques plus élevés (niveaux 3 et 4). Il y a une différence significative entre les deux sexes puisque 36 % des hommes, contre 21 % des femmes, situent leur activité physique de travail aux niveaux 3 et 4 (Nolin et coll., 2000).

L'alimentation

L'importance de l'alimentation pour la santé n'est plus à démontrer, que ce soit, comme le mentionnait la *Politique québécoise en matière de nutrition* (ministère des Affaires sociales, 1977), sur le plan de la malnutrition et des maladies de carence tels les problèmes intestinaux attribuables au manque de cellulose dans l'alimentation ou, au contraire, sur le plan des maladies de pléthore telles que l'obésité, le diabète, les affections coronariennes et cérébrovasculaires, ou encore les problèmes dentaires. Par ailleurs, reconnaissant l'importance des habitudes et comportements alimentaires dans la prévention des maladies cardiovasculaires, Santé Québec ajoutait en 1990 une *Enquête québécoise sur la nutrition* (Santé Québec, 1995) à son *Enquête sur la santé cardiovasculaire* (Santé Québec, 1994). Enfin, l'enquête Santé Québec de 1998 s'est intéressée à la perception de la qualité des habitudes alimentaires et à l'insécurité alimentaire des ménages, qu'on pourrait définir comme un problème d'accessibilité, à des

Tableau 5.7
Perception de la qualité des habitudes alimentaires, selon l'âge et le sexe, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Groupe d'âge et sexe	Excellentes/ très bonnes	Bonnes	Moyennes/ mauvaises
		%	
Âge			
15-24 ans	34,8	45,7	19,5
25-44 ans	36,1	46,7	17,2
45-64 ans	43,0	44,0	13,0
65 ans et plus	46,6	43,4	10,0
Sexe			
Hommes	37,4	45,5	17,1
Femmes	41,3	45,1	13,6
Total	**39,4**	**45,3**	**15,3**

Source : Dubois et coll. (2000a).

aliments suffisants et nutritionnellement adéquats, en raison d'un manque de ressources (Dubois et coll., 2000).

Environ 39 % des Québécois perçoivent leurs habitudes alimentaires comme excellentes ou très bonnes, 45 % les perçoivent comme bonnes et 15 % comme moyennes ou mauvaises (tableau 5.7). Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à considérer leurs habitudes alimentaires comme excellentes ou très bonnes (41 % contre 37 %); par ailleurs, 17 % des hommes et 14 % des femmes considèrent leurs habitudes alimentaires comme moyennes ou mauvaises. La proportion des personnes qui disent avoir d'excellentes ou de très bonnes habitudes alimentaires augmente avec l'âge, passant de 35 % chez les 15-24 ans à 47 % chez les 65 ans et plus. À l'opposé, 20 % des 15-24 ans (comparativement à 10 % des 65 ans et plus) considèrent leurs habitudes alimentaires comme moyennes ou mauvaises. La perception de la qualité des habitudes alimentaires est également plus positive chez les gens plus scolarisés, chez ceux qui ont un revenu supérieur et chez ceux qui se perçoivent financièrement plus à l'aise.

Tableau 5.8
Réponse à l'un ou l'autre des trois aspects de l'insécurité alimentaire, selon certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Caractéristiques	Oui	Non
	%	
Niveau de revenu		
Très pauvre	38,7	61,3
Pauvre	19,5	80,5
Moyen inférieur	6,8	93,3
Moyen supérieur	2,0	98,0
Supérieur	1,2	98,8
Type de famille		
Biparentale	5,9	94,1
Recomposée	8,7	91,3
Monoparentale	22,5	77,5
Statut d'activité (douze derniers mois)		
Employé	5,4	94,6
Étudiant	9,5	90,5
À la maison	11,5	88,5
Retraité	4,4	95,6
Sans emploi	27,1	72,9
Total	**8,3**	**91,7**

Source : Dubois et coll. (2000).

L'insécurité alimentaire des ménages a été abordée sous trois aspects : la monotonie du régime, la restriction de l'apport alimentaire et l'incapacité d'offrir aux enfants des repas équilibrés. Selon les données de l'enquête, 8 % des ménages québécois vivent l'un ou l'autre de ces problèmes (tableau 5.8); les groupes de la population les plus touchés sont les personnes pauvres (environ 20 %) et très pauvres (39 %), les familles monoparentales (23 %) et les personnes sans emploi (27 %) (Dubois et coll., 2000).

Le poids corporel

L'excès de poids est associé à divers problèmes de santé, parmi lesquels le diabète, les maladies cardiovasculaires et les cancers du sein, de l'endomètre, du côlon et de la prostate (Therrien, 1995; Ledoux et coll., 1997). Quant à l'insuffisance de poids, elle est également associée à divers problèmes, dont l'anorexie mentale, la stérilité, le rachitisme et l'ostéoporose (Guyon et coll., 1996).

Lors de l'enquête Santé Québec de 1998, deux indicateurs ont été retenus en ce qui concerne le poids corporel, soit l'indice de masse corporelle (IMC) et le désir de modifier son poids (Ledoux et Rivard, 2000). L'indice de masse corporelle est calculé en divisant le poids (en kilogrammes) de la personne par le carré de sa taille (en mètres), soit : poids/taille^2. Les seuils retenus pour l'IMC (schéma 5.1) permettent de classifier la population québécoise de 15 ans et plus en trois catégories : poids insuffisant, poids acceptable, poids excessif. L'indice ne permet toutefois pas de départager les personnes à forte musculature des personnes qui font de l'embonpoint.

Près de six Québécois de 15 ans et plus sur dix, hommes ou femmes, présentaient en 1998 un poids acceptable (tableau 5.9). Chez les personnes de moins de 65 ans, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à se situer dans la catégorie « poids insuffisant », avec des pourcentages qui varient selon les groupes d'âge de 6 % à 21 %, comparativement à une variation de 2 % à 11 % chez les hommes. Pour les mêmes groupes d'âge, le pourcentage de personnes présentant un excès de poids varie de 20 % à 41 % chez les hommes et de 12 % à 31 % chez les femmes. On remarque par ailleurs un pourcentage

Schéma 5.1
Seuils retenus pour l'indice de masse corporelle (IMC) selon l'âge, population de 15 ans et plus

	15-19 ans	20-64 ans	65-80 ans	81 ans et plus
Poids insuffisant	< 19	< 20	< 24	< 24
Poids acceptable	≥ 19 à < 25	≥ 20 à < 27	≥ 24 à < 27	≥ 24 à < 29
Poids excessif	≥ 25	≥ 27	≥ 27	≥ 29

Source : Ledoux et Rivard (2000).

Tableau 5.9
Indice de masse corporelle selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'âge	Poids insuffisant	Poids acceptable	Poids excessif
		%	
Hommes	**8,6**	**59,1**	**32,4**
15-19 ans	11,0	69,2	19,9
20-44 ans	5,6	64,4	30,0
45-64 ans	2,4	56,7	40,9
65-80 ans	32,7	34,2	33,1
81 ans et plus	45,4	47,1	7,5
Femmes	**18,2**	**58,0**	**23,8**
15-19 ans	21,2	66,8	12,0
20-44 ans	18,3	63,1	18,6
45-64 ans	6,4	62,8	30,8
65-80 ans	37,7	27,5	34,8
81 ans et plus	44,4	40,9	14,8
Total	**13,4**	**58,5**	**28,1**

Source : Ledoux et Rivard (2000).

élevé de personnes ayant un poids jugé insuffisant selon les critères de l'IMC chez les 65 ans et plus des deux sexes.

Au sein de la population de 15 ans et plus, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (53 % contre 34 %, tableau non publié) à manifester le désir de perdre du poids. En outre, 47 % des femmes qui se situent dans la catégorie « poids acceptable » ou poids santé, (contre 10 % des hommes), souhaitent perdre du poids et, chose plus inquiétante, 9 % des femmes présentant un poids insuffisant (contre 1,6 % des hommes) manifestent également ce désir (Ledoux et Rivard, 2000).

Le soutien social

Le milieu social joue également un rôle déterminant sur l'état de santé d'un individu. En effet, le soutien social atténue les effets du stress et aide à faire face aux événements difficiles et aux problèmes de santé; en contrepartie, l'insuffisance ou l'absence d'un tel soutien peut menacer le bien-être physique et psychologique de la personne et, en particulier, augmenterait considérablement la probabilité de vivre de la détresse psychologique et d'avoir des idées suicidaires (Camirand et coll., 1995).

L'indice de soutien social retenu lors de l'Enquête Santé Québec de 1998 est le même que celui qui avait été élaboré pour l'enquête de 1992-1993 (voir Camirand et coll., 1995). Cet indice couvre trois dimensions conceptuelles distinctes, soit : la participation ou l'intégration sociale, la satisfaction quant aux rapports sociaux et la taille du réseau de soutien. Les valeurs attribuées à l'indice peuvent varier de 0 à 100, et les réponses sont distribuées en quintiles. Les résultats sont présentés de façon dichotomique, le premier quintile (niveau faible de soutien social) étant opposé aux quatre autres (niveau plus élevé) (Julien et coll., 2000).

Dans la population québécoise de 15 ans et plus, une plus grande proportion d'hommes que de femmes, soit 23 % contre 17 %, ont un faible niveau de soutien social (tableau 5.10). Cette différence est observable chez les personnes de 25-44 ans (25 % contre 19 %) et chez celles de 45-64 ans (27 % contre 19 %). Quant aux jeunes de 15-24 ans et aux personnes de 65 ans et plus, ils se distinguent des autres groupes d'âge par de meilleurs scores à l'indice, puisque 15 % seulement des jeunes et 16 % des aînés ont un faible niveau de soutien social.

Tableau 5.10
Indice de soutien social selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'âge	Faible	Élevé
	%	
Hommes	**22,5**	**77,5**
15-24 ans	15,8	84,3
25-44 ans	24,6	75,4
45-64 ans	26,5	73,5
65 ans et plus	15,4	84,6
Femmes	**17,4**	**82,3**
15-24 ans	13,6	86,4
25-44 ans	18,6	81,4
45-64 ans	18,5	81,5
65 ans et plus	15,9	84,1
Sexes réunis		
15-24 ans	14,7	85,3
25-44 ans	21,6	78,4
45-64 ans	22,4	77,6
65 ans et plus	15,7	84,3
Total	**19,9**	**80,1**

Source : Julien et coll. (2000).

Chez les personnes qui ont un score faible à l'indice de soutien social, 38 % environ auraient un niveau élevé de détresse psychologique, comparativement à 16 % chez celles qui obtiennent un score plus élevé (tableau non publié). Quant aux idées suicidaires, l'enquête a révélé que 10 % des personnes qui ont un faible niveau de soutien social en auraient eu au cours de l'année précédant l'enquête, comparativement à 3 % seulement de celles qui obtiennent un meilleur score à l'indice (Julien et coll., 2000).

Conclusion

Comme on a pu le constater, il existe des différences significatives, selon le sexe et l'âge, dans plusieurs habitudes de vie et comportements des Québécois.

Près des deux tiers des Québécois ne fument pas la cigarette. Parmi les 34 % qui fument, toutefois, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes et, surtout, on trouve chez eux un pourcentage plus élevé de gros fumeurs. En ce qui concerne la consommation d'alcool, la proportion la plus élevée de buveurs se retrouve chez les 15-44 ans, pour les deux sexes. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, près de la moitié (46 %) disent n'avoir pris aucune consommation au cours de la semaine précédant l'enquête; par ailleurs, trois jeunes sur dix estiment s'être enivrés cinq fois ou plus au cours des douze mois précédant l'enquête. Ce type de consommation (*binge drinking*) est souvent associé, rappelons-le, à divers problèmes sociaux (conduite en état d'ébriété, rixes ou vandalisme).

Sept Québécois sur dix disent n'avoir jamais pris de drogue au cours de leur vie. Parmi les consommateurs actuels, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (20 % contre 15 %). La proportion de consommateurs actuels est particulièrement élevée chez les 15-24 ans (40 %), et la drogue la plus courante est la marijuana.

Sur le plan de la pratique d'une activité physique, les hommes sont plus nombreux que les femmes à pratiquer une activité de loisir à une fréquence de trois fois ou plus par semaine, et ils sont également plus nombreux à effectuer un travail qui exige des efforts physiques importants. Si l'on considère l'âge, c'est chez les 25-44 ans (des deux sexes) qu'on trouve la plus forte proportion de sédentaires. Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à considérer qu'elles ont de bonnes habitudes alimentaires, et sont proportionnellement moins nombreuses, dans chaque groupe d'âge, à présenter un excès de poids. On peut toutefois s'inquiéter du fait que 9 % des femmes ayant un poids jugé insuffisant souhaiteraient encore maigrir.

Enfin, on observe chez les hommes (comparativement aux femmes) et chez les 25-64 ans (comparativement aux plus jeunes et aux aînés) une plus forte proportion de personnes qui semblent disposer d'un faible niveau de soutien social.

Ces quelques éléments permettent déjà d'identifier, parmi la population québécoise vivant en ménage privé, des sous-groupes qui gagneraient à être ciblés par des campagnes spécifiques de prévention et de promotion de la santé.

Bibliographie

BERNIER, S. et D. BROCHU (2000). « Usage du tabac », dans Daveluy, C. et coll., *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la Statistique du Québec, chapitre 3.

CHEVALIER, S. et O. LEMOINE (2000a). « Consommation d'alcool », dans Daveluy, C. et coll., *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 4.

CHEVALIER, S. et O. LEMOINE (2000b). « Consommation de drogues et autres substances psychoactives », dans Daveluy, C. et coll., *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 5.

CAMIRAND, J., R. MASSÉ et M. TOUSIGNANT (1995). « Milieu social », dans Santé Québec, C. Bellerose, C. Lavallée, L. Chénard et M. Levasseur (sous la direction de), *Et la santé, ça va en 1992-1993? Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993, vol. 1*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, chapitre 8.

DUBOIS, L., E. BEAUCHESNE, B. BÉDARD, L. BERTRAND, M. GIRARD et A.-M HAMELIN (2000). « Alimentation : perceptions, pratiques et insécurité alimentaire », dans Daveluy, C. et coll., *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 6.

GUYON, L., avec la collaboration de C. ROBITAILLE, M. CLARKSON et C. LAVALLÉE (1996). *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 384 p.

GUYON, L. et Y. GEOFFRION (1997). *La toxicomanie au Québec : bilan des études épidémiologiques faites depuis 1990*, n° 34, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 130 p. (collection Études et Analyses).

JULIEN, M., D. JULIEN et P. LAFONTAINE (2000). « Environnement de soutien », dans Daveluy, C. et coll., *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 25.

LEDOUX, M. et autres (1997). « Correlation between cardiovascular disease risk factors and simple anthropometric measures », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 157, suppl. 1, p. S46-S53.

LEDOUX, M. et M. RIVARD (2000). « Poids corporel », dans Daveluy, C. et coll., *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 8.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES (1977). *Une politique québécoise en matière de nutrition*, Québec, Direction générale de la planification, Service des études épidémiologiques, Gouvernement du Québec, 89 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1992). *La Politique de la santé et du bien-être*, Québec, Gouvernement du Québec.

NOLIN, B., G. GODIN et D. PRUD'HOMME (2000). « Activité physique », dans Daveluy, C. et coll., *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 7.

SANTÉ QUÉBEC, L. BERTRAND (sous la direction de) (1995). *Les Québécoises et les Québécois mangent-ils mieux? Rapport de l'Enquête québécoise sur la nutrition, 1990*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 317 p.

THERRIEN, L. (1995). « Poids corporel », dans Santé Québec, C. Bellerose, C. Lavallée, L. Chénard et M. Levasseur (sous la direction de), *Et la santé, ça va en 1992-1993? Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993, vol. 1*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, chapitre 7.

Chapitre 6

L'utilisation des services de santé et des services sociaux

Coordination : Pierre Lafontaine
Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation, ministère de la Santé et des Services sociaux

Introduction

La santé est une composante essentielle de conditions de vie, étant à la base du bien-être de l'individu, par son influence dans plusieurs domaines comme l'éducation, l'activité sur le marché du travail et les loisirs. L'utilisation des services de santé et des services sociaux est perçue ici davantage comme une conséquence plutôt qu'un déterminant de la santé, puisqu'on cherche avant tout à décrire l'état de santé de la population. On y traite des services hospitaliers de courte durée et des services dispensés par les médecins, des services de longue durée, des médicaments, de l'utilisation des services de santé mentale et des services à la jeunesse dans le cadre des signalements à la protection à la jeunesse.

Les catégories de services de santé et des services sociaux retenus dans ce chapitre sont représentatives de l'ensemble des ressources mises à la disposition de la population. Ces services sont étudiés dans une approche globale de la santé, c'est-à-dire comme « un état physique et mental relativement exempt de gêne et de souffrance qui permet à l'individu considéré de fonctionner aussi efficacement que possible dans son milieu » (Dubos, 1973).

Ces catégories ne sont pas exhaustives et ne couvrent pas tout l'univers des services, mais différents secteurs représentatifs. Leur analyse permet néanmoins de soulever des questions au cœur des débats sur la santé et les services sociaux, tels que l'accessibilité aux services, les ressources et le financement. De plus, la période considérée n'est pas nécessairement la même d'un thème à l'autre et tient compte du contexte général dans lequel s'inscrit chacune des problématiques à l'étude, de même que de la disponibilité de l'information, de la portée et des limites des données disponibles. Dans certains cas, les modifications apportées aux pratiques et aux technologies peuvent également avoir une influence sur le contenu et la qualité de l'information et imposer des limites à l'interprétation des résultats.

Les services hospitaliers de courte durée et les services dispensés par les médecins

Pauline Bégin, Marie Demers, Pierre Lafontaine, Gilles Pelletier, Lysette Trahan
Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation, ministère de la Santé et des Services sociaux

Cette partie du chapitre traite de l'offre et de l'utilisation des services hospitaliers de courte durée et des services médicaux. Elle porte essentiellement sur la période qui a été marquée par le virage ambulatoire, amorcé en 1994-1995 et caractérisé par d'importants changements dans le réseau québécois de la santé. En plus d'une analyse descriptive de l'évolution de l'hospitalisation de courte durée à partir de différents indicateurs, comme le nombre et le taux d'hospitalisation, la durée moyenne de séjour, l'hospitalisation pour certaines conditions médicales et interventions chirurgicales, des informations sur la chirurgie d'un jour selon certaines caractéristiques et son importance accrue dans le cadre de ce virage sont présentées. Enfin, les services dispensés par les médecins sont considérés. La dernière année retenue pour l'analyse est 1998-1999.

L'essentiel des données utilisées pour l'analyse du volet hospitalier provient de la banque de données MED-ÉCHO, constituée à partir des formulaires abrégés d'admission remplis par les centres hospitaliers. La banque de données des APR-DRG version 12.0 (All patient Refined Diagnosis related Groups) a également été utilisée, de même que trois publications du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2000; Pelletier, 1999; Trahan et autres, 1999). Pour ce qui est des services dispensés par des médecins, l'information est tirée des banques de données de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Nombre d'hospitalisations de courte durée selon la catégorie du diagnostic principal

Le tableau 6.1 montre l'évolution, entre 1992-1993 et 1998-1999, du nombre d'hospitalisations selon la catégorie du diagnostic principal. Les hospitalisations en raison de maladies de l'appareil circulatoire viennent en premier, en 1998-1999, avant celles reliées aux grossesses et aux nouveau-nés, dont le nombre a chuté fortement entre 1992-1993 et 1998-1999. Les maladies de l'appareil digestif, celles de l'appareil respiratoire, les tumeurs et lésions traumatiques de même que les empoisonnements demeurent les autres causes les plus fréquentes d'hospitalisation. Globalement, le nombre d'hospitalisations a baissé de 12 % entre 1992-1993 et 1998-1999. Il a baissé de plus de 20 % dans le cas des maladies du système nerveux et des organes des sens, des anomalies congénitales, des maladies des organes génito-urinaires, de même que dans le cas des grossesses et des naissances. En revanche, on observe des hausses importantes dans le cas des affections d'origine périnatale (24 %), des symptômes, signes et états

morbides mal définis (14 %), des troubles mentaux (12 %), des maladies infectieuses et parasitaires (8 %) et des maladies des appareils circulatoire et respiratoire (6 %). Dans le cas des maladies du système nerveux et des organes des sens (diminution de 53 %), comme dans celui des maladies du système ostéo-articulaire (baisse de 16 %), la baisse résulte du transfert d'une partie importante

Tableau 6.1
Nombre d'hospitalisations de courte durée dans les installations de soins généraux et spécialisés figurant aux fichiers MED-ÉCHO, sur la base du diagnostic principal et selon le regroupement 19 des diagnostics, Québec, 1992-1993 et 1998-1999

Diagnostics	1992-1993		1998-1999		Variation	
	n	%	n	%	n	%
Diagnostic non transmis	27	0	6	0	-21	-78
Maladies infectieuses et parasitaires	11 708	1	12 675	2	967	8
Tumeurs	60 781	7	57 875	8	-2 906	-5
Maladies endocriniennes, de la nutrition et du métabolisme et troubles immunitaires	13 151	2	11 495	2	-1 656	-13
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	5 875	1	5 583	1	-292	-5
Troubles mentaux	32 152	4	36 098	5	3 946	12
Maladies du système nerveux et des organes des sens	37 180	4	17 567	2	-19 613	-53
Maladies de l'appareil circulatoire	103 982	12	110 649	15	6 667	6
Maladies de l'appareil respiratoire	67 760	8	72 139	10	4 379	6
Maladies de l'appareil digestif	91 165	11	75 029	10	-16 136	-18
Maladies des organes génito-urinaires	58 842	7	41 387	6	-17 455	-30
Complications de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches	121 911	14	89 535	12	-32 376	-27
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	10 234	1	8 258	1	-1 976	-19
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	30 738	4	25 803	3	-4 935	-16
Anomalies congénitales	6 385	1	4 104	1	-2 281	-36
Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale	2 544	0	3 157	0	613	24
Symptômes, signes et états morbides mal définis	30 900	4	35 303	5	4 403	14
Lésions traumatiques et empoisonnements	49 444	6	50 238	7	794	2
Classification supplémentaire des facteurs influant sur l'état de santé et des motifs de recours aux services de santé	20 734	2	19 595	3	-1 139	-5
Enfants nés vivants en bonne santé	93 408	11	73 362	10	-20 046	-21
Total	**848 921**	**100**	**749 858**	**100**	**-99 063**	**-12**

Note : Le diagnostic principal correspond à la Classification internationale des maladies, neuvième révision (CIM-9).

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichier MED-ÉCHO.

des interventions vers la chirurgie d'un jour. En tenant compte de celles-ci, on observerait une hausse de l'ordre de 20 % dans le premier cas et de 5 % dans le second (total du nombre d'hospitalisations et d'interventions en chirurgie d'un jour).

Nombre d'hospitalisations et durée de séjour en chirurgie et en médecine

En excluant l'obstétrique, on dénombrait 536 457 admissions en médecine et en chirurgie en 1998-1999. Depuis le virage ambulatoire, ce nombre a diminué de 12 % (70 117 cas de moins). La durée moyenne de séjour a également été réduite de 11 %, soit de près d'une journée. Le nombre de journées d'hospitalisation est de 22 % inférieur à ce qu'il était en 1994-1995, une baisse de 1 148 719 (tableau 6.2). Cette réduction est fortement associée à la diminution du nombre de lits, qui a été d'environ 25 % entre 1994-1995 et 1998-1999.

La diminution du nombre d'admissions a été nettement plus marquée en chirurgie qu'en médecine (26 % comparativement à 2 %). On explique en partie la baisse en chirurgie par le transfert vers la chirurgie d'un jour. Font aussi partie des facteurs explicatifs le transfert de certaines chirurgies vers les cliniques externes ou les cabinets privés, l'existence d'une alternative médicale au recours à la chirurgie, la remise en question par les médecins spécialistes de la pertinence du

Tableau 6.2
Nombre d'admissions, durée moyenne du séjour et nombre de journées d'hospitalisation, Québec, 1994-1995 à 1998-1999

	Unité	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	Variation
							%
Chirurgie et médecine							
Nombre d'admissions	n	606 574	583 364	541 464	536 892	536 457	-11,6
Durée moyenne du séjour	j	8,64	8,23	8,02	7,74	7,72	-10,6
Nombre de journées	n	5 291 878	4 803 061	4 356 307	4 155 889	4 143 159	-21,7
Chirurgie							
Nombre d'admissions	n	244 734	225 306	198 659	188 019	180 059	-26,4
Durée moyenne du séjour	j	8,76	8,35	8,25	8,18	8,01	-8,6
Nombre de journées	n	2 143 870	1 882 039	1 639 233	1 538 230	1 441 973	-32,7
Médecine							
Nombre d'admissions	n	361 840	358 058	342 805	348 873	356 398	-1,5
Durée moyenne du séjour	j	8,70	8,16	7,93	7,50	7,58	-12,9
Nombre de journées	n	3 148 008	2 921 022	2 717 074	2 617 659	2 701 186	-14,2

Note : Sont exclus des calculs, les cas de psychiatrie et d'obstétrique, les soins de longue durée dans les lits de courte durée et les soins aux nouveau-nés.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichier MED-ÉCHO.

recours à la chirurgie dans certains cas et l'adaptation de nouvelles techniques d'intervention. Par contre, la réduction de la durée moyenne de séjour a été un peu plus importante en médecine qu'en chirurgie (13 % comparativement à 9 %). Le nombre de journées d'hospitalisation a été réduit de 33 % en chirurgie et de 14 % en médecine.

Les séjours préopératoires et postopératoires ont tous deux diminué entre 1994-1995 et 1998-1999. Dans le premier cas, la durée est passée de 2,55 à 1,85 jour, soit une baisse de 27 %. On observe d'importantes diminutions du séjour préopératoire, de l'ordre de 10 % par année, à l'exception de 1997-1998. Pour le séjour postopératoire, la réduction a été très faible durant cette période; il est ainsi passé de 6,20 à 6,16 jours en moyenne, une baisse de 1 %.

Les gains au niveau préopératoire s'expliquent notamment par une hausse de la préadmission, étape où l'on vise à effectuer l'ensemble des examens et des consultations pouvant être réalisés à l'externe avant l'admission à l'hôpital.

La proportion d'interventions chirurgicales réalisées le jour de l'admission est passée de 21 % en 1994-1995 à 53 % en 1998-1999. De 1994-1995 à 1996-1997 seulement, le pourcentage a doublé. L'augmentation a été moins prononcée lors des deux dernières années d'observation.

Taux d'hospitalisation en chirurgie et en médecine et pour certaines conditions médicales et interventions chirurgicales

Le taux standardisé d'hospitalisation de 1992-1993 à 1998-1999 est similaire chez les hommes et chez les femmes pour ce qui est de la chirurgie; par contre, le taux en médecine est supérieur chez les hommes (figure 6.1). Tant chez les hommes que chez les femmes, le taux standardisé d'hospitalisation en chirurgie est en baisse depuis le début de la période d'observation. En médecine, le taux, qui était en croissance jusqu'à 1994-1995, a diminué au cours des deux années suivantes et est en légère hausse depuis 1997-1998.

Pour plusieurs problèmes médicaux, le taux standardisé d'hospitalisation est en baisse depuis le début du virage ambulatoire (tableau 6.3). Les diminutions les plus importantes, allant de 20 % à 45 %, touchent l'hospitalisation pour des troubles circulatoires ou un cathétérisme, le diabète, la bronchite, l'asthme et l'hypertension. Il s'est vraisemblablement développé des solutions de rechange à l'hospitalisation pour diagnostiquer ou traiter ces maladies. La réduction du taux d'hospitalisation de 10 % pour l'infarctus du myocarde est consistante avec la tendance observée notamment aux États-Unis, où ce taux était en baisse de 5 % à 10 % entre 1985 et 1990 (McGovern et autres, 1996).

Figure 6.1
Taux standardisé d'hospitalisation en chirurgie et en médecine selon le sexe, Québec, 1992-1993 à 1998-1999 (pour 1 000 habitants)

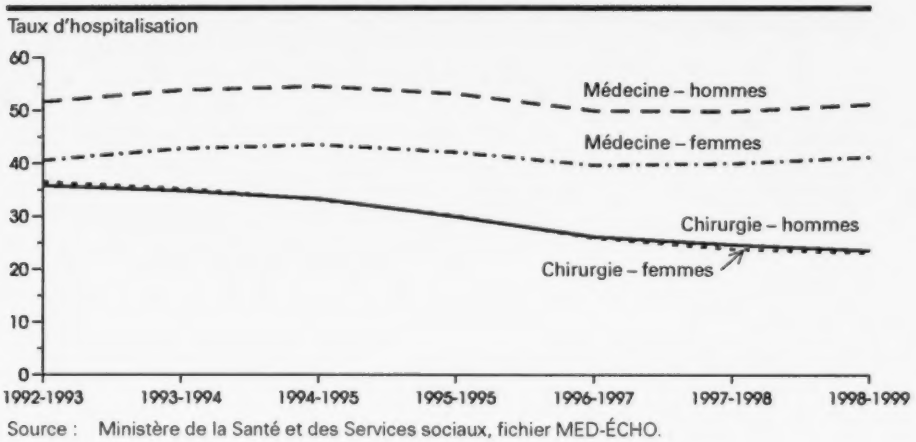

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichier MED-ÉCHO.

Tableau 6.3
Hospitalisation pour certains problèmes médicaux, Québec, 1994-1995 à 1998-1999

Problèmes médicaux	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	Variation
	Taux standardisé pour 100 000					%
Maladies respiratoires						
Maladie pulmonaire obstructive chronique	203,4	189,4	193,5	205,8	231,0	13,6
Pneumonie simple et pleurésie	203,6	181,3	186,5	201,4	220,7	8,4
Bronchite et asthme	340,9	275,1	291,0	275,3	227,0	-33,4
Maladies cardiovasculaires						
Arythmie cardiaque et troubles de conduction	102,6	102,2	101,6	103,7	102,8	0,2
Insuffisance cardiaque et choc	155,2	151,3	146,0	152,7	150,7	-2,9
Angine de poitrine	159,2	170,2	165,1	163,9	153,4	-3,7
Infarctus du myocarde	193,2	191,3	187,4	180,3	173,7	-10,1
Troubles circulatoires et cathétérisme	114,3	105,6	85,0	78,6	90,1	-21,2
Hypertension	29,7	25,8	22,0	22,2	16,5	-44,5
Autres pathologies						
Gastro-entérite et douleurs abdominales	185,6	195,2	169,8	189,4	186,5	0,5
Affections cérébrovasculaires	96,5	96,5	93,9	94,0	85,8	-11,1
Infections de l'appareil urinaire	124,4	123,9	119,0	110,4	107,5	-13,6
Diabète	65,7	59,1	50,7	47,3	45,3	-31,1

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichier APR_DRG.

La figure 6.2 montre l'évolution entre 1992-1993 et 1998-1999 du taux d'intervention relatif à quinze interventions chirurgicales (hospitalisations et chirurgies d'un jour). Plusieurs de ces interventions ont connu une forte augmentation, soit la transplantation du rein (53 %), le remplacement du genou (50 %), l'angioplastie (47 %), l'amygdalectomie (21 %), le remplacement de la hanche (18 %) et l'appendicectomie (14 %). Le pontage aortocoronarien (8 %) et l'endartériectomie de la carotide (5 %) ont connu des hausses modérées, alors que les taux d'intervention pour le remplacement de la tête du fémur, la pneumonectomie et la mastectomie sont demeurés stables. Les quatre autres interventions ont subi une baisse, de 5 % dans le cas de la cure de hernie, de 9 % pour l'excision d'un disque, de 13 % pour l'hystérectomie et de 14 % pour la cholécystectomie.

Figure 6.2
Taux standardisé d'hospitalisation pour certaines interventions chirurgicales, Québec, 1992-1993 et 1998-1999 (pour 100 000 habitants)

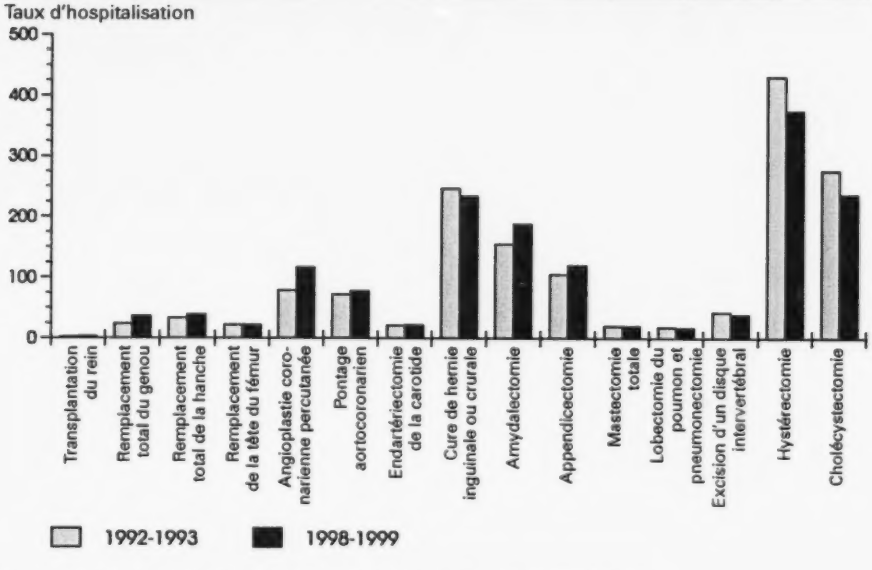

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichier MED-ÉCHO.

La chirurgie d'un jour

La chirurgie d'un jour correspond à l'ensemble des activités destinées à un patient inscrit qui reçoit son congé le jour même de l'intervention (MSSS, 1995). De 1995-1996 à 1998-1999, le nombre total de cas de chirurgie d'un jour présente une augmentation (7,0 %), alors que le nombre de cas de chirurgie avec hospitalisation subit une diminution assez prononcée (20 %), de 244 860 à 196 889. Une baisse de 7 % du nombre total de cas de chirurgie est par ailleurs constatée (tableau 6.4).

Tableau 6.4
Nombre de cas pour l'ensemble des interventions et pourcentage de variation, chirurgie avec hospitalisation, chirurgie d'un jour et total des chirurgies, Québec, 1995-1996 à 1998-1999

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	Variation
			n		%
Hospitalisation	244 860	217 397	223 219	196 889	-19,6
Chirurgie d'un jour	219 669	220 775	205 403	234 970	7,0
Total	**464 529**	**438 172**	**428 622**	**431 859**	**-7,0**

Note : Les données incluent les soins aux nouveau-nés et l'obstétrique, de même que les séjours des patients hospitalisés mais admis et sortis le même jour, à l'exception des décès et des transferts. Les actes chirurgicaux retenus sont basés sur la *Classification canadienne des actes diagnostiques, thérapeutiques et chirurgicaux*, Ottawa, Statistique Canada, 1992.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichier MED-ÉCHO.

Plus d'un cas de chirurgie sur deux (54 %) s'effectue en chirurgie d'un jour en 1998-1999, comparativement à 47,3 % en 1995-1996.

En 1998-1999, plus de la moitié des chirurgies touchent l'un ou l'autre des trois systèmes suivants : les yeux; le nez, la bouche et le pharynx; le système musculosquelettique (tableau 6.5).

Chez les hommes, les interventions les plus courantes (5 000 et plus) sont l'extraction du cristallin, l'excision du cartilage semi-lunaire du genou, la cure de hernie inguino-crurale et l'ablation des hémorroïdes. Les deux premières se réalisent à plus de 95 % en chirurgie d'un jour.

Parmi les interventions les plus courantes (plus de 3 000) chez les femmes, on retrouve l'extraction du cristallin, l'excision localisée de lésion du sein, la dilatation et le curetage, la destruction ou l'occlusion bilatérale des trompes de Fallope par endoscopie, la mastectomie subtotale, la cholécystectomie par laparoscopie et la laparoscopie diagnostique. Les trois premières sont effectuées à plus de 90 % en chirurgie d'un jour.

Chez les moins de 18 ans, ce sont les opérations sur l'oreille ainsi que sur le nez, la bouche et le pharynx qui sont les plus courantes en chirurgie d'un jour (plus de 95 %). Il s'agit notamment de la myringotomie avec insertion de tube et de l'amygdalectomie avec ou sans adénoïdectomie.

Par ailleurs, l'extraction du cristallin (ou ablation de cataracte) est l'intervention la plus couramment pratiquée en chirurgie d'un jour chez les personnes âgées de 75 ans et plus. En 1998-1999, elle constitue plus de 65 % de l'ensemble des interventions dans ce groupe d'âge.

Tableau 6.5

Nombre de cas et proportion de chirurgies d'un jour pour les interventions les plus courantes en chirurgie d'un jour, selon le sexe et certains groupes d'âge, Québec, 1998-1999

Actes chirurgicaux et code CCADTC	Chirurgie d'un jour	Hospitalisation	Total	CDJ/Total
		n		%
Hommes				
Autre extraction cristallin (sauf intracapsulaire) (2761, 2762, 2769)	13 701	359	14 060	97,4
Ablation des hémorroïdes (6501à 6504)	4 999	1 404	6 403	78,1
Cure de hernie inguino-crurale (6511 à 6514)	5 231	1 503	6 734	77,7
Excision du cartilage semi-lunaire du genou (9232)	4 996	135	5 131	97,4
Total	**99 370**	**85 559**	**184 929**	**53,7**
Femmes				
Autre extraction cristallin (sauf intracapsulaire) (2761, 2762, 2769)	23 711	680	24 391	97,2
Cholécystectomie par laparoscopie (6314)	3 538	7 032	10 570	33,5
Laparoscopie diagnostique (6683)	3 225	850	4 075	79,1
Destruction ou occlusion bilatérale des trompes de Faloppe par endoscopie (7831 à 7839)	9 442	86	9 528	99,5
Autre dilatation et curetage (8109)	3 611	368	3 979	90,8
Excision localisée de lésion du sein (9711)	3 951	346	4 297	91,9
Mastectomie subtotale (9728)	3 803	2 025	5 828	65,3
Total	**135 600**	**111 330**	**246 930**	**54,9**
Moins de 18 ans				
Myringotomie avec insertion de tube (3201)	8 348	110	8 458	98,7
Correction chirurgicale de prominauris (3049)	1 477	7	1 484	99,5
Rhinoplastie (3373, 3374, 3376)	387	66	453	85,4
Amydalectomie avec/sans adénoïdectomie (4019, 4029, 4059)	15 894	524	16 418	96,8
Total	**39 765**	**10 965**	**50 730**	**78,4**
Les 75 ans et plus				
Libération canal carpien (1733)	657	14	671	97,9
Extraction extracapsulaire cristallin (2751, 2759)	805	36	841	95,7
Autre extraction cristallin (sauf intracapsulaire) (2761, 2762, 2769)	18 103	580	18 683	96,9
Cure de hernie inguino-crurale (6511 à 6514)	418	419	837	49,9
Total	**27 266**	**27 118**	**54 384**	**50,1**

Note : Les données incluent les soins aux nouveau-nés et l'obstétrique, de même que les séjours des patients hospitalisés mais admis et sortis le même jour. Les actes chirurgicaux retenus sont basés sur la *Classification canadienne des actes diagnostiques, thérapeutiques et chirurgicaux*, Ottawa, Statistique Canada, 1992.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichier MED-ÉCHO.

Parmi les interventions reconnues comme étant les plus complexes (Framarin, Boyle et Nadeau, 1995), la cholécystectomie par laparoscopie est celle qui a connu la plus forte augmentation depuis 1995-1996 (tableau 6.6). La proportion de cette intervention réalisée en chirurgie d'un jour a triplé, en passant de 10 % à 32 %.

Tableau 6.6
Nombre de cas de chirurgies avec hospitalisation et de chirurgies d'un jour selon certaines interventions et proportion de chirurgies d'un jour Québec, 1995-1996 et 1998-1999

Actes chirurgicaux et code CCADTC	1995-1996			1998-1999		
	CDJ	Hospitalisation	CDJ/Total	CDJ	Hospitalisation	CDJ/Total
	n		%	n		%
Cholécystectomie par laparoscopie (63.14)	1 606	13 842	10,4	4 705	10 147	31,7
Prostatectomie transurétrale (72.19)	165	5 009	3,2	204	3 558	5,4
Opérations du sein (97.12, 97.14, 97.16)	103	1 054	8,9	196	1 080	15,4
Mastectomie subtotale (97.28)	2 378	2 202	52.0	3 814	2 026	65,3

Note : Les données incluent les séjours des patients hospitalisés mais admis et sortis le même jour. Les actes chirurgicaux retenus sont basés sur la *Classification canadienne des actes diagnostiques, thérapeutiques et chirurgicaux*, Ottawa, Statistique Canada, 1992.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichier MED-ÉCHO.

Les services dispensés par les médecins

En 1998, le Québec comptait 6 972 omnipraticiens et 7 159 spécialistes fournissant des services médicaux dans le cadre du régime public d'assurance maladie, alors que la population admissible au régime s'élevait à 7 206 634 personnes. Le ratio omnipraticiens/population était donc de 1 :1 034 et celui des spécialistes, de 1 :1 007. Ces ratios sont demeurés stables au cours de la décennie, et ce, malgré les nombreux départs à la retraite. La rémunération à l'acte est le principal mode de paiement des médecins et compte pour 87 % des coûts des services médicaux dispensés par ceux-ci.

Six Québécois sur sept ont utilisé les services médicaux en 1998-1999; les trois quarts ont consulté un omnipraticien et près de trois sur cinq ont eu recours aux services d'un spécialiste. Un usager des services ambulatoires a effectué en moyenne 6,4 visites chez le médecin durant l'année.

La grande majorité des services médicaux sont dispensés de façon ambulatoire, c'est-à-dire à des patients vus en cabinet privé, en clinique externe, au CLSC, au service d'urgence de l'hôpital ou à domicile (50 millions de services); en 1998-1999, cela représente 78 % de l'ensemble des services fournis. Chez

l'omnipraticien, 92 % des services sont dispensés de façon ambulatoire, alors que chez le spécialiste, ce sont les deux tiers. Ces proportions sont assez stables dans le temps. Dans le cas de l'omnipraticien, 71 % des services sont donnés en cabinet privé, 17 % à l'urgence, 2 % en clinique externe, 8 % à des patients hospitalisés et 2 % à domicile (figure 6.3). Le nombre de visites à domicile a d'ailleurs connu une baisse de 24 % entre 1992-1993 et 1998-1999. Chez le spécialiste, 36 % des services sont dispensés en cabinet, 33 % à des patients hospitalisés, 2 % à l'urgence et 29 % en clinique externe. Il faut préciser que ce dernier lieu inclut les services de chirurgie d'un jour. Les visites à domicile effectuées par des spécialistes représentent une quantité négligeable.

Figure 6.3
Distribution des services selon le lieu de pratique en 1998-1999

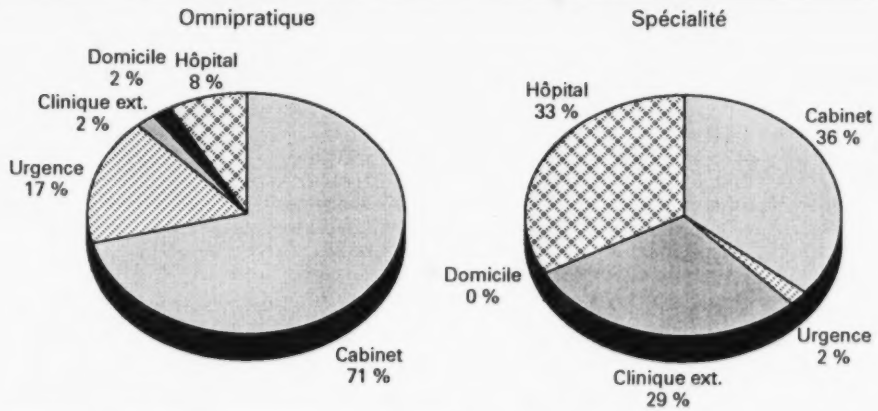

Source : Régie de l'assurance maladie du Québec, fichier sur les services médicaux.

Parmi l'ensemble des services médicaux, 44 % ont été dispensés par les omnipraticiens en 1998-1999 et 56 % par les spécialistes. Lorsque seules les visites ambulatoires sont prises en compte, 58 % sont attribuables à l'omnipratique et 42 % aux spécialités. Avec le temps, les spécialistes accaparent une proportion de plus en plus importante des visites ambulatoires; en 1992-1993, cette part se situait à 40 %.

Depuis le virage ambulatoire, le nombre de services médicaux donnés à des malades hospitalisés a subi une diminution de 8,8 %, alors que le nombre de services dispensés de façon ambulatoire n'a augmenté que de 0,8 %.

Les visites à l'urgence ont connu une baisse de 7,2 % au cours de la même période. Cette baisse pourrait résulter de la fermeture de plusieurs hôpitaux, de l'élargissement de la plage horaire d'ouverture des cabinets privés et des CLSC, ainsi que de la mise en place d'une ligne de consultation téléphonique (Info-Santé).

Les services de longue durée

Madeleine Rochon
Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation, ministère de la Santé et des Services sociaux

À la différence des services de courte durée, axés surtout sur des actes médicaux, les services de longue durée représentent un ensemble de soins de santé, de soins personnels et de services d'aide dans la vie quotidienne et domestique. Ils peuvent être fournis en établissement ou à domicile. Ils concernent plusieurs types de problématiques : déficience intellectuelle ou physique et perte d'autonomie chez les personnes âgées. D'autres clientèles, comme les personnes ayant des problèmes de santé mentale, peuvent également être hébergées à long terme dans le réseau public de la santé et des services sociaux. Les données sur les personnes hébergées dans ce réseau peuvent donc varier selon l'univers retenu. Celles qui sont présentées ici sont limitées aux personnes âgées hébergées dans le réseau public de soins de longue durée. Les données sur les personnes institutionnalisées tirées des recensements canadiens sont également discutées, plus particulièrement celles concernant les personnes âgées résidant dans les hôpitaux et autres établissements institutionnels connexes. Enfin, un bref aperçu des clientèles à domicile sera présenté.

Le réseau public d'hébergement et de soins de longue durée

En février 1999, 36 298 personnes âgées de 65 et plus étaient hébergées pour des services de longue durée dans le réseau public[1], soit 3,9 % des personnes de cet âge. Au début des années 80, la clientèle en milieu institutionnel public était relativement plus importante que celle d'aujourd'hui mais également différente, particulièrement dans les centres d'accueil d'hébergement. Une proportion non négligeable de personnes y recevaient alors très peu de soins de santé (Sicotte, 1982). Ces établissements ont changé de vocation; ils sont devenus les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et accueillent des personnes requérant un volume important de soins et présentant souvent des problèmes cognitifs sévères, tels que la maladie d'Alzheimer. Ainsi, entre 1986-1987 et 1996-1997, le taux de personnes-année[2] hébergées en services de longue durée est passé de 6,0 % à 4,5 % des personnes âgées de 65 ans et plus, ce qui représente une baisse de 33 % à structure d'âge égale. Tous les groupes d'âge ont été touchés dans des proportions assez similaires, les 85 ans et plus un peu

1. Incluant les établissements privés qui ont une convention avec le réseau public (c.-à-d. subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux) et les pavillons rattachés à des établissements publics, mais excluant les établissements privés avec permis et totalement financés par les usagers et les corporations propriétaires (2 700 places), la ressource publique réservée aux vétérans (700 places) et les ressources intermédiaires de type familial (quelques milliers de places).
2. Le nombre de personnes-année est obtenu en divisant le nombre de jours d'hébergement par 365.

moins fortement cependant. Pour cette raison et parce qu'ils constituent le groupe d'âge qui augmente le plus rapidement dans la population, la proportion des 85 ans et plus est passée de 38 % à 44 % de la clientèle âgée hébergée en soins de longue durée durant cette décennie.

La progression du taux d'hébergement avec l'âge a une allure exponentielle. Ce taux est très faible à l'âge de 65-69 ans, soit moins de 1 %, puis il double à tous les cinq ans, atteignant 15,4 % à 85-89 ans puis 31,6 % à 90 ans et plus (tableau 6.7). Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir recours à ce type de services puisqu'elles connaissent un plus fort taux d'incapacité et de perte d'autonomie et qu'elles vivent plus souvent seules. Leur taux est d'au moins 27 % supérieur à celui des hommes à partir de l'âge de 75 ans, l'écart le plus important étant observé dans le groupe des 85-89 ans (48 %). Quand on considère l'ensemble des personnes âgées, cet écart atteint près de 80 %. En effet, 5,1 % des femmes âgées, comparativement à 2,9 % des hommes âgés, sont hébergées et reçoivent des services de longue durée. La grande partie de cet écart tient donc à la différence de structure par âge entre hommes et femmes due à la longévité plus grande de ces dernières.

Tableau 6.7
Nombre et taux de personnes âgées hébergées dans le réseau public de soins de longue durée selon le sexe et l'âge, Québec, 1997-1998

Groupe d'âge	Nombre de personnes-année			Taux de personnes-année		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	n			%		
65-69 ans	2 652	1 295	1 358	0,9	1,0	0,9
70-74 ans	3 999	1 708	2 292	1,7	1,6	1,7
75 ans et plus	31 182	7 677	23 506	8,7	6,1	10,1
75-79 ans	6 224	2 091	4 13	3,6	3,1	4,0
80-84 ans	8 232	2 303	5 929	7,7	6,2	8,4
85-89 ans	8 531	1 851	6 680	15,4	11,5	17,0
90 ans et plus	8 195	1 432	6 764	31,6	23,9	33,9
Total	**37 834**	**10 679**	**27 155**	**4,2**	**2,9**	**5,1**

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Fichier de contribution des bénéficiaires hébergés et Unité d'études et d'analyses.

Les données du recensement sur les personnes vivant en institution publique ou privée

Selon les données du recensement de 1996, le nombre de personnes âgées pensionnaires d'hôpitaux et d'autres établissements institutionnels connexes[3] est beaucoup plus important que ce qu'indiquent les précédentes données administratives. Il atteint en effet 70 425 personnes, soit 8,2 % des personnes âgées ou un peu moins si l'on exclut les bénéficiaires des hôpitaux psychiatriques (68 400 personnes, 7,9 %). Toutefois, un peu plus de la moitié de ces personnes résident dans des foyers pour personnes âgées qui n'offrent pas ou peu de soins de santé[4] (Statistique Canada, tableaux personnalisés du recensement de 1996).

Par ailleurs, contrairement aux données administratives, les données tirées des recensements de 1986 et 1996 indiquent une quasi-stabilité des taux d'institutionnalisation selon l'âge. On n'observe en effet que de légères baisses, les diminutions maximales atteignant 11 % dans les groupes 65-69 et 70-74 ans. L'écart entre les deux sources de données s'est en effet accru au cours du temps, à la faveur du développement de ressources privées offrant des services aux personnes âgées relativement autonomes et requérant peu de soins de santé.

Les services à domicile

Le MSSS estime à une personne âgée sur six la proportion de personnes âgées qui reçoivent des soins ou de l'aide à domicile fournis par l'intermédiaire d'un établissement public. Ces services sont rendus par le personnel de l'établissement, le plus souvent le CLSC, d'une entreprise d'économie sociale ou encore d'une entreprise privée. Ne sont pas incluses dans cette estimation les personnes qui bénéficient uniquement d'allocations directes permettant d'absorber le coût des services d'aide ou encore des services d'un organisme communautaire.

Au total, une personne âgée sur cinq bénéficie donc de services de longue durée, que ce soit en établissement ou à domicile par l'intermédiaire d'un organisme public.

---

3. Cette sous-catégorie de logements collectifs institutionnels regroupe, selon la classification de Statistique Canada, les hôpitaux généraux et psychiatriques, les hôpitaux pour malades chroniques, les établissements pour handicapés physiques ainsi que les maisons de repos et les foyers pour personnes âgées.
4. En effet, contrairement aux maisons de repos, qui sont définies par Statistique Canada comme des établissements de soins de longue durée offrant à des personnes âgées des services allant de l'aide modérée et périodique à des soins infirmiers continus, les foyers pour personnes âgées sont des établissements qui n'offrent qu'une aide et une surveillance minimales à des personnes qui sont assez autonomes pour se livrer à la plupart des activités quotidiennes (Statistique Canada, 1997).

Les médicaments

Louise Barnard
Direction générale de l'administration et de la gestion de l'information, Régie de l'assurance maladie du Québec

Outre les services de courte et de longue durée, on peut considérer les médicaments parmi les services offerts. Les médicaments peuvent être classés en deux grandes catégories, selon qu'ils sont prescrits par un professionnel de la santé ou qu'ils sont offerts en vente libre. Avec la popularité croissante des approches alternatives en santé, l'utilisation de médicaments non prescrits augmente. En 1998, 34,3 % des Québécois ont rapporté avoir consommé au moins un médicament prescrit et 31,4 % au moins un médicament non prescrit au cours des deux jours précédant l'Enquête générale sur la santé et le bien-être, soit des augmentations respectives de 20 % et de 35 % depuis 1987 (Papillon et autres, 2000).

Depuis la mise en place du régime général d'assurance médicaments, le 1er janvier 1997, l'ensemble des Québécois jouissent d'un accès raisonnable et équitable aux médicaments prescrits. Ce régime mixte est constitué de régimes collectifs privés, d'une part, et du régime d'assurance médicaments administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), d'autre part. Cette dernière assure les prestataires d'assistance emploi, les personnes qui n'ont pas accès à un régime collectif privé, dits adhérents, ainsi que les personnes de 65 ans et plus, soit quelque 3,1 millions de personnes en 1999[5].

Les données québécoises disponibles sur la consommation annuelle de médicaments prescrits concernent ces trois clientèles. Les résultats ne peuvent toutefois être extrapolés à l'ensemble de la population du Québec à cause de différences importantes, notamment sur le plan de l'âge et du niveau de revenu, pour n'en nommer que deux.

Près de 55 millions d'ordonnances ont été dispensées aux personnes assurées par la RAMQ en 1999. Le pourcentage d'utilisateurs de médicaments augmente avec l'âge et varie selon le sexe, les femmes en consommant généralement plus souvent que les hommes, quel que soit l'âge. En ce qui concerne le nombre d'ordonnances, on observe un nombre annuel moyen de 17 par personne assurée et de 25 par personne utilisatrice, soit respectivement 24 pour les prestataires d'assistance emploi, 13 pour les adhérents et 42 pour les personnes âgées (RAMQ, 1990, 1993, 1999a).

5. Les 3 124 947 personnes assurées en 1999 comprennent 640 895 prestataires d'assistance emploi, 1 609 848 adhérents et 874 204 personnes de 65 ans et plus.

Tableau 6.8
Coût du régime public d'assurance médicaments administré par la RAMQ, selon la catégorie d'assurés, Québec, 1989 à 1999

Année	Prestataires d'assistance emploi	Adhérents	Personnes âgées	Total
			$	
1989	107 716 546	...	327 994 169	435 840 084
1990	122 355 138	...	387 469 671	510 008 025
1991	143 801 392	...	453 378 124	597 395 979
1992	172 655 242	...	476 206 344	649 061 813
1993	188 242 484	...	501 859 850	690 294 644
1994	198 758 437	...	533 754 776	732 707 800
1995	217 551 982	...	585 813 543	803 529 688
1996	206 103 921	...	563 044 426	769 295 041
1997	196 966 478	164 548 012	470 982 857	832 497 347
1998	233 034 881	217 806 876	538 630 066	989 471 823
1999	276 688 930	265 620 194	628 434 103	1 170 743 227

Source : RAMQ, *Statistiques annuelles 1989*, *Statistiques annuelles 1992* (données non publiées pour 1999).

En 1999, le coût public du régime d'assurance médicaments administré par la RAMQ atteint 1 170 743 227 $, soit une augmentation de 40,6 % depuis ses débuts en 1997 (tableau 6.8). Le coût total de ce régime atteint près de 1,5 milliard de dollars. Les personnes assurées défraient en effet en moyenne quelque 22 % du coût à l'achat de leurs médicaments à titre de franchise et de coassurance. Cette nouvelle forme de participation explique d'ailleurs la baisse, en 1996 et 1997, des dépenses publiques relatives aux prestataires d'assistance emploi et aux personnes âgées.

Ont notamment contribué à l'augmentation des coûts : le remplacement d'anciens médicaments par de nouveaux souvent plus efficaces mais également plus dispendieux, l'intensification de l'utilisation de médicaments dans le traitement de l'hypertension par exemple, le développement de traitements préventifs pour certaines maladies à potentiel élevé de complications comme le traitement de l'hypercholestérolémie pour prévenir les maladies coronariennes et, enfin, une croissance de 144 % du nombre des personnes assurées sur dix ans. Les progrès réalisés dans le domaine des thérapies médicamenteuses ont vraisemblablement permis une réduction de l'hospitalisation et des interventions chirurgicales ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie (RAMQ, 1999b).

La distribution des ordonnances entre les diverses classes de médicaments s'est quelque peu modifiée depuis 1989. En effet, les ordonnances des classes du système cardiovasculaire et des hormones et substituts occupent une place relativement plus grande, alors que celles reliées au système nerveux central occupent une place relativement moindre (figure 6.4).

Figure 6.4
Répartition des ordonnances dispensées aux personnes assurées par le régime d'assurance médicaments administré par la RAMQ, selon la classe de médicaments, Québec, 1989 et 1999

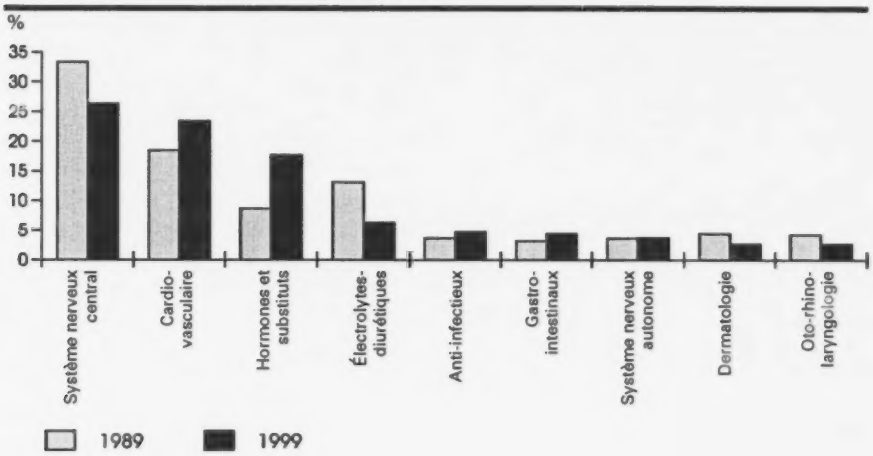

Source : RAMQ, *Statistiques annuelles 1989*. Données non publiées pour 1999.

Les services de santé mentale

Madeleine Breton
Direction générale des services à la population, ministère de la Santé et des Services sociaux

Les orientations en matière de services de santé mentale

Lorsqu'elle a été rendue publique en 1989, la politique québécoise de santé mentale privilégiait déjà l'accès à des services dans les milieux de vie et l'intégration sociale des personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Cette orientation, partagée par la plupart des pays développés, fait suite à la remise en question du modèle institutionnel de traitement et suppose la mise en place de services dans la communauté offerts de façon fluide et continue. Elle est à la base du plan d'action ministériel de 1998, qui présente les services à implanter pour traiter et soutenir les personnes atteintes de problèmes de santé mentale graves de même que les jeunes et les enfants touchés par des désordres de cette nature, en favorisant le recours à des services offerts en réseau.

Compte tenu de l'importance des changements survenus dans le réseau des services de santé mentale, la première partie du texte fait état d'indicateurs de disponibilité de ressources. Des informations portant sur l'utilisation des ressources hospitalières sont par la suite présentées et analysées brièvement. Malgré une diversification de plus en plus importante de l'offre de services, ces résultats demeurent les seuls disponibles pour le moment.

Disponibilité des services

La mise en œuvre des orientations prévues dans le Plan d'action ministériel fera en sorte d'inverser la distribution des dépenses de santé mentale enregistrées en 1994-1995. Deux indicateurs présentés ici rendent compte du transfert de ressources (figure 6.5). L'année 1994-1995 est utilisée comme point de référence.

Parmi les dépenses de santé mentale (excluant les médicaments et la rémunération des médecins) effectuées au cours de 1994-1995, 60 % ont servi à des hospitalisations et 40 % à l'ensemble des autres services, tels que les services offerts par les cliniques externes et les pavillons des centres hospitaliers, les services en CLSC et les services dispensés par les organismes communautaires.

En 1998-1999, la proportion des dépenses pour des hospitalisations est de 49,5 % et celle pour les autres services, de 50,5 %. Il s'agit d'une évolution importante dans le sens de l'objectif du Plan d'action. Cet indicateur reflète une disponibilité des ressources visant à rendre accessibles les services autres que l'hospitalisation.

Le nombre total de lits de soins psychiatriques est passé de 6 134 en 1994-1995 à 4 520 en 1998-1999. Il y a donc eu fermeture de plus de 1 500 lits au cours de ces quatre années; le ratio de lits disponibles en 1998-1999 est de 0,59/1000 personnes (tableau 6.9).

Figure 6.5
Répartition des dépenses effectuées pour hospitaliser des personnes et pour tous les autres services, Québec, 1994-1995 et 1998-1999

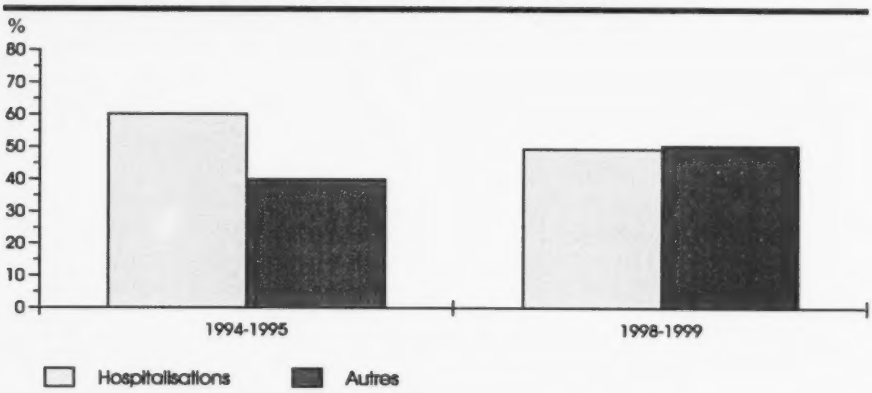

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001), p. 42.

Ce résultat inclut les lits utilisés pour offrir des soins actifs de courte durée, des soins de longue durée et des services en centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) en milieu psychiatrique. Il est impossible, pour le moment, de soustraire de façon exacte les lits de CHSLD confondus avec les autres. Une estimation de leur nombre s'élève à plus de 1 500.

Le nombre de lits disponibles pour offrir des soins actifs de courte et longue durée en psychiatrie est donc inférieur à 3 000. La norme de 0,4/1000 personnes pour les soins actifs de courte et longue durée, visée dans le Plan d'action pour la transformation des services de santé mentale, porterait le nombre de lits à 2 900. Elle est globalement atteinte dans l'ensemble du Québec, bien que des ajustements soient encore nécessaires dans les régions de Québec et de Montréal-Centre.

Tableau 6.9
Nombre de lits de soins psychiatriques, Québec, 1994-1995 et 1998-1999

Année	Nombre de lits	Ratio/1000 pers.
1994-1995	6 134	0,86 lit
1998-1999	4 520	0,59 lit

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001), p. 44.

Utilisation des ressources hospitalières

L'hospitalisation demeure un service requis pour une gamme complète de services de santé mentale. Toutefois, la mise en place de services adéquats dans la communauté devrait permettre une réduction des durées de séjour hospitalier.

Selon les données tirées des systèmes d'information MED-ÉCHO et Hygiène Mentale, le nombre d'épisodes hospitaliers effectués entre 1994-1995 et 1998-1999 pour des diagnostics psychiatriques, est passé de 36 762 à 37 387 pour des séjours de 90 jours et moins. Au cours de la même période, la quantité de journées d'hospitalisation a diminué de 878 618 à 636 071. Il y a eu un nombre plus élevé d'épisodes hospitaliers, mais moins de jours d'hospitalisation. La durée moyenne de chaque séjour a donc été réduite : de 23,9 jours en 1994-1995 à 17,2 jours en 1998-1999 (R. Kirouac, 2001, *Mobilité de la clientèle santé mentale,* MSSS, non publié). D'autres analyses sont nécessaires pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un phénomène de porte tournante dans lequel les mêmes personnes sont réhospitalisées à répétition.

Les principales causes d'hospitalisation dans les centres hospitaliers (CH) psychiatriques et les unités de psychiatrie des centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS)

L'analyse des diagnostics principaux pour lesquels des personnes sont hospitalisées permet de vérifier si les motifs d'hospitalisation ont évolué et s'ils sont différents en CHSGS et en CH psychiatriques (tableaux 6.10 et 6.11).

La schizophrénie et la psychose affective expliquent 55 % de l'ensemble des hospitalisations et 72 % des jours de présence en CH psychiatriques en 1999-2000. La proportion du total des cas pour ces deux diagnostics était de 51 % en 1994-1995 (M. Breton, 1996).

Les autres diagnostics les plus importants sont demeurés les mêmes qu'en 1994-1995. Ce sont : les troubles de la personnalité, les troubles d'adaptation, les troubles dépressifs et les troubles névrotiques. L'ensemble de ces quatre diagnostics expliquent 28 % des cas d'hospitalisation et 15 % des séjours. Proportionnellement, ils sont donc beaucoup moins importants que la schizophrénie et la psychose affective.

Les six diagnostics qui surviennent le plus fréquemment sont les mêmes en unité de psychiatrie des centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés qu'en CH psychiatriques. La schizophrénie et la psychose affective demeurent en tête de liste et expliquent 43 % des cas d'hospitalisation et 62 % des jours consommés. Contrairement à ce que l'on observe dans les CH psychiatriques, les hospitalisations pour psychose affective sont les plus fréquentes, suivies de celles pour

Tableau 6.10
Principales causes d'hospitalisation dans les centres hospitaliers psychiatriques, Québec, 1999-2000

Causes	Hospitalisation		Jours d'hospitalisation	
	n	%	j	%
Schizophrénie	983	32	66 294	48
Psychose affective	688	23	32 975	24
Troubles de personnalité	306	10	5 273	4
Troubles d'adaptation	267	9	5 612	4
Troubles dépressifs	153	5	5 835	4
Troubles névrotiques	135	4	3 542	3
Sous-total	2 532	79	119 531	84
Autres	505	21	18 644	16
Total	**3 037**	**100**	**138 175**	**100**

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichiers MED-ÉCHO et HYGIÈNE MENTALE.

Tableau 6.11
Principales causes d'hospitalisation dans les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés, Québec, 1999-2000

Causes	Hospitalisation		Jours d'hospitalisation	
	n	%	j	%
Schizophrénie	6 665	19	206 777	31
Psychose affective	8 559	24	204 814	31
Troubles de personnalité	2 398	7	25 364	4
Troubles d'adaptation	2 818	8	31 575	5
Troubles dépressifs	3 978	11	34 715	5
Troubles névrotiques	1 712	5	29 807	4
Sous-total	26 130	74	533 052	80
Autres	9 187	26	135 160	20
Total	**35 317**	**100**	**668 212**	**100**

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, fichier MED-ÉCHO.

schizophrénie. Toutefois, le nombre de jours consommés est à peu près identique dans les deux cas. Les autres diagnostics les plus fréquents sont les mêmes en CHSGS et en CH psychiatriques.

La structure des hospitalisations effectuées en CHSGS et en CH psychiatriques est semblable. Comme on pouvait s'y attendre, les personnes sont hospitalisées le plus fréquemment pour des troubles psychotiques (schizophrénie et psychose). Les troubles névrotiques et dépressifs y sont proportionnellement plus importants qu'en CH psychiatriques.

Par ailleurs, il peut sembler un peu étonnant de constater que 5 % des jours d'hospitalisation en CHSGS et 4 % de ceux en CH psychiatriques se rapportent à des personnes présentant des troubles d'adaptation à une situation. Dans un système où l'offre de services de la part de la communauté serait adéquate, il est permis de penser que ces problèmes requerraient moins de jours d'hospitalisation. Notons finalement que les séjours généralement plus longs en CH psychiatriques soulèvent l'hypothèse d'une lourdeur plus grande dans ces milieux.

En résumé, quelques indicateurs structuraux révèlent que certains changements de pratique en santé mentale sont en cours au Québec. Le fonctionnement des milieux hospitaliers s'est ajusté et l'on observe une diminution des jours consommés en psychiatrie, malgré une augmentation du nombre de cas traités. Les motifs d'hospitalisation n'ont cependant pas changé entre 1994-1995 et 1999-2000. Comme on pouvait s'y attendre, les diagnostics les plus importants sont la schizophrénie et la psychose affective.

Dans l'ensemble, la structure des diagnostics varie peu entre les CH psychiatriques et les CHSGS. Les séjours plus longs en CH psychiatriques demeurent néanmoins inexpliqués et soulèvent une hypothèse de lourdeur plus grande dans ces milieux.

Des informations supplémentaires sont nécessaires pour rendre compte de façon objective de la mise en place des services dans la communauté et de leur efficacité pour améliorer la qualité de vie des personnes. Au total, 50 % des dépenses effectuées dans le secteur de la santé mentale sont consacrées à ces activités.

Les services à la jeunesse dans le cadre des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse

Marc Tourigny
Département d'éducation spécialisée, Université de Sherbrooke
Micheline Mayer
Institut de recherche sur le développement social des jeunes

Les services à la jeunesse constituent sans doute l'un des meilleurs exemples du type de services offerts dans le domaine social au Québec. Les directions de la protection de la jeunesse (DPJ) et les centres jeunesse (CJ) sont parmi les organismes qui les dispensent.

Cette section vise à présenter les résultats préliminaires d'une vaste enquête[6] (Tourigny, Mayer et autres, 2001) ayant documenté près de 10 000 signalements faits aux directeurs de la protection de la jeunesse entre le 1er octobre et le 31 décembre 1998. Ces signalements concernent 9 448 enfants vivant dans 7 618 familles. Plus spécifiquement, nous décrirons : 1) les sources de signalement; 2) les services antérieurs reçus par l'enfant et sa famille avant le signalement documenté; 3) les besoins relevés par les intervenants concernant les enfants signalés et leurs parents; et 4) les références faites par les intervenants de la DPJ vers les ressources du milieu. Deux catégories de signalements seront comparées, à savoir les signalements qui, à l'étape de la réception et du traitement (étape RTS), n'ont pas été retenus d'une part et, d'autre part, ceux qui ont été retenus pour la seconde étape, celle d'évaluation/orientation (étape ÉO). L'échantillon final comprend 4 861 signalements non retenus et 4 929 signalements retenus à l'étape RTS.

Taux de rétention des signalements à l'étape RTS

La figure 6.6 présente les différentes sources de signalement aux DPJ. Dans l'ensemble, les signalements faits par des professionnels/organismes, c'est-à-dire de sources publiques, sont plus nombreux que ceux provenant de personnes de la communauté (c'est-à-dire de sources privées), soit respectivement 53 % et 41 % de tous les signalements reçus. Les milieux scolaire et policier sont les sources publiques les plus fréquentes; ils comptent à eux seuls plus de 30 % des signalements faits. Du côté des sources privées, ce sont la mère et le père de l'enfant signalé (plus de 23 % des signalements reçus).

L'examen du pourcentage de signalements retenus (c'est-à-dire le taux de rétention) selon la source du signalement permet de constater qu'il varie considérablement

6. Pour une description plus détaillée de l'étude et sa méthodologie, le lecteur peut se référer au chapitre 20 intitulé « Les mauvais traitements envers les enfants, tels que rapportés aux Directeurs de la protection de la jeunesse ».

Figure 6.6
Sources des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse, Québec, 1998-1999

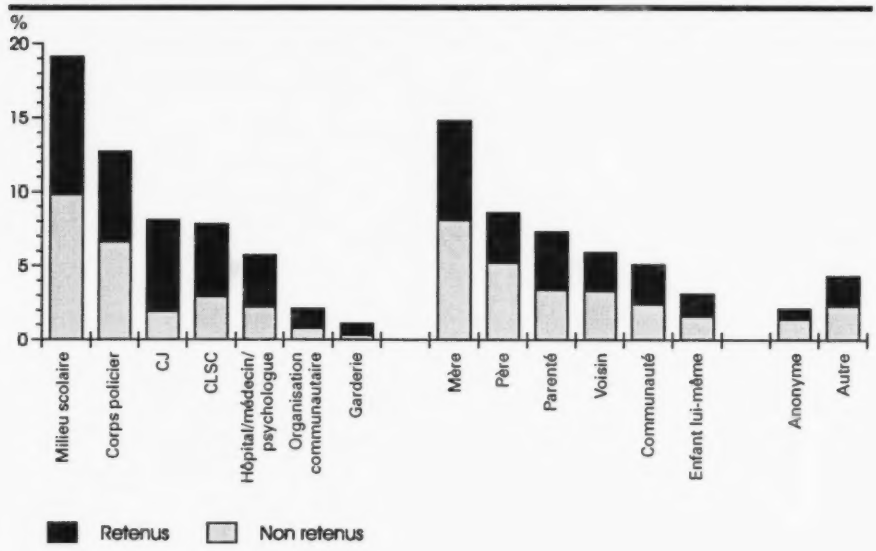

Figure 6.7
Taux de signalements retenus selon la source du signalement, Québec, 1998-1999

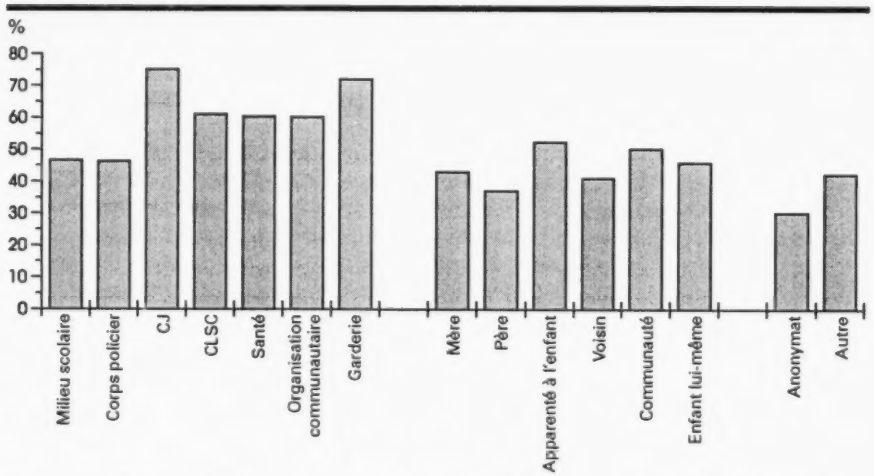

Source : Institut de recherches sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

d'une source à l'autre, soit de 30 % à 75 % (figure 6.7). Les signalements provenant du personnel des centres jeunesse (75 % des signalements retenus), des garderies (72 %), des CLSC (61 %), des organismes communautaires (60 %) et des milieux de la santé (60 %) sont nettement plus souvent retenus que ceux qui ont été faits par des sources anonymes (30 %), de pères (37 %), de voisins (41 %) et de mères (43 %). Ces résultats démontrent que, de façon générale, les signalements de sources publiques sont plus souvent retenus que ceux de sources privées. Les deux sources de signalement publiques les plus fréquentes (milieu scolaire et corps policier) ont toutefois des taux de rétention inférieurs à 50 %.

Services reçus au CJ avant le signalement

Une proportion importante des enfants était déjà connue des DPJ avant le signalement documenté dans l'enquête, que ce signalement ait été retenu ou non. Dans un premier temps, la figure 6.8 montre que 20 % des cas signalés avaient déjà fait l'objet d'un signalement retenu dans les douze mois précédents, soit 19 % dans les cas de signalements non retenus et 21 % pour les signalements retenus. Dans un second temps, 14 % des enfants signalés avaient déjà été pris en charge par le DPJ dans les cinq dernières années. Cette proportion est légèrement plus grande pour les enfants dont le signalement a été retenu (16 %), comparativement aux enfants dont le signalement ne l'a pas été (13 %).

Figure 6.8
Antécédents de services pour les enfants signalés à la Direction de la protection de la jeunesse, Québec, 1998-1999

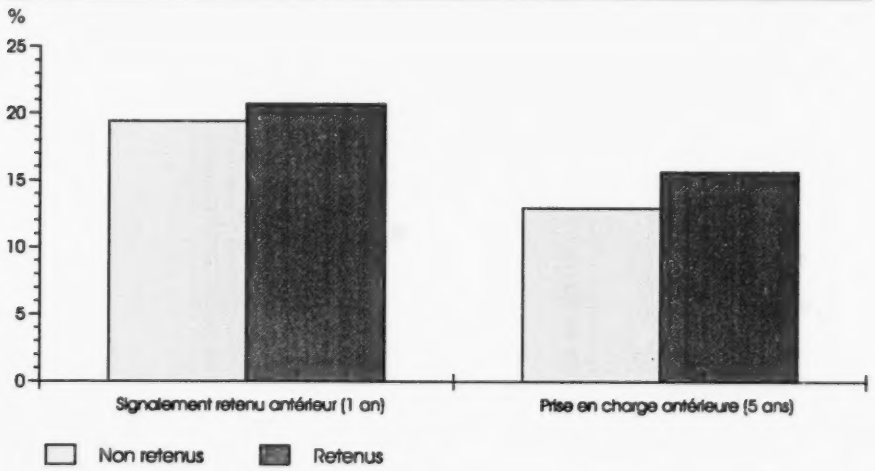

Source : Institut de recherches sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Besoins déterminés par l'intervenant concernant les enfants et les parents signalés

Pour l'ensemble des signalements documentés, l'intervenant responsable de la décision (soit à l'étape RTS ou à l'étape ÉO) a déterminé les services dont l'enfant ou le parent pourrait bénéficier à la suite de l'évaluation. Les besoins ont été définis sans tenir compte de la disponibilité des services dans le milieu de vie des personnes concernées. Pour les parents, aucun besoin de services n'est précisé dans 32 % des cas de signalements non retenus et 13 % de ceux retenus (figure 6.9). Bien que les parents en cause dans les signalements retenus aient nettement plus de besoins qui sont identifiés, les services les plus couramment relevés par les intervenants sont pratiquement les mêmes, que le signalement soit retenu ou non. Il s'agit du besoin d'un suivi psychosocial (33 % des parents en cause dans un signalement non retenu, comparativement à 50 % des parents dans un signalement retenu), du besoin de suivi psychologique ou psychiatrique, du besoin de services orientés vers le développement d'habiletés parentales ou de groupes d'entraide et, dans une moindre mesure, du besoin de services de répit familial et de services relatifs aux problèmes de consommation d'alcool/drogue.

Figure 6.9
Besoins de services pour les parents, Québec, 1998-1999

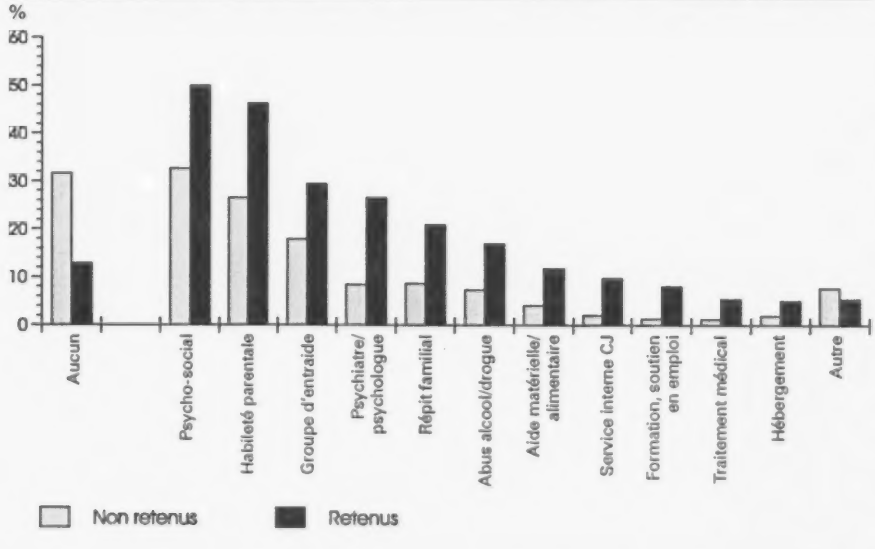

Source : Institut de recherches sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Pour les enfants, les intervenants ont relevé moins de besoins : environ six signalements non retenus sur dix (61 %) et huit signalements retenus sur dix (78 %) comportaient au moins un besoin de services pour l'enfant signalé (figure 6.10). Les besoins de services les plus courants sont le suivi psychosocial, le suivi psychiatrique ou psychologique, les activités de loisirs, le soutien académique et les programmes spécialisés en éducation.

Figure 6.10
Besoins de services pour les enfants, Québec, 1998-1999

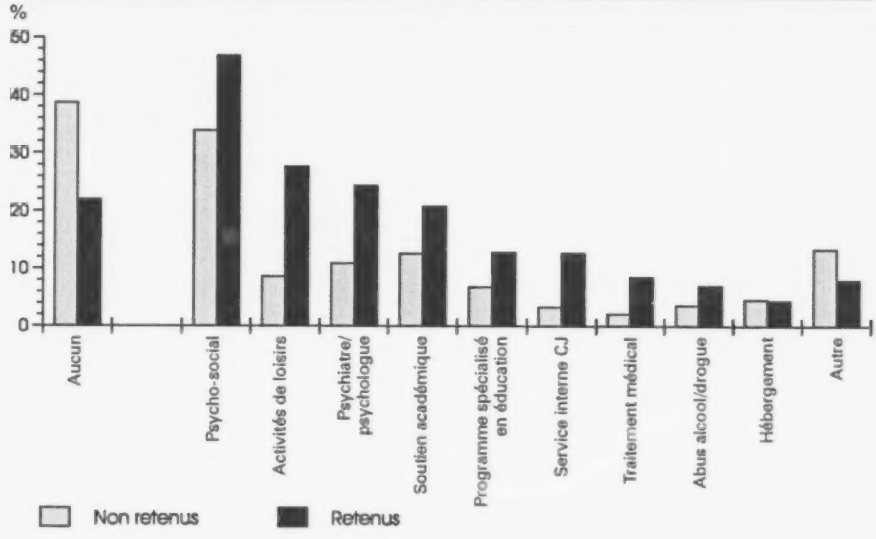

Source : Institut de recherches sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Références personnalisées

Dans le cadre de l'étape RTS ou de l'étape ÉO, l'intervenant de la protection de la jeunesse peut faire une référence personnalisée, c'est-à-dire à une ressource qu'il contacte directement, soit par écrit ou verbalement, à la condition que les personnes y consentent. Le quart des signalements non retenus (26 %) et 43 % des signalements retenus sans prise en charge ont conduit à une telle référence (figure 6.11). Les CLSC représentent nettement la référence la plus courante, avec 38 % des références personnalisées dans le cas des signalements non retenus et 53 % pour les signalements retenus. Les organismes communautaires, le milieu scolaire, les centres jeunesse et les centres hospitaliers se partagent les autres références personnalisées.

En somme, ces premiers résultats de l'Étude d'incidence québécoise mettent en lumière les besoins des enfants et des familles signalées. Si environ le quart des 9 790 signalements documentés dans les trois mois de l'étude ont conduit à une prise en charge par les centres jeunesse, les résultats décrits précédemment mettent en évidence l'importance des besoins présentés par l'ensemble des familles signalées. Avant même le signalement, ces enfants et ces familles semblent déjà connus d'autres services, ce qui démontre certains besoins. Par exemple, les policiers, les centres jeunesse, les CLSC, les organismes communautaires et les milieux hospitaliers comptent près de la moitié des sources de signalements. Nous pouvons donc penser que ces familles sont en contact avec les services susmentionnés pour différents besoins et problèmes déjà relevés.

De plus, que ce soit dans le cas des signalements retenus ou dans celui des signalements non retenus, l'ensemble des besoins précisés par les intervenants et la proportion importante de références personnalisées démontrent que ces familles et ces enfants présentent de nombreux besoins psychosociaux. Toutefois, il semble exister un écart important entre la proportion d'enfants et de parents ayant des besoins de services et le nombre de références personnalisées.

Figure 6.11
Proportion de signalements n'ayant pas eu de référence personnalisée et répartition des types de ressources référées, Québec, 1998-1999

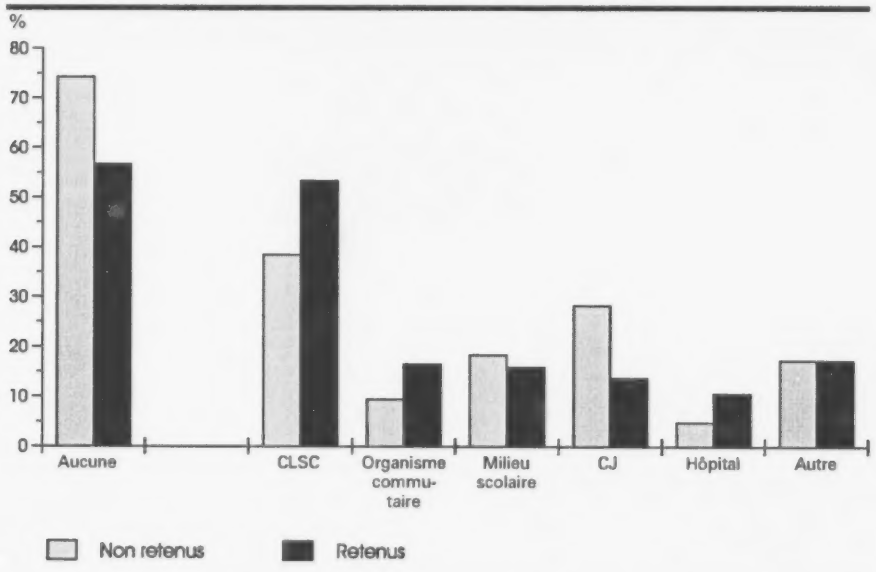

Source : Institut de recherches sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Par exemple, en ce qui concerne les signalements non retenus, près de 61 % comportaient au moins un besoin de services pour l'enfant signalé et 68 %, un besoin pour les parents alors que 26 % ont conduit à une référence personnalisée. Cet écart pourrait s'expliquer par la non-disponibilité de certains services dans le milieu de vie des parents, un refus des parents ou des signalants d'envisager le recours à des ressources ou la présence d'une référence moins formelle.

Finalement, le fait que plus d'un signalement sur cinq concerne un enfant qui n'en est pas à son premier contact avec les services de protection de la jeunesse, dont environ 15 % ont déjà été pris en charge par ces services, souligne la difficulté, de la part du système de services sociaux, de répondre de façon satisfaisante — du moins à moyen terme — aux nombreux besoins de ces familles. Ces résultats montrent également la grande détresse de certaines familles qui semblent se retrouver de façon chronique en besoin d'aide selon le point de vue de la communauté qui signale ces familles.

Enfin, les résultats permettent d'identifier les principaux partenaires publics des centres jeunesse et soulèvent quelques interrogations concernant leur collaboration. Des analyses complémentaires permettront de mieux comprendre les liens entre ces diverses ressources et les pratiques spécifiques, s'il y a lieu.

Conclusion

Les différentes catégories de services analysées dans ce chapitre ont pour la plupart été l'objet de profonds changements au cours des dernières années, lesquels portent aussi bien sur les structures et services proprement dits que sur les clientèles touchées. Ces changements ont été apportés pour mieux répondre aux besoins de la population, en utilisant de la façon la plus efficiente possible les ressources disponibles.

Les services hospitaliers ont été marqués par une réorganisation (fermeture d'hôpitaux et de lits, changement de vocation de certains hôpitaux) qui visait à assurer les services requis en privilégiant le secteur ambulatoire. On a donc assisté à une diminution du nombre d'hospitalisations et des durées de séjour à la suite, notamment, d'une amélioration des plans de traitement et de la médication ainsi que de changements dans les modes de pratique qui se traduisent par un recours accru à des soins de jour en médecine et en chirurgie. Par ailleurs, au cours des années 90, l'évolution des services dispensés par les médecins se caractérise principalement par une diminution des services à des malades hospitalisés, des services à l'urgence et des visites à domicile.

Pour ce qui est des soins de longue durée, on a pu observer au cours des quelque quinze dernières années une diminution importante du taux de personnes-année hébergées dans le secteur public. L'accroissement de l'importance relative des personnes âgées de 85 ans et plus dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée va de pair avec l'augmentation de la proportion de personnes requérant davantage de soins et présentant des problèmes de santé de plus grande gravité. Auparavant, la clientèle hébergée en milieu institutionnel public était plus nombreuse, mais requérait moins de soins.

Le Québec a connu, depuis la mise en place du régime d'assurance médicaments en 1997, d'importantes modifications à ce chapitre. Les différents changements apportés se traduisent pour l'ensemble des Québécois par un accès plus équitable aux médicaments prescrits. Alors qu'un million et demi de citoyens n'avaient aucune assurance médicaments avant le 1er janvier 1997, tous bénéficient depuis d'une couverture grâce à la Loi sur l'assurance médicaments.

En santé mentale, on a assisté, entre 1994-1995 et 1998-1999, à une hausse des hospitalisations pour des séjours de 90 jours et moins, mais à une diminution de la durée moyenne des séjours hospitaliers. Au cours de cette période, la proportion des dépenses consacrées à l'hospitalisation est passée de 60 % à 50 %.

Sur le plan des services à la jeunesse, la difficulté de répondre de façon satisfaisante, à moyen terme, aux nombreux besoins des enfants et familles représente un problème de taille. L'importance des problèmes psychosociaux et le caractère chronique des besoins d'aide chez certains soulèvent la question d'une plus grande

disponibilité de services dans les milieux de vie des parents et possiblement d'une meilleure concertation des différentes ressources, autant formelles que bénévoles.

Les résultats présentés dans ce chapitre illustrent bien le fait que le réseau de la santé et des services sociaux connaît des changements importants depuis quelque dix ans dans les programmes et services à la population. Bon nombre des réformes sont encore en cours et il faudra attendre un certain nombre d'années avant de pouvoir en mesurer toutes les conséquences. Il est important à ce stade-ci de prévoir des outils qui permettront d'évaluer l'impact de ces transformations sur la santé de la population. Pour l'instant, on ne dispose pas de l'ensemble des données nécessaires, notamment parce qu'elles ne sont pas toutes produites de façon systématique.

Toute cette question de l'information nécessaire à ce suivi revêt une importance non négligeable. Elle touche à différents aspects tels que les limites des données actuellement disponibles, le fait que certains renseignements peuvent être incomplets ou simplement inexistants, sans oublier les biais que peuvent occasionner les modifications dans la saisie de l'information à la suite des changements apportés à l'organisation des services. Enfin, les modifications des pratiques professionnelles qui en résultent peuvent aussi avoir une influence sur la qualité de cette information.

Bibliographie

BRETON, M. (1996). *Principales causes d'hospitalisation*, Ministère de la Santé et des Services sociaux (non publié).

DUBOS, R. (1973). *L'homme et l'adaptation à son milieu*, Paris, Payot, 472 p.

FRAMARIN, A., P. BOYLE et D. NADEAU (1995). *La chirurgie d'un jour : peut-on faire plus? Trousse d'appréciation du potentiel de développement en chirurgie d'un jour*, 2e édition, Montréal, Association des hôpitaux du Québec, Programmes OPTIMAH, section 3.29 (Collection Trousses d'implantation 1).

KIROUAC, R. (2001). *Mobilité de la clientèle santé mentale*, Ministère de la Santé et des Services sociaux (non publié).

MCGOVERN, P. G. et autres (1996). « Recent trends in acute coronary heart disease. Mortality, morbidity, medical care, and risk factors », *New England Journal of Medicine*, vol. 334, p. 884-890.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1995). *La chirurgie d'un jour et son organisation*, Québec, Gouvernement du Québec, 72 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2001). *INFO-MED-ÉCHO–Bulletin d'information sur l'hospitalisation de courte durée au Québec*, n° 2, Direction de la gestion de l'information, Gouvernement du Québec, 44 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2001). *Transformation des services de santé mentale – État d'avancement du plan d'action de décembre 1998*, Direction des communications, 50 p.

PAPILLON, M. J., C. LAURIER, L. BARNARD et J. BARIL (2000). « Consommation de médicaments » dans *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 22.

PELLETIER, Gilles (1999). *L'hospitalisation pour soins de courte durée au Québec – Statistiques évolutives 1982-1983 à 1997-1998*, n° 36, Direction de la gestion de l'information, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 204 p. (Collection Données statistiques et indicateurs).

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (1990). *Statistiques annuelles 1989*, Québec.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (1993). *Statistiques annuelles 1992*, Québec.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (1999a). *Statistiques annuelles 1998*, Québec.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (1999b). *Analyse descriptive de l'évolution du régime d'assurance médicaments au regard de facteurs explicatifs d'ordre thérapeutique*, Québec, Service de l'analyse des programmes, 34 p.

SICOTTE, Claude (1982). *Évaluation des bénéficiaires en centres d'accueil d'hébergement et en centres hospitaliers de soins prolongés*, Direction de l'évaluation des programmes, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 25 p. et annexes.

STATISTIQUE CANADA (1992). *Classification des actes diagnostiques, thérapeutiques et chirurgicaux*, deuxième révision, Ottawa, Centre canadien d'information sur la santé, 652 p.

STATISTIQUE CANADA (1997). *Dictionnaire du recensement de 1996*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, 490 p. (92-351).

TOURIGNY, M., M. MAYER et autres (2001). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*, Montréal, Canada, Institut de recherche sur le développement social des jeunes.

TRAHAN, L., P. BÉGIN, M. DEMERS et P. LAFONTAINE (1999). « Évaluation des changements dans l'offre et l'utilisation des services hospitaliers et des services ambulatoires – Ensemble du Québec », *Recherche et évaluation relatives à la transformation du système de santé et de services sociaux*, n° 2, 117 p. (Collection Études et Analyses).

Éducation

Chapitre 7 **Scolarisation et diplomation**

Chapitre 8 **Le cheminement scolaire selon le sexe**

Chapitre 7

Scolarisation et diplomation

André Lespérance
Direction des statistiques et des études quantitatives, ministère de l'Éducation
Yves Nobert
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec
Diane Foucault
Direction des statistiques et des études quantitatives, ministère de l'Éducation
Bénédykta Ristic
Direction de la recherche et de l'évaluation, ministère de l'Éducation

Introduction

La participation au marché du travail, le revenu et la consommation sont largement conditionnés par le niveau de scolarité atteint et par l'acquisition des connaissances que les personnes font tout au cours de leur vie. Le niveau de développement économique et social d'une société repose pour une bonne part sur l'éducation reçue depuis plusieurs générations, d'où la place centrale occupée par l'éducation dans la description et l'analyse du portrait social des Québécois. La Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, mieux connue sous le nom de Rapport Parent, qui a été à la base des réformes ayant conduit au système actuel, soulignait d'ailleurs les multiples objectifs du système d'éducation :

> « Dans les sociétés modernes, le système d'éducation poursuit une triple fin : donner à chacun la possibilité de s'instruire; rendre accessibles à chacun les études les mieux adaptées à ses aptitudes et à ses goûts; préparer l'individu à la vie en société ». (*Première partie du rapport, Les structures supérieures du système scolaire*, 1963)

Les données des recensements permettent de comparer le niveau de scolarité des générations qui sont nées au cours du XX^e^ siècle et de mesurer ainsi les progrès accomplis par la société québécoise, notamment depuis la réforme du système d'éducation effectuée durant les années 60.

Avec les données du ministère de l'Éducation sur l'obtention des diplômes des trois ordres d'enseignement (secondaire, collégial et universitaire), il est possible de dresser un portrait récent et détaillé de notre système d'éducation. La

question du décrochage au secondaire est replacée dans la perspective du cheminement scolaire[1] en regard de la scolarisation dans des sociétés comparables.

La dernière section du chapitre est consacrée à deux formes concrètes d'évaluation des apprentissages. Il y est question des résultats comparatifs obtenus par les élèves du Québec dans des épreuves interprovinciales et internationales. Cette section donne aussi un aperçu de l'intégration des personnes diplômées sur le marché du travail, selon la formation acquise.

La scolarisation observée aux recensements

Le nombre d'années de scolarité

Le nombre médian d'années de scolarité, c'est-à-dire le point partageant la population en deux parties égales, tout comme le nombre moyen d'années de scolarité sont deux mesures synthétiques qui permettent d'avoir un aperçu de l'état de scolarisation de la population (tableau 7.1). Entre 1971 et 1996, le nombre médian d'années de scolarité des Québécois de 15 ans et plus s'est élevé de 9,8 à 12,5, celui des Ontariens de 10,9 à 12,9 et celui des Canadiens de 10,6 à 12,7. Les progrès réalisés sont de 2,7 années au Québec, de 2,0 années en Ontario et de 2,1 années au Canada. Ainsi, pendant cette période, l'écart entre le Québec et l'Ontario a fondu (de 1,1 à 0,4 année), comme celui avec l'ensemble du Canada (de 0,8 à 0,2 année). Durant le même intervalle, au Québec, le nombre médian d'années de scolarité a augmenté de 2,7, tant chez les hommes (9,8 et 12,5) que chez les femmes (9,7 et 12,4). L'écart entre les hommes et les femmes reflète le

Tableau 7.1
Nombre d'années de scolarité de la population de 15 ans et plus selon le sexe, Québec, Ontario, Canada, 1971-1996

	Hommes				Femmes				Total			
	1971	1981	1991	1996	1971	1981	1991	1996	1971	1981	1991	1996
	Nombre médian d'années											
Québec	9,8	11,5	12,3	12,5	9,7	11,3	12,2	12,4	9,8	11,4	12,2	12,5
Ontario	10,9	12,2	12,8	13,0	10,9	12,1	12,7	12,9	10,9	12,1	12,7	12,9
Canada	10,5	11,9	12,5	12,7	10,6	11,8	12,5	12,7	10,6	11,8	12,5	12,7
	Nombre moyen d'années											
Québec	..	..	11,7	12,0	..	..	11,4	11,8	..	..	11,6	11,9
Ontario	..	..	12,6	12,8	..	..	12,2	12,6	..	..	12,4	12,7
Canada	..	..	12,2	12,4	..	..	11,9	12,2	..	..	12,0	12,3

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

1. Le chapitre 8 est consacré aux différences entre les sexes dans le cheminement scolaire.

fait qu'une plus grande proportion de femmes, surtout parmi les générations plus âgées, ont été moins scolarisées que les hommes. Cette situation est en évolution rapide, comme on pourra le constater dans la section portant sur le cheminement scolaire.

Évolution du niveau de scolarité atteint entre 1951 et 1996

La seconde moitié du xx^{e} siècle a été témoin de l'amélioration importante de la scolarisation de la population. Ce progrès s'est manifesté notamment par la diminution de la proportion des personnes faiblement scolarisées, soit celles ayant moins d'une 9^{e} année, et par l'augmentation de la proportion des personnes détenant un grade universitaire.

Le tableau 7.2 révèle que la population québécoise de 15 ans et plus est passée de 2 690 000 en 1951 à 5 673 000 en 1996. Durant ce même intervalle, la proportion de Québécois ayant moins de 9 années de scolarité a diminué de 61,2 % à 18,5 % et celle des Ontariens, de 46,9 % à 10,4 %. La baisse de près de 43 points de la proportion de la population québécoise la moins scolarisée n'a cependant pas permis de rejoindre le niveau de l'Ontario. En 1996, environ un homme et une femme sur cinq de 15 ans et plus du Québec sont faiblement scolarisés; en Ontario, il s'agit d'une personne sur dix.

La proportion des personnes qui ont entre 9 et 13 années de scolarité tend à diminuer depuis 1961. Entre 1961 et 1996, cette proportion est passée de 45,0 % à 39,0 % au Québec, de 55,2 % à 40,7 % en Ontario et de 53,0 % à 40,4 % au Canada. Au cours de ces 35 années, la proportion des femmes détenant entre 9 et 13 années de scolarité s'est rapprochée de celle des hommes. Au Québec, elle a baissé de 47,3 % à 39,3 % et celle des hommes, de 42,6 % à 38,8 %; en Ontario, la proportion des femmes, qui s'élevait à 59,3 %, a diminué à 40,8 % et celle des hommes est passée de 51,1 % à 40,6 %. Dans l'ensemble du Canada, la situation est semblable à celle de l'Ontario.

Entre 1971 et 1996, les études postsecondaires inférieures au baccalauréat ont connu un essor important. Durant cet intervalle, la proportion des hommes et des femmes de 15 ans et plus ayant étudié jusqu'à ce niveau de scolarité a presque doublé au Québec (de près de 16 % à 30 %) de même qu'en Ontario et au Canada (de près de 17 % à 34 %). En général, au cours de la période étudiée, les femmes de l'Ontario et du Canada conservent une avance d'environ un à deux points de pourcentage sur les hommes. Au Québec, la proportion des femmes qui ont accédé à des études postsecondaires inférieures au baccalauréat est semblable à celle des hommes en 1991 (environ 28 %) et en 1996 (environ 30 %).

Entre 1951 et 1996, la proportion des détenteurs d'un grade universitaire (au moins le baccalauréat) s'est accrue considérablement : de 1,9 % à 12,2 % au Québec et de 2,6 % à 14,9 % en Ontario. Au cours de ces 45 années, la part des Québécoises de 15 ans et plus titulaires d'un tel diplôme a été multipliée par près de 16 fois

(0,7 % à 11,1 %), tandis que celle des Québécois l'a été par 4,5 (3,0 % à 13,4 %); les Ontariennes l'ont accrue par près de 9 fois (1,6 % à 13,8 %) et les Ontariens par 4,5 fois (3,6 % à 16,2 %). Somme toute, les progrès réalisés par le Québec au chapitre de la diplomation universitaire sont plus importants que ceux de l'Ontario, dans le cas des femmes.

Tableau 7.2
Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario, Canada, 1951-1996

Niveau de scolarité	Unité	1951	1961	1971	1981	1991	1996
Québec	**'000**	**2 690**	**3 396**	**4 208**	**4 976**	**5 433**	**5 673**
Total	**%**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	%	61,2	52,1	40,9	27,2	20,6	18,5
9 – 13e année[2]	%	36,9	45,0	38,7	40,0	41,0	39,0
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	%	...	...	15,9	25,8	28,0	30,3
Grade universitaire[4]	%	1,9	2,9	4,6	7,1	10,3	12,2
Hommes	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	%	63,1	53,2	40,1	25,9	19,8	17,8
9 – 13e année[2]	%	33,8	42,6	36,8	38,1	40,3	38,8
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	%	...	...	16,6	26,8	27,9	30,0
Grade universitaire[4]	%	3,0	4,2	6,6	9,1	12,0	13,4
Femmes	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	%	59,4	51,2	41,7	28,4	21,5	19,1
9 – 13e année[2]	%	39,9	47,3	40,5	41,7	41,7	39,3
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	%	...	...	15,1	24,8	28,1	30,5
Grade universitaire[4]	%	0,7	1,6	2,7	5,1	8,7	11,1
Ontario	**'000**	**3 358**	**4 228**	**5 442**	**6 650**	**7 923**	**8 429**
Total	**%**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	%	46,9	41,4	28,2	18,1	11,9	10,4
9 – 13e année[2]	%	50,5	55,2	49,3	45,5	43,4	40,7
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	%	...	...	17,3	27,4	31,7	33,9
Grade universitaire[4]	%	2,6	3,4	5,3	9,0	13,0	14,9
Hommes	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	%	50,6	44,0	28,8	18,0	11,7	10,0
9 – 13e année[2]	%	45,8	51,1	47,0	43,9	42,7	40,6
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	%	...	...	16,9	27,0	31,0	33,2
Grade universitaire[4]	%	3,6	4,8	7,3	11,1	14,6	16,2
Femmes	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins d'une 9e année[1]	%	43,2	38,8	27,5	18,2	12,1	10,8
9 – 13e année[2]	%	55,2	59,3	51,5	47,0	44,1	40,8
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	%	...	...	17,7	27,2	32,4	34,6
Grade universitaire[4]	%	1,6	1,9	3,3	7,0	11,4	13,8

Tableau 7.2 *(suite)*
Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario, Canada, 1951-1996

Niveau de scolarité	Unité	1951	1961	1971	1981	1991	1996
Canada	**'000**	**9 759**	**12 046**	**15 053**	**18 609**	**21 305**	**22 629**
Total	**%**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	%	51,9	44,1	32,3	20,7	14,3	12,4
9 – 13e année[2]	%	46,1	53,0	45,9	43,6	42,8	40,4
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	%	...	...	17,1	27,6	31,7	34,0
Grade universitaire[4]	%	1,9	2,9	4,8	8,0	11,4	13,3
Hommes	**%**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	%	55,7	46,8	33,2	20,8	14,3	12,3
9 – 13e année[2]	%	41,5	49,0	43,5	41,8	41,8	40,3
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	%	...	...	16,7	27,5	31,0	33,1
Grade universitaire[4]	%	2,8	4,1	6,6	9,9	12,8	14,3
Femmes	**%**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Moins d'une 9e année[1]	%	48,1	41,4	31,4	20,6	14,3	12,5
9 – 13e année[2]	%	50,8	56,9	48,2	45,4	43,3	40,4
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat[3]	%	...	...	17,5	27,8	32,4	34,7
Grade universitaire[4]	%	1,0	1,7	3,0	6,2	10,0	12,3

1. Cette catégorie comprend certaines personnes ayant un certificat d'école de métiers.
2. Comprend un faible pourcentage de personnes ayant fait des études postsecondaires partielles en 1951 et 1961. Ces données ont été agrégées au niveau de la 9e – 13e pour constituer une série chronologique se prêtant mieux aux comparaisons dans le temps. Cette catégorie comprend également certaines personnes ayant un certificat d'école de métiers.
3. Ce concept désignait : - en 1951 : de 13 à 16 ans de scolarité;
   - en 1961 : des études universitaires sans l'obtention d'un grade;
   - en 1971 : des études universitaires ou toute autre année d'études après le secondaire;
   - en 1981 et 1991 : des années de scolarité terminées dans une université ou un autre établissement du type collège communautaire, cégep, collège commercial privé.
4. En 1951, le grade universitaire était atteint après la valeur de 17 années de scolarité ou plus.

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

Études par génération

L'étude de la scolarisation de la population de 15 ans et plus depuis 1951 donne une image partielle de la situation, puisque le poids des générations nées avant les années 50 est encore important et qu'il masque dans une certaine mesure le rattrapage réalisé par les plus jeunes générations. En observant dans quelle proportion les diverses étapes de la scolarisation ont été franchies par les générations qui se sont succédé depuis le début du siècle, on obtient une vue d'ensemble plus réaliste des progrès accomplis.

En schématisant, on distingue deux grandes périodes dans le processus de scolarisation de la population québécoise (tableau 7.3). La première concerne la population ayant 55 ans et plus en 1996; ces générations nées avant 1941 n'ont pas profité de la réforme scolaire des années 60. Leur scolarisation a été faible, malgré certaines mesures progressistes qui ont contribué à améliorer la scolarisation de la population, comme la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire en 1943. Plus de 70 % de ces personnes ont seulement des études primaires ou secondaires, moins de 15 % possèdent des études postsecondaires partielles et moins de 15 % ont poursuivi des études universitaires.

La seconde étape concerne les générations nées à partir de 1941 : près de 55 % et moins de ces personnes n'ont fait que des études primaires ou secondaires, quelque 20 % et plus ont à leur actif des études postsecondaires partielles et plus de 20 % ont entrepris des études universitaires. C'est à partir des générations charnières de 1941-1951 (45-54 ans en 1996) que se sont manifestés les premiers effets de la réforme scolaire. Les générations des 35-44 ans, nées entre 1951 et 1961, ont été scolarisées durant une période de consolidation des réformes entreprises; la proportion approximative des personnes ayant des études postsecondaires partielles ou collégiales et des études universitaires atteint respectivement environ 25 %. La réforme du système d'éducation des années 60 se caractérise notamment par l'implantation de la polyvalence au secondaire, par la mise sur pied du réseau des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) et par le renforcement du réseau universitaire dans certaines régions du Québec.

La ventilation des données par sexe et par niveau de scolarité plus détaillé permet de constater que les comportements des hommes et ceux des femmes sont sensiblement différents au fil des générations. En 1996, à 15-19 ans et à 20-24 ans respectivement, 9,6 % et 6,2 % des hommes et 5,9 % et 4,1 % des femmes n'ont pas terminé 8 années d'études. Chez les 20-24 ans, 8,0 % des hommes et 13,0 % des femmes détiennent un baccalauréat. Les jeunes femmes sont plus scolarisées que les jeunes hommes. Toutefois, au milieu des années 90, environ le cinquième des jeunes de 20-24 ans n'avaient pas encore obtenu un diplôme; plusieurs d'entre eux l'obtiendront plus tard au secteur des adultes.

En 1996, les 25-34 ans (nés entre 1961 et 1971) comptent les plus faibles proportions de personnes les moins scolarisées et les plus fortes de diplômés universitaires. La proportion des hommes détenant moins de 9 années de scolarité atteint 5,4 %; celle des femmes est de 4,3 %. Par contre, la proportion des détenteurs d'un baccalauréat s'élève à 18,3 % chez les hommes et à 20,3 % chez les femmes. Du côté des études postsecondaires partielles, qui correspondent aux études collégiales, la proportion de détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme chez les femmes (17,3 %) devance de près de quatre points de pourcentage celle des hommes (13,5 %). Les progrès accomplis par les femmes en bas et en haut de l'échelle de scolarité sont plus grands que ceux des hommes.

Parmi les 35-54 ans (générations 1941-1961), qui ont été les premiers à bénéficier de la réforme du système éducatif, la proportion des personnes de moins de 9 années de scolarité atteint 17,5 % (1941-1951) et 6,9 % (1951-1961). Chez les 35-44 ans, la proportion des femmes détenant moins de 9 années de scolarité s'avère moins élevée que celle des hommes, soit 6,8 % contre 7,1 %. La proportion des détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme de niveau secondaire (9e à la

Tableau 7.3
Répartition de la population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité et le sexe, Québec, 1996

Niveau de scolarité	15-19 ans	20-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
				%				
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Études primaires ou secondaires seulement	74,7	33,6	40,8	51,0	56,9	71,9	82,6	57,5
N'ayant pas atteint la 9e année	7,8	5,1	4,9	6,9	17,5	37,2	52,6	18,1
De la 9e à la 13e année	65,9	25,2	29,9	38,2	34,3	30,5	27,3	34,9
Sans certificat ou diplôme	45,7	13,8	14,5	17,1	13,3	13,9	14,4	17,4
Avec certificat ou diplôme	20,2	11,5	15,5	21,1	21,1	16,6	12,9	17,5
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	1,0	3,2	6,0	5,9	5,0	4,2	2,8	4,5
Études postsecondaires partielles[1]	23,2	38,8	30,0	24,5	19,7	13,6	8,7	22,3
Sans certificat ou diplôme	17,6	14,5	7,6	6,2	4,5	4,0	3,3	7,2
Avec certificat d'une école de métiers	1,1	7,2	7,0	5,6	5,6	3,8	1,9	4,9
Avec certificat ou diplôme	4,4	17,0	15,4	12,7	9,5	5,8	3,4	10,2
Études universitaires	2,1	27,7	29,2	24,4	23,5	14,5	8,7	20,2
Sans certificat ou diplôme[2]	0,7	2,8	1,6	1,8	1,8	1,3	1,1	1,6
Avec certificat ou diplôme [3]	1,3	14,3	8,2	7,1	6,8	4,4	2,6	6,4
Avec grade[4]	0,1	10,5	19,3	15,6	14,9	8,8	5,1	12,2
Hommes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Études primaires ou secondaires seulement	77,6	39,1	43,2	50,3	53,7	68,4	78,8	56,6
N'ayant pas atteint la 9e année	9,6	6,2	5,4	7,1	16,8	36,0	51,4	17,2
De la 9e à la 13e année	67,0	29,2	30,9	36,0	30,9	27,1	23,9	33,9
Sans certificat ou diplôme	47,0	15,9	15,9	18,2	12,7	12,7	13,0	18,0
Avec certificat ou diplôme	20,0	13,2	14,9	17,8	18,1	14,4	10,9	15,9
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	1,0	3,7	6,9	7,3	6,0	5,3	3,5	5,4
Études postsecondaires partielles[1]	20,6	37,7	29,0	24,4	20,5	14,3	9,2	22,4
Sans certificat ou diplôme	16,0	15,1	7,7	6,2	4,4	3,7	3,2	7,1
Avec certificat d'une école de métiers	1,2	8,2	7,9	6,9	7,6	5,8	3,0	6,2
Avec certificat ou diplôme	3,4	14,5	13,5	11,4	8,5	4,8	3,1	9,1
Études universitaires	1,8	23,2	27,8	25,2	25,9	17,3	12,0	21,0
Sans certificat ou diplôme[2]	0,7	2,8	1,7	1,8	2,2	1,7	1,5	1,8
Avec certificat ou diplôme [3]	1,0	12,4	7,7	6,6	6,0	3,8	2,4	5,8
Avec grade[4]	0,1	8,0	18,3	16,8	17,7	11,8	8,1	13,4

Tableau 7.3 *(suite)*
Répartition de la population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité et le sexe, Québec, 1996

Niveau de scolarité	15-19 ans	20-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
				%				
Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Études primaires ou secondaires seulement	71,6	28,0	38,4	51,7	60,0	75,1	85,4	58,4
N'ayant pas atteint la 9e année	5,9	4,1	4,3	6,8	18,3	38,3	53,4	18,9
De la 9e à la 13e année	64,8	21,3	29,0	40,4	37,7	33,6	29,7	35,9
Sans certificat ou diplôme	44,4	11,6	13,0	16,1	13,8	15,0	15,4	16,8
Avec certificat ou diplôme	20,4	9,7	16,0	24,3	24,0	18,6	14,3	19,0
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	0,9	2,7	5,0	4,5	3,9	3,1	2,3	3,6
Études postsecondaires partielles[1]	26,0	39,8	31,0	24,6	18,9	13,0	8,3	22,2
Sans certificat ou diplôme	19,3	14,0	7,6	6,3	4,7	4,3	3,4	7,2
Avec certificat d'une école de métiers	1,0	6,3	6,1	4,4	3,7	2,0	1,2	3,7
Avec certificat ou diplôme	5,6	19,5	17,3	14,0	10,5	6,7	3,7	11,3
Études universitaires	2,4	32,1	30,6	23,7	21,1	11,9	6,4	19,4
Sans certificat ou diplôme[2]	0,7	2,8	1,6	1,7	1,4	0,9	0,8	1,4
Avec certificat ou diplôme [3]	1,6	16,3	8,7	7,5	7,6	5,0	2,7	6,9
Avec grade[4]	0,1	13,0	20,3	14,5	12,2	6,0	2,9	11,1

1. Comprend les études collégiales à partir de la fin des années 60. Les personnes, au milieu de la quarantaine en 1996, ont été les premières à suivre des études collégiales. Avant, le postsecondaire était composé notamment des écoles techniques, des écoles d'infirmières et des écoles commerciales.
2. Comprend des personnes qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales.
3. Comprend des personnes qui ont un diplôme d'études collégiales.
4. Au moins un baccalauréat.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada.

13e année) atteint environ 24 % chez les femmes et 18 % chez les hommes. La part des femmes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires partielles surpasse celle des hommes : parmi les 35-44 ans, elle est respectivement de 14,0 % et 11,4 %; chez les 45-54 ans, elle est de 10,5 % et 8,5 %. Par contre, au niveau universitaire, la proportion des hommes diplômés est plus élevée que celle des femmes : chez les 35-44 ans, 16,8 % des hommes et 14,5 % des femmes ont obtenu un baccalauréat, comparativement à 17,7 % et 12,2 % chez les 45-54 ans.

Dans les générations nées avant 1941, la proportion des personnes les moins scolarisées est élevée, soit 36,0 % des hommes et 38,3 % des femmes de 55-64 ans et respectivement 51,4 % et 53,4 % des 65 ans et plus. Au niveau des études postsecondaires partielles, qui correspondent à la scolarité reçue dans tout établissement autre qu'une université ou une école primaire ou secondaire,

comme les écoles normales, la proportion de détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme atteint 4,8 % des hommes et 6,7 % des femmes de 55-64 ans. Après 65 ans, la part de ces diplômés diminue à 3,1 % chez les hommes et à 3,7 % chez les femmes. Dans les générations plus âgées, un écart supérieur à cinq points de pourcentage sépare la proportion des hommes et celle des femmes titulaires d'un baccalauréat. Dans la cohorte des 55-64 ans, 11,8 % des hommes et 6,0 % des femmes sont des bacheliers; après 65 ans, la proportion représente 8,1 % des hommes et 2,9 % des femmes. Pour les générations de femmes nées avant 1941, il était difficile d'accéder aux études postsecondaires, notamment aux études universitaires. Le choix des professions offert aux femmes était restreint. Pour la majorité d'entre elles, il se résumait au monde hospitalier et à l'enseignement.

L'accès aux études et l'obtention des diplômes

À la différence de l'image projetée par les recensements, cette section présente l'état actuel de la scolarisation. Lors d'un recensement, les résultats représentent l'accumulation des comportements passés. Quant à eux, les taux d'accès aux études et aux diplômes mesurent les comportements des générations en voie de scolarisation; ils illustrent donc, en même temps, ce que serait l'état de la scolarisation si les conditions d'une année donnée se répétaient indéfiniment. Les tableaux 7.4 à 7.9 contiennent des taux représentant les proportions d'une génération franchissant actuellement certaines étapes du parcours scolaire.

Les mesures transversales

Les proportions ont été établies selon une approche dite transversale, qui consiste à rapporter les événements d'une année (nouvelles inscriptions, diplômes, etc.) à un effectif correspondant à l'ensemble d'une génération susceptible de vivre chacun de ces événements. À titre d'exemple, le diplôme d'études secondaires est normalement obtenu à 17 ans, mais certains élèves l'obtiennent à 16 ans, d'autres à 18 ans, et ainsi de suite. Or, au lieu d'attendre un nombre indéterminé d'années avant de disposer de données d'observation complètes se rapportant à une même génération, les données d'une seule année sont ventilées par âge et traitées comme si elles représentaient des étapes successives de l'existence d'une même génération. Ainsi, l'obtention d'un diplôme du secondaire avant 20 ans pour la génération âgée de 15 ans à la fin de 1995-1996 et qui atteint 19 ans en 1999-2000 est de 69,5 %. Pour l'année 1997-1998, soit l'année où la majorité de cette même génération reçoit son diplôme, le taux « du moment » pour le même intervalle d'âge est évalué à 69,0 % et, pour l'année 1998-1999, à 71,9 %; le taux correspondant à l'année 1999-2000 est de 71,3 %.

En résumé, les événements scolaires se rapportant à une génération se déroulent sur de nombreuses années, alors que ceux qui se produisent une année donnée concernent un certain nombre de générations. L'approche transversale consiste à rassembler des segments du cheminement scolaire de générations différentes comme s'ils décrivaient l'évolution âge par âge d'une seule et même génération. L'approche transversale permet de faire ressortir les changements de conjoncture, alors qu'un indicateur portant sur une génération réelle serait le résultat du cumul des conditions d'un passé plus ou moins lointain. Dans un système en évolution, la proportion de ceux et celles qui ont déjà obtenu un diplôme à 19 ans ne correspond pas nécessairement à la probabilité qu'ont les élèves actuellement âgés de 16 ou 17 ans d'obtenir leur diplôme.

L'enseignement secondaire

L'obtention d'un diplôme du secondaire

L'obtention du diplôme du secondaire en 1999-2000 est le fait de 83,5 % d'une génération, si l'on ne tient pas compte de l'âge ni du secteur où ce diplôme est obtenu (tableau 7.4). Si on limite l'observation aux diplômes obtenus chez les jeunes ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes, la proportion est de 71,3 %.

Après une progression rapide entre 1975-1976 et 1985-1986, l'obtention d'un diplôme du secondaire chez les jeunes et chez les adultes de moins de 20 ans a connu une baisse en 1986-1987. Cette baisse s'explique avant tout par une augmentation de la note de passage au secondaire[2] et peut-être, dans une moindre mesure, par l'ajout d'une année de formation générale préalable à l'inscription en formation professionnelle. Depuis, en devenant un diplôme de qualité supérieure, le DES est aussi devenu plus difficile à obtenir. Après le recul de 1986-1987, la situation au Québec s'est redressée progressivement, avec cependant des inflexions en 1992-1993 et en 1996-1997. En 1995-1996, la proportion d'une génération obtenant un diplôme du secondaire au secteur des jeunes ou avant 20 ans au secteur des adultes se chiffrait à 73,4 %; elle avait donc dépassé le résultat de 1985-1986 (72,4 %). Elle est retombée à 71,3 % en 1999-2000. C'est lorsqu'on prend en considération les diplômes obtenus après l'âge de 20 ans au secteur des adultes que l'on constate leur augmentation au secondaire. À la fin des

Tableau 7.4
Taux d'obtention d'un diplôme du secondaire, Québec, 1975-1976 à 1999-2000

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
					%				
Total	**57,0**	**68,0**	**79,2**	**76,7**	**88,1**	**83,3**	**81,1**	**83,5**	83,5
Avant 20 ans[1]	53,6	61,9	72,3	65,6	73,5	70,0	69,5	71,9	71,3
20 ans ou plus	3,5	6,1	6,8	11,2	14,6	13,2	11,6	11,5	12,1
Hommes	**51,2**	**64,2**	**73,1**	**68,2**	**81,5**	**77,7**	**74,0**	**76,8**	76,8
Avant 20 ans[1]	48,2	58,5	67,1	59,1	67,1	64,4	62,0	65,1	64,1
20 ans ou plus	3,0	5,8	6,0	9,1	14,4	13,3	12,1	11,7	12,7
Femmes	**63,1**	**71,9**	**85,6**	**85,6**	**95,1**	**89,2**	**88,6**	**90,5**	90,4
Avant 20 ans[1]	59,1	65,5	77,9	72,4	80,3	76,0	77,4	79,2	78,9
20 ans ou plus	4,0	6,4	7,6	13,2	14,8	13,2	11,1	11,3	11,5

1. Tous les diplômes du secteur des jeunes sont comptés indépendamment de l'âge.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives.

2. La note de passage entre les classes du secondaire a été augmentée de 50 à 60 sur 100 pour les élèves qui entraient en 1re année secondaire en 1982-1983. Les élèves qui obtenaient leur diplôme en 1985-1986 faisaient partie de la dernière cohorte d'élèves soumis à la note de passage de 50 sur 100.

années 80, la formation des adultes s'est insérée progressivement dans le cheminement scolaire habituel d'une plus forte proportion d'élèves. Ainsi, en 1999-2000, les diplômes obtenus après 20 ans chez les adultes font grimper de 12,1 points le taux d'obtention d'un premier diplôme; l'écart correspondant en 1975-1976 n'était que de 3,4 points. L'accroissement important des diplômes obtenus chez les adultes depuis quelques années traduit, en bonne partie, la mise en place de mesures pour améliorer les services éducatifs dans ce secteur.

L'obtention d'un diplôme en formation professionnelle

Dans la première moitié des années 60, la Commission d'enquête sur l'enseignement faisait valoir que le prolongement des études obligatoires, le besoin de former une main-d'œuvre qualifiée et le peu d'intérêt d'un bon nombre d'étudiants

Tableau 7.5
Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle du secondaire, Québec, 1975-1976 à 1999-2000

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
					%				
Total	**13,1**	**21,9**	**17,7**	**13,8**	**19,4**	**22,2**	**22,5**	**23,1**	**24,2**
Avant 20 ans[1]	11,6	18,7	15,1	6,8	4,7	5,8	5,9	6,0	6,1
20 ans ou plus	1,6	3,2	2,5	7,0	14,7	16,4	16,6	17,1	18,1
1re diplôme	**10,9**	**17,2**	**10,7**	**5,9**	**6,2**	**6,8**	**6,5**	**6,6**	**7,5**
Avant 20 ans[1]	9,5	14,6	8,8	2,8	1,3	1,7	1,5	1,5	1,8
20 ans ou plus	1,4	2,6	1,9	3,0	4,9	5,1	5,0	5,1	5,7
Après un DES[2]	**2,3**	**4,8**	**7,0**	**7,9**	**13,2**	**15,4**	**16,0**	**16,5**	**16,7**
Avant 20 ans[1]	2,1	4,1	6,4	3,9	3,5	4,1	4,4	4,4	4,3
20 ans ou plus	0,2	0,7	0,6	3,9	9,7	11,3	11,6	12,1	12,4
Hommes	9,8	20,5	17,0	14,0	21,0	24,1	24,2	24,5	26,1
Avant 20 ans[1]	8,7	17,5	13,9	6,9	5,2	6,3	6,5	6,3	6,5
20 ans ou plus	1,0	2,9	3,1	7,1	15,8	17,7	17,7	18,2	19,6
1re diplôme	**8,4**	**16,9**	**11,1**	**6,3**	**7,7**	**8,5**	**8,3**	**8,2**	**9,3**
Avant 20 ans[1]	7,5	14,6	8,7	3,2	1,7	2,3	2,1	2,0	2,3
20 ans ou plus	0,9	2,4	2,4	3,1	6,0	6,2	6,2	6,1	7,0
Après un DES[2]	**1,4**	**3,6**	**5,9**	**7,7**	**13,3**	**15,6**	**16,0**	**16,4**	**16,8**
Avant 20 ans[1]	1,3	3,0	5,2	3,7	3,5	4,0	4,5	4,3	4,2
20 ans ou plus	0,1	0,6	0,7	4,0	9,8	11,5	11,5	12,1	12,6
Femmes	16,6	23,5	18,4	13,4	17,8	20,2	20,7	21,6	22,3
Avant 20 ans[1]	14,5	20,0	16,4	6,6	4,3	5,2	5,3	5,6	5,7
20 ans ou plus	2,1	3,5	2,0	6,8	13,5	14,9	15,4	16,0	16,6
1re diplôme	**13,4**	**17,5**	**10,3**	**5,3**	**4,7**	**5,1**	**4,6**	**5,0**	**5,6**
Avant 20 ans[1]	11,5	14,7	8,8	2,4	0,8	1,1	0,9	1,0	1,3
20 ans ou plus	1,9	2,8	1,4	2,9	3,9	4,0	3,7	4,0	4,3
Après un DES[2]	**3,2**	**6,0**	**8,1**	**8,1**	**13,1**	**15,1**	**16,1**	**16,6**	**16,7**
Avant 20 ans[1]	2,9	5,2	7,6	4,2	3,5	4,2	4,4	4,6	4,4
20 ans ou plus	0,2	0,8	0,5	3,9	9,7	11,0	11,7	12,0	12,3

1. Tous les diplômes du secteur des jeunes sont comptés indépendamment de l'âge.
2. Diplôme d'études secondaires.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives.

du secondaire pour des « études conceptuelles prolongées » avaient amené plusieurs pays à prévoir dans leur système scolaire divers niveaux de préparation au marché du travail (*Deuxième partie du rapport, Les structures pédagogiques du système scolaire*, 1964).

Selon les comportements observés en 1999-2000, parmi 100 jeunes du Québec, 24 peuvent espérer obtenir un diplôme de formation professionnelle du secondaire, dont 6 au secteur des jeunes ou avant 20 ans au secteur des adultes (tableau 7.5). Ce groupe de 24 diplômés et diplômées comprend également 17 personnes déjà titulaires d'un premier DES en formation générale. La proportion de jeunes obtenant un diplôme de formation professionnelle a déjà été aussi élevée, dépassant les 20 % au début des années 80; en 1975-1976, la proportion était de 13 %. Ce qui a profondément changé cependant, c'est d'une part la diminution depuis 1975-1976 de l'obtention d'un tel diplôme chez les jeunes ou avant 20 ans chez les adultes (de 11,6 % à 6,1 %) et, d'autre part, l'importance relative des titulaires d'un DES parmi les personnes qui obtiennent un diplôme en formation professionnelle. En 1975-1976, moins de 20 % des nouveaux titulaires d'un diplôme en formation professionnelle détenaient déjà un DES; c'est maintenant, en 1999-2000, la situation dans plus de deux cas sur trois.

La persévérance et le décrochage

Les compléments des résultats contenus au tableau 7.4 pour totaliser 100 % sont les proportions d'une génération n'ayant pas obtenu de diplôme du secondaire, soit avant l'âge de 20 ans, soit avant d'abandonner définitivement l'école, quel que soit l'âge. En 1999-2000, 28,0 % d'une génération n'a pas obtenu de diplôme

Tableau 7.6
Taux de décrochage selon l'âge et le sexe, Québec, 1981-1999

Âge et sexe	1981	1986	1991	1996	1997	1998	1999
				%			
17 ans	**22,6**	**15,6**	**15,1**	**8,9**	**10,4**	**10,6**	**10,4**
Hommes	24,1	17,9	17,3	10,8	12,8	12,9	13,3
Femmes	21,0	13,3	12,8	6,8	7,8	8,1	7,2
18 ans	**31,0**	**21,0**	**20,7**	**15,6**	**15,0**	**16,7**	**16,5**
Hommes	33,6	24,4	24,1	19,2	18,5	20,7	20,4
Femmes	28,3	17,5	17,2	11,9	11,2	12,5	12,4
19 ans	**34,7**	**24,3**	**25,5**	**18,8**	**18,5**	**18,1**	**19,8**
Hommes	37,7	28,7	29,8	22,7	22,8	22,3	24,6
Femmes	31,4	19,6	21,0	14,7	14,0	13,6	14,7
20-24 ans	**n.d.**	**28,9**	**25,6**	**24,2**	**23,1**	**22,3**	**21,6**
Hommes	n.d.	31,9	30,1	29,0	27,9	27,1	26,4
Femmes	n.d.	25,7	20,8	19,1	18,0	17,2	16,5

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives.

au secteur des jeunes ou avant 20 ans au secteur des adultes. Vers le milieu des années 70, la proportion se situait à près de 47 %; par la suite, au milieu des années 80, elle a diminué sous les 30 %. Si l'on tient compte de la totalité des élèves des secteurs des jeunes et des adultes (sans distinction d'âge), la probabilité de n'obtenir aucun diplôme est de 16,5 % en 1999-2000. Si, dans ce dernier cas, la mesure peut représenter l'abandon scolaire, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de la proportion de personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme avant 20 ans, parce qu'une bonne part des élèves en question sont toujours présents dans le système d'enseignement[3]. Ce qui est alors mesuré concrètement est la probabilité d'avoir 20 ans avant d'avoir obtenu un diplôme. Cette mesure peut, certes, refléter indirectement le décrochage, mais n'est absolument pas la quantification du phénomène lui-même.

Ainsi, le taux de décrochage (tableau 7.6) est la proportion de la population d'un âge ou d'un groupe d'âge donné qui ne fréquente pas l'école et qui n'a pas obtenu de diplôme du secondaire[4]. Depuis 1981, ce taux a considérablement diminué. À l'âge de 17 ans, la proportion était de 22,6 %; elle est passée à 8,9 % en 1996, puis à 10,4 % en 1999. À 18 ans, la tendance à la baisse se poursuit jusqu'à 1997 et, à 19 ans, le taux de décrochage atteint sa valeur minimale (18,1 %) en 1998, pour remonter légèrement à 19,8 % en 1999. Dans le groupe des jeunes de 20 à 24 ans, où le décrochage est plus élevé, les gains ont aussi été importants depuis 1986 : la proportion des personnes qui sont sans diplôme et qui ne fréquentent pas l'école a diminué de 28,9 % à 21,6 %. Ce résultat n'est pas l'assurance d'une meilleure scolarisation mais permet d'espérer que plus de personnes obtiennent un diplôme du secondaire et, surtout, qu'elles l'obtiennent plus tôt.

Comparaisons internationales

Les différences relatives à l'organisation scolaire (par exemple, quant à la place de l'éducation des adultes et à la durée des études) et aux exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (cours à suivre ou à réussir) rendent

3. Des élèves ayant une déficience intellectuelle quittent l'école secondaire sans diplôme, mais avec une scolarisation prolongée jusqu'à 21 ans. En outre, d'autres élèves qui suivent un cheminement particulier continu se retrouvent à 16 ans dans les programmes d'insertion sociale et professionnelle (ISPJ). Ils peuvent obtenir de la part de la commission scolaire une attestation de capacité. Toutefois, cette sanction, bien qu'elle témoigne d'un niveau de réussite relative, n'est pas considérée comme un diplôme au sens strict. Dans ces cas particuliers, la sortie des études ne peut être qualifiée d'abandon à proprement parler. Il en est de même pour ceux et celles qui passent, sans interrompre leurs études, du secteur des jeunes à celui des adultes. De nouveaux programmes conduisant à une sanction du Ministère sont maintenant offerts, notamment le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER) et une attestation de formation professionnelle (AFP) préparant à l'exercice de métiers semi-spécialisés. Cette attestation correspond au volet 2 du Programme expérimental de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle. Par ailleurs, des programmes d'insertion sociale et professionnelle (ISPJ) devraient bientôt donner droit à des attestations individuelles.
4. Cette proportion est le complément de la persévérance, qui est la combinaison de deux éléments : l'obtention d'un diplôme du secondaire et la fréquentation scolaire des personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme.

délicate la comparaison des taux de diplomation du Québec avec ceux d'autres systèmes scolaires. De plus, les données nécessaires pour un calcul précis ne sont pas toujours disponibles.

Le tableau 7.7 permet de comparer la diplomation au secondaire au Québec avec celle observée dans quelques pays industrialisés de l'OCDE. En 1997-1998, le taux était de 81 %, ce qui constitue une baisse de sept points en comparaison des résultats obtenus en 1995-1996. Malgré cette baisse, la diplomation au secondaire est demeurée plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE, laquelle avait aussi subi une baisse de six points entre les deux années de référence. Chez les garçons, toutefois, le taux de diplomation obtenu (74 %) était de six points au-dessous de la moyenne des garçons des pays de l'OCDE (80 %). Pour les filles, l'écart de huit points observé en 1995-1996 s'était réduit à un écart de quatre points seulement au-dessus de la moyenne des filles des pays de l'OCDE. Dans la plupart des pays, les filles étaient plus nombreuses à recevoir un diplôme. Une diplomation plus grande pour les garçons que pour les filles a aussi été observée en Corée, en Suisse et en Islande.

Tableau 7.7
Proportion de titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires dans la population totale ayant théoriquement l'âge d'obtenir ce diplôme, Québec et quelques pays de l'OCDE, 1995-1996 et 1997-1998

	1995-1996			1997-1998		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	%					
Nouvelle-Zélande	86	99	93	..	..	97
Japon	96	102	99	93	99	96
Allemagne	86	86	86	91	95	93
Pays-Bas	..	..	81	91	96	93
Islande	..	..	..	94	89	92
Corée	91	91	91	91	90	90
France	85	86	85	85	88	87
Irlande	75	83	79	80	94	87
Suisse	86	76	81	89	78	84
Québec	**81**	**96**	**88**	**74**	**88**	**81**
Suède	80	82	81	76	82	79
États-Unis	69	76	72	70	77	74
Canada[1]	70	77	73	67	78	72
Espagne	65	81	73	61	73	67
Moyenne des pays de l'OCDE	**86**	**88**	**85**	**80**	**84**	**79**

1. Les taux présentés pour le Canada ne comprennent pas les diplômes décernés aux adultes pour le Québec.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2000.
Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives.

À l'inverse de la baisse observée dans la majorité des pays de l'OCDE et au Québec, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Irlande ont connu une hausse spectaculaire de 7,12 et 8 points respectivement. Par ailleurs, plusieurs pays ont connu des taux supérieurs à 90 %, soit l'Allemagne (93 %), l'Autriche (96 %), la Corée (90 %), l'Islande (92 %), le Japon (96 %) et la Nouvelle-Zélande (97 %).

En 1997-1998, 14 pays de l'OCDE sur 29 ont connu des taux de diplomation au secondaire supérieurs à ceux du Québec, comparativement à huit en 1995-1996. Même si le Québec se situe honorablement sur une échelle internationale, les fluctuations observées montrent que sa situation relative pourrait varier d'autant plus rapidement que l'éducation est appelée à devenir un enjeu économique et social à l'échelle mondiale.

L'enseignement supérieur

L'obtention du diplôme au collégial

En 1998-1999, la proportion de jeunes Québécois et Québécoises qui ont obtenu un premier diplôme d'études collégiales (DEC) était de 39,3 % (tableau 7.8). Cette proportion était de 21,0 % en 1975-1976 et de 42,9 % en 1992-1993. La croissance de la diplomation au collégial est surtout attribuable à la formation préuniversitaire, puisque le taux d'obtention du DEC pour cette formation a crû de 13,5 % en 1975-1976 à 24,5 % en 1998-1999. Pendant la même période, l'obtention d'un DEC pour la formation technique a augmenté de 7,3 points de sorte qu'en 1998-1999, on comptait 14,8 % d'une génération qui obtenait un premier DEC en formation technique contre 7,5 % en 1975-1976.

L'obtention des grades universitaires

Selon les comportements observés en 1999, il y a 27,3 % des jeunes Québécois et Québécoises qui peuvent espérer obtenir un premier grade universitaire. Sur ce plan, le gain a été de plus de 12 points depuis 1976. On remarque toutefois, depuis 1996, que cette proportion a baissé de 1,7 points par rapport au sommet alors atteint de 29,0 %; cela pouvait être pressenti, étant donné la chute importante de l'accès aux études universitaires enregistrée depuis 1992-1993.

Par ailleurs, la progression récente de l'accès aux études de maîtrise laisse entrevoir une poursuite de la montée dans l'obtention de ce grade pour au moins quelques années encore. En 1999, cette montée touche 6,5 % d'une génération, ce qui constitue un accroissement de plus du double par rapport aux 2,7 % de 1976. L'obtention du doctorat est aussi en hausse, bien qu'il ne soit encore le fait que d'une fraction minime de la population, soit de seulement 1,0 % des gens.

Tableau 7.8
Taux d'obtention du diplôme d'études collégiales et des grades universitaires, selon le sexe, Québec, 1975-1976 à 1998-1999

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999[e]
				%				
Obtention du diplôme d'études collégiales								
Total[1]	**21,0**	**25,7**	**32,8**	**37,9**	**37,9**	**39,0**	**39,4**	**39,3**
Formation préuniversitaire	13,5	15,4	21,1	25,9	24,3	25,5	25,2	24,5
Formation technique	7,5	10,3	11,4	11,1	13,4	13,4	14,2	14,8
Hommes[1]	**19,8**	**23,7**	**28,0**	**31,0**	**30,2**	**30,4**	**30,1**	**29,7**
Formation préuniversitaire	14,3	15,3	18,7	21,8	19,2	19,6	19,0	17,9
Formation technique	5,5	8,4	9,0	8,4	10,7	10,9	11,2	11,8
Femmes[1]	**22,2**	**27,8**	**37,9**	**45,1**	**46,0**	**48,2**	**49,1**	**49,4**
Formation préuniversitaire	12,7	15,5	23,6	30,2	29,6	31,9	31,8	31,5
Formation technique	9,5	12,3	13,9	13,8	16,1	16,3	17,3	17,9
Obtention des grades universitaires[2]								
Baccalauréat	**14,9**	**17,6**	**19,0**	**23,6**	**29,0**	**28,1**	**26,7**	**27,3**
Hommes	16,7	17,9	18,1	20,0	22,7	22,0	21,7	21,7
Femmes	13,1	17,2	19,9	27,3	35,5	34,5	31,8	33,0
Maîtrise	**2,7**	**3,0**	**3,9**	**4,4**	**6,0**	**6,0**	**6,4**	**6,5**
Hommes	3,5	3,6	4,4	4,4	5,8	5,8	6,0	6,1
Femmes	1,9	2,4	3,4	4,3	6,3	6,2	6,8	6,9
Doctorat	**0,4**	**0,4**	**0,5**	**0,6**	**0,9**	**1,0**	**1,0**	**1,0**
Hommes	0,6	0,6	0,7	0,9	1,2	1,2	1,3	1,3
Femmes	0,2	0,2	0,3	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8

1. Les données incluent les DEC sans mention.
2. L'année de référence est l'année civile où se termine l'année scolaire.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives.

Comparaisons internationales

En 1997-1998, le taux d'obtention du baccalauréat au Québec (27 %) se situait à quatre points au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (tableau 7.9). Deux ans plus tôt, l'écart était de cinq points. Entre-temps, le Québec a cédé deux points, tandis que la moyenne des pays de l'OCDE ne reculait que d'un seul point.

En 1997-1998, 9 pays de l'OCDE sur 29 pour lesquels des résultats ont été publiés ont enregistré un taux d'obtention d'un premier diplôme tertiaire (baccalauréat) plus élevé qu'au Québec, soit la Norvège (38 %), le Royaume-Uni et les Pays-Bas (35 %), les États-Unis et la Nouvelle Zélande (33 %), la Finlande (30 %), le Canada (29 %), l'Espagne (28 %) et le Japon (28 %). En 1995-1996, le Québec se situait au cinquième rang parmi ces mêmes pays.

Tableau 7.9
Taux d'obtention d'un premier diplôme tertiaire[1] selon le sexe, Québec et dans quelques pays de l'OCDE, 1995-1996 et 1997-1998

	1995-1996			1997-1998
	Hommes	Femmes	Total	Total
		%		
Norvège	21	35	28	38
Royaume-Uni	31	35	33	35
Pays-Bas	19	23	21	35
Nouvelle-Zélande	26	35	31	33
États-Unis	31[2]	39[2]	35[2]	33[2]
Finlande	20	23	21	30
Canada	25	35	30	29
Espagne	20	30	26	28
Japon	31	15	23	28[2]
Québec	**23**	**36**	**29**	**27**
Corée	29	22	26	26[2]
Suède	16	23	19	25
France	..	..	..	24[2]
Allemagne	18[2]	14[2]	16[2]	16
Italie	11	12	11	15
Moyenne des pays de l'OCDE	**18**	**25**	**24**	**23**

1. Premiers diplômes obtenus dans des programmes de niveau et de durée équivalents aux baccalauréats.
2. Il s'agit de taux bruts (taux calculés en faisant le rapport du nombre de diplômes à la population théoriquement en âge d'obtenir le diplôme). Tous les autres taux d'obtention d'un diplôme sont des taux nets.

Sources : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2000.
Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives.

Dans les pays de l'OCDE, l'écart entre les taux moyens d'obtention d'un baccalauréat chez les hommes et chez les femmes était de sept points en faveur de ces dernières. Au Québec, cet écart était de 13 points et il n'était dépassé que par la Norvège (14 points). À l'inverse, le Japon, la Corée et l'Allemagne affichaient des taux d'obtention d'un baccalauréat plus élevés pour les hommes.

Les résultats à des épreuves interprovinciales et internationales

Les tableaux 7.10 et 7.11 portent sur les résultats obtenus aux diverses épreuves interprovinciales et internationales auxquelles les élèves québécois ont participé depuis 1990. Ces examens sont administrés dans le but d'évaluer les apprentissages et de favoriser les études comparatives. L'image générale qui se dégage de l'observation de ces deux ensembles de résultats est sans conteste la bonne performance des élèves du Québec en comparaison des élèves d'autres provinces

Tableau 7.10
Résultats[1] des élèves à diverses épreuves[2], Québec, Ontario et Canada, 1990-1999

	Québec			Ontario			Canada		
	Franco-phones	Anglo-phones	Total	Franco-phones	Anglo-phones	Total	Franco-phones	Anglo-phones	Total
	%								
Mathématiques									
Élèves de 9 ans, IAEP, 1990	..	..	64	..	..	57	..	..	..
Élèves de 13 ans, IAEP, 1990	..	..	68	..	..	58	..	..	..
Élèves de 13 ans, PIRS, 1993 (contenu)	..	..	79	..	..	56	..	..	64
Élèves de 13 ans, PIRS, 1993 (résolution)	..	..	68	..	..	49	..	..	56
Élèves de 16 ans, PIRS, 1993 (contenu)	..	..	72	..	..	55	..	..	60
Élèves de 16 ans, PIRS, 1993 (résolution)	..	..	28	..	..	21	..	..	24
Élèves de 3e année, TEIMS, 1994-1995	..	..	56	..	..	42	..	..	47
Élèves de 4e année, TEIMS, 1994-1995	..	..	69	..	..	57	..	..	61
Élèves de 1re sec., TEIMS, 1994-1995	..	..	61	..	..	48	..	..	52
Élèves de 2e sec., TEIMS, 1994-1995	..	..	68	..	..	54	..	..	59
Élèves de 13 ans, PIRS, 1997 (contenu)	78	65	..	52	50	..	..	59	..
Élèves de 13 ans, PIRS, 1997 (résolution)	67	58	..	43	45	..	..	52	..
Élèves de 16 ans, PIRS, 1997 (contenu)	81	74	..	49	52	..	..	60	..
Élèves de 16 ans, PIRS, 1997 (résolution)	57	47	..	28	33	..	..	40	..
Élèves de 2e sec., TEIMS-R, 1999	..	..	57	..	..	52	..	..	53
Sciences									
Élèves de 9 ans, IAEP, 1990	..	..	63	..	..	62	..	..	..
Élèves de 13 ans, IAEP, 1990	..	..	71	..	..	67	..	..	..
Élèves de 13 ans, PIRS, 1996	73	73	..	57	67	..	..	..	72
Élèves de 16 ans, PIRS, 1996	73	68	..	51	65	..	..	..	69
Élèves de 13 ans, PIRS, 1999	73	70	..	57	72	..	..	..	73
Élèves de 16 ans, PIRS, 1999	81	77	..	60	72	..	..	..	76
Sciences									
Élèves de 3e année, TEIMS, 1994-1995	..	..	53	..	..	51	..	..	53
Élèves de 4e année, TEIMS, 1994-1995	..	..	65	..	..	62	..	..	64
Élèves de 1re sec., TEIMS, 1994-1995	..	..	54	..	..	52	..	..	54
Élèves de 2e sec., TEIMS, 1994-1995	..	..	59	..	..	56	..	..	59
Élèves de 2e sec., TEIMS-R, 1999	..	..	54	..	..	52	..	..	53
Géographie									
Élèves de 13 ans, IAEP, 1990	..	..	64	..	..	62	..	..	..
Lecture									
Élèves de 13 ans, PIRS, 1994	82	79	..	73	79	..	81	78	..
Élèves de 16 ans, PIRS, 1994	80	74	..	61	69	..	78	70	..
Élèves de 13 ans, PIRS, 1998	84	78	..	72	78	..	82	77	..
Élèves de 16 ans, PIRS, 1998	79	72	..	65	72	..	78	69	..

Tableau 7.10 *(suite)*
Résultats[1] des élèves à diverses épreuves[2], Québec, Ontario et Canada, 1990-1999

	Québec			Ontario			Canada		
	Franco-phones	Anglo-phones	Total	Franco-phones	Anglo-phones	Total	Franco-phones	Anglo-phones	Total
	%								
Écriture									
Élèves de 3e secondaire, DIEPE, 1993[3]	..	..	70	..	..	..	..	..	..
Élèves de 13 ans, PIRS, 1994	91	94	..	70	93	..	88	93	..
Élèves de 16 ans, PIRS, 1994	79	84	..	47	81	..	75	81	..
Élèves de 13 ans, PIRS, 1998	95	95	..	81	97	..	94	96	..
Élèves de 16 ans, PIRS, 1998	87	88	..	51	88	..	84	86	..

1. Les résultats aux épreuves de l'IAEP sont exprimés par des moyennes (en %). Les résultats aux épreuves du PIRS sont donnés en proportion (%) d'élèves qui ont atteint le deuxième niveau (élèves de 13 ans) ou le troisième niveau (élèves de 16 ans) de rendement sur une échelle de cinq. Les résultats aux épreuves du TEIMS sont exprimés par des moyennes (en %).
2. DIEPE : Description internationale des enseignements et des performances en matière d'écrit.
   IAEP : International Assessment of Educational Progress.
   PIRS : Programme d'indicateurs du rendement scolaire (Conseil des ministres de l'Éducation du Canada).
   TEIMS : Troisième enquête internationale sur la mathématique et les sciences.
3. Épreuve de français.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives.

canadiennes et d'autres pays. Soulignons que les résultats obtenus aux épreuves internationales sont venus confirmer ceux qui avaient été observés aux épreuves interprovinciales.

En mathématiques, les élèves du Québec, tant anglophones que francophones, ont obtenu les meilleurs résultats au Canada dans 14 des 15 épreuves. Aux épreuves de l'IAEP, en 1990, et à celles du PIRS, en 1993 et en 1997, les élèves québécois ont obtenu des résultats supérieurs à ceux de l'ensemble des provinces canadiennes. Pour les quatre examens administrés aux élèves de 3e et de 4e année du primaire et des deux premières années du secondaire, dans le cadre de la Troisième enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS), en 1994-1995, le Québec a aussi obtenu de meilleurs résultats que les cinq autres provinces participantes. Cette excellente performance s'est répétée à l'occasion de la reprise de la TEIMS en 1999.

Toujours en mathématiques, mais cette fois au niveau international, les élèves du Québec se sont mesurés avec succès à ceux des pays de l'OCDE dans sept épreuves. Aux épreuves de l'IAEP, en 1990, les élèves de 9 ans ont récolté le quatrième rang, après la Corée, l'Italie et l'Écosse, et les élèves de 13 ans se sont classés au troisième rang, après la Corée et la Suisse. Pour les quatre épreuves passées dans le cadre de TEIMS, en 1994-1995, les élèves inscrits à la 3e et à la 4e année

Tableau 7.11

Résultats[1] des élèves à diverses épreuves[2], Québec et autres pays ou territoires, 1990-1999

	Allemagne	Royaume-Uni	Belgique[3]		Canada[4]	Corée	Écosse	Espagne[5]
			Fr.	Fl.				
				%				
Mathématiques								
Élèves de 9 ans, IAEP, 1990	..	59	..	..	..	75	66	62
Élèves de 13 ans, IAEP, 1990	..	61	..	..	..	73	61	55
Élèves de 3e année, TEIMS, 1994-1995	..	45	..	..	47	67	45	..
Élèves de 4e année, TEIMS, 1994-1995	..	57	..	..	61	76	58	..
Élèves de 1re sec., TEIMS, 1994-1995	49	47	54	65	52	67	44	42
Élèves de 2e sec., TEIMS, 1994-1995	54	53	59	66	59	72	52	51
Élèves de 2e sec., TEIMS-R, 1999	..	50	..	56	53	59	..	..
Sciences								
Élèves de 9 ans, IAEP, 1990	..	63	..	..	..	68	62	62
Élèves de 13 ans, IAEP, 1990	..	69	..	..	..	78	68	68
Élèves de 3e année, TEIMS, 1994-1995	..	55	..	..	53	67	51	..
Élèves de 4e année, TEIMS, 1994-1995	..	63	..	..	64	74	60	..
Élèves de 1re sec., TEIMS, 1994-1995	53	56	45	57	54	61	48	49
Élèves de 2e sec., TEIMS, 1994-1995	58	61	50	60	59	66	55	56
Élèves de 2e sec., TEIMS-R, 1999	..	54	..	54	53	55	..	..
Géographie								
Élèves de 13 ans, IAEP, 1990	..	..	..	..	..	..	58	60
Lecture								
Élèves francophones de la fin du primaire et du début du secondaire, MEQ-MEN, 1991	..	..	..	..	..	..	..	..
Écriture								
Élèves francophones de 3e secondaire, DIEPE, 1993	..	..	71	..	..	..	..	..

1. Les résultats aux épreuves de l'IAEP sont exprimés par des moyennes (en %). Les résultats aux épreuves du PIRS sont donnés en proportion (%) d'élèves qui ont atteint le deuxième niveau (élèves de 13 ans) ou le troisième niveau (élèves de 16 ans) de rendement sur une échelle de cinq. Les résultats aux épreuves de TEIMS sont exprimés par des moyennes (en %).
2. DIEPE : Description internationale des enseignements et des performances en matière d'écrit.
   IAEP : International Assessment of Educational Progress.
   MEN : Ministère de l'Éducation nationale de la France.
   MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec.
   PIRS : Programme d'indicateurs du rendement scolaire (Conseil des ministres de l'Éducation du Canada).
   TEIMS : Troisième enquête internationale sur la mathématique et les sciences.
3. Fr : langue française et Fl : langue flamande.
4. Incluant le Québec.
5. Excluant la Catalogne.
6. Émilie-Romagne.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives.

États-Unis	France	Irlande	Japon	Italie[a]	Portugal	Québec	Suisse	
%								
								Mathématiques
58	..	60	..	68	56	64	..	Élèves de 9 ans, IAEP, 1990
55	64	61	..	64	48	68	71	Élèves de 13 ans, IAEP, 1990
49	..	48	63	..	37	56	..	Élèves de 3e année, TEIMS, 1994-1995
63	..	64	74	..	48	69	..	Élèves de 4e année, TEIMS, 1994-1995
48	51	53	67	..	37	61	..	Élèves de 1re sec., TEIMS, 1994-1995
53	61	59	73	..	43	68	..	Élèves de 2e sec., TEIMS, 1994-1995
50	..	..	58	48	..	57	..	Élèves de 2e sec., TEIMS-R, 1999
								Sciences
65	..	57	..	67	55	63	..	Élèves de 9 ans, IAEP, 1990
67	69	63	..	70	63	71	74	Élèves de 13 ans, IAEP, 1990
57	..	51	61	..	41	53	..	Élèves de 3e année, TEIMS, 1994-1995
66	..	61	70	..	50	65	..	Élèves de 4e année, TEIMS, 1994-1995
54	46	52	59	..	41	54	..	Élèves de 1re sec., TEIMS, 1994-1995
58	54	58	65	..	50	59	..	Élèves de 2e sec., TEIMS, 1994-1995
52	..	..	55	49	..	54	..	Élèves de 2e sec., TEIMS-R, 1999
								Géographie
62	..	59	..	..	..	64	..	Élèves de 13 ans, IAEP, 1990
								Lecture
								Élèves francophones de la fin du primaire et du début du secondaire,
..	68	..	..	..	..	68	..	MEQ-MEN, 1991
								Écriture
								Élèves francophones de 3e secondaire,
..	69	..	..	..	..	70	..	DIEPE, 1993

du primaire ainsi que ceux de la 2e année du secondaire sont arrivés au troisième rang, soit après la Corée et le Japon, alors que ceux de la 1re année du secondaire se sont classés au quatrième rang, après la Corée, le Japon et la Communauté flamande de Belgique. Pour la reprise de la Troisième enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS-R), en 1999, les élèves du Québec inscrits à la 2e année du secondaire ont obtenu le troisième rang parmi les 13 pays de l'OCDE qui ont participé à l'épreuve, soit après la Corée et le Japon.

En sciences, les élèves du Québec ont participé à quatre épreuves interprovinciales et à sept épreuves internationales. Ils ont obtenu des résultats équivalant à la moyenne canadienne. Aux épreuves de l'IAEP, en 1990, les Québécois âgés de 9 ans se sont classés au second rang et les élèves âgés de 13 ans, au troisième rang. Aux mêmes épreuves, mais sur le plan international, ces élèves de 9 ans sont arrivés au quatrième rang, soit après la Corée, l'Écosse et l'Italie, pendant que ceux de 13 ans se classaient au troisième rang, après la Corée et la Suisse.

Toujours en sciences, mais aux épreuves interprovinciales du PIRS de 1996, les élèves québécois francophones se sont classés au second rang, alors que les élèves anglophones obtenaient les sixième et neuvième rangs. Les résultats des deux groupes linguistiques se sont encore améliorés aux épreuves de 1999; ils ont alors réussi à atteindre respectivement les 1er et 4e rangs.

Aux épreuves de sciences du TEIMS de 1994-1995 de même qu'à la reprise de 1999, les élèves du Québec ont obtenu des résultats généralement supérieurs à ceux des élèves d'autres provinces. Les élèves de l'Alberta se sont classés au premier rang, suivis par les élèves québécois et ceux de la Colombie-Britannique. Pour la reprise de TEIMS en 1999, les élèves de la 2e année du secondaire du Québec se sont encore maintenus au troisième rang, après la Corée et le Japon.

En 1990, les élèves de 13 ans du Québec ont participé à une épreuve de géographie de l'IAEP. Ils se sont classés au troisième rang parmi les huit provinces participantes. À cette épreuve, ils ont aussi obtenu des résultats supérieurs à ceux des élèves des quatre pays de l'OCDE qui y avaient également pris part.

En ce qui concerne l'apprentissage de la langue maternelle, les élèves du Québec ont participé à une vingtaine d'épreuves depuis 1991. Seize de ces épreuves ont été tenues dans le cadre du Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) du Conseil des ministres de l'éducation du Canada, en 1994 et en 1998. Huit examens ont été administrés aux élèves francophones et huit autres aux élèves anglophones. Les élèves francophones du Québec ont obtenu systématiquement des résultats supérieurs à ceux des élèves des minorités francophones des autres provinces canadiennes, particulièrement aux épreuves d'écriture. Quant aux élèves anglophones du Québec, ils ont généralement eu des résultats comparables ou supérieurs à ceux des autres provinces.

Au cours de la période considérée, les élèves francophones du Québec ont aussi participé à deux épreuves internationales de français. La première, en 1991, était

une épreuve de lecture pour les élèves de la fin du primaire et du début du secondaire de la France et du Québec. Les Québécois ont obtenu des résultats semblables à ceux des élèves français. La deuxième épreuve, en 1993, menée par le groupe Description internationale des enseignements et des performances en matière d'écrit (DIEPE), était une épreuve d'écriture subie par les élèves de 14-15 ans du Québec, de la France, de la Communauté française de Belgique et du Nouveau-Brunswick. Les résultats globaux des élèves québécois ont été semblables à ceux des élèves français et belges. Cependant, si l'on ventile ces résultats selon les critères de la langue (orthographe, ponctuation, vocabulaire et syntaxe), de la communication (présentation, contenu, adaptation au lecteur) et du texte (structure et cohérence), on constate que les élèves québécois ont éprouvé plus de difficulté que les élèves belges en ce qui concerne la langue, tandis qu'ils obtenaient les meilleurs résultats pour ce qui est de la structure et de la cohérence du texte; les résultats portant sur les critères de communication ont été semblables à ceux des élèves belges et français.

Les élèves du Québec subissent régulièrement des épreuves de français au cours de leur cheminement scolaire. Un test de production écrite préparée par le ministère de l'Éducation est administré chaque année aux élèves de la 5e année du secondaire. Pour celui de juin 1999, le taux de réussite a été de 93,8 % et la moyenne des résultats a été de 74,3 %. À cette épreuve, les élèves rencontrent généralement davantage de difficulté dans l'usage des règles de fonctionnement de la langue, soit sur les plans de la syntaxe, de la ponctuation ainsi que de l'orthographe d'usage et grammatical.

L'intégration au marché du travail

À la fin de leurs études, les sortants et les sortantes du secondaire, du collégial et de l'université qui ne poursuivent pas une formation plus avancée accèdent au marché du travail[5]. Les données obtenues au moyen des opérations de relance nous renseignent sur le placement et sur le chômage des diplômés et diplômées quelques mois après leur arrivée sur le marché de l'emploi.

En 2000, les personnes titulaires d'un DEP de la promotion de 1998-1999 connaissaient un taux de chômage de 13,0 %[6] (tableau 7.12). Cela représente une baisse de 2,1 points de pourcentage par rapport à 1999 et de 14,2 points par rapport à 1994. Toujours en 2000, les personnes titulaires d'un DEP travaillaient à temps plein dans une proportion de 86,6 %, et le taux de placement dans des emplois en lien avec la formation reçue était de 76,0 % (tableau 7.13). Les taux de placement à temps plein et en lien avec la formation reçue sont en hausse depuis 1994.

5. L'analyse portera particulièrement sur les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'un baccalauréat et d'une maîtrise.
6. Neuf mois après la fin de leurs études.

Tableau 7.12
Taux de chômage des diplômés selon l'ordre d'enseignement et le type de diplôme, et taux de chômage selon trois groupes d'âge et le niveau de scolarité, Québec, 1989-2000

	1989	1994	1997	1998	1999	2000
				%		
Taux de chômage des diplômés[1]						
Enseignement secondaire						
Diplôme d'études secondaires (DES)	..	..	..	..	..	..
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	..	27,2	24,2	18,4	15,1	13,0
Attestation de spéc. professionnelle (ASP)	..	24,6	21,4	16,6	12,4	12,4
Enseignement collégial						
Formation préuniversitaire	..	21,4	18,3	12,5	8,0	4,5
Formation technique	8,2	18,4	11,1	8,6	6,8	5,5
Enseignement universitaire						
Baccalauréat	8,1	11,4	9,1	..	6,4	..
Maîtrise	4,9	6,8	8,1	..	7,4	..
Taux de chômage selon trois groupes d'âge[2]						
De 15 à 19 ans	15,2	20,6	27,4	23,7	21,3	18,5
Études secondaires complétées	..	..	..	..	18,9	..
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	..	..	..	..	12,7	..
Baccalauréat	..	..	..	..	0,0	..
Maîtrise ou doctorat	..	..	..	..	0,0	..
De 20 à 24 ans	11,9	15,9	15,7	14,2	12,7	11,6
Études secondaires complétées	..	..	..	..	13,8	..
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	..	..	..	..	9,0	..
Baccalauréat	..	..	..	..	8,5	..
Maîtrise ou doctorat	..	..	..	..	0,0	..
De 25 à 34 ans	9,6	12,7	11,2	9,7	8,7	8,1
Études secondaires complétées	..	..	..	..	9,4	..
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	..	..	..	..	7,1	..
Baccalauréat	..	..	..	..	5,8	..
Maîtrise ou doctorat	..	..	..	..	0,0	..

1. Les taux de chômage des diplômés font référence à leur situation au cours de l'année mentionnée. Il s'agit du taux de chômage neuf mois après la fin des études pour les titulaires d'un DEP ou une ASP, et environ dix mois pour les titulaires d'un DEC (quinze mois pour ceux qui terminent à l'automne). En ce qui concerne les titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise, il s'agit de la situation en janvier, deux ans après l'obtention de leur diplôme.
2. Les données sur les taux de chômage de trois groupes d'âge selon le niveau de scolarité proviennent de Statistique Canada. Ces taux de chômage concernent les personnes dont l'expérience de travail peut différer de celle des personnes récemment diplômées.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction de la recherche et de l'évaluation, Direction des statistiques et des études quantitatives.

Les diplômés et diplômées de la formation technique du collégial en mars 2000[7] étaient en chômage dans une proportion de 5,5 %. Il s'agit d'une baisse de 1,3 point de pourcentage par rapport à 1999 et de 12,9 points par rapport à 1994. Ces personnes travaillaient à temps plein dans une proportion de 86,7 %, et le taux de placement en lien avec la formation reçue était de 84,1 %. Les taux de placement à temps plein et en lien avec la formation reçue affichent une croissance depuis 1997.

Les personnes diplômées de la formation préuniversitaire en mars 2000 étaient en chômage dans une proportion de 4,5 %. Cela représente une baisse de 3,5 points de pourcentage par rapport à 1999 et de 16,9 points par rapport à 1994. Ils travaillaient à temps plein dans une proportion de 67,1 %, et le taux de placement en lien avec la formation reçue était de 20,0 %. Les taux de placement à temps plein et en lien avec la formation reçue sont aussi en hausse depuis 1994.

En 1999, le taux de chômage des bacheliers et des bachelières de la promotion de 1997 était de 6,4 %. Par rapport à 1994, il a baissé de 5,0 points de pourcentage. Le taux de placement à temps plein était de 85,4 % en 1999, tandis que celui qui est associé à la formation reçue était de 81,6 %. Ces deux taux de placement augmentent depuis 1997.

Toujours en 1999, le taux de chômage des titulaires d'une maîtrise de la promotion de 1997 était de 7,4 %. Par rapport à 1994, il a augmenté de 0,6 point de pourcentage, mais comparativement à 1997, il a baissé de 0,7 point. Le taux de placement à temps plein était de 87,8 % en 1999, alors que le taux de placement en lien avec la formation reçue était de 85,0 %.

Depuis la fin de la récession du début des années 90, et tout particulièrement depuis 1997, les conditions de l'intégration des diplômés et des diplômées des divers ordres d'enseignement au marché du travail se sont beaucoup améliorées. Les taux de chômage suivent une tendance à la baisse, tandis que les taux de placement à temps plein et en lien avec la formation augmentent.

On remarque aussi que des niveaux de scolarité supérieurs sont associés à des taux de chômage décroissants. Cette observation s'applique aussi bien aux personnes diplômées récemment sorties du système d'éducation qu'à toutes les personnes actives sur le marché du travail. Les taux de chômage de ces deux groupes de personnes sont présentés au tableau 7.12.

7. Dix mois après la fin de leurs études, pour ceux et celles qui ont terminé au trimestre d'hiver, et quinze mois pour ceux et celles ayant terminé au trimestre d'automne.

Tableau 7.13
Taux d'emploi à temps plein et taux d'emploi à temps plein en lien avec la formation des diplômés, selon l'ordre d'enseignement[1], Québec, 1989-2000

	1989[2]	1994	1997	1998	1999	2000
				%		
Enseignement secondaire						
Diplôme d'études professionnelles (DEP)						
Temps plein[3]	..	77,5	81,9	83,5	85,5	86,6
En lien avec la formation[4]	..	63,0	68,0	73,6	74,6	76,0
Attestation de spéc. professionnelle (ASP)						
Temps plein	..	82,9	84,2	83,8	88,1	86,4
En lien avec la formation	..	63,0	66,7	71,6	73,1	76,2
Enseignement collégial : diplôme d'études collégiales (DEC)						
En formation technique						
Temps plein	85,4	71,2	78,6	82,3	84,4	86,7
En lien avec la formation	84,9	71,6	70,7	80,2	82,6	84,1
En formation préuniversitaire[5]						
Temps plein	62,1	50,0	64,4	63,9	53,3	67,1
En lien avec la formation	22,0	15,0	11,3	8,9	5,5	20,0
Enseignement universitaire						
Baccalauréat						
Temps plein	90,0	82,0	80,0	..	85,4	..
En lien avec la formation	81,0	79,0	77,0	..	81,6	..
Maîtrise						
Temps plein	91,0	87,0	85,0	..	87,8	..
En lien avec la formation	86,0	89,0	85,0	..	85,0	..

1. Les données sur l'intégration au marché du travail des diplômés de la formation professionnelle et de la formation technique font référence à leur situation au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (année scolaire). Cette période est de neuf mois après la fin de leurs études pour les titulaires d'un DEP ou une ASP, et d'environ dix mois pour les titulaires d'un DEC (quinze mois pour ceux qui terminent à l'automne). En ce qui concerne les titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise, il s'agit de la situation en janvier, deux ans après l'obtention de leur diplôme. L'année mentionnée au tableau représente l'année de l'enquête.
2. Les données de 1989 apparaissent à titre de référence. Elles ne sont pas commentées puisque la méthodologie a changé entre 1989 et 1994.
3. Le taux d'emploi à temps plein représente la proportion de diplômés qui ont déclaré travailler à leur compte ou pour autrui (et sans étudier à temps plein).
4. Le taux d'emploi à temps plein en lien avec la formation reçue représente la proportion de diplômés en emploi à temps plein qui jugent que leur travail correspond à leurs études.
5. Les données portant sur les diplômés de la formation préuniversitaire au collégial en 1989 ne portent que sur ceux âgés de 24 ans ou moins l'année de l'obtention du diplôme.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction de la recherche et de l'évaluation, Direction des statistiques et des études quantitatives.

Conclusion

Au cours du XX^e siècle, la scolarisation de la population québécoise s'est d'abord lentement améliorée, puis les progrès se sont accélérés avec la réforme scolaire des années 60, notamment aux niveaux post-secondaires. Les hommes et les femmes ont augmenté leur scolarité à des moments différents. Depuis un passé plus récent, les femmes sont largement responsables de l'élévation générale de la scolarisation. Les jeunes hommes sont davantage représentés aux échelons inférieurs de la scolarité, tandis que les jeunes femmes se retrouvent plus fréquemment aux échelons supérieurs. Chez les générations plus âgées, l'inverse se produit. Cette tendance est le plus marquée dans les générations de 65 ans et plus.

Les stades d'avancement dans le cheminement scolaire atteints actuellement par les nouvelles générations sont de plus en plus élevés. Comme le chapitre suivant le fera ressortir, ce sont surtout les femmes qui ont haussé leur scolarisation, dépassant les hommes dans tous les ordres d'enseignement. Les derniers retranchements majoritairement masculins sont la formation professionnelle au secondaire et les études universitaires de troisième cycle.

Plus que l'obtention des diplômes, ce sont les résultats des élèves du Québec à des épreuves internationales qui démontrent la qualité de l'éducation donnée aujourd'hui. Toutefois, l'intégration au marché du travail reste un des critères fondamentaux pour évaluer les résultats du système d'éducation, sans pour autant en devenir la seule finalité ni tenir lieu de politique de formation de la main-d'œuvre. La scolarité constitue cependant, et depuis des lustres, la meilleure passerelle vers l'occupation d'un emploi et l'épanouissement des personnes. Une « entrée réussie dans le XXI^e siècle » s'accompagnera inévitablement d'une scolarisation encore plus poussée et plus généralisée.

Bibliographie

AUDET, Marc (2000). « L'insertion professionnelle des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise au cours des deux dernières décennies », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 17, août 2000, 23 p.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC (1963). *Première partie du rapport : les structures supérieures du système scolaire*, 121 p.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC (1964). *Deuxième partie du rapport : les structures pédagogiques du système scolaire*, 403 p.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) (2000). *Indicateurs de l'éducation au Canada, Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 1999*, Statistique Canada, 274 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (1992). *L'enseignement supérieur : pour une entrée réussie dans le XXIe siècle*, Québec, Direction des communications, 201 p.

DUFORT, Jean-Pierre (1999). « La formation professionnelle au secondaire », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 12, septembre 1999, 15 p.

FOUCAULT, Diane (2000). « La CITE-97 de l'UNESCO et le Système éducatif du Québec », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 18, septembre 2000, 9 p.

FOUCAULT, Diane (2001). « La diplomation au Québec et dans les pays de l'OCDE », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 21, janvier 2001, 10 p.

Groupe DIEPE (1995). *Savoir écrire au secondaire : étude comparative auprès de quatre populations francophones d'Europe et d'Amérique*, De Boeck Université.

LESPÉRANCE, André, Pierre DUCHARME et Diane FOUCAULT (2000). « Le décrochage scolaire », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 14, mars 2000, 11 p.

MAHEU, Robert (1998). « La diplomation à l'enseignement secondaire, collégial et universitaire en 1995 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 4, juin 1998, 5 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2000a). *La relance au secondaire en formation professionnelle*, Québec, Direction de la recherche et de l'évaluation, Gouvernement du Québec, 21 p. et tableaux annexes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2000b). *La relance au collégial en formation technique*, Québec, Direction de la recherche et de l'évaluation, Gouvernement du Québec, 17 p. et tableaux annexes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2000c). *La relance à l'université*, Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives, 10 p. et tableaux annexes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2001). *Indicateurs de l'éducation*, édition 2001, Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives, 140 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2000). *L'état de l'École*, n° 10, Paris, Direction de la programmation et du développement, octobre 2000, 77 p.

NOBERT, Yves (1996). « L'éducation », dans *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, chapitre 2, p. 57-87.

NOBERT, Yves (1997). « L'éducation », dans *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, volume 1, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 3, p. 61-92.

NORMAND, Josée (1995). « L'éducation des femmes au Canada », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, p.18-22.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2000). *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*, Paris, 410 p.

ROCHER, Guy (1973). *Le Québec en mutation*, Montréal, Éditions Hurtubise, 345 p.

SIMARD, Jean-Pierre et J. P. Baillargeon (1990). « Système d'éducation », dans *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 295-301.

ST-GERMAIN, Claude (1998). « Une comparaison internationale des résultats des élèves québécois en mathématiques et en sciences », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 6, août 1998, 20 p.

ST-GERMAIN, Claude (1999a). « La scolarité de la population adulte des principales communautés culturelles du Québec en 1996 », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 11, mai 1999, 9 p.

ST-GERMAIN, Claude (1999b). « La scolarisation au Québec et dans les pays de l'OCDE en 1995-1996 », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 13, novembre 1999, 6 p.

Chapitre 8

Le cheminement scolaire selon le sexe

André Lespérance
Direction des statistiques et des études quantitatives, ministère de l'Éducation

Introduction

Ce chapitre fait état, un peu plus que le précédent, des changements récents observés dans la scolarisation selon le sexe. Au Québec, la situation a évolué depuis une vingtaine d'années, à tel point que le profil scolaire de la population active est sur le point de basculer et d'entraîner une redéfinition importante des rôles sociaux de la population de chaque sexe. Les écarts entre la scolarisation des femmes et celle des hommes augmentent continuellement en faveur des premières, et ils dépassent souvent ceux qu'on peut observer dans d'autres pays.

À partir des taux actuels d'obtention des diplômes par ordre d'enseignement, on peut extrapoler quelle serait la répartition d'une génération en fonction du diplôme le plus élevé à la sortie des études. Une telle opération donne un aperçu de ce que sera le profil de la main-d'œuvre dans un proche avenir.

La persévérance des filles

Les différentes mesures de persévérance rapportées au tableau 8.1 et aux figures 8.1 et 8.2, que ce soit dans l'accès aux études ou dans l'obtention des diplômes sont généralement plus élevées pour le sexe féminin. On peut voir au tableau 8.2 les écarts en faveur des femmes. Seulement deux catégories sont encore majoritairement masculines : la formation professionnelle au secondaire et les études doctorales à l'université.

On remarquera que si les garçons se dirigent un peu plus que les filles vers la formation professionnelle, cela ne suffit pas à compenser leur faible persévérance jusqu'à la fin du secondaire. Ainsi retrouve-t-on un écart un peu plus élevé dans l'obtention d'un diplôme du secondaire; celui-ci a fluctué entre 12 et 17 points et se situait autour de 14 points durant les années 90. En comparaison des principaux pays de l'OCDE (tableau 8.3), l'avance prise au secondaire par les filles est supérieure à ce qu'on observe ailleurs. En fait, il n'y a que l'Irlande, l'Espagne

Tableau 8.1
Taux d'accès aux études et d'obtention d'un diplôme selon le sexe, Québec, 1975-1976 à 1999-2000

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1998-1999	1999-2000
				%			
Études							
Secondaire							
5e secondaire[1]							
Hommes	..	..	63,2	64,6	73,8	71,0	71,4
Femmes	..	..	71,2	75,7	83,5	82,7	82,5
Formation professionnelle avant 20 ans[2]							
Hommes	..	..	27,2	18,8	17,4	19,6	19,6
Femmes	..	..	24,3	11,5	12,2	13,2	13,1
Collégial							
Formation préuniversitaire							
Hommes	25,4	25,7	34,2	36,5	31,3	26,6	27,3
Femmes	22,5	26,6	40,9	46,6	44,6	41,8	42,7
Formation technique							
Hommes	13,4	14,8	17,7	16	18,4	17,8	17,7
Femmes	17,1	19,3	23,9	22,9	20,2	20,3	21,1
Accueil et intégration							
Hommes	...	...	...	...	5,9	5,6	6,2
Femmes	...	...	...	...	6,1	4,8	5,0
Études universitaires							
Baccalauréat							
Hommes	..	..	29,3	32,5	30,7	27,7	29,6
Femmes	..	..	34,0	41,8	40,7	40,5	42,3
Maîtrise							
Hommes	..	..	7,1	7,2	8,2	8,8	9,2
Femmes	..	..	6,1	6,7	8,9	9,4	9,8
Doctorat							
Hommes	..	..	1,8	1,9	2,1	1,9	2,1
Femmes	..	..	0,9	1,1	1,7	1,6	1,8
Diplôme							
Premier diplôme du secondaire							
Hommes	51,2	64,3	73,1	68,1	81,4	76,8	76,8
Femmes	63,1	71,9	85,6	85,1	95	90,5	90,4
Diplôme de formation professionnelle[3]							
Hommes	9,8	20,5	17	14,0	24,2	24,5	26,1
Femmes	16,6	23,5	18,4	13,4	20,7	21,6	22,3
Premier diplôme du collégial							
Formation préuniversitaire							
Hommes	14,3	15,3	18,7	21,8	19,2	17,9	..
Femmes	12,7	15,5	23,6	30,2	29,6	31,5	..
Formation technique							
Hommes	5,5	8,4	9	8,4	10,7	11,8	..
Femmes	9,5	12,3	13,9	13,8	16,1	17,9	..
Diplôme universitaire[4]							
Baccalauréat							
Hommes	16,7	17,9	18,1	20	22,7	21,7	..
Femmes	13,1	17,2	19,9	27,3	35,5	33,0	..
Maîtrise							
Hommes	3,5	3,6	4,4	4,4	5,8	6,1	..
Femmes	1,9	2,4	3,4	4,3	6,3	6,9	..
Doctorat							
Hommes	0,6	0,6	0,7	0,9	1,2	1,3	..
Femmes	0,2	0,2	0,3	0,4	0,6	0,8	..

1. Accès au secondaire général, secteur des jeunes. Exclut l'accès à la formation professionnelle ou au secteur des adultes.
2. Une proportion croissante de ces élèves ont déjà accédé à la 5e secondaire (générale) et obtenu un DES.
3. Inclus parmi les diplômes du secondaire.
4. À l'université, il s'agit de l'année civile où prend fin l'année scolaire.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation.*

Figure 8.1

Le cheminement de 100 jeunes Québécois dans le système scolaire, selon les comportements observés en 1975-1976, Québec

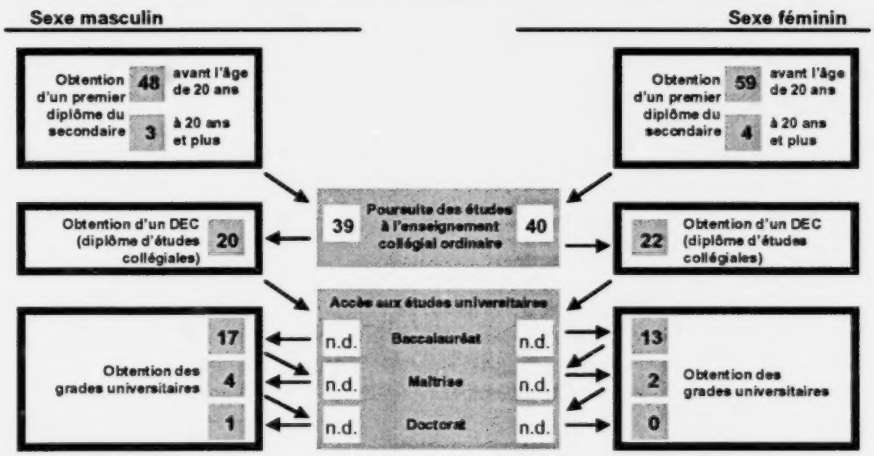

Figure 8.2

Le cheminement de 100 jeunes Québécois dans le système scolaire, selon les comportements observés en 1998-1999, Québec

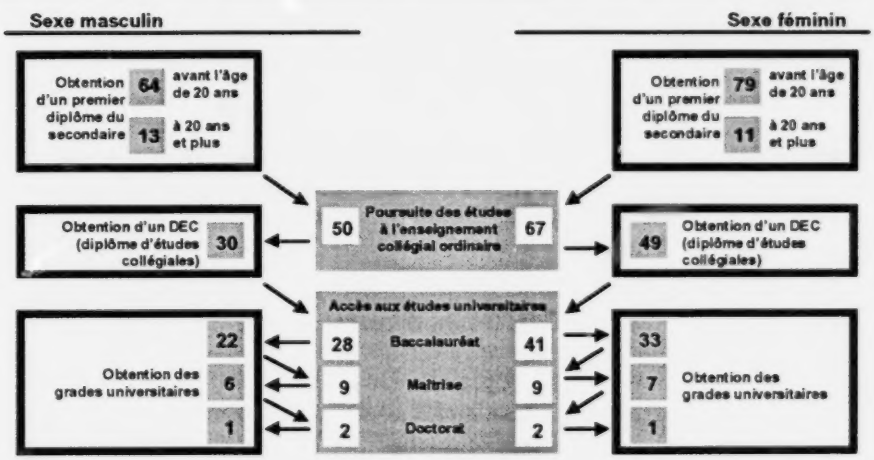

Tableau 8.2
Écarts en faveur des femmes[1] dans les taux d'accès aux études et d'obtention d'un diplôme, Québec, 1975-1976 à 1999-2000

	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1998-1999	1999-2000
				%			
Études							
Secondaire							
5e secondaire [2]	...	...	8,0	11,1	9,7	11,7	11,1
Formation professionnelle avant 20 ans [3]	...	...	-2,9	-7,3	-5,2	-6,4	-6,5
Collégial							
Formation préuniversitaire	-2,9	0,9	6,7	10,1	13,3	15,2	15,4
Formation technique	3,7	4,5	6,2	6,9	1,8	2,5	3,4
Accueil et intégration	...	...	...	...	0,2	-0,8	-1,2
Ensemble des formations	0,8	5,4	12,9	17	15,3	16,9	17,6
Études universitaires							
Baccalauréat	...	...	4,7	9,3	10,0	12,8	12,7
Maîtrise	...	...	-1,0	-0,5	0,7	0,6	0,6
Doctorat	...	...	-0,9	-0,8	-0,4	-0,3	-0,3
Diplôme							
Premier diplôme du secondaire	11,9	7,6	12,5	17,0	13,6	13,7	13,6
Diplôme de formation professionnelle[3]	6,8	3	1,4	-0,6	-3,5	-2,9	-3,8
Premier diplôme du collégial							
Formation préuniversitaire	-1,6	0,2	4,9	8,4	10,4	13,6	...
Formation technique	4,0	3,9	4,9	5,4	5,4	6,1	...
Ensemble des formations	2,4	4,1	9,8	13,8	15,8	19,7	...
Diplôme universitaire[4]							
Baccalauréat	-3,6	-0,7	1,8	7,3	12,8	11,3	...
Maîtrise	-1,6	-1,2	-1,0	-0,1	0,5	0,8	...
Doctorat	-0,4	-0,4	-0,4	-0,5	-0,6	-0,5	...

1. Une valeur positive signifie que le taux des femmes est plus élevé que celui des hommes.
2. Accès au secondaire général, secteur des jeunes. Exclut l'accès à la formation professionnelle ou au secteur des adultes.
3. Une proportion croissante de ces élèves ont déjà accédé à la 5e secondaire (générale) et obtenu un DES.
4. À l'université, il s'agit de l'année civile où prend fin l'année scolaire.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation.*

et le Canada qui affichent des résultats comparables à ceux du Québec. Les moyennes des écarts seraient plutôt de 2 à 4 points en faveur des filles. Dans quelques pays, dont la Suisse et l'Islande, ce sont encore les garçons qui obtiennent un diplôme du secondaire en plus forte proportion.

En ce qui concerne l'accès aux études collégiales, la différence entre les sexes semble s'élargir graduellement, sans toutefois atteindre la valeur de 17 points, déjà observée en 1990-1991. En outre, une plus forte persévérance des filles fait en sorte que l'écart est encore plus prononcé au moment de l'obtention du DEC.

Tableau 8.3
Écarts en faveur des femmes[1] dans les taux d'obtention des diplômes du secondaire (1995-1996 et 1997-1998) et de l'université (1995-1996), dans quelques pays de l'OCDE et au Québec

Pays	Secondaire		Baccalauréat
	1995-1996	1997-1998	1995-1996
		%	
Allemagne	0	4	-4
Canada[2]	7	11	10
Corée	0	-1	-7
Espagne	16	12	10
États-Unis	7	7	8
Finlande	..	..	3
France	1	3	..
Irlande	8	14	..
Islande	..	-5	..
Italie	..	..	1
Japon	6	6	-16
Norvège	..	..	14
Nouvelle-Zélande	13	..	9
Pays-Bas	..	..	4
Québec	15	14	13
Royaume-Uni	..	..	4
Suède	2	6	7
Suisse	-10	-11	..
Moyenne des pays de l'OCDE	2	4	7

1. Une valeur positive signifie que le taux des femmes est plus élevé que celui des hommes.
2. Les taux présentés pour le Canada ne comprennent pas les diplômes décernés aux adultes pour le Québec.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation, 2000*.
Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives.

À cette étape, l'élargissement de l'écart est également plus rapide : alors qu'en 1975-1976, le taux d'obtention d'un DEC était à peine plus élevé chez les filles, en 1998-1999, la différence était de près de 20 points en leur faveur (49,4 % contre 29,7 %).

Aux études universitaires, les écarts sont un peu moins prononcés qu'aux études collégiales. Dans les programmes de baccalauréat, que ce soit par rapport à l'accès aux études ou à l'obtention du diplôme, les différences selon le sexe sont du même ordre de grandeur que celles observées relativement à l'obtention du DEC en formation préuniversitaire. Malgré cela, les disparités entre hommes et femmes n'ont à peu près pas cessé de s'élargir au cours des dernières années. Jusqu'au début des années 80, les chances d'obtenir un baccalauréat étaient un peu plus fortes pour les hommes, mais depuis une quinzaine d'années ces derniers, contrairement aux femmes, ont quasiment arrêté de progresser. Dans les

faits, depuis 1985-1986, le taux d'obtention d'un baccalauréat a augmenté de 3,6 points chez les hommes et de 13,1 points chez les femmes. En ajoutant le chemin parcouru par celles-ci dans les dix années précédentes, on est passé d'une différence de 3,6 points en faveur des hommes en 1975-1976 à un écart de 11,3 points à l'avantage des femmes en 1998-1999. Ainsi qu'il était signalé au chapitre 7, en 1995-1996, le Québec était avec la Norvège, l'Espagne, le Canada et la Nouvelle-Zélande parmi les sociétés où la scolarisation universitaire des femmes est le plus avancée (tableau 8.3).

Au deuxième cycle, la « féminisation » s'est produite plus récemment, mais elle n'en était pas moins prévisible. Après une dizaine d'années de persévérance plus poussée jusqu'au baccalauréat de la part des femmes, la conséquence normale était de parvenir à un taux d'obtention de la maîtrise plus élevé, ce qui s'est produit au début des années 90. Les répercussions de cette persévérance au doctorat sont, pour l'instant, difficiles à évaluer; en 1998-1999, ce diplôme est obtenu par 1,3 % des hommes et 0,8 % des femmes.

La diplomation à la sortie des études

À l'aide des observations d'une seule et même année, les données du tableau 8.1 peuvent aussi être examinées différemment et organisées pour représenter ce que serait la formation finale d'une cohorte, ventilée en fonction du diplôme le plus élevé[1] obtenu (tableau 8.4).

Entre 1975-1976 et 1998-1999, la croissance de la diplomation des niveaux secondaire et universitaire est remarquable, à la fois pour les hommes et pour les femmes. La croissance de la proportion de nouveaux bacheliers et de nouvelles bachelières a été de 11,4 points (de 14,9 % à 27,3 %). Chez les femmes, l'augmentation a été de 20 points (de 13,0 % à 33,0 %), comparativement à 5,2 points chez les hommes (de 16,7 % à 21,9 %), soit presque quatre fois plus.

À l'autre extrême, la proportion de ceux et celles qui n'ont aucun diplôme à la sortie des études a diminué de près des deux tiers (soit de 43,0 % à 16,5 %) entre 1975-1976 et 1998-1999. Cette baisse a été sensiblement du même ordre de grandeur pour les hommes et pour les femmes. Elle se répercute sur toutes les autres catégories qui ont augmenté, soit les personnes terminant leurs études avec un diplôme de niveau postsecondaire non universitaire (c'est-à-dire du collégial) ou avec un diplôme du secondaire. C'est dans cette dernière catégorie que les hommes ont le plus progressé, tandis que les femmes accroissaient encore leur représentation dans les strates de scolarité les plus élevées.

1. On doit supposer ici que tous les diplômes d'un ordre d'enseignement sont obtenus après le diplôme de l'ordre immédiatement inférieur. Ainsi, la différence entre la proportion de titulaire d'un DEC et la proportion de titulaires d'un diplôme du secondaire est la proportion de ceux et celles qui terminent leurs études avec un diplôme du secondaire comme diplôme le plus élevé; la différence entre la proportion de titulaires d'un baccalauréat et la proportion de titulaires d'un DEC est la proportion de ceux et celles avec un DEC comme diplôme le plus élevé (Lespérance, 1997).

Tableau 8.4
Répartition des sortants et des sortantes selon le plus haut diplôme obtenu, Québec, 1975-1976 à 1998-1999

Diplôme	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1997-1998	1998-1999
				%			
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Grade universitaire	14,9	17,6	19,0	23,6	29,0	26,7	27,3
Postsecond. non univ.	7,4	10,0	15,3	15,8	11,1	12,7	12,0
Secondaire	34,7	40,4	44,8	37,4	48,0	41,7	44,2
Sans DES	43,0	32,0	20,8	23,3	11,9	18,9	16,5
Hommes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Grade universitaire	16,7	17,9	18,1	20,0	22,7	21,7	21,9
Postsecond. non univ.	5,4	8,2	11,6	12,6	8,8	8,5	9,0
Secondaire	29,1	38,1	43,5	35,7	50,0	43,8	45,9
Sans DES	48,8	35,8	26,9	31,8	18,5	26,0	23,2
Femmes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Grade universitaire	13,1	17,2	19,9	27,3	35,5	31,8	33,0
Postsecond. non univ.	10,8	13,6	19,3	19,3	13,7	17,3	16,4
Secondaire	39,2	41,0	46,3	39,1	45,9	39,4	41,1
Sans DES	36,9	28,1	14,4	14,4	4,9	11,4	9,5

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation*.

Les données du tableau 8.1 peuvent aussi être examinées sous l'angle de la préparation au marché du travail par le système d'éducation (tableau 8.5). Le secondaire et le collégial sont alors réunis, et la distinction est faite entre la formation « générale ou préuniversitaire » et la formation « professionnelle ou technique »[2].

Ainsi, la proportion des sortantes et sortants qui ne sont pas préparés à entrer directement sur le marché du travail, soit les personnes qui n'ont aucun diplôme ou qui n'ont qu'un diplôme en formation générale au secondaire ou préuniversitaire au collégial (incluant les diplômes sans mention), qui était de 64,1 % en 1975-1976, est passée à 37,7 % en 1998-1999. Cette baisse de 26,9 points se traduit par des hausses de 12,4 points de la proportion de titulaires de baccalauréat et de 14,5 points de la proportion de titulaires de diplôme en formation professionnelle ou technique.

2. Il faut aussi tenir compte du fait qu'une certaine proportion de titulaires d'un DEC en formation technique poursuivent des études universitaires.

Tableau 8.5
Répartition des sortants et des sortantes selon la formation, Québec, 1975-1976 à 1998-1999

Formation	1975-1976	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1997-1998	1998-1999
				%			
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Grade universitaire	14,9	17,6	19,0	23,6	29,0	26,7	27,3
Professionnelle ou technique	20,5	31,9	28,9	24,1	30,6	34,0	35,0
Générale ou préuniversitaire	21,6	18,5	31,3	29,1	28,5	20,5	21,2
Sans DES	43,0	32,0	20,8	23,3	11,9	18,9	16,5
Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Grade universitaire	16,7	17,9	18,1	20,0	22,7	21,7	21,9
Professionnelle ou technique	15,1	28,7	25,9	22,2	29,8	32,8	33,5
Générale ou préuniversitaire	19,3	17,7	29,2	26,1	29,1	19,6	21,4
Sans DES	48,8	35,8	26,9	31,8	18,5	26,0	23,2
Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Grade universitaire	13,1	17,2	19,9	27,3	35,5	31,8	33,0
Professionnelle ou technique	27,4	37,1	32,0	26,1	31,4	35,2	36,1
Générale ou préuniversitaire	22,6	17,6	33,6	32,2	28,2	21,5	21,5
Sans DES	36,9	28,1	14,4	14,4	4,9	11,4	9,5

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation.*

La réduction de la proportion des sortants non préparés au marché du travail a été de 28,5 points chez les femmes et de 23,5 points chez les hommes. En 1998-1999, encore près d'un homme sur deux (44,6 %) n'a pas obtenu au moins un diplôme de formation professionnelle ou technique lorsqu'il quitte le système d'éducation; la proportion de femmes dans cette situation est de 31,0 %.

Les sortantes avec un baccalauréat sont une fois et demie plus nombreuses que les sortants (33,0 % contre 21,9 %), tandis que celles qui n'ont aucun diplôme sont environ deux fois et demie moins nombreuses (9,5 % contre 23,2 %).

Conclusion

On a vu que la scolarisation des hommes et des femmes avait progressé au cours des 25 dernières années, mais surtout qu'une prépondérance féminine s'était progressivement établie aux plus hauts niveaux de scolarité. Au recensement de 1996 (tableau 7.3), on pouvait déjà constater que dans la population de moins de 35 ans, la fraction la plus instruite était majoritairement féminine. Il ne fait pas de doute que dans une vingtaine d'années, c'est l'ensemble de la main-d'œuvre la plus scolarisée qui sera féminine.

S'il reste des domaines, comme la formation professionnelle, où les hommes conservent la majorité, c'est aussi le corollaire d'une sous-représentation aux niveaux supérieurs. Ce qui n'est pas encore évalué, c'est quelle place reviendra aux hommes sous-scolarisés dans le monde du travail d'ici quelques années et, quand les générations détenant actuellement les rênes du pouvoir céderont leur place à des plus jeunes, jusqu'où les transformations du marché de la main-d'œuvre s'ensuivront.

Bibliographie

LESPÉRANCE, André (1997). « Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 1, novembre, Québec, 5 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2001). *Indicateurs de l'éducation, édition 2001*, Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives, Gouvernement du Québec, 140 p.

Participation au marché du travail

Chapitre 9 **La population active**

Chapitre 10 **Les professions**

Chapitre 11 **Contraintes psychosociales du travail**

Chapitre 12 **Incapacité de travail pour des raisons de santé mentale**

Chapitre 9

La population active

Suzanne Asselin
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Selon l'âge, le niveau d'instruction, le cheminement professionnel et la présence d'enfants, le travail occupe une place plus ou moins importante dans la vie de chacun. Une étude[1] basée sur l'expérience de travail rapporte qu'environ 60 % de la vie adulte des Canadiens de 60-64 ans a été consacrée au travail rémunéré. Le travail est une activité qui apporte un sentiment d'accomplissement et confère un statut social. L'influence du contexte social et économique sur le travail rémunéré est majeure. Les changements qui ont façonné le monde du travail pendant ce dernier quart de siècle (1976-2000) sont nombreux : l'essor du secteur tertiaire, le développement technologique, la croissance accélérée d'emplois atypiques, la recherche continue de nouvelles formes d'organisation du travail, le libre-échange des biens et services en Amérique du Nord et la mondialisation, une accentuation de la compétitivité entre travailleurs et entre entreprises, une économie axée de plus en plus sur le savoir et la recherche d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée.

Plusieurs indicateurs clés de nature objective témoignent des conditions variées qui existent sur le marché du travail. Dans un premier temps, le présent chapitre brosse le tableau des grandes tendances de la participation des travailleurs québécois de 15-64 ans au marché du travail. Les premiers indicateurs concernent la proportion de personnes qui ont un emploi, alors que les indicateurs de la gravité du chômage permettent d'identifier les groupes qui désirent un emploi mais dont l'épisode de chômage représente une difficulté plus grande que pour la moyenne des Québécois. Un regard est également porté sur les personnes qui abandonnent toute recherche d'emploi. Avec la multiplicité de statuts d'emploi, on peut s'interroger sur leur importance respective. Ainsi, l'étude examine si la croissance du travail à temps partiel et celle du travail autonome se poursuivent, si le cumul d'emplois touche toujours les mêmes groupes de travailleurs et si le travail

1. Étude réalisée par Giles P. et H. Lathe portant sur l'année 1993 (75-001, été 1995).

atypique représente une pratique répandue. On évalue en outre si la plus forte participation des mères à une activité professionnelle se traduit par un comportement similaire à celui des pères.

Dans un second temps, les conditions rattachées à l'occupation d'un emploi sont décrites : les semaines de travail les plus longues et les plus courtes, de même que la durée des absences du travail. Cette section se termine sur l'analyse d'une caractéristique très importante des conditions d'emploi, soit les écarts de rémunération entre les travailleurs.

L'accès à l'emploi

Au cours de la période 1976-2000, les fluctuations économiques ont modifié les comportements sur le marché du travail. Les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada révèlent que l'activité a été entravée par les récessions de 1981-1982 et de 1990-1991. Comparativement à la décennie 80, la reprise très lente de l'activité pendant la décennie 90 a contribué à l'augmentation du chômage, ce qui a ralenti la croissance de l'accès à l'emploi. Toutefois, une progression a été enregistrée de 1997 à 2000.

Le taux d'emploi : une hausse plus modeste durant la décennie 90

En 2000, le rapport des personnes en emploi sur la population de 15-64 ans atteint un sommet de 67,3 % au Québec. Au cours de la décennie 90, le taux s'est légèrement élevé de 65,3 % à 66,0 %, ce qui tranche toutefois avec la croissance des années 80 (de 59,9 % à 65,3 %).

Un des plus importants changements en 25 ans est assurément la plus forte présence de femmes sur le marché du travail. En effet, leur taux d'emploi est passé de 41,4 % en 1976 à 61,4 % en 2000, une hausse de 20 points de pourcentage, dont 11 pendant les années 80. Cette croissance est toutefois interrompue pendant les récessions. Les gains profitent surtout aux femmes de 25 à 54 ans (figure 9.1). Bien que l'ensemble des Canadiennes affichent un parcours semblable, elles accèdent à l'emploi en

Figure 9.1
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans selon l'âge, Québec, 1976 et 2000

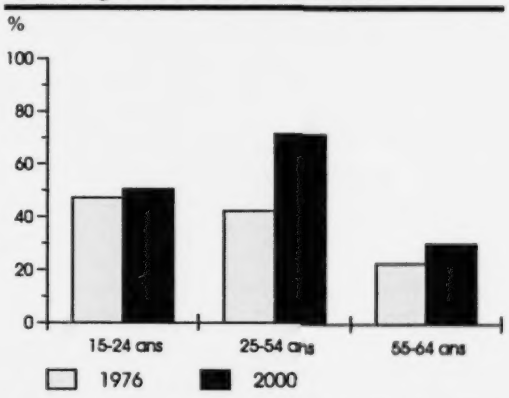

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

plus grande proportion, avec un taux supérieur d'environ 5 points au taux québécois, qui est de 65,8 % en 2000.

Figure 9.2
Taux d'emploi des hommes de 15-64 ans selon l'âge, Québec, 1976 et 2000

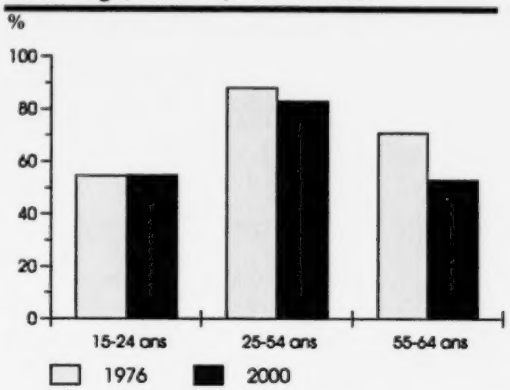

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Pendant cette même période, les hommes voient leur présence diminuer sur le marché du travail de 75,8 % à 73,3 %, mais les tendances fluctuent selon les cycles économiques. En fait, deux épisodes de hausse sont observées : l'une après la récession de 1981-1982, avec l'afflux de jeunes de 15-24 ans sur le marché du travail, soit jusqu'à 1988; l'autre depuis 1998, pour tous les groupes d'âge mais un peu plus chez les jeunes. Sur l'ensemble de la période, les hommes de 25-64 ans connaissent une baisse de leur participation au travail (figure 9.2). Le retrait le plus prononcé des travailleurs masculins s'effectue en fin de vie active, un comportement déjà perceptible à partir de 55-59 ans. La baisse de participation chez les 55-64 ans s'est effectuée progressivement et en grande partie dans les années 80 (Asselin et Gauthier, 2001). La tendance à la baisse du taux d'emploi chez les hommes de ce groupe d'âge est un peu plus accentuée au Québec que dans l'ensemble du Canada.

La faible augmentation du taux d'emploi chez les 15-24 ans entre 1976 et 2000, lequel passe de 50,8 % à 52,6 %, masque cependant d'importants changements survenus au cours de la période. La participation des jeunes au travail suit de près les fluctuations des cycles économiques, une tendance plus marquée que chez leurs aînés. Ainsi, ayant moins d'expérience, les jeunes sont plus susceptibles d'être mis à pied lors de réduction de personnel; par ailleurs, ils ne sont pas les premiers embauchés lorsque la situation se rétablit. À défaut d'expérience, l'acquisition de connaissances devient essentielle chez les jeunes pour occuper un emploi. L'intérêt pour les études est effectivement plus accentué depuis la récession de 1981. Les étudiants fréquentant l'école à temps plein montrent un taux d'emploi en hausse dans les années 80 (figure 9.3). Avec la décennie 90, la démarcation sur le marché du travail s'est élargie entre les jeunes étudiants à temps plein de 15-19 ans et ceux de 20-24 ans, l'accès s'étant resserré pour les premiers. Dans le groupe des 15-24 ans, les améliorations tangibles de l'économie depuis 1998 facilitent le retour en emploi, tant pour les étudiants que pour les non-étudiants.

Pendant le dernier quart de siècle, les 25-54 ans améliorent grandement leur présence sur le marché du travail (de 65,2 % en 1976 à 77,2 % en 2000), grâce à l'apport des femmes. Le taux d'emploi des hommes de ces âges s'est par ailleurs réduit. Les plus forts gains sont enregistrés dans les années 80. L'histoire est différente chez les 55-64 ans, qui connaissent une diminution de leur taux d'emploi, suivie d'une période stable dans les années 90 puis d'une remontée à la fin de la décennie (41,3 % en 2000). Le mouvement à la hausse des femmes de 55-64 ans ne contrebalance cependant pas le fort retrait des hommes de ce groupe d'âge.

Dans une économie où le niveau de savoir de la main-d'œuvre est un critère d'embauche très valorisé, les personnes sous-scolarisées — c'est-à-dire sans un diplôme d'études secondaires — ont un taux d'emploi moins enviable (46,0 % en 2000) que les diplômés universitaires (82,5 %). Bien que ce groupe soit en diminution, il demeure plus représenté chez les 55-64 ans.

Figure 9.3
Taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans selon le statut, Québec, octobre à décembre, 1976-2000

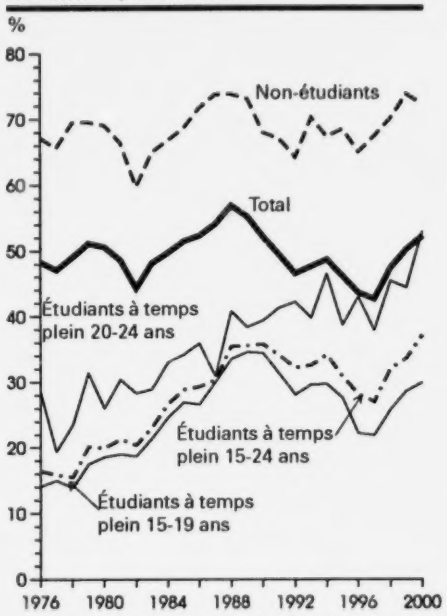

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Le chômage des années 90 : un niveau élevé plus longtemps

Les personnes sans emploi et désirant travailler se classent sous deux groupes : les 314 700 chômeurs à la recherche d'un emploi et les 13 200 personnes découragées ayant cessé leur recherche en 2000. Ce deuxième groupe, qui n'est pas compris dans la population active, fait l'objet de la prochaine section. Rappelons que la définition officielle du chômeur ne tient pas compte de la personne bénéficiaire de l'assurance emploi ou de l'assistance emploi, mais repose plutôt sur la recherche active et la disponibilité à occuper un emploi.

Les récessions de 1981-1982 et de 1990-1991 ont engendré une hausse du taux de chômage et de la durée de recherche d'un emploi. Après un sommet en 1983 à 14,3 %, le taux de chômage fléchit jusqu'à 1989, remonte jusqu'à 1993, pour atteindre son plus bas niveau des 25 dernières années en 2000 à 8,4 % (tableau 9.1). Depuis 1997, l'écart avec le Canada se rétrécit et le taux du Québec n'est supérieur que de 1,5 point de pourcentage en 2000. Les difficultés ont été plus importantes pendant la seconde récession et se sont étirées sur une plus longue

période, comme on le verra un peu plus loin. Pendant la dernière moitié de la décennie 90, l'amélioration de la situation économique se traduit par une réduction du chômage. Selon deux sondages effectués en 1994 et 1999 par Léger & Léger, l'appréhension des Québécois face à la perte d'un emploi s'atténue. Toutefois, le Québec demeure, avec celles de l'Est en tête, l'une des provinces les plus touchées quant à la durée moyenne du chômage. En 2000, les chômeurs sont à la recherche d'un travail depuis un peu moins de six mois[2]. Après avoir maintenu la première place sur le plan canadien de 1982 à 1993 pour la durée moyenne du chômage, le Québec se retrouve de nouveau au premier rang depuis 1998, malgré la forte création d'emplois récente.

Tableau 9.1
Taux et durée moyenne du chômage[1] des 15-64 ans, Québec, 1976-2000

Année	Taux	Durée moyenne	
		Critère avant 1997	Nouveau critère
	%	sem	
1976	8,7	16,2	...
1977	10,5	16,1	...
1978	11,1	16,8	...
1979	9,8	16,3	...
1980	10,1	16,9	...
1981	10,6	18,2	...
1982	14,1	21,2	...
1983	14,3	25,5	...
1984	13,3	24,8	...
1985	12,3	25,7	...
1986	11,1	24,5	...
1987	10,3	25,4	...
1988	9,6	22,6	...
1989	9,7	22,6	...
1990	10,4	20,4	...
1991	12,2	22,2	...
1992	12,7	25,9	...
1993	13,3	27,7	...
1994	12,4	28,8	...
1995	11,5	27,6	...
1996	11,9	27,4	...
1997	11,5	25,7	31,1
1998	10,4	24,9	30,3
1999	9,4	22,1	27,6
2000	8,4	21,3	24,6

1. Voir note 2 dans le chapitre.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

De 1976 à 1984, le taux de chômage le plus élevé est chez les 15-24 ans, et le moins élevé chez les 35 ans et plus. Depuis 1985, les 55-64 ans se démarquent des 35-54 ans par une plus grande fréquence au chômage. Un changement est aussi à signaler chez les 15-24 ans au cours de la décennie 90 : la situation des 15-19 ans se distingue de plus en plus des 20-24 ans, les premiers accusant le plus fort taux de chômage. En effet, l'écart s'est agrandi de 2,1 à 6,9 points de pourcentage de 1990 à 2000 en raison de la difficulté à trouver un emploi qu'ont à la fois les étudiants à temps plein et les non-étudiants de ce groupe d'âge.

Le risque de connaître un épisode de chômage devient nettement plus grand si la personne ne détient pas de diplôme secondaire. En 2000, le taux de chômage

2. Un changement apporté à l'Enquête sur la population active depuis 1997 permet la production de deux estimations de la durée moyenne du chômage : une durée historique complète basée sur les anciens critères plus restrictifs et une durée commençant en 1997, sans limite maximale du nombre de semaines déclarées. Pour les besoins de cette étude, les deux estimations sont utilisées.

des non-diplômés est près de trois fois supérieur à celui des diplômés universitaires (15,2 % comparativement à 4,2 %).

Lorsque la période de recherche d'emploi s'étend sur une année ou plus, on parle de chômage de longue durée. Les chances de s'intégrer au travail se réduisent après une recherche prolongée, ce qui peut conduire à un retrait de la vie active. En 2000, la proportion de chômeurs de longue durée est de 15,7 %, soit trois fois plus qu'en 1976 (5,2 %). La situation s'est aggravée dans les années 90, de sorte que la proportion s'est maintenue à plus de 15 % sur presque toute la période. La fréquence s'est élevée chez les chômeurs de 25-54 ans; de 11,7 % à 19,1 % de 1990 à 2000. Jusqu'à 1995, les 55-64 ans ont subi une forte hausse, pour aboutir en 2000 près de leur proportion de départ (de 16,9 % à 35,0 % puis à 19,1 %). L'augmentation est plus prononcée chez les hommes de 15-64 ans que chez les femmes (tableau 9.2). Au Québec, la proportion de chômage de longue durée a toujours dépassé celle du Canada, évaluée à 10,7 % en 2000.

Pour tenir compte de l'impact combiné de ces deux statistiques que sont le taux et la durée du chômage, un indice de gravité du chômage a été élaboré. Les résultats apparaissent à la figure 9.4. Pour l'ensemble des 15-64 ans, les effets du chômage sont plus apparents dans les années 90, quoique les deux décennies sont marquées d'une récession. Le portrait change néanmoins selon le groupe d'âge. Dans la première moitié des années 80, les jeunes de 15-24 ans sont particulièrement éprouvés. Au cours des années suivantes, un revirement de situation est observé entre les différents groupes d'âge. Ainsi, le fardeau du chômage est transféré surtout aux personnes de 55-64 ans. Il faut dire que chez ces derniers, la prolongation de la durée de recherche d'un emploi explique la plus grande

Tableau 9.2

Proportion de chômeurs de longue durée[1] chez les 15-64 ans selon le sexe et l'âge, Québec, 1990-2000

Année	Total	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
			%			
1990	10,2	12,1	7,8	4,3	11,7	16,9
1991	11,6	12,9	9,8	6,8	12,5	20,6
1992	16,6	18,9	13,2	8,3	18,7	23,2
1993	18,1	20,6	14,5	8,6	20,3	26,7
1994	20,4	23,5	16,0	12,0	22,0	30,2
1995	18,9	21,3	15,6	8,4	20,5	35,0
1996	19,8	22,1	16,6	7,9	22,8	31,5
1997	19,1	21,4	16,0	7,3	22,8	26,7
1998	18,4	20,7	15,4	6,8	22,2	24,4
1999	14,8	16,4	12,7	4,8	17,6	25,6
2000	15,7	17,9	12,9	6,2	19,1	19,1

1. Les chômeurs de longue durée ont une période de recherche d'emploi qui s'étend sur une année ou plus.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

sévérité du chômage. Chez les 25-54 ans, la hausse du chômage de longue durée a eu un effet négatif mais moindre que chez les 55-64 ans. En 2000, la différence est bien mince entre les trois groupes d'âge.

Au cours de ces deux décennies, l'indice de gravité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. La principale différence provient d'une durée de chômage plus longue. En 2000, la durée moyenne est de 23 semaines chez les hommes, par rapport à 19 semaines chez les femmes. En outre, des durées maximales de 29 semaines dans les années 80 et de 31 semaines dans la décennie 90 ont été atteintes chez les hommes, comparativement à 23 et 25 semaines respectivement chez les femmes. Le fait est que les hommes recherchent presque exclusivement des emplois à temps plein. Une représentativité masculine plus grande dans certains secteurs d'activité plus à risque d'effectuer des mises à pied permanentes lors de ralentissement économique peut aussi expliquer cette tendance. La proportion d'hommes qui deviennent chômeurs involontairement à la suite d'une mise à pied permanente est en effet supérieure à celle des femmes, quoique l'écart est faible en 2000 (40,3 % contre 36,8 %). Cette proportion s'est déjà élevée à 61,0 % et 49,3 %, respectivement, pendant la décennie 90.

En 2000, outre les chômeurs qui sont sans emploi depuis plus d'une année[3] (27,0 %) ainsi que ceux qui n'ont aucune expérience de travail (11,2 %), la majorité des chômeurs aboutissent dans cette situation contre leur gré à la suite d'une

Figure 9.4
Indice de gravité[1] du chômage chez les 15-64 ans selon l'âge, Québec, 1976-2000

1. Indice calculé par l'ISQ (le taux de chômage multiplié par la durée divisé par 52).

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

3. Cette proportion est plus élevée que celle du chômage de longue durée (15,7 %) puisqu'on ne considère pas ici le critère de recherche active d'emploi tout au long de la période.

mise à pied permanente ou temporaire (46,1 %). Les autres ont choisi de quitter leur emploi (15,7 %). Comparativement à la décennie 80, ces deux premières statistiques augmentent dans la décennie 90. Notons que cette répartition des chômeurs diffère chez les jeunes où la décision de quitter volontairement son emploi est plus fréquente et la proportion de personnes non expérimentées est un peu plus élevée.

Les chercheurs d'emploi découragés : une situation plus fréquente au Québec

L'abandon de la recherche d'emploi en raison du découragement face à la conjoncture économique est plus fréquent au Québec qu'ailleurs au Canada. Parmi les 48 200 chercheurs d'emploi canadiens découragés, près de 30 % résident en effet au Québec. Le risque de découragement est plus élevé au Québec parce que le taux et la durée moyenne de chômage excèdent ceux du Canada. À la fin des années 90, le dynamisme du marché du travail contribue toutefois à réduire ce groupe : en 2000, il est estimé à 13 200, comparativement à 30 800 en 1997 (figure 9.5).

Aussi appelés « travailleurs découragés », ces personnes inactives veulent occuper un emploi mais perdent espoir, après une période de recherche, de trouver un emploi convenable. Depuis un changement au questionnaire en 1997, ces personnes incluent celles qui n'ont jamais eu la possibilité d'accéder au marché du travail de même que celles qui y ont déjà participé.

Figure 9.5
Nombre de chercheurs d'emploi découragés (inactifs) de 15-64 ans et taux de chômage, Québec, 1976-1995[1] et 1997-2000

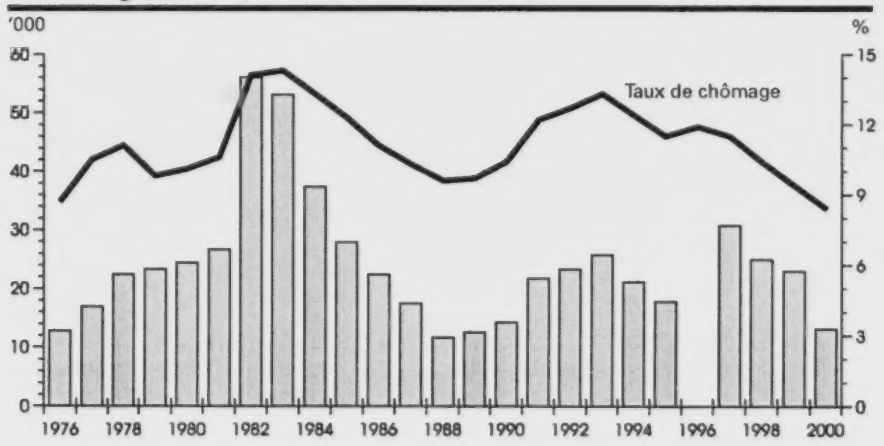

1. Rupture de la série statistique des chercheurs d'emploi découragés en raison d'un nouveau questionnaire en 1997.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Le taux de découragement exprimé par le rapport des chercheurs d'emploi découragés parmi la population inactive est de 1,0 % en 2000. Au regard de l'âge, les 25-54 ans affichent un taux plus élevé que la moyenne, alors que selon le sexe, le taux de découragement est plus grand chez les hommes. Les chercheurs d'emploi découragés se caractérisent par un faible niveau de scolarité, six sur dix sont sans diplôme secondaire.

Le statut d'emploi

La structure de l'emploi a bien évolué ces dernières années. L'emploi dit « standard » ou « typique », correspondant à un travail salarié à temps plein toute l'année, diminue au fur et à mesure qu'apparaissent d'autres statuts d'emploi, qualifiés alors de travail atypique.

L'emploi peut être classifié de plusieurs façons. La présente étude s'inspire de la définition de l'emploi atypique exposée dans Matte (1998), mais elle y ajoute la dimension de la durée du contrat de travail (permanent ou temporaire). L'introduction de cette dimension, basée sur une donnée recueillie depuis 1997 dans l'Enquête sur la population active, empêche toutefois toute comparaison historique.

Avant de dresser le portrait du travail typique et atypique, il importe de jeter un regard sur la tendance de certaines composantes, dont le travail à temps partiel, le travail autonome et le cumul d'emplois. Globalement, les années 80 ont généré 432 000 nouveaux emplois, dont 70,9 % proviennent d'emplois salariés et 60,8 % d'emplois à temps plein. Les années 90 rapportent une plus faible création d'emplois, soit 241 800, répartis presque également entre des emplois salariés et autonomes, alors que l'accroissement des emplois à temps plein est du même ordre que dans les années 80 (61,0 %). En fait, la création d'emplois de la décennie 90 est en bonne partie attribuable au contexte favorable du marché du travail à partir de 1997. L'année 2000, pour sa part, ajoute surtout des emplois salariés et à temps plein.

L'emploi à temps partiel : après un bond, les années 90 marquées par la stabilité

Travailler habituellement moins de 30 heures par semaine est la situation de 571 000 Québécois en 2000, soit 16,7 % des travailleurs, une proportion un peu moindre qu'au Canada (17,8 %). La part du temps partiel au Québec a doublé depuis 1976, ce qui a réduit l'écart avec le Canada de 3,5 à 1,1 point de pourcentage. La croissance est très importante chez les jeunes, un groupe qui détient déjà la plus forte part d'emplois à temps partiel. Pendant la période 1976-2000, la tendance générale de l'emploi à temps partiel est à la hausse, malgré quelques fluctuations. L'augmentation est surtout concentrée dans la décennie 80, quoique la dernière récession de 1990-1991 a fait bondir de nouveau le travail à temps partiel. Jusqu'à 1998, c'est la stabilité, puis une baisse arrive en 1999 pour de nouveau retrouver une stabilité en 2000. Au Canada, la baisse se fait sentir depuis 1999.

Des 896 500 emplois créés depuis 1976, 39,3 % proviennent du travail à temps partiel. Cette contribution dépasse celle du Canada, évaluée à 28,2 %. C'est la part des emplois de 15 à 29 heures par semaine qui augmente.

En 2000, les emplois à temps partiel sont principalement occupés par des femmes (68,0 %), une proportion qui est demeurée stable depuis 1976. Comme on peut le constater à la figure 9.6, le temps partiel est très répandu chez les jeunes travailleurs. Parmi ceux-ci, 42,1 % effectuent moins de 30 heures, la plupart d'entre eux partageant leur temps entre les études et le marché du travail.

Figure 9.6
Évolution de la part du temps partiel chez les 15-64 ans selon l'âge, Québec, 1976-2000

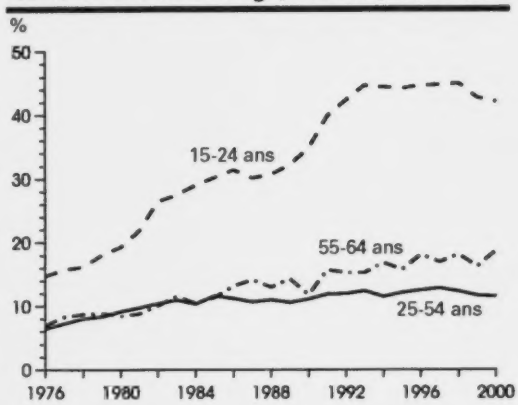

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Près du quart des travailleurs à temps partiel occupent ce type d'emploi par choix, la proportion atteignant 61,0 % chez les travailleurs âgés (tableau 9.3). Outre le choix délibéré, le travail à temps partiel répond aux attentes de 4 personnes sur 10 qui exercent d'autres activités. Parmi ces autres activités, les principales sont liées à la fréquentation scolaire (3 travailleurs sur 10, soit presque exclusivement

Tableau 9.3
Raisons du travail à temps partiel selon le sexe et l'âge chez les 15-64 ans, Québec, 2000

Raisons	Total	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
			%			
Toutes les raisons	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Maladie ou incapacité	2,1	1,8	2,3	—	3,0	4,3
Soin des enfants	6,1	—	8,7	—	11,0	—
Autres obligations personnelles ou familiales	3,8	1,3	5,0	—	6,2	3,7
École	30,3	43,2	24,3	72,7	5,5	—
Choix personnel	23,0	16,8	25,9	4,8	28,9	61,0
Autres raisons volontaires	3,4	2,6	3,8	—	5,3	4,3
Veut un travail à temps plein, n'a pas cherché	23,4	23,3	23,4	14,1	30,5	20,7
N'a pu trouver du travail à temps plein, a cherché	7,9	10,7	6,5	6,1	9,6	5,7

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

des jeunes) et aux soins des enfants ou autres obligations personnelles ou familiales (rapportées plus souvent par des femmes). Par ailleurs, le soin des enfants est une raison moins souvent évoquée ces dernières années. La maladie, l'incapacité et quelques autres raisons ne permettant pas un travail de plus de 30 heures sont déclarées par à peine 5,5 % des travailleurs à temps partiel (principalement chez les 25 ans et plus). Enfin, pour près du tiers des personnes travaillant moins de 30 heures, deux raisons sont données : la conjoncture économique ou le fait de n'avoir pu trouver un travail à temps plein.

Pour les travailleurs à temps partiel involontaire, leur importance dépend du mode de calcul sélectionné (tableau 9.4). Leur part peut varier d'un peu moins de 10 % à un peu plus de 50 %. Sur l'ensemble des travailleurs à temps partiel, ceux qui font moins de 30 heures alors qu'ils souhaitent un emploi à temps plein représentent une proportion de 31,2 %. Ceux qui cherchent un emploi à temps plein, mais sans succès, sont dans une proportion de 7,9 % (définition officielle de Statistique Canada[4]). Comme ces définitions se rapportent à l'ensemble des travailleurs à temps partiel, on ne tient pas compte du fait qu'une partie des travailleurs ne

Tableau 9.4
Aspiration des travailleurs à temps partiel involontaire[1] à occuper un emploi à temps plein chez les 15-64 ans, selon le sexe et l'âge, Québec, 2000

Sexe et âge	Tous les travailleurs à temps partiel		Travailleurs à temps partiel qui peuvent[2] travailler à temps plein	
	Désirent un emploi à temps plein	Désirent et recherchent un emploi à temps plein	Désirent un emploi à temps plein	Désirent et recherchent un emploi à temps plein
	%			
Hommes	34,0	10,7	63,6	20,1
Femmes	30,0	6,5	50,2	11,0
15-24 ans	20,2	6,1	78,8	23,7
25-54 ans	40,0	9,6	54,0	12,9
55-64 ans	26,4	5,7	28,8	6,2
15-64 ans	**31,2**	**7,9**	**54,2**	**13,7**

1. Travailleurs à temps partiel qui veulent un travail à temps plein, mais n'ont pu en trouver.
2. Sont exclus les travailleurs qui ne peuvent pas accepter un poste à temps plein en raison des conditions de vie suivantes : la maladie ou l'incapacité, le soin des enfants, la fréquentation scolaire ou d'autres obligations personnelles ou familiales (Matte, 1998).

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

4. Un changement au questionnaire de l'Enquête sur la population active depuis 1997 a rendu la définition officielle du caractère involontaire du temps partiel plus stricte. Cette nouvelle définition tient uniquement compte des répondants ayant cherché un emploi à temps plein sans en trouver. Avant 1997, la proportion dépassait 35 % et incluait l'ensemble des répondants désireux d'obtenir un emploi à temps plein, qu'ils aient ou non fait une recherche; elle est de 31,2 % en 2000.

peuvent pas accepter un poste à temps plein pour des raisons liées à la maladie ou à l'incapacité, au soin des enfants, à la fréquentation scolaire ou à d'autres obligations personnelles ou familiales. Ainsi, en reprenant les calculs faits précédemment, les proportions sont respectivement de 54,2 % et 13,7 % (voir Matte, 1998). Peu importe la méthode utilisée, les hommes sont les plus contraints à travailler à temps partiel. Au regard de l'âge, les adultes de 25-54 ans sont particulièrement visés selon le premier univers, ou les jeunes de 15-24 ans. Desrochers (2000) fournit une autre mesure du travail à temps partiel involontaire, dans laquelle elle accorde une contrainte accrue pour les femmes qui occupent un poste à temps partiel.

En moyenne, la durée d'occupation d'un emploi à temps partiel est plus courte que celle d'un emploi à temps plein, soit respectivement 5,2 et 9,1 années en 2000. Pour ces deux statuts d'emploi, les durées se sont sensiblement allongées après la récession de 1990-1991. Selon Picot et Heisz (2000), la lenteur de la reprise économique canadienne dans les années 90 a rendu les possibilités d'emploi peu fréquentes, ce qui a incité les travailleurs à conserver leur emploi ou, dans une plus faible proportion, à créer leur propre emploi.

L'emploi autonome : forte croissance dans la décennie 90, suivie d'un recul en 2000

L'emploi autonome ou indépendant est occupé par celui qui travaille pour son propre compte et qui ne possède aucun lien de subordination avec un employeur. Ce travailleur est le propriétaire actif d'une entreprise[5], constituée en société ou non. Il peut avoir recours à des employés ou non. Est aussi compris le travailleur qui ne possède pas d'entreprise mais plutôt une garderie familiale ou un lieu d'hébergement, par exemple. Cette définition provient de Statistique Canada et ne recouvre pas entièrement les concepts utilisés sur le plan juridique ou fiscal (Desrochers, 2000).

Le travail autonome suit au Québec la même évolution qu'au Canada, mais dans une plus petite proportion. Ces travailleurs sont près de 500 000 et composent 14,3 % de l'emploi total; en 1976, leur nombre était deux fois moindre. En fait, la hausse observée dans le dernier quart de siècle suit une longue période de déclin due à la forte réduction du nombre d'exploitants agricoles (Asselin, 1996). Nul doute que la vitesse à laquelle s'est opéré ce changement a eu des répercussions sur l'organisation du travail. Durant les années 90, l'apport de l'emploi autonome dans la création d'emplois (46,7 %) est supérieur à celui des années 80 (32,3 %). Cette tendance cache toutefois un changement important de la composition des emplois autonomes. En effet, les années 80 sont marquées par la croissance des propriétaires ayant du personnel à leur charge et les années 90, par celle des

5. Ou d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel. Les propriétaires actifs d'entreprises constituées en société sont en fait des salariés de leur propre entreprise, mais comme aucun lien de subordination n'existe, ils sont considérés comme occupant des emplois autonomes.

travailleurs seuls sans aide rémunérée[6] (figure 9.7). En 2000, la répartition entre les travailleurs sans personnel et avec personnel est de 6 contre 4 sur 10.

Figure 9.7
Croissance de l'emploi autonome chez les 15-64 ans selon la catégorie d'emploi, Québec, 1976-2000

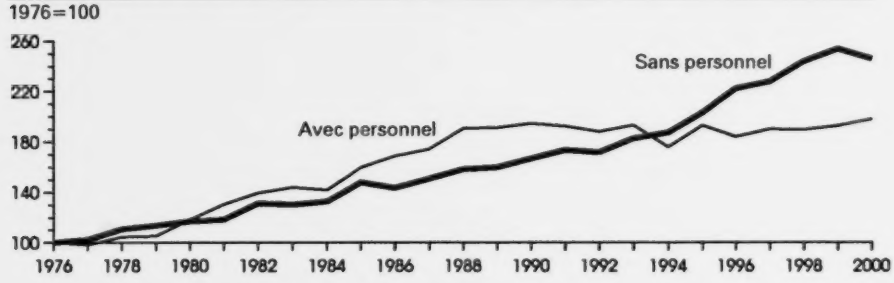

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Après une forte montée dans la décennie 90, l'emploi autonome recule en 2000 mais de façon moins marquée qu'en 1994. Ce repli est constaté seulement chez les travailleurs sans personnel. Les données ne peuvent indiquer s'il s'agit d'un mouvement vers l'emploi salarié.

La montée du travail autonome est-elle attribuable à un changement conjoncturel, à une réaction pour éviter le chômage ou pour en sortir, ou est-elle liée au déséquilibre entre les compétences demandées et offertes? Les tendances de l'emploi autonome varient souvent en sens inverse de l'emploi salarié (figure 9.8), comme l'observe Matte (1998). L'écart est très prononcé pendant la récession de

Figure 9.8
Variation annuelle de l'emploi chez les 15-64 ans selon le statut d'emploi, Québec, 1977-2000

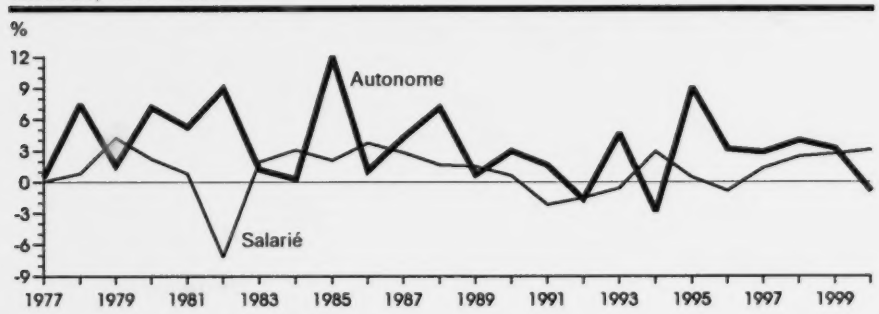

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

6. Dans la section sur les conditions de l'emploi, on apprendra que ces derniers gagnent un revenu inférieur aux premiers.

1982 mais un peu moins en 1991. Cependant, d'autres études établissent un faible lien sur de courtes périodes entre la faiblesse de la conjoncture économique et la transition vers l'emploi autonome (Picot et Heisz, 2000). Depuis 1998, la forte création d'emplois a profité aux salariés. De son côté, l'emploi autonome ralentit. Quoi qu'il en soit, d'après une enquête réalisée en 1995, le principal motif à l'origine de ce mode de travail est la recherche de l'indépendance et les horaires flexibles (50 %); pour 13 % des travailleurs autonomes, toutefois, c'est le fait de n'avoir pu obtenir de travail salarié.

Le tiers des emplois autonomes est maintenant composé de femmes, alors qu'il y a plus de vingt ans il était presque exclusivement masculin. C'est principalement au cours des années 90 que les femmes ont accru leur présence pendant que celle des hommes diminuait. L'emploi autonome occupe toujours une part importante chez les 55-64 ans, à peine le cinquième des travailleurs ayant moins de 35 ans. Parmi les emplois créés dans les années 90, les emplois autonomes comptent pour le tiers chez les 25-54 ans et pour près des deux tiers chez les 55-64 ans. On retrouve de plus en plus de diplômés de niveau postsecondaire et universitaire chez les travailleurs autonomes, soit près de six sur dix.

Le cumul d'emplois : une montée continue

Le cumul ou l'occupation simultanée de deux emplois ou plus est une pratique peu courante au Québec (3,4 %) comme au Canada (4,9 %). Il connaît néanmoins un essor puisqu'en 1976, 1,5 % des travailleurs étaient dans cette situation. C'est une façon pour un travailleur d'améliorer son niveau de vie et d'atteindre divers objectifs : payer les dépenses courantes, se prémunir contre un revenu d'emploi principal instable et insuffisant, diminuer l'insécurité face aux fluctuations de la demande de travail, parfaire l'expérience de travail, etc. Il se peut que la difficulté d'accéder à un emploi, exprimée par un taux de chômage supérieur, se répercute aussi sur la recherche d'un second emploi, ce qui rend cette pratique moins fréquente qu'ailleurs au Canada.

Figure 9.9
Taux de cumul d'emplois chez les 15-64 ans selon le sexe, Québec, 1976-2000

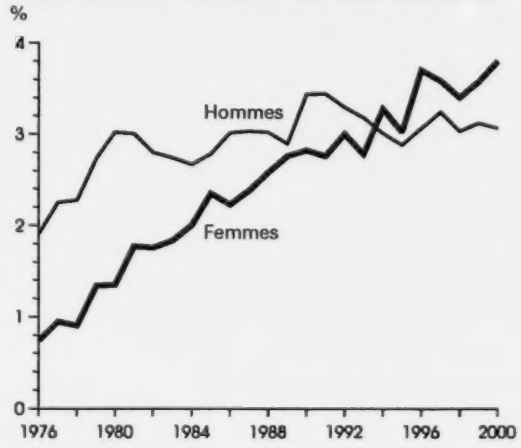

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Selon Statistique Canada (1997a), le cumul d'emplois se fait de plus en plus chez les

travailleurs dont l'emploi est à temps partiel[7] ou autonome. Par exemple, de 1976 à 2000, le taux a grimpé de 2,6 % à 7,8 % chez les travailleurs à temps partiel, pendant que celui des travailleurs à temps plein est passé de 1,4 % à 2,5 %. Les emplois à temps partiel étant occupés principalement par des femmes et des jeunes, ces deux groupes sont plus exposés à avoir plus d'un emploi; ils ont d'ailleurs les plus hauts taux de croissance. Dans les années 90, le cumul d'emplois augmente chez les femmes (figure 9.9), de telle sorte que depuis le milieu de la décennie, le taux de ces dernières surpasse celui des hommes.

L'emploi atypique : plus du tiers de l'emploi

La catégorie des emplois atypiques comprend l'emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine), le travail à durée temporaire, c'est-à-dire dont la date de cessation est déterminée (travail occasionnel, contractuel, etc.) et l'emploi autonome. D'autres statuts d'emploi sont également atypiques. C'est le cas notamment du travail saisonnier, qui est inclus dans le travail à durée temporaire, et du cumul d'emplois, qui est réparti dans tous les statuts d'emploi mentionnés ci-dessus.

D'après le tableau 9.5, au Québec en 2000, la proportion de travailleurs de 15-64 ans occupant un emploi atypique est de 36,2 %. Les femmes, qui occupent plus souvent des emplois à temps partiel, présentent une proportion plus élevée,

Tableau 9.5
Répartition des travailleurs[1] de 15-64 ans selon le caractère typique et atypique de l'emploi, le sexe et l'âge, Québec, 2000

Sexe et âge	Tous les travailleurs		Typique	Atypique					
			Salarié permanent à temps plein	Total	Salarié permanent à temps partiel	Salarié temporaire		Autonome	
						À temps plein	À temps partiel	À temps plein	À temps partiel
	'000	%	%						
Hommes	1 860,6	100,0	67,3	32,7	4,8	7,5	3,3	15,5	1,6
Femmes	1 540,8	100,0	59,6	40,4	16,0	7,5	6,1	7,9	2,9
15-24 ans	507,9	100,0	41,9	58,1	23,2	14,3	17,1	1,7	1,8
25-54 ans	2 592,9	100,0	69,0	31,0	7,2	6,4	2,3	13,1	2,0
55-64 ans	300,4	100,0	55,5	44,5	10,7	5,1	3,1	20,8	4,9
15-64 ans	3 401,2	100,0	63,8	36,2	9,9	7,5	4,6	12,1	2,2

1. Excluant les travailleurs familiaux non rémunérés.
Note : La somme des composantes n'est pas toujours égale au total en raison des arrondissements.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

7. D'autres informations sur les travailleurs cumulant plus d'un emploi sont disponibles à la section sur la durée de la semaine de travail.

soit 40,4 %, par rapport à 32,7 % chez les hommes. Les jeunes de 15-24 ans constituent de loin le groupe le plus enclin à avoir un emploi atypique (58,1 % d'entre eux). Comparativement aux 25 ans et plus, les jeunes acquièrent l'expérience de travail en même temps que la fréquentation scolaire et souvent dans des emplois à temps partiel et à durée temporaire, surtout les moins de 20 ans.

Parmi les emplois atypiques, le statut d'emploi le plus répandu est le travail autonome à temps plein, surtout chez les hommes de 25-64 ans (60,2 %). Les femmes et les jeunes sont plus concentrés dans des postes de salariés permanents à temps partiel. En raison d'un changement à l'enquête d'où proviennent ces estimations, il est impossible d'établir une comparaison historique.

Le travail et la famille : une participation de plus en plus grande des mères

La plupart des travailleuses retournent au travail peu de temps après la naissance d'un enfant. Selon une étude canadienne, le cinquième des mères reprennent le boulot un mois après l'événement (surtout des travailleuses autonomes). Six mois après l'accouchement, la moitié des mères sont revenues en emploi; une année après, elles sont neuf sur dix. Le temps consacré au travail prend une toute autre signification lorsqu'on est parent, particulièrement pour les femmes[8]. Le travail à temps partiel chez les parents avec enfants de moins de 6 ans est plus fréquent chez les mères, soit 24,6 % contre seulement 4,3 % chez les pères en 2000.

Depuis 1976, on observe une montée en flèche du nombre de mères de 20-44 ans ayant un travail rémunéré, leur proportion passant de 32,6 % à 68,6 % en 2000. Comme pour l'ensemble des femmes, un ralentissement a été enregistré entre 1990 et 1996, mais depuis 1997 la croissance a repris.

Les mères dont la participation a le plus progressé sont notamment celles âgées de 35-44 ans, ayant de jeunes enfants et vivant avec un conjoint. En 2000, environ 62,1 % des familles biparentales avec enfants de moins de 6 ans comptent deux parents au travail, comparativement à un peu moins de 25 % en 1976.

C'est surtout lorsqu'il y a un ou plusieurs enfants n'ayant pas atteint l'âge scolaire qu'un effet dissuasif sur l'occupation d'un emploi s'exerce. Cette situation s'applique plutôt aux mères, les pères maintenant leur taux d'emploi peu importe l'âge des enfants (tableau 9.6). Ainsi, chez les familles biparentales, le taux d'emploi des mères avec enfants de moins de 6 ans est de 6 points de pourcentage inférieur à celui des mères avec enfants de 6 à 15 ans. Le nombre d'enfants représente aussi une contrainte. On constate ainsi une baisse de plus de 15 points de pourcentage du taux d'emploi des mères de trois enfants et plus comparativement à celles qui ont deux enfants.

8. Le temps passé avec les enfants est abordé dans les chapitres 22 et 23.

Tableau 9.6
Taux d'emploi des parents de 20-44 ans selon l'âge du plus jeune enfant, le sexe du parent et la présence du conjoint, Québec, 2000

	Pères			Mères		
	Tous	Avec conjointe	Sans conjointe	Tous	Avec conjoint	Sans conjoint
	%					
Avec enfant de moins de 16 ans	89,3	89,6	80,7	68,6	69,6	62,4
Avec enfant de moins de 6 ans	89,5	89,8	77,5	64,5	66,7	46,5
Avec enfant de moins de 3 ans	89,5	89,9	69,0	62,0	64,2	34,7
Avec enfant de 3 à 5 ans	89,5	89,7	81,4	67,8	70,2	54,4
Avec enfant de 6 à 15 ans	89,0	89,4	81,6	72,7	72,7	72,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Au fil du temps, les mères monoparentales ayant de jeunes enfants haussent leur taux d'emploi mais de façon beaucoup plus modérée que les mères avec conjoint. Les mères seules n'ayant pas atteint l'âge de 30 ans enregistrent une plus faible participation au marché du travail.

Depuis 1998, la croissance de l'emploi chez les mères avec conjoint et ayant des enfants d'âge préscolaire est un peu supérieure au Québec à ce qu'on observe dans l'ensemble canadien, assez pour réduire l'écart à 0,4 point seulement. Cet écart est plus élevé (2,8 points) dans le cas des enfants plus âgés.

Les conditions de l'emploi

La première partie de ce chapitre rend compte de l'accès à l'emploi, qui est largement tributaire des cycles économiques. À différents degrés et selon la période retenue, tous les sous-groupes de la population connaissent des difficultés à joindre la population active. Il n'en demeure pas moins que la majorité des 15-64 ans travaillent, soit 3 409 600 personnes en 2000. Certaines caractéristiques permettent en partie d'évaluer la qualité de vie au travail : la durée de la semaine de travail, l'absentéisme, et le revenu d'emploi.

La durée de la semaine de travail : une diminution

La semaine de travail peut être exprimée en heures habituelles ou effectives et selon que ces heures sont totalisées pour l'emploi principal ou pour tous les emplois occupés. Cette étude porte sur les heures habituelles consacrées à l'emploi principal chez tous les travailleurs, ce qui exclut la variation temporaire ou saisonnière comptabilisée dans les heures effectives. Par suite de l'introduction d'un changement à la source de données en 1997, l'évolution à long terme ne peut porter que sur la période 1976-1996. La question de l'aménagement du temps de travail n'est pas abordée.

Les changements technologiques liés aux méthodes et outils de travail et les gains de productivité qui en découlent de même que l'accroissement du travail à temps partiel et autres statuts d'emploi non standard ont contribué à la réduction de la semaine de travail. La tendance qu'on observe au Québec comme au Canada depuis près d'un quart de siècle est une semaine de travail plus courte d'environ deux heures. Cette baisse est surtout observée de 1976 à 1983. Toutefois, comme le mentionne Statistique Canada (1997a), la diminution est moins marquée que celle observée pendant la période précédant les années 70. En moyenne, le temps habituel de travail consacré à l'emploi principal au Québec en 2000 totalise 36,2 heures, une durée un peu plus courte que dans l'ensemble du Canada (36,8 heures).

Ainsi, pendant la période étudiée, les travailleurs ont peu à peu délaissé la semaine « normale » de 35 à 40 heures (figure 9.10). Par ailleurs, la proportion des individus occupant un emploi de plus de 40 heures par semaine est plutôt stable dans le temps. En 2000, 61,2 % des travailleurs effectuent une semaine normale, 24,6 % font moins de 35 heures et 14,2 % plus de 40 heures. Le scénario est semblable au Canada, mais un effet de bipolarisation est perceptible, c'est-à-dire que le déplacement des travailleurs se fait non seulement vers une semaine plus courte mais aussi vers une semaine plus longue. Notamment, il y a plus de travailleurs autonomes et de travailleurs cumulant des emplois au Canada.

Certains travailleurs se démarquent avec une semaine de travail plus longue que la moyenne (tableau 9.7). Chez les travailleurs occupant un emploi autonome, qui

Figure 9.10
Répartition des travailleurs selon la semaine de travail habituelle, Québec, 1976 et 1996

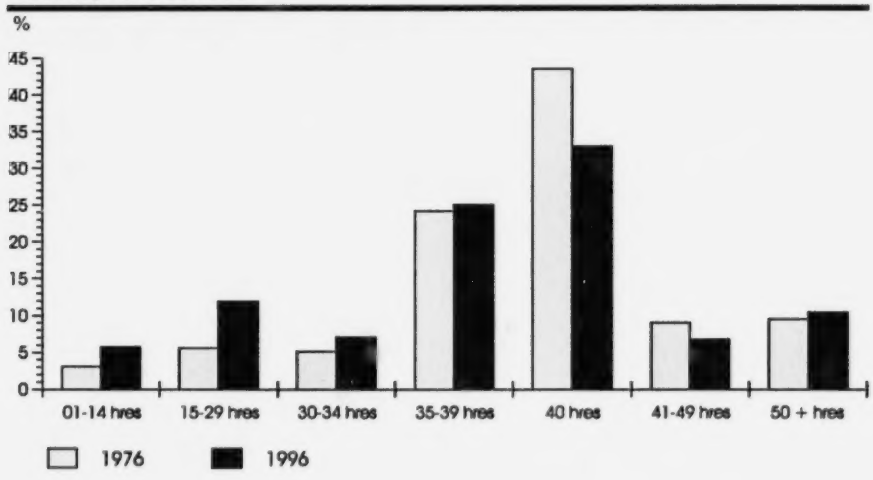

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

forment 14,3 % des personnes occupées à un emploi, la durée habituelle est estimée à 42,6 heures, ce qui excède de 7 heures celle des salariés. Près de la moitié d'entre eux font plus de 40 heures par semaine. En effet, les employeurs effectuent en moyenne 48,3 heures de travail et les entrepreneurs sans employé, 38,8 heures. Les travailleurs qui cumulent des emplois ou ceux qui effectuent des heures supplémentaires font aussi partie des travailleurs ayant de longues semaines de travail. Ainsi, des 3,4 % de travailleurs qui ont plus d'un emploi, la moitié alloue moins de 35 heures à leur emploi principal; l'ajout d'un emploi secondaire leur permet de totaliser plus de 40 heures par semaine. Les quelque 16,6 % de salariés qui font du temps supplémentaire rallongent leur semaine de travail moyenne d'environ huit heures trente minutes (incluant le temps rémunéré et non rémunéré).

Un changement notable touche les travailleurs qui cumulent plus d'un emploi. En 1976, la semaine de travail totale était plus longue pour la majorité d'entre eux : 84,0 % travaillaient plus de 40 heures; en 1996, la proportion est passée à 58,4 %. Au cours des années, ces travailleurs ont suivi la tendance générale à la baisse.

Tableau 9.7
Semaine de travail habituelle des 15-64 ans consacrée à leur emploi principal selon le sexe, l'âge et le statut d'emploi, Québec, 2000

Sexe, âge et statut d'emploi	Nombre de travailleurs	Semaine courte < 35 heures	Semaine normale 35-40 heures	Semaine longue > 40 heures	Durée moyenne hebdomadaire
	'000		%		h
Total	**3 409,6**	**24,6**	**61,2**	**14,2**	**36,2**
Hommes	1 863,3	14,6	64,9	20,5	39,0
Femmes	1 546,3	36,7	56,8	6,5	33,0
15-24 ans	510,2	51,0	42,3	6,7	28,8
25-54 ans	2 597,9	19,1	65,7	15,2	37,6
55-64 ans	301,5	27,1	54,9	18,0	36,9
Salarié	**2 915,3**	**24,6**	**66,2**	**9,2**	**35,2**
Permanent	2 506,1	20,8	69,7	9,5	36,1
Temporaire	409,2	47,7	45,1	7,2	29,6
Autonome[1]	**486,0**	**23,8**	**32,1**	**44,1**	**42,6**
Avec personnel	194,5	9,7	31,4	58,9	48,3
Sans personnel	291,5	33,2	32,6	34,2	38,8
Cumul des emplois[2]	115,8	50,8	40,2	9,0	30,6

1. Excluant les travailleurs familiaux non rémunérés.
2. La durée moyenne incluant tous les emplois est de 44,6 heures, comparativement à 30,6 heures pour l'emploi principal.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Le raccourcissement de la semaine de travail est plus prononcé chez les moins de 25 ans, qui ont perdu un peu plus de sept heures de travail en moyenne. Cette diminution est d'un peu plus de deux heures chez leurs aînés. Cela s'explique par le fait que chez les jeunes, le temps partiel a fortement progressé. On serait porté à croire que l'avancée en âge se traduit par une baisse de la durée de la semaine de travail, mais ce n'est pas le cas. Tant chez les 55-59 ans que les 60-64 ans, le volume de travail demeure supérieur à la moyenne des travailleurs en 2000, avec 37 heures. Sans contredit, le travail à temps plein et le travail autonome chez les 55-64 ans maintiennent la durée moyenne élevée.

La réduction de la durée moyenne hebdomadaire de travail équivaut à deux heures chez les hommes et les femmes. Malgré une augmentation de la participation des femmes au travail, l'écart se maintient autour de sept heures de 1976 à 1996. En 2000, une différence un peu moindre sépare la semaine de travail des hommes (39,0 heures) et des femmes (33,0 heures). Outre la semaine normale de 35-40 heures, où la disparité entre les sexes est moins prononcée, la distribution du temps de travail est très différente entre hommes et femmes.

Une étude de Statistique Canada révèle qu'en 1995 un peu plus des deux tiers des travailleurs ne tenaient pas à modifier leurs heures de travail, les autres préférant dans une large part augmenter leurs heures pour autant que la rémunération soit accrue. Ces derniers sont surtout des jeunes, des travailleurs à temps partiel, des salariés dont la rémunération est peu élevée, ceux qui occupent des postes non permanents et ceux qui sont peu expérimentés. Au Québec, l'intérêt pour une semaine de travail allongée est moins élevé (22,8 %) qu'au Canada (27,1 %).

L'absentéisme : une durée plus élevée au Québec

Les Québécois et l'ensemble des Canadiens de 15 ans et plus (à défaut des 15-64 ans) s'absentent du travail dans une proportion semblable. On estime que 6 % des salariés à temps plein ne se sont pas présentés au travail en 1999 durant au moins une partie d'une semaine[9]. La fréquence est plus élevée chez les femmes. Ces journées d'absence à caractère imprévisible sont prises pour des raisons personnelles[10], c'est-à-dire pour cause de maladie ou d'incapacité comme une visite chez le médecin, chez le dentiste, ou pour répondre aux obligations familiales ou personnelles (pour des membres de sa famille, des funérailles ou d'autres activités). La plupart du temps, les absences se rapportent à la maladie ou à l'incapacité.

9. Pour plus de précision sur la mesure de l'absentéisme, consulter Statistique Canada (1999). Au moment de la rédaction de ce chapitre, les estimations annuelles de 2000 (excluant le congé de maternité) n'étaient pas toutes disponibles. D'autres statistiques sur l'absentéisme et ses relations avec la santé sont présentées au chapitre 12.
10. Dans certains contrats de travail, du temps de vacances peut être substitué à une absence pour raisons personnelles, ce qui laisse croire que les données sont sous-estimées.

Pour ces deux motifs d'absence, chaque travailleur perd en moyenne 8,7 jours par année (tableau 9.8). Cette durée est plus importante chez les femmes, peu importe le motif d'absence (10,5 jours contre 7,5 chez les hommes), et s'accentue avec l'âge (de 5 jours chez les 15-19 ans à 11 jours chez les 55-64 ans). La présence de jeunes enfants requiert une plus grande disponibilité du parent, le plus souvent la mère, qui doit concilier la vie familiale avec le travail. Ainsi, comparativement à la moyenne des salariés, les pères perdent une journée de plus pour les obligations personnelles ou familiales, contre trois journées de plus chez les mères. En somme, ce portrait global est le même qu'au Canada, à la différence qu'en général la durée d'absentéisme est plus élevée au Québec.

Depuis la deuxième moitié de la décennie 90, la tendance à la hausse de la durée d'absence pour maladie ou incapacité est plus forte chez les femmes creusant ainsi l'écart avec les hommes (Cloutier, 2000). Cette période de création d'emplois a favorisé l'accès des femmes avec enfants de moins de 16 ans. Les difficultés de la conciliation famille-travail peuvent-elles expliquer en partie cette tendance?

Tableau 9.8
Absentéisme chez les salariés à temps plein de 15 ans et plus, selon certaines caractéristiques, Québec, 1999

	Fréquence			Jours perdus par travailleur dans l'année		
	Total	Maladie ou incapacité	Obligations personnelles ou familiales[1]	Total	Maladie ou incapacité	Obligations personnelles ou familiales[1]
	%			j		
Les deux sexes	6,0	4,7	1,3	8,7	7,7	1,0
Hommes	5,1	3,9	1,2	7,5	6,6	0,9
Femmes	7,3	5,7	1,5	10,5	9,3	1,2
15-19 ans	4,3	3,1	—	4,6	3,9	—
20-24 ans	5,1	3,7	1,4	6,3	5,3	1,1
25-34 ans	5,6	4,0	1,6	7,2	5,9	1,3
35-44 ans	6,3	4,9	1,4	8,8	7,8	1,0
45-54 ans	6,7	5,6	1,1	10,7	9,8	0,9
55-64 ans	6,1	5,1	1,0	10,9	10,2	0,8
65 ans et plus	—	—	—	—	—	—
Avec enfants de moins de 5 ans	6,8	4,2	2,7	9,2	6,5	2,7
Hommes	5,7	3,5	2,3	7,3	5,3	2,0
Femmes	8,8	5,4	3,4	12,9	8,9	4,0

1. Excluant le congé de maternité.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Les femmes sont-elles plus représentées dans des professions ou secteurs d'activité à degré élevé d'absentéisme? La réorganisation des tâches de travail affecte-t-elle davantage les femmes? Les données de 1999 démontrent du moins que les professions reliées à la santé affichent une fréquence et une durée d'absence nettement supérieures, le personnel infirmier et le personnel de soutien étant composés à plus de 60 % de femmes.

Le revenu d'emploi : de grands écarts entre les travailleurs

Tous les travailleurs ne reçoivent pas la même rémunération puisque celle-ci dépend de plusieurs éléments, notamment des caractéristiques démographiques, comme l'âge et le niveau d'éducation, et des caractéristiques liées au marché du travail, telles que l'expérience, la complexité des tâches, la profession, le secteur d'activité, la couverture syndicale, le nombre d'heures travaillées et la durée du travail.

Le salaire brut horaire moyen

Le choix du salaire brut horaire moyen comme indicateur (tableau 9.9) permet d'éliminer l'effet du nombre d'heures travaillées. La situation des salariés (85,5 % des travailleurs en 2000) se traduit comme suit. L'ensemble des salariés touchent un salaire moyen de 16,06 $ l'heure. Les hommes gagnent en moyenne 17,43 $ l'heure, soit 3 $ de plus que les femmes. Ainsi le salaire des femmes représente 83,4 %[11] de celui des hommes. Au début de l'échelle se trouvent les 15-19 ans (7,49 $ l'heure), alors que les personnes de 50-54 ans (19,13 $ l'heure) figurent au sommet.

En 2000, on note au Québec qu'entre un poste à temps plein et un poste à temps partiel, l'écart moyen est de 4,71 $ l'heure. Une différence du même ordre (4,26 $ l'heure) s'applique aussi entre les salariés couverts par un syndicat et ceux qui ne le sont pas. Une variation de 3,65 $ l'heure existe entre un poste permanent et un poste temporaire. Les diplômés universitaires gagnent en moyenne 8,42 $ l'heure de plus que ceux qui n'ont qu'un diplôme du secondaire.

De 1997 à 2000[12], le salaire en dollars constants est demeuré stable (plus ou moins 0,50 $) à l'exception de ceux occupant un poste à temps partiel qui ont eu une diminution.

Le revenu d'emploi moyen brut annuel

Pour considérer tous les travailleurs, le revenu d'emploi moyen brut annuel est un indicateur approprié[13]. En 1997, au Québec, il est de 28 600 $. Il varie entre 11 700 $

11. Selon la source de données et le concept de revenu utilisés, ce ratio peut varier entre 65 % et 85 %.
12. L'information sur le salaire horaire est colligée depuis 1997 seulement.
13. Ce revenu est extrait de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. L'année la plus récente pour laquelle nous disposons de données est 1997. D'autres informations sur le revenu d'emploi apparaissent au chapitre 13.

Tableau 9.9
Nombre de salariés de 15-64 ans et salaire brut horaire moyen, selon quelques caractéristiques, Québec, 2000

Caractéristiques	Nombre	Salaire brut horaire moyen
	'000	$
15-64 ans	**2 915,3**	**16,06**
Hommes	1 541,9	17,43
Femmes	1 373,4	14,53
15-24 ans	490,0	9,50
25-34 ans	686,8	15,58
35-44 ans	854,6	17,61
45-54 ans	660,7	19,00
55-64 ans	223,2	17,35
Diplôme secondaire	518,8	14,45
Diplôme universitaire	541,0	22,87
À temps plein	2 423,2	16,86
À temps partiel	492,1	12,15
Couvert par un syndicat	1 166,0	18,62
Non couvert par un syndicat	1 749,3	14,36
Permanent	2 506,1	16,58
Temporaire	409,2	12,93

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

en début de vie active et 34 900 $ chez les 45-49 ans. Le ratio du revenu des femmes sur celui des hommes est de 67 %, une différence attribuable en bonne partie aux conditions d'emploi. Cet écart grandit avec l'avancement en âge, le ratio passant de 78 % chez les 15-24 ans à 52 % chez les 55-64 ans. Plus de 15 000 $ en moyenne sépare le revenu des diplômés universitaires de celui des travailleurs avec un diplôme du secondaire : cet écart est faible chez les jeunes mais devient plus marqué avec l'âge. Le travailleur occupant un emploi autonome sans personnel retire un revenu de travail inférieur aux salariés (20 700 $ contre 29 200 $), malgré qu'il travaille en moyenne 4 heures de plus par semaine, comme on peut le constater au tableau 9.10. Son revenu est inférieur aussi à celui de l'emploi autonome avec personnel (33 700 $). L'écart moyen est considérable entre le travail à temps plein toute l'année et les autres statuts d'emploi (21 500 $).

En termes réels, le revenu d'emploi des travailleurs est assez stable durant les années 90. En 1997, il est de 28 600 $, soit une baisse de 600 $ par rapport à 1990. Les hommes gagnent 1 700 $ de moins et les femmes 800 $ de plus qu'en 1990, ce qui réduit l'écart entre les sexes. Les 55-64 ans enregistrent une perte de revenu moyen de 2 600 $. Le résultat est du même ordre chez les diplômés universitaires, soit une perte de 2 400 $. La baisse plus marquée des heures travaillées dans ces groupes pourrait en être la cause.

Tableau 9.10
Revenu d'emploi moyen et semaine de travail habituelle des 15-64 ans, selon le sexe et le statut d'emploi, Québec, 1997

	Unité	Total[1]	Salarié	Autonome		
				Total	Avec employé	Sans employé
Revenu moyen						
Les deux sexes	$	28 600	29 200	26 000	33 700	20 700
Hommes	$	33 700	34 300	31 200	37 100	25 500
Femmes	$	22 500	23 500	15 900	20 600	14 300
Semaine de travail						
Les deux sexes	h	36,3	35,2	43,2	49,2	39,1
Hommes	h	39,2	37,7	46,5	50,1	43,0
Femmes	h	32,8	32,4	36,9	45,6	33,9
Effectif						
Les deux sexes	'000	3 176,5	2 698,7	463,9	189,6	274,3
Hommes	'000	1 735,4	1 426,0	306,3	149,6	156,7
Femmes	'000	1 441,1	1 272,8	157,6	40,0	117,7

1. Incluant les travailleurs familiaux non rémunérés ne figurant pas dans ce tableau.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Des données plus récentes indiqueront comment la vigueur de l'économie en fin de décennie 90 influe sur le revenu d'emploi. On ne saurait dire dans quel sens l'évolution se fera puisque le redressement du marché du travail depuis 1997 se traduit entre autres par un repli du travail à temps partiel, ce qui devrait hausser le revenu. Cependant, ce changement est aussi accompagné d'une croissance du nombre de travailleurs occupant un emploi autonome sans personnel jusqu'à 1999, une catégorie dont les revenus sont parmi les plus faibles.

Sommaire et conclusion

Avec l'accélération du processus de mondialisation des marchés, l'accentuation de la mobilité des emplois, de la libre concurrence et de l'innovation technologique, tous les agents économiques sont fortement mis à contribution. Les travailleurs sont rudement mis à l'épreuve afin d'augmenter leur capacité d'adaptation au marché du travail.

Un accès à l'emploi un peu plus restreint mais de plus en plus diversifié dans les années 90

La croissance de l'emploi est plus lente dans la décennie 90; il ne s'ajoute alors à peine plus de la moitié des emplois créés dans les années 80. La reprise de l'activité économique depuis la récession de 1990-1991 s'est faite plus lentement que

celle qui avait suivi la récession de 1981-1982. Comparativement à la décennie 80, la croissance du taux d'emploi est plus faible chez les femmes. Chez les hommes, il a connu un recul un peu moins important. Chez les jeunes de 15-24 ans, la présence au travail s'affaiblit alors que moins d'étudiants exercent un emploi. Les 25-54 ans tirent mieux leur épingle du jeu, mais la croissance du taux d'emploi demeure inférieure à celle des années 80. Enfin, pour les 55-64 ans, après une dégringolade dans la décennie 80, c'est la stabilité suivie d'une légère hausse. Il faut attendre la fin des années 90 pour voir des conditions plus avantageuses. De 1998 à 2000, la création d'emplois dépasse les 75 000 par année, ce qui se traduit par une hausse du taux d'emploi de 2,6 points de pourcentage.

Parmi les difficultés rencontrées au cours de la décennie 90, notons que les hommes de tous âges et les personnes en fin de vie active passent plus de temps à la recherche d'un emploi. Le temps partiel non désiré touche principalement les hommes et, selon la définition qu'on y prête, les 25-54 ans ou les jeunes sont particulièrement visés.

Les emplois atypiques sont en voie de prendre la relève. Au cours des deux dernières décennies, les forts rythmes d'accroissement du temps partiel et du travail autonome, qui sont des composantes importantes de l'emploi atypique, renforcent la tendance à la diversité du travail. Alors que dans le premier cas, la hausse est plus faible que dans les années 80, le travail autonome progresse fortement, malgré un recul en 2000. La répartition des emplois autonomes s'est considérablement modifiée dans les années 90 en faveur des entrepreneurs sans personnel. Le travail atypique concerne près de deux travailleurs sur cinq, dont une grande proportion est composée de jeunes.

Des conditions d'emploi qui requièrent une adaptation

Que ce soit par choix ou par nécessité, les travailleurs s'adaptent aux différentes transformations de l'économie tout en tenant compte de leurs propres besoins, souvent liés au cycle de vie, sur les plans financier, familial, etc. (les études par exemple). Les critères d'embauche sont plus sévères que par le passé, notamment en ce qui concerne la compétence et la formation. Voici quelques exemples de la capacité d'adaptation que manifestent les travailleurs dans un contexte de changement. À défaut d'occuper un emploi à temps plein, une partie des travailleurs (surtout des hommes) se voient contraints au temps partiel. Par ailleurs, c'est surtout chez les femmes et les jeunes qu'on retrouve une plus grande proportion de personnes qui cumulent des emplois, une tendance marginale mais en croissance. Le maintien en emploi des mères avec de jeunes enfants à la maison démontre une habileté à concilier vie familiale et vie professionnelle. Sans connaître la part d'absentéisme imputable aux changements dans l'organisation du travail, les femmes s'absentent plus longtemps qu'avant pour des raisons de maladie ou d'incapacité depuis 1994. Deux fois plus de travailleurs qu'en 1976 ont des emplois autonomes, bien qu'on ne connaisse pas la proportion de ces emplois attribuable à la mauvaise conjoncture économique.

Une avancée importante malgré les difficultés

Les efforts consentis pour hausser le niveau de scolarité de la société québécoise portent fruit. Les employeurs disposent de plus en plus d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée. De leur côté, les travailleurs peuvent tirer bénéfice d'une formation plus poussée (plans social, monétaire, etc.), tout en réduisant le risque d'un épisode de chômage. Le dynamisme de la création d'emplois en 1998-2000 offre des possibilités pour les jeunes, dont la présence sur le marché du travail diminuait depuis 1990. Les différences d'accès à l'emploi entre la main-d'œuvre masculine et féminine s'amenuisent, bien que des écarts importants persistent, notamment dans les conditions de travail (revenu d'emploi, durée de la semaine de travail et absentéisme).

Dans un monde du travail en mutation, où la compétence et la formation professionnelle sont de plus en plus élevées, certaines personnes ne peuvent plus répondre aux critères. L'intégration au marché du travail se fait difficilement pour les chômeurs peu scolarisés, particulièrement chez les 55-64 ans. L'exclusion menace les chômeurs de longue durée, principalement chez les 55-64 ans pour qui l'incidence du découragement est plus forte. D'ailleurs, le chômage frappe sévèrement surtout les 55-64 ans depuis la deuxième moitié des années 80. Au cours de la période précédente, ce sont les jeunes qui étaient dans une situation précaire. Bien que la proportion de personnes à la recherche d'un emploi diminue en 1999-2000 sous le niveau de 10 %, une première depuis 1990, il n'en demeure pas moins que le Québec affiche un taux et une durée de chômage parmi les plus élevés au Canada.

En somme, les indicateurs du marché du travail présentés ici permettent de tracer un portrait global, non seulement de l'accès mais aussi des conditions liées à l'emploi. D'autres indicateurs peuvent aussi rendre compte des besoins et caractéristiques des travailleurs, notamment les mesures de satisfaction au travail et les indicateurs de changement ou de stabilité mesurés par la succession d'épisodes d'emploi, de chômage et d'inactivité au cours des années. Les transformations du marché du travail ne bénéficient pas également à tous. L'évaluation de la situation des Québécois vis-à-vis le marché du travail passe donc par une meilleure connaissance des mutations en cours.

Bibliographie

AKYEAMPONG, Ernest B. (1998). « Nouvelles données sur les absences du travail », *L'emploi et le revenu en perspectives*, 75-001 Printemps, Ottawa, p. 16-23.

ASSELIN, Suzanne (1996). « Le travail », dans *Les conditions de vie au Québec*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, chapitre 3, p. 89-129.

ASSELIN, Suzanne (2000). « Le découragement face au marché du travail touche qui? », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 4, n° 3, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 1-2.

ASSELIN, Suzanne et Hervé GAUTHIER (2001). « Le déclin de l'activité des hommes âgés : chose du passé? », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 5, n° 3, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 6.

CLOUTIER, Luc (2000). « Les absences du travail au Québec : résultats selon le sexe et le groupe professionnel », *Flash-info Travail et rémunération*, vol. 1, n° 4, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 1-6.

DESROCHERS, Lucie (2000). « Travailler autrement : Pour le meilleur ou pour le pire? Les femmes et le travail atypique », Conseil du statut de la femme, 213 p.

FORTIER, Yves (1999). *Tendances du marché du travail au Québec*, Emploi-Québec, 53 p.

GILES, Philip et Heather LATHE (1995). « L'expérience de travail », *L'emploi et le revenu en perspectives*, 75-001 Été, Ottawa, p. 18-22.

LANGLOIS, Simon (2000). « Tendances de la société québécoise », *Québec 2001*, p. 5-88.

MATTE, Denis, Domenico BALDINO et Réjean COURCHESNE (1998). « L'évolution de l'emploi atypique au Québec », *Le marché du travail [encart]*, vol. 19, n° 5, 88 p.

PICOT, Garnett et Andrew HEISZ (2000). « Le marché du travail des années 90 », *Document de référence* n° 148, Ottawa, 42 p.

STATISTIQUE CANADA (2000). *Guide de l'enquête sur la population active*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 37 p.

STATISTIQUE CANADA (1997a). *Le point sur la population active – Les heures de travail*, 71-005 Été, Ottawa, Gouvernement du Canada, 63 p.

STATISTIQUE CANADA (1997b). *Le point sur la population active – Les travailleurs indépendants*, 71-005 Automne, Ottawa, Gouvernement du Canada, 60 p.

STATISTIQUE CANADA (1999). *Taux d'absence du travail 1987 à 1998*, 71-535 n° 10, Ottawa, Gouvernement du Canada, 155 p.

Chapitre 10

Les professions

Hervé Gauthier
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

La profession est un déterminant important des conditions de travail, donc du revenu, mais aussi du statut social et de l'épanouissement personnel. L'examen de la vie professionnelle a donc sa place dans une étude des conditions de vie. La composition professionnelle de la population active dépend des besoins de l'appareil productif de la société, mais elle est influencée aussi par des caractéristiques individuelles, telles que la formation scolaire, et elle varie beaucoup entre les groupes de travailleurs d'âge et sexe donnés. C'est pourquoi elle fournit des indications précieuses à la fois sur les changements économiques et les changements sociaux.

Notre objectif est de décrire les ressemblances et les différences de la composition professionnelle de la main-d'œuvre québécoise, selon l'âge et le sexe. Les données utilisées proviennent des recensements canadiens de 1991 et de 1996. L'adoption d'une nouvelle classification des professions en 1991 empêche d'avoir une série historique longue, puisqu'il n'y a pas de continuité possible entre la classification de 1980 et l'actuelle.

Nous commencerons par décrire comment se distingue la structure professionnelle des hommes et des femmes, ainsi que celle des différents groupes d'âge (première section). Nous examinerons de plus quelles sont les professions principales et dans quelle mesure la population active est concentrée dans ces professions (deuxième section). À l'aide du classement par déciles et d'un indice global, nous décrirons ensuite le degré de ségrégation professionnelle selon le sexe (troisième et quatrième sections). La cinquième section sera consacrée à l'analyse du niveau de compétence des professions, qui est une façon d'évaluer la qualité des professions qu'exerce la population active. La dernière section portera sur l'intérêt d'étudier la composition par âge des professions : l'histoire d'une profession est reflétée dans sa composition par âge, et celle-ci renseigne sur des phénomènes tels que la progression des femmes sur le marché du travail et la forte sélection qui modèle certaines professions.

Les grandes catégories professionnelles

En mai 1996, le recensement a dénombré 3,54 millions de personnes dans la population active au Québec. En fait, l'étude des professions porte sur les travailleurs occupant un emploi au moment du recensement et sur les chômeurs ayant occupé un emploi à un moment ou l'autre depuis le 1er janvier 1995 : ces deux groupes forment la population active expérimentée. Le recensement ne fournit pas la profession des gens qui n'ont jamais travaillé ou qui n'ont pas travaillé entre janvier 1995 et mai 1996. Le recensement vise à appréhender le genre de travail que les gens font, leurs fonctions et leurs activités. Ainsi, une diplômée en pédagogie qui n'a encore jamais travaillé dans son domaine ne sera pas comptée, alors qu'un ingénieur occupant un poste de technicien sera classé parmi les techniciens.

En 1996, 1,86 million d'hommes et 1,52 million de femmes font partie de la population active expérimentée (tableau 10.1). L'écart de 22,1 % dans l'effectif de la population active selon le sexe reflète la plus grande participation masculine au marché du travail, comme on l'a vu au chapitre 9. Chacun des deux sexes se répartit très différemment entre les 10 grandes catégories professionnelles, qui correspondent au niveau le plus agrégé de la classification des professions. Ainsi, la catégorie des affaires, de la finance et de l'administration[1], avec 31,0 % de l'effectif, est la principale catégorie chez les femmes. La même catégorie ne regroupe que 10,3 % des hommes. De son côté, la principale catégorie masculine est représentée par les métiers, le transport et la machinerie, avec 23,4 % de l'effectif, là où se trouvent à peine 1,9 % des femmes. Le deuxième groupe professionnel où l'on retrouve le plus grand nombre de travailleurs est le même pour les deux sexes, soit celui de la vente et des services, mais là encore les proportions relatives d'hommes et de femmes diffèrent (21,0 % comparativement à 29,4 %).

Les hommes et les femmes font souvent route commune dans les professions en perte de vitesse ou en croissance. La similitude s'arrête là, puisqu'on observe dans plusieurs cas de fortes différences dans la variation des effectifs professionnels par sexe, comme on le constate au tableau 10.2 pour la période 1991-1996. Ainsi, dans les professions de la gestion, la diminution chez les hommes (- 13,3 %) est beaucoup plus forte que chez les femmes (- 5,4 %). Et dans les sciences naturelles, dans les sciences sociales et dans les arts, la hausse est plus considérable chez les femmes que chez les hommes.

La proportion d'hommes dans chacune des grandes catégories professionnelles (tableau 10.3) reflète à la fois l'écart dans l'effectif total de chaque sexe et la répartition propre à chaque sexe entre les catégories. Les variations de cette proportion sont très grandes par rapport à la moyenne. Dans la catégorie des arts, où la

1. Afin de simplifier le texte, nous utiliserons le plus souvent une expression raccourcie pour désigner une catégorie professionnelle dont l'appellation est longue. Par exemple, dans ce cas-ci, il s'agirait des professions des « affaires ».

proportion se rapproche le plus de la moyenne, l'écart avec celle-ci est tout de même de six points de pourcentage (en moins). Pour les autres catégories, les différences sont encore plus marquées. Aux extrêmes, on trouve d'une part les métiers, le transport et la machinerie, les professions des sciences naturelles et celles du secteur primaire, avec respectivement 93,8 %, 81,2 % et 80,0 % d'hommes, et d'autre part, les affaires ainsi que les sciences de la santé, avec 29,0 % et 23,8 % d'hommes.

Tableau 10.1
Population active dans les grandes catégories professionnelles, par sexe, Québec, 1996

Grandes catégories professionnelles	Les deux sexes	Hommes	Femmes
		n	
Total	**3 536 205**	**1 944 100**	**1 592 100**
Sans objet[1]	158 165	83 975	74 190
Population active expérimentée	**3 378 040**	**1 860 125**	**1 517 910**
Gestion	296 420	207 030	89 385
Affaires, finance et administration	662 150	192 195	469 955
Sciences naturelles et appliquées, et professions apparentées	180 705	146 655	34 045
Secteur de la santé	188 950	44 975	143 975
Sciences sociales, enseignement, adm. publique et religion	234 860	97 670	137 190
Arts, culture, sports et loisirs	98 485	48 220	50 270
Ventes et services	836 525	390 370	446 160
Métiers, transport et machinerie	463 605	434 960	28 650
Professions propres au secteur primaire	105 565	84 475	21 090
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	310 770	213 575	97 200
		%	
Population active expérimentée	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Gestion	8,8	11,1	5,9
Affaires, finance et administration	19,6	10,3	31,0
Sciences naturelles et appliquées, et professions apparentées	5,3	7,9	2,2
Secteur de la santé	5,6	2,4	9,5
Sciences sociales, enseignement, adm. publique et religion	7,0	5,3	9,0
Arts, culture, sports et loisirs	2,9	2,6	3,3
Ventes et services	24,8	21,0	29,4
Métiers, transport et machinerie	13,7	23,4	1,9
Professions propres au secteur primaire	3,1	4,5	1,4
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	9,2	11,5	6,4

1. Personnes n'ayant jamais travaillé ou qui n'ont pas travaillé depuis le 1er janvier 1995.

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

En ce qui concerne la convergence de la répartition professionnelle selon le sexe, les tendances observées entre 1991 et 1996 ne permettent pas de conclure de façon claire. Dans les catégories professionnelles où la proportion d'hommes est inférieure à 55,1 %, qui est leur poids dans la population active expérimentée, les hommes connaissent une hausse de leur proportion dans les affaires (donc plus

Tableau 10.2
Variation de la population active dans les grandes catégories professionnelles par sexe, Québec, 1991-1996

Grandes catégories professionnelles	Les deux sexes	Hommes	Femmes
		%	
Population active expérimentée	-1,8	-3,3	0,0
Gestion	-11,1	-13,3	-5,4
Affaires, finance et administration	-2,7	3,7	-5,1
Sciences naturelles et appliquées, et professions apparentées	9,9	9,0	14,1
Secteur de la santé	2,6	0,6	3,2
Sciences sociales, enseignement, adm. publique et religion	5,7	1,7	8,8
Arts, culture, sports et loisirs	9,3	6,7	12,0
Ventes et services	1,9	0,5	3,2
Métiers, transport et machinerie	-11,7	-11,4	-16,8
Professions propres au secteur primaire	-10,1	-9,4	-13,2
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	2,8	3,5	1,2

Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 et 1996.

Tableau 10.3
Proportion d'hommes dans les grandes catégories professionnelles par sexe, Québec, 1991 et 1996

Grandes catégories professionnelles	1991	1996
	%	
Population active expérimentée	55,9	55,1
Gestion	71,7	69,8
Affaires, finance et administration	27,2	29,0
Sciences naturelles et appliquées, et professions apparentées	81,9	81,2
Secteur de la santé	24,3	23,8
Sciences sociales, enseignement, adm. publique et religion	43,2	41,6
Arts, culture, sports et loisirs	50,2	49,0
Ventes et services	47,3	46,7
Métiers, transport et machinerie	93,4	93,8
Professions propres au secteur primaire	79,3	80,0
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	68,2	68,7

Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 et 1996.

de convergence dans le poids respectif des hommes et des femmes), mais une baisse dans les quatre autres catégories (donc moins de convergence). Dans les professions où la proportion d'hommes est supérieure à leur poids dans le total (55,1 %), il y a baisse de proportion dans la gestion et les sciences naturelles (plus de convergence), mais hausse de proportion dans les métiers, dans le secteur primaire et dans la transformation (moins de convergence).

Les différences de répartition professionnelle entre les groupes d'âge (tableau 10.4) découlent des changements dans les besoins du marché du travail (les jeunes ayant été embauchés plus récemment), du cycle de vie (certaines professions exigent de l'expérience)[2] et des changements dans les caractéristiques de l'offre de travail (la hausse de la scolarisation totale et les variations selon les domaines d'études, par exemple). On note que la proportion de travailleurs dans la gestion augmente avec l'âge chez les hommes : les promotions viennent souvent avec l'âge et l'expérience. La proportion de femmes dans la gestion ne connaît pas la même progression selon l'âge : le maximum est atteint dans le groupe 40-44 ans, avec 7,3 %. Pour les hommes, le maximum touche 15,8 % dans le groupe 50-54 ans. Cela peut s'expliquer par le fait que beaucoup de travailleuses âgées ont eu des interruptions longues sur le marché du travail; en outre, le marché du travail lui-même est plus ouvert qu'autrefois à la promotion de la femme, facteur qui est favorable aux travailleuses plus jeunes.

Une autre différence importante entre travailleurs plus jeunes et plus âgés s'observe pour les professions des sciences naturelles. La part est plus forte dans les plus jeunes générations, et ce, chez les travailleurs des deux sexes. La hausse de la scolarisation, combinée aux besoins du marché du travail (emploi dans la recherche, les technologies) ont favorisé ce mouvement.

On peut se demander en outre si la répartition professionnelle des jeunes travailleurs présente moins d'écart selon le sexe que la répartition professionnelle des travailleurs âgés. Comparons les 25-29 ans, dont la vie professionnelle est plus stable que chez les plus jeunes, et les 55-59 ans qui ne sont pas touchés autant par la retraite qu'après 60 ans. Dans certains groupes professionnels, l'écart de proportion selon le sexe est moins important chez les 25-29 ans que chez les 55-59 ans : la gestion, la vente et services, les métiers. Par contre, dans plusieurs autres catégories, l'écart est plus grand : les affaires, les sciences naturelles, les sciences sociales, la transformation. À partir de la répartition en grandes catégories professionnelles, on ne peut donc conclure en une plus grande convergence de la répartition professionnelle par sexe chez les plus jeunes générations de travailleurs.

2. On ne peut cependant séparer les effets d'âge et de génération, en raison de la courte période d'observation.

Tableau 10.4
Répartition de la population active selon les grandes catégories professionnelles, par sexe et par âge, Québec, 1996

Grandes catégories professionnelles	Total	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 +
	%											
Hommes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Gestion	11,1	0,7	3,2	7,1	10,1	12,1	13,5	15,2	15,8	14,3	13,0	18,4
Affaires, finance et administration	10,3	9,8	10,4	10,9	10,0	10,3	11,0	10,8	10,0	9,3	9,0	10,3
Sciences naturelles et appliquées	7,9	1,0	6,3	10,9	11,2	9,6	8,4	7,0	5,6	5,1	4,4	3,4
Secteur de la santé	2,4	0,2	1,0	2,4	2,6	2,7	2,8	2,7	2,4	2,3	3,1	6,2
Sciences sociales, enseignement[1]	5,3	0,4	2,1	4,3	4,3	4,4	5,7	8,2	8,4	6,6	5,7	8,4
Arts, culture, sports et loisirs	2,6	3,3	3,3	3,2	2,8	2,5	2,6	2,3	1,9	1,5	1,7	3,5
Ventes et services	21,0	51,8	35,5	21,8	18,4	16,7	15,8	16,0	17,0	19,1	22,4	22,4
Métiers, transport et machinerie	23,4	12,6	19,3	22,9	24,0	25,0	24,9	23,9	24,9	27,4	25,7	12,5
Professions propres au secteur primaire	4,5	8,3	5,0	3,8	4,0	4,2	4,0	3,8	4,1	5,0	6,8	11,1
Transformation, fabrication[2]	11,5	11,9	13,9	12,8	12,6	12,5	11,4	10,1	9,9	9,5	8,1	3,9
Femmes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Gestion	5,9	0,9	2,9	5,1	6,3	6,8	7,3	6,9	6,5	5,8	6,7	9,0
Affaires, finance et administration	31,0	10,5	21,9	31,0	34,0	36,9	35,8	32,1	28,6	28,3	29,8	32,3
Sciences naturelles et appliquées	2,2	0,2	2,1	3,8	4,1	2,8	2,1	1,1	0,7	0,7	0,6	0,7
Secteur de la santé	9,5	1,0	5,8	10,0	9,5	10,0	10,9	11,3	11,3	10,7	8,7	6,5
Sciences sociales, enseignement[1]	9,0	0,7	5,3	10,4	8,6	8,2	8,9	12,3	13,5	10,1	7,2	7,0
Arts, culture, sports et loisirs	3,3	5,6	4,6	3,8	3,5	3,1	3,2	2,5	2,2	2,1	2,4	4,9
Ventes et services	29,4	73,6	49,7	28,2	24,3	22,4	21,7	23,3	26,0	29,9	32,0	28,3
Métiers, transport et machinerie	1,9	1,2	1,3	1,4	2,1	2,0	1,9	2,1	2,2	2,8	2,2	2,0
Professions propres au secteur primaire	1,4	1,8	1,1	0,9	1,3	1,4	1,3	1,2	1,6	1,9	2,8	5,3
Transformation, fabrication[2]	6,4	4,5	5,3	5,5	6,3	6,5	6,8	7,1	7,4	7,8	7,5	4,0

1. Et administration publique et religion.
2. Et services d'utilité publique.

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Les principales professions

Le tableau 10.5 permet de comparer les principales professions des hommes et des femmes qui sont sur le marché du travail. Avec 54 160 travailleurs, les conducteurs de camion représentent la profession la plus fréquente chez les hommes; chez les femmes, les secrétaires, au nombre de 110 100, sont les plus nombreuses. Alors que les conducteurs représentent 2,9 % des travailleurs masculins, les secrétaires constituent 7,3 % des travailleuses. Au total, les 15 principales professions rassemblent 25,3 % des travailleurs masculins, mais 43,1 % des travailleuses. On observe donc une plus grande concentration des femmes dans un certain nombre de professions que les hommes.

Malgré cette différence dans la concentration professionnelle entre les sexes, la ségrégation apparaît presque aussi forte chez l'un et l'autre sexe, dans le cas des professions principales. En effet, dans leurs 15 professions principales, les hommes occupent 70,9 % des emplois, alors que les femmes occupent 74,1 % des emplois de leurs professions principales. Certaines professions sont presque sexuées de fait. Dans six de leurs professions principales, les hommes occupent plus de 90 % des postes (dans trois cas, c'est 99 % des postes : conducteurs de camion, mécaniciens de véhicules automobiles et charpentiers-menuisiers). Quatre des professions principales des femmes sont occupées à plus de 90 % par des femmes : secrétaires, infirmières, conductrices de machines à coudre et réceptionnistes.

En raison même de la forte ségrégation des professions principales selon le sexe, on se doute qu'il n'y a que peu de ces professions qui se retrouvent chez les deux sexes. En fait, les hommes et les femmes n'ont que quatre professions en commun parmi les 15 principales (vendeurs et commis-vendeurs dans la vente au détail, directeurs de la vente au détail, cuisiniers et professeurs au niveau secondaire).

Si les différences par sexe sont grandes entre les professions principales des travailleurs de tout âge, on peut se demander si la situation de groupes d'âge spécifiques rapproche davantage les sexes. Le tableau 10.6 donne la liste des 10 principales professions dans les groupes 25-29 ans et 55-59 ans. Voyons d'abord la concentration dans ces professions. Chez les hommes, elle est presque la même dans les deux groupes d'âge, soit respectivement 20,1 % et 23,0 % des travailleurs. Chez les femmes, elle est plus forte chez les travailleuses âgées (40,5 %) que chez les plus jeunes (32,5 %) : dans les deux groupes d'âge, la concentration est toujours plus forte chez les femmes.

Parmi les 10 professions principales de chaque groupe d'âge, une seule est commune aux hommes et aux femmes. Il s'agit de la profession de vendeur et commis-vendeur, et ce, dans les deux groupes d'âge considérés. Il n'y a donc pas plus de professions principales semblables entre hommes et femmes chez les plus jeunes.

Tableau 10.5
Les 15 principales professions masculines et féminines, Québec, 1996

Professions	Code	Effectif	Part dans l'ensemble des professions	Proportion d'hommes ou de femmes dans la profession
		n	%	
Professions masculines				
Conducteurs de camions	H711	54 160	2,9	98,5
Vendeurs et commis-vendeurs, vente au détail	G211	47 890	2,6	40,4
Directeurs de la vente au détail	A211	43 495	2,3	65,3
Concierges et concierges d'immeubles	G933	42 705	2,3	78,3
Mécaniciens, techniciens et réparateurs de véhicules automobiles	H421	33 930	1,8	99,3
Représentants des ventes non techniques, vente en gros	G111	31 980	1,7	74,1
Cuisiniers	G412	26 890	1,4	51,9
Charpentiers-menuisiers	H121	25 030	1,3	99,1
Chauffeurs-livreurs	H714	24 835	1,3	96,4
Exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles	I011	24 500	1,3	74,3
Commis d'épicerie et étalagistes	G972	24 305	1,3	72,5
Manutentionnaires	H812	24 160	1,3	92,3
Soudeurs et conducteurs de machines à souder	J195	22 365	1,2	97,4
Professeurs au niveau secondaire	E131	22 190	1,2	48,3
Expéditeurs et réceptionnaires	B571	22 145	1,2	80,3
Total		**470 580**	**25,3**	**70,9**
Professions féminines				
Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	B211	110 100	7,3	98,1
Vendeuses et commis-vendeuses, vente au détail	G211	70 670	4,7	59,6
Commis à la comptabilité et personnel assimilé	B531	61 275	4,0	84,0
Caissières	G311	59 140	3,9	85,4
Infirmières diplômées	D112	50 815	3,3	91,1
Serveuses d'aliments et de boissons	G513	41 730	2,7	80,9
Institutrices à la maternelle et au niveau primaire	E132	39 100	2,6	85,2
Commis de travail général de bureau	B511	39 000	2,6	80,5
Conductrices de machines à coudre	J161	31 405	2,1	90,5
Aides et auxiliaires médicales	D312	29 680	2,0	75,5
Cuisinières	G412	24 905	1,6	48,1
Réceptionnistes et standardistes	B514	24 700	1,6	92,9
Nettoyeuses	G931	24 320	1,6	56,7
Professeures au niveau secondaire	E131	23 750	1,6	51,7
Directrices de la vente au détail	A211	23 140	1,5	34,7
Total		**653 730**	**43,1**	**74,1**

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Comme pour l'ensemble des travailleurs, la ségrégation est très forte dans les professions principales, un peu plus cependant dans celles des femmes que dans celles des hommes. Toutefois, il y a autant de ségrégation dans les professions principales chez les plus jeunes que chez les plus âgés.

Finalement, ajoutons un mot sur le type de professions. Même chez les jeunes, on est généralement en présence de professions que l'on pourrait qualifier de traditionnelles. Une seule profession peut être raccrochée à ce que l'on pourrait appeler la nouvelle économie, celle de programmeur, sixième des professions

Tableau 10.6
Les 10 principales professions masculines et féminines chez les 25-29 ans et les 55-59 ans, Québec, 1996

Groupe d'âge et professions	Code	Effectif	Part dans l'ensemble des professions	Proportion d'hommes ou de femmes dans la profession
		n	%	
Professions masculines				
25-29 ans		**40 605**	**20,1**	**72,3**
Conducteurs de camions	H711	6 135	3,0	98,2
Vendeurs et commis-vendeurs, vente au détail	G211	5 860	2,9	47,3
Mécaniciens, techniciens et réparateurs de véhicules automobiles	H421	4 835	2,4	98,8
Directeurs de la vente au détail	A211	4 350	2,2	59,4
Concierges et concierges d'immeubles	G933	3 390	1,7	81,9
Programmeurs	C063	3 270	1,6	79,1
Expéditeurs et réceptionnaires	B571	3 260	1,6	82,6
Manutentionnaires	H812	3 215	1,6	93,9
Cuisiniers	G412	3 195	1,6	64,2
Représentants des ventes non techniques, vente en gros	G111	3 095	1,5	66,1
55-59 ans		**26 040**	**23,0**	**73,4**
Concierges et concierges d'immeubles	G933	4 170	3,7	78,2
Conducteurs de camions	H711	4 165	3,7	99,0
Directeurs de la vente au détail	A211	2 730	2,4	68,9
Vendeurs et commis-vendeurs, vente au détail	G211	2 470	2,2	37,9
Exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles	I011	2 330	2,1	78,1
Représentants des ventes non techniques, vente en gros	G111	2 260	2,0	87,1
Professeurs au niveau secondaire	E131	2 160	1,9	57,0
Charpentiers-menuisiers	H121	2 010	1,8	99,8
Conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et d'autre matériel de transport en commun	H712	1 890	1,7	85,1
Mécaniciens, techniciens et réparateurs de véhicules automobiles	H421	1 855	1,6	100,0

Tableau 10.6 *(suite)*
Les 10 principales professions masculines et féminines chez les 25-29 ans et les 55-59 ans, Québec, 1996

Groupe d'âge et professions	Code	Effectif	Part dans l'ensemble des professions	Proportion d'hommes ou de femmes dans la profession
		n	%	
Professions féminines				
25-29 ans		**56 745**	**32,5**	**80,8**
Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	B211	10 350	5,9	98,1
Commis à la comptabilité et personnel assimilé	B531	7 520	4,3	83,0
Vendeuses et commis-vendeuses, vente au détail	G211	6 540	3,7	52,7
Infirmières diplômées	D112	5 630	3,2	87,8
Serveuses d'aliments et de boissons	G513	5 610	3,2	75,1
Caissières	G311	5 070	2,9	83,0
Institutrices à la maternelle et au niveau primaire	E132	4 200	2,4	85,4
Commis de travail général de bureau	B511	4 045	2,3	79,9
Coiffeuses pour femmes et pour hommes	G911	4 000	2,3	93,6
Éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance	G813	3 780	2,2	95,7
55-59 ans		**29 435**	**40,5**	**80,2**
Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	B211	5 600	7,7	97,1
Vendeuses et commis-vendeuses, vente au détail	G211	4 055	5,6	62,1
Commis à la comptabilité et personnel assimilé	B531	3 005	4,1	78,6
Infirmières diplômées	D112	3 000	4,1	94,9
Institutrices à la maternelle et au niveau primaire	E132	2 695	3,7	88,9
Aides et auxiliaires médicales	D312	2 575	3,5	85,5
Conductrices de machines à coudre	J161	2 540	3,5	93,4
Nettoyeuses	G931	2 235	3,1	63,9
Cuisinières	G412	1 925	2,6	67,1
Commis de travail général de bureau	B511	1 805	2,5	79,5

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

principales chez les jeunes hommes de 25-29 ans. Comme il s'agit de professions en changement rapide, il sera intéressant de voir la situation au prochain recensement.

Le classement par niveau de ségrégation

Si plusieurs des professions principales sont dominées soit par les hommes, soit par les femmes, qu'en est-il de l'ensemble des 514 professions? Le tableau 10.7 fournit la répartition des professions selon les déciles de la proportion de femmes. Ainsi, le premier décile comprend les professions où les femmes représentent moins de 10 % de l'effectif. Dans ce décile, il n'y a que 1,6 % des femmes au

total. Ces professions que l'on peut qualifier de typiquement « masculines » comptent 630 610 hommes, soit 32,6 % des hommes au total[3].

Richard Anker (1998) définit les professions « masculines » et « féminines » comme étant celles qui comptent 80 % de travailleurs d'un sexe ou l'autre. Selon cette définition, plus de 700 000 femmes travaillent dans des professions féminines, soit 46,9 % des travailleuses. Ces professions ne comptent que 5,1 % des hommes. À l'autre extrême, 843 000 hommes ont des professions dites masculines. La proportion des hommes dans les professions masculines, soit 45,3 %, est presque la même que la proportion de femmes dans les professions féminines. L'étude par décile montre bien la concentration de la population active dans des professions où l'un des deux sexes est prédominant.

Une autre façon d'examiner les données par décile est de considérer les professions dans lesquelles la proportion d'hommes et de femmes serait qualifiée d'équilibrée, c'est-à-dire atteindrait de 40 % à 49 %, car la moyenne générale est de 44,9 % de femmes. Krista Van Hoof (1997) qualifie ces professions d'« intégrées ». Seulement 10,9 % des femmes et 10,3 % des hommes font partie de ces professions. Si on élargit les critères et retient les limites de 30-60 % de femmes (15 points de pourcentage d'écart de chaque côté de la moyenne) pour définir ce type de professions, la part des femmes atteint 30,2 % et celle des hommes, 28,3 %.

Tableau 10.7

Nombre de femmes et d'hommes selon le décile de la proportion de femmes dans la profession, Québec, 1996

Décile[1]	% de femmes	Professions	Femmes	Hommes	Total	Répartition des femmes	Répartition des hommes	Proportion de femmes
			n				%	
1	0-9	150	24 495	606 115	630 610	1,6	32,6	3,9
2	10-19	75	40 635	236 825	277 460	2,7	12,7	14,6
3	20-29	57	107 525	322 120	429 645	7,1	17,3	25,0
4	30-39	53	106 375	192 200	298 575	7,0	10,3	35,6
5	40-49	44	165 145	190 785	355 930	10,9	10,3	46,4
6	50-59	38	187 075	142 665	329 740	12,3	7,7	56,7
7	60-69	29	84 400	45 085	129 485	5,6	2,4	65,2
8	70-79	18	90 115	30 470	120 585	5,9	1,6	74,7
9	80-89	32	377 470	75 440	452 910	24,9	4,1	83,3
10	90-99	18	334 515	18 275	352 790	22,0	1,0	94,8
Total		**514**	**1 517 750**	**1 859 980**	**3 377 730**	**100,0**	**100,0**	**44,9**

1. Décile de la proportion de femmes dans la profession.

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

3. Le classement par décile est donc une façon simple de distinguer les professions selon leur proportion d'hommes et de femmes. C'est la proportion de femmes qui est présentée dans le tableau, mais la proportion d'hommes n'est que le complément à 100 de la proportion de femmes : ainsi, lorsqu'il y a 0-9 % de femmes, la proportion d'hommes est de 90-99 %.

Le tableau 10.7 livre un autre résultat intéressant : la forte inégalité du nombre de professions entre les déciles. Ainsi, les déciles 1 et 2, caractérisés par des professions typiquement masculines, comprennent 225 professions. C'est 4,5 fois plus que les déciles 9 et 10, qui regroupent les professions typiquement féminines (50 professions). Richard Anker (1998, p. 207) propose plusieurs facteurs pouvant expliquer une telle différence : la nature du marché du travail (le type de professions requises par l'économie) et la ségrégation professionnelle selon le sexe, la plus forte participation des hommes au marché du travail (au Québec, leur effectif dépasse de 342 000 celui des femmes), et le fait que, dans la classification des professions, les professions que les hommes tendent à exercer font l'objet de plus de distinctions. En ce qui concerne ce dernier facteur, mentionnons que la grande catégorie professionnelle des métiers, transport et machinerie, où l'on retrouve la plus grande proportion d'hommes, soit 93,8 % (voir le tableau 10.3), est aussi celle qui compte le plus de professions différentes (92 sur un grand total de 514). Par ailleurs, il se peut qu'un facteur historique contribue à augmenter le nombre de professions typiquement masculines. En effet, certaines professions, tels que surveillants des opérations du transport ferroviaire (480 travailleurs en 1996), forgerons (295 travailleurs) et matelots de salle des machines du transport par voies navigables (75 travailleurs), qui avaient probablement de l'importance dans le passé et méritaient une définition spécifique, sont aujourd'hui très peu répandues.

Indices de ségrégation professionnelle

Dans les trois sections précédentes, sur les grandes catégories professionnelles et sur les professions principales et le classement par décile, on a noté que les hommes et les femmes sont loin d'exercer le même genre d'emplois. La présente section cherche à qualifier, par des indices synthétiques, le degré de ségrégation professionnelle des hommes et des femmes. Il s'agit ici de ségrégation horizontale, que l'on pourrait définir comme la « spécialisation des hommes et des femmes dans des professions différentes ». Nous ne touchons pas ici ce qui est appelé la ségrégation verticale, qui désigne le fait que les hommes et les femmes ont très souvent des niveaux de qualification et de fonction différents (Krista Van Hoof, 1997, p. 59-60). La section suivante abordera sommairement cette question.

L'indice de dissimilarité (tableau 10.8) renseigne sur le pourcentage de la population active qui devrait travailler dans une autre profession pour obtenir une répartition uniforme des hommes et des femmes entre tous les secteurs. Selon cet indice, en 1996, il faudrait que 54,8 % des travailleurs et travailleuses exercent une autre profession pour supprimer la ségrégation. On peut aussi calculer l'indice séparément pour les hommes et pour les femmes. L'addition de l'indice de chaque sexe permet de retrouver le total précédent. Selon cet indice, 24,6 % des hommes ayant un emploi devraient changer de profession, par rapport à 30,2 % des femmes. S'il y a un peu plus de femmes qui devraient changer de profession

pour supprimer la ségrégation, c'est que les femmes sont davantage concentrées dans des professions féminines que les hommes dans des professions masculines. Cette explication diverge des constatations faites à partir de l'étude par décile et qui allaient dans le sens de peu de différences dans la concentration professionnelle selon le sexe : il est possible que l'indice, en saisissant l'entièreté des différences de ségrégation, révèle un écart qui n'est pas perçu en utilisant des regroupements par décile.

L'évolution des indices entre 1991 et 1996 donne à croire en une réduction de la ségrégation professionnelle selon le sexe. L'indice a diminué davantage pour les femmes (- 1,5) que pour les hommes (- 0,4). Cela signifie que les femmes demeurent toujours plus concentrées dans certaines professions que les hommes, mais elles ont fait preuve d'une plus grande mobilité au cours de ces cinq années. Il faut dire qu'une période de cinq ans est très courte, lorsqu'il s'agit de considérer des changements de cette nature. En effet, la structure professionnelle selon le sexe à un moment donné est le résultat de comportements et de conditions socio-économiques qui ont existé pendant plusieurs décennies, puisque la population active est formée de travailleurs provenant de divers groupes d'âge. Il existe une inertie certaine dans ce genre de transformation.

La comparaison des résultats québécois et canadiens révèle très peu de différences et met en évidence la forte ressemblance à la fois de la population active occupée et du marché du travail dans son ensemble.

Tableau 10.8
Indice de ségrégation professionnelle selon le sexe, Québec et Canada, 1991 et 1996

	Québec	Canada
Total		
1991	56,7	57,1
1996	54,8	55,1
Hommes		
1991	25,0	25,6
1996	24,6	25,2
Femmes		
1991	31,7	31,5
1996	30,2	29,9
Variation 1991-1996 en points de pourcentage		
Total	**-1,9**	**-2,0**
Hommes	**-0,4**	**-0,4**
Femmes	**-1,5**	**-1,6**

Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 et 1996.

Le niveau de compétence

Emploi et Immigration Canada fait un classement des professions selon le niveau de gestion (1 et 2) et le niveau de compétence (A, B, C et D). Le niveau de compétence est défini en fonction des exigences requises pour exercer chaque profession, la scolarité ayant un rôle de premier plan parmi ces exigences : A (niveau universitaire), B (niveau collégial, ou institut de technologie ou de deux à quatre années d'apprentissage, ou plusieurs années d'études secondaires avec formation en cours d'emploi et cours de formation externe), C (quelques années de scolarité de niveau secondaire, formation en cours d'emploi et cours de formation externe) et D (de un à deux ans d'études secondaires et une brève formation en emploi).

Le niveau retenu pour certaines professions ne correspond pas toujours adéquatement à la situation québécoise. Ainsi, la profession d'infirmière, classée dans le niveau A, pourrait appartenir au niveau B, car elle exige un DEC professionnel au Québec et non un diplôme universitaire[4]. En outre, la formation est souvent très variée dans les professions; les éducateurs et les éducatrices en garderie, dont la profession est classée dans le niveau C, peuvent avoir un diplôme universitaire, un diplôme d'études collégiales et parfois moins. Malgré ces imperfections, le classement selon le niveau de compétence permet en général une comparaison utile selon le sexe quant aux exigences requises pour exercer telle ou telle profession.

Nous avons réparti la population active du Québec en fonction de ce classement. Un tel classement est moins pertinent pour les personnes qui exercent une profession depuis longtemps, car les exigences d'entrée pouvaient être différentes au moment de leur accès dans la profession. Dans de nombreuses professions, les exigences académiques ont été rehaussées. C'est pourquoi nous avons utilisé ce classement pour trois groupes d'âge seulement, entre 20 et 35 ans (tableau 10.9). Bien que les deux niveaux de gestion correspondent à un ordre hiérarchique et non à des critères de scolarité, nous les avons considérés dans la répartition.

Les résultats obtenus renseignent sur le niveau de scolarité exigée dans les professions selon le sexe dans quelques groupes d'âge. Il ressort du tableau que les hommes et les femmes ne se répartissent pas du tout de la même façon entre les six catégories du classement.

Le même pattern se reproduit d'un groupe d'âge à l'autre : les hommes sont davantage représentés aux niveaux de gestion et aux niveaux B et D. Quant aux femmes, elles le sont davantage aux niveaux A et C. En vertu de ce classement, il est bien difficile de conclure que les exigences professionnelles, telles que mesurées par le niveau de compétence, sont plus ou moins fortes pour l'un ou l'autre sexe.

4. Une certaine proportion d'entre elles ont un diplôme universitaire.

Pour en savoir un peu plus sur le classement, nous l'avons répété mais en tenant compte du genre de compétence qui se définit en fonction des grandes catégories professionnelles décrites dans la première section. Le tableau 10.10 établit donc une nouvelle répartition des hommes et des femmes en fonction à la fois du niveau de gestion et de compétence, ainsi que du genre de compétence. Nous nous sommes limités au groupe 25-29 ans. La colonne « total » des hommes et celle des femmes correspondent aux deux colonnes de ce groupe d'âge dans le tableau 10.9. Voici quelques constatations qui peuvent être tirées de ce tableau.

Un homme ou une femme de 25-29 ans n'ayant que peu de scolarité (niveau D) se dirige en premier lieu vers la vente et les services (7,7 % et 7,3 %, respectivement) et en deuxième lieu, mais loin derrière (3,3 % et 1,7 %), vers les professions de la transformation.

Les femmes du niveau C se retrouvent en très grande majorité dans deux grands domaines : les affaires et la vente et les services. Les hommes du même niveau de compétence ont plus de choix de domaines : les affaires, la vente et services, les métiers et la transformation.

Les hommes et les femmes de niveau collégial ou équivalent (niveau B) ont accès à des professions dans tous les domaines de compétence, le plus important étant les affaires pour les femmes et les métiers pour les hommes.

Les professions exigeant la scolarité universitaire (niveau A) appartiennent à quatre genres de compétence. Alors que les femmes sont présentes surtout dans les sciences sociales, l'enseignement et la santé, les hommes ont des professions dans les sciences naturelles et, en second lieu, dans les sciences sociales.

Tableau 10.9
Répartition de la population active selon le niveau de gestion et le niveau de compétence chez les 20-34 ans, par sexe, Québec, 1996

Niveau de gestion et niveau de compétence	20-24 ans		25-29 ans		30-34 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	%					
Gestion 1	0,2	0,1	0,6	0,2	1,1	0,4
Gestion 2	3,0	2,8	6,5	4,9	9,0	5,9
A	5,7	8,5	14,3	21,0	14,5	19,4
B	25,7	20,6	31,1	25,5	33,1	27,3
C	38,1	46,7	33,9	39,2	30,9	38,2
D	27,2	21,3	13,7	9,2	11,4	8,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

À partir du tableau 10.10, on peut analyser aussi de quels genres de compétence proviennent les écarts dans la répartition des hommes et des femmes selon le niveau de gestion et le niveau de compétence.

Pour les deux niveaux de gestion, 1 et 2, l'écart dans la répartition des hommes et femmes de 25-29 ans est de deux points de pourcentage (7,1 % chez les hommes et 5,1 % chez les femmes). Cet écart est attribuable surtout aux professions dans la vente et les services et aux métiers.

Dans le niveau de compétence A (scolarité universitaire), la part des femmes est de presque sept points de pourcentage supérieure à celle des hommes (21,0 % contre 14,3 %). Cette différence provient des professions des affaires, mais surtout des professions de la santé et des sciences sociales; du côté des sciences naturelles, les femmes sont plutôt en déficit. Cet écart est un peu surestimé du fait que les infirmiers/infirmières sont inclus dans le niveau A.

Tableau 10.10
Répartition de la population active selon le niveau de gestion et le niveau de compétence, et selon le genre de compétence chez les 25-29 ans, par sexe, Québec, 1996

Niveau de gestion et niveau de compétence	1 Affaires, finance et administration	2 Sciences naturelles et appliquées	3 Santé	4 Sciences sociales, enseignement, adm. publique et religion	5 Arts, culture, sports et loisirs
	%				
Hommes	**12,3**	**11,1**	**2,5**	**4,3**	**3,4**
Gestion 1	...	...	...	...	...
Gestion 2	0,8	0,2	0,1		0,2
A	2,0	6,3	1,1	3,8	1,1
B	1,6	4,6	0,6	0,5	2,1
C	7,3	...	0,7	...	...
D	...	...	...	...	...
Femmes	**32,2**	**3,8**	**10,2**	**10,4**	**4,0**
Gestion 1	...	...	...	...	...
Gestion 2	1,0	0,1	0,2		0,2
A	3,1	2,3	5,4	8,7	1,5
B	9,9	1,5	2,5	1,7	2,3
C	18,0	...	2,1	...	...
D	...	...	...	...	...

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Le niveau B est beaucoup plus important chez les hommes que chez les femmes, soit de presque six points. Deux catégories expliquent ce fait, les sciences naturelles et les métiers, dont le surpoids chez les hommes compense largement le déficit dans le domaine des affaires.

Les professions du niveau C représentent une proportion plus forte chez les femmes (cinq points de plus que chez les hommes), la part occupée par les domaines des affaires et par la vente et services surpassant amplement la plus faible présence dans les métiers et les professions de la transformation.

Les hommes sont davantage présents dans les professions du niveau D (compétence la plus faible), en raison de leur prédominance dans les quatre domaines où l'on trouve des emplois de ce niveau.

Pour œuvrer dans des domaines comme les sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique, il faut dans la plupart des cas une scolarité de niveau universitaire. Par contre, celui ou celle qui se dirige dans les domaines de la vente ou des métiers, vers le secteur primaire ou de la transformation n'est pas tenu d'avoir autant de scolarité. Des professions à dominante féminine (la santé et les

6 Ventes et services	7 Métiers, transport et machinerie	8 Secteur primaire	9 Transformation, fabrication et services d'utilité publique	Total	Niveau de gestion et niveau de compétence
		%			
25,9	**23,5**	**3,8**	**13,2**	**100,0**	**Hommes**
...	...	...	...	0,6	Gestion 1
4,1	0,6	0,0	0,4	6,5	Gestion 2
...	...	...	...	14,3	A
6,2	12,9	1,5	1,0	31,1	B
7,8	8,3	1,3	8,5	33,9	C
7,7	1,7	0,9	3,3	13,7	D
31,3	**1,5**	**0,9**	**5,6**	**100,0**	**Femmes**
...	...	...	...	0,2	Gestion 1
3,1	0,1	0,0	0,1	4,9	Gestion 2
...	...	...	...	21,0	A
6,1	0,8	0,4	0,3	25,5	B
14,8	0,4	0,4	3,6	39,2	C
7,3	0,1	0,1	1,7	9,2	D

sciences sociales) attirent des travailleuses possédant un niveau élevé de compétence. D'autres professions plutôt féminines (les affaires) attirent des femmes dans des emplois exigeant surtout des compétences de niveaux B et C. Notons toutefois que même dans la catégorie des affaires, les femmes sont en plus grande proportion que les hommes dans le niveau de gestion 2 et le niveau A.

La composition par âge de certaines professions

La composition par âge des professions agit comme un révélateur à plusieurs points de vue. Elle est le résultat de l'histoire des professions sur une période de plusieurs décennies. Si, autrefois, une profession n'était pas ouverte aux femmes, il en découle que celles-ci en seront absentes dans les groupes d'âge avancé. Pour d'autres professions, des vagues d'embauche se liront très bien dans le gonflement des effectifs de certains groupes d'âge. Quelques cas qui illustrent certains de ces phénomènes seront analysés ici et montreront le genre de constatations que l'on peut tirer de la composition par âge.

Le premier graphique de la figure 10.1 illustre le cas des médecins omnipraticiens, profession autrefois pratiquement fermée aux femmes. On y trouve très peu de femmes de 50 ans et plus. Les progrès de la formation des femmes dans ce domaine font qu'elles sont majoritaires chez les plus jeunes générations. Par conséquent, la considération du seul taux de féminité chez les omnipraticiens (34 % de femmes dans la profession) n'est donc pas suffisant pour évaluer correctement la situation des femmes. Quarante-trois pour cent des omnipraticiennes ont moins de 35 ans, contre seulement 17 % chez les hommes; l'âge moyen est de 37 et 47 ans, respectivement, un des écarts les plus élevés parmi les professions comptant au moins 1 000 travailleurs. Un tel effet de génération se retrouve dans d'autres professions du monde médical, telles que médecins spécialistes et dentistes, mais aussi dans d'autres domaines (cadres supérieurs de l'administration publique, professionnels des services aux entreprises de gestion et experts en sinistres).

Le deuxième graphique de la figure illustre le cas d'une profession dont l'effectif est en déclin : les agents et vendeurs en immobilier. Les mauvaises conditions économiques ont accentué le vieillissement de la profession. Celle-ci a été touchée par les problèmes du marché immobilier dans la première moitié des années 1990, l'effectif total ayant diminué de près de 30 % entre 1991 et 1996. Avec un âge moyen de 48 et 47 ans, en 1996, pour les hommes et les femmes, respectivement, de même qu'une proportion des moins de 35 ans de 12 %, le vieillissement de la profession s'est accentué pendant cette période, puisque l'âge moyen était respectivement de 45 et de 44 ans en 1991, et la proportion des jeunes membres de la profession atteignait alors 19 %. Les conditions propres à la période ont eu un effet marqué sur la profession.

Figure 10.1
Composition par âge, diverses professions, Québec, 1996

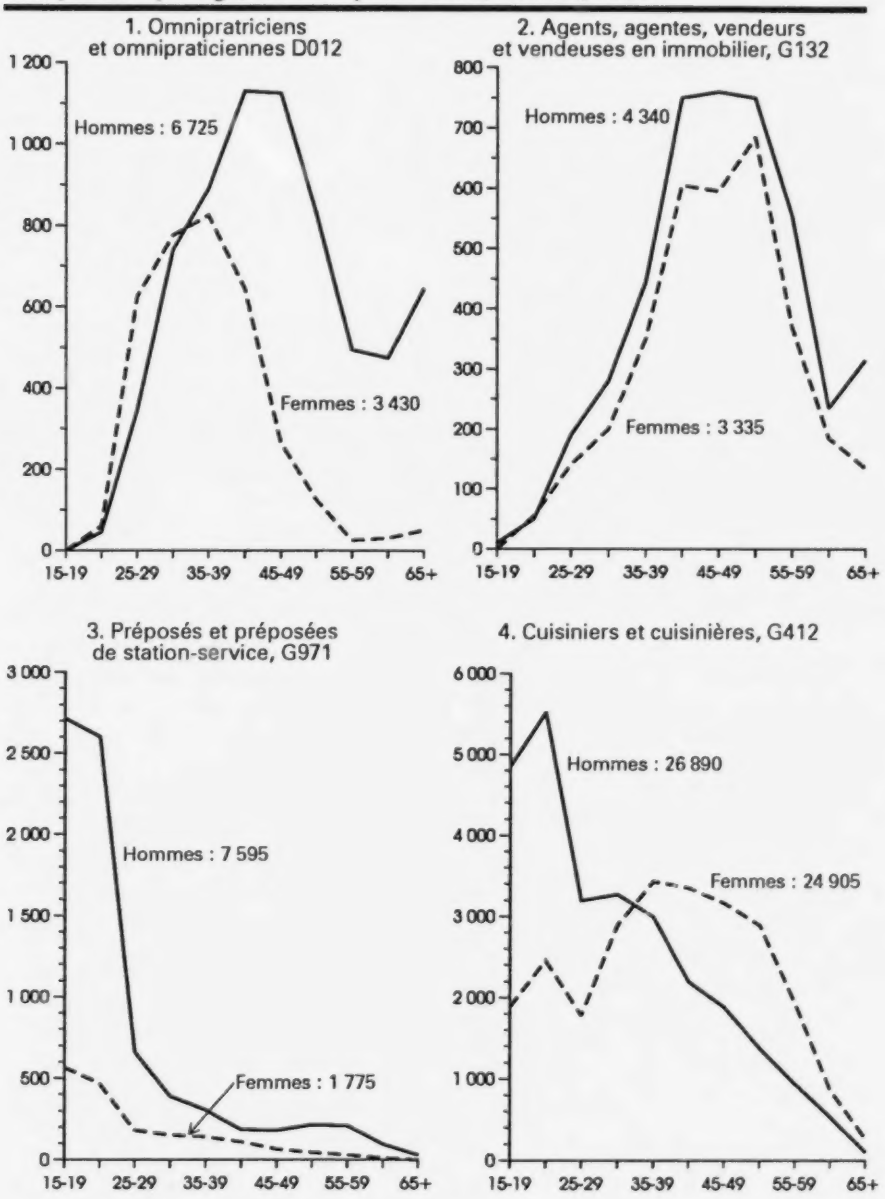

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Ce ne sont pas seulement les conditions extérieures qui agissent sur la composition par âge d'une profession. Les caractéristiques de la profession peuvent exercer un fort effet de sélection. Voici deux cas. Les jeunes forment la grande majorité des préposés aux stations-service. Le jeune âge des travailleurs exerçant cette profession n'est pas attribuable à son expansion, mais plutôt aux conditions de travail (salaire, horaire, possibilité d'avancement). Il y a là un effet d'âge évident. Le travail convient à des jeunes qui n'hésitent pas à le quitter pour améliorer leur sort. Et ce sont surtout les jeunes hommes de 15-24 ans qui sont attirés par la profession, car ils représentent 57 % de l'effectif total (tous âges, sexes réunis).

Quant à la profession de cuisinier, elle est exercée – tous groupes d'âge confondus – presque autant par les femmes (24 905) que par les hommes (26 890). Mais dans ce cas, la sélection en fonction de l'âge semble se produire en sens inverse selon le sexe. Chez les hommes, ce sont les groupes les plus jeunes (de 15 à 25 ans) qui prédominent, alors que chez les femmes, les groupes de 30 à 55 ans ont le plus d'importance. Il existe donc un écart considérable en ce qui concerne l'âge moyen, qui est de 32 ans chez les premiers et de 39 ans chez les secondes. Comme dans le cas des préposés aux stations-service, les jeunes hommes investissent la profession massivement (20 % du grand total), mais ne semblent pas y demeurer. Pour les femmes, l'entrée dans la profession est plus tardive et pourrait constituer une façon d'effectuer un retour sur le marché du travail, mais des données longitudinales seraient nécessaires pour pousser à fond l'étude de cette question.

Conclusion

Différents groupes de la population active se distinguent fortement sur le plan de la profession. Le caractère sélectif de la profession s'effectue de plusieurs façons : par le sexe, puisqu'on trouve des professions typiquement masculines, d'autres typiquement féminines; par l'âge, puisqu'une profession peut avoir un profil âgé ou jeune, ou même à double sommet (jeune et vieux); par la formation (scolaire ou autre), puisque les exigences d'entrée dans une profession conditionnent la possibilité de l'exercer. Notre objectif était de mettre en évidence les différences dans les professions exercées par les hommes et les femmes, par les jeunes travailleurs et les travailleurs âgés, par les travailleurs ayant diverses compétences, sans chercher à comparer la situation observée avec des normes qui sont difficiles à établir.

Malgré les grands bouleversements sociaux des dernières décennies, la ségrégation professionnelle selon le sexe demeure très forte : quelle est la part d'explication qui relève des conditions discriminantes du marché du travail et quelle est celle attribuable aux préférences individuelles? Il existe de nombreuses théories qui tentent d'expliquer la ségrégation professionnelle selon le sexe (voir la synthèse faite par R. Anker, 1998, chapitre 2). Il ne faut pas oublier de tenir compte du

poids du passé dans les caractéristiques professionnelles de la population active : la composition actuelle est le legs du passé et ne se transforme que lentement.

Cependant, l'effet de certains changements sociaux a pu être observé. Ainsi, la forte progression de la scolarisation féminine est en train de modifier radicalement la composition par sexe de nombreuses professions, parmi celles ayant les plus fortes exigences (médecin, par exemple).

Les changements sociaux peuvent avoir d'autres effets sur les caractéristiques professionnelles. Par exemple, une forte hausse de la scolarisation peut inciter les entreprises à relever les exigences d'embauche, sans que les tâches soient modifiées de façon significative. Par ailleurs, la disponibilité d'une main-d'œuvre de bonne qualité peut attirer des entreprises à s'établir ici ou à prendre de l'expansion, ce qui favorise le développement de la profession.

Bibliographie

ANKER, Richard (1998). *Gender and jobs : Sex segregation of occupations in the world*, Genève, Bureau international du travail, 444 p.

VAN HOOF, Krista (1997). *Emploi féminin et ségrégation*, Belgique, monographie n° 8, Recensement général de la population et des logements au 1er mars 1991, 163 p.

Chapitre 11

Contraintes psychosociales du travail[1]

Renée Bourbonnais
Département de réadaptation, Université Laval et CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières
Brigitte Larocque, Chantal Brisson
Département de médecine sociale et préventive, Université Laval
Michel Vézina
Département de médecine sociale et préventive, Université Laval,
CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières et Institut national de santé publique

Introduction

La littérature scientifique fait de plus en plus état de certaines contraintes de l'environnement psychosocial du travail qui peuvent contribuer au développement de problèmes de santé physique et psychologique. Les contraintes psychosociales du travail les plus souvent étudiées sont celles décrites dans le modèle de Karasek, soit une demande psychologique élevée, un niveau faible d'autonomie décisionnelle et, surtout, la combinaison de ces deux facteurs (Karasek et Theorell, 1990). Karasek émet l'hypothèse que cette combinaison joue un rôle important dans le développement des problèmes de santé mentale (Karasek et Theorell, 1990). Par ailleurs, les personnes exposées à une demande psychologique élevée, mais bénéficiant également d'un niveau élevé d'autonomie qui leur permet d'apprendre et de participer, risquent moins de développer des problèmes de santé. Toutefois, lorsque la demande psychologique est très élevée, elle peut annuler l'effet protecteur de l'autonomie. Le modèle de Karasek suppose également que les personnes exposées à un faible niveau d'autonomie décisionnelle accompagné d'une faible demande psychologique sont susceptibles de développer un sentiment d'impuissance qui les rende aussi à risque (Karasek et Theorell, 1990). L'Enquête sociale et de santé 1992-1993 a montré que certains indicateurs de santé et d'adaptation sociale sont associés à un niveau faible d'autonomie décisionnelle au travail (Santé Québec, 1995).

1. Ce chapitre est une reproduction partielle du chapitre 27 du rapport *Enquête sociale et de santé 1998*, publié par l'Institut de la statistique du Québec (Daveluy, C., L. Pica, N. Audet, R. Courtemanche, F. Lapointe et autres, 2000).

Des études réalisées en Europe, aux États-Unis et au Québec auprès de différentes catégories de travailleuses et travailleurs ont démontré un lien entre une combinaison de demande élevée et de faible autonomie décisionnelle au travail et une augmentation des symptômes psychologiques, tels que la détresse psychologique, la dépression, l'épuisement professionnel et la consommation de psychotropes (Karasek et Theorell, 1990; Bourbonnais et autres, 1996; 1998; 1999; Moisan et autres, 1999). D'autres études ont montré que les personnes ayant un faible niveau d'autonomie dans l'exécution de leur travail et une demande psychologique faible deviennent de plus en plus passives dans leur participation à des activités sociales, politiques ou de loisirs (Karasek et Theorell, 1990). La diminution de loisirs sociaux et le désengagement de la vie sociale pourraient ainsi entraîner l'isolement social et, par le fait même, une baisse de soutien social qui est un déterminant de la santé. L'insuffisance de soutien social peut laisser l'individu dans une position vulnérable, propice à un déséquilibre psychologique. Le manque de soutien social a notamment été associé à la négligence et à la violence envers les enfants (Conseil des affaires sociales, 1990). Par ailleurs, on a constaté que le type d'emploi occupé traditionnellement par les femmes les expose davantage que les hommes à ces contraintes (Brisson et autres, sous presse; Larocque et autres, 1998).

Le présent chapitre décrit brièvement l'évolution de l'autonomie décisionnelle au travail entre l'enquête sociale et de santé de 1992-1993 de Santé Québec et celle de 1998 de l'Institut de la statistique du Québec, puis la prévalence des contraintes de l'environnement psychosocial du travail telles que déclarées par les travailleuses et les travailleurs québécois dans l'enquête de 1998. Enfin, il fournit une mesure de l'association entre ces contraintes et certains indicateurs de santé et d'adaptation sociale. Les résultats sont d'abord présentés pour l'ensemble de la population étudiée. Ils sont ensuite décrits selon le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et la catégorie professionnelle. De plus, les contraintes de l'environnement psychosocial sont mises en relation avec un indice de détresse psychologique ainsi qu'avec la satisfaction relative à la vie sociale et le soutien social hors travail.

Aspects méthodologiques

Les questions sur le travail faisant l'objet du présent chapitre appartiennent à la section VIII du questionnaire auto-administré de l'Enquête sociale et de santé 1998 (Daveluy et autres, 2000) qui porte sur le travail. La population étudiée est constituée des personnes de 15 ans et plus qui occupaient un emploi et qui travaillaient 25 heures et plus par semaine au moment de l'enquête; cette population est estimée à 2 961 000 Québécois.

L'autonomie décisionnelle au travail fait référence à deux aspects de la vie professionnelle. Elle porte d'abord sur la capacité d'utiliser ses qualifications et d'en développer de nouvelles et, ensuite, sur la possibilité de choisir comment faire son travail et de participer aux décisions qui s'y rattachent (Karasek et Theorell,

1990). Elle est mesurée à l'aide de neuf questions provenant du Job Content Questionnaire (JCQ) (Karasek, 1985), qui a été élaboré à partir de l'enquête « The U.S. Quality of Employment Surveys ». Pour sa part, la demande psychologique au travail fait référence à la quantité de travail, aux exigences mentales et aux contraintes de temps. Elle est mesurée par neuf questions provenant également du JCQ. Les qualités psychométriques de cette version du questionnaire ont été vérifiées dans des échantillons représentatifs de travailleuses et travailleurs américains (Karasek et Theorell, 1990) et québécois (Brisson et autres, 1998; Larocque et autres, 1998).

L'autonomie décisionnelle au travail

Afin de mesurer l'évolution de l'autonomie décisionnelle au travail dans la population des travailleuses et des travailleurs québécois, une comparaison des données de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993 à celles de 1998 a été effectuée en tenant compte du sexe et de l'âge.

Le pourcentage de personnes qui présentent un faible niveau d'autonomie décisionnelle au travail en 1998 est de 56 %, comparativement à 44 % en 1992-1993 (tableau 11.1). Il y a donc eu une augmentation significative de la proportion d'individus exposés à cette contrainte entre les deux enquêtes. Une comparaison des réponses a permis de constater que cette augmentation est uniforme pour l'ensemble des éléments constituant l'indice d'autonomie décisionnelle au travail. En effet, systématiquement, moins de personnes se sont déclarées « D'accord » ou « Fortement d'accord » avec chacun des neuf énoncés portant sur l'autonomie décisionnelle.

Tableau 11.1
Proportion de la population de 15 ans et plus occupant un emploi et ayant une faible autonomie décisionnelle au travail, selon le sexe et l'âge, Québec, 1992-1993 et 1998

Sexe et groupe d'âge	1992-1993	1998
	%	
Sexe		
Hommes	40,3	51,3
Femmes	49,6	61,5
Groupe d'âge		
15-24 ans	63,2	70,2
25-44 ans	44,6	55,0
45 ans et plus	36,5	51,9
Total	**44,1**	**55,5**

Sources : Santé Québec, *Enquête sociale et de santé, 1992-1993*.
Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé, 1998*.

Dans l'Enquête sociale et de santé 1998, 51 % des hommes et 62 % des femmes ont un faible niveau d'autonomie décisionnelle au travail, comparativement à 40 % et 50 % en 1992-1993. L'écart significatif entre les femmes et les hommes est demeuré stable entre les deux enquêtes. Le pourcentage de personnes ayant un faible niveau d'autonomie décisionnelle diminue avec l'âge, autant en 1998 qu'en 1992-1993.

Combinaison de l'autonomie décisionnelle et de la demande psychologique au travail

Variations selon le sexe, l'âge, la scolarité relative et la catégorie professionnelle

Le pourcentage de personnes exposées à la fois à une demande psychologique élevée et une faible autonomie décisionnelle au travail en 1998 est de 23 % (21 % des hommes et 25 % des femmes) (tableau 11.2). Par ailleurs, 20 % des personnes ne sont exposées à aucune de ces deux contraintes (21 % des hommes et 19 % des femmes). Enfin, environ 24 % des personnes sont soumises à une demande psychologique élevée combinée à une autonomie élevée (27 % des hommes et 20 % des femmes), et 33 % vivent une demande et une autonomie faibles

Tableau 11.2
Répartition de la population de 15 ans et plus occupant un emploi selon les contraintes psychosociales du travail, le sexe et l'âge, Québec, 1998

Sexe et groupe d'âge	DP^-AD^+	DP^+AD^+	DP^-AD^-	DP^+AD^-	Total
			%		
Hommes (p=0,001)	**21,4**	**27,4**	**30,5**	**20,6**	**100,0**
15-24 ans	15,1	15,9	41,1	28,0	100,0
25-44 ans	20,2	29,4	29,5	20,9	100,0
45 ans et plus	25,5	27,2	29,4	17,9	100,0
Femmes (p=0,0191)	**18,5**	**20,2**	**36,2**	**25,1**	**100,0**
15-24 ans	17,8*	10,5*	44,5	27,2	100,0
25-44 ans	18,3	20,8	35,2	25,7	100,0
45 ans et plus	19,1	22,1	35,7	23,1	100,0
Sexes réunis (p=0,001)					
15-24 ans	16,2	13,6	42,5	27,7	100,0
25-44 ans	19,4	25,8	31,9	23,0	100,0
45 ans et plus	23,1	25,2	31,8	19,9	100,0
Total	**20,2**	**24,4**	**32,9**	**22,5**	**100,0**

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
DP = demande psychologique; AD = autonomie décisionnelle; + = élevée; – = faible.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé, 1998*.

(31 % des hommes et 36 % des femmes). Les femmes sont significativement exposées en plus grande proportion à une faible autonomie, que celle-ci soit combinée à une demande psychologique élevée ou faible.

Bien que la différence entre les groupes d'âge ne soit pas statistiquement significative, le pourcentage de personnes qui connaissent à la fois une demande psychologique élevée et une faible autonomie au travail diminue avec l'âge. Cette même tendance s'observe selon le sexe. Ainsi, toutes proportions gardées, les hommes et les femmes de 45 ans et plus sont moins exposés (18 % et 23 % respectivement) que les hommes et les femmes de 15 à 24 ans (28 % et 27 %). Par contre, la proportion des personnes exposées à une demande psychologique élevée mais possédant en même temps une autonomie élevée augmente de façon significative chez les hommes et les femmes entre les 15-24 ans (16 % et 11 %) et les 25-44 ans (29 % et 21 %).

L'exposition aux contraintes du travail varie selon le niveau de scolarité, tant chez les hommes que chez les femmes (tableau 11.3). Ainsi, les hommes ayant la scolarité la plus faible sont proportionnellement les plus fréquemment exposés aux deux contraintes combinées (33 %). Dans les catégories de scolarité intermédiaires, la prévalence de l'exposition aux deux contraintes varie peu, soit autour de 20 %. Les hommes détenant la scolarité la plus élevée sont proportionnellement moins exposés à un faible niveau d'autonomie, que la demande psychologique soit en même temps élevée (10 %) ou faible (17 %). La tendance est la même

Tableau 11.3
Répartition de la population de 15 ans et plus occupant un emploi selon les contraintes psychosociales du travail, la scolarité relative et le sexe, Québec, 1998

Scolarité relative	$DP^- AD^+$	$DP^+ AD^+$	$DP^- AD^-$	$DP^+ AD^-$	Total
			%		
Hommes					
Plus faible	12,0	22,9	32,3	32,8	100,0
Faible	18,5	17,5	41,1	23,0	100,0
Moyenne	21,5	23,6	34,3	20,5	100,0
Élevée	22,9	27,9	30,0	19,2	100,0
Plus élevée	30,0	43,3	16,6	10,1	100,0
Femmes					
Plus faible	10,0*	10,6*	45,6	33,8	100,0
Faible	13,1	11,8	46,7	28,5	100,0
Moyenne	16,6	16,6	39,6	27,1	100,0
Élevée	22,7	19,5	36,7	21,1	100,0
Plus élevée	25,7	34,9	20,1	19,4	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
DP = demande psychologique; AD = autonomie décisionnelle; + = élevée ; – = faible.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé, 1998*.

chez les femmes, bien que les seules proportions significativement différentes soient celles des femmes les plus scolarisées (19 %) par rapport aux femmes les moins scolarisées (34 %) lorsque les deux contraintes sont présentes. Lorsque la demande et l'autonomie sont faibles, les pourcentages observés sont de 20 % contre 46 %.

Les pourcentages d'hommes et de femmes exposés aux contraintes du travail varient aussi selon la catégorie professionnelle (tableau 11.4). Ainsi, chez les hommes, les contremaîtres et les ouvriers qualifiés ainsi que les ouvriers spécialisés et manœuvres sont proportionnellement plus fréquemment exposés à un niveau faible d'autonomie et à une demande psychologique élevée (26 %) que les professionnels et cadres supérieurs ainsi que les cadres intermédiaires, les semi-professionnels et les techniciens (10 % et 14 %). Les contremaîtres et ouvriers qualifiés, les ouvriers spécialisés et manœuvres, ainsi que les employés de bureau, commerce et services sont aussi plus exposés à un faible niveau d'autonomie décisionnelle accompagné d'une demande psychologique faible. Chez les femmes, seules les contremaîtres et ouvrières qualifiées sont plus exposées que les professionnelles et cadres supérieures à une faible autonomie et à une demande élevée. Enfin, les trois catégories professionnelles les plus basses sont

Tableau 11.4
Répartition de la population de 15 ans et plus occupant un emploi selon les contraintes psychosociales du travail, la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 1998

Catégorie professionnelle	DP⁻ AD⁺	DP⁻ AD⁻	DP⁺ AD⁺	DP⁺ AD⁻	Total
			%		
Hommes					
Professionnels et cadres supérieurs	29,9	10,6 *	49,9	9,6 *	100,0
Cadres intermédiaires, semi-professionnels, techniciens	29,3	17,8	39,1	13,8	100,0
Bureau, commerce, services	20,7	34,6	23,7	21,0	100,0
Contremaîtres, ouvriers qualifiés	18,1	35,6	20,0	26,4	100,0
Ouvriers spécialisés et manœuvres	11,8	48,7	13,3	26,1	100,0
Femmes					
Professionnelles et cadres supérieures	29,4	15,6	37,1	17,9	100,0
Cadres intermédiaires, semi-professionnelles, techniciennes	24,4	22,0	30,6	23,0	100,0
Bureau, commerce, services	14,5	45,4	13,3	26,8	100,0
Contremaîtres, ouvrières qualifiées	10,9 *	45,8	10,1 *	33,2	100,0
Ouvrières spécialisées et manœuvres	11,0 **	56,5	5,4 **	27,2 *	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation >25 %; interpréter avec prudence.
DP = demande psychologique; AD = autonomie décisionnelle; + = élevée; – = faible.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé, 1998*.

proportionnellement plus souvent exposées à une autonomie faible accompagnée d'une demande faible.

Variations du niveau de détresse psychologique selon les contraintes du travail

La détresse psychologique, qui recouvre deux des plus importants syndromes observés en santé mentale, la dépression et l'anxiété, est associée aux contraintes du travail tant chez les hommes que chez les femmes (figure 11.1). Les personnes exposées à la fois à une demande psychologique élevée et à une faible autonomie au travail déclarent significativement plus souvent un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique que celles qui ont une demande faible et une autonomie élevée. Il en va de même pour les individus qui se perçoivent en excellente santé mentale : ils sont moins nombreux à être exposés à un faible niveau d'autonomie au travail, que la demande psychologique soit élevée ou faible (données non illustrées).

Figure 11.1
Proportion de la population de 15 ans et plus occupant un emploi et ayant un niveau élevé de détresse psychologique, selon les contraintes psychosociales du travail et le sexe, Québec, 1998

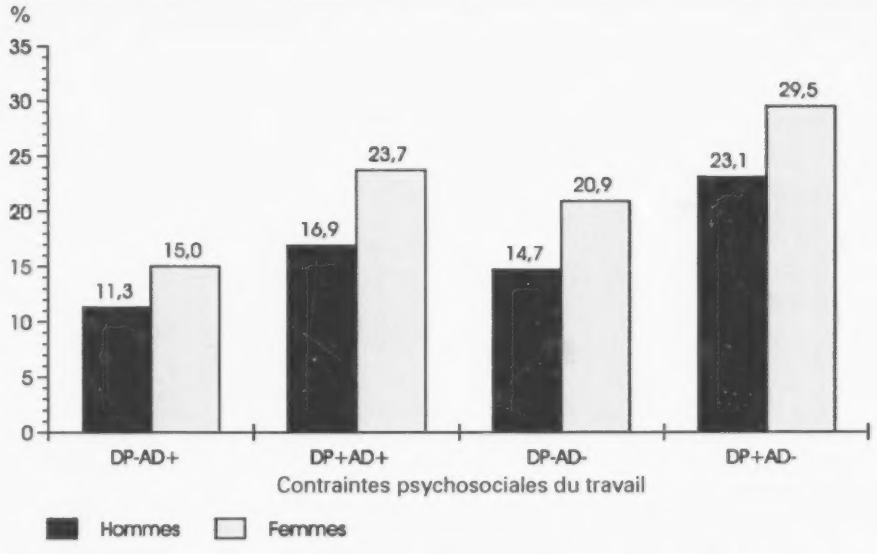

DP = demande psychologique; AD = autonomie décisionnelle; + = élevée; - = faible.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé, 1998*.

Variations des indicateurs d'adaptation sociale selon les contraintes du travail

La satisfaction quant à la vie sociale est aussi associée aux contraintes du travail chez les hommes et les femmes, alors que l'indice de soutien social hors travail l'est chez les hommes seulement. Chez les femmes, la tendance va dans le même sens, sans être statistiquement significative.

Conclusion

En résumé, les chiffres indiquent une augmentation du pourcentage de personnes exposées à un faible niveau d'autonomie décisionnelle au travail pour la période 1992-1993 à 1998. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à y être soumises, et cette exposition est, plus souvent que chez les hommes, accompagnée d'une demande psychologique élevée. La proportion d'individus exposés simultanément aux deux contraintes du travail diminue avec l'âge, et elle est importante chez les personnes les moins scolarisées et pour les hommes surtout, dans les catégories professionnelles les plus basses. Les personnes exposées aux deux contraintes psychosociales du travail sont, en proportion, plus nombreuses à présenter un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique.

La diminution de l'autonomie décisionnelle au travail de 1992-1993 à 1998 suggère que le pourcentage de Québécoises et de Québécois exposés à la fois à une demande psychologique élevée et à une faible autonomie au travail a probablement augmenté au cours de cette période. En Europe, les enquêtes indiquent une hausse des contraintes de temps au travail (i.e. demande psychologique) entre 1991 et 1996 (European Foundation, 1997). De même, aux États-Unis, on note une augmentation entre 1977 et 1997 du fait de travailler très vite (de 55 % à 68 %) et de ne pas avoir suffisamment de temps pour faire le travail (de 40 % à 60 %) (Bound et autres, 1998). Toutefois, contrairement aux résultats présentés dans ce chapitre pour le Québec, les enquêtes européennes et américaines révèlent que la latitude décisionnelle au travail a progressé durant les 20 dernières années, mais que cette augmentation – du moins en Europe – n'a pas été suffisante pour compenser la hausse de l'intensité du travail. En effet, la proportion des personnes exposées à une combinaison de demande psychologique élevée et de faible latitude au travail est passée en Europe de 25 % en 1991 à 30 % en 1996 (European Foundation, 1997).

Soulignons que la détérioration de l'environnement psychosocial du travail étant mesurée par la déclaration des personnes, elle peut être liée à une perception du changement plutôt qu'à un changement réel dans les contraintes du travail. Cependant, il n'existe pas de mesure objective en cette matière, de sorte que les perceptions des contraintes sont probablement plus importantes dans le développement de problèmes de santé que les contraintes elles-mêmes. Par ailleurs, cette augmentation dans la déclaration des contraintes de l'environnement

psychosocial du travail est potentiellement liée à une véritable détérioration et à la précarisation de l'emploi, qui est de plus en plus manifeste depuis quelques années. En effet, le monde du travail a connu des transformations majeures, notamment en raison des développements technologiques et de la compétitivité associée notamment à la mondialisation des marchés et au réalignement du rôle de l'État.

L'identification des groupes professionnels plus à risque de développer des problèmes de santé mentale, en lien avec les contraintes de l'environnement psychosocial du travail, faciliterait la mise en place de mécanismes de prévention organisationnels. Une analyse des données de l'enquête Santé Québec 1987 (Santé Québec, 1988) a permis d'identifier les secteurs d'activité économique et les emplois à risque de détresse psychologique (Vézina et Gingras, 1995). Parmi ceux-ci, on retrouve un nombre appréciable de cols bleus et de travailleurs qualifiés du secteur des services, dont la majorité est composée de jeunes, de femmes et de gens moins scolarisés (Conseil économique du Canada, 1990). Ces observations concordent avec celles présentées ici, voulant que la détresse soit plus importante chez les personnes exposées à la fois à une demande psychologique élevée et à une faible autonomie et que ces expositions se retrouvent plus fréquemment chez les jeunes, les femmes et les personnes les moins scolarisées.

Par ailleurs, le fait que l'exposition aux contraintes psychosociales du travail ne présente pas un gradient parfait selon la scolarité indique que cette exposition ne constitue pas directement un indicateur de statut socio-économique; elle mérite par conséquent qu'on s'y intéresse davantage pour mettre en évidence des catégories d'emploi où les travailleurs sont particulièrement à risque de développer des problèmes de santé.

Enfin, mentionnons que le phénomène de la violence pourrait être étudié à travers le cadre théorique des contraintes de l'environnement de travail. Une recherche récente a montré que des travailleurs et des travailleuses soumis à une faible autonomie au travail avaient tendance à être davantage contrôlants à l'égard de leur conjoint(e) que les travailleurs qui bénéficiaient d'une bonne autonomie décisionnelle (Stets, 1995). De plus, une enquête européenne sur les conditions de travail réalisée en 1996 a montré un lien important entre la demande psychologique élevée et la faible autonomie au travail, d'une part, et la prévalence de violence physique et d'intimidation au travail, d'autre part (Vézina et autres, 1999). Le lien établi par l'Enquête sociale et de santé entre une faible autonomie au travail et un plus faible soutien social hors travail, de même qu'une satisfaction moins grande face à la vie sociale, est compatible avec celui établi par Karasek entre le travail passif et une réduction des loisirs sociaux (Karasek et Theorell, 1990). Ces résultats sont à mettre en relation avec une réduction du capital social dans la communauté, celui-ci consistant en l'engagement civique mesuré par la participation à des groupes ou associations et le niveau de confiance mutuelle entre les membres de la communauté. La réduction du capital social est en effet de plus en plus perçue comme un facteur de risque important de morbidité et de mortalité dans la population (Kawachi et autres, 1998; 1999).

Bibliographie

BELLEROSE, Carmen, Claudette LAVALLÉE, Lucie CHENARD et Madeleine LEVASSEUR (sous la direction de) (1995). *Et la santé, ça va en 1992-93? Rapport de l'enquête sociale et de santé 1992-1993*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 412 p.

BOUND, J. T., E. GALINSKI et J.E. SWANBERG (1998). *The 1997 national study of the changing workforce*, New York , Families and Work Institute.

BOURBONNAIS, Renée, Monique COMEAU, Chantal VIENS, Chantal BRISSON, Denis LALIBERTÉ, Romaine MALENFANT et Michel VÉZINA (1999). « La vie professionnelle et la santé des infirmières depuis la transformation du réseau de la santé », *Santé mentale au Québec*, vol. XXIV, n° 1, p. 136-153.

BOURBONNAIS, Renée, Monique COMEAU, Michel VÉZINA et Guylaine DION (1998). « Job strain, psychological distress, and burnout in nurses », *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 34, p. 18-20.

BOURBONNAIS, Renée, Chantal BRISSON, Michel VÉZINA et Jocelyne MOISAN (1996). « Job strain and psychological distress in white collar workers », *Scandinavian Journal of Work and Environmental Health*, vol. 22, p. 139-145.

BRISSON, Chantal et autres (1998). « Reliability and construct validity of the psychological demand and decision latitude scales of the Karasek Job Content Questionnaire », *Work and Stress*, vol. 12, n° 4, p. 322-336.

BRISSON, Chantal, Brigitte LAROCQUE et Renée BOURBONNAIS (sous presse). « Les contraintes psychosociales chez les Canadiens et les Canadiennes », *Revue canadienne de santé publique*.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1990). *De la protection des enfants au soutien des parents*, Québec, Gouvernement du Québec.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA (1990). *L'emploi au futur : tertiarisation et polarisation. Un rapport de synthèse*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

DAVELUY, Carole, Lucie CHENARD, Madeleine LEVASSEUR et Aline ÉMOND (sous la direction de) (1994). *Et votre coeur, ça va? Rapport de l'enquête québécoise sur la santé cardio-vasculaire 1990*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 159 p.

DAVELUY, C., L. PICA, N. AUDET, R. COURTEMANCHE, F. LAPOINTE et autres (2000). *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 642 p. plus annexes.

ÉMOND, Aline et autres (sous la direction de) (1988). *Et la santé, ça va? Rapport de l'enquête Santé Québec 1987*, tome 1, 337 p.

EUROPEAN FOUNDATION (1997). *Time constraints and autonomy at work in the European Union*, Dublin, Ireland, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions.

KARASEK, Robert (1985). *Job Content Questionnaire and User's Guide*, Los Angeles, Department of Industrial and System Engineering, University of Southern California, 50 p.

KARASEK, Robert et Töres THEORELL (1990). *Healthy work : stress, productivity and the reconstruction of working life*, New York, Basic Books, 381 p.

KAWACHI, I., B.P. KENNEDY, K. LOCHNER and D. PROTHROW-STITH (1998). « Social Capital, Income Inequality and Mortality », *American Journal of Public Health*, vol. 87, n° 9, p. 1491-1498.

KAWACHI, I., B.P. KENNEDY and R. GLASS (1999). « Social Capital and Self-Rated Health : a contextual analysis », *American Journal of Public Health*, vol. 89, n° 8, p. 1187-1193.

KOMPIER, Michael (1995). *Occupational and Health Administration Conference on Work, Stress, and Health*, Washington D.C., American psychological Association, National Institute for Occupational Safety and Health.

LAROCQUE, Brigitte, Chantal BRISSON et Carole BLANCHETTE (1998). « Cohérence interne, validité factorielle et validité discriminante de la traduction française des échelles de demande psychologique et de latitude décisionnelle du "Job Content Questionnaire" de Karasek », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 96, p. 371-381.

LEVI, Lennart (1995). « Work, stress, and health overview and future directions : An international perspective », *Occupational and Health Administration Conference on Work, Stress, and Health*, Washington D.C., American psychological Association, National Institute for Occupational Safety and Health.

MOISAN, Jocelyne, Renée BOURBONNAIS, Chantal BRISSON, Michel GAUDET, Michel VÉZINA, Alain VINET et Jean-Pierre GRÉGOIRE (1999). « Job strain and psychotropic drug use among white-collar workers », *Work and Stress*, vol. 13, n° 4, p. 289-298.

STETS, JAN E. (1995). « Job autonomy and control over one's spouse : A compensatory process », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 36, n° 3, p. 244-258.

VÉZINA, Michel et Suzanne GINGRAS (1995). *Travail et santé mentale : les groupes à risque*, Rapport de recherche, Québec, Département de médecine sociale et préventive, Université Laval, 20 p.

VÉZINA Michel, Johanne DOMPIERRE, Nathalie JAUVIN et J.-L.EDME (1999). *Violence physique et intimidation au travail dans les pays de l'Union européenne*, Paris, Actes du 2e Colloque international de psychodynamique et de psychopathologie du travail.

Chapitre 12

Incapacité de travail pour des raisons de santé mentale

Michel Vézina
Département de médecine sociale et préventive, Université Laval
CLSC-CHSLD Haute-Ville–Des-Rivières et Institut national de santé publique
Renée Bourbonnais
Département de réadaptation, Université Laval, CLSC-CHSLD Haute-Ville–Des-Rivières

Introduction

Le travail a connu au cours des dernières années de profondes transformations, tant dans son contenu que dans son organisation. À titre d'exemple, mentionnons la croissance du secteur des services, lequel représente maintenant de 60 % à 74 % des emplois dans les pays industrialisés, alors que le secteur manufacturier ne compte plus que pour environ 28 %. De même, le développement de technologies liées notamment à l'informatisation et à l'automatisation a amené de nouvelles contraintes physiques et cognitives. En somme, il y a moins de travail exigeant physiquement mais davantage de travail exigeant sur les plans psychologique et émotionnel (Marmot et autres, 1999).

Au chapitre de l'organisation du travail, les mutations se sont caractérisées surtout par une intensification du travail qui s'impose à travers de nouveaux modes de gestion, marqués notamment par un contrôle plus serré de la productivité individuelle et collective et par la recherche d'un fonctionnement avec un effectif minimum. Il en résulte des contraintes de temps importantes. Ce phénomène est assez bien documenté. Des enquêtes américaines ont montré, par exemple, qu'entre 1977 et 1997 la proportion des travailleurs qui ont rapporté qu'ils devaient « travailler très vite » est passée de 55 % à 68 %. Par ailleurs, la proportion de ceux qui ont mentionné qu'ils n'avaient « jamais assez de temps pour terminer leur travail » est passée de 40 % à 60 % (Theorell, 1999, citant Bond et autres, 1998). En Europe, les contraintes de temps ont aussi considérablement augmenté. Ainsi, le pourcentage des individus qui disent devoir « travailler très vite » ou avoir des « échéanciers serrés » durant au moins le quart de leur temps de travail a crû respectivement de 48 % à 56 % et de 50 % à 60 % au cours de la dernière décennie (Merilié et Paoli, 2001).

L'ensemble de ces bouleversements n'est pas sans avoir d'impact sur la santé mentale des personnes qui les subissent. Ils sont en effet associés à des problèmes de dépression, de détresse psychologique, d'épuisement professionnel et de consommation accrue de médicaments à visée psychoactive (Bourbonnais et autres, 1996; Niedhammer et autres, 1988; Karasek et Theorell, 1990; Moisan et autres, 1999; Bourbonnais et autres, 1998; Stansfeld et autres, 1995-B). Ces problèmes ont des conséquences importantes pour ce qui est de l'absentéisme au travail (Vézina, 1992; Stansfeld et autres, 1995-A). De plus, le phénomène de l'invalidité de courte et de longue durée liée à des troubles psychiatriques est en forte croissance depuis le début des années 90 (Vézina, 1998; Karthumen, 1995). À titre d'exemple, mentionnons que de 1990 à 1997, le nombre de réclamations acceptées à la CSST comme des lésions liées au stress, à l'épuisement professionnel ou à d'autres facteurs d'ordre psychologique a presque doublé, soit de 530 à 994, pour des déboursés annuels passant de 1,5 à 5,1 millions de dollars. Au cours de la même période, le nombre total annuel de réclamations à la CSST passait pourtant de 207 127 à 119 914, soit une diminution de presque la moitié (Convergence, 1999). Enfin, quand on analyse les cas d'absence du travail pour une longue durée indemnisés par les compagnies privées d'assurance salaire, on constate que de 30 % à 50 % d'entre eux sont attribuables à des problèmes de santé mentale. Ce pourcentage n'était que de 18 % en 1990 (Ranno, 2000). Dans ce contexte, il est apparu important de montrer l'évolution de l'incapacité de travail au Québec pour des raisons de santé mentale.

Aspects méthodologiques

Les données analysées sont tirées des résultats des enquêtes sociales et de santé réalisées par Santé Québec en 1987, en 1992-1993 et en 1998. Au total, c'est plus de 10 000 personnes de 15 ans et plus, formant un échantillon représentatif de la population des différentes régions du Québec et occupant un emploi, qui ont été rejointes lors de chacune de ces trois enquêtes générales (10 149 en 1987, 12 207 en 1992-1993 et 10 922 en 1998). Il est important de noter que la collecte des données s'est faite tout au long de l'année, afin d'éliminer l'effet des variations saisonnières sur les incapacités de travail pour raison de santé.

Ces données ont été recueillies à l'aide de deux questionnaires : l'un rempli par un intervieweur à partir des informations fournies par un répondant pour l'ensemble des habitants du ménage et l'autre auto-administré par les personnes âgées de 15 ans et plus. Pour le premier questionnaire, les taux de réponse ont été de 87,3 % en 1987, 87,2 % en 1992-1993 et 82,1 % en 1998, alors que pour le second, ils ont atteint 81 %, 85 % et 84 % respectivement. À l'exception des données concernant certaines dimensions de l'organisation du travail (autonomie décisionnelle, demande psychologique, intimidation, violence physique), qui proviennent du questionnaire auto-administré, l'ensemble des informations sont tirées du questionnaire rempli par l'intervieweur. L'incapacité de travail est évaluée à partir des réponses aux questions de la section I, qui permettent de connaître,

parmi les personnes occupant un emploi au Québec[1], la proportion de celles qui pendant au moins une journée, au cours des quatorze jours précédant l'enquête, ont gardé le lit toute la journée ou presque ou ont été incapables de travailler pour des raisons de santé. Les problèmes de santé mentionnés ont été regroupés selon la classification internationale des maladies (CIM-10) (voir annexe 1).

Résultats

Au Québec, le pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui occupaient un emploi mais avaient été incapables de travailler pour des raisons de santé pendant au moins une journée au cours des deux semaines précédentes est passé de 5,3 % en 1987 à 5,7 % en 1998. Quand on analyse cette évolution en tenant compte du sexe, on observe que le pourcentage des femmes qui ont rapporté une incapacité de travail pour des raisons de santé est passé de 6,1 % à 7,2 %, alors que celui des hommes passait de 4,7 % à 4,6 %. Aucune de ces évolutions n'est statistiquement significative pour un seuil de 5 %. Par ailleurs, la différence entre les hommes et les femmes est significative, tant en 1987 qu'en 1998.

Parmi les personnes incapables de travailler pour des raisons de santé, on note une augmentation très importante du pourcentage de celles qui déclarent un problème de santé mentale à l'origine de leur incapacité; celles qui présentent des problème ostéo-articulaires connaissent une légère augmentation. Par ailleurs, les problèmes cardiovasculaires sont relativement moins invoqués pour expliquer l'incapacité (figure 12.1). Sur le plan statistique, la proportion des personnes incapables de

Figure 12.1

Évolution de la proportion des personnes de 15 ans et plus occupant un emploi qui étaient incapables de travailler pendant au moins une journée en raison de problèmes de santé mentale, cardiovasculaires et ostéo-articulaires, parmi l'ensemble des personnes incapables de travailler pour des raisons de santé[1], Québec, 1987, 1992-1993 et 1998

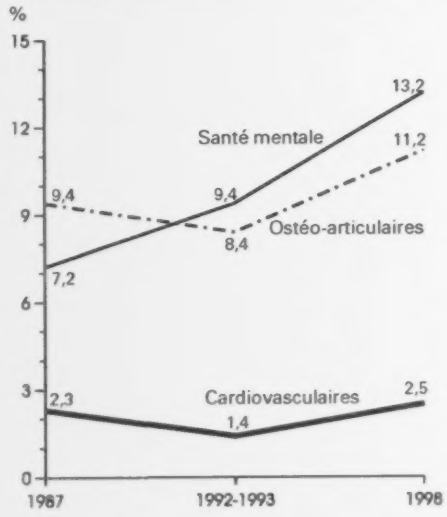

1. ESQ, 1987, 1992-1993, 1998.

Sources : Santé Québec, enquête *Santé Québec 1987* et *Enquête sociale et de santé 1992-1993*.
Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*.

1. La population comprenait les personnes de 15 ans et plus qui, au cours des deux dernières semaines, occupaient un emploi (QRI-161) et travaillaient, ou ne travaillaient pas pour des raisons de santé, ou étaient en grève ou en lock-out, ou étaient en vacances (QRI-160).

travailler en raison d'un problème de santé mentale en 1998 est significativement supérieure à celle de 1987 (seuil = 0,0034).

Pour les trois années d'observation, l'importance relative des incapacités de travail pour des problèmes de santé mentale est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (figure 12.2). De plus, la proportion de femmes incapables de travailler pour un problème de santé mentale en 1998 est statistiquement supérieure à celle de 1987 (0,03).

Quand on analyse l'évolution entre 1992 et 1998 du nombre annuel moyen de journées d'incapacité par personne, on constate qu'il a plus que triplé pour les problèmes de santé mentale, alors qu'il a doublé pour les problèmes ostéo-articulaires (figure 12.3).

De plus, l'estimation du nombre de jours d'incapacité par personne sur une période de deux semaines pour les individus qui déclarent au moins une journée d'incapacité en raison d'un problème de santé mentale en 1998 est statistiquement supérieure à celle de 1992 (p = 0,0155), le nombre moyen passant de 4,2 à 6,6.

Figure 12.2

Proportion de personnes incapables de travailler pendant au moins une journée en raison de problèmes de santé mentale, parmi les personnes incapables de travailler pour des raisons de santé[1], selon le sexe, Québec, 1987, 1992-1993 et 1998

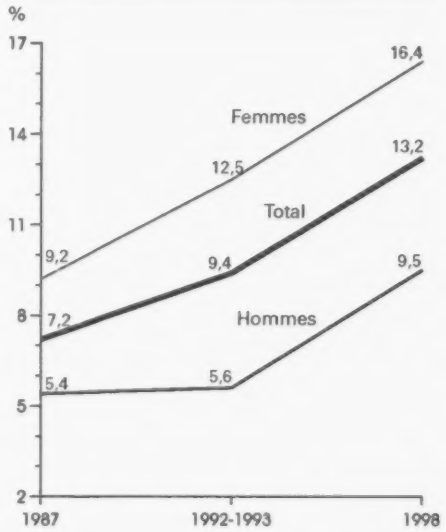

1. Chez les personnes de 15 ans et plus occupant un emploi.

Sources : Santé Québec, enquête *Santé Québec 1987* et *Enquête sociale et de santé 1992-1993*.
Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*.

Enfin, on peut observer que le fait d'avoir été l'objet au cours de la dernière année d'intimidation ou de violence physique au travail accroît significativement la fréquence d'incapacité de travail de 9,9 % à 21,1 % (p = 0,017) et de 11,8 % à 35 % (p = 0,025) chez ceux ou celles qui sont exposés de temps en temps à très souvent à de telles situations (figure 12.4).

Figure 12.3

Nombre annuel moyen des journées d'incapacité en raison d'un problème de santé mentale, cardiovasculaire ou ostéo-articulaire[1], par 100 personnes au travail, Québec, 1987, 1992-1993 et 1998

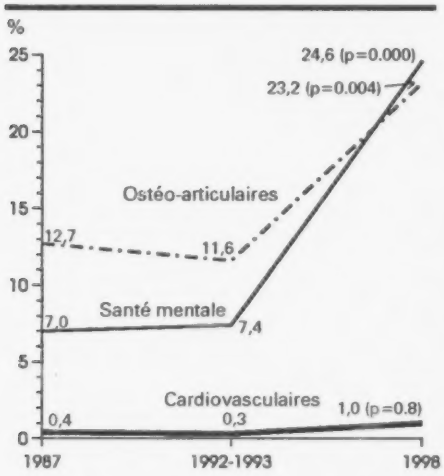

1. Chez les personnes de 15 ans et plus occupant un emploi.

Sources : Santé Québec, enquête *Santé Québec 1987* et *Enquête sociale et de santé 1992-1993*.
Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*.

Figure 12.4

Proportion de personnes incapables de travailler en raison de problèmes de santé mentale, selon deux formes de violence au travail[1], Québec, 1998

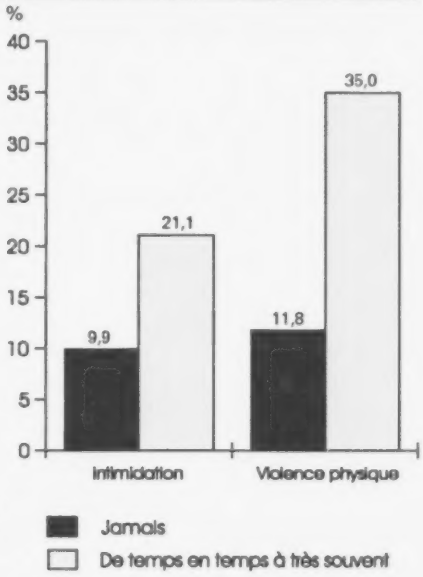

1. Chez les personnes de 15 ans et plus occupant un emploi.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*.

Discussion

L'analyse des résultats des trois enquêtes générales sur la santé et le bien-être de la population québécoise réalisées entre 1987 et 1998 montre clairement que l'incapacité de travail pour des problèmes de santé mentale au Québec a considérablement augmenté, que les femmes sont plus touchées que les hommes et que des facteurs tels que l'intimidation et la violence physique au travail sont de plus en plus associés à des fréquences élevées d'incapacité de travail.

Ces résultats sont conformes aux tendances observées dans les enquêtes canadiennes sur la population active (Statistique Canada, 1999), qui ont notamment révélé que la totalité des hausses survenues au cours de la même période était

imputable aux maladies ou aux incapacités et que les femmes sont plus nombreuses à déclarer des absences du travail. Par ailleurs, ces dernières connaîtraient, selon un écart qui va en s'agrandissant, une durée d'absence supérieure à celle des hommes (voir chapitre 9). Les pourcentages plus élevés d'incapacité de travail observés dans les enquêtes de Santé Québec par rapport à ceux de Statistique Canada peuvent s'expliquer par la formulation différente de la question (incapacité de travail au lieu de absence du travail) et surtout par l'exclusion, dans les enquêtes canadiennes, des travailleurs à temps partiel, des travailleurs autonomes et des personnes cumulant des emplois. Une différence plus fondamentale encore entre les deux enquêtes réside dans le fait que l'enquête sur la population active ne porte que sur les jours ouvrables, alors que celle de Santé Québec ne fait aucune distinction au cours de la période de référence des quatorze derniers jours.

Un taux d'absence plus élevé chez les femmes a déjà été observé dans des études réalisées ailleurs dans le monde (Mastekaasa, 2000). Les données des enquêtes canadiennes montrent bien d'ailleurs que les professions reliées à la santé — très majoritairement composées de femmes — affichent de loin une fréquence et une durée supérieures d'absentéisme. Il en va de même pour les professions exigeantes physiquement, dangereuses ou stressantes (Statistique Canada, 1999). L'association observée entre l'incapacité de travail pour des problèmes de santé mentale et le fait d'avoir, au cours de l'année précédente, été l'objet d'intimidation ou de violence physique au travail n'a rien de surprenant car il s'agit de conduites qui sont également associées à des indices de détresse psychologique élevés et à une moins bonne perception de sa santé mentale (Arcand et autres, 2000). D'autres études ont d'ailleurs démontré une association significative entre le harcèlement au travail de type « bullying » et les absences pour maladie (Kivimäki et autres, 2000).

Conclusion

L'analyse de l'évolution des données d'incapacité de travail au Québec de 1987 à 1998, période caractérisée par des transformations substantielles des conditions d'emploi et de l'organisation du travail, montre bien l'importance grandissante des problèmes de santé mentale associés à l'incapacité de travail. Il est donc paradoxal de constater qu'au lieu d'accroître la productivité, ce qui était le but visé, on en soit arrivé à engendrer des situations plutôt improductives. Aurait-il pu en être autrement? Un récent suivi longitudinal de la santé des travailleurs municipaux finlandais de 1990 à 1997, période caractérisée par une réduction importante d'effectif et des réorganisations majeures du travail, a permis d'apporter des éléments de réponse à cette question (Vahtera et autres, 2000). En suivant

l'évolution des travailleurs qui étaient en bonne santé au début de la période d'observation, l'étude démontre clairement que l'absentéisme pour maladie est relié aux conditions de travail et que des améliorations dans les conditions psychosociales de travail réduisent le risque de maladie chez les travailleurs. Les facteurs qui ont un effet déterminant sur la réduction des absences pour maladie sont l'augmentation des possibilités pour les travailleurs d'utiliser leurs habiletés, de prendre des décisions sur l'organisation de leur travail ou d'exercer un contrôle sur leur travail de même que la possibilité d'avoir accès à un soutien élevé ou amélioré de la part de son superviseur.

Bibliographie

ARCAND, R., F. LABRÈCHE, S. STOCK, K. MESSING et F. TISSOT (2000). « Travail et Santé », dans *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 26, p. 525-570.

BOND, J.T., E. GALINSKY et J.E. SWANBERG (1998). *The 1997 national study of the changing workforce*, New York, Families and Work Institute.

BOURBONNAIS, R., C. BRISSON, M. VÉZINA et J. MOISAN (1996). « Job strain and psychological distress in white collar workers », *Scand. J. Work Environ. Health*, 22, p. 139-145.

BOURBONNAIS, R., M. COMEAU, M. VÉZINA et G. DION (1998). « Job strain psychological distress, and burnout in nurses », *American Journal of Industrial Medicine*, 34, p. 18-20.

CONVERGENCE (1999). *Les problèmes de santé mentale : une des principales causes d'absences prolongées au travail*, Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec, vol. 15, n° 4, p. 3.

SANTÉ QUÉBEC (1988). *Enquête sociale et de santé 1987*, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

SANTÉ QUÉBEC (1995). *Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2000). *Enquête sociale et de santé 1998*, Québec, Gouvernement du Québec, 642 p. plus annexe.

KARASEK, R. et T. THEORELL (1990). *Health work : stress, productivity and the reconstruction of working life*, New York, Basis Books.

KARTHUMEN, A. (1995). *All worked up, Work Health Safety 1995*, Helsinki, Finland, Institute of occupational Health, p. 34-35.

KIVIMÄKI, M., M. ELOVAINIO et J. VAHTERA (2000). « Workplace bullying and sickness absence in hospital staff », *Occup. Environ. Med.*, 57, p. 656-660.

MARMOT, M., J. SIEGRIST, T. THEORELL et A. FEENEY (1999). « Health and the psychosocial environment at work », dans *Social determinants of health*, M. Marmot et R. G. Wilkinson (édit.), Oxford University Press, p. 105-131.

MASTEKAASA, A. (2000). « Parenthood, gender and sickness absence », *Soc. Science and Medicine*, 50, p. 1827-1842.

MERLLIÉ, D. et P. PAOLI (2001). *Ten years of working conditions in the European Union*, Summary, Dublin, Ireland, European Foundations for the Improvement of Living and Working Conditions.

MOISAN, J., R. BOURBONNAIS, C. BRISSON, M. GAUDET, M. VÉZINA, A. VINET et J.P. GRÉGOIRE (1999). « Job strain and psychotropic drug use among white-collar workers », *Work and Stress*, 13, p. 289-298.

NIEDHAMMER, I., M. GOLDBERG, A. LECLERC, I. BUGEL et S. DAVID (1998). « Psychosocial factors at work and subsequent depressive symptoms in the Gazel cohort », *Scand. J. Work Environ. Health*, 24 (3), p. 197-205.

RANNO, J.P. (2000). *Santé mentale et stress au travail*, Montréal, Canada, Vice-présidence, opérations vie et groupe invalidité, Sun Life.

STANSFELD, S., A. FEENEY, J. HEAD, R. CANNER, F. NORTH et M. MARMOT (1995a). « Sickness absence for psychiatric illness : The Whitehall 2 study », *Soc. Science and Medecine*, 40, p. 189-197.

STANSFELD, S., F. NORTH, I. WHITE et M. MARMOT (1995b). « Work characteristics and psychiatric disorders in civil servants in London », *J. Epidemiol. Community Health*, 49, p. 48-53.

STATISTIQUE CANADA (1999). *Taux d'absence du travail, 1987 à 1998*, Ottawa, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Gouvernement du Canada (71-535-MPB, n° 10).

THEORELL, T. (1999). « How to deal with stress in organizations? – a health perspective on theory and practice », *Scand. J. Work Environ. Health*, 25 (6, special issue), p. 616-624.

VAHTERA, J., M. KIVIMÄKI, J. PERITTI et T. THEORELL (2000). « Effect of change in the psychosocial work environment on sickness absence : a seven year follow up of initially healthy employees », *J. Epidemiol. Community Health*, 54, p. 484-493.

VÉZINA, M., M. COUSINEAU, D. MERGLER, A. VINET et M.C. LAURENDEAU (1992). *Pour donner un sens au travail*, Québec, Éd. G. Morin.

VÉZINA, M. (1998). « La santé mentale au travail : peut-il y avoir place à la lésion professionnelle? », *Le médecin du Québec*, 33 (4), p. 113-116.

Annexe 1

Identification des problèmes de santé selon la classification internationale des maladies (CIM-9)

Problèmes de santé mentale

Psychoses affectives (# 296); États délirants (# 297); Autres psychoses non organiques (# 298); Troubles névrotiques (# 300); Syndrome de dépendance alcoolique (# 303); Pharmacodépendance (# 304); Abus de drogues chez une personne non dépendante (# 305); Troubles du fonctionnement physiologique d'origine psychique (# 306); États réactionnels aigus à une situation très éprouvante (# 308); Troubles de l'adaptation (# 309); Troubles dépressifs non classés ailleurs (# 311); Troubles de la conduite non classés ailleurs (# 312); Facteurs psychiques associés à des affections classées ailleurs (# 316); Migraine (# 346); Troubles du sommeil (# 780.5); Malaise et fatigue (# 780.7).

Problèmes cardiovasculaires

Hypertension essentielle (# 401); Cardiopathie due à l'hypertension artérielle (# 402); Néphropathie due à l'hypertension artérielle (# 403); Cardio-néphropathie due à l'hypertension artérielle (# 404); Hypertension secondaire (# 405); Infarctus aigu du myocarde (# 410); Autres formes aiguës ou subaiguës des cardiopathies ischémiques (# 411); Infarctus ancien du myocarde (# 412); Angine de poitrine (# 413); Autres formes de cardiopathie ischémique chronique (# 414); Troubles de la conduction cardiaque (# 426); Troubles du rythme cardiaque (# 427); Insuffisance cardiaque (# 428); Complications des cardiopathies et maladies cardiaques mal définies (# 429); Tachycardie, sans précision (# 785.0); Palpitations (# 785.1).

Problèmes ostéo-articulaires

Arthrite rhumatoïde et autres polyarthropathies inflammatoires (# 714); Arthroses et affections apparentées (# 715); Arthropathies, autres et sans précision (# 716); Lésions articulaires du genou (# 717); Autres lésions des articulations (# 718); Manifestations articulaires, autres et sans précision (# 719); Spondylarthrite ankylosante et autres spondylopathies inflammatoires (# 720); Arthrose rachidienne et affections apparentées (# 721); Lésions des disques intervertébraux (# 722); Autres atteintes de la région cervicale (# 723); Atteintes, autres et sans précision, des régions du plan dorsal (# 724); Pseudo-polyarthrite rhizomélique (# 725); Maladies des insertions tendineuses et syndromes apparentés (# 726); Autres atteintes des synoviales, des tendons et des bourses (# 727); Autres atteintes des tissus mous (# 729).

Niveau de vie

Chapitre 13 **Le revenu**

Chapitre 14 **Inégalité et pauvreté**

Chapitre 15 **L'aide sociale**

Chapitre 16 **La consommation**

Chapitre 17 **Le logement**

Chapitre 13

Le revenu

Sylvie Jean
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

L'analyse du revenu permet d'évaluer le niveau de bien-être d'une population et de dresser un portrait des conditions de vie des individus et des ménages qui la constituent. Le revenu est soumis à l'influence de l'activité économique : il varie en fonction des fluctuations conjoncturelles et subit l'effet des transformations structurelles. L'évolution du revenu est aussi influencée par le cycle de vie, par les caractéristiques sociales et démographiques de la population et par les différents programmes gouvernementaux de sécurité du revenu.

Diverses mesures du revenu peuvent être utilisées. Ainsi, le revenu total fait état des revenus de toutes sources, alors que le revenu privé est celui obtenu de sources privées seulement, comme un emploi salarié ou autonome, des placements ou des rentes de régime privé de pension. Par ailleurs, les revenus de transferts proviennent de sources gouvernementales, telles que l'assurance-emploi, l'aide sociale ou les rentes du Régime de rentes du Québec.

Le revenu considéré peut être celui de l'unité familiale, puisque la situation familiale joue un rôle important dans la détermination du niveau de vie et que le revenu familial reflète la mise en commun des ressources de la famille. L'étude du revenu des particuliers permet par contre d'établir une distinction entre les hommes et les femmes et de traiter du revenu d'emploi de ceux qui gagnent un revenu.

Après quelques précisions méthodologiques, nous traiterons du revenu des unités familiales et de son évolution selon le type de revenu. Diverses variables pouvant faire varier le revenu disponible (après impôt) des unités familiales seront analysées : le type de famille, l'âge et le nombre de personnes gagnant un revenu. L'évolution du revenu des particuliers selon le type de revenu fera l'objet de la section suivante, ainsi que l'observation de leur revenu disponible selon le sexe et l'âge. La dernière section portera sur le revenu d'emploi des hommes et des femmes selon diverses caractéristiques.

Quelques précisions méthodologiques

Les données utilisées dans ce chapitre proviennent de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de Statistique Canada. Elles sont extraites des bandes de microdonnées sur le revenu des familles économiques et sur le revenu des particuliers de 15 ans et plus, avec et sans revenu, et du cédérom *Tendances du revenu au Canada*. Les dernières données disponibles portent sur le revenu de 1997. La taille de l'échantillon pour le Québec s'élève à 6 841 unités familiales et à 13 069 particuliers de 15 ans et plus, pour un nombre pondéré de 3 184 111 unités et 5 950 403 particuliers.

Le revenu total familial représente la somme des postes suivants : gains totaux (salaires, traitements et revenu net provenant d'un emploi autonome), revenus de placements, transferts gouvernementaux, pensions de retraite et rentes, et autres revenus. Il est divisé en revenus de sources privées et revenus de transfert. Par ailleurs, le revenu après impôt – ou revenu disponible – de l'unité familiale est calculé en soustrayant, du revenu total, l'impôt sur le revenu de chacun de ses membres. Le calcul du revenu moyen est basé sur toute la population étudiée et non seulement sur la population touchant un revenu, sauf indication contraire.

Les revenus moyens sont exprimés en dollars constants de 1997 au moyen de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec à compter de l'année 1979. Pour les années 1977 et 1978, cette donnée n'étant pas disponible, nous avons appliqué la variation de l'IPC pour la ville de Montréal à l'IPC du Québec.

Le revenu des unités familiales

Le concept de famille économique utilisé ici fait référence aux personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption. Pour sa part, le concept de personne seule s'applique à une personne qui vit seule ou qui vit dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec les autres membres du ménage.

L'évolution des différents types de revenu

De 1977 à 1997, le revenu total moyen des unités familiales suit les fluctuations de l'économie avec une baisse au début des années 80, puis une hausse en dents de scie qui culmine en 1989, suivie d'une nouvelle baisse jusqu'au creux de 1993. Après une forte hausse en 1994, il y a peu de variations jusqu'à 1997.

Ainsi, le revenu des unités familiales, estimé à 41 500 $ en 1997 (figure 13.1), correspond à peu près à celui de 1992 (41 600 $) et à celui de 1983 (41 500 $) en dollars constants de 1997.

Sur une période de vingt ans, il ne s'est donc pas amélioré. Des années 1978 à 1980 et en 1989, il est à son plus haut niveau, soit aux environs de 44 000 $, puis

il descend sous la barre des 40 000 $ en 1993. Les récessions économiques du début des années 80 et 90 touchent durement les unités familiales, puisqu'en 1997 leur revenu est encore inférieur de 6 % à celui de 1978.

C'est la baisse des revenus de sources privées, qui constituent environ 85 % du revenu total, qui est responsable de la détérioration du revenu de l'ensemble des unités familiales. Ils chutent en effet de 11 % entre 1979[1] et 1997. Les revenus de transfert connaissent plutôt une hausse graduelle sur 20 ans, comme on peut le

Figure 13.1
Revenu total, revenu disponible et revenu privé des unités familiales, Québec, 1977-1997

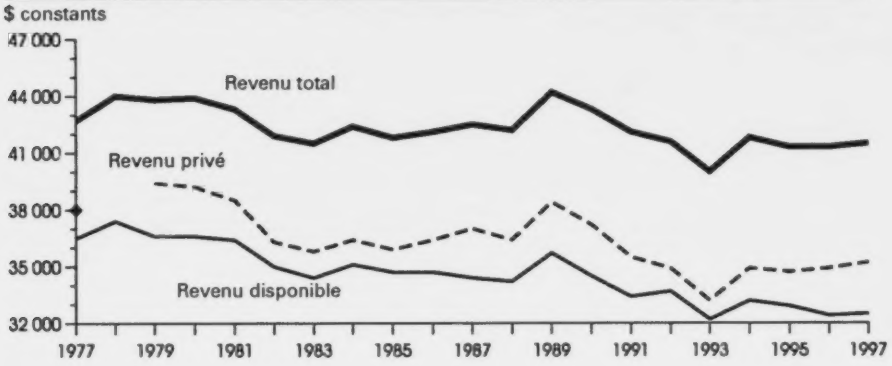

Figure 13.2
Revenu de transfert des unités familiales, Québec, 1977-1997

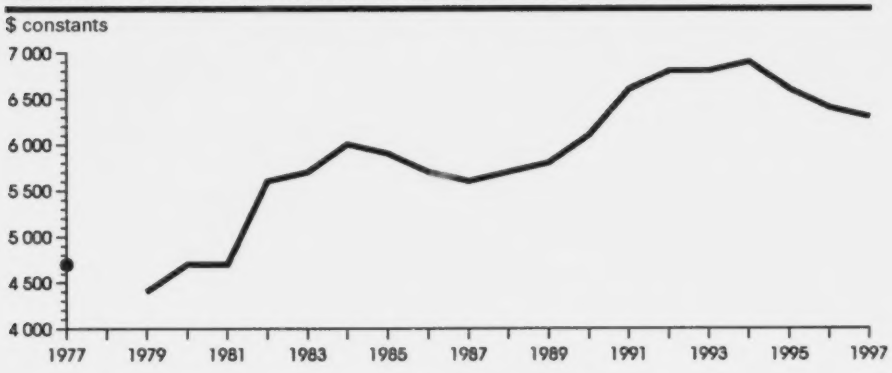

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, *Tendances du revenu au Canada, 1980-1997* et catalogue 13-210.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1. Non disponible en 1978.

voir à la figure 13.2. De 4 400 $ en 1979, ils s'élèvent à 6 300 $ en 1997, ce qui représente une augmentation de près de 45 %. Ainsi, la part des transferts dans le revenu total passe de 10 % à 15 %.

Par ailleurs, les hausses d'impôt viennent s'ajouter aux conditions économiques difficiles pour affaiblir le pouvoir d'achat des unités familiales. L'impôt, qui représente 15 % du revenu total moyen en 1977, est de l'ordre de 22 % en 1997. Ainsi, le revenu disponible s'amoindrit durant cette période : de 1977 jusqu'au début des années 80, il dépasse les 36 000 $ (il atteint même 37 400 $ en 1978); de 1982 à 1990, il oscille entre 34 000 $ et 35 000 $, avec un sommet de 35 700 $ en 1989; par la suite, il chute et se situe entre 32 000 $ et 33 000 $. En 1997, le revenu disponible des unités familiales (32 488 $) est inférieur de 13 % au sommet de 1978.

> Des données provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), qui remplacera l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) à compter de l'année de revenu 1998, ont été publiées par Statistique Canada (Statistique Canada, *Le revenu au Canada 1998*, cat. 75-202). Ces résultats indiquent une hausse du revenu disponible des unités familiales au Québec de 1996 à 1998. Ils diffèrent en raison d'une sous-estimation des revenus dans l'EFC.

Le revenu après impôt représente le montant disponible pour l'achat des biens et services nécessaires au bien-être, ce qui en fait un indicateur de base des conditions de vie. La situation familiale, l'âge et le nombre de personnes qui gagnent un revenu sont parmi les principales caractéristiques susceptibles de faire varier le revenu des unités familiales.

Le revenu disponible selon le type de famille

Le fait de vivre seul ou dans une famille influence le revenu disponible. Celui-ci diffère donc considérablement selon le type d'unité familiale, puisque la mise en commun ou le partage du revenu a un impact important sur le niveau de vie.

De 1977 à 1997, le nombre d'unités familiales progresse de 50 %. Le nombre des personnes seules double presque, alors que celui des familles de deux personnes et plus n'augmente que du tiers. Ainsi, la proportion de personnes seules passe de 26 % à 34 % et, inversement, celle des familles, de 74 % à 66 % (figure 13.3).

On distingue quatre types de familles de deux personnes et plus : les couples sans enfants, les couples avec enfants, les familles monoparentales et les autres familles. Dans les catégories « couples avec enfants » et « familles monoparentales », les enfants sont célibataires, sans limite d'âge. Par ailleurs, les autres familles comprennent les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des parents autres que leurs enfants, ainsi que tout autre type de famille.

Pendant que le nombre de familles monoparentales double et que celui des couples sans enfants augmente de 83 %, le nombre de couples avec enfants varie peu de 1977 à 1997 (figure 13.4).

Les personnes seules constituent maintenant le type d'unité familiale le plus fréquent et, avec le revenu disponible moyen le plus faible, leur représentation accrue contribue à la baisse du revenu moyen de l'ensemble des unités familiales. Comparé à 1977, le revenu disponible des personnes seules ne change pas. C'est la même chose pour les couples avec enfants, comme on peut le voir à la figure 13.5. Quant aux couples sans enfants et aux familles monoparentales, leur revenu est plus faible de 6 % et 10 % respectivement en 1997.

Figure 13.3
Répartition en pourcentage des unités familiales selon la structure, Québec, 1977, 1987 et 1997

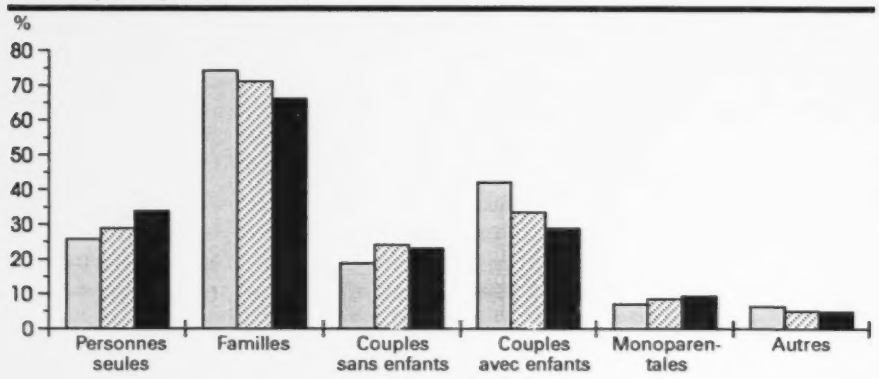

Figure 13.4
Nombre d'unités familiales selon la structure, Québec, 1977, 1987 et 1997

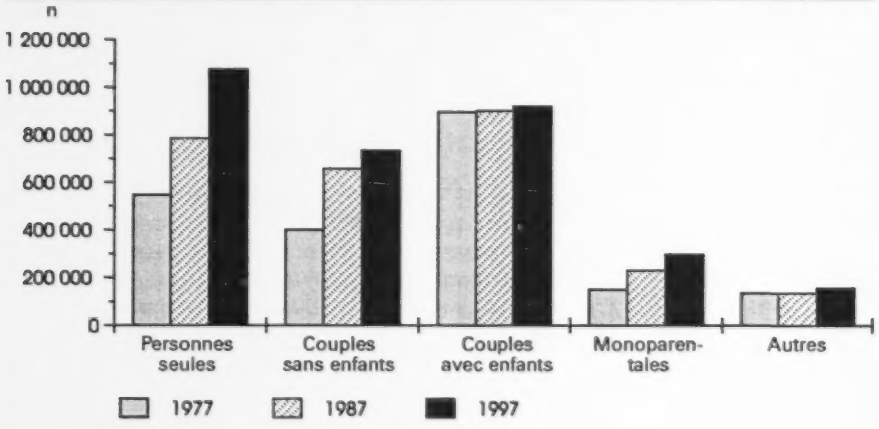

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le revenu disponible des personnes seules s'élève à 17 781 $ en 1997 (tableau 13.1), ce qui correspond à peu près à la moitié de celui des couples sans enfants (35 507 $). Parmi les familles, les couples avec enfants ont le revenu le plus haut (47 363 $) et les familles monoparentales de chef féminin, le plus bas (23 828 $). Ces dernières disposent ainsi d'environ la moitié du revenu des couples avec enfants.

L'utilisation d'échelles d'équivalence permet de comparer le niveau de vie de ménages de composition différente. Chacun des membres du ménage se voit ainsi attribuer un certain poids qui peut varier selon l'âge, le rang ou la situation familiale. Plus le poids est fort, plus le coût relatif que représente la personne supplémentaire est élevé et moins l'économie d'échelle réalisée par la mise en commun de ressources est importante.

Figure 13.5
Revenu disponible de certaines unités familiales, Québec, 1977, 1987 et 1997

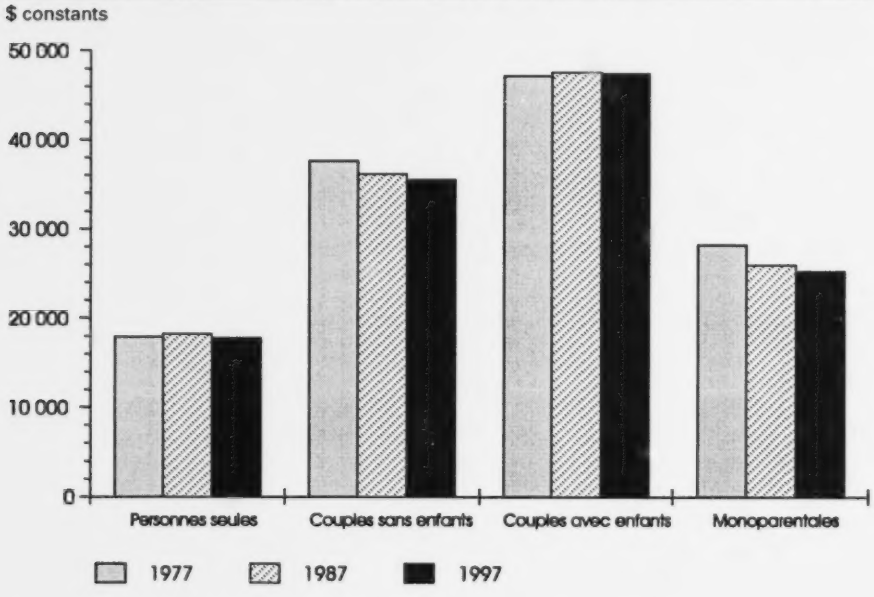

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 13.1
Revenu disponible et certaines caractéristiques des unités familiales selon leur structure, Québec, 1997

Unité familiale	Revenu disponible		Unités	Répartition des unités	Part du revenu disponible	Âge moyen du chef
	Moyen	Ajusté				
	$		n	%		ans
Personne seule	17 781	17 781	1 075 281	33,8	18,5	49,7
Famille économique	**39 847**	**23 310**	**2 108 830**	**66,2**	**81,5**	**46,9**
Couple sans enfants	35 507	25 362	733 372	23,0	25,2	53,7
Couple avec enfants	47 363	23 948	920 006	28,9	42,2	42,7
Monoparentale	25 216	16 333	298 087	9,4	7,3	43,5
Chef homme	31 091	20 051	56 936	1,8	1,7	45,9
Chef femme	23 828	15 455	241 151	7,6	5,6	42,9
Autre	43 851	23 239	157 365	4,9	6,7	46,2
Total	**32 396**	**21 443**	**3 184 111**	**100,0**	**100,0**	**47,9**

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le tableau 13.2 compare le revenu disponible des unités familiales ajusté selon différentes échelles. À revenus égaux, le choix d'une échelle d'équivalence accordant plus de poids aux adultes autres que la personne de référence, notamment les enfants plus âgés, abaisse considérablement le niveau de vie des couples sans enfants et des familles avec enfants. C'est le cas pour l'échelle 5 (Oxford) qui donne un poids de 0,7 aux autres personnes de 16 ans et plus (ce devrait être 14 ans et plus, selon l'échelle de Oxford, mais nos données ne permettent pas de distinguer les 14 ans et plus). C'est aussi le cas pour l'échelle 6 (Fuchs), avec un poids de 0,8 aux autres adultes de 18 ans et plus. En étant ainsi abaissé, le niveau de vie des familles se compare à peu près à celui des personnes seules. Ces échelles sont de moins en moins utilisées, car elles datent d'une époque où l'alimentation représentait l'essentiel des dépenses des ménages (J. M. Houriez et B. Legris, 1995). Quant à l'échelle 4 (MSR), elle accorde plus de poids au premier enfant d'une famille monoparentale, ce qui réduit considérablement le niveau de vie de ce type de famille.

L'encadré montre l'importance du choix de l'échelle d'équivalence dans la comparaison du niveau de vie des familles. L'échelle utilisée (échelle 1) dans notre étude est celle de Statistique Canada pour la mesure de faible revenu; elle se rapproche de celle employée dans les études de l'OCDE et du Luxembourg (LIS).

Alors que le revenu disponible des familles diminue de 1977 à 1997, le revenu ajusté révèle un niveau de vie plutôt stable sur la période (figure 13.6), qui se rapproche davantage de celui des personnes seules.

Tableau 13.2
Revenu disponible des unités familiales ajusté selon différentes échelles d'équivalence, Québec, 1997

Unité familiale	Revenu disponible moyen	Revenu disponible ajusté[1]					
		Échelle 1	Échelle 2	Échelle 3	Échelle 4	Échelle 5	Échelle 6
				$			
Personne seule	17 800	17 800	17 800	17 800	17 800	17 800	17 800
Famille économique	**39 800**	**23 300**	**23 600**	**21 800**	**22 200**	**18 300**	**18 100**
Couple sans enfants	35 500	25 400	25 100	23 700	25 400	20 900	19 700
Couple avec enfants	47 400	23 900	24 600	22 200	22 500	17 700	18 100
Monoparentale	25 200	16 300	16 300	16 100	13 000	13 700	14 600
Chef homme	31 100	20 100	20 000	19 600	16 000	16 700	18 200
Chef femme	23 800	15 500	15 400	15 300	12 300	13 000	13 700
Autre	43 900	23 200	24 300	21 200	22 800	17 700	16 800
Total	**32 400**	**21 400**	**21 600**	**20 400**	**20 700**	**18 100**	**18 000**

1. **L'échelle 1** est celle utilisée par Statistique Canada pour sa mesure de faible revenu (MFR); le premier adulte a un poids de 1, les autres adultes, un poids de 0,4 et les enfants de moins de 16 ans, un poids de 0,3, à l'exception du premier enfant d'une famille monoparentale qui a un poids de 0,4. **L'échelle 2**, utilisée par l'OCDE et le Luxembourg Income Study (LIS) (L. Osberg, 2000), divise le revenu familial par la racine carrée de sa taille; ce qui équivaut environ à un poids de 1 pour la première personne, de 0,4 pour la seconde et de 0,3 pour les autres. **L'échelle 3**, utilisée dans les dernières études de l'INSEE (INSEE, 1999) et d'Eurostat, donne un poids de 1 à la première personne, de 0,5 pour chaque autre adulte ou adolescent et de 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans. **L'échelle 4** a été élaborée pour le ministère de la Sécurité du revenu (J. Bernier et P. Lanctôt, 1996) et elle alloue un poids de 1 au premier adulte, de 0,4 aux autres adultes, de 0,5 au premier enfant et de 0,3 aux autres enfant. **L'échelle 5**, l'échelle d'Oxford, accorde un poids de 1 à la personne de référence, un poids de 0,7 aux autres adultes, un poids de 0,4 au premier enfant et de 0,3 aux autres enfants. **L'échelle 6** est l'échelle de Fuchs et elle accorde un poids de 1 au premier adulte, de 0,8 aux autres adultes, de 0,4 au premier enfant et de 0,3 aux autres enfants.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

L'ajustement du revenu disponible en fonction de la taille de la famille nivèle les écarts entre les différentes unités et repositionne celles-ci les unes par rapport aux autres (tableau 13.1). En 1997, les familles monoparentales ont le revenu ajusté le plus faible : elles ont ainsi un niveau de vie inférieur de 8 % à celui des personnes seules et de 32 % à celui des couples avec enfants. Par ailleurs, les couples sans enfants détiennent le revenu ajusté le plus élevé; il dépasse celui des couples avec enfants de 6 %.

Quand on tient compte de la taille de la famille, l'évolution du revenu disponible diffère (figure 13.7). En effet, au lieu d'être stable de 1977 à 1997, le revenu ajusté des couples avec enfants augmente de 7 % en passant de 22 400 $ à 23 900 $. La réduction de la taille des familles permet donc aux couples avec enfants d'améliorer leur niveau de vie. Le même phénomène est observé chez les familles

Figure 13.6
Revenu disponible des familles et des personnes seules, Québec, 1977-1997

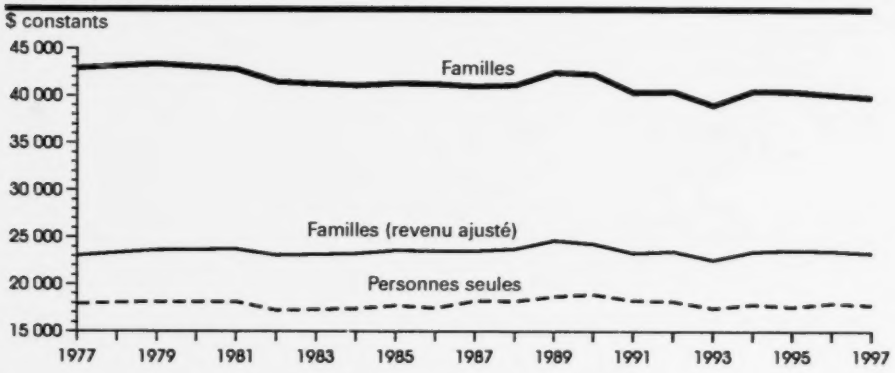

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, *Tendances du revenu au Canada, 1980-1997* et catalogue 13-210.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 13.7
Revenu disponible de certaines unités familiales, ajusté en fonction de la taille, Québec, 1977, 1987 et 1997

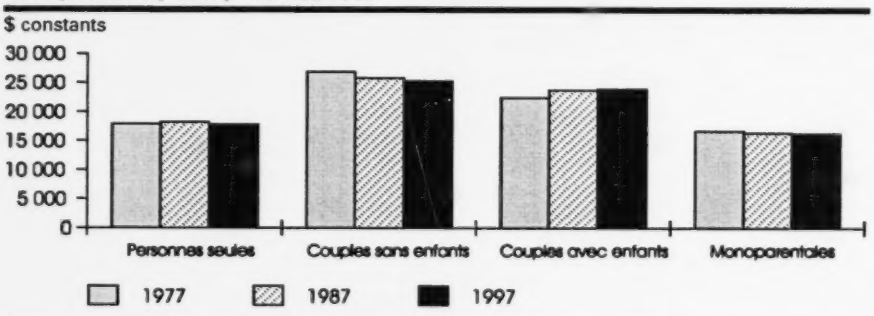

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

monoparentales; même si leur revenu ajusté diminue de 1977 à 1997, la baisse est moins importante qu'avant ajustement : 2 % par rapport à 10 %.

On voit donc l'influence de la composition des familles sur le revenu disponible. Les familles monoparentales ont le niveau de vie le plus bas, alors que les couples sans enfants détiennent le plus haut niveau de vie en terme de revenu disponible ajusté selon l'échelle d'équivalence. La situation familiale est toutefois susceptible de se modifier à quelques reprises au cours du cycle de vie.

Le revenu disponible selon l'âge

Le revenu disponible des unités familiales augmente avec l'âge du chef, pour atteindre un sommet à 50-54 ans (figure 13.8). Cette augmentation provient de l'amélioration progressive du revenu d'emploi, mais aussi de la composition des unités familiales, du nombre de personnes gagnant un revenu dans le ménage et du régime de travail. En effet, les plus jeunes sont moins nombreux sur le marché du travail et ils occupent en plus grande part des emplois à temps partiel; enfin, ils vivent plus souvent seuls. À partir de 25 ans, il y a plus d'unités familiales composées d'un couple avec ou sans enfants et elles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir deux revenus d'emploi. À partir de 55-59 ans, la proportion des ménages à deux revenus est plus faible, tandis que celle des ménages sans revenu d'emploi augmente par rapport au groupe d'âge précédent. Il y a donc une baisse marquée du revenu disponible. La réduction est tout aussi forte entre les 55-59 ans et les 60-64 ans, alors qu'encore plus de travailleurs prennent leur retraite.

Figure 13.8
Revenu disponible des unités familiales selon l'âge du chef, Québec, 1997

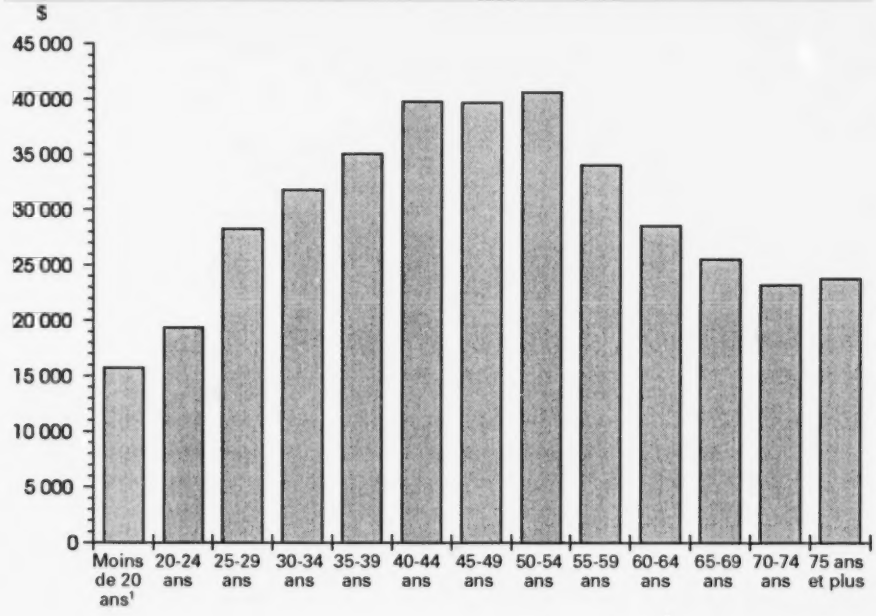

1. Estimation dont la fiabilité est incertaine en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Afin de suivre l'évolution du revenu par génération, les revenus moyens des années d'enquête aux cinq ans sont reliés pour les groupes d'âge quinquennaux appropriés. Par exemple, les générations nées en 1952-1957 ont 20-24 ans en 1977, 25-29 ans en 1982 et ainsi de suite, jusqu'à 40-44 ans en 1997. En reliant les revenus moyens de ces groupes d'âge, il est possible de tracer le profil du revenu moyen des générations 1952-1957 des âges 20-24 ans à 40-44 ans.

La figure suivante (figure 13.9) illustre l'évolution du revenu disponible des unités familiales de 1977 à 1997, pour certaines générations. On y remarque d'une part que le revenu des différentes générations augmente avec l'âge jusqu'à 45-49 ans, pour diminuer ensuite. D'autre part, si le revenu des générations nées avant 1927 varie peu d'une à l'autre, celui des générations suivantes diminue. Par exemple, aux âges 50-54 ans, le revenu des générations nées en 1922-1927 s'élève à 45 600 $, celui des générations 1932-1937 est de 43 400 $, tandis que celui des générations 1942-1947 n'est plus que de 40 600 $, soit une baisse de 11 % sur 20 ans.

Le revenu disponible ajusté en fonction de la taille de la famille (figure 13.10) montre plutôt une amélioration du revenu d'un groupe de générations à l'autre entre les générations 1922-1927, 1932-1937 et 1942-1947. La réduction de la taille des unités familiales contribue donc au maintien du niveau de vie de ces générations. Par contre, entre les générations 1952-1957 et celles nées après, il y a baisse du revenu disponible ajusté.

Figure 13.9
Revenu disponible non ajusté des unités familiales pour certaines générations, selon l'âge du chef, Québec, 1977, 1982, 1987, 1992 et 1997

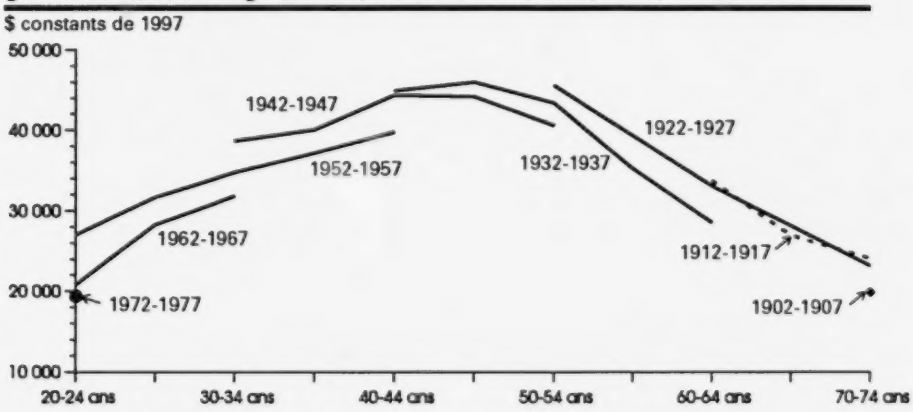

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Les individus qui forment une génération vivent dans différents types d'unités familiales au cours de leur cycle de vie. Ainsi, la composition d'une génération d'unités familiales aux âges 20-24 ans n'est plus la même à 40-44 ans : elle passe d'une majorité de personnes seules à une majorité de couples avec enfants. En plus d'augmenter avec l'âge en fonction de l'expérience acquise et de l'ancienneté, le revenu varie ainsi selon le nombre de personnes gagnant un revenu dans le ménage.

Figure 13.10
Revenu disponible ajusté[1] des unités familiales pour certaines générations, selon l'âge du chef, Québec, 1977, 1982, 1987, 1992 et 1997

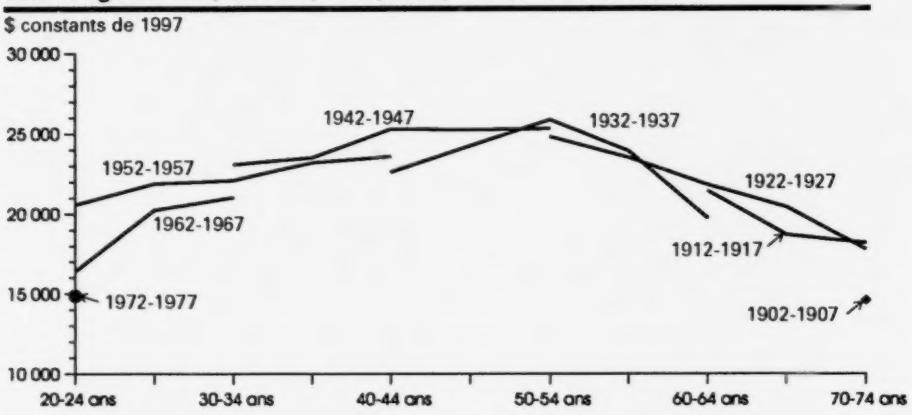

1. Le revenu est ajusté pour tenir compte de la taille de la famille.
Le 1er adulte = 1; chaque adulte additionnel = 0,4; les enfants = 0,3 (sauf dans le cas des familles monoparentales où le 1er enfant = 0,4).

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le revenu disponible selon le nombre personnes gagnant un revenu

La présence de plus en plus grande des femmes dans la population active constitue l'un des changements les plus importants qu'ait connu le marché du travail au cours des dernières décennies. Le rôle des femmes comme soutien de famille s'en est trouvé accru, et les couples pouvant compter sur deux revenus d'emploi sont maintenant la norme.

En 1997, plus des trois quarts (78,1 %) des couples avec enfants disposent de plus d'un revenu d'emploi (tableau 13.3), ce qui représente une hausse notable par rapport à 1977 (56,7 %). Si on exclut le revenu des enfants, la progression est encore plus remarquable : 70 % de double soutien en 1997, par rapport à 39 % en

1977. Par ailleurs, la proportion des couples avec enfants ayant un seul revenu diminue (17,0 % contre 40,8 %), mais celle des couples sans revenu d'emploi double et atteint près de 5 % en 1997.

Un peu moins de la moitié des couples sans enfants (46,1 %) ont deux revenus d'emploi en 1997; cette proportion est en baisse par rapport à 1977 (50,2 %). Une

Tableau 13.3
Revenu disponible moyen des unités familiales et répartition selon le nombre de personnes gagnant un revenu d'emploi, Québec, 1977, 1987 et 1997

Unité familiale	Revenu disponible moyen			Répartition des unités		
	1977	1987	1997	1977	1987	1997
	$ constants			%		
Personne seule	**17 910**	**18 206**	**17 781**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Aucun revenu	8 792	12 801	12 785	39,4	39,8	47,5
Un revenu	23 849	21 781	22 306	60,6	60,2	52,5
Couple sans enfants	**37 622**	**36 133**	**35 507**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Aucun revenu	20 060	24 423	25 197	21,8	27,2	33,1
Un revenu	31 438	33 337	31 601	27,9	21,5	20,8
Deux revenus	48 684	43 512	44 665	50,2	51,3	46,1
Couple avec enfants	**47 146**	**47 545**	**47 363**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Aucun revenu	14 266	18 914	20 968	2,4	2,5	4,8
Un revenu	37 470	35 271	35 458	40,8	25,1	17,0
Deux revenus et plus	55 526	52 783	51 589	56,7	72,4	78,1
Deux revenus	49 366	48 051	48 088	38,3	49,6	56,7
Trois revenus et plus	68 352	63 063	60 822	18,4	22,8	21,5
Famille monoparentale, chef homme[1]	**39 779**	**36 654**	**31 091**	...	...	...
Famille monoparentale, chef femme	**26 145**	**23 681**	**23 828**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Aucun revenu	12 692	12 675	12 377	29,4	33,3	27,7
Un revenu	25 457	23 736	25 512	47,6	43,0	51,1
Deux revenus et plus	44 832	39 000	34 677	22,9	23,8	21,3
Autre[1,2]	46 590	46 053	43 851	...	...	...
Total	**36 479**	**34 407**	**32 396**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Aucun revenu	12 594	16 874	16 930	17,9	22,1	28,3
Un revenu	30 953	27 753	26 737	43,1	36,0	33,7
Deux revenus et plus	53 579	49 367	48 902	39,0	41,9	38,0

1. La taille de l'échantillon ne permet pas de répartir les données selon le nombre de revenus de l'unité familiale.
2. Comprend les couples vivant avec leurs propres enfants mariés ou avec des personnes ayant un autre lien de parenté.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

plus forte proportion de ces couples ont atteint l'âge de la retraite, et la proportion de ceux qui n'ont pas de revenu d'emploi a augmenté, passant de 21,8 % à 33,1 %.

Le pourcentage de familles monoparentales dirigées par une femme ayant au moins un revenu d'emploi se situe aux environs de 70 %, en 1997 comme en 1977, ce qui laisse près de 30 % de ces familles sans revenu d'emploi. Pendant ce temps, la proportion de personnes seules sans revenu d'emploi progresse (de 39,4 % à 47,5 %). Ainsi, il y a presque autant de personnes seules avec et sans revenu d'emploi en 1997 : 52,5 % contre 47,5 %.

Le nombre de revenus d'emploi dont dispose une unité familiale a un impact considérable sur son revenu disponible, mais cet avantage s'est dégradé depuis 1977. En effet, alors qu'une unité familiale avec un revenu d'emploi disposait de deux fois et demie le revenu d'une unité sans revenu d'emploi, la différence est d'une fois et demie en 1997. De même, pour une unité avec deux revenus d'emploi et plus, le rapport passe de plus de quatre fois à un peu moins de trois.

Le revenu disponible des unités sans revenu d'emploi connaît une hausse appréciable dans tous les types d'unités durant cette période, à l'exception des familles monoparentales dirigées par une femme. Les revenus de transfert, qui sont la principale source de revenu des unités sans revenu d'emploi, varient selon le type d'unité. Chez les personnes seules et les couples sans enfants, la proportion de personnes âgées est plus importante et, ainsi, il y a plus de bénéficiaires de la sécurité de vieillesse et de la Régie des rentes du Québec. Ces prestations ont augmenté plus que les autres types de revenus de transfert, dont l'aide sociale qui est le fait de plus de familles monoparentales et de couples avec enfants sans revenu d'emploi. En 1997, les revenus de transfert de ces dernières unités proviennent respectivement à plus de 85 % et 70 % des prestations fiscales pour enfants et de l'aide sociale.

Le revenu disponible de l'ensemble des unités avec un seul revenu diminue entre 1977 et 1997; bien qu'il demeure stable chez les couples sans enfants et les familles monoparentales de chef féminin, il se dégrade chez les autres types d'unités. Le revenu disponible des unités à double soutien diminue aussi, mais l'écart avec les unités à un seul revenu s'élargit : alors qu'en 1977 le revenu des unités à deux revenus et plus est 73 % supérieur à celui des unités à un seul revenu, en 1997 la différence est de 83 %.

Si la contribution des femmes au revenu familial s'avère essentielle au maintien d'un certain niveau de vie, leur revenu demeure toutefois inférieur à celui des hommes.

Le revenu des particuliers

L'analyse du revenu des particuliers de 15 ans et plus permet les comparaisons selon le sexe. Seuls les particuliers bénéficiant d'un revenu (positif ou négatif) sont considérés ici dans le calcul du revenu moyen. Des microdonnées ne sont disponibles qu'à partir de 1981.

L'évolution des différents types de revenu

En 1997, le revenu total des particuliers bénéficiant d'un revenu est légèrement inférieur à celui de 1981, en dollars constants (figure 13.11). Après une augmentation graduelle de 1984 à 1990 (23 400 $ à 25 000 $), le revenu moyen chute jusqu'à 23 100 $ en 1993 puis augmente légèrement, pour se situer à 23 900 $ en 1997. Cela représente une baisse de 2 % par rapport à 1981.

Figure 13.11
Revenu des particuliers de 15 ans et plus bénéficiant d'un revenu, Québec, 1981-1997

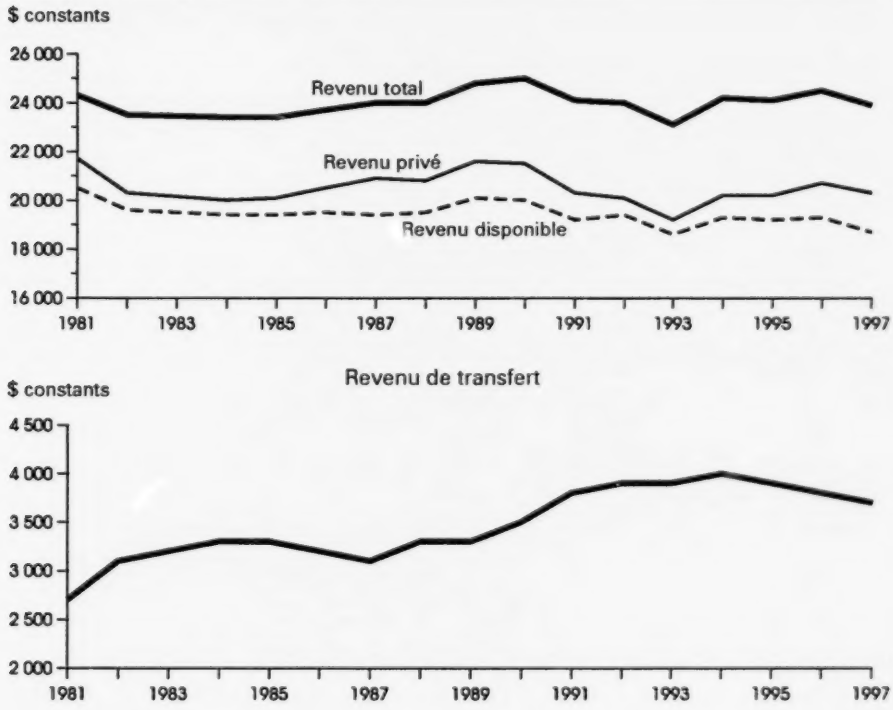

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Les revenus de sources privées suivent le même mouvement, mais de façon plus accentuée, et ils culminent en 1989 plutôt qu'en 1990. En 1997, ces revenus, qui constituent la majeure partie (85 %) du revenu total, sont en baisse de 7 % par rapport à 1981.

La hausse des revenus de transfert jusqu'à 1994 et la baisse subséquente permettent une certaine stabilisation du revenu total sur la période. Par ailleurs, l'effet des hausses d'impôt se répercute sur le revenu disponible; en 1997, celui-ci est inférieur de 8 % à celui de 1981.

Figure 13.12
Revenu des particuliers de 15 ans et plus bénéficiant d'un revenu, Québec, 1981-1997

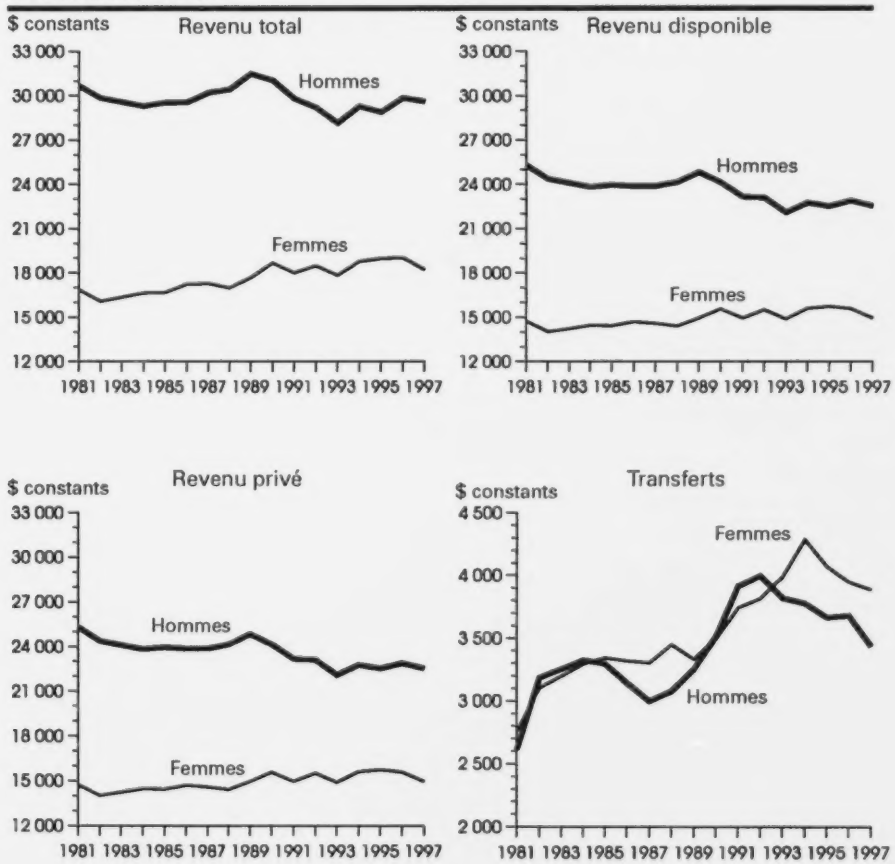

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Pendant cette période, les hommes connaissent des baisses du revenu total (figure 13.12), du revenu privé et du revenu disponible (3 %, 7 % et 11 %, respectivement) et une hausse des revenus de transfert (32 %). Par contre, chez les femmes, on observe une hausse de 8 % du revenu total, de 2 % du revenu privé, de 2 % du revenu disponible et de 41 % des revenus de transfert.

Ainsi, le ratio du revenu des femmes sur celui des hommes augmente (figure 13.13). En 1997, le revenu disponible des femmes correspond à 66 % de celui des hommes, contre 58 % en 1981. En ce qui concerne les revenus de sources privées, bien que le ratio ait augmenté de 5 points de pourcentage par rapport à 1981, il ne se situe qu'à 55 % en 1997. Par contre, les revenus de transfert des femmes dépassent ceux des hommes dans un rapport de 113 %. Finalement, le revenu total des femmes sur celui des hommes s'établit à 62 % en 1997, en hausse de 7 points de pourcentage comparativement à 1981.

Figure 13.13
Revenu des femmes par rapport à celui des hommes chez les particuliers de 15 ans et plus bénéficiant d'un revenu, Québec, 1981-1997

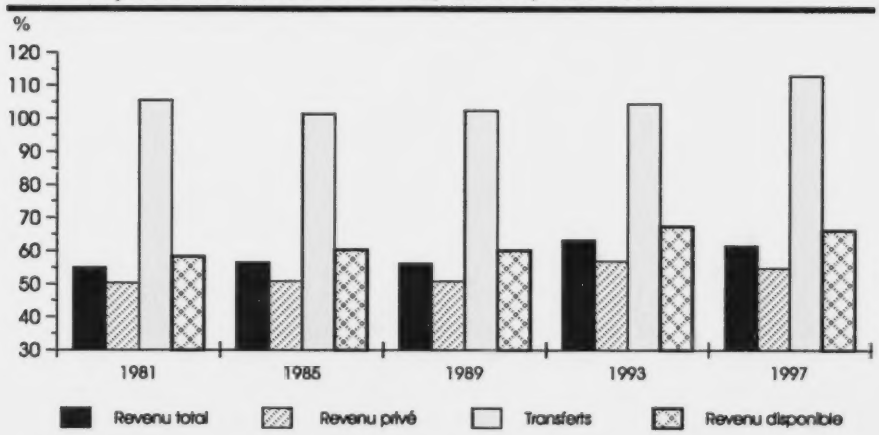

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le revenu disponible selon le sexe et l'âge

Tous les groupes d'âge ne voient pas leur revenu disponible diminuer de la même façon de 1981 à 1997 (tableau 13.4). En effet, plus ces groupes sont jeunes, plus la baisse est importante, alors que chez les 65 ans et plus le revenu augmente. Selon le sexe, les tendances sont les mêmes; toutefois, les femmes de 45-64 ans connaissent une hausse durant cette période, alors que les hommes du même groupe d'âge subissent une baisse.

Tableau 13.4
Revenu disponible moyen[1] des particuliers de 15 ans et plus bénéficiant d'un revenu, selon le sexe et l'âge, Québec, 1981-1997

Sexe et âge	1981	1985	1989	1993	1997
			$		
Hommes	25 286	23 942	24 830	22 091	22 537
Moins de 25 ans	13 480	11 189	12 610	8 923	9 754
25-44 ans	30 154	28 061	28 129	24 110	24 445
45-64 ans	29 693	28 466	29 068	26 332	26 439
65 ans et plus	17 288	17 869	18 495	19 170	19 449
Femmes	14 724	14 433	14 952	14 897	14 943
Moins de 25 ans	11 280	9 321	9 076	7 498	7 484
25-44 ans	17 959	17 836	17 798	17 911	17 406
45-64 ans	15 170	13 956	15 507	15 508	15 921
65 ans et plus	11 126	12 331	12 253	12 588	12 923
Total	**20 453**	**19 437**	**20 083**	**18 583**	**18 747**
Moins de 25 ans	12 422	10 294	10 913	8 218	8 635
25-44 ans	24 903	23 424	23 309	21 198	20 988
45-64 ans	23 597	21 991	22 948	21 345	21 508
65 ans et plus	13 721	14 621	14 869	15 331	15 653

1. En dollars constants de 1997.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 13.14
Revenu disponible des femmes par rapport à celui des hommes selon l'âge des particuliers de 15 ans et plus bénéficiant d'un revenu, Québec, 1981-1997

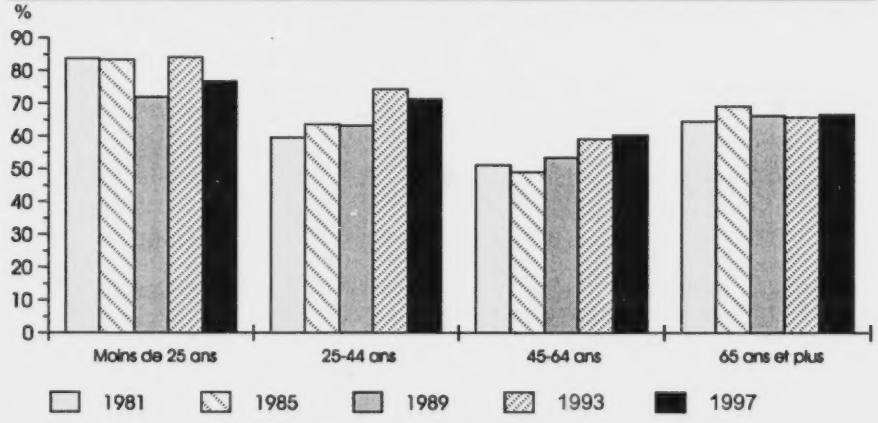

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

En 1981, le revenu disponible des femmes de moins de 25 ans correspond à 84 % de celui des hommes (figure 13.14), tandis qu'en 1997, il n'est plus que de 77 %. Le revenu des jeunes femmes a en effet diminué beaucoup plus que celui des jeunes hommes. Divers facteurs peuvent expliquer cette situation, dont la fréquentation scolaire et le travail à temps partiel. D'une part, en vingt ans, la fréquentation scolaire a beaucoup augmenté chez les deux sexes, mais les femmes ont dépassé les hommes à ce chapitre. À titre d'exemple, en 1981, 21,1 % des hommes et 15,8 % des femmes de 20 à 24 ans fréquentent l'école à temps plein; en 1996, ces taux sont de 39,5 % et 43,6 % respectivement. D'autre part, le travail à temps partiel chez les personnes de moins de 25 ans bénéficiant d'un revenu s'est beaucoup généralisé de 1981 à 1997; il est passé de 25,6 % à 52,4 % chez les femmes et de 21,8 % à 43,0 % chez les hommes.

Les autres groupes d'âge connaissent par contre un rapprochement de leur revenu et ce sont les 25-44 ans qui améliorent le plus leur situation, le ratio du revenu disponible des femmes sur celui des hommes passant de 60 % à 71 %.

La figure 13.15 indique le revenu disponible pour certaines générations de 1982 à 1997. Bien que le revenu des différentes générations augmente avec l'âge jusqu'à 40-44 ans, pour diminuer après, il apparaît clairement qu'il baisse aux mêmes âges, d'une génération à l'autre. Ainsi, aux âges 25-29 ans, le revenu disponible des générations 1957-1962 s'établit à 18 761 $, mais il n'est plus que de 17 328 $ chez celles nées en 1967-1972.

Figure 13.15
Revenu disponible des particuliers pour certaines générations, selon l'âge, Québec, 1982, 1987, 1992 et 1997

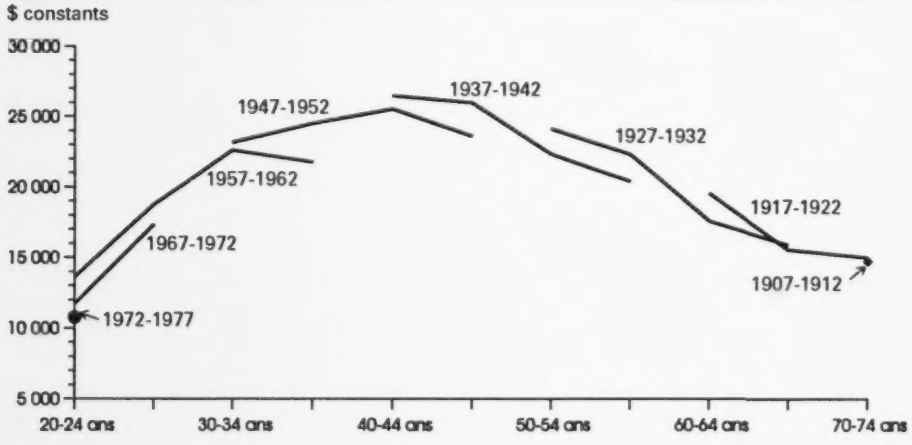

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le revenu disponible provient principalement des revenus d'emploi. Or, une étude de Paul Beaudry et Davis Green (2000) montre que les jeunes hommes qui entrent sur le marché du travail ont des gains inférieurs à ceux qui y sont entrés dans les années 1960 et 1970. Cette situation serait attribuable à de mauvaises performances successives du marché du travail pour les jeunes travailleurs. Les données sur les femmes sont moins évidentes en raison de leur entrée massive sur le marché du travail.

Le revenu d'emploi des hommes et des femmes

Seuls les particuliers de 15 ans et plus qui gagnent un revenu d'emploi sont retenus pour le calcul du revenu d'emploi moyen. La figure 13.16, qui suit l'évolution du revenu d'emploi des hommes et des femmes de 1981 à 1997, montre un rétrécissement des écarts entre les gains des hommes et ceux des femmes, même si les revenus des femmes demeurent bien en deçà de ceux des hommes. En 1997, le revenu d'emploi des femmes correspond ainsi à 66 % de celui des hommes, contre 59 % en 1981. Le revenu des femmes a augmenté de façon graduelle (12,5 % sur l'ensemble de la période), alors que celui des hommes, malgré de légères hausses et baisses successives, se retrouve en 1997 au même point qu'en 1981.

Le tableau 13.5 compare le revenu d'emploi des hommes et des femmes selon la scolarité, la participation au marché du travail, la profession et l'industrie (branche d'activité).

Figure 13.16
Revenu d'emploi des hommes et des femmes gagnant un revenu, Québec, 1981-1997

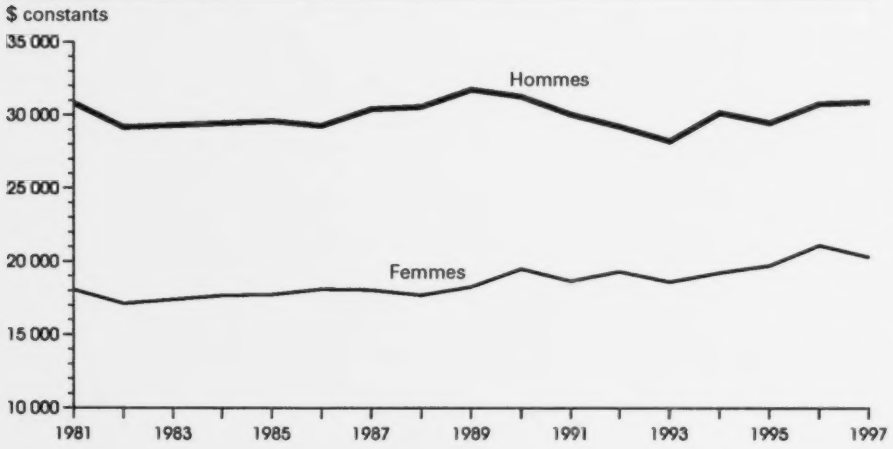

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 13.5

Revenu d'emploi moyen et répartition des hommes et des femmes de 15 ans et plus gagnant un revenu selon certaines caractéristiques, Québec, 1997

Caractéristiques	Hommes		Femmes		Total	F/H
	$	%	$	%	$	%
Scolarité						
Moins de 9 ans d'études	22 892	8,9	14 293	7,0	19 495	62,4
9 à 13 ans d'études sans diplôme d'études secondaires	24 503	15,6	13 319	11,9	20 145	54,4
Diplôme d'études secondaires	29 909	15,9	18 781	17,4	24 605	62,8
Études postsecondaires partielles	23 125	8,3	14 413	9,2	18 925	62,3
Diplôme d'études postsecondaires	30 398	33,5	20 208	37,6	25 470	66,5
Diplôme universitaire	45 889	17,8	32 619	16,9	40 008	71,1
Participation au marché du travail						
Travail surtout à temps plein	34 178	85,7	24 613	68,1	30 363	72,0
Travail surtout à temps partiel	11 327	13,8	11 222	31,4	11 259	99,1
N'a pas travaillé durant l'année de référence[1]	3 521	0,4	1 670	0,5	2 605	47,4
Profession						
Direction et administration	49 234	12,1	31 179	11,2	41 368	63,3
Sciences naturelles, génie, mathématiques, sciences sociales, religion, médecine et santé, arts, littérature, activités récréatives et secteurs connexes	36 508	13,1	25 421	15,8	30 944	69,6
Enseignement	39 342	3,5	28 195	7,5	32 196	71,7
Travail administratif	27 895	5,5	19 709	26,2	21 354	70,7
Commerce	27 672	9,2	15 944	8,7	22 505	57,6
Services	23 200	12,1	13 161	15,6	17 996	56,7
Agriculture, pêche, exploitation forestière[1]	17 719	3,9	11 500	1,8	15 980	64,9
Mines, traitement et usinage des matières premières[1]	29 674	8,1	18 288	1,8	27 933	61,6
Fabrication, montage et réparation de produits finis	28 742	13,0	15 818	5,8	25 249	55,0
Construction[2]	27 634	7,4	x	x	27 409	x
Transports[1]	28 356	10,1	18 894	2,2	26 884	66,6
N'a pas travaillé[3]	6 212	2,0	5 261	3,3	5 660	84,7
Industrie						
Agriculture[1]	17 643	2,5	11 178	2,0	15 047	63,4
Autres industries primaires[1]	32 193	2,3	19 500	0,3	31 044	60,6
Industries manufacturières (biens non durables)	34 165	11,0	19 695	9,4	28 149	57,6
Industries manufacturières (biens durables)	32 288	13,0	27 244	3,0	31 482	84,4
Construction[1]	26 141	6,7	15 669	0,9	25 091	59,9
Transport, communication et autres services publiques	36 829	9,3	29 730	5,2	34 584	80,7
Commerce de gros[1]	32 753	5,8	21 131	2,5	29 715	64,5
Commerce de détail	23 790	11,0	14 291	12,6	19 152	60,1
Finances, assurances et affaires immobilières	45 377	2,9	26 164	6,4	32 820	57,7
Services communautaires	31 790	11,8	23 456	26,5	26 354	73,8
Services personnels	18 938	5,5	13 164	12,8	15 128	69,5
Services aux entreprises et services divers	32 360	9,9	21 083	9,0	27 467	65,2
Administration publique	41 199	6,5	27 399	6,2	35 064	66,5
N'a pas travaillé[3]	6 212	2,0	5 261	3,3	5 660	84,7
Total	**30 882**	**100,0**	**20 292**	**100,0**	**26 062**	**65,7**

1. Pour les résultats ombrés, estimation dont la fiabilité est incertaine en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.
2. La taille de l'échantillon est trop faible pour permettre la publication de certains résultats.
3. Il s'agit de personnes qui étaient en chômage ou inactives durant la semaine de référence et qui n'ont pas travaillé durant la dernière année.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le revenu d'emploi selon la scolarité

Bien que le revenu d'emploi augmente avec le niveau de scolarité, il existe quelques exceptions. En effet, les femmes ayant moins de 9 ans d'études gagnent plus que celles avec 9 à 13 ans de scolarité. L'âge et le travail à temps partiel peuvent expliquer ces différences : les femmes dont la scolarité est la plus faible sont plus âgées et travaillent en proportion plus importante à temps plein que celles de la catégorie suivante.

Si des études postsecondaires partielles procurent un revenu moindre que les études secondaires, tant chez les hommes que chez les femmes, c'est que cette catégorie peut inclure des personnes n'ayant pas obtenu de diplôme, car certains cours offerts par des écoles de métiers n'exigent pas de diplôme d'études secondaires (DES).

Le revenu d'emploi des femmes sur celui des hommes varie de 54 % à 71 %, selon la scolarité. La différence la plus grande se retrouve chez celles ayant de 9 à 13 ans d'études sans DES. Cette catégorie comprend une forte proportion de femmes travaillant à temps partiel (42 %). De leur côté, les hommes qui ont ce niveau de scolarité travaillent autant à temps plein (84 %) que ceux avec le plus faible niveau (83 %). Qu'elles aient moins de 9 ans d'études, un DES ou des études postsecondaires partielles, les femmes gagnent environ 62 % du revenu des hommes. C'est chez les détentrices d'un diplôme universitaire que le revenu d'emploi se rapproche le plus de celui des hommes.

Le revenu d'emploi selon la participation au marché du travail

Une plus forte proportion d'hommes que de femmes travaillent à temps plein : 86 % contre 68 %. Alors que les femmes gagnent un revenu à peu près équivalent à celui des hommes chez les travailleurs à temps partiel, le revenu d'emploi des femmes travaillant à temps plein correspond à 72 % de celui de leurs homologues masculins.

La participation au marché du travail explique donc seulement une partie des différences de revenus selon le sexe.

Le revenu d'emploi selon la profession

Les personnes exerçant des fonctions de direction et d'administration détiennent le revenu d'emploi le plus élevé, tant chez les hommes que chez les femmes; toutefois, celui des femmes correspond à 63 % de celui des hommes. Cette situation est probablement due à l'âge, les femmes gestionnaires étant plus jeunes que les hommes occupant un poste semblable : 39 ans contre 43 ans en moyenne. L'enseignement suit comme profession la plus rémunératrice, et c'est dans ce domaine que le revenu des femmes se rapproche le plus de celui des hommes (72 %).

La troisième catégorie de professions dans l'ordre, en matière de revenu d'emploi, regroupe les sciences naturelles, le génie, les mathématiques, les sciences sociales, la religion, la médecine et la santé, les arts, la littérature, les activités récréatives et les secteurs connexes. Les femmes y gagnent 70 % du revenu des hommes.

Le travail administratif est le type de profession qui comprend la plus forte proportion de femmes (26 %), suivi des sciences naturelles, génie, etc. (16 %), des services (16 %) et des fonctions de direction et d'administration (11 %). Chez les hommes, les quatre professions les plus populaires sont dans l'ordre : sciences naturelles, génie etc. (13 %), fabrication, montage et réparation de produits finis (13 %), direction et administration (12 %) et services (12 %).

La fabrication, le montage et la réparation de produits finis constituent le groupe de professions dans lequel le revenu des femmes s'éloigne le plus de celui des hommes (55 %), bien que les femmes y travaillent à temps plein dans une proportion de 87 %, soit le plus fort taux après la direction et l'administration (89 %). Les services et le commerce sont les deux autres domaines où les femmes gagnent le moins en pourcentage du revenu des hommes : 57 % et 58 % respectivement. Toutefois, c'est là qu'on observe le taux le plus élevé de travail à temps partiel chez les femmes (45 % et 44 %), tout comme chez les hommes (28 % et 20 %).

Le revenu d'emploi selon l'industrie

Cette variable indique la branche d'activité dans laquelle la personne travaillait au moment de l'enquête ou, si elle ne travaillait pas, lors de son emploi le plus récent au cours de la dernière année.

Le secteur du transport, de la communication et des autres services publics est le plus rémunérateur chez les femmes, suivi de l'administration publique et des industries manufacturières (biens durables). Chez les hommes, il s'agit des finances, assurances et affaires immobilières, puis de l'administration publique et finalement du transport, de la communication et des autres services publics.

C'est dans les industries manufacturières de biens durables que le revenu d'emploi des femmes se rapproche le plus de celui des hommes, avec un ratio de 84 %. À l'opposé, le ratio n'est que de 58 % dans les industries manufacturières de biens non durables. Il est à noter aussi que dans le transport, la communication et les autres services publics, le revenu des femmes correspond à plus de 80 % de celui des hommes.

Les services communautaires regroupent le plus de femmes (27 %); suivent les services personnels (13 %) et le commerce de détail (13 %). Ces deux secteurs sont les moins rémunérateurs, après l'agriculture, tant chez les femmes que chez les hommes. Les industries manufacturières de biens durables comprennent la

plus forte proportion d'hommes (13 %), suivies des services communautaires (12 %), du commerce de détail (11 %) et des industries manufacturières de biens non durables (11 %).

Les femmes ont réalisé des progrès importants sur le marché du travail et leur revenu est en hausse par rapport à 1981, tandis que les hommes connaissent plutôt une baisse de revenu. Il y a ainsi diminution des écarts de revenu selon le sexe. Malgré tout, d'importantes différences subsistent. Les femmes occupent plus souvent des emplois à temps partiel et leur statut professionnel demeure inférieur à celui des hommes. La hausse importante de la fréquentation scolaire chez les femmes devrait favoriser leur présence dans des professions plus rémunératrices et qui exigent un diplôme. Par ailleurs, la progression remarquable du taux d'activité féminine des dernières décennies devrait permettre l'acquisition de l'expérience nécessaire pour accéder à des postes de responsabilité plus lucratifs.

Conclusion

L'évolution du revenu des Québécois durant les dernières décennies a subi l'influence de l'activité économique marquée par deux récessions suivies de reprises plus ou moins accentuées. La concentration de plus en plus forte de l'économie dans les industries de services, l'accroissement de la population en âge de travailler, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, la hausse de la scolarisation et la bonification des programmes de transferts gouvernementaux sont aussi au nombre des facteurs qui ont façonné l'évolution du revenu.

Par ailleurs, les familles comptent de moins en moins d'enfants, et les ruptures d'union entraînent une hausse du nombre de familles monoparentales et de personnes seules. Le vieillissement de la population fait également augmenter le nombre de personnes seules et de couples sans enfants. Ainsi, les personnes seules remplacent maintenant les couples avec enfants comme type d'unité familiale le plus fréquent. Ces changements démographiques s'ajoutent aux changements économiques pour modifier le portrait du revenu des unités familiales.

Sur une période de vingt ans, le revenu total de l'ensemble des unités familiales ne s'est pas amélioré. Il a été à son plus haut niveau en 1980 et en 1989, mais malgré quelques redressements, il se retrouve en 1997 au même niveau qu'en 1992 ou même 1983. Les hausses d'impôt se sont jointes aux conditions économiques difficiles, et le revenu disponible a chuté de façon presque continue.

La situation diffère si l'on considère les personnes seules et les familles séparément. En effet, les personnes seules ont connu une amélioration de leur revenu total depuis 1977, mais leur revenu disponible en 1997 correspond à peu près à celui d'il y a vingt ans. Leur représentation accrue a contribué à la baisse du revenu moyen de l'ensemble des unités.

Les familles aussi voient leur revenu total s'améliorer légèrement entre 1977 et 1997, alors que leur revenu disponible chute. Une fois le revenu disponible ajusté en fonction de leur taille, elles connaissent une stabilisation du niveau de vie, avec un revenu qui reste à peu près le même durant la période.

Parmi les différents types d'unités, les personnes seules bénéficient du revenu disponible le plus bas; viennent ensuite les familles monoparentales, les couples sans enfants puis ceux avec enfants. Toutefois, après ajustement en fonction de la taille de l'unité familiale, les familles monoparentales ont le revenu disponible le plus faible, suivies des personnes seules et des couples avec enfants. Ce sont les couples sans enfants qui ont le revenu ajusté le plus élevé.

Durant la période, le revenu disponible des couples sans enfants s'est détérioré, celui des familles monoparentales, ajusté selon la taille, a diminué légèrement, tandis que celui des couples avec enfants s'est amélioré. Le niveau de vie des couples sans enfants, bien que supérieur à celui des autres types de famille, s'est donc dégradé. Par ailleurs, la diminution de la taille des familles a permis d'atténuer la baisse de niveau de vie, dans les cas des familles monoparentales, ou de l'améliorer dans le cas des couples avec enfants.

Par ailleurs, n'eut été la participation accrue des femmes au marché du travail, tous les types de familles auraient connu une baisse de niveau de vie. Bien que le revenu des femmes demeure inférieur à celui des hommes, les écarts se rétrécissent, à cause de l'augmentation du revenu des femmes combinée à la diminution de celui des hommes.

Ici encore, la situation diffère selon l'angle sous lequel on la considère. En effet, bien que le revenu disponible de l'ensemble des particuliers bénéficiant d'un revenu diminue entre 1981 et 1997, celui des 65 ans et plus augmente, et celui des autres groupes d'âge diminue d'autant plus fortement qu'ils sont jeunes. De plus, on observe une diminution du revenu disponible d'une génération à l'autre, aux mêmes âges, chez l'ensemble des particuliers de 15 ans et plus. Le revenu disponible ajusté des unités familiales – qui reflète mieux le niveau de vie – s'améliore d'une génération à l'autre chez celles dont le chef est né avant 1947. Malgré tout, les jeunes familles ont un niveau de vie inférieur à celui des générations précédentes.

Les aînés ont profité de l'amélioration des programmes de transferts gouvernementaux. Les unités familiales ont maintenu leur position grâce à la réduction de la taille des familles et à la participation accrue des femmes sur le marché du travail. Par contre, les jeunes ont été durement touchés par les récessions. Il reste à espérer que l'amélioration des conditions économiques se répercutera sur leur revenu.

Bibliographie

BAUDRY, Paul et David A. GREEN (2000). « Cohort patterns in Canadian earnings : assessing the role of skill premia in equality trends », *Revue canadienne d'économique*, vol. 33, n° 4, novembre 2000, p. 907-936.

BERNIER, Jean et Pierre LANCTÔT (1996). *Échelles d'équivalence*, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction générale des politiques et des programmes, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 31 p.

EUROSTAT (1998). *Portrait social de l'Europe, 1998*, Luxembourg, Eurostat, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1998, 235 p.

HOURRIEZ , Jean-Michel et Bernard LEGRIS (1995). « Le niveau de vie des personnes âgées », *Économie et Statistiques*, n° 283-284, 1995 - 3/4, INSEE, p.137-160.

INSEE (1999). *Données sociales, la société française*, Paris, INSEE, 506 p.

LEGRIS, Bernard et S. LOLLIVIER (1996). « Le niveau de vie par génération », *INSEE Première*, n° 423, janvier 1996.

OSBERG, Lars (2000). *Long run trends in economic inequality in five countries – a birth cohort view,* Working Paper N° 222, Luxembourg income Study, 49 p.

STATISTIQUE CANADA (2000). *Tendances du revenu au Canada, 1980-1997*, [Cédérom], Ottawa, Gouvernement du Canada (13F0022XCB).

Chapitre 14

Inégalité et pauvreté

Sylvie Jean
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Les revenus varient en fonction de l'âge, de la scolarité ou de l'expérience de travail. Toutefois, des écarts significatifs entre les revenus de différents groupes engendrent une problématique sociale lorsque l'inégalité crée deux groupes distincts : les riches et les pauvres. Ces catégories ne forment pas des groupes homogènes, bien que certaines situations comportent plus de risques de pauvreté, et les conditions peuvent varier dans le temps et provoquer une mobilité ascendante ou descendante. La question de l'inégalité et de la pauvreté est essentielle à l'étude des conditions de vie. Elle permettra d'évaluer si des progrès ont été réalisés ces dernières décennies au Québec.

Il existe différentes mesures de redistribution du revenu. Les revenus du marché, qui comprennent les salaires et traitements retirés d'un emploi, les rentes provenant d'un régime privé de retraite et les revenus de placement, sont sujets à la taxation. Puisque les hauts salariés sont plus taxés que ceux du bas de l'échelle, il y a un effet redistributif sur les revenus. Les paiements de transfert, qui viennent s'ajouter aux revenus du marché, principalement par le biais de l'assurance-emploi, des prestations d'aide sociale et des régimes de rentes publics, constituent l'autre mesure importante de redistribution du revenu.

Le revenu disponible des unités familiales reflète la mise en commun des revenus du marché d'une famille, auxquels on ajoute les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu. Il représente le montant disponible pour l'achat de biens et de services, mais il ne tient pas compte des services assumés par l'État et dont l'accès est gratuit.

La répartition des revenus peut être examinée sous différents aspects. Elle sera mesurée à partir de la distribution de la population selon la taille du revenu, la répartition par quintile de revenu et le coefficient de Gini. La polarisation et l'incidence du faible revenu sont des aspects distincts de l'inégalité qui seront aussi étudiés. Alors que la polarisation permet d'évaluer la situation de la classe moyenne, l'incidence du faible revenu concerne les plus pauvres de la société.

Après les considérations méthodologiques, la deuxième section du chapitre traite de la répartition des revenus. La troisième section porte sur la polarisation, et la quatrième sur les unités familiales à faible revenu. La dernière section compare l'inégalité et l'incidence du faible revenu des différentes provinces canadiennes.

Quelques précisions méthodologiques

Les données utilisées dans ce chapitre proviennent de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de Statistique Canada. Elles sont extraites des bandes de microdonnées sur le revenu des familles économiques. Les dernières données disponibles portent sur le revenu de 1997. La taille de l'échantillon pour le Québec s'élève à 6 841 unités familiales, pour un nombre pondéré de 3 184 111 unités.

Le concept de famille économique fait référence aux personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption. Pour sa part, le concept de personne seule s'applique à une personne qui vit seule ou qui vit dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec les autres membres du ménage.

L'étude couvre la période 1977 à 1997. Les revenus moyens sont exprimés en dollars constants de 1997 au moyen de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec, à compter de l'année 1979. Pour les années 1977 et 1978, cette donnée n'étant pas disponible, nous avons appliqué la variation de l'IPC pour la ville de Montréal à l'IPC de la province de Québec.

Différentes mesures servant à caractériser la répartition du revenu ont été retenues : la distribution des unités familiales selon la taille du revenu, la répartition par quintile de revenu et le coefficient de Gini. À ces mesures s'ajoutent deux indicateurs qui évaluent plus spécifiquement la situation de la classe moyenne : la distribution des unités familiales dans un intervalle de part et d'autre du niveau médian des revenus et l'indice de polarisation P.

Les indicateurs d'inégalité ont été calculés à partir du revenu disponible des unités familiales ajusté d'après la taille et la composition des familles au moyen d'une échelle d'équivalence. Cette échelle utilise les équivalences de la mesure de faible revenu de Statistique Canada et accorde un poids de 1,0 au premier adulte, de 0,4 aux autres adultes et de 0,3 aux enfants, à l'exception du premier enfant d'une famille monoparentale qui reçoit un poids de 0,4.

La répartition du revenu par quintile donne la part du revenu que détiennent cinq groupes de même taille. Le premier quintile est constitué du 20 % de la population dont le revenu est le plus faible, et le dernier quintile correspond au 20 % de la population dont le revenu est le plus élevé.

Le coefficient de Gini est un indice qui mesure quantitativement l'inégalité du revenu. Il varie entre 0 et 1; un coefficient nul traduit une égalité parfaite, toutes les unités gagnant le même revenu, et un coefficient de 1 une inégalité totale, une seule unité recevant tout le revenu.

Un des indicateurs de polarisation donne la proportion des unités familiales dont le revenu disponible ajusté en fonction de la taille de la famille se situe entre 75 % et 125 % de la médiane. La médiane représente la ligne qui sépare les unités en deux parties égales : il y a autant d'unités qui ont un revenu inférieur à la médiane que d'unités avec un revenu supérieur. Ainsi, les unités familiales dont le revenu se situe dans un intervalle de part et d'autre du niveau médian des revenus peuvent représenter la classe moyenne.

L'indice de polarisation P, élaboré dans Wolfson (1997), est une mesure sommaire de la polarisation, analogue au coefficient de Gini, qui porte à la fois sur l'étendue de la fourchette à partir du point milieu et sur la bimodalité. Plus P est élevé, plus la polarisation est accentuée, et plus la classe moyenne est réduite. La composition de cet indice est reprise plus loin.

Quant à l'incidence du faible revenu, elle est estimée à partir d'une mesure de faible revenu après impôt. Cette mesure est basée sur la demie du revenu familial médian après impôt ajusté pour tenir compte de la taille de la famille. L'échelle d'équivalence servant à ajuster le revenu est celle décrite précédemment. Une famille est à faible revenu si son revenu après impôt, multiplié par la taille ajustée de la famille, est inférieur à la moitié du revenu médian après impôt ajusté pour l'ensemble des familles.

Par exemple, le revenu médian après impôt ajusté pour le Québec est de 19 233 $ en 1997; pour un adulte, le seuil de faible revenu est de 9 617 $ (19 233 $ divisé par deux); pour une famille de deux adultes et un enfant, il est de 16 348 $ (9 617 $ multiplié par 1,7 (1 + 0,4 + 0,3)).

Le revenu déficitaire représente l'écart exprimé en dollars entre le revenu disponible ajusté et la mesure de faible revenu après impôt pour les familles à faible revenu. Les familles ayant un revenu négatif découlant d'un emploi autonome ou d'une perte sur placements sont considérées comme ayant un revenu égal à zéro.

La répartition des revenus

L'augmentation du nombre de familles monoparentales de chef féminin et le vieillissement de la population ont contribué à la hausse du nombre de familles à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus, tandis que l'accroissement du taux d'activité des femmes a eu le résultat contraire. Ces changements structurels influencent la répartition des revenus.

La répartition des unités selon la tranche de revenu disponible

La première figure illustre la distribution des unités familiales selon la tranche de revenu disponible ajusté en fonction de l'échelle d'équivalence, en dollars constants de 1997. Cette mesure montre une diminution de l'inégalité entre 1977 et 1997. En effet, la proportion des unités dans les tranches de revenus extrêmes (moins de 10 000 $ et 30 000 $ et plus) est en baisse, alors que celle des unités qui disposent d'un revenu de 10 000 $ à 19 999 $ augmente. Par ailleurs, les unités de la tranche 20 000 $ à 29 999 $ affichent une proportion à peu près constante durant la période.

Il existe toutefois des différences importantes dans la répartition du revenu disponible ajusté selon le type d'unité familiale. Les personnes seules et les familles monoparentales se concentrent ainsi plus fortement dans la tranche de revenu de moins de 10 000 $, par rapport aux couples avec ou sans enfants (figure 14.2), et moins fortement dans celle de 30 000 $ et plus. Leur situation s'est tout de même améliorée : en 1977, elles sont les plus nombreuses dans la tranche de moins de 10 000 $, alors qu'en 1997, elles dominent dans celle de 10 000 $ à 19 999 $. Chez les couples avec enfants, si la proportion des unités dans la tranche inférieure de revenu a diminué, c'est au profit de la tranche supérieure, car la situation des unités se situant dans les tranches du milieu a peu évolué. Quant aux couples sans enfants, ils sont moins nombreux dans la tranche supérieure qu'en 1977, mais leur proportion augmente dans la tranche de 10 000 $ à 19 999 $. Dans la

Figure 14.1
Répartition des unités familiales selon la tranche de revenu disponible[1] ajusté, Québec, 1977, 1987 et 1997

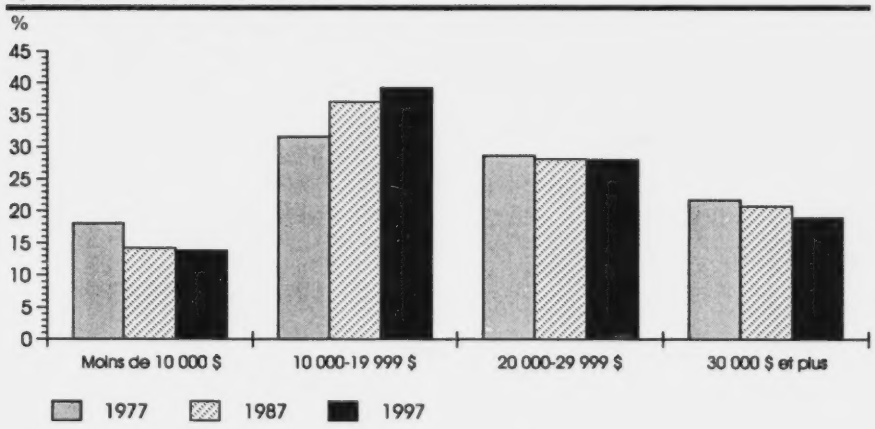

1. En dollars constants de 1997.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

dernière décennie de la période, cependant, leur situation est restée pratiquement la même.

Il est à noter que la représentation des couples avec enfants dans l'ensemble des unités familiales au Québec a chuté par rapport à 1977, contrairement aux autres types d'unités (voir figure 13.3 du chapitre sur le revenu). Les personnes seules sont maintenant le type d'unité familiale le plus fréquent, avec le tiers des unités en 1997. Les progrès de la répartition du revenu des unités familiales proviennent donc en partie de l'amélioration de la situation des personnes seules dans les tranches inférieures de revenu, combinée à la plus faible représentation de ces personnes dans les tranches supérieures de revenu.

Figure 14.2
Répartition des unités familiales selon la tranche de revenu disponible ajusté et le type d'unité familiale, Québec, 1977, 1987 et 1997

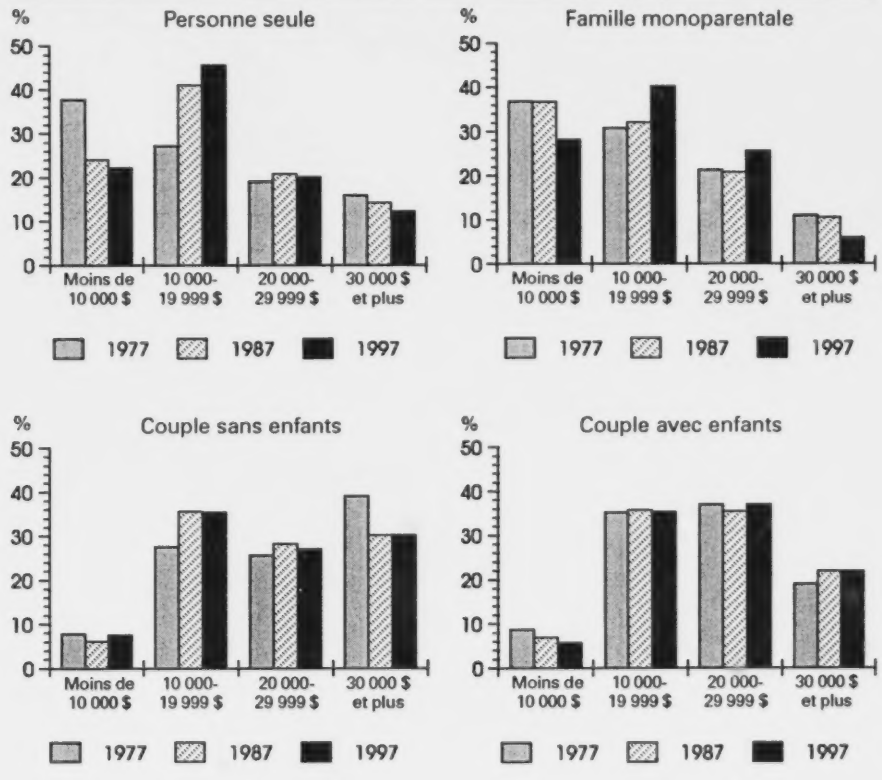

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

La répartition du revenu disponible par quintile

Comme l'indiquent les données du tableau 14.1, les unités familiales du quintile inférieur ne reçoivent que 7,6 % du revenu disponible total ajusté en 1997 (7,1 % pour les personnes seules et 8,5 % pour les familles), tandis que les unités du quintile supérieur accaparent 37,0 % du revenu (39,2 % pour les personnes seules et 35,7 % pour les familles).

Les écarts entre les quintiles extrêmes montrent des inégalités plus fortes chez les personnes seules que chez les familles. Toutefois, les différences s'amenuisent entre les types d'unités, puisque la répartition du revenu disponible s'est améliorée chez les personnes seules de 1977 à 1997. Chez les familles, elle est demeurée à peu près stable. En effet, les personnes seules des deux premiers quintiles augmentent leur part de 2,7 et 3,4 points de pourcentage respectivement, et celles des deux derniers diminuent la leur de 1,3 et 5,6 points. Par ailleurs, les familles des différents quintiles ne voient pas leur part bouger de plus de 0,8 point de pourcentage, à la hausse ou à la baisse.

La répartition par quintile permet de déterminer l'importance de la part de revenu qui revient à chaque groupe. Ainsi, chez les personnes seules, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres se rétrécit. Les changements sont moins

Tableau 14.1
Répartition du revenu disponible ajusté des unités familiales par quintile, Québec, 1977, 1987 et 1997

	Nombre pondéré	Quintile[1]				
		1	2	3	4	5
	n	%				
Personnes seules						
1977	545 920	4,4	9,6	16,0	25,1	44,8
1987	784 296	6,9	11,9	16,4	24,7	40,1
1997	1 075 281	7,1	13,0	16,9	23,8	39,2
Familles						
1977	1 580 820	7,7	14,0	18,7	24,0	35,5
1987	1 931 824	8,2	13,8	18,1	23,3	36,6
1997	2 108 830	8,5	14,2	18,2	23,4	35,7
Unités familiales						
1977	2 126 740	6,2	13,0	18,5	24,6	37,6
1987	2 716 120	7,4	13,1	18,0	23,9	37,6
1997	3 184 111	7,6	13,4	18,1	23,8	37,0

1. Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

importants chez les familles : celles du premier quintile augmentent leur part, tout comme celles du dernier quintile, et l'écart demeure à peu près semblable entre ces deux groupes.

Alors que le revenu moyen disponible de l'ensemble des personnes seules varie peu de 1977 à 1997, il en va autrement du revenu des différents quintiles (tableau 14.2). Le revenu des trois premiers s'accroît, tandis que celui des deux derniers subit une baisse. Chez les familles, une augmentation est visible surtout chez les unités du premier quintile, les autres ne connaissant qu'une faible variation de leur revenu moyen disponible ajusté.

Les quintiles extrêmes diffèrent considérablement par leur composition (tableau 14.3). En effet, le premier comprend davantage d'unités chez les plus jeunes et les plus âgés que le cinquième, bien qu'une majorité d'unités fassent partie des groupes d'âge entre 25 et 64 ans dans ces deux quintiles. Les personnes seules sont beaucoup plus importantes en nombre dans le quintile inférieur, et les couples avec ou sans enfants dominent dans le quintile supérieur. Il n'est pas surprenant de constater que les unités du dernier quintile sont plus scolarisées et disposent majoritairement de plus d'un revenu.

Tableau 14.2
Revenu disponible ajusté[1] des unités familiales par quintile, Québec, 1977, 1987 et 1997

	Quintile[2]					Total
	1	2	3	4	5	
	$					
Personnes seules						
1977	3 891	8 622	14 435	22 493	40 198	17 910
1987	6 262	10 870	14 982	22 511	36 510	18 206
1997	6 313	11 541	14 990	21 217	34 899	17 781
Familles						
1977	8 897	16 175	21 521	27 739	40 959	23 050
1987	9 670	16 251	21 273	27 416	43 109	23 543
1997	9 864	16 543	21 257	27 237	41 692	23 310
Unités familiales						
1977	6 761	14 152	20 153	26 702	40 910	21 731
1987	8 175	14 388	19 799	26 268	41 378	22 002
1997	8 186	14 420	19 344	25 541	39 731	21 443

1. En dollars constants de 1997.
2. Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 14.3
Répartition en pourcentage des unités familiales dans les premier et cinquième quintiles de revenu disponible ajusté, selon certaines caractéristiques, Québec, 1997

Caractéristiques	Quintile	
	Inférieur	Supérieur
	%	
Âge		
Moins de 25 ans	13,0	2,2
25-44 ans	39,6	42,3
45-64 ans	33,7	46,2
65 ans et plus	13,8	9,3
Type d'unité familiale		
Personne seule	54,3	21,9
Couple sans enfants	12,0	35,8
Couple avec enfants	13,3	34,2
Monoparentale	17,5	3,1
Autre	2,9	5,0
Scolarité du chef		
Sans diplôme (< 9 ans de scolarité)	26,0	6,7
Études secondaires partielles ou DES	35,2	21,6
Études postsecondaires partielles	7,5	5,6
Diplôme d'études postsecondaires	23,8	32,6
Diplôme universitaire	7,6	33,5
Nombre de revenus d'emploi		
Aucun revenu	62,4	5,5
Un revenu	28,8	28,2
Deux revenus et plus	8,8	66,3
Total	**100,0**	**100,0**

Note : Les cellules ombrées présentent une estimation dont la fiabilité est incertaine en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Coefficient de Gini

Si le coefficient de Gini du revenu disponible indique une légère amélioration de la répartition de 1977 à 1997 entre les unités familiales, celui du revenu privé montre une disparité plus accentuée (figure 14.3). Par ailleurs, la répartition du revenu total (avant impôt et après transfert) demeure à peu près stable.

La figure 14.4 montre encore une fois une répartition des revenus plus égale chez les familles que chez les personnes seules, avec une amélioration chez les personnes seules de 1977 à 1997, tant pour le revenu total que pour le revenu disponible.

Alors que les indicateurs d'inégalité précédents renseignent sur la distribution des revenus, ils ne révèlent pas nécessairement si la classe moyenne s'amenuise ou non au profit des deux extrémités de l'échelle des revenus.

La polarisation

La classe moyenne fait l'objet de bien des spéculations dans le débat actuel sur la distribution des revenus; on craint qu'elle soit en voie de disparition ou qu'elle s'appauvrisse en raison d'un accroissement des inégalités. Toutefois, la polarisation n'augmente pas toujours quand l'inégalité croît et, inversement, une diminution des inégalités ne s'accompagne pas toujours d'une réduction de la polarisation. La polarisation permet ainsi d'évaluer la situation de la classe moyenne et pas seulement la répartition entre riches et pauvres (Wolfson et Murphy, 1998).

Figure 14.3
Coefficients de Gini des unités familiales, Québec, 1977, 1987 et 1997

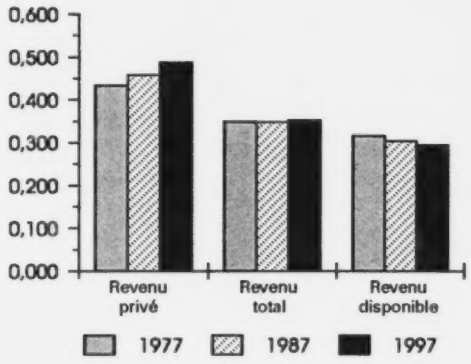

Figure 14.4
Coefficients de Gini des personnes seules et des familles, Québec, 1977, 1987 et 1997

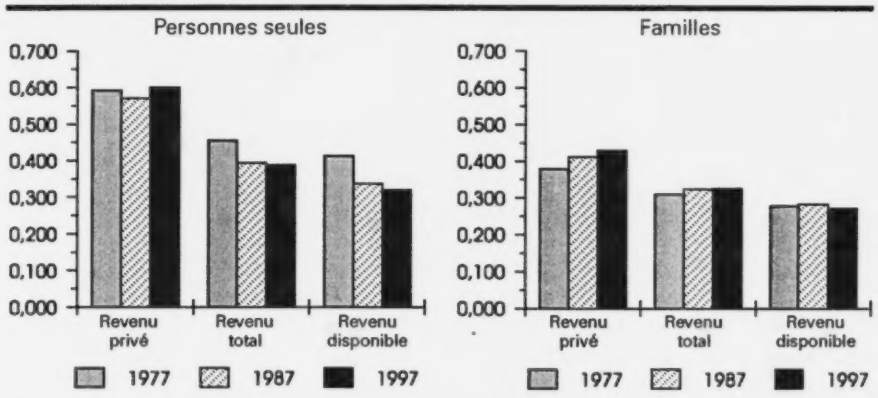

Note : Les revenus sont ajustés en fonction de la taille des unités familiales.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Distribution autour de la médiane

Le revenu médian disponible ajusté en fonction de la taille de la famille sépare les unités familiales en deux groupes égaux. De 1977 à 1997, il a baissé de 4 % en passant de 20 078 $ à 19 233 $, en dollars constants de 1997. Toutefois, parmi les différents types de familles, seuls les couples sans enfants connaissent une baisse de leur revenu médian ajusté; chez les personnes seules, il demeure à peu près constant, tandis que chez les familles monoparentales et les couples avec enfants, il augmente de 12 % et de 5 % respectivement (tableau 14.4).

Si on définit la classe moyenne par les unités familiales dont le revenu se situe entre 75 % et 125 % de la médiane, leur proportion augmente, tant pour l'ensemble des unités que pour chacun des types de familles (tableau 14.5). Ainsi, la

Tableau 14.4
Revenu disponible médian ajusté[1] selon le type d'unité familale, Québec, 1977, 1987 et 1997

	1977	1987	1997
		$	
Personne seule	14 647	14 832	14 745
Couple sans enfants	25 748	22 617	22 109
Couple avec enfants	21 365	21 804	22 317
Famille monoparentale	14 180	13 863	15 940
Autre	20 601	21 659	22 055
Total	**20 078**	**19 712**	**19 233**

1. En dollars constants de 1997.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 14.5
Proportion d'unités familiales se situant de part et d'autre de la médiane (75-125 %), Québec, 1977, 1987 et 1997

	1977	1987	1997
		%	
Personnes seules	**17,9**	**29,4**	**35,7**
Familles	**39,9**	**39,5**	**40,9**
Couples sans enfants	33,4	36,8	38,6
Couples avec enfants	45,8	44,4	46,0
Familles monoparentales	22,7	25,4	30,5
Autre	38,4	43,6	42,0
Total	**33,9**	**34,6**	**36,4**

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

proportion des revenus intermédiaires est à la hausse et la distribution s'étale moins de part et d'autre du milieu; elle devient donc moins polarisée. On peut conclure à une régression de la polarisation et non à un rétrécissement de la classe moyenne. Cependant, chez les couples avec enfants, cet indicateur n'évolue presque pas de 1977 à 1997, alors qu'il double chez les personnes seules.

Indice de polarisation

Le tableau 14.6 suivant donne les différents indicateurs qui entrent dans la composition de l'indice P. En plus du coefficient de Gini défini précédemment figurent le revenu médian (m), le revenu moyen (μ) et le rapport entre la médiane et la moyenne (mtan). L(0,5) donne la part de la médiane ou part des revenus détenus par la moitié inférieure de la population, alors que T correspond à 50 % moins L(0,5). On calcule l'indice de polarisation comme suit : P=2(2T-Gini)/mtan.

Tableau 14.6
Indice de polarisation des unités familiales et différentes statistiques qui entrent dans sa composition, Québec, 1977, 1987 et 1997

	1977	1987	1997
Personnes seules			
Gini	0,413	0,337	0,320
L(0,5)	0,209	0,263	0,279
m	5 517	11 467	14 745
μ	6 746	14 076	17 781
mtan	0,818	0,815	0,829
T	0,292	0,237	0,221
P	0,416	0,339	0,294
Familles			
Gini	0,279	0,283	0,272
L(0,5)	0,305	0,305	0,312
m	8 100	16 429	21 309
μ	8 682	18 202	23 310
mtan	0,933	0,903	0,914
T	0,195	0,195	0,188
P	0,239	0,238	0,226
Unités familiales			
Gini	0,316	0,303	0,295
L(0,5)	0,278	0,289	0,295
m	7 563	15 240	19 233
μ	8 185	17 010	21 443
mtan	0,924	0,896	0,897
T	0,222	0,211	0,205
P	0,276	0,267	0,258

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

L'indice P diminue tant pour l'ensemble des unités familiales que pour les familles et les personnes seules. La polarisation du revenu de l'ensemble des unités familiales régresse donc, mais l'amélioration est plus accentuée chez les personnes seules.

Les différents indices concordent pour montrer une meilleure répartition du revenu disponible des unités familiales associée à une régression de la polarisation. Même si les revenus sont ajustés en fonction de la taille des familles, tous les types de familles ne bénéficient pas de la même amélioration. Une analyse selon l'âge ou le niveau de scolarité pourrait moduler encore ces constatations.

Il faut par ailleurs se demander si la réduction des inégalités s'accompagne d'une diminution de la pauvreté.

La pauvreté

La mesure de faible revenu

En l'absence de mesure officielle de la pauvreté au Québec ou au Canada, nous parlons d'incidence de faible revenu plutôt que de pauvreté. La mesure de faible revenu est relative. Elle s'apparente plus à une mesure d'inégalité que de pauvreté car, basée sur un pourcentage du revenu médian, elle évalue le faible revenu relativement à l'ensemble de la population. Les seuils évoluent donc au même rythme que le revenu de référence.

La mesure de faible revenu utilisée ici est basée sur le revenu médian québécois. Le tableau 14.7 révèle que le taux de faible revenu diminue de 1977 à 1997 pour l'ensemble des unités familiales (de 18 % à 13 %). Chez les personnes seules, l'incidence du faible revenu passe de plus du tiers à une personne sur cinq, tandis que chez les familles – dont le taux est de beaucoup inférieur – la réduction est plus modeste : de 11 % à 9 %. Les familles monoparentales, qui ont les taux les plus élevés parmi les familles, connaissent une forte amélioration de leur situation entre 1977 et 1997.

Les personnes seules âgées ou les familles dont le chef a 65 ans et plus voient leur taux de faible revenu chuter de façon impressionnante. Au contraire, les jeunes de moins de 25 ans, vivant seuls ou en famille, sont en proportion plus nombreux à être à faible revenu en 1997 qu'en 1977.

L'univers des jeunes fait souvent référence aux moins de 30 ans. Le tableau 14.8 confirme la détérioration de leur situation. En 1977, 17 % des jeunes unités familiales, dont le chef a moins de 30 ans, sont à faible revenu; ce taux s'élève à 22 % en 1987 et à 27 % en 1997, soit une hausse de près de 60 % en 20 ans. En comparaison, les unités dont le chef a entre 30 et 54 ans connaissent une légère diminution de leur taux de faible revenu pendant la période considérée (de 13 % à 12 %), et celles dont le chef a 55 ans et plus une amélioration considérable (27 % contre 9 %).

Tableau 14.7
Proportion de familles et de personnes seules à faible revenu[1] selon certaines caractéristiques, Québec, 1977, 1987 et 1997

Caractéristiques	1977	1987	1997
		%	
Âge			
Personne seule	**37,8**	**23,5**	**20,2**
Moins de 25 ans[2]	36,4	40,8	47,7
25-44 ans	19,0	23,0	19,3
45-64 ans	36,3	30,4	32,6
65 ans et plus[3]	58,7	9,3	1,6
Homme seul	28,6	24,8	22,3
Moins de 65 ans	24,8	26,9	26,1
65 ans et plus[2]	46,5	6,4	x
Femme seule	44,8	22,3	18,2
Moins de 65 ans	35,1	30,0	29,9
65 ans et plus[3]	63,5	10,0	1,9
Famille	**11,4**	**10,0**	**9,0**
Moins de 25 ans[2]	13,5	17,9	29,6
25-44 ans	10,9	11,9	10,3
45-64 ans	10,5	8,3	8,3
65 ans et plus[2]	14,8	4,0	1,6
Unité familiale			
Moins de 25 ans	25,2	29,6	39,3
25-44 ans	12,2	14,6	12,9
45-64 ans	16,3	13,2	14,9
65 ans et plus[3]	34,4	6,4	1,6
Structure de l'unité familiale			
Personne seule	37,8	23,5	20,2
Couple sans enfants	8,0	5,9	7,2
Couple avec enfants	8,8	6,7	5,3
Monoparentale	37,5	36,5	27,7
Autre[2]	9,7	6,7	4,1
Total	**18,1**	**13,9**	**12,8**

1. Estimation fondée sur la mesure de faible revenu (MFR) basée sur le revenu médian québécois après impôt.
2. Estimation dont la fiabilité est incertaine en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.
3. Estimation dont la fiabilité est incertaine en raison de la taille insuffisante de l'échantillon, sauf pour 1977.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Ainsi, en 1977, les unités à faible revenu étaient constituées à 44 % de ménages dont le chef a 55 ans et plus et à 21 % de jeunes ménages de moins de 30 ans; ces proportions sont de 23 % et 26 % respectivement en 1997. Or, dans l'ensemble de la population, la proportion des ménages plus âgés suit l'évolution inverse, car elle augmente de 1977 à 1997 alors que celle des jeunes ménages diminue (figure 14.5).

Tableau 14.8
Proportion de familles et de personnes seules à faible revenu[1] selon l'âge, Québec, 1977, 1987 et 1997

	1977	1987	1997
		%	
Personnes seules			
Moins de 30 ans	29,4	32,4	37,0
30-54 ans	27,0	25,2	21,7
55 ans et plus	51,2	15,5	12,0
Familles			
Moins de 30 ans	10,8	15,6	19,2
30-54 ans	10,7	9,9	8,2
55 ans et plus	13,2	7,0	7,0
Unités familiales			
Moins de 30 ans	17,1	22,2	26,9
30-54 ans	13,2	13,1	11,8
55 ans et plus	27,0	10,0	9,1

1. Estimation fondée sur la mesure de faible revenu (MFR) basée sur le revenu médian québécois après impôt.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 14.5
Répartition des unités familiales et des unités familiales à faible revenu selon l'âge, Québec, 1977, 1987 et 1997

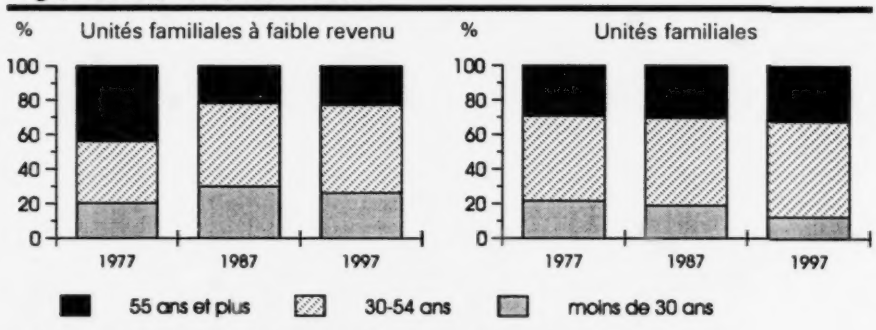

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le revenu déficitaire

Le revenu déficitaire donne une bonne indication de l'intensité du faible revenu. En 1977, il manquait en moyenne 3 561 $ (en dollars de 1997) aux unités à faible revenu pour ne plus faire partie de cette catégorie; vingt ans plus tard l'écart diminue à 2 876 $. Selon le tableau 14.9, qui donne le revenu déficitaire pour les différents types d'unités familiales, seuls les couples sans enfants connaissent une augmentation de la gravité de leur situation de 1977 à 1997. Tous les groupes d'âge voient leur revenu déficitaire diminuer pendant cette période. Ainsi, chez les unités dont le chef a moins de 25 ans, il diminue de 29 % en passant de 5 591 $ à 3 945 $. Donc, même si les taux de faible revenu ont augmenté chez les jeunes, l'intensité n'en est pas plus grande.

Tableau 14.9
Revenu déficitaire[1] selon le type de famille et l'âge du chef, Québec, 1977, 1987 et 1997

	1977	1987	1997
		$	
Type de famille			
Personne seule	3 946	3 109	3 238
Famille	3 119	2 517	2 461
Couple sans enfants	2 595	2 645	2 697
Couple avec enfants	3 340	2 453	2 262
Monoparentale	3 117	2 535	2 392
Autre[2]	3 081	2 247	2 942
Âge du chef			
Moins de 25 ans	5 591	3 389	3 945
25-44 ans	3 596	2 758	2 742
45-64 ans	3 438	2 895	2 636
65 ans et plus	2 729	1 620	1 840
Total	**3 561**	**2 806**	**2 876**

1. En dollars constants de 1997.
2. Estimation dont la fiabilité est incertaine en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Les personnes à faible revenu

Alors que les tableaux précédents traitent des unités familiales, le tableau 14.10 dénombre les personnes à faible revenu. Le nombre de personnes vivant dans une unité à faible revenu diminue de 1977 à 1997, en passant de 844 000 à 745 000, tandis que l'incidence du faible revenu chute de 13,9 % à 10,2 %. Ainsi, le nombre de personnes à faible revenu vivant dans une famille baisse; c'est notamment le cas des enfants de moins de 7 ans, de moins de 16 ans ou de moins de 18 ans.

Tableau 14.10
Personnes à faible revenu[1] et proportion au sein de la population à faible revenu, Québec, 1977, 1987 et 1997

	Personnes à faible revenu			Taux de faible revenu			Proportion au sein de la population à faible revenu		
	1977	1987	1997	1977	1987	1997	1977	1987	1997
	n			%					
Personnes seules	206 220	183 975	217 674	37,8	23,5	20,2	24,4	24,1	29,2
Moins de 65 ans	119 760	165 337	212 843	30,1	28,3	27,7	14,2	21,6	28,6
65 ans et plus[2]	86 460	18 638	4 831	58,7	9,3	1,6	10,2	2,4	0,6
Personnes vivant dans une famille économique	637 580	579 811	526 885	11,6	9,8	8,5	75,6	75,9	70,8
Enfants, moins de 18 ans	291 530	238 388	196 399	15,7	14,7	12,1	34,5	31,2	26,4
Enfants, moins de 7 ans	104 320	93 865	90 690	16,3	15,6	14,5	12,4	12,3	12,2
Enfants, moins de 16 ans	255 060	221 765	183 013	15,9	15,4	12,8	30,2	29,0	24,6
Adultes, moins de 65 ans	..	325 400	325 094	..	8,4	8,1	..	42,6	43,7
Adultes, 65 ans et plus[2]	..	16 023	5 392	..	3,6	0,9	..	2,1	0,7
Total des personnes à faible revenu	**843 800**	**763 786**	**744 559**	**13,9**	**11,4**	**10,2**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Enfants, moins de 18 ans	291 530	238 388	196 399	15,7	14,7	12,1	34,5	31,2	26,4
Adultes, moins de 65 ans	..	490 737	537 937	..	11,1	11,2	..	64,3	72,2
Adultes, 65 ans et plus[2]	..	34 661	10 223	..	5,4	1,2	..	4,5	1,4

1. Estimation fondée sur la mesure de faible revenu (MFR) basée sur le revenu médian québécois après impôt.
2. Estimation dont la fiabilité est incertaine en raison de la taille insuffisante de l'échantillon, sauf pour 1977.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Par ailleurs, il y a plus de personnes seules à faible revenu, même si leur taux diminue. En effet, le nombre des personnes seules dans la population en général augmente plus vite que le nombre de celles qui sont à faible revenu. En 1997, les personnes à faible revenu sont constituées à près du tiers de personnes seules et à un peu plus du quart d'enfants de moins de 18 ans; très peu sont âgées de 65 ans et plus.

Synthèse historique

La figure 14.6 illustre l'évolution des principaux indicateurs d'inégalité et de faible revenu de 1977 à 1997, plutôt que de porter sur trois années repères comme les tableaux et figures précédents. Bien que les indicateurs pour l'année 1989 affichent les meilleurs résultats de la période, soit les plus bas taux d'inégalité ou de faible revenu et le plus fort pourcentage d'unités se trouvant de part et d'autre de la médiane, la tendance observée au moyen des trois années repères est confirmée.

En effet, le coefficient de Gini du revenu disponible et le coefficient de polarisation suivent à peu près le même mouvement; bien qu'il soit peu accentué sur la période, il montre une tendance à la baisse. Ainsi, l'inégalité et la polarisation du revenu des unités familiales diminuent entre 1977 et 1997.

Par ailleurs, la distribution des unités familiales de part et d'autre de la médiane tend à augmenter. Ici aussi le mouvement se fait lentement, mais il révèle une proportion grandissante d'unités dont le revenu se situe entre 75 % et 125 % du revenu médian disponible ajusté selon la taille des familles.

Quant au taux de faible revenu des unités, basé sur la MFR, il baisse régulièrement au cours de la période. À la fin des années 70, il est de l'ordre de 17 %; durant les années 80, il passe de 16 % à 14 % (en excluant l'année 1989), et pendant les années 90, il se situe aux environs de 13 %.

Figure 14.6
Indicateurs d'inégalité et de faible revenu, Québec, 1977-1997

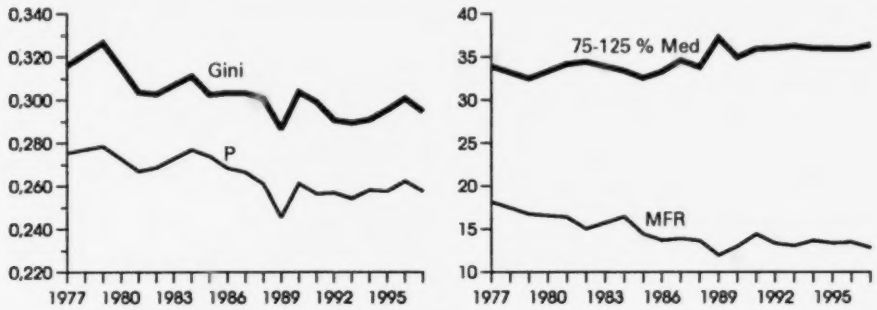

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Comparaisons interprovinciales

Les indicateurs du tableau 14.11 suivant portent sur les unités familiales des provinces canadiennes. La mesure de faible revenu est basée ici sur le revenu médian canadien plutôt que sur celui de chacune des provinces. En effet, il s'agit de situer les provinces les unes par rapport aux autres et non de connaître la répartition du revenu à l'intérieur de chaque province.

Le taux de faible revenu le plus élevé revient à la province de Terre-Neuve, qui détient aussi les revenus médians et moyens les plus bas. Inversement, l'Ontario a les revenus les plus élevés et l'incidence de faible revenu le plus bas. Les autres provinces de l'Ouest, ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, ont des taux de faible revenu se rapprochant de celui de l'ensemble du Canada, entre 13 % et 14 %.

Tableau 14.11
Certains indicateurs d'inégalité et de faible revenu selon la province, Canada, 1997

Province	Unités familiales	Revenu ajusté		MFR[1]	Proportion au sein des unités à faible revenu	Proportion d'unités autour de la médiane (75-125 %)	Coefficient de Gini[2]	P
		Médian	Moyen					
	n	$		%				
Terre-Neuve	201 568	16 399	18 825	18,5	2,2	36,7	0,287	0,261
Île-du-Prince-Édouard	54 839	18 066	20 654	13,7	0,4	41,0	0,282	0,238
Nouvelle-Écosse	386 095	18 694	20 730	17,5	4,0	38,1	0,292	0,255
Nouveau-Brunswick	303 067	18 741	20 973	17,3	3,1	36,3	0,300	0,264
Québec	3 184 111	19 233	21 443	16,1	30,1	36,4	0,295	0,258
Ontario	4 598 760	24 286	26 587	11,4	30,8	33,8	0,310	0,266
Manitoba	461 494	21 137	22 812	13,4	3,6	34,5	0,289	0,259
Saskatchewan	416 971	19 165	21 671	13,6	3,3	35,7	0,292	0,260
Alberta	1 176 499	22 876	24 878	12,8	8,8	35,4	0,299	0,258
Colombie-Britannique	1 707 854	22 508	25 142	13,5	13,5	31,4	0,319	0,289
Canada	**12 518 842**	**21 728**	**24 279**	**13,6**	**100,0**	**33,5**	**0,313**	**0,273**

1. Basée sur le revenu médian canadien après impôt.
2. Basé sur le revenu disponible ajusté en fonction de la taille des unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Outre le taux de Terre-Neuve, ceux du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse dépassent celui du Canada.

Le Québec et l'Ontario étant les provinces les plus populeuses, elles sont celles où l'on retrouve le plus d'unités à faible revenu. Près du tiers des unités dont le revenu se situe sous la demie de la médiane canadienne se retrouvent en Ontario, comme au Québec. Toutefois, le quart des unités familiales vivent au Québec, tandis qu'un peu plus du tiers habitent l'Ontario.

L'inégalité la plus forte s'observe en Colombie-Britannique (calculée avec le coefficient de Gini), et la polarisation y est aussi la plus élevée. Cette province est suivie de près par l'Ontario qui arrive au deuxième rang des provinces quant à l'inégalité et à la polarisation du revenu.

Par contre, c'est à l'Île-du-Prince-Édouard que l'inégalité est le plus faible, tout comme la polarisation. La Nouvelle-Écosse vient ensuite; au chapitre de la polarisation, elle est la deuxième plus faible. Quant au coefficient de Gini, il y est le quatrième plus faible.

À Terre-Neuve, l'inégalité est la deuxième plus faible selon le coefficient de Gini, mais la polarisation est relativement élevée, avec un indice qui suit de près celui de l'Ontario. Par ailleurs, la proportion d'unités de part et d'autre de la médiane y est parmi les plus fortes. Ainsi, bien que les revenus y semblent mieux répartis que dans la plupart des provinces, il est difficile de situer cette province exactement en ce qui a trait à la polarisation.

Au Québec, le coefficient de Gini est moindre que celui de l'ensemble du Canada. La proportion d'unités dont le revenu se situe entre 75 % et 125 % de la médiane canadienne y est parmi les plus élevées et l'indice de polarisation y est le troisième plus bas, signes d'une polarisation plus faible que dans la plupart des autres provinces.

Donc, bien que le Québec ait un taux de faible revenu relativement élevé, sa répartition du revenu disponible est l'une des plus égales, après celle de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

Conclusion

L'inégalité et la pauvreté font régulièrement l'objet des grands titres des journaux : « La misère croît au Québec », ou encore « Le pays compte 1,3 million de ménages pauvres de plus qu'en 1975 », etc.

La difficulté avec ces concepts réside dans le choix de la mesure. Il n'existe actuellement aucune mesure officielle de la pauvreté au Québec. Les indicateurs d'inégalité ou de faible revenu sont toutefois nombreux. Aux fins de notre analyse, trois indicateurs d'inégalité ont été choisis, ainsi que deux autres de polarisation. Pour mesurer le faible revenu, le seuil basé sur la demie de la médiane a été retenu. Cette pauvreté relative est celle de l'inégalité; elle repose sur la possibilité que ce qui constitue un niveau de vie acceptable change avec le temps et sur le fait qu'un revenu inférieur à la moyenne, par plus d'un certain montant, signifie une exclusion de la vie normale en société.

Les conclusions que l'on peut tirer de cette analyse reposent donc sur les indicateurs choisis. Les mesures d'inégalité retenues sont parmi celles le plus couramment utilisées. Ici, elles sont basées sur le revenu ajusté en fonction de la taille du ménage, ce qui a pour effet de minimiser l'influence de cette variable sur la répartition du revenu. Par contre, l'évaluation du faible revenu peut différer considérablement selon la mesure.

Les divers indicateurs d'inégalité confirment une amélioration chez les unités familiales de 1977 à 1997. En effet, les revenus disponibles ajustés sont mieux répartis : il y a moins d'unités dans les tranches de revenus extrêmes (moins de 10 000 $ et 30 000 $ et plus) et il y en a plus dans les tranches intermédiaires. De plus, les unités qui font partie des 20 % les plus pauvres augmentent leur part du revenu disponible total, tandis que les 20 % les plus riches diminuent la leur.

Finalement, le coefficient de Gini du revenu disponible baisse, ce qui confirme une meilleure répartition.

Toutefois, la situation n'est pas la même pour toutes les unités familiales. En effet, la répartition du revenu est plus inégale chez les personnes seules et les familles monoparentales, mais leur situation s'est davantage améliorée que celle des autres unités. De plus, leur représentation dans l'ensemble de la population a augmenté considérablement. Ces facteurs, combinés au fait que les personnes seules et les familles monoparentales sont moins nombreuses dans les tranches supérieures de revenus expliquent en partie l'amélioration de la répartition du revenu de l'ensemble des unités.

À cette meilleure répartition entre les classes de revenus extrêmes s'ajoute une diminution de la polarisation. Ainsi, la proportion d'unités faisant partie de la classe moyenne augmente de 1977 à 1997, et l'indice de polarisation confirme cette tendance. Bien que tous les types d'unités connaissent une certaine régression de la polarisation, la baisse est plus accentuée chez les personnes seules, tandis qu'elle est presque nulle chez les couples avec enfants.

Il n'en demeure pas moins que des inégalités subsistent. Les jeunes ménages sont plus nombreux dans les quintiles inférieurs de revenus, de même que les personnes seules et les familles monoparentales. À ces groupes s'ajoutent les unités sans revenu d'emploi ou dont le chef est peu scolarisé.

La composition de la population à faible revenu a changé : les personnes âgées ont été remplacées par les jeunes, dont l'incidence du faible revenu a augmenté considérablement depuis vingt ans. Malgré tout, le revenu déficitaire des jeunes ménages a diminué, ce qui indique que l'intensité du faible revenu n'est pas plus grande.

Parmi les provinces canadiennes, le Québec affiche un des taux de faible revenu les plus élevés, après Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Toutefois, la répartition du revenu y est parmi les plus égales, et la polarisation y demeure l'une des plus faibles au Canada.

Si la situation de l'inégalité et de la pauvreté au Québec n'est pas aussi sombre que certains médias le laissent penser, elle est quand même préoccupante pour certains groupes. Les jeunes, les familles monoparentales, les personnes seules continuent d'être défavorisés par rapport aux autres. Malgré tout, la situation s'améliore pour les personnes seules et les familles monoparentales mais celle des jeunes inquiète. Durant les dernières décennies, les personnes âgées ont beaucoup amélioré leurs conditions économiques. Il reste à espérer que les prochaines années seront meilleures pour les jeunes.

Bibliographie

LANGLOIS, Simon (2000). « Tendances de la société québécoise », *Québec 2001, Annuaire politique, social, économique et culturel,* Canada, Éditions Fides, p. 5-88.

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (1990). *La pauvreté au Québec, situation récente et évolution de 1973 à 1986,* Québec, Les Publications du Québec, 285 p.

MYLES, John et Garnett PICOT (2000). *Transferts sociaux, gains et intensité des faibles revenus dans les familles canadiennes avec des enfants, 1981 à 1996 : Mise en évidence des progrès récents de la mesure des faibles revenus,* Document de recherche n° 144, Ottawa, Direction des études analytiques, Statistique Canada, 31 p.

OSBERG, Lars (2000). *Long run trends in economic inequality in five countries – a birth cohort view,* Working Paper N° 222, Luxembourg income Study, 49 p.

PICOT, Garnett, John MYLES et Wendy PYPER (1998). « Marchés, familles et transferts sociaux : tendances du faible revenu chez les jeunes et les personnes âgées, 1973-1995 », dans *Les marchés du travail, les institutions sociales et l'avenir des enfants au Canada*, Ottawa, Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, chapitre 2, p. 13-34 (89-553-XPB).

WOLFSON, Michael (1997). *Mesures d'inégalité divergentes – Théorie et résultats empiriques,* Document de recherche n° 66, Ottawa, Direction des études analytiques, Statistique Canada, 28 p.

WOLFSON, Michael C. et Brian MURPHY (1998). *Une nouvelle perspective des tendances de l'inégalité des revenus au Canada et aux États-Unis,* Document de recherche n° 124, Ottawa, Direction des études analytiques, Statistique Canada, 35 p.

WOLFSON, Michael C. et Brian MURPHY (2000). « Inégalités de revenu en Amérique du Nord : le 49e parallèle a-t-il encore de l'importance? », *L'Observateur économique canadien*, août, Ottawa, Statistique Canada, p 3.1-3.24 (11-010-XPB).

Chapitre 15

L'aide sociale

Mireille Levesque et Pierre Lanctôt
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Introduction

Soucieuse de préserver des valeurs de solidarité, de justice et d'équité, la société québécoise, à l'instar d'autres sociétés, s'est dotée d'une politique de sécurité du revenu qui s'adresse aux individus qui sont parmi les plus vulnérables. Le soutien apporté par l'État aux personnes démunies repose sur un arbitrage difficile à faire, et toujours fragile, entre les objectifs d'efficacité économique et les objectifs de justice distributive.

Dans l'établissement du niveau de l'aide financière, de nombreuses contraintes doivent être prises en compte. Parmi les plus importantes, retenons la capacité de payer, qui dépend des ressources et de la richesse relative de la collectivité; le niveau optimal de redistribution des revenus, qui dépend aussi bien de considérations économiques liées à la mobilité des capitaux et de la main-d'œuvre que des valeurs égalitaires de la société; le maintien de l'incitation au travail pour les individus aptes à le faire, dans une société où le travail demeure une valeur importante et le principal moyen de subvenir à ses besoins. En somme, les conditions économiques et les consensus sociaux constituent des facteurs déterminants dans la mise en place des politiques publiques, lesquelles ne sont cependant pas arrêtées une fois pour toutes mais sont appelées à se modifier dans le temps et dans l'espace[1].

Les programmes d'aide sociale ont ainsi évolué au Québec au cours des dernières décennies. Il y a quarante ans, ils visaient des clientèles particulières : les personnes aveugles, les mères nécessiteuses, les veuves et les femmes célibataires âgées de 60 à 65 ans, les personnes invalides, les sans-travail ne recevant aucune allocation ou une allocation insuffisante de chômage du fédéral. Chaque programme avait ses propres critères d'admissibilité. Dans un souci de cohérence et d'unité, le gouvernement a entrepris au début des années 70, une

1. Le cadre de cet ouvrage ne permet pas une comparaison des programmes québécois avec des programmes d'autres provinces ou pays. Quoique très instructif, un tel exercice est risqué étant donné la très grande complexité et la diversité à la fois des contextes économique, social et politique de chaque juridiction et des programmes eux-mêmes.

réforme majeure qui visait à reconnaître le droit à l'assistance sociale pour toute personne démunie, quelle que soit la cause de son indigence. La Loi sur l'aide sociale, alors amendée, devait également permettre de s'ajuster à une restructuration majeure du régime des allocations familiales, qui venait modifier le revenu disponible des familles, de même que s'harmoniser avec la Loi sur le salaire minimum. Le gouvernement du Québec décidait ainsi de plafonner les prestations de l'aide sociale à un niveau inférieur au salaire minimum, afin de maintenir l'incitation au travail. Dans les années subséquentes, un certain nombre de mesures axées sur l'intégration des prestataires au marché du travail ont graduellement été introduites.

Tout en préservant les valeurs de solidarité, de justice et d'équité qui sous-tendent le régime d'aide sociale, la réforme de 1989 viendra accentuer le processus d'intégration au travail des personnes qui sont aptes au travail. Pour celles-là, le recours à l'aide sociale ne doit pas être vu comme une période d'inactivité, mais plutôt comme une période de développement durant laquelle ils mobiliseront toutes leurs ressources pour recouvrer une autonomie financière. La plus récente réforme, mise en vigueur en octobre 1999, tout en continuant de miser sur la solidarité sociale et l'intégration en emploi, entend établir un contrat de réciprocité entre l'individu, l'État, les partenaires du marché du travail et les collectivités. Le programme est alors devenu le programme d'assistance-emploi.

Au fil des années, le régime de sécurité du revenu a subi de nombreux changements, sans toutefois que soient fondamentalement modifiés l'orientation et le fonctionnement du programme mis en place dans les années 70. Sous la pression de la conjoncture économique et de l'évolution de la clientèle, l'actuel régime doit composer aujourd'hui avec un chômage persistant, quoique plus ou moins élevé selon les périodes, la précarisation des emplois, de nouvelles exigences de compétences, des transformations sociales et familiales qui ont entraîné une hausse du nombre de familles monoparentales et de personnes vivant seules, de même qu'une augmentation de la pauvreté.

L'évolution du taux d'assistance sociale

Véritable baromètre de l'évolution du marché du travail et des transformations qui ont marqué les structures sociales et familiales, le taux d'assistance sociale[2] fluctue dans le temps. Le nombre de prestataires varie de façon importante sous l'influence de plusieurs facteurs, tels que l'évolution démographique, la conjoncture économique, la réglementation du marché du travail, le niveau des barèmes de l'aide sociale, les resserrements et les contrôles qui sont exercés en cette matière, ainsi que les modifications au programme d'assurance-emploi.

2. Le taux d'assistance sociale est défini comme le rapport entre le nombre de prestataires d'aide sociale (incluant les enfants à charge) et la population totale des 0-64 ans.

Quatre phases distinctes caractérisent l'évolution de cette clientèle au cours des vingt dernières années (tableau 15.1). Dans la première partie de la décennie 1980, période marquée par une importante récession économique, le taux d'assistance sociale grimpe jusqu'à 11,7 %. Le nombre de prestataires[3] s'est alors accru de 38 %, en passant de 512 068 à 708 863. Il s'ensuit une période de reprise économique soutenue de 1985 à 1990, durant laquelle le taux d'assistance baisse graduellement, pour atteindre 8,9 %, et le nombre de prestataires diminue à 556 405, un recul de 21,5 % par rapport au sommet de 1985. Cette baisse ne permet quand même pas de revenir au niveau qui prévalait avant la récession.

Tableau 15.1
Taux d'assistance sociale des 0-64 ans, Québec et Ontario, 1980-2000

Année (mars)	Québec		Ontario	
	Nombre de prestataires	Taux d'assistance sociale	Nombre de prestataires	Taux d'assistance sociale
	n	%	n	%
1980	512 068	8,6	354 798	4,5
1981	533 080	8,9	394 593	5,0
1982	561 999	9,3	413 783	5,1
1983	676 124	11,2	480 320	5,9
1984	706 204	11,7	487 265	5,9
1985	708 863	11,7	487 898	5,8
1986	694 088	11,4	487 339	5,8
1987	649 754	10,6	518 864	6,0
1988	594 230	9,7	531 558	6,0
1989	559 500	9,0	572 860	6,3
1990	556 405	8,9	659 285	7,2
1991	594 879	9,4	898 184	9,7
1992	674 874	10,6	1 166 161	12,4
1993	741 387	11,6	1 288 525	13,5
1994	787 159	12,2	1 362 773	14,2
1995	802 240	12,4	1 341 263	13,8
1996	813 249	12,7	1 216 056	12,5
1997	793 307	12,4	1 149 600	11,7
1998	725 668	11,3	1 099 125	11,0
1999	661 276	10,3	910 100	9,0
2000	618 896	9,6	802 000	7,9

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.
Développement des ressources humaines Canada, Direction de la production et de l'analyse de l'information sur les programmes sociaux.
Statistique Canada, Estimations de la population.

3. Le nombre total de prestataires inclut les personnes de 65 ans et plus. Ce groupe représente toutefois une proportion infime, c'est-à-dire moins de 1 %. Il s'agit, dans la plupart des cas, des personnes qui atteignent 65 ans au cours de l'année ou encore des personnes immigrées qui n'ont pas droit à la pension de vieillesse.

La première moitié des années 1990 est marquée par une autre récession économique, au terme de laquelle des sommets jamais égalés sont enregistrés : en 1996, le taux d'assistance sociale est de 12,7 % et le nombre de prestataires, de 813 249, une augmentation de 46 % par rapport à 1990. Depuis 1997, on assiste à une reprise économique qui se traduit par un recul progressif du taux d'assistance sociale et une diminution du nombre de prestataires. En 2000, le taux d'assistance sociale s'établit à 9,6 % et le nombre de prestataires à 618 896, ce qui représente une diminution de 24 % depuis quatre ans.

À chaque récession, on atteint des sommets toujours plus élevés quant au taux d'assistance sociale et au nombre de prestataires. Le rétablissement de la situation amorcé à la fin des années 90 ne se fait peut-être pas avec toute la célérité que laisse entrevoir une croissance soutenue de l'emploi surtout au cours des deux dernières années. Sans doute faut-il composer avec le vieillissement de la population et la réforme de l'assurance-emploi, entrée en vigueur en 1996, qui resserrait les critères d'admission et avait, de ce fait, pour conséquence de gonfler les rangs de la clientèle de l'aide sociale.

Une comparaison Québec-Ontario

Au cours des années 80, pendant que le Québec connaît une croissance importante de sa population à l'aide sociale, l'Ontario compte non seulement moins de prestataires à l'aide sociale, mais affiche une croissance beaucoup plus faible, nonobstant la récession économique (tableau 15.1 et figure 15.1). Les taux d'assistance sociale du Québec sont presque le double de ceux de son voisin pour

Figure 15.1
Taux d'assistance sociale du Québec et de l'Ontario, 1980-2000

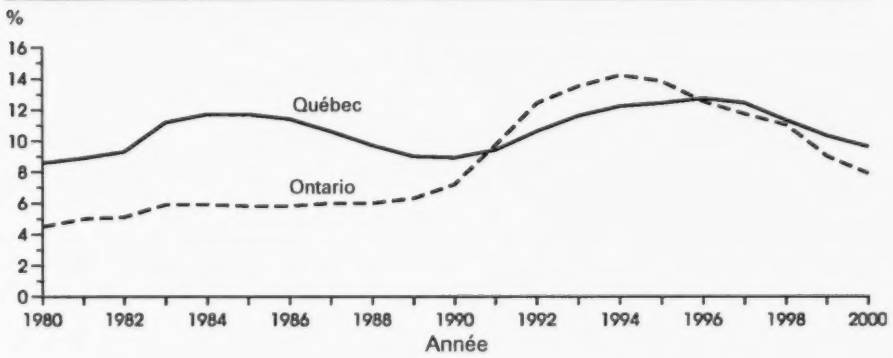

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.
Développement des ressources humaines Canada, Direction de la production et de l'analyse de l'information sur les programmes sociaux.
Statistique Canada, Estimations de la population

une bonne partie de la décennie. Alors que les taux québécois fluctuent au gré de la situation économique, en passant de 8,6 % en 1980 à 11,7 % en 1985, pour redescendre à 8,9 % en 1990, ceux de l'Ontario augmentent régulièrement tout au long de la période, soit de 4,5 % à 7,2 %.

Si les Québécois affichaient, à cette époque, une plus forte dépendance à l'aide sociale que leurs voisins ontariens, un revirement de situation s'amorce en Ontario à compter de 1990. Une réforme[4] des programmes de sécurité du revenu caractérisée par une plus grande accessibilité, conjuguée à une nouvelle récession économique qui entraîne la détérioration du marché de l'emploi, provoquent une hausse du nombre des ménages à l'aide sociale jamais égalée auparavant dans cette province. Pour la première fois en 1991, les taux d'assistance sociale de l'Ontario rejoignent ceux du Québec et les dépassent même de deux points de pourcentage au plus fort de la récession économique. Cette nouvelle tendance est freinée à partir de 1995 et jusqu'à 1998, les taux des deux provinces demeurent assez voisins. Depuis 1999, les taux ontariens sont redescendus sous les taux québécois. La reprise économique du milieu de la décennie, combinée à une réduction importante des barèmes ontariens applicables aux personnes aptes au travail, font en sorte que les taux d'assistance sociale commencent à fléchir dès 1995 en Ontario. Au Québec, il faudra attendre jusqu'à 1997 pour observer le même phénomène. La reprise s'y est faite plus lentement, d'une part, et les barèmes pour le programme APTE sont restés les mêmes au cours de cette période, sans réduction ni indexation, d'autre part.

L'évolution du nombre de prestataires de l'aide sociale

Les catégories de prestataires de l'aide sociale

Au regard de la gestion du programme d'aide sociale, on distingue trois grandes catégories de prestataires : les personnes sans contraintes et les personnes avec contraintes temporaires, dites aptes au travail, ainsi que les personnes avec contraintes sévères à l'emploi. Les personnes avec contraintes temporaires sont principalement des familles avec charge d'enfants en bas âge ou handicapés, le plus souvent en situation de monoparentalité, des personnes de 55 ans et plus, ou des personnes ayant des incapacités de nature passagère. Les personnes avec contraintes sévères à l'emploi sont affectées par des problèmes physiques ou mentaux sévères qui, dans de nombreux cas, se sont manifestés tôt dans leur vie.

Alors qu'au début des années 70, à peine le tiers des ménages à l'aide sociale étaient reconnus aptes au travail, le rapport aptes/inaptes au travail est aujourd'hui complètement inversé (MMSR, 1987, p. 8). En 2000, 48 % sont aptes au travail et 25 % le sont mais ne sont pas disponibles temporairement; seuls 27 % éprou-

4. Les changements se traduisent notamment par une couverture plus complète des besoins de logement et par un élargissement de l'exemption des revenus de travail.

vent des contraintes sévères à l'emploi. L'importance grandissante à l'aide sociale d'une clientèle apte au travail a conduit à la mise sur pied de mesures d'insertion ou de réinsertion en emploi.

La composition familiale des ménages à l'aide sociale

Les transformations qui ont marqué les structures familiales se reflètent dans l'évolution de la composition des ménages qui vivent de l'aide sociale. Avec les années, on observe une croissance de la proportion des personnes seules[5] à l'aide sociale (tableau 15.2). En 1980, 60,8 % des ménages étaient formés de personnes seules; en 2000, cette proportion grimpe à près de 69 %. La proportion de familles monoparentales a légèrement décru, en passant de 22,4 % à près de 18 %. Quant aux couples avec enfants, leur poids a varié de 10,9 % à environ 8 %. L'évolution du groupe des personnes seules correspond davantage à une ten-

Tableau 15.2
Proportion de ménages selon la composition familiale, Québec, 1980-2000

Année (mars)	Personnes seules[1]	Couples sans enfants	Familles mono-parentales	Couples avec enfants	Total ménages
			%		n
1980	60,8	5,8	22,4	10,9	285 174
1981	61,5	5,6	22,3	10,6	302 435
1982	62,5	5,6	21,4	10,5	325 456
1983	63,6	5,7	19,4	11,2	396 997
1984	63,3	5,7	19,7	11,3	415 454
1985	63,9	5,7	20,0	10,4	424 563
1986	63,3	5,8	20,8	10,0	416 206
1987	63,0	6,3	20,6	10,1	390 283
1988	62,7	6,4	21,2	9,7	358 013
1989	63,3	6,5	21,1	9,1	340 812
1990	64,8	6,1	20,8	8,3	344 177
1991	65,1	5,7	20,5	8,7	366 215
1992	65,3	5,5	20,1	9,1	413 387
1993	65,1	5,4	19,8	9,6	450 675
1994	64,4	5,4	20,1	10,0	472 939
1995	64,1	5,4	20,5	10,0	479 381
1996	63,7	5,5	20,7	10,1	483 060
1997	63,7	5,5	20,9	10,0	470 375
1998	65,4	5,6	19,9	9,1	439 250
1999	67,3	5,7	18,8	8,3	410 554
2000	68,8	5,7	17,7	7,7	391 863

1. Incluant les conjoints d'étudiants.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.

5. Au sens de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, sont des personnes seules celles qui n'ont ni enfants, ni conjoint. Ces personnes ne vivent pas nécessairement seules dans leur unité de logement.

dance de fond, alors que celle de la proportion de couples avec enfants semble plus soumise à la conjoncture économique. Par contre, le volume de la clientèle des familles monoparentales apparaît un peu moins influencé que les autres types de ménages par la conjoncture économique, et leur recours à l'aide sociale se prolonge davantage (Lanctôt et Rousseau, 1995, p. 3 et 9). En 1996, le taux d'assistance sociale des familles monoparentales était de 51,5 % et celui des familles biparentales, de 6,5 %[6].

On fait de moins en moins d'enfants. On comptait, en moyenne, deux enfants par famille il y a vingt ans; au recensement de 1996, ce nombre était de 1,8 enfant. Cette évolution de la courbe démographique, à laquelle se conjuguent les incitatifs pour les personnes avec enfants à demeurer sur le marché du travail, se reflète dans l'évolution de la proportion d'enfants à l'aide sociale par rapport à l'ensemble des prestataires. La présence des enfants de moins de 18 ans a ainsi diminué au fil des ans, en passant de 35 % en 1980 à 28 % en 2000.

Les caractéristiques des adultes prestataires[7]

Historiquement, la présence des femmes à l'aide sociale a toujours été plus importante que celle des hommes. Mais l'écart tend à se rétrécir dans les années 90 (tableau 15.3 et figure 15.2). Ainsi, les taux d'assistance sociale étaient respectivement de 9,3 % et 6,4 % en 1980, et les femmes représentaient 60 %

Figure 15.2
Taux d'assistance sociale selon le sexe, Québec, 1980-2000

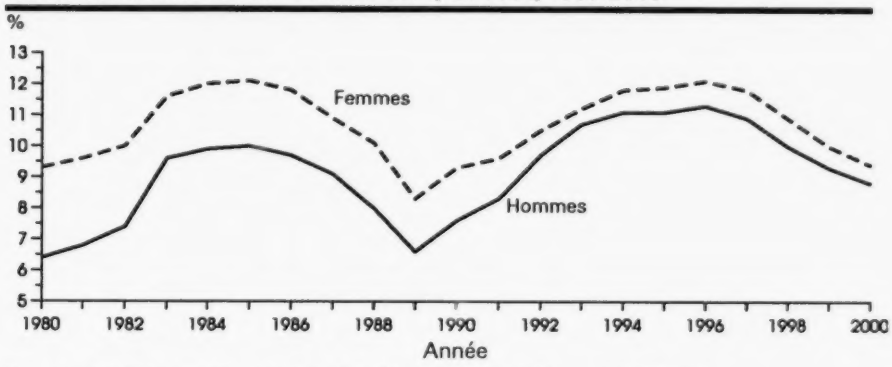

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.
Statistique Canada, Estimations de la population

6. Au recensement de 1996, le nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans était de 194 000 et celui des familles biparentales, de 753 000 (compilations spéciales de l'Institut de la statistique du Québec).
7. La population adulte considérée ici est celle des 18-64 ans. Chez les adultes prestataires, les jeunes de moins de 18 ans sont très peu nombreux (à peine 0,1 %) et il s'agit surtout de mères célibataires. À 65 ans, les adultes sont admissibles à la pension de vieillesse et, de ce fait, quittent généralement l'aide sociale.

des prestataires adultes. En 2000, elles ne comptent plus que pour 51,4 %, ce qui se rapproche fortement de leur poids réel dans la population. Les taux d'assistance sociale sont maintenant de 9,4 % pour les femmes et de 8,8 % pour les hommes. Ce phénomène se conjugue avec l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi et, conséquemment, la réduction de l'écart entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes.

Il y a eu également des modifications quant à l'âge des prestataires, principalement dues à l'évolution de la pyramide des âges. La proportion des prestataires de 18-29 ans a diminué en vingt ans, en passant de 32 % à 22 %; celle des 30-44 ans a progressé constamment de 1980 à 1997, soit de 28 % à 41 % pour revenir à 37 % en 2000. Quant à la proportion des 45-64 ans, elle a oscillé entre 32 % et 39 %. De même, le comportement des différents groupes d'âge à l'endroit de l'aide sociale s'est modifié (tableau 15.3 et figure 15.3). Il y a vingt ans, plus on était jeune, bien meilleures étaient les chances de ne pas dépendre de l'aide sociale. Ce n'est plus aussi vrai aujourd'hui, les écarts entre les jeunes et les plus âgés s'étant beaucoup rétrécis. Les taux d'assistance sociale variaient presque du

Tableau 15.3
Taux d'assistance sociale selon l'âge et le sexe, Québec, 1980-2000

Année (mars)	Groupe d'âge				Sexe	
	18-29 ans	30-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	Femmes	Hommes
	%					
1980	6,8	6,6	9,2	12,3	9,3	6,4
1981	7,4	6,9	9,4	12,1	9,6	6,8
1982	8,4	7,3	9,5	12,1	10,0	7,4
1983	11,5	8,9	10,5	12,6	11,6	9,6
1984	11,6	9,7	11,1	12,9	12,0	9,9
1985	11,5	9,9	11,2	12,8	12,1	10,0
1986	11,1	9,9	11,1	11,7	11,8	9,7
1987	9,8	9,4	10,6	11,4	10,9	9,1
1988	8,2	8,7	10,0	11,1	10,1	8,0
1989	7,3	8,2	9,4	10,8	8,3	6,6
1990	7,5	8,0	9,1	10,7	9,3	7,6
1991	8,9	8,5	8,9	10,7	9,6	8,3
1992	10,8	9,7	9,4	11,0	10,5	9,7
1993	12,1	10,8	9,9	11,3	11,2	10,7
1994	12,6	11,5	10,3	11,6	11,8	11,1
1995	12,4	11,8	10,4	11,7	11,9	11,1
1996	12,2	12,0	10,5	11,7	12,1	11,3
1997	11,3	11,8	10,4	11,5	11,8	10,9
1998	9,9	10,8	10,0	11,2	10,9	10,0
1999	8,7	9,8	9,6	10,9	10,0	9,3
2000	7,9	9,2	9,2	10,7	9,4	8,8

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.
Statistique Canada, Estimations de la population.

simple au double en 1980, alors que maintenant l'écart est d'à peu près 35 %. Les taux les plus élevés ont appartenu et appartiennent encore au groupe des 55-64 ans, sauf pour la période de 1993 à 1996. C'est le groupe d'âge qui semble le moins sensible aux fluctuations économiques.

Le poids plus faible des jeunes de moins de trente ans à l'aide sociale résulte de l'interaction de plusieurs phénomènes. Outre leur décroissance démographique, on assiste durant cette période à un allongement de la fréquentation scolaire de ces jeunes. Du point de vue de l'admissibilité à l'aide sociale, les étudiants sont réputés dépendants de leurs parents ou autonomes et, de ce fait, admissibles au programme des prêts et bourses. Par ailleurs, tout se passe comme si les jeunes avaient à la fois une mobilité et une fragilité plus grandes que leurs aînés. En période de croissance économique, les taux d'assistance sociale des jeunes sont moins élevés que ceux de leurs aînés, ce qui démontre qu'ils bénéficient davantage des possibilités du marché du travail. L'inverse est vrai en période de ralentissement économique; les jeunes sont les premières victimes et sont plus durement frappés par le chômage que leurs aînés.

La présence à l'aide sociale des prestataires adultes d'origine immigrante[8] s'est accrue avec le temps. Les personnes nées hors du Canada représentaient 3,8 % de l'ensemble des prestataires en 1980; cette proportion a quadruplé en vingt ans, pour atteindre 15,5 %. De sous-représentées qu'elles étaient à l'aide sociale, par rapport à leur poids réel dans la population, les personnes immigrées sont

Figure 15.3
Taux d'assistance sociale selon l'âge, Québec, 1980-2000

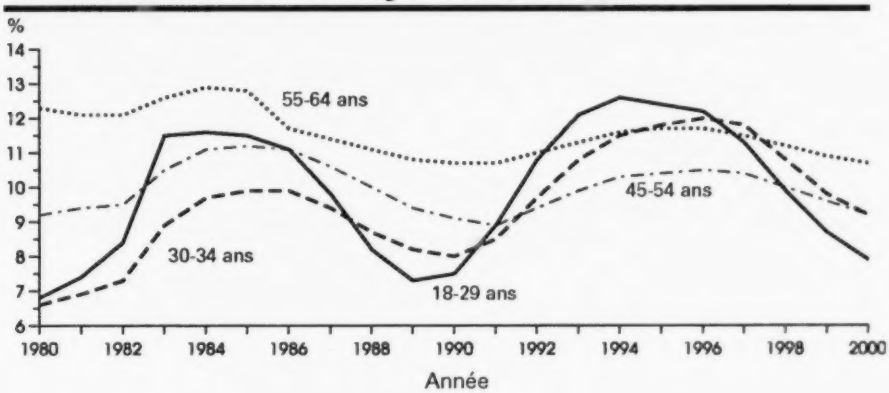

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.
Statistique Canada, Estimation de la population

8. Par population immigrée ou d'origine immigrante, on entend toute personne née hors du Canada, qu'elle ait ou non acquis la citoyenneté canadienne.

maintenant surreprésentées. En effet, la part relative de la population immigrée dans l'ensemble de la population québécoise a crû beaucoup plus lentement, en passant de 8,9 % au recensement de 1981 à 10,2 % au recensement de 1996 (tableau 15.4).

Cela a entraîné une modification des taux d'assistance sociale de la population immigrée. Si, dans les années 80, la population immigrée recourait beaucoup moins à l'aide sociale que l'ensemble de la population québécoise, le taux de la première étant assez largement inférieur à celui de cette dernière (3,1 % contre 7,5 % en 1981), la situation s'est complètement inversée dans la décennie suivante, et l'écart s'est creusé de plus en plus entre les deux groupes (16,3 % contre 11 % en 1996).

Cette croissance tient, d'une part, à l'importance grandissante des personnes immigrées dans la population totale et, d'autre part, à l'augmentation relative de la catégorie des réfugiés par rapport aux immigrants indépendants (MRCI, 1988 à 1997). La proportion de réfugiés parmi les nouveaux arrivants a augmenté progressivement ces vingt dernières années, en passant de 13 % à 25 %. Ces derniers étant plus vulnérables sur le marché du travail, on comprend aisément qu'ils aient davantage recours à l'aide sociale (Renaud et Gingras, 1998, p. 85-89).

Tableau 15.4
Population immigrée[1] et taux d'assistance sociale des adultes, Québec, 1981, 1986, 1991 et 1996

Recensements	Population immigrée 15-64 ans	Population totale 15-64 ans	Part de la population immigrée	Taux d'assistance sociale[2]	
				Population immigrée	Population adulte totale
	n			%	
1981	409 485	4 583 700	8,9	3,1	7,5
1986	418 820	4 714 900	8,9	7,6	10,1
1991	460 655	4 885 731	9,4	9,7	8,5
1996	510 460	5 021 180	10,2	16,3	11,0

1. Par population immigrée ou d'origine immigrante, on entend toute personne née hors du Canada, qu'elle ait ou non acquis la citoyenneté canadienne.
2. À cause de la non-disponibilité des données, le taux d'assistance sociale a été calculé sur la population totale des 15-64 ans. Il aurait fallu, pour tenir compte de la clientèle adulte à l'aide sociale, utiliser plutôt la population totale des 18-64 ans. Cela a pour effet de sous-estimer légèrement les taux réels d'assistance sociale.

Sources : Statistique Canada, Recensements 1981, 1986, 1991 et 1996, compilations spéciales.
Statistique Canada, Estimations de la population.
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.

La durée de la présence à l'aide sociale

L'analyse de la durée de la présence à l'aide sociale est essentielle pour bien comprendre la dynamique qui y est associée et les mouvements de clientèles. Certaines données, dites transversales, couplées à des observations tirées de l'analyse de cohortes, donnent un aperçu du phénomène de la durée et de la fréquence de présence à l'aide sociale. Cette réalité est analysée ici sous deux facettes, à savoir la durée cumulative de la présence à l'aide sociale dans la vie du prestataire et les épisodes d'aide, l'épisode étant défini comme « une suite ininterrompue de mois au cours desquels un ménage perçoit des prestations d'aide sociale » (Duclos et autres, 1996, p. 6).

En ce qui a trait à la présence cumulative[9] à l'aide sociale (tableau 15.5), 44,4 % de l'ensemble des prestataires inscrits en mars 2000 ont cumulé dix ans et plus de présence à l'aide sociale, ce qui représente près de 200 000 personnes. Pour 30,2 % des prestataires, la durée de la présence se situe entre quatre et dix ans et pour les 25,4 % restants, moins de quatre ans. Si l'on distingue les prestataires en fonction des types de contraintes à l'emploi, ceux ayant des contraintes sévères sont beaucoup plus nombreux, en termes relatifs, à avoir cumulé dix ans et plus de présence (72,1 % contre 34 %). On comprend aisément que, pour les personnes qui éprouvent des contraintes sévères à l'emploi, la présence à l'aide puisse se prolonger durant plusieurs années, voire indéfiniment. Cependant, dans le cas des adultes sans contraintes à l'emploi, les effets d'une faible scolarisation, conjugués à la détérioration graduelle d'habiletés professionnelles qui n'ont pas été exercées depuis longtemps, viennent renforcer la dépendance économique.

Tableau 15.5
Présence cumulative à l'aide sociale selon le type de contraintes à l'emploi, Québec, mars 2000

Présence cumulative		Sans contraintes et contr. temporaires (APTE)	Contraintes sévères	Total
			%	
0-5 mois		5,1	0,6	3,9
6-11 mois		5,0	1,0	3,9
12-23 mois		8,1	2,1	6,4
24-47 mois		13,6	4,9	11,2
48-119 mois		34,2	19,4	30,2
120 mois et +		34,0	72,1	44,4
Total	**%**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
	n	**323 768**	**120 967**	**444 735**

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.

9. La présence cumulative à l'aide sociale est la durée totale de mois de présence cumulés depuis janvier 1975, à l'intérieur d'un ou de plusieurs épisodes. Il s'agit ici de données observées pour l'ensemble des adultes présents à l'aide en mars 2000.

Même l'amélioration du marché du travail a relativement peu d'influence sur la présence de longue durée. Alors que diminue constamment depuis 1996 le groupe des prestataires de moins longue durée, avec l'amélioration de la situation économique, le groupe des prestataires de dix ans et plus à l'aide sociale ne cesse de s'accroître; il est passé de 189 040 à 197 377, de mars 1996 à mars 2000. La croissance est toutefois essentiellement attribuable aux prestataires avec contraintes sévères.

La prolongation de la durée de présence affecte un peu plus les femmes que les hommes : chez les prestataires qui ont passé dix ans et plus à l'aide sociale, 54 % sont des femmes et 46 % sont des hommes. Lorsque la scolarité des prestataires est connue, on peut observer que la durée à l'aide sociale est inversement proportionnelle au nombre d'années d'études. Chez ceux qui ont cumulé moins d'une année à l'aide sociale, le quart a fait des études postsecondaires, complétées ou non. Cette proportion baisse à 8 % chez ceux qui reçoivent de l'aide depuis dix ans et plus.

Un examen attentif de la durée cumulative au regard de l'âge, cette fois pour les seuls prestataires sans contraintes et avec contraintes temporaires (aptes au travail), est encore plus éclairant. Ainsi, l'observation par groupe d'âge montre que la durée augmente avec l'âge (tableau 15.6)[10]. Chez les 45-64 ans, un peu plus de la moitié des prestataires comptent dix ans et plus à l'aide sociale; cette proportion est de 39,1 % chez les 30-44 ans et de 2,8 % seulement chez les plus jeunes.

Tableau 15.6
Présence cumulative à l'aide sociale pour les personnes aptes au travail selon le groupe d'âge, Québec, mars 2000

Présence cumulative	Groupe d'âge					
	Moins de 30 ans	30-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
	%					
0-5 mois	11,7	3,5	2,2	1,6	4,0	5,1
6-11 mois	11,0	3,7	2,5	2,0	4,4	5,0
12-23 mois	16,6	6,0	4,4	4,0	6,4	8,1
24-47 mois	23,0	11,4	9,1	9,1	13,3	13,6
48-119 mois	34,8	36,4	30,3	31,5	52,9	34,2
120 mois et +	2,8	39,1	51,4	51,7	19,1	34,0
Total %	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
n	**81 482**	**128 280**	**65 946**	**44 991**	**3 069**	**323 768**

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.

10. La durée de présence à l'aide sociale est forcément bornée par l'âge des personnes.

Même s'ils cumulent forcément une durée moins longue à l'aide sociale, bon nombre de jeunes de moins de 30 ans expérimentent une présence prolongée. Bien qu'ils entrent et sortent en grand nombre, ils n'en ont pas moins déjà passé la moitié de leur vie adulte à titre de bénéficiaires de ce programme (tableau 15.7). On observe même certains faits quelque peu troublants chez une cohorte de jeunes qui avaient vingt ans au moment de la crise économique du début des années 1980, comme l'existence d'une génération « sacrifiée » ou à tout le moins malmenée (Lanctôt et Lemieux, 1995, p. 66 à 73). Une large part des jeunes alors inscrits à l'aide sociale, soit 40 % d'entre eux, se retrouvent toujours à l'aide sociale dix ans plus tard, sans que cette présence ait été nécessairement continue toutefois.

Si l'on considère maintenant la durée et la fréquence des épisodes vécus à l'aide sociale, à un moment donné entre 1979 et 1993, toujours pour les prestataires aptes au travail, on observe que plus de la moitié des nouveaux épisodes durent moins d'un an (Duclos et autres, 1996, p. 18). Le tiers des ménages qui entrent à l'aide sociale quittent au cours des six premiers mois suivant leur entrée et 56 % au cours de la première année. Même si la majorité des nouveaux épisodes d'aide est de courte durée, les épisodes de longue durée comptent pour beaucoup dans la répartition observée à un moment donné. Plus de 50 % des épisodes en cours à un moment donné durent au moins cinq ans, et 39 % durent plus de huit ans. Les épisodes de longue durée grugent une part importante des budgets de l'aide sociale.

Tableau 15.7
Présence cumulative à l'aide sociale pour les personnes aptes au travail de moins de 30 ans, Québec, mars 2000

Âge	Présence cumulative moyenne	Présence potentielle maximale
	mois	
18 ans	7,0	12
19 ans	13,7	24
20 ans	20,4	36
21 ans	26,0	48
22 ans	32,5	60
23 ans	38,8	72
24 ans	44,7	84
25 ans	50,6	96
26 ans	56,4	108
27 ans	60,7	120
28 ans	65,2	132
29 ans	69,5	144

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.

La probabilité de sortir de l'aide sociale s'amenuise au fur et à mesure que se prolonge la durée de l'épisode d'aide. Si les taux de sortie sont de 34 % au cours des six premiers mois, ils diminuent à environ 9 % après six ou sept ans de prestations (Duclos et autres, 1996, p. 12). Cette baisse des taux de sortie s'explique en partie par le fait qu'à mesure que la durée s'accroît, la fraction des prestataires de longue durée dans l'échantillon tend à augmenter, les prestataires de courte durée étant déjà sortis du programme.

À cela s'ajoute le fait que la présence prolongée à l'aide peut engendrer des difficultés de réinsertion sur le marché du travail, qui grandissent proportionnellement à la dépréciation et à la désuétude de l'expérience de travail acquise antérieurement. L'effet de découragement et le changement des habitudes de vie conduisent souvent à la réduction des efforts de recherche d'emploi et enclenchent un processus de dépendance chronique dont il est de plus en plus difficile de sortir.

Les probabilités de sortir du programme d'aide sociale varient selon certaines caractéristiques individuelles. Les hommes seuls quittent le régime plus rapidement que les femmes seules, les jeunes plus rapidement que leurs aînés et les individus plus scolarisés plus rapidement que les individus peu scolarisés. Ce sont les chefs de famille monoparentale, la plupart étant des femmes, qui affichent les taux de sortie les plus faibles.

La dépendance intergénérationnelle

La présence prolongée à l'aide sociale entraîne des risques accrus d'installation dans la dépendance sociale et économique. Plus encore, une fraction des prestataires sont eux-mêmes issus de familles qui ont vécu des épisodes d'aide sociale.

L'observation d'une cohorte de près de 20 000 jeunes de moins de 21 ans inscrits à l'aide sociale en 1999 (tableau 15.8) révèle que, pour 73,1 % d'entre eux, les parents sont ou ont été prestataires de l'aide sociale à un moment ou l'autre au cours des dix-sept années précédentes[11]. La durée cumulative de leur présence s'élève à cinq ans et plus, pour près des trois quarts, et même à dix ans et plus, pour plus de la moitié. En outre, ils sont relativement plus nombreux à n'éprouver aucune contrainte à l'emploi (65,1 %), comparativement au groupe des jeunes prestataires issus de familles non prestataires de l'aide sociale, dont la majorité éprouve des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi (56 %). Les jeunes issus de familles prestataires sont par ailleurs souvent encouragés par leurs parents, lorsqu'ils atteignent la majorité, à réclamer leur propre chèque d'aide sociale, puisqu'ils ne reçoivent plus les allocations familiales.

11. C'est le groupe dit intergénérationnel.

La dynamique intergénérationnelle de la dépendance sociale, qu'on pourrait qualifier de processus de reproduction sociale, joue en défaveur des enfants issus de familles qui ont elles-mêmes vécu de longs épisodes d'aide sociale. Les enfants élevés dans ce contexte sont plus susceptibles de se retrouver à l'aide sociale une fois parvenus à l'âge adulte. Les effets d'imitation et d'apprentissage et la transmission de caractéristiques individuelles qui influencent la dépendance à l'aide peuvent expliquer la présence d'un lien de causalité. C'est au cours de l'adolescence que la présence à l'aide des parents semble avoir l'impact le plus élevé sur le comportement futur de l'enfant à cet égard (Duclos, Fortin et Rouleau, 1999, p. 27-28).

L'évolution de l'aide versée

L'État québécois consacre annuellement une partie importante de son budget au programme d'aide sociale. Cette part fluctue néanmoins au gré de la conjoncture

Tableau 15.8
Dépendance intergénérationnelle des jeunes de moins de 21 ans, Québec, décembre 1999

Caractéristiques	Groupe intergénérationnel		Groupe non intergénérationnel		Total	
	n	%	n	%	n	%
Sexe						
Femmes	8 146	56,2	3 019	56,8	11 165	56,4
Hommes	6 338	43,8	2 299	43,2	8 637	43,6
Catégorie de ménage						
Personne seule	10 662	73,6	3 777	71,0	14 439	72,9
Couple sans enfants	258	1,8	142	2,7	400	2,0
Famille monoparentale	2 409	16,6	931	17,5	3 340	16,9
Famille biparentale	1 155	8,0	468	8,8	1 623	8,2
Type de contraintes à l'emploi						
Avec contraintes sévères	1 169	8,1	1 460	27,5	2 629	13,3
Avec contraintes temporaires	3 880	26,8	1 509	28,4	5 389	27,2
Sans contraintes	9 435	65,1	2 349	44,2	11 784	59,5
Présence cumulative à l'aide sociale des parents						
Moins de 2 ans	1 497	10,3	...	...	...	...
2-4 ans (24-59 mois)	1 992	13,8	...	...	...	...
5-9 ans (60-119 mois)	2 941	20,3	...	...	...	...
10-14 ans (120-179 mois)	2 633	18,2	...	...	...	...
15 ans ou plus	5 187	35,8	...	...	...	...
Données manquantes	234	1,5	...	...	...	...
Total	**14 484**	**73,1**	**5 318**	**26,9**	**19 802**	**100,0**

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs, compilations spéciales.

économique (tableau 15.9). En période faste, ce programme accapare autour de 7,5 % du budget total des programmes gouvernementaux; en période difficile, il gruge presque le dixième du budget. En dollars constants de 1999, les dépenses globales liées au programme d'aide sociale suivent les cycles économiques. Elles ont diminué au fur et à mesure de l'amélioration de la situation économique observée pendant la deuxième moitié des années 1980, en passant de 3 168,4 millions de dollars en 1985-1986 à 2 718,1 millions en 1988-1989, soit une diminution de 14 %. La récession qui suit commande une lourde augmentation des budgets de l'aide sociale, de l'ordre de 40 % entre 1989-1990 et 1994-1995. Depuis le sommet enregistré à ce moment-là, les budgets ont graduellement diminué en parallèle avec la reprise économique, en passant de 3 845,8 millions à 2 710,9 millions, une diminution de 30 %. Ils sont revenus à un niveau sensiblement équivalent à celui qu'ils étaient au sommet du cycle économique précédent.

Tableau 15.9
Dépenses d'aide sociale et prestations annuelles moyennes, Québec, 1985-1986 à 1999-2000

Année financière	Ménages[1]	Prestation annuelle moyenne	Dépenses d'aide sociale[2] (M $)		Dépenses des programmes gouv.[3] (M $)	Part du budget gouv.
	n	$ 1999	$ courants	$ 1999	$ courants	%
1985-1986	417 337	7 592	2 176,8	3 168,4	24 382,1	8,9
1986-1987	394 019	7 605	2 155,8	2 996,5	25 102,9	8,6
1987-1988	366 353	7 695	2 116,9	2 819,1	26 302,1	8,0
1988-1989	343 760	7 907	2 116,6	2 718,1	28 059,7	7,5
1989-1990	335 307	8 169	2 224,2	2 739,0	29 799,7	7,5
1990-1991	348 850	8 032	2 374,0	2 802,1	32 301,6	7,3
1991-1992	386 650	7 824	2 750,8	3 025,3	34 649,0	7,9
1992-1993	430 246	8 006	3 189,4	3 444,6	36 215,7	8,8
1993-1994	459 643	8 038	3 468,9	3 694,7	36 199,7	9,6
1994-1995	470 291	8 177	3 558,4	3 845,8	36 907,7	9,6
1995-1996	480 159	7 994	3 614,2	3 838,5	36 702,4	9,8
1996-1997	471 599	7 713	3 482,1	3 637,2	35 253,7	9,9
1997-1998	449 229	7 276	3 208,9	3 268,6	35 483,6	9,0
1998-1999	417 011	6 947	2 854,2	2 897,1	37 964,0	7,5
1999-2000	396 141	6 843	2 710,9	2 710,9	38 274,0	7,1

1. Nombre mensuel moyen de ménages calculé pour chaque année financière.
2. Les dépenses d'aide sociale couvrent l'année financière et excluent les frais d'administration des besoins spéciaux au programme d'assistance maladie.
3. Conseil du trésor, *Budget de dépenses 2000-2001 : Renseignements supplémentaires*, p. 156. Les données relatives aux dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2000-2001 et incluent les redressements relatifs au Curateur public. Taux corrigé pour exclure, d'une part, l'impact de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail qui est entrée en vigueur en 1998-1999 et, d'autre part, l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, et pour améliorer la situation financière des universités.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Toujours en dollars constants de 1999, la prestation moyenne de chaque ménage s'est également modifiée au cours de la période sous l'influence combinée de plusieurs facteurs. Au milieu des années 1980, la prestation moyenne se situait autour de 7 600 $. Elle a augmenté graduellement jusqu'à 1994-1995, alors qu'elle atteint 8 177 $. Cette augmentation est surtout attribuable à l'établissement de la parité, lors de la réforme de 1989, entre les prestations accordées aux moins de trente ans et celles accordées aux trente ans et plus ainsi qu'à l'établissement, en 1990, d'une allocation au logement.

En revanche, on assiste à une baisse progressive, de l'ordre de 16 %, de la prestation moyenne depuis les cinq dernières années. Pour l'année 1999-2000, le montant s'établit à 6 843 $. En 2000, chaque ménage reçoit donc, en moyenne, 1 334 $ de moins annuellement qu'en 1995. Cette diminution tient, d'une part, à la non-indexation entre 1994 et 1999 des prestations pour les personnes aptes au travail et, d'autre part, à une modification substantielle de la composition des ménages au cours de ladite période. La proportion des familles, tant les familles monoparentales que les couples avec enfants, ainsi que la proportion des enfants ont diminué de manière significative, les personnes seules étant, en contrepartie, relativement plus nombreuses. Comme les personnes seules touchent forcément des prestations moins élevées que celles des familles, il s'ensuit une diminution à la fois des coûts globaux et de la prestation moyenne.

En outre, l'instauration de la nouvelle allocation familiale unifiée, en vigueur depuis septembre 1997, a fait en sorte qu'une partie des barèmes qui servait à couvrir les besoins essentiels des enfants est maintenant versée sous forme d'allocations familiales administrées par la Régie des rentes. Cette mesure a eu pour effet de diminuer la prestation d'aide sociale; dans les faits, cependant, les familles conservent sensiblement le même revenu. De même, l'allocation au logement, dont la gestion a été transférée à la Société d'habitation du Québec en octobre 1997, a contribué, bien que plus légèrement, à la diminution de la prestation annuelle d'aide sociale.

Les revenus des prestataires

Habituellement, les ménages prestataires de l'aide sociale n'ont pour seuls revenus que ces prestations; c'est le cas de près de 70 % d'entre eux (tableau 15.10)[12]. En 1999, la prestation annuelle moyenne s'élève à 8 080 $ pour l'ensemble des ménages. Toutefois, elle varie presque du simple au double selon les types de ménage. Les personnes seules et les familles monoparentales sont proportionnellement plus nombreuses que les couples, soit 73,6 % et 64,0 % respectivement, à ne compter que sur l'aide sociale. Elles reçoivent une prestation annuelle

12. N'ont été retenus que les ménages qui ont été à l'aide sociale durant toute l'année. Le revenu annuel total ne comprend pas les crédits d'impôts, soit la prestation fiscale pour enfants, les crédits de la TPS et le crédit d'impôt foncier.

moyenne respective de 6 804 $ et 10 398 $. En revanche, les couples avec enfants et les couples sans enfants sont relativement moins nombreux dans cette situation : 56,9 % et 47,1 % respectivement. Les premiers reçoivent une prestation moyenne de 13 205 $ et les seconds, de 9 917 $.

En vertu de la réglementation, cependant, il est permis d'avoir des revenus d'autres provenances, ce dont se prévaut près d'un ménage sur trois. Ces revenus sont principalement de trois ordres : les revenus de travail, les revenus de gains et les autres revenus. Quatre ménages sur cinq ne cumulent pas ces trois types de revenus en même temps que la prestation. Les revenus de travail réduisent la prestation d'aide sociale d'un montant équivalent, seulement lorsqu'ils dépassent 200 $ par mois, dans le cas d'un adulte, et 300 $, dans le cas d'un couple. Les revenus de gains[13], pour leur part, réduisent entièrement la prestation. Il en est de même pour les revenus autres[14], à l'exception des revenus de pension alimentaire pour lesquels une exemption de 100 $ est appliquée.

Un ménage sur sept peut compter sur des revenus de travail, en moyenne de 1 704 $ annuellement. Ce sont les couples avec enfants qui, plus que les autres catégories de ménages, (33,8 % contre 19,8 % pour les couples sans enfants,

Tableau 15.10
Sources de revenus des ménages prestataires d'aide sociale selon le type de ménage, Québec, 1999

Sources de revenus[1]	Revenus moyens									
	Personnes seules		Familles monoparentales		Couples sans enfants		Couples avec enfants		Total	
		%	$	%	$	%	$	%	$	%
Prestations d'aide sociale[2]	6 804	73,6	10 398	64,0	9 917	47,1	13 205	56,9	8 080	69,1
Revenus de travail[3]	1 198	11,1	1 432	16,9	2 564	19,8	3 215	33,8	1 704	14,3
Revenus de gains[3]	2 028	16,0	1 465	14,9	3 933	38,1	2 383	12,7	2 222	16,9
Autres[3]	1 919	1,2	1 908	9,9	1 945	2,8	1 774	2,5	1 905	2,9

1. Un ménage prestataire peut recevoir des revenus de plus d'une source, ce qui explique que la somme des pourcentages par type de ménage excède 100 %.
2. Les pourcentages réfèrent ici aux proportions de prestataires qui ne reçoivent que des prestations d'aide sociale, sans aucune autre source de revenus.
3. Les pourcentages indiquent les proportions de prestataires qui perçoivent des revenus de cette source. Les revenus moyens selon la source sont calculés seulement pour les personnes qui en reçoivent.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, fichiers administratifs.

13. Les revenus de gains proviennent de la Régie des rentes du Québec, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, de la Société de l'assurance automobile du Québec, de l'assurance-emploi ou autres.
14. Les revenus autres sont des revenus d'immeuble ou de chambre, des revenus de pension alimentaire et droits réalisables mensuels.

16,9 % pour les familles monoparentales et 11,1 % pour les personnes seules), se retrouvent dans cette situation. Les revenus annuels de travail des premiers sont en moyenne de 3 215 $, comparativement à 2 564 $ pour les couples sans enfants, 1 432 $ pour les familles monoparentales et 1 198 $ pour les personnes seules.

Un ménage sur six reçoit des revenus de gains, en moyenne de 2 222 $ annuellement. Ce sont le plus souvent des personnes plus âgées. Les couples sans enfants sont relativement plus nombreux (38,1 %) dans cette situation et perçoivent en moyenne 3 933 $. Les couples avec enfants reçoivent 2 383 $, les personnes seules, 2 028 $ et les familles monoparentales, 1 465 $.

Finalement, moins de 3 % des ménages reçoivent des revenus autres, dont la moyenne annuelle se situe à 1 905 $.

Le programme APPORT

Le programme APPORT, créé en 1988, s'adresse aux travailleurs et travailleuses à faible revenu qui ont au moins un enfant et possèdent des actifs d'une valeur limitée. Il a pour objectifs d'inciter financièrement, d'une part, les parents qui ont de faibles revenus de travail à demeurer sur le marché du travail et, d'autre part, ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale à entrer sur le marché du travail.

Tableau 15.11
Déboursés du programme APPORT et nombre de familles participantes, Québec, 1988-1989 à 1999-2000

Année financière	Coût total	Familles participantes
	M $	n
1988-1989	18,0	17 785
1989-1990	19,7	17 079
1990-1991	26,2	16 923
1991-1992	32,9	19 802
1992-1993	30,3	22 870
1993-1994	47,1	26 082
1994-1995	51,0	32 813
1995-1996	59,0	36 968
1996-1997	66,0	40 490
1997-1998	48,8	43 006
1998-1999	43,8	41 033
1999-2000	43,8	36 178

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction du budget et des opérations financières et Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique.

L'aide offerte, qui tient compte de la situation familiale et financière des personnes, comprend un supplément au revenu de travail et, le cas échéant, une avance au titre du crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde du Québec, ainsi qu'une prestation spéciale de 3 $ par jour pour la garde d'enfants dans des services à contribution réduite (tarif de 5 $ par jour).

Le programme APPORT touche une clientèle de plus en plus nombreuse au fur et à mesure qu'il est connu (tableau 15.11). Les coûts qui y sont reliés ont augmenté en conséquence, soit de 18 M $ en 1988-1989 à 66 M $ en 1996-1997, pour être ramenés à 43,8 M $ en 1999-2000. Le nombre de familles participantes a plus que doublé depuis l'instauration du programme; il est passé de quelque 17 000 à 43 000 en 1997-1998. Depuis ce sommet, on enregistre un recul qui s'explique par la diminution des seuils de sortie du programme dans la foulée de la politique familiale. Le programme APPORT a été rendu moins généreux en contrepartie d'une hausse des allocations familiales. Au total, les familles ne sont toutefois pas perdantes.

Le programme ne rejoint qu'une faible partie de la clientèle potentielle, soit moins de 20 % des familles admissibles. Certains groupes n'en ont pas moins tiré le meilleur parti, soit les familles monoparentales et les jeunes parents de moins de trente ans. Le programme n'a pas de durée de participation limitée, les familles étant admissibles tant qu'elles répondent aux conditions d'admission. Près de 40 % des familles participent un an, le quart durant deux ans et un peu plus de 35 % pendant trois ans ou plus (Hamel, 1996).

Conclusion

Toutes les transformations qui ont affecté la société depuis vingt ans, et plus particulièrement la conjoncture économique, ont eu des répercussions importantes, notamment sur les groupes les plus vulnérables. Le taux de pauvreté a augmenté et se reflète sur la population à l'aide sociale. Si le Canada a été, somme toute, moins affecté que ses voisins du Sud, cela tient en bonne partie à une couverture plus complète en matière de programmes sociaux et à des prestations deux fois plus élevées de notre régime d'aide de dernier recours (Fortin et Séguin, 1996, p. 18).

La population des prestataires vieillit, ce qui traduit l'évolution de la pyramide des âges et le comportement des différents groupes d'âge à l'endroit de l'aide sociale s'est modifié. Le poids des jeunes de moins de trente ans est aujourd'hui plus faible, mais ces derniers subissent plus fortement que les autres groupes d'âge les effets de la conjoncture économique. Premières victimes en cas de récession économique, ils bénéficient en revanche plus rapidement d'une reprise.

On enregistre également, conformément à l'évolution démographique, une baisse sans précédent de la proportion des familles avec enfants. La proportion des familles monoparentales et des familles biparentales parmi l'ensemble des

prestataires est à son niveau le plus bas depuis au moins vingt ans. L'effet de la conjoncture économique ne se fait pas sentir de la même façon pour tous les types de ménages, les familles biparentales étant davantage sensibles aux aléas économiques que les autres.

Historiquement, la présence des femmes à l'aide sociale a toujours été plus importante que celle des hommes, mais l'écart entre le taux d'assistance sociale des femmes et celui des hommes tend à se rétrécir au fil des années. La présence accrue des femmes sur le marché de l'emploi et la réduction progressive de l'écart entre les taux d'activité féminin et masculin expliquent en bonne partie cette tendance.

Finalement, l'importance grandissante des personnes immigrées dans la population totale se reflète dans l'augmentation du nombre de prestataires de l'aide sociale nés hors du Canada. L'arrivée plus massive de réfugiés, candidats plus vulnérables sur le marché du travail, fait en sorte qu'on recourt davantage à l'aide sociale.

Une bonne part de l'ensemble des prestataires connaissent des épisodes d'aide de courte durée. Ceux-ci viennent chercher un soutien financier ponctuel qui les aidera à traverser une période difficile. Cependant, pour une autre bonne part, non seulement ceux ayant des handicaps lourds, la présence à l'aide sociale risque de se prolonger fortement. Dans ces cas, cela implique des risques accrus d'installation dans la dépendance sociale et économique. Qui plus est, il peut se développer une dynamique intergénérationnelle de dépendance sociale.

Somme toute, à chaque récession, le nombre de prestataires monte en flèche pour redescendre au fur et à mesure que se consolide la reprise économique, bien que le rétablissement ne s'opère pas complètement. Au cours de la période considérée, on peut également observer chez les prestataires des changements sociodémographiques qui semblent s'être dessinés indépendamment des aléas conjoncturels.

Bibliographie

BOUCHARD, C., V. LABRIE et A. NOËL (1996). *Chacun sa part,* Rapport de trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu, Ministère de la Sécurité du revenu, 235 p.

DUCLOS, J.-Y., B. FORTIN, G. LACROIX et H. ROBERGE (1996). *La dynamique de la participation à l'aide sociale au Québec : 1979-1993*, Québec, Université Laval, 118 p.

DUCLOS, J.-Y., B. FORTIN et M. ROULEAU (1999). *Une analyse économétrique de la dépendance intergénérationnelle à l'aide sociale*, Québec, Université Laval et CRÉFA, 30 p. plus annexes (document inédit).

FORTIN, Pierre et Francine SÉGUIN (1996). *Pour un régime équitable axé sur l'emploi*, Rapport soumis à la ministre de la Sécurité du revenu, Ministère de la Sécurité du revenu, 137 p.

HAMEL, Serge (1996). *Monitoring d'évaluation du programme APPORT,* Ministère de la Sécurité du revenu, 38 p.

LANCTÔT, Pierre et Claire ROUSSEAU (1995). *Profil des familles monoparentales, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*, Ministère de la Sécurité du revenu, 27 p.

LANCTÔT, Pierre et Nicole LEMIEUX (1995). *Commencer sa vie à l'aide sociale,* Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, 132 p.

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU (1987). *Pour une politique de sécurité du revenu. Document d'orientation,* Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 48 p.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU (1996). *La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi. Document de consultation,* Québec, Gouvernement du Québec, 94 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (1988 à 1997). *Le Québec en mouvement, Statistiques sur l'immigration,* Québec, Gouvernement du Québec.

RENAUD, Jean et Lucie GINGRAS (1998). *Les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés*, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 135 p.

Chapitre 16

La consommation

Sylvie Jean
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

La structure des dépenses des ménages s'est considérablement modifiée depuis vingt ans. En termes réels, le revenu disponible, ajusté selon la taille de la famille, qui limite l'accès aux biens et services, est demeuré relativement stable depuis le milieu des années 70 (voir le chapitre 13). Toutefois, certains changements sociaux et démographiques ont agi sur les besoins et désirs des ménages, et ceux-ci ont changé leurs habitudes de dépenses. Le vieillissement de la population, la réduction de la taille des familles, la participation accrue des femmes au marché du travail ou l'augmentation du nombre de familles monoparentales et de personnes vivant seules sont autant de facteurs qui influent sur la consommation des ménages.

La première section de ce chapitre donnera quelques précisions méthodologiques, tandis que les deux suivantes traiteront des dépenses moyennes des ménages et de leur profil de consommation. Les différentes variables les plus susceptibles d'influencer la consommation feront l'objet des autres sections: le type de ménage, sa taille, son revenu, l'âge de la personne de référence et le mode d'occupation du logement.

Quelques précisions méthodologiques

Les données utilisées proviennent de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de Statistique Canada pour les années antérieures à 1997, et de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) pour les années 1997 et 1998. Pour l'année 1999, les microdonnées n'étant pas disponibles au moment de la production de ce rapport, nous avons utilisé les données présentées sur le site internet de Statistique Canada relativement aux dépenses moyennes et au profil de consommation des ménages.

La consommation courante totale représente les dépenses totales du ménage, à l'exclusion des impôts personnels, des paiements d'assurance personnelle et des cadeaux et contributions. Elle correspond donc aux dépenses faites durant l'année

de l'enquête pour l'alimentation, le logement, l'entretien ménager, les articles et accessoires d'ameublement, l'habillement, le transport, les soins de santé, les soins personnels, les loisirs, le matériel de lecture, l'éducation, les produits du tabac et les boissons alcoolisées, les jeux de hasard et un groupe d'articles divers.

Les renseignements sur les dépenses et le revenu sont recueillis au cours des mois de janvier à mars qui suivent l'année de référence de l'enquête et portent sur une période de 12 mois correspondant à l'année civile. La dépense moyenne est établie à partir de l'ensemble des ménages, y compris ceux qui n'ont pas fait une telle dépense.

La taille de l'échantillon de l'EDM 1998 s'élève à 2 081, pour un nombre pondéré de 2 907 201 ménages pour le Québec.

Lorsqu'il est question de consommation ou de revenu ajusté en fonction de la taille du ménage, c'est la même échelle d'équivalence qu'au chapitre 14 qui a été utilisée. Cette échelle accorde un poids de 1,0 au premier adulte, de 0,4 aux autres adultes et de 0,3 aux enfants; dans le cas d'une famille monoparentale, le premier enfant a un poids de 0,4.

Bien que l'EDM recueille des renseignements qui sont dans les grandes lignes comparables à ceux de l'EDF, elle comporte des différences importantes. Une des principales différences a trait au changement dans la définition du logement à partir de 1997. Avant 1997, dans l'EDF, les paiements d'intérêts hypothécaires étaient déclarés au poste « logement » et les paiements sur le capital, sous « flux monétaires », cela à la fois pour le logement et la maison de villégiature. Dans l'EDM (à partir de l'année de référence 1997), les paiements d'intérêts ne sont pas indiqués séparément du capital. Les paiements hypothécaires réguliers (capital et intérêt) sur les logements possédés sont donc inclus dans le poste logement, alors que les paiements hypothécaires réguliers (capital et intérêt) sur les maisons de villégiature sont déclarés sous « flux monétaires ». Une partie de l'augmentation de la dépense pour le logement entre 1996 et 1997 peut être due à cette modification.

De plus, avant 1997, les frais d'intérêts sur les prêts personnels, sur les hypothèques et sur les prêts ayant trait à d'autres biens étaient déclarés sous « dépenses diverses ». À partir de 1997, tant les frais d'intérêts que le capital sur ces paiements sont déclarés sous « flux monétaires ». Ce changement contribue à la baisse du poste « dépenses diverses » entre 1996 et 1997, tout comme la modification à la définition des dons et contributions. Ce dernier poste inclut les sommes d'argent et pensions alimentaires données à des personnes à l'extérieur du ménage ou à des organismes de bienfaisance. Avant 1997, l'argent dépensé au titre de biens et services donnés en cadeau était déclaré séparément. Depuis 1997, ces dépenses sont incluses dans chaque catégorie. Par exemple, l'argent utilisé afin d'acheter des vêtements pour des personnes ne faisant pas partie du ménage est déclaré sous « vêtements ».

Les dépenses moyennes

En 1999, les ménages ont dépensé en moyenne 32 715 $ pour leur consommation courante totale, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente, en dollars constants de 1999, mais en baisse de 10 % comparativement à 1978 (figure 16.1). Le revenu après impôt des ménages[1] subit une baisse importante entre 1978 et 1992, en passant d'environ 40 000 $ à 35 000 $, ce qui réduit considérablement les montants disponibles pour la consommation courante. Entre 1997 et 1999, le revenu des ménages est à la hausse et atteint 36 500 $. La consommation courante présente la même progression, à deux exceptions près : entre 1982 et 1986, elle augmente alors que le revenu diminue, et entre 1992 et 1996, c'est le revenu qui croît tandis que la consommation baisse.

En plus de la consommation courante, le revenu total des ménages couvre l'impôt, les paiements d'assurance et cotisations de retraite, de même que les dons et contributions. Comme le montre la figure 16.1, bien que le revenu total soit généralement supérieur aux dépenses totales, ces dernières dépassent légèrement le revenu pour les années 1986 et 1999.

En raison de la part grandissante de l'impôt dans les dépenses totales, la proportion consacrée à la consommation courante est à la baisse (figure 16.2). Si, en 1978, 76 % des dépenses des ménages vont à la consommation courante et 18 % à l'impôt, ces proportions sont de 70 % et 23 % respectivement en 1999.

Figure 16.1
Revenus et dépenses des ménages, Québec, 1978-1999

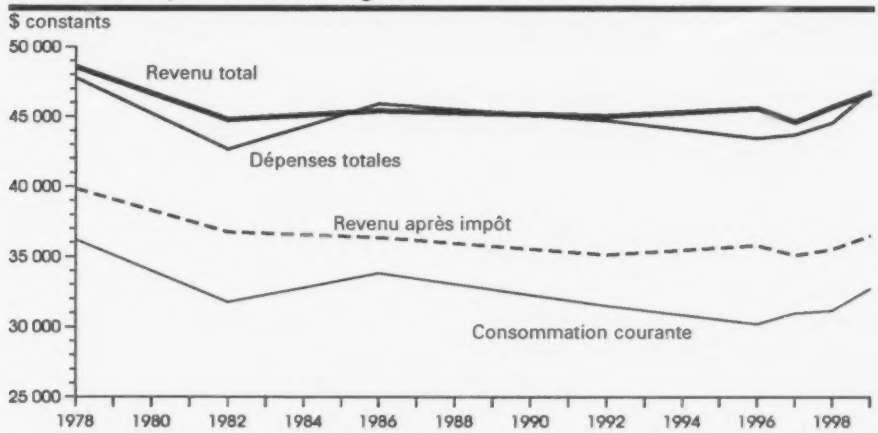

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des familles, Enquête sur les dépenses des ménages et site Internet [http://www.statcan.ca/Pgdb/People/Familles/famil16c_f.htm, avril 2001].

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1. Sans égard à la taille du ménage.

Figure 16.2
Consommation courante et autres dépenses en proportion des dépenses totales, Québec, 1978 et 1999

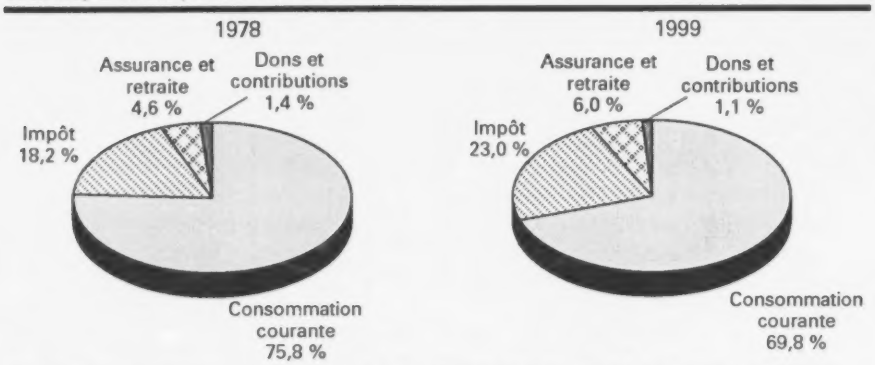

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des familles, Enquête sur les dépenses des ménages et site Internet [http://www.statcan.ca/Pgdb/People/Families/famil16c_f.htm, avril 2001].

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Profil de consommation des ménages

Durant les 20 dernières années, les parts budgétaires consacrées à l'alimentation, à l'habillement et aux articles et accessoires d'ameublement ont régressé au profit principalement du logement, du transport, des loisirs et des soins de santé (tableau 16.1).

Ainsi, l'alimentation, qui représentait 23,5 % de la consommation totale en 1978, n'en représente plus que 18,8 % en 1999. Inversement, la part du logement est passée de 19,8 % à 25,2 % et constitue maintenant la principale dépense de consommation des ménages. En 1982, les ménages dépensaient la même proportion de leur budget à ces deux postes; depuis, celle de l'alimentation ne cesse de décroître et celle du logement augmente.

Le transport, troisième dépense en importance, prend 16,2 % du budget de consommation en 1978, contre 18,2 % en 1999. Cette dépense ne fluctue que légèrement durant la période, pour se situer entre 16 % et 18 % selon les années. La part de l'habillement, par contre, diminue graduellement et passe de 10,1 % à 6,2 %. De son côté, la part allouée aux loisirs est à la hausse, soit 5,8 % contre 7,4 %, bien qu'il y ait eu une légère diminution de 0,3 point de pourcentage entre 1998 et 1999.

Les ménages consacraient 5,1 % de leur consommation courante à l'entretien ménager en 1978; cette proportion est de 6,0 % en 1999, avec de légères hausses et baisses entre les deux. La proportion dévolue aux articles et accessoires

Tableau 16.1
Profil de consommation des ménages, Québec, 1978-1999

	1978	1982	1986	1992	1996	1997	1998	1999
					%			
Alimentation	23,5	22,1	20,7	19,3	19,3	18,7	18,9	18,8
Logement	19,8	22,1	21,0	23,3	24,6	26,3	26,0	25,2
Entretien ménager	5,1	5,5	5,5	5,6	6,4	6,2	6,3	6,0
Articles et accessoires d'ameublement	5,8	4,5	4,9	4,1	3,7	3,6	3,6	3,3
Habillement	10,1	8,9	9,1	7,4	6,8	6,7	6,4	6,2
Transport	16,2	16,0	17,3	17,6	16,3	16,4	16,4	18,2
Soins de santé	2,0	2,5	2,5	2,9	3,1	3,5	3,6	3,8
Soins personnels	2,2	2,5	2,8	2,7	2,7	2,2	2,2	2,1
Loisirs	5,8	5,4	6,2	6,6	7,3	7,5	7,7	7,4
Imprimés	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8
Éducation	0,8	0,9	0,9	1,1	1,3	1,6	1,6	1,7
Tabac et boissons alcoolisées	4,7	4,8	5,0	4,6	3,8	3,7	3,8	3,6
Dépenses diverses	3,1	3,9	3,3	3,9	3,8	2,7	2,7	3,0
Consommation totale	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des familles, Enquête sur les dépenses des ménages et site Internet [http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/People/Families/famil16c_f.htm, avril 2001].

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

d'ameublement subit une diminution constante, en passant de 5,8 % à 3,3 %, alors que les soins de santé prennent de plus en plus d'importance dans le budget des ménages, soit 3,8 % en 1999 par rapport à 2,0 % en 1978.

La consommation selon le type de ménage

Si la consommation moyenne varie en fonction du type de ménage, c'est principalement en raison du nombre de personnes qui le composent, du revenu disponible et des besoins qui diffèrent notamment selon la présence ou non d'enfants. Depuis 20 ans, la proportion de couples avec enfants a considérablement diminué, au profit des ménages composés de personnes seules, de couples sans enfants et de familles monoparentales.

En 1998, les couples avec enfants dépensent 43 187 $ pour leur consommation courante (figure 16.3), ce qui représente deux fois et demie la dépense des personnes seules (17 511 $), une fois et demie celle des couples sans enfants (29 654 $) et 1,7 fois celle des familles monoparentales (25 067 $). La consommation courante ajustée en fonction de la taille des ménages est aussi illustrée à la figure 16.3. Ainsi, les familles monoparentales sont celles qui consomment le moins par unité de consommation, tandis que la différence entre les couples avec ou sans enfants est nivelée.

Figure 16.3
Consommation courante selon le type de ménage, Québec, 1998

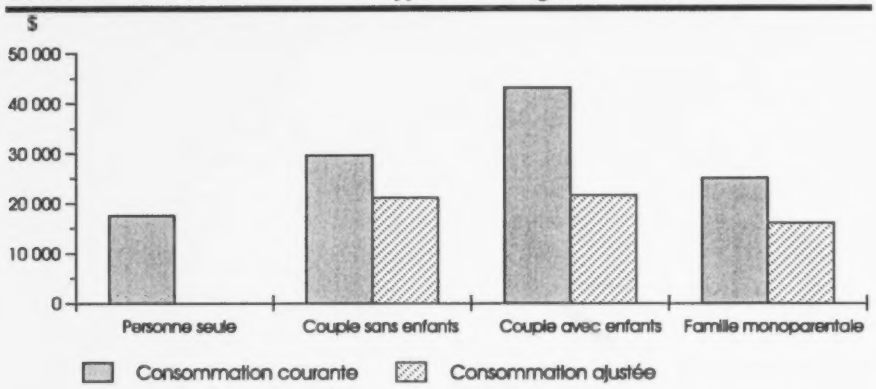

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 16.2
Consommation courante et revenu après impôt ajustés, selon le type de ménage, Québec, 1998

Type de ménage	Échantillon	Nombre pondéré	Consommation courante ajustée	Revenu après impôt ajusté	Consommation/ revenu après impôt
	n		$		%
Personne seule	539	786 541	17 511	18 783	93,2
Couple sans enfants	494	732 026	21 181	25 135	84,3
Couple avec enfants	710	936 864	21 651	25 009	86,6
Famille monoparentale	173	222 418	16 115	16 307	98,8
Autre	165	229 352	20 099	23 024	87,3
Ensemble des ménages	**2 081**	**2 907 201**	**20 234**	**23 072**	**87,7**

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

La consommation courante ajustée selon la taille de la famille varie en fonction du revenu après impôt ajusté. Mais plus les revenus sont faibles, moins il y a de marge de manœuvre. Le tableau 16.2 montre que les familles monoparentales dépensent près de 99 % de leur revenu pour la consommation courante, alors que les couples sans enfants n'y consacrent que 84 %.

Le profil de consommation pour les six principaux postes de dépenses (figure 16.4) indique des différences importantes selon le type de ménage. Ce sont les personnes

Figure 16.4
Profil de consommation pour certaines dépenses, selon le type de ménage, Québec, 1998

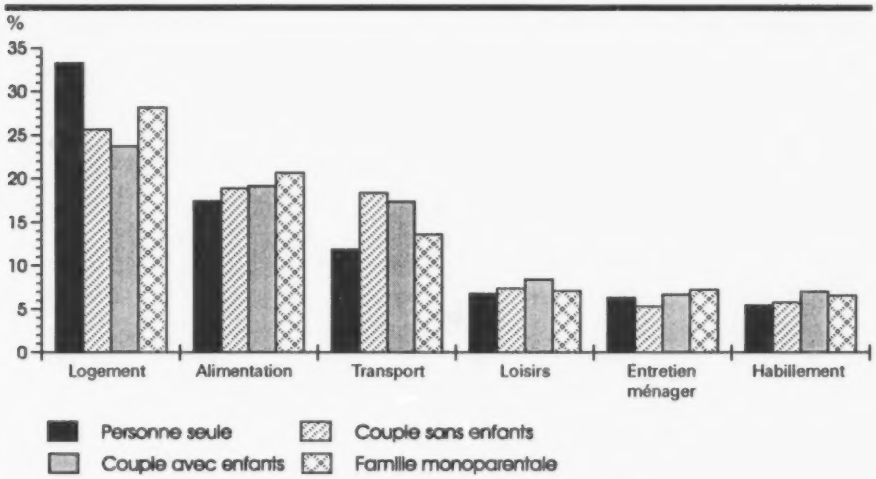

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

seules qui allouent la plus forte part de leur budget au logement, cette dépense représentant le tiers de leur consommation courante. Par ailleurs, les personnes seules dépensent moins, en proportion, pour l'alimentation, le transport, les loisirs et l'habillement.

Les familles monoparentales sont celles qui consacrent la plus grande part de leur budget à l'alimentation et à l'entretien ménager. Ce dernier poste comprend, entre autres choses, les dépenses au titre des communications, des frais de garde d'enfants, des services domestiques et des divers produits de nettoyage et d'emballage.

Ce sont les couples avec enfants qui allouent le plus faible pourcentage de leur budget au logement, soit moins du quart, mais ils dépensent plus que les autres types de ménages aux loisirs et à l'habillement.

Par ailleurs, les couples sans enfants sont ceux qui dépensent proportionnellement le plus pour le transport et le moins pour l'entretien ménager.

On sait que chez les ménages à plus faible revenu, la consommation est orientée principalement vers la satisfaction des besoins de base (alimentation, logement et habillement). Ainsi, les personnes seules et les familles monoparentales consacrent respectivement 56 % et 55 % de leur consommation courante aux besoins de base, contre 50 % chez les couples avec ou sans enfants.

Bien que les dépenses des différents types de ménages soient influencées par leur niveau de revenu, leur taille constitue un facteur tout aussi important.

La consommation selon la taille du ménage

La consommation courante moyenne passe de 17 511 $ chez les ménages d'une personne à 46 942 $ chez ceux de cinq personnes et plus (tableau 16.3). Le revenu disponible varie aussi selon la taille du ménage, mais la proportion dépensée pour la consommation courante a tendance à diminuer avec l'augmentation du revenu.

Tableau 16.3
Consommation courante et revenu après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1998

Taille du ménage	Échantillon	Nombre pondéré	Consommation courante	Revenu après impôt	Consommation/ revenu après impôt
	n		$		%
Un	539	786 541	17 511	18 783	93,2
Deux	663	973 623	28 666	33 340	86,0
Trois	344	471 256	36 426	42 143	86,4
Quatre	367	468 536	44 182	49 878	88,6
Cinq et plus	168	207 245	46 942	54 708	85,8
Ensemble des ménages	**2 081**	**2 907 201**	**30 710**	**35 017**	**87,7**

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le logement occupe de moins en moins de poids dans le budget global avec l'accroissement de la taille des ménages (figure 16.5). En effet, bien que les familles nombreuses aient généralement un logement plus grand, il y a une importante économie d'échelle dans le partage de cette dépense.

Les cinq autres postes principaux affichent plutôt une tendance à la hausse avec l'augmentation de la taille du ménage. Le transport, par contre, varie peu du moment que le ménage compte deux personnes ou plus. Alors que les ménages d'une personne consacrent 12 % de leur budget à ce poste, tous les autres lui allouent environ 17 %.

Les dépenses augmentent en fonction de la taille des ménages; il n'y a là rien de bien étonnant. Toutefois, les familles nombreuses ne disposent pas toutes d'un revenu de niveau supérieur, de même que les personnes seules ne sont pas toutes à faible revenu. On peut donc se demander comment varient les habitudes de dépenses selon le niveau de revenu.

Figure 16.5
Profil de consommation pour certaines dépenses, selon la taille du ménage, Québec, 1998

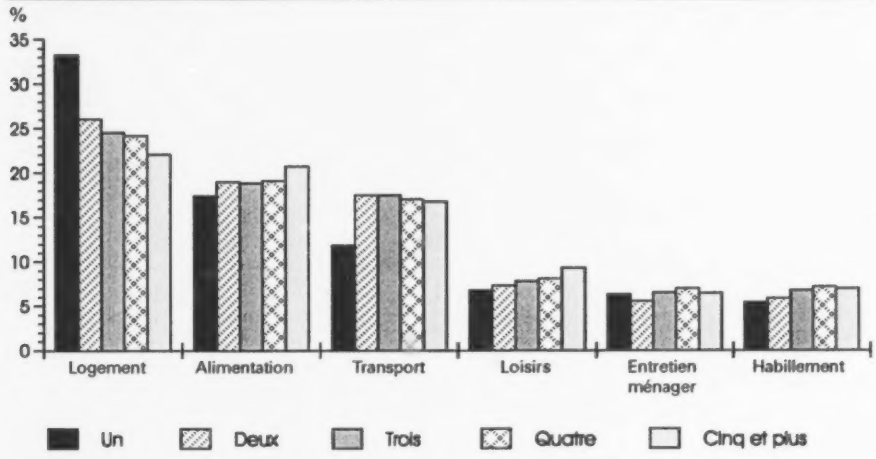

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

La consommation selon le quintile de revenu total

Un quintile de revenu rassemble les ménages répartis en cinq groupes, après les avoir classés en ordre croissant de revenu total, de sorte que chaque groupe compte un nombre estimatif égal de ménages. Pour 1998, le quintile inférieur regroupe les ménages dont le revenu total moyen est de 18 000 $ et moins, le deuxième plus de 18 000 $ à 30 000 $, le troisième plus de 30 000 $ à 46 000 $, le quatrième plus de 46 000 $ à 67 000 $ et le cinquième plus de 67 000 $.

En 1998, la consommation courante moyenne des ménages du quintile inférieur se chiffre à 13 581 $ (figure 16.6), contre 53 045 $ pour celle du quintile supérieur, soit près de quatre fois plus. De façon générale, la taille des ménages à revenu élevé est supérieure à celle des ménages à faible revenu. Ainsi, la taille moyenne des ménages varie de 1,5 à 3,3 selon le quintile. De même, plus des deux tiers des ménages du quintile inférieur se composent de personnes vivant seules (67 %), comparativement à seulement 2 % des ménages du quintile supérieur.

Une fois ajustée en fonction de la taille du ménage (tableau 16.4), à l'aide de l'échelle d'équivalence, la consommation courante moyenne du dernier quintile n'est plus que de deux fois et demie celle du premier quintile, par rapport à près de quatre avant ajustement. Par ailleurs, le revenu après impôt ajusté du cinquième

Figure 16.6
Consommation courante des ménages, selon le quintile de revenu total, Québec, 1998

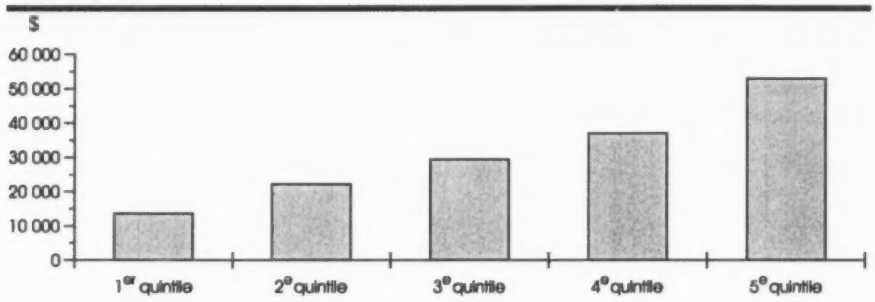

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 16.4
Consommation courante et revenu après impôt ajustés, selon le quintile de revenu total, Québec, 1998

Quintile	Échantillon	Nombre pondéré	Consommation courante ajustée	Revenu après impôt ajusté	Consommation/ revenu après impôt
	n		$		%
1er quintile	435	612 413	11 541	10 007	115,3
2e quintile	415	591 416	15 942	15 613	102,1
3e quintile	420	584 541	19 246	20 697	93,0
4e quintile	395	543 366	21 985	25 542	86,1
5e quintile	416	575 465	28 800	37 620	76,6
Ensemble des ménages	**2 081**	**2 907 201**	**20 234**	**23 072**	**87,7**

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

quintile est d'environ quatre fois celui du premier. Les ménages du quintile inférieur consacrent plus que leur revenu disponible à la consommation courante (115 %), contre 77 % pour les ménages du quintile supérieur.

Le profil de consommation des ménages selon le quintile pour les six principaux postes de dépense, illustré à la figure 16.7, indique que le logement, l'alimentation et l'entretien ménager sont des postes dont la proportion diminue quand le revenu augmente, contrairement au transport, aux loisirs et à l'habillement, qui s'accroissent en fonction du revenu. Le logement et le transport constituent les dépenses les plus contrastées entre les quintiles extrêmes.

Figure 16.7
Profil de consommation pour certaines dépenses, selon le quintile de revenu total, Québec, 1998

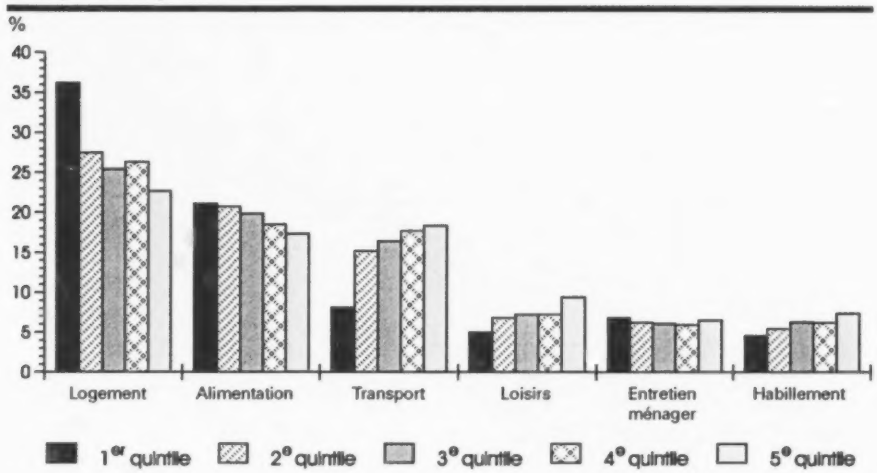

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le revenu varie en fonction du cycle de vie. Les jeunes ménages et les ménages âgés sont peu représentés dans le quintile supérieur, 6 % et 4 % respectivement, alors qu'ensemble ils composent près de la moitié du quintile inférieur (14 % et 36 %). Ainsi, la consommation devrait varier considérablement selon l'âge.

La consommation selon l'âge de la personne de référence

Les besoins et la structure de consommation évoluent en fonction de l'âge. De façon générale, les jeunes dépensent plus pour le transport et les loisirs; les individus d'âge moyen consacrent plus à l'alimentation et à l'habillement, tandis que les personnes âgées consomment davantage pour les soins de santé.

Le revenu du ménage varie selon l'âge de la personne de référence (tableau 16.5). Les ménages d'âge moyen peuvent compter plus fréquemment sur deux revenus d'emploi et ont ainsi le revenu disponible le plus élevé; les jeunes sont plus souvent seuls, aux études ou encore en début de carrière et ont donc un revenu moindre; les plus âgés disposent du revenu le plus faible, en raison de la retraite.

Le niveau de consommation est proportionnel au revenu disponible, bien que les jeunes en consomment une part plus importante que les autres ménages.

Tableau 16.5
Consommation courante et revenu après impôt, selon l'âge de la personne de référence, Québec, 1998

Âge	Échantillon	Nombre pondéré	Consommation courante	Revenu après impôt	Consommation/ revenu après impôt
	n		$		%
Moins de 30 ans	225	329 200	27 235	28 495	95,6
30-44 ans	733	964 030	34 191	38 864	88,0
45-64 ans	722	1 037 889	33 914	40 105	84,6
65 ans et plus	401	576 082	21 096	23 139	91,2
Ensemble des ménages	**2 081**	**2 907 201**	**30 710**	**35 017**	**87,7**

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Si l'on considère la dépense totale des ménages (incluant l'impôt, les assurances et les dons) par rapport au revenu total (avant impôt), les jeunes dépensent plus que leur revenu (103 %); les ménages dont la personne de référence a entre 30 et 44 ans en dépensent 98 %, ceux entre 45 et 64 ans, 96 % et les ménages plus âgés, 97 % (figure 16.8). L'anticipation d'un revenu croissant conduit à consommer davantage en début de vie active, éventuellement en s'endettant (Blanchet, 1982).

Figure 16.8
Revenu total et dépenses totales des ménages, selon l'âge de la personne de référence, Québec, 1998

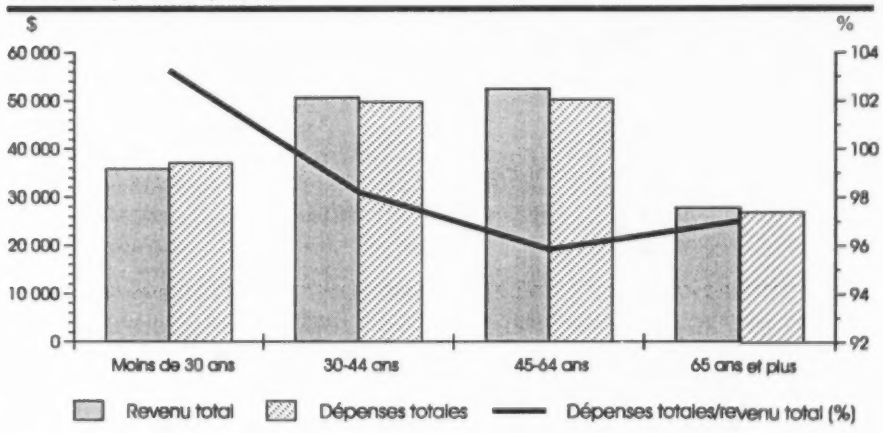

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le profil de consommation selon l'âge (figure 16.9) montre que la part du budget consacrée aux principaux postes de dépense diminue avec l'âge, à l'exception de l'alimentation. Cette dépense croît en raison de l'augmentation de la taille du ménage. Toutefois, si les ménages âgés consacrent un plus fort pourcentage à ce poste que les groupes d'âge précédents, c'est en raison de la baisse notable de leur consommation totale.

C'est aussi la diminution de l'ensemble de leur consommation qui explique que les ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus consacrent proportionnellement plus que les autres pour se loger, en pourcentage du budget, alors que ce pourcentage diminue avec l'âge entre les autres groupes.

Pour ce qui est du transport, malgré une baisse de la part budgétaire avec l'âge, les ménages de 45-64 ans dépensent le plus pour ce poste. En effet, la proportion des ménages propriétaires d'automobile atteint son plus haut niveau aux âges 45-54 ans. En 1996, plus du tiers des ménages de ce groupe d'âge en possèdent même plus d'une (Nobert, 1998).

Figure 16.9
Profil de consommation pour certaines dépenses, selon l'âge de la personne de référence, Québec, 1998

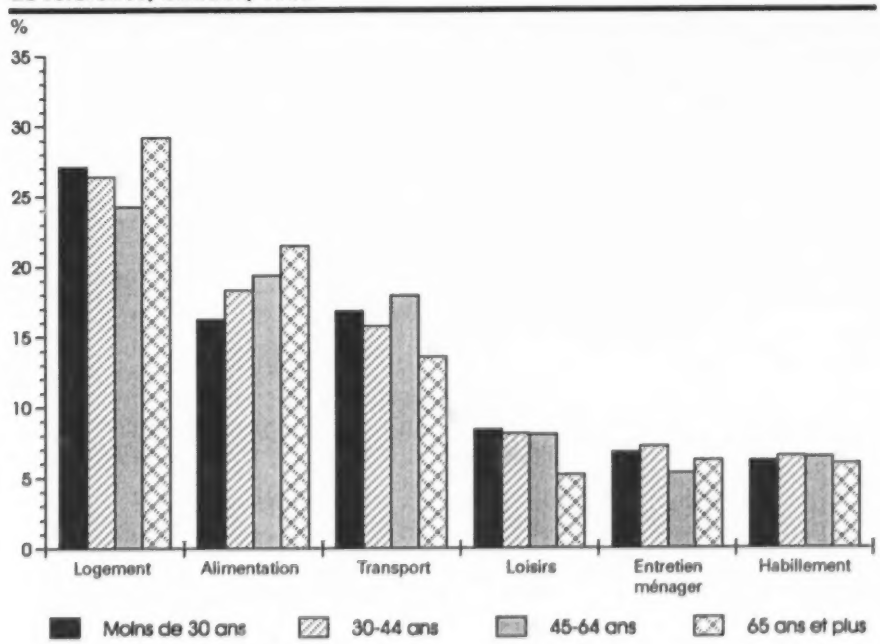

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Les jeunes attribuent 8,4 % de leur budget aux loisirs et les 65 ans et plus, 5,2 %. Les ménages des deux autres groupes d'âge y consacrent sensiblement le même pourcentage, soit 8,1 %. Le poste « entretien ménager » atteint un sommet chez les ménages dont la personne de référence a entre 30 et 44 ans. Les frais de garde d'enfants constituent fort probablement l'élément qui fait augmenter cette dépense. Finalement, la part consacrée à l'habillement varie peu en fonction de l'âge.

Le logement constitue la principale dépense des ménages, et celle-ci varie considérablement selon l'âge. Par ailleurs, le mode d'occupation du logement est déterminant quant au montant qui y est consacré.

La consommation selon le mode d'occupation du logement

En 1998, 57 % des ménages sont propriétaires de leur logement (28 % sont propriétaires sans hypothèque et 29 % avec une hypothèque), tandis que 41 % sont locataires (figure 16.10). Les 3 % restants ont déclaré une occupation mixte, soit locataires pendant une partie de l'année et propriétaires pendant l'autre partie. La proportion de propriétaires est à la hausse par rapport aux années antérieures; en 1986, seulement 50 % des ménages étaient dans cette situation, ce qui représente le plus faible taux de la période étudiée.

Les dépenses ayant trait au logement diffèrent considérablement selon le mode d'occupation. Ce sont les propriétaires avec hypothèque qui consacrent le plus à

Figure 16.10
Répartition des ménages selon le mode d'occupation du logement, Québec, 1978-1998

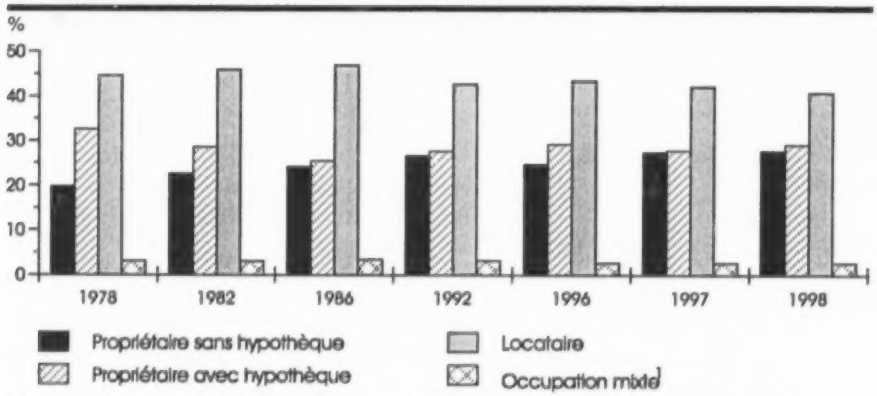

1. Estimation dont la fiabilité est incertaine en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

ce poste (figure 16.11), suivis des locataires et des propriétaires sans hypothèque, que ce soit au chapitre de la dépense moyenne ou de la part du budget qui y est consacrée. Le coût moyen du logement des locataires ou des propriétaires sans hypothèque représente moins de la moitié de celui que doivent assumer les propriétaires avec hypothèque.

Figure 16.11
Dépense et part de la consommation courante en logement, selon le mode d'occupation, Québec, 1998

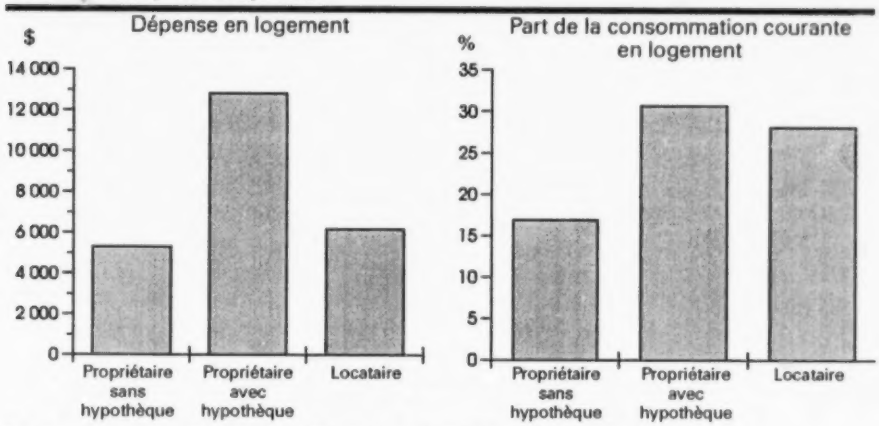

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le mode d'occupation du logement est fortement lié au cycle de vie. Ainsi, près des trois quarts des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans sont locataires (figure 16.12), 43 % de ceux âgés de 30 à 44 ans sont propriétaires d'un logement hypothéqué, 37 % du groupe 45-64 ans et près de la moitié des 65 ans et plus sont propriétaires sans hypothèque.

Les personnes seules et les familles monoparentales sont proportionnellement les plus nombreuses à être locataires (figure 16.13). Leurs revenus sont plus faibles que ceux des autres types de ménages, ce qui explique en bonne partie le choix de ce mode d'occupation. La majorité des couples sont propriétaires de leur logement; près de la moitié de ceux avec enfants ont une propriété avec hypothèque et environ le quart une propriété sans hypothèque. Inversement, seulement le quart des couples sans enfants ont une hypothèque, alors que 41 % sont propriétaires sans hypothèque. L'avancement en âge coïncide, chez les couples, avec le départ des enfants ainsi qu'avec la fin des paiements hypothécaires.

Figure 16.12
Répartition des ménages selon le mode d'occupation du logement et l'âge de la personne de référence, Québec, 1998

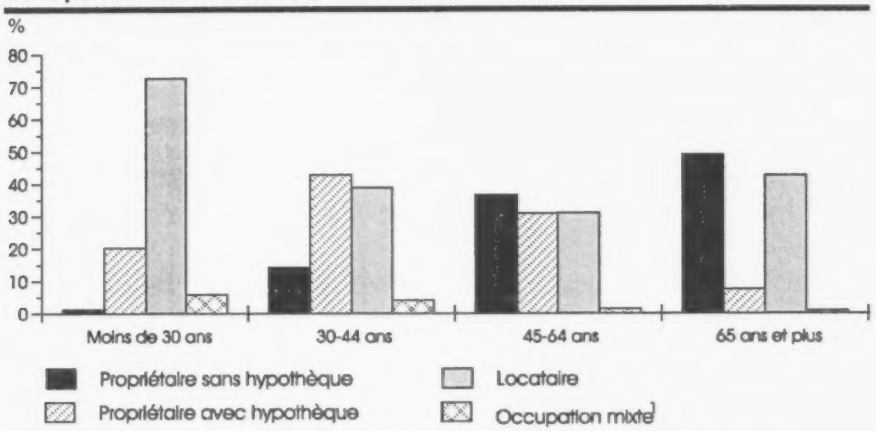

1. Estimation dont la fiabilité est incertaine en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 16.13
Répartition des ménages selon le mode d'occupation du logement et le type de ménage, Québec, 1998

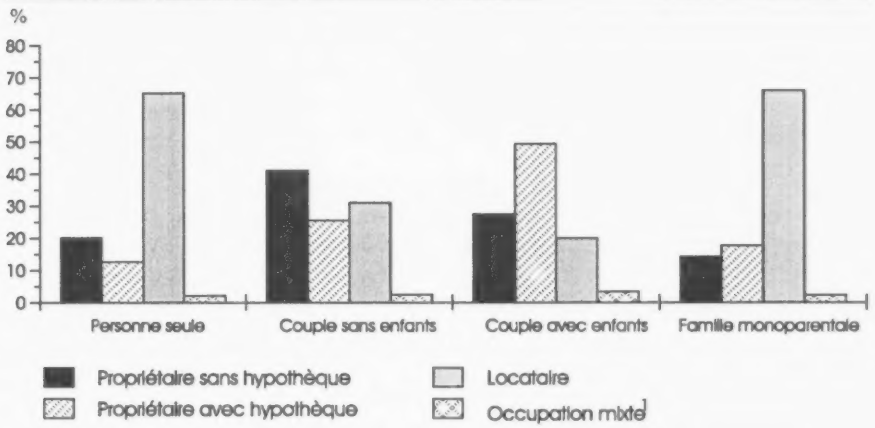

1. Estimation dont la fiabilité est incertaine en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Conclusion

La consommation des ménages s'oriente prioritairement vers la satisfaction des besoins de base; à mesure que ces besoins sont comblés, elle évolue en faveur des besoins de seconde nécessité et témoigne ainsi de l'amélioration du niveau de vie. La diminution constante de la part budgétaire consacrée à l'alimentation indique que les conditions de vie des ménages progressent. Le logement prend par ailleurs de plus en plus de place dans le budget, conséquence entre autres de la hausse de la proportion de propriétaires. La part consacrée aux loisirs est aussi à la hausse, de même que celle des soins de santé. Si un budget accru pour le logement et les loisirs confirme l'amélioration du niveau de vie des ménages, celui alloué aux soins de santé résulte en partie du vieillissement de la population. Toutefois, la consommation des ménages ne se limite pas à ses dépenses, car les services fournis par l'État, en éducation et en santé par exemple, doivent aussi être considérés. En effet, un désengagement de l'État entraîne une augmentation des dépenses des ménages pour ces postes et, sauf pour les ménages à plus haut revenu, conduit à une réduction de la consommation de biens moins essentiels.

L'amélioration des conditions économiques des ménages modifie les profils de consommation, mais tous les ménages ne bénéficient pas de la même progression. Les personnes seules et les familles monoparentales sont celles qui dépensent le moins pour leur consommation courante, en raison notamment de leurs revenus moindres; or, ces ménages sont à la hausse, et il y a moins de couples avec enfants. La diminution de la taille des familles vient aussi réduire la consommation des ménages, alors que la participation accrue des femmes au marché du travail permet un meilleur revenu et une consommation supérieure. Par ailleurs, la situation économique des jeunes a été durement éprouvée par les dernières récessions, sans compter qu'ils étudient plus longtemps et tardent à s'installer; ainsi, leurs dépenses totales (y compris l'impôt) dépassent leur revenu total.

Une activité économique en croissance favorise un climat de confiance et encourage les individus à consommer des biens durables. Les changements observés dans les profils de consommation montrent une amélioration du niveau de vie des ménages. Toutefois, le revenu disponible ajusté selon la taille de la famille, en termes réels, ne s'est pas amélioré durant les vingt dernières années. On peut se demander si cet indicateur tient compte des gains de productivité que l'avancée technologique a pu permettre. La consommation constitue donc un indicateur complémentaire au revenu lorsqu'on veut évaluer le bien-être.

Bibliographie

BLANCHET, Didier (1982). « Cycle de vie, épargne et consommation », *Les âges de la vie, Actes du colloque*, VII[e] Colloque national de démographie, Strasbourg, 5, 6, 7 mai 1982, p. 141-158.

HERPIN, Nicolas et Daniel VERGER (2000). *La consommation des Français, Volume 1. Alimentation, habillement, logement*, Paris, Éditions La Découverte, 124 p.

HERPIN, Nicolas et Daniel VERGER (2000). *La consommation des Français, Volume 2. Transports, loisirs, santé*, Paris, Éditions La Découverte, 122 p.

NOBERT, Yves (1998). « La propriété résidentielle et l'automobile », dans *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie, Volume II*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, chapitre 13, p. 191-206.

SILVER, Cinthia (1994). « L'évolution des dépenses des ménages canadiens de 1969 à 1992 », *Tendances sociales canadiennes* – Hiver 1994, p. 13-17.

STATISTIQUE CANADA (2000). *Les habitudes de dépenses au Canada 1998*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 122 p. (62-202-XPF).

Chapitre 17

Le logement

Yves Nobert
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Les dépenses que les ménages font par rapport au logement représentent un poste important de leur budget. Le type de logement habité, ses qualités intrinsèques (grandeur du terrain, voisinage, proximité des commerces, etc.) et son mode d'occupation (locataire ou propriétaire) sont des choix de long terme. D'abord choisi puis habité par un ménage, le logement reflète dans une large mesure ses goûts et ses ressources financières. Par ailleurs, il influence certaines habitudes de vie, comme le choix des lieux de consommation de biens et de services et le choix des loisirs (jardinage, activités culturelles, etc.). En un mot, les indicateurs et les statistiques de qualité de vie associés au logement constituent un ensemble de mesures destinées à décrire les conditions de vie.

Selon l'Enquête sociale générale de 1998, les hommes et les femmes passent respectivement en moyenne 15,5 heures et 17,2 heures par jour à leur domicile, si l'on considère le sommeil, le temps domestique et une partie du temps libre consacré à des loisirs comme l'écoute de la télévision et la réception de parents et amis. Le logement marque le statut social et constitue pour les membres du ménage un lieu symbolique important à plus d'un titre. C'est l'endroit qui est plus que tout autre associé au repos et à la détente. Les membres du ménage s'y ressourcent : les adultes pour mieux affronter le marché du travail et les enfants, pour réussir les différentes étapes du cheminement scolaire. De plus en plus, cependant, le logement est susceptible de revêtir de nouvelles fonctions. Un emploi peut y être exercé et davantage de personnes y reçoivent des services sociaux et médicaux.

Plusieurs indicateurs et statistiques seront utilisés dans le présent chapitre pour mesurer les caractéristiques des logements et de leurs occupants, soit l'âge de la construction, la taille du logement, la densité d'occupation, le mode d'occupation, l'équipement ménager et la proportion du revenu du ménage consacrée aux

dépenses de logement. Des variables démographiques, comme le type de ménage, le nombre de personnes par ménage, le sexe et l'âge du soutien du ménage, permettront de nuancer les commentaires et de situer les ménages sur l'échelle du cycle de vie. Le revenu est néanmoins la variable clé qui conditionne les décisions en matière de logement.

Les données utilisées proviennent de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 1997, de l'Enquête sur l'équipement ménager de 1972 à 1993 et des Recensements de 1951 à 1996.

L'âge de la construction

Les recensements montrent qu'entre 1971 et 1996 le parc de logements du Québec est passé de 1 604 000 à 2 819 000 unités (+ 75,8 %) et la population, de 6 137 000 à 7 274 000 (+ 18,5 %). Cet écart entre l'accroissement du nombre de logements et celui de la population s'explique notamment par la diminution de la taille des ménages, ainsi que par l'augmentation rapide du nombre de personnes seules et de couples sans enfants (Herpin et Verger, 1999). Ces changements démographiques ont stimulé la construction résidentielle et influencé les types de logements construits.

En 1997, 56,4 % du parc de logements existant du Québec et 51,8 % de celui de l'Ontario dataient d'avant 1971 (plus de 25 ans). Seulement 7,7 % des logements du Québec ont été construits après 1991, par comparaison à 9,7 % en Ontario et au Canada. L'âge de la construction est généralement un indicateur de l'état du logement et de la nécessité de le rénover (figure 17.1). Selon la Société d'habitation du Québec, « vingt-cinq ans peuvent être considérés comme un âge critique pour un logement. En effet, c'est à partir de ce moment que l'on peut s'attendre à ce que des éléments essentiels de la structure ou de la mécanique commencent à lâcher » (Desbiens et Rouleau, 1992).

Le tableau 17.1 montre qu'en général les plus vieux logements sont habités par des ménages dont le revenu moyen est sensiblement inférieur à celui des ménages occupant des logements plus récents. En 1997 au Québec, les logements construits avant 1920 abritent des ménages percevant un revenu moyen de 37 119 $, tandis que ceux qui ont été érigés depuis 1991 sont occupés par des ménages dont le revenu moyen est de 53 088 $. En Ontario toutefois, les ménages vivant dans les logements bâtis après 1990 ont un revenu moins élevé (58 968 $) que ceux dont les logements ont été érigés au cours de la période 1981-1990 (70 224 $). Une situation semblable est observée dans l'ensemble du Canada.

Tableau 17.1
Revenu moyen des ménages selon certaines caractéristiques des ménages et des logements, Québec, Ontario et Canada, 1997

	Québec	Ontario	Canada
		$	
Mode d'occupation			
Propriétaire	54 298	66 324	60 424
Locataire	27 792	32 825	30 638
Personnes par pièce			
0,1-0,5	41 995	54 892	49 646
0,6-1,0	43 965	56 826	50 510
Plus d'une	33 017 [1]	31 590 [1]	39 964
Période de construction			
Avant 1920	37 119	48 482	43 384
1921-1945	32 772	48 463	41 439
1946-1960	38 187	51 020	44 796
1961-1970	37 890	51 445	44 877
1971-1980	44 717	51 268	49 665
1981-1990	53 004	70 224	61 567
1991 ou après	53 088	58 968	57 434
Pièces par logement			
1-4	26 759	30 231	28 370
5	39 253	45 335	41 359
6	51 992	53 094	50 638
7 ou plus	61 886	74 236	69 015

1. Estimations comportant une variabilité d'échantillonnage élevée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 17.1
Répartition des logements selon la période de construction, Québec, Ontario et Canada, 1997

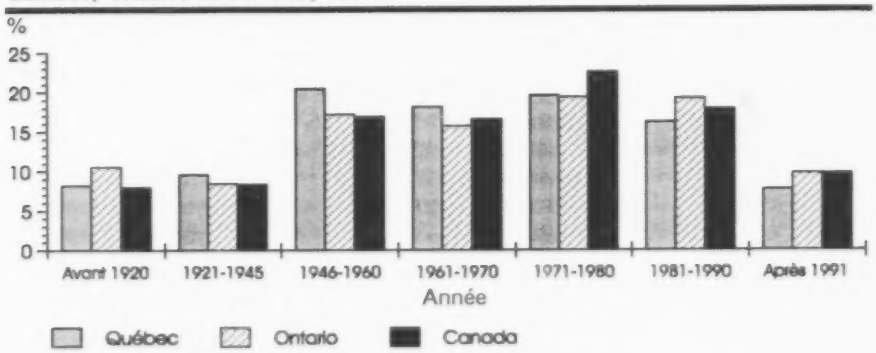

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

La taille du logement

Le parc de logements québécois s'est élevé de 1 643 000 en 1972 à 2 997 000 en 1997. La proportion des logements de 1 à 4 pièces tend à augmenter légèrement, en passant de 33,6 % en 1972 à 38,1 % en 1997. En Ontario et au Canada, on constate plutôt une baisse, malgré une légère remontée en 1997 (tableau 17.2). Durant le même intervalle, la part des logements de taille intermédiaire (5 et 6 pièces) diminue : au Québec, elle passe de 46,1 % à 34,5 % et en Ontario, de 48,1 % à 34,5 %. Entre 1972 et 1997, la proportion des grands logements (7 pièces et plus) s'est accrue sensiblement, soit de 7 points au Québec (de 20,4 % à 27,4 %) et de près de 16 points en Ontario (de 25,2 % à 40,9 %). En 1997, un écart de plus de 13 points sépare donc le Québec de l'Ontario.

Tableau 17.2
Répartition des logements selon le nombre de pièces, Québec, Ontario et Canada, 1972-1997

	Nombre de pièces					Nombre de ménages[1]
	1-4	5	6	7 ou plus	Total	
	%					'000
Québec						
1972	33,6	29,8	16,3	20,4	100,0	1 643
1976	34,3	29,2	15,4	21,2	100,0	1 863
1982	35,0	27,1	15,5	22,3	100,0	2 197
1985	36,2	26,2	14,1	23,5	100,0	2 309
1989	35,7	24,5	14,4	25,4	100,0	2 511
1993	35,1	23,0	14,9	26,9	100,0	2 688
1997	38,1	21,4	13,1	27,4	100,0	2 997
Ontario						
1972	26,7	23,2	24,9	25,2	100,0	2 275
1976	25,6	22,4	23,4	28,6	100,0	2 606
1982	25,2	18,1	22,6	34,0	100,0	3 002
1985	24,1	18,1	20,4	37,3	100,0	3 155
1989	24,1	16,4	20,5	39,0	100,0	3 408
1993	22,8	18,9	19,2	39,1	100,0	3 765
1997	23,6	16,0	19,4	40,9	100,0	4 154
Canada						
1972	30,7	25,0	21,0	23,3	100,0	6 111
1976	30,4	24,2	20,0	25,4	100,0	6 949
1982	28,6	21,5	19,7	30,3	100,0	8 336
1985	28,2	21,2	18,4	32,3	100,0	8 762
1989	28,1	19,2	18,0	34,6	100,0	9 477
1993	26,7	20,2	17,3	35,8	100,0	10 247
1997	27,7	17,8	16,9	37,6	100,0	11 497

1. Estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager (13-218) et Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Au Québec, les logements de 1 et 2 pièces sont surtout occupés par des personnes seules, soit 77,4 % en 1972 et 86,4 % en 1997 (tableau 17.3). Dans les logements de 3 et 4 pièces, la proportion des personnes seules et des ménages de 2 personnes s'élève de 62,5 % en 1972 à 85,0 % en 1997. Durant cette période, par contre, la proportion de ménages de 4 personnes et plus habitant des logements de 7 pièces et plus a chuté de 70,5 % à 35,8 %. Cela s'explique par la diminution de la taille des ménages.

Les ménages qui résident dans des logements spacieux perçoivent généralement des revenus plus élevés (tableau 17.1). En 1997 au Québec, les logements de 7 pièces et plus sont occupés par des ménages bénéficiant d'un revenu moyen de 61 886 $, tandis que ceux de 4 pièces et moins sont habités par des ménages avec un revenu moyen de 26 759 $. En Ontario, le revenu moyen est plus élevé qu'au Québec, soit de 74 236 $ chez les ménages habitant des logements de 7 pièces et plus et de 30 231 $ chez ceux dont les logements ont 4 pièces et moins.

Tableau 17.3
Répartition des ménages selon la taille du ménage et la taille du logement, Québec, 1972, 1985 et 1997

Nombre de pièces	Nombre de personnes						Nombre de ménages[1]
	1	2	3	4-5	6 ou plus	Total	
	%						'000
1972							
1-2 pièces	77,4	14,8[2]	—	—	—	100,0	72
3-4 pièces	23,5	39,0	21,3	13,7	2,5[2]	100,0	504
5-6 pièces	4,9	20,7	19,2	39,3	15,9	100,0	738
7 pièces ou plus	5,2	12,1	12,1	34,6	35,9	100,0	329
Total	**13,9**	**24,3**	**17,7**	**29,0**	**15,1**	**100,0**	**1 643**
1985							
1-2 pièces	79,2	19,6[2]	—	—	—	100,0	110
3-4 pièces	35,6	42,6	14,9	6,7	0,2	100,0	780
5-6 pièces	9,0	30,8	25,1	32,8	2,3	100,0	965
7 pièces ou plus	5,9	20,8	20,2	44,6	8,5	100,0	548
Total	**20,1**	**31,8**	**19,6**	**25,5**	**2,9**	**100,0**	**2 403**
1997							
1-2 pièces	86,4	—	—	—	—	100,0	119
3-4 pièces	49,6	35,4	8,9	5,5	—	100,0	1 023
5-6 pièces	15,9	37,6	21,6	23,1	—	100,0	1 034
7 pièces ou plus	8,8	29,9	21,9	35,8	—	100,0	821
Total	**28,3**	**33,8**	**16,5**	**19,7**	**—**	**100,0**	**2 997**

1. Estimations.
2. Estimations comportant une variabilité d'échantillonnage élevée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager et Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le type de construction

Le parc de logements du Québec se compose principalement de maisons individuelles et d'appartements. Entre 1972 et 1997, la proportion de maisons individuelles a eu tendance à augmenter, en passant de 41,2 % à 44,8 %, de même que celle des appartements (35,7 % à 38,8 %). Au cours de cette période, la part des maisons en rangée et des duplex a baissé de près de 23 % à près de 15 % (tableau 17.4).

Tableau 17.4
Répartition des ménages selon la taille du ménage et le type de logement, Québec, 1972, 1985 et 1997

Type de logement	Unité	Nombre de personnes					
		1	2	3	4-5	6 ou plus	Total
1972							
Maison individuelle	%	20,2	28,4	37,2	50,4	68,1	41,2
Maison en rangée[1]	%	—	8,3	6,9	11,0	7,7	8,3
Duplex	%	10,7[3]	15,9	15,1	17,0	9,7	14,4
Appartement	%	63,7	46,8	40,5	21,3	14,3	35,7
Autres[2]	%	—	—	—	—	—	0,4
Total	**%**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Nombre de ménages[4]	**'000**	**228**	**399**	**292**	**476**	**248**	**1 643**
1985							
Maison individuelle	%	17,2	34,5	44,8	62,3	80,0	41,5
Maison en rangée[1]	%	2,8[3]	3,7	5,1	6,7	—	4,6
Duplex	%	4,5	6,7	7,3	6,1	—	6,0
Appartement	%	74,1	53,3	40,8	22,2	—	45,9
Autres[2]	%	1,5[3]	1,8[3]	1,9	2,8	—	2,0
Total	**%**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Nombre de ménages[4]	**'000**	**484**	**765**	**471**	**613**	**70**	**2 403**
1997							
Maison individuelle	%	21,4	46,5	53,9	65,8	69,3[3]	44,8
Maison en rangée[1]	%	4,5[3]	7,0	7,9[3]	9,5	—	7,0
Duplex	%	8,6	9,3	7,4[3]	6,6[3]	—	8,2
Appartement	%	64,1	36,3	28,9	17,3	—	38,8
Autres[2]	%	—	—	—	—	—	1,2
Total	**%**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Nombre de ménages[4]	**'000**	**847**	**1 012**	**494**	**589**	**55**	**2 997**

1. Comprend les maisons jumelées.
2. Comprend entre autres les hôtels, les maisons de chambres et les maisons mobiles.
3. Estimations comportant une variabilité d'échantillonnage élevée.
4. Estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager et Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le type de logement adopté par un ménage est influencé par le nombre de personnes qui en font partie et aussi par sa composition. Entre 1972 et 1997, plus des deux tiers des personnes seules habitent dans des appartements et seulement une sur cinq vit dans une maison individuelle. La proportion des ménages de 2 personnes demeurant en appartement tend à diminuer, en passant de 46,8 % en 1972, à 36,3 % en 1997; pour ceux ayant emménagé dans des maisons individuelles, elle s'accroît de 28,4 % à 46,5 %. Pendant cette même période, la proportion des ménages de 3 personnes et plus ayant adopté la maison individuelle augmente sensiblement : celle des ménages de 4 et 5 personnes, notamment, est passée d'environ 50 % à plus de 65 %. Une tendance semblable se dessine chez les ménages de 6 personnes et plus : en 1972, 68,1 % d'entre eux vivent dans une maison individuelle et en 1985, leur proportion atteint 80,0 %. Les maisons individuelles représentent des logements plus spacieux, plus confortables et adaptés aux besoins des ménages (De Barry et Hourriez, 1996). En 1997, la taille insuffisante de l'échantillon ne permet pas d'avoir une perception juste de la réalité. Par ailleurs, depuis plusieurs décennies, on observe une diminution constante de la taille des ménages.

Le tableau 17.5 montre qu'au Québec entre 1972 et 1997, les couples sans enfants et les couples ayant des enfants célibataires vivent de plus en plus dans des maisons individuelles : la proportion des premiers s'est élevée de près de 30 % à près de 50 % et celle des seconds, d'environ 50 % à environ 65 %. Quant aux parents uniques, ils habitent principalement en appartement : près de 45 % en 1972 et plus de 50 % à partir de 1985. Le choix du type de logement différent que font les couples et les parents uniques s'explique en partie par la possibilité pour les couples de cumuler deux revenus.

L'état du logement

En 1996 au Québec, 66,2 % des logements n'ont besoin que d'un entretien régulier qui consiste principalement en travaux de peinture et en nettoyage du système de chauffage; 25,7 % nécessitent des réparations mineures, comme les revêtements de sol et les escaliers défectueux, et 8,1 % ont besoin de rénovations majeures, notamment des systèmes électrique et de plomberie (tableau 17.6).

L'évaluation de la qualité des logements où vivent des propriétaires diffère sensiblement de celle qui concerne les locataires. Au Québec, 62,0 % des logements occupés par des propriétaires ne requièrent qu'un entretien régulier, 29,5 % ont besoin de réparations mineures et 8,5 % nécessitent des réparations majeures. Par ailleurs, 71,6 % des locataires estiment qu'un entretien régulier est nécessaire à leur logement, 20,8 % que des réparations mineures devraient lui être apportées et 7,6 % que des réparations majeures s'imposent.

La relation entre le niveau de revenu du ménage et l'état du logement est particulièrement évidente lorsque des réparations majeures doivent être apportées à ce

dernier. En 1996, 14,5 % des ménages propriétaires bénéficiant d'un revenu inférieur à 10 000 $ habitent des logements où des réparations majeures sont requises; la proportion n'est que de 5,8 % chez ceux dont le revenu dépasse 60 000 $. Des réparations majeures doivent être faites à 9,0 % des logements loués aux ménages qui reçoivent des revenus inférieurs à 10 000 $ et seulement à 6,4 %

Tableau 17.5
Répartition des ménages selon la composition du ménage et le type de logement, Québec, 1972, 1985 et 1997

Composition du ménage	Unité	Type de logement					
		Maison individuelle	Maison en rangée [1]	Duplex	Appartement	Autres [2]	Total
1972							
Personne seule	%	20,2	—	10,7 [4]	63,7	—	100,0
Couple sans enfants	%	32,4	7,0	17,3	42,6	—	100,0
Couple avec enfants célibataires	%	52,9	9,0	14,6	23,1	—	100,0
Parent unique	%	28,5	—	16,7 [4]	45,9	—	100,0
Autres [3]	%	33,6	11,0 [4]	11,8 [4]	43,4	—	100,0
Total	**%**	**41,2**	**8,3**	**14,4**	**35,7**	**—**	**100,0**
Nombre de ménages [5]	**'000**	**677**	**136**	**236**	**587**	**7**	**1 643**
1985							
Personne seule	%	17,2	2,8 [4]	4,5	74,1	1,5 [4]	100,0
Couple sans enfants	%	39,7	3,4 [4]	6,6	48,1	2,1 [4]	100,0
Couple avec enfants célibataires	%	59,9	5,8	6,4	25,2	2,6	100,0
Parent unique	%	28,6	6,9 [4]	8,8	54,6	—	100,0
Autres [3]	%	32,8	—	—	58,9	—	100,0
Total	**%**	**41,5**	**4,6**	**6,0**	**45,9**	**2,0**	**100,0**
Nombre de ménages [5]	**'000**	**997**	**110**	**145**	**1 104**	**47**	**2 403**
1997							
Personne seule	%	21,0	4,4 [4]	8,8	64,3	—	100,0
Couple sans enfants	%	51,8	6,9 [4]	9,5	30,7	—	100,0
Couple avec enfants célibataires	%	65,8	9,0	6,8	17,2	—	100,0
Parent unique	%	32,9	—	—	51,6	—	100,0
Autres [3]	%	40,0	—	—	42,7	—	100,0
Total	**%**	**44,8**	**7,0**	**8,2**	**38,8**	**1,2**	**100,0**
Nombre de ménages [5]	**'000**	**1 343**	**209**	**246**	**1 163**	**35**	**2 997**

1. Comprend les maisons jumelées.
2. Comprend entre autres les hôtels, les maisons de chambres et les maisons mobiles.
3. Comprend entre autres les ménages composés d'un couple vivant avec des enfants mariés et d'autres personnes apparentées ou pas.
4. Estimations comportant une variabilité d'échantillonnage élevée.
5. Estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager et Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statisque du Québec.

des logements de ceux dont le revenu est de 60 000 $ et plus. Cela confirme que davantage de ménages à faible revenu vivent dans des logements vétustes. Les recherches menées par Clanché et Le Blanc (1999) leur ont permis de constater que le logement représente pour tous les ménages un choix qui s'apparente à un arbitrage entre l'emplacement géographique, l'environnement et les autres éléments à considérer dans les différents postes de consommation.

Tableau 17.6
Répartition des ménages[1] selon l'état et le mode d'occupation du logement et le revenu[2] du ménage, Québec, 1996

Mode d'occupation		État du logement[3]			
Revenu	Unité	Entretien régulier seulement	Réparations mineures	Réparations majeures	Total
Propriétaire		**62,0**	**29,5**	**8,5**	**100,0**
Moins de 10 000 $	%	55,9	29,6	14,5	100,0
10 000 -19 999 $	%	58,8	28,8	12,3	100,0
20 000 - 29 999 $	%	60,0	29,2	10,8	100,0
30 000 - 39 999 $	%	60,4	29,9	9,6	100,0
40 000 - 49 999 $	%	60,9	30,4	8,6	100,0
50 000 $ - 59 999 $	%	62,5	30,2	7,3	100,0
60 000 $ et plus	%	65,1	29,0	5,8	100,0
Revenu moyen	$	55 762	53 353	44 178	54 067
Locataire		**71,6**	**20,8**	**7,6**	**100,0**
Moins de 10 000 $	%	70,5	20,5	9,0	100,0
10 000 -19 999 $	%	74,2	18,5	7,3	100,0
20 000 - 29 999 $	%	71,5	21,1	7,4	100,0
30 000 - 39 999 $	%	70,2	22,2	7,6	100,0
40 000 - 49 999 $	%	69,7	22,9	7,4	100,0
50 000 - 59 999 $	%	70,7	22,3	6,9	100,0
60 000 $ et plus	%	70,5	23,1	6,4	100,0
Revenu moyen	$	26 942	28 461	25 493	27 148
Total		**66,2**	**25,7**	**8,1**	**100,0**
Moins de 10 000 $	%	67,4	22,5	10,2	100,0
10 000 -19 999 $	%	69,2	21,9	8,9	100,0
20 000 - 29 999 $	%	66,1	24,9	9,0	100,0
30 000 - 39 999 $	%	64,7	26,5	8,8	100,0
40 000 - 49 999 $	%	63,9	27,9	8,2	100,0
50 000 - 59 999 $	%	64,6	28,2	7,2	100,0
60 000 $ et plus	%	65,9	28,2	5,9	100,0

1. Ménages privés dans les logements privés non agricoles hors réserve.
2. Revenu annuel total du ménage de l'année qui a précédé le recensement.
3. L'entretien régulier correspond à des travaux comme la peinture, le nettoyage du système de chauffage, etc. Les réparations mineures sont nécessaires dans les cas suivants : carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, rampes, marches ou revêtement extérieur défectueux, etc. Les réparations majeures sont nécessaires lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs ou des planchers doit être réparée, etc.

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

La densité d'occupation

La densité d'occupation des logements reflète en quelque sorte leur degré d'encombrement. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 1986) estime que plus d'une personne par pièce est aujourd'hui le seuil de surpeuplement. Le tableau 17.7 révèle qu'en 1997, le nombre moyen de personnes par pièce est le même au Québec, en Ontario et au Canada, soit 0,5. Le nombre moyen de personnes par pièce diminue sous l'effet conjugué de la baisse du nombre de personnes par ménage et de la hausse du nombre de pièces par logement. En 1997, le surpeuplement ne touche qu'environ 1 % des parcs de logements du Québec, de l'Ontario et du Canada. Depuis 1982, des progrès ont été accomplis à ce chapitre, particulièrement au Québec et au Canada, puisque la proportion de logements surpeuplés atteignait alors 2,8 % et 2,3 %.

Le revenu moyen est plus faible chez les ménages qui habitent des logements dont la densité est de 0,5 personne et moins (tableau 17.1). Ces logements

Tableau 17.7
Répartition des logements selon la densité d'occupation, Québec, Ontario et Canada, 1982-1997

	Personnes par pièce				Personnes par pièce	Nombre de ménages[1]
	0,1-0,5	0,6-1	Plus de 1	Total		
	%				n	'000
Québec						
1982	53,9	43,3	2,8	100,0	0,55	2 197
1986	58,8	39,7	1,5	100,0	0,51	2 348
1989	64,4	34,7	0,9	100,0	0,48	2 511
1993	67,5	31,8	0,8	100,0	0,46	2 688
1997	74,5	24,2	1,2[2]	100,0	0,47	2 997
Ontario						
1982	63,4	34,9	1,6	100,0	0,49	3 002
1986	65,4	33,2	1,4	100,0	0,47	3 208
1989	69,4	29,7	1,0	100,0	0,45	3 408
1993	71,1	27,7	1,2	100,0	0,44	3 765
1997	74,6	24,3	1,1[2]	100,0	0,46	4 154
Canada						
1982	60,3	37,4	2,3	100,0	0,51	8 336
1986	64,0	34,5	1,5	100,0	0,48	8 911
1989	68,4	30,6	1,0	100,0	0,46	9 477
1993	70,3	28,7	1,0	100,0	0,44	10 247
1997	75,5	23,4	1,1	100,0	0,46	11 497

1. Estimations.
2. Estimations comportant une variabilité d'échantillonnage élevée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager (13-218) et Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

abritent souvent des personnes seules qui ont un revenu moyen inférieur à celui des ménages composés de plusieurs personnes susceptibles de gagner des revenus. En 1997, les ménages québécois dont la densité d'occupation du logement est plus faible (0,5 personne et moins par pièce) perçoivent un revenu moyen de 41 995 $; celui des ménages dont la densité d'occupation du logement se situe entre 0,6 et 1 personne s'élève à 43 965 $. Un écart de près de 2 000 $ les sépare donc. En Ontario, le revenu moyen des ménages vivant dans les mêmes conditions est respectivement de 54 892 $ et de 56 826 $.

L'équipement ménager

Les installations sanitaires font partie des biens essentiels de l'équipement ménager. En 1997, la quasi-totalité des ménages québécois disposent d'au moins une salle de bains munie d'une baignoire ou d'une douche (tableau 17.8). En 1972, soit vingt-cinq ans plus tôt, 5,5 % des ménages du Québec n'avaient pas de salle de bains. Des progrès semblables sont observés en Ontario et dans l'ensemble du Canada. Les changements les plus remarquables sont survenus avec l'ajout d'une seconde salle de bains, quand ce n'est pas une troisième. En 1997, alors que 23,1 % des ménages québécois utilisent plus d'une salle de bains, les ménages ontariens le font dans une proportion de 37,3 %. La quasi-totalité des ménages québécois et canadiens ont un logement muni de toilettes.

En 1997, presque tous les ménages québécois, ontariens et canadiens possèdent un téléphone et un réfrigérateur. En 1997, le téléviseur couleur fait partie de l'équipement de la plupart des ménages québécois et ontariens, soit environ 99 %. Vingt-cinq ans plus tôt, seulement le cinquième des ménages québécois et le quart des ménages ontariens en possédaient un. Ces trois éléments de l'équipement ménager saturent maintenant le marché.

En 1972, la machine à laver et la sécheuse se retrouvaient chez 51,6 % et 41,7 % des ménages québécois; en 1997, ces proportions s'élèvent à 84,7 % et 80,8 %. Cette même année, la proportion de ménages ontariens équipés d'une machine à laver et d'une sécheuse atteint environ 75 %; vingt-cinq ans plutôt, elle était d'un peu moins de 40 %. En 1997, 47,9 % des ménages québécois et 46,0 % des ménages ontariens ont un lave-vaisselle; en 1972, approximativement un ménage sur dix en possédait un. En 1997, 86,7 % des ménages québécois et 89,0 % de ceux de l'Ontario ont intégré le four à micro-ondes à leur équipement ménager; vingt ans plutôt, alors qu'il venait d'être mis sur le marché, leur proportion était de moins de 1 %.

En 1997, la télédistribution rejoint 68,9 % des ménages québécois et 78,2 % des ménages ontariens. La même année, le magnétoscope fait partie des équipements de loisirs de 84,3 % des ménages québécois et de 89,3 % de ceux de l'Ontario; en 1985, leur proportion était inférieure à un sur quatre. Le lecteur de disques compacts et l'ordinateur personnel ont gagné la faveur populaire en moins d'une décennie. Le premier faisait partie de l'équipement domestique d'environ

10 % des ménages québécois et ontariens à la fin des années 80; moins de dix ans plus tard, la proportion était passée à plus de 60 %. En 1997, l'ordinateur personnel avait pénétré dans respectivement 31,6 % et 44,2 % des ménages québécois et ontariens. Deux ans plus tard, en 1999, le taux de possession des ménages québécois et ontariens est passé respectivement à 42,2 % et 54,6 %

Les différentes composantes de l'équipement ménager ne sont pas accessibles financièrement à tous les ménages. En associant le revenu moyen de 1997 des

Tableau 17.8
Proportion des ménages qui disposent de certaines composantes de l'équipement ménager, Québec, Ontario et Canada, 1972-1997

	Unité	1972	1976	1982	1985	1989	1993	1997
Québec								
Une salle de bains[1]	%	88,6	89,6	88,2	86,6	83,1	81,3	76,8
Deux salles de bains ou plus[1]	%	5,9	8,4	11,1	12,3	16,4	18,1	23,1
Toilettes[2]	%	84,8	83,8	79,2	76,1	72,8	69,8	..
Deux toilettes ou plus[2]	%	14,4	15,8	20,4	23,0	27,0	30,0	..
Machine à laver[3]	%	51,6	65,4	75,1	76,4	80,8	83,4	84,7
Sécheuse	%	41,7	57,1	70,7	71,9	78,2	79,9	80,8
Lave-vaisselle	%	10,1	18,4	34,3	38,1	43,0	46,3	47,9
Réfrigérateur	%	99,2	99,5	..	..	99,0	99,7	99,6
Four à micro-ondes	%	..	0,7	4,2	15,4	59,6	75,9	86,7
Téléphone	%	94,3	96,6	..	98,5	98,6	98,7	98,1
Lecteur de disques compacts	%	..	..	..	..	9,5	28,9	60,2
Télédistribution	%	..	28,7	47,0	51,2	62,5	64,3	68,9
Magnétoscope	%	..	..	..	22,5	54,3	72,6	84,3
Ordinateur personnel	%	..	..	..	..	..	19,1	31,6
Téléviseur couleur	%	21,3	56,6	68,7	90,4	94,2	97,6	98,9
Nombre de ménages	**'000**	**1 642**	**1 863**	**2 197**	**2 309**	**2 511**	**2 688**	**2 997**
Ontario								
Une salle de bains[1]	%	87,0	83,7	83,4	77,7	73,2	70,3	62,7
Deux salles de bains ou plus[1]	%	9,9	14,8	15,8	21,9	26,2	29,5	37,3
Toilettes[2]	%	75,2	69,8	61,0	59,7	54,8	51,9	..
Deux toilettes ou plus[2]	%	22,9	29,2	38,4	39,9	44,6	47,8	..
Machine à laver[3]	%	38,6	51,4	61,7	66,2	70,3	73,0	75,8
Sécheuse	%	39,1	47,4	61,5	64,0	68,8	71,5	73,2
Lave-vaisselle	%	8,4	18,0	28,8	33,7	39,7	42,2	46,0
Réfrigérateur	%	99,3	99,5	..	..	99,7	99,9	100,0
Four à micro-ondes	%	..	0,9	9,3	21,8	64,5	80,0	89,0
Téléphone	%	96,4	97,5	..	99,0	99,2	99,4	98,5
Lecteur de disques compacts	%	..	..	..	..	13,5	35,6	66,2
Télédistribution	%	..	50,7	65,7	68,7	75,9	77,3	78,2
Magnétoscope	%	..	..	..	23,2	62,1	79,7	89,3
Ordinateur personnel	%	..	..	..	..	..	26,1	44,2
Téléviseur couleur	%	26,5	62,2	72,1	92,7	94,2	97,9	98,7
Nombre de ménages	**'000**	**2 275**	**2 606**	**3 002**	**3 155**	**3 408**	**3 765**	**4 154**

Tableau 17.8 *(suite)*

Proportion des ménages qui disposent de certaines composantes de l'équipement ménager, Québec, Ontario et Canada, 1972-1997

	Unité	1972	1976	1982	1985	1989	1993	1997
Canada								
Une salle de bains[1]	%	84,4	83,8	83,3	78,8	74,5	71,5	65,5
Deux salles de bains ou plus[1]	%	9,0	13,2	15,4	20,2	24,9	28,0	34,4
Toilettes[2]	%	77,1	74,0	66,7	64,6	60,3	57,2	..
Deux toilettes ou plus[2]	%	19,0	24,1	32,3	34,6	39,0	42,5	..
Machine à laver[3]	%	42,7	56,0	66,6	69,8	74,1	76,9	79,6
Sécheuse	%	39,4	51,3	66,3	68,4	72,8	75,1	77,5
Lave-vaisselle	%	9,2	18,7	33,0	37,1	42,5	45,2	48,9
Réfrigérateur	%	98,7	99,2	..	..	99,4	99,8	99,8
Four à micro-ondes	%	..	0,8	10,3	23,0	63,4	79,1	88,2
Téléphone	%	94,6	96,5	..	98,2	98,7	99,0	98,3
Lecteur de disques compacts	%	..	..	..	..	11,6	33,2	64,6
Télédistribution	%	..	40,4	58,9	62,5	70,8	72,4	75,0
Magnétoscope	%	..	..	..	23,5	58,8	77,3	87,3
Ordinateur personnel	%	..	..	..	..	..	23,3	39,8
Téléviseur couleur	%	24,2	60,7	71,5	91,4	93,6	97,7	98,6
Nombre de ménages	**'000**	**6 111**	**6 949**	**8 336**	**8 762**	**9 477**	**10 247**	**11 497**

1. Avec baignoire ou douche.
2. Avec chasse d'eau.
3. Automatique.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager (13-218) et Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 17.2

Revenu moyen des ménages disposant de certaines composantes de l'équipement ménager, Québec, 1997

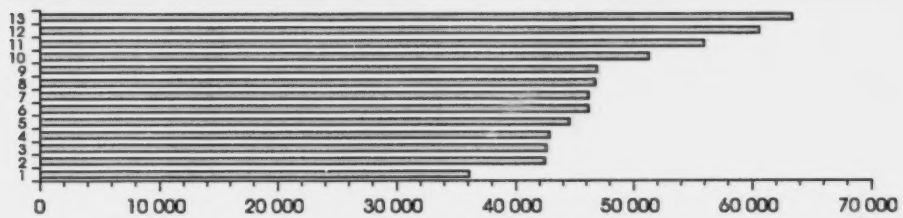

1. Une seule salle de bain[1]
2. Réfrigérateur
3. Téléviseur couleur
4. Téléphone
5. Four à micro-ondes
6. Machine à laver[2]
7. Magnétoscope
8. Télédistribution
9. Sécheuse
10. Lecteur de disques compacts
11. Lave-vaisselle
12. Ordinateur personnel
13. Deux salles de bains ou plus[1]

1. Avec baignoire et douche.
2. Automatique.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

ménages québécois au taux de possession de chacun de ces biens, il est possible de distinguer trois grandes catégories d'équipements (figure 17.2).

La première catégorie comprend la salle de bains, le réfrigérateur, le téléphone et le téléviseur couleur : plus de 95 % des ménages québécois disposent de ces équipements, et leur revenu moyen en 1997 est inférieur à 43 000 $.

La seconde catégorie regroupe la machine à laver, la sécheuse, le four à micro-ondes, la télédistribution et le magnétoscope. Ces biens font partie de l'équipement ménager de 65 % à 85 % des ménages qui perçoivent un revenu moyen d'environ 45 000 $.

La troisième catégorie de biens se rencontre dans les ménages québécois bénéficiant d'un revenu moyen supérieur à 50 000 $: les deux salles de bains, le lave-vaisselle, le lecteur de disques compacts et l'ordinateur personnel. Les ménages les possèdent dans une proportion de 60 % et moins.

Le mode d'occupation des logements privés

Le mode d'occupation n'est pas un indicateur de la qualité du logement; il reflète plutôt la marge de manœuvre dont dispose le ménage. Ainsi, le statut de propriétaire permet au ménage de posséder un logement plus conforme à ses goûts et adapté aux différentes étapes du cycle de vie. Le ménage propriétaire est plus susceptible que le ménage locataire d'être satisfait de la qualité de son logement et de son environnement. En plus d'être un des premiers postes budgétaires du ménage, le logement représente une composante importante du patrimoine des propriétaires.

Au Québec, entre 1951 et 1996, la proportion de ménages propriétaires s'est accrue assez régulièrement en s'élevant de 48,6 % à 56,5 % (figure 17.3). De 5,9 points entre 1971 et 1981, la croissance de la proportion de propriétaires est passée à 2,3 points entre 1981 et 1991 et à seulement 0,9 point entre 1991 et 1996. En 1996, le Québec compte quelque 1 594 000 propriétaires et 1 225 000 locataires. Les années 70 et 80 correspondent à la période d'accession à la propriété des générations du baby-boom parvenues à l'âge adulte. Le ralentissement observé au cours de la première moitié des années 90 provient de facteurs sociodémographiques, comme la structure par âge de la population, la formation plus tardive des couples, la poursuite des études et le chômage. En Ontario, entre 1951 et 1996, la proportion de ménages propriétaires diminue de 69,5 % à 64,4 %. Malgré une baisse de 5,1 points, la proportion de propriétaires ontariens demeure plus élevée de 7,9 points par rapport à celle des propriétaires québécois. Dans l'ensemble du Canada, la proportion de ménages propriétaires suit une tendance semblable à celle de l'Ontario.

Le tableau 17.9 révèle qu'en 1996, 65,5 % des ménages québécois ayant un homme comme soutien principal sont propriétaires, contre 41,3 % des ménages dirigés

Figure 17.3
Évolution du mode d'occupation des logements[1], Québec, Ontario et Canada, 1951-1996

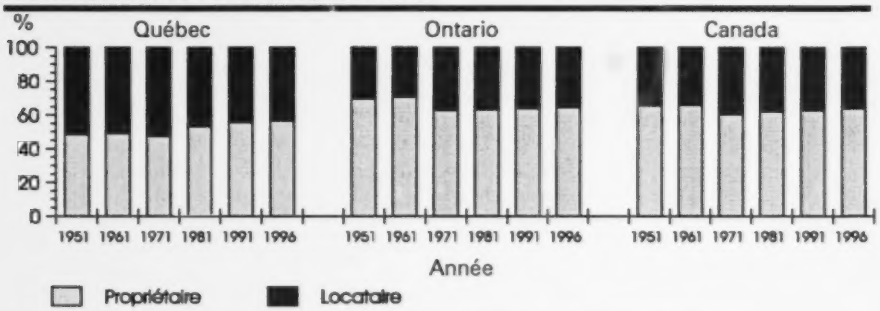

1. Les logements de bandes autochtones n'ont pas été retenus dans les calculs.
Source : Statistique Canada, Recensements.

Tableau 17.9
Répartition des ménages selon le mode d'occupation du logement, le sexe et le groupe d'âge du principal soutien du ménage, Québec, 1996

Groupe d'âge et sexe	Unité	Mode d'occupation		
		Propriétaire	Locataire	Total
Nombre de ménages	**'000**	**1 162**	**611**	**1 772**
Hommes	**%**	**65,5**	**34,5**	**100,0**
15-24 ans	%	12,9	87,1	100,0
25-34 ans	%	46,7	53,3	100,0
35-44 ans	%	68,8	31,2	100,0
45-54 ans	%	75,3	24,7	100,0
55-64 ans	%	75,7	24,3	100,0
65 ans et plus	%	68,3	31,7	100,0
Nombre de ménages	**'000**	**432**	**615**	**1 047**
Femmes	**%**	**41,3**	**58,7**	**100,0**
15-24 ans	%	9,6	90,4	100,0
25-34 ans	%	34,2	65,8	100,0
35-44 ans	%	47,1	52,9	100,0
45-54 ans	%	50,7	49,3	100,0
55-64 ans	%	49,0	51,0	100,0
65 ans et plus	%	39,5	60,5	100,0
Nombre de ménages	**'000**	**1 594**	**1 225**	**2 819**
Total	**%**	**56,5**	**43,5**	**100,0**
15-24 ans	%	11,1	88,9	100,0
25-34 ans	%	41,7	58,3	100,0
35-44 ans	%	61,5	38,5	100,0
45-54 ans	%	67,6	32,4	100,0
55-64 ans	%	67,5	32,5	100,0
65 ans et plus	%	55,1	44,9	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

par une femme. La proportion de soutiens de ménage propriétaires de leur logement s'accroît assez régulièrement jusqu'à l'âge de la retraite : 11,1 % entre 15 et 24 ans, 61,5 % entre 35 et 44 ans et 67,6 % entre 45 et 54 ans. Chez les 65 ans et plus, la proportion de propriétaires diminue à 55,1 %. La comparaison entre les hommes et les femmes montre que la proportion des femmes propriétaires est plus faible que celle des hommes pour tous les groupes d'âge (Viannay, 2000). De plus, cette proportion commence à décroître plus tôt que celle des hommes : 50,7 % entre 45 et 54 ans et 49 % entre 55 et 64 ans. Chez les hommes, la baisse survient à partir de 65 ans (68,3 %); entre 55 et 64 ans, la proportion de propriétaires atteint encore plus de 75 %.

Tableau 17.10
Répartition des ménages selon leur taille et le mode d'occupation du logement, Québec, 1972, 1985 et 1997

Taille du ménage	Unité	Mode d'occupation		
		Propriétaire	Locataire	Total
1972				
1 personne	%	18,1	81,9	100,0
2 personnes	%	34,6	65,4	100,0
3 personnes	%	44,2	55,8	100,0
4-5 personnes	%	61,2	38,8	100,0
6 personnes ou plus	%	72,4	27,6	100,0
Total	**%**	**47,4**	**52,6**	**100,0**
Nombre de ménages[1]	**'000**	**779**	**864**	**1 643**
1985				
1 personne	%	22,3	77,7	100,0
2 personnes	%	46,3	53,7	100,0
3 personnes	%	57,2	42,8	100,0
4-5 personnes	%	77,7	22,3	100,0
6 personnes ou plus	%	87,5	12,5	100,0
Total	**%**	**52,8**	**47,2**	**100,0**
Nombre de ménages[1]	**'000**	**1 269**	**1 134**	**2 403**
1997				
1 personne	%	28,5	71,5	100,0
2 personnes	%	58,4	41,6	100,0
3 personnes	%	65,1	34,9	100,0
4-5 personnes	%	77,4	22,6	100,0
6 personnes ou plus	%	67,8[2]	32,2[2]	100,0
Total	**%**	**55,0**	**45,0**	**100,0**
Nombre de ménages[1]	**'000**	**1 647**	**1 350**	**2 997**

1. Estimations.
2. Estimations comportant une variabilité d'échantillonnage élevée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager et Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le mode d'occupation est aussi influencé par le nombre de personnes et la composition du ménage. Au Québec entre 1972 et 1997, la proportion de propriétaires a augmenté pour la plupart des catégories de ménage établies à partir de la taille de ce dernier (tableau 17.10). Chez les personnes seules, la proportion de propriétaires s'est accrue le moins, soit de 10,4 points (de 18,1 % à 28,5 %), tandis que chez les ménages de 2 personnes elle a été le plus dynamique, avec une hausse de près de 24 points (de 34,6 % à 58,4 %). Entre 1972 et 1985, les ménages de 6 personnes et plus affichent la plus forte proportion de propriétaires, soit 72,4 % et 87,5 %. Quant à la proportion de 67,8 % enregistrée en 1997, elle doit être interprétée avec prudence car l'échantillon est de taille réduite.

Tableau 17.11
Répartition des ménages selon la composition des ménages et le mode d'occupation du logement, Québec, 1972, 1985 et 1997

Composition du ménage	Unité	Mode d'occupation		
		Propriétaire	Locataire	Total
1972				
Personne seule	%	18,1	81,9	100,0
Couple sans enfants	%	39,1	60,9	100,0
Couple avec enfants célibataires	%	60,5	39,5	100,0
Parent unique	%	36,4	63,6	100,0
Autres[1]	%	42,2	57,8	100,0
Total	**%**	**47,4**	**52,6**	**100,0**
Nombre de ménages[2]	**'000**	**779**	**864**	**1 643**
1985				
Personne seule	%	22,3	77,7	100,0
Couple sans enfants	%	52,7	47,3	100,0
Couple avec enfants célibataires	%	74,5	25,5	100,0
Parent unique	%	35,4	64,6	100,0
Autres[1]	%	44,5	55,5	100,0
Total	**%**	**52,8**	**47,2**	**100,0**
Nombre de ménages[2]	**'000**	**1 269**	**1 134**	**2 403**
1997				
Personne seule	%	28,5	71,5	100,0
Couple sans enfants	%	65,1	34,9	100,0
Couple avec enfants célibataires	%	77,3	22,7	100,0
Parent unique	%	39,6	60,4	100,0
Autres[1]	%	49,6	50,4	100,0
Total	**%**	**55,0**	**45,0**	**100,0**
Nombre de ménages[2]	**'000**	**1 647**	**1 350**	**2 997**

1. Comprend entre autres les ménages composés d'un couple vivant avec des enfants mariés et d'autres personnes apparentées ou pas.
2. Estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'équipement ménager et Enquête sur les dépenses des ménages.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

La composition des ménages permet de mieux cerner le profil des propriétaires et des locataires québécois (tableau 17.11). Déjà propriétaires à plus de 60 % en 1972, les couples avec enfants célibataires ont augmenté leur proportion à plus de 77 % en 1997. La nécessité d'un logement adapté à cette étape du cycle de vie et la perception d'un double revenu d'emploi sous-tendent le choix de ces ménages. De 39,1 % en 1972, la proportion des couples sans enfants propriétaires s'est élevée jusqu'à 65,1 % en 1997, ce qui représente le gain le plus important (26 points). Au cours de cette période de vingt-cinq ans, la proportion des ménages propriétaires dirigés par un seul parent, le plus souvent une femme, est demeurée inférieure à 40 %. La plus faible proportion de propriétaires chez ces ménages s'explique sans doute par la précarité de leur situation financière. En 1996, le recensement révèle que les familles monoparentales dirigées par une femme perçoivent un revenu moyen de 28 077 $.

L'accessibilité financière

À défaut d'avoir une mesure prenant en compte le revenu disponible (après impôt), qui donne une perception plus juste de la situation financière des ménages, cette section du chapitre utilise l'accessibilité financière au logement basée sur la proportion du revenu total (avant impôt) du ménage consacrée aux dépenses de loyer ou de propriété. En déboursant 30 % ou plus de leur revenu brut pour se loger, les ménages sont souvent confrontés à une situation financière difficile. Lorsqu'ils disposent d'un faible revenu, une part importante de ce dernier allouée au logement entraîne une réduction des dépenses associées aux autres postes budgétaires, qui correspondent souvent à des besoins essentiels, tandis que chez les ménages mieux nantis, il s'agit simplement d'un choix de consommation. Par ailleurs, dépenser moins de 30 % du revenu du ménage pour se loger peut aussi camoufler une mauvaise qualité du logement ou un nombre insuffisant de pièces (Desbiens et Rouleau, 1992).

Le tableau 17.12 permet de constater qu'en 1996, un peu plus d'un ménage québécois sur quatre, tous modes d'occupation confondus, consent au moins 30 % de son revenu brut pour se loger. En 1981, environ un ménage sur cinq se trouvait dans une situation financière semblable. Une proportion sensiblement plus élevée de ménages locataires que de ménages propriétaires consacrent 30 % et plus de leur revenu aux dépenses de logement. Entre 1981 et 1996, cette situation budgétaire touchait environ 15 % des ménages propriétaires. La proportion de ménages locataires aux prises avec un tel fardeau est passée de 28,7 % à 42,6 % pendant la même période. Quant à la proportion des propriétaires qui allouent moins de 15 % de leur revenu à l'habitation, elle a baissé de 51,4 % à 46,8 % entre 1986 et 1996. Entre 1981 et 1996, la proportion de locataires qui paient un loyer représentant moins de 15 % de leur revenu a beaucoup diminué, en passant de 36,7 % à 21,5 %. Les dépenses consacrées au logement représentent une part croissante du budget des ménages, particulièrement chez les locataires.

Tableau 17.12

Répartition des ménages[1] selon la proportion du revenu[2] du ménage consacrée aux dépenses de logement et le mode d'occupation du logement, Québec, 1981-1996

Mode d'occupation	Proportion du revenu					Nombre de ménages
	Moins de 15%	15 à 29 %	30 à 49 %	50% et plus	Total	
			%			'000
Propriétaire						
1981	47,4	36,2	10,3	6,1	100,0	1 119
1986	51,4	34,6	8,4	5,6	100,0	1 256
1991	49,6	35,0	9,6	5,8	100,0	1 430
1996	46,8	36,6	9,6	7,0	100,0	1 568
Locataire						
1981	36,7	34,6	14,9	13,8	100,0	1 003
1986	27,2	36,4	17,7	18,6	100,0	1 044
1991	27,0	37,9	18,2	16,9	100,0	1 152
1996	21,5	35,9	20,1	22,5	100,0	1 218
Total						
1981	42,4	35,4	12,5	9,7	100,0	2 122
1986	40,4	35,5	12,6	11,5	100,0	2 300
1991	39,5	36,3	13,5	10,7	100,0	2 582
1996	35,8	36,3	14,2	13,8	100,0	2 786

1. Ménages privés dans les logements non agricoles hors réserve.
2. Revenu annuel total du ménage de l'année qui a précédé le recensement.

Source : Statistique Canada, Recensements.

Figure 17.4

Répartition des ménages[1] selon la proportion du revenu[2] du ménage consacrée aux dépenses de logement, le mode d'occupation du logement et l'âge du soutien du ménage, Québec, 1996

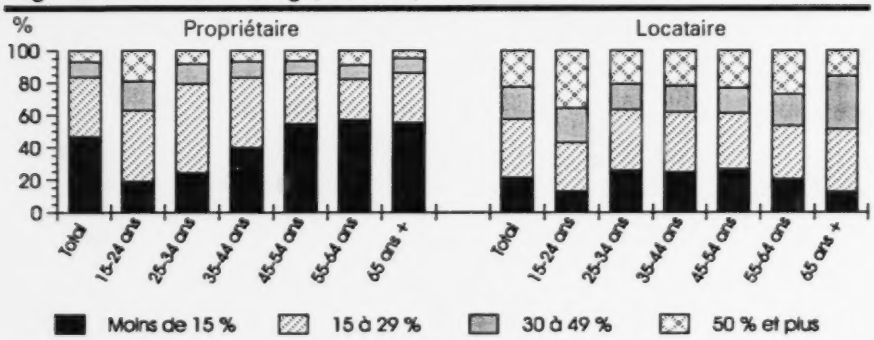

1. Ménages privés dans les logements non agricoles hors réserve.
2. Revenu annuel total du ménage de l'année qui a précédé le recensement.

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Le poids relatif que détient le logement parmi les postes budgétaires des ménages tend à diminuer lorsque l'âge des soutiens de ménage augmente (figure 17.4). Cela peut être observé particulièrement chez les propriétaires : 37,0 % des 15-24 ans consacrent 30 % et plus de leur revenu pour se loger, par comparaison à 13,9 % des ménages dirigés par une personne de 65 ans et plus. Chez les locataires, la situation est tout autre, puisque la proportion des soutiens de ménage qui allouent 30 % et plus aux dépenses de logement atteint 57,2 % chez les 15-24 ans et moins de 40 % chez les 25-54 ans, mais remonte à plus de 45 % chez les gens de 55 ans et plus. La précarité du marché du travail pour les jeunes et leur faible revenu sont responsables de cette situation (Molgat, 1996). La remontée de la proportion des locataires de 55 ans et plus, dont les dépenses de logement représentent au moins 30 % du revenu, reflète largement la baisse de revenu qui accompagne l'accession à la retraite et, dans une certaine mesure, la hausse du coût du loyer attribuable aux services plus nombreux qui viennent suppléer une autonomie déclinante.

Les dépenses de logement effectuées par les ménages représentent un poste budgétaire dont l'importance varie en fonction du revenu (tableau 17.13). En général, les ménages percevant les revenus les plus bas ont à supporter le fardeau de dépenses de logement le plus lourd. Ainsi en 1996, le seuil d'au moins 30 % du revenu consacré pour se loger est atteint par 16,6 % des ménages propriétaires. Chez ceux qui ont un revenu inférieur à 10 000 $ et ceux dont le revenu se situe entre 10 000 $ et 19 999 $, la proportion est respectivement de 88,8 % et de 42,5 %. Par contre, seulement 1,6 % des ménages disposant d'un revenu de 60 000 $ et plus vivent une situation semblable. Si 42,6 % des ménages locataires doivent verser un loyer représentant 30 % et plus de leur revenu, c'est plus de 70 % des ménages ayant un revenu inférieur à 20 000 $ qui doivent fournir un effort financier équivalent pour se loger, ce qui les place dans une situation précaire.

En 1996, parmi les ménages québécois qui sont propriétaires de leur logement, 55,6 % doivent payer une hypothèque. Le tableau 17.14 nous apprend que les ménages dont la propriété est grevée d'une hypothèque versent une proportion beaucoup plus grande de leur revenu pour se loger que les autres. Ainsi, plus de 70 % des ménages pour lesquels le logement représente moins de 15 % de leur revenu ont leur propriété exempte d'hypothèque. Par contre, plus de 80 % des ménages dont le logement est grevé d'une hypothèque allouent 30 % et plus de leur revenu aux dépenses de propriété. La situation financière des ménages dont la propriété est hypothéquée ressemble davantage à celle des ménages locataires qu'à celle des ménages dont la propriété n'a pas d'hypothèque. En effet, si 42,6 % des ménages locataires dépassent le seuil critique de 30 % du revenu destiné aux dépenses de logement, cette situation affecte grosso modo 80 % des ménages dont la propriété est hypothéquée et 20 % des ménages dont la propriété ne l'est pas. L'accessibilité financière au logement n'est pas tout à fait comparable pour les locataires et les propriétaires, puisque chez ces derniers, les dépenses relatives à l'habitation représentent pour une bonne part de l'épargne.

Tableau 17.13
Répartition des ménages[1] selon le mode d'occupation du logement, la proportion du revenu du ménage consacrée au logement et le revenu du ménage, Québec, 1996

Revenu	Unité	Propriétaire			Locataire		
		Moins de 30%[2]	30% et plus[2]	Total	Moins de 30%[2]	30% et plus[2]	Total
Moins de 10 000 $	%	11,2	88,8	100,0	4,8	95,2	100,0
10 000 - 19 999 $	%	57,5	42,5	100,0	30,0	70,0	100,0
20 000 - 29 999 $	%	71,4	28,6	100,0	79,2	20,8	100,0
30 000 - 39 999 $	%	80,2	19,8	100,0	95,2	4,8	100,0
40 000 - 49 999 $	%	89,8	10,2	100,0	98,4	1,6	100,0
50 000 - 59 999 $	%	95,0	5,0	100,0	99,0	1,0	100,0
60 000 $ et plus	%	98,4	1,6	100,0	99,2	0,8	100,0
Total	%	**83,4**	**16,6**	**100,0**	**57,4**	**42,6**	**100,0**
Revenu moyen	$	60 169	23 431	54 067	38 889	11 315	27 148

1. Ménages privés dans les logements non agricoles hors réserve.
2. Proportion du revenu du ménage de l'année qui a précédé le recensement consacrée aux coûts d'habitation.

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Tableau 17.14
Répartition des ménages[1] propriétaires selon la présence d'une hypothèque et la proportion du revenu[2] du ménage consacrée aux dépenses de propriété, Québec, 1996

Proportion du revenu	Avec hypothèque	Sans hypothèque	Total
		%	
Moins de 15 %	29,1	70,9	100,0
15-19 %	76,1	23,9	100,0
20-24 %	79,9	20,1	100,0
25-29 %	80,6	19,4	100,0
30-34 %	80,1	19,9	100,0
35-39 %	80,1	19,9	100,0
40-49 %	80,6	19,4	100,0
50 % et plus	80,3	19,7	100,0
Total	**55,6**	**44,4**	**100,0**

1. Ménages privés dans les logements non agricoles hors réserve.
2. Revenu annuel total du ménage de l'année qui a précédé le recensement.

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

La propriété d'un logement présente de grands avantages financiers :

> « Si l'accédant à la propriété s'endette, parfois lourdement, il finit par en retirer un double bénéfice : d'une part, il se constitue un patrimoine immobilier qu'il pourra le cas échéant revendre, même si les espoirs de plus-value peuvent se révéler illusoires; d'autre part, il échappe à terme au prélèvement locatif en améliorant d'autant son revenu disponible, notamment au cours de sa retraite. C'est là d'ailleurs, semble-t-il, le mobile essentiel qui pousse à l'accession à la propriété. » (Bihr et Pfefferkorn, 1999)

Conclusion

La baisse du nombre moyen d'enfants par famille, la prolongation du célibat, l'accroissement du nombre des divorces et la cohabitation moins fréquente des couples avec les aînés ont entraîné la diminution de la taille des ménages. Cela s'est concrétisé notamment par l'augmentation du nombre des personnes seules et des ménages composés de 2 et 3 personnes. Ces phénomènes démographiques jumelés à l'amélioration du niveau de vie, reliée en partie au double revenu familial, ont eu pour effet de favoriser l'augmentation de la proportion des petits (1 à 4 pièces) et des grands logements (7 pièces et plus), principalement situés dans des immeubles à appartements et des maisons individuelles. Près des trois quarts des logements québécois ont une densité d'occupation de 0,5 personne par pièce et moins. Le Québec détient somme toute un parc de logements de qualité, puisque malgré le fait que plus de la moitié d'entre eux aient été bâtis avant 1971, moins de 10 % nécessitent des réparations majeures.

En 1997, la quasi-totalité des ménages québécois disposent d'une salle de bains, d'un réfrigérateur, d'un téléphone et d'un téléviseur couleur. Plus des trois quarts d'entre eux possèdent une machine à laver, une sécheuse, un four à micro-ondes et un magnétoscope. Certains nouveaux équipements comme le lecteur de disques compacts et l'ordinateur personnel se répandent rapidement.

Entre 1971 et 1996, la proportion des propriétaires québécois n'a cessé de croître, en passant de 47,4 % à 56,5 %. En 1996, les deux tiers des soutiens de ménage de 45 à 64 ans et les trois quarts des couples avec enfants célibataires possèdent leur logement; par contre, ce n'est le cas que de 30 % des personnes seules. Ces propriétaires peuvent aménager plus facilement leur milieu de vie immédiat conformément à leurs besoins et leurs moyens financiers.

Le taux d'effort de 30 % du revenu et plus, seuil jugé critique lorsque les revenus sont bas, se rencontre chez près de deux locataires sur cinq et d'un propriétaire sur six. Parmi les ménages locataires, ce fardeau de 30 % touche principalement ceux dont le revenu est de 20 000 $ et moins. Quant aux propriétaires, une fois l'hypothèque remboursée, ils n'ont que les dépenses courantes et périodiquement certaines

rénovations à défrayer. Les ménages qui déboursent une faible part de leur revenu pour se loger peuvent ainsi consacrer plus de ressources financières à d'autres postes budgétaires, dont l'importance varie selon les cycles de la vie (comme les loisirs, la préparation à la retraite et l'aide aux enfants pour la poursuite d'études supérieures), ce qui contribue à améliorer leurs conditions de vie présentes et futures.

Bibliographie

BIHR, Alain et Roland PFEFFERKORN (1999). *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 417 p.

CLANCHÉ François et David LE BLANC (1999). « Le logement des ménages pauvres », *Données sociales : La société française*, Paris, INSEE, p. 453-461.

DE BARRY Chantal et Jean-Michel HOURRIEZ (1996). « Panorama de la consommation des ménages », *Données sociales : La société française*, Paris, INSEE, p. 374-382.

DESBIENS, Christian et Pierre ROULEAU (1992). *Les conditions d'habitation des familles au Québec*, Québec, Société d'habitation du Québec, 52 p.

HERPIN, Nicolas et Daniel VERGER (1999). « Modes de vie et consommation en France de 1980 à 1996 », *Données sociales : La société française*, Paris, INSEE, p. 316-323.

HERPIN, Nicolas et Daniel VERGER (2000). *La consommation des Français, 1. Alimentation, habillement, logement*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 124 p.

LANGLOIS, Simon et Jean-Pierre SIMARD (1990). « Biens et services marchands », dans Langlois, Simon et autres, *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 455-464.

MOLGAT, Marc (1996). *La précarisation de la situation résidentielle des jeunes au Québec*, Québec, Société d'habitation du Québec, 118 p.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (1986). *Les conditions de vie dans les pays de l'OCDE, recueil d'indicateurs sociaux*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 169 p.

STATISTIQUE CANADA (1972-1997). *Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques*, Ottawa, Gouvernement du Canada (13-218).

STATISTIQUE CANADA (1996). *Les profils de secteurs* et *Le pays*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

VIANNAY, Patricia (2000a). *Les aîné(e)s et le logement : un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, Québec, Société d'habitation du Québec, 90 p.

VIANNAY, Patricia (2000b). *Les femmes et le logement : un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, Québec, Société d'habitation du Québec, 79 p.

Sécurité des personnes

Chapitre 18 **La victimisation**

Chapitre 19 **Tendances des crimes contre les personnes**

Chapitre 20 **Les mauvais traitements envers les enfants**

Chapitre 21 **La violence familiale dans la vie des enfants**

Chapitre 18

La victimisation

Denis Laroche
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Les statistiques officielles de la criminalité, établies à partir des informations recueillies sur les événements criminels par les services policiers dans le cadre de la Déclaration uniforme de la criminalité (voir chapitre 19 : « Les tendances des crimes contre la personne »), constituent la mesure des atteintes à la sécurité des personnes la plus couramment utilisée. Le bilan produit à partir de ces données ne peut cependant pas être complet, car une proportion importante des délits ne parvient jamais à la connaissance des services de police (Besserer et Trainor, 2000, p. 4; Statistique Canada, 2000, p. 7; Thomassin, 2000, p. 5). Même s'il y a lieu de croire que, le plus souvent, les délits non signalés sont plutôt bénins, des crimes graves contre la personne demeurent méconnus du fait que les victimes renoncent à dénoncer leurs agresseurs.

Divers motifs peuvent inciter les victimes d'un événement criminel à omettre de le déclarer aux services policiers; outre le caractère en apparence anodin de l'agression, il est notamment fait mention de la méfiance ou de l'absence de confiance envers les services policiers, de la crainte de représailles, de la dépendance envers l'agresseur et de la propension à considérer certains incidents comme une affaire privée (Thomassin, 2000, p. 3).

Pour évaluer la part des agressions qui demeurent non signalées, les agences statistiques ont élaboré des enquêtes sur la victimisation criminelle. Celles-ci permettent d'estimer la proportion des personnes qui ont été victimes d'incidents de nature criminelle ainsi que le nombre de ces délits et leurs caractéristiques, qu'ils aient été signalés aux services policiers ou non (Statistique Canada, 2000, p. 7; Besserer et Trainor, 2000, p. 4).

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG), Statistique Canada a réalisé en 1988, 1993 et 1999 des enquêtes sur la victimisation subie au sein de la population de 15 ans et plus vivant hors des institutions. En 1999, l'augmentation de la taille de l'échantillon de l'ESG permet, pour la première fois, la diffusion de résultats détaillés sur la situation au Québec de même que sur les perceptions et les attitudes de la population visée relativement au sentiment de sécurité.

Précisions méthodologiques

L'Enquête sur la victimisation

L'enquête vise à mesurer la victimisation en définissant huit types d'incidents dont les caractéristiques sont conformes à celles des infractions correspondantes dans le Code criminel canadien (Besserer et Trainor, 2000, p. 3). Les crimes avec violence incluent les agressions sexuelles, les voies de fait et les vols qualifiés; les crimes contre la personne comprennent, en plus des crimes avec violence, le vol de biens personnels. La catégorie des crimes contre les ménages se compose des entrées par effraction, du vol de biens du ménage, du vol de véhicules automobiles et du vandalisme (Besserer et Trainor, 2000, p. 2-3).

L'Enquête sur la victimisation ne mesure pas toutes les infractions définies dans le Code criminel, notamment les homicides et les tentatives de meurtre, les incidents où les victimes ont moins de 15 ans, les crimes consensuels, tels que le commerce de stupéfiants ou la prostitution (Thomassin, 2000, p. 3), et les crimes divers commis contre les entreprises et les personnes morales (Besserer et Trainor, 2000, p. 4).

Dans la suite du présent chapitre, l'expression « incident de victimisation » ou des termes équivalents seront employés de préférence à « crime » ou « infraction criminelle ». Dans le cas des événements recensés par les services policiers, l'incident signalé ou déclaré ne devient une « infraction réelle » ou une « plainte fondée » qu'à la suite d'une première enquête policière permettant d'établir la validité de la déclaration ou du signalement (Statistique Canada, 2000, p. 73).

L'enquête sur la victimisation ne peut vérifier de la même manière la validité des incidents rapportés. Elle comporte une partie générale ou « section filtre » (section B du questionnaire) pour identifier les répondants victimes de l'une ou l'autre des huit catégories d'incidents susmentionnées. Cette section porte sur une rétrospective des incidents survenus au cours des 12 mois précédant l'enquête. Pour chaque événement[1] incluant un ou plusieurs incidents de victimisation, le répondant doit compléter un « rapport d'acte criminel », dont les données sont enregistrées dans le fichier des incidents.

L'enquête de 1999 présente diverses innovations par rapport aux deux enquêtes réalisées précédemment sur l'identification de types particuliers d'incidents. Le plus important de ces changements consiste en l'ajout au questionnaire d'une section portant sur la violence conjugale subie de la part du conjoint (section D) ou d'un ex-conjoint (section F) au cours des cinq années précédant l'enquête, de même qu'une section sur la violence subie par les personnes de plus de 65 ans de

1. Selon le ministère de la Sécurité publique du Québec, les règles d'enregistrement de la DUC définissent l'événement comme une situation criminelle étant survenue généralement dans le même lieu, impliquant une même personne ou un même groupe de personnes et ayant eu lieu au cours d'une même période (Simon, 2000, p. 8).

la part d'un enfant du répondant (section H) ou d'un aidant (section K), au cours des cinq années antérieures à l'enquête. Dans chacune de ces nouvelles sections de l'enquête, on soumet un à un au répondant 10 énoncés d'actions couvrant un éventail détaillé de divers types d'agressions physiques ou sexuelles dont il aurait pu être la victime.

La « section filtre » sur la victimisation contient des questions de nature plus générale, regroupant chacune un ensemble d'agressions physiques ou de délits à caractère sexuel que pourrait avoir subi le répondant. Il n'est donc pas certain que l'identification des incidents avec violence impliquant d'autres protagonistes que le conjoint, un ex-conjoint, un enfant du répondant ou un aidant soit tout à fait comparable entre la section filtre et les autres sections du questionnaire.

Le taux total de victimisation obtenu, lorsqu'on ajoute les incidents de violence conjugale et les agressions subies par les personnes de 65 ans et plus aux délits identifiés dans la section filtre, constitue une mesure composite, dont le niveau peut dépendre en partie de la variété des approches méthodologiques utilisées dans les diverses sections de l'enquête. Pour cette raison, les résultats sur la victimisation générale et ceux sur la victimisation subie par les personnes de 65 ans et plus ou dans le contexte de la violence conjugale feront l'objet d'une présentation distincte.

Par ailleurs, à la suite des innovations apportées à l'enquête de 1999, il n'est pas possible de se livrer à une comparaison des taux de victimisation observés en 1999 avec ceux observés au cours de 1993 et de 1987. Seule une comparaison partielle avec les résultats de 1993 est possible, à condition de modifier ces résultats (Besserer et Trainor, 2000, p. 3). De même, la méthodologie de Statistique Canada rend difficile la comparaison du taux total de victimisation avec le taux observé dans les autres pays, qui ont adopté des méthodes d'enquête plus homogènes.

Enfin, la région du Québec est celle qui a été la moins échantillonnée parmi les cinq régions du Canada, même si elle s'est avérée dans les enquêtes précédentes être celle avec les taux de victimisation les moins élevés (Wright, 1995, p. 4; Sacco et Johnson, 1990, p. 36). Les estimations que l'on peut espérer obtenir présentent des coefficients de variation supérieurs à celles des autres régions du Canada. Au Québec, l'échantillon des individus qui ont fourni des données sur la victimisation compte 4 631 répondants en 1999.

La victimisation au Québec en 1999

Taux des événements criminels et taux de victimisation

Comme le souligne Thomassin, les statistiques officielles sur la mesure de la criminalité constituent le produit d'un processus social et représentent le résultat d'un ensemble de décisions (Thomassin, 2000, p. 3; Johnson, 2000, p. 23). Il faut

d'abord qu'un crime soit reconnu comme tel par celui qui en est la victime; il faut ensuite que cet incident soit signalé aux services policiers. Si la plainte s'avère fondée, cette infraction réelle fera l'objet d'un enregistrement dans le cadre de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), programme établi dans l'ensemble des services policiers canadiens.

Dans le cas des crimes contre la personne recensés par la DUC, un événement criminel est enregistré pour chaque victime, sauf les vols qualifiés, où un seul événement est comptabilisé pour chaque situation distincte, peu importe le nombre de victimes. Cette dernière règle s'applique également dans le cas des crimes contre la propriété et dans celui des autres crimes (maisons de jeux, contrefaçon de monnaie, proxénétisme, etc.). Lorsqu'un événement comprend plusieurs délits ou infractions, la DUC comptabilise l'incident une seule fois, selon le délit considéré comme le plus grave. Ces pratiques se traduisent non seulement par une sous-représentation des infractions les moins graves dans les statistiques de la criminalité (Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada 1999*, p. 6), mais entraînent une sous-estimation du nombre des victimes, dans le cas des crimes contre les biens des personnes ou des ménages.

La mesure de la victimisation criminelle à partir d'une enquête comme l'ESG peut prendre des formes plus diverses que les statistiques officielles et permet de produire un ensemble de résultats parfois très différents de ceux obtenus en appliquant les critères adoptés par la DUC. En fait, le taux de criminalité officiel ne mesure pas le nombre et le taux des individus victimes d'au moins un crime contre leur personne ou leurs biens au cours d'une période donnée, mais davantage le nombre et le taux des événements eux-mêmes, tels que comptabilisés en fonction des critères d'enregistrement de la DUC.

Il peut arriver que certaines personnes soient victimes de plusieurs affaires criminelles au cours d'une même année, mais les statistiques officielles de la criminalité ne peuvent établir le lien entre les différents événements dans lesquels une même personne serait impliquée. Ces personnes victimes d'une série de crimes peuvent ainsi être comptabilisées à plusieurs reprises. Il en découle que le taux de criminalité officiel peut différer sensiblement du taux de victimisation, défini comme la proportion des personnes victimes d'au moins une infraction criminelle au cours d'une année.

En somme, les enquêtes sur la victimisation offrent la possibilité de compléter et de mettre en perspective le portrait de la criminalité établi avec les données recueillies dans le cadre de l'activité des services policiers. Pour les huit catégories de crimes mentionnées plus haut, elles permettent de dresser une liste exhaustive et un profil complet des événements susceptibles de comporter un ou plusieurs délits criminels dont une même personne a été victime au cours d'une même année. Les données d'une telle enquête servent à établir le taux de victimisation des personnes qui ont subi au moins un événement de nature criminelle au cours de l'année précédant l'enquête; elles permettent également d'établir diverses estimations du nombre et du taux des incidents criminels, en incluant autant les délits signalés aux services policiers que ceux non rapportés.

Mesures diverses de la victimisation au Québec

Le tableau 18.1 présente différentes mesures de la victimisation établies à l'aide des données obtenues dans la « section filtre » de l'enquête de 1999 et par le biais du « rapport d'acte criminel » complété par chacun des répondants de l'ESG qui ont déclaré avoir subi au moins un acte criminel au cours de l'année précédant l'enquête. Il permet d'établir la distinction entre le taux de victimisation des personnes de 15 ans et plus, le taux des événements et le taux des diverses catégories d'incidents de victimisation chez les 15 ans et plus. À moins d'une mention explicite, les données du tableau 18.1 n'incluent pas la victimisation subie par les personnes de 65 ans et plus de la part d'un enfant ou d'un aidant, de même que les incidents survenus dans le contexte de la violence conjugale.

Une première mesure présente le nombre et le taux des événements de victimisation classés par ordre décroissant du degré de gravité de l'incident. Lorsque seul l'incident le plus grave survenu au cours d'un événement est comptabilisé (variable MSCRIME), le résultat obtenu est celui des événements eux-mêmes. Cette mesure de la victimisation est celle qui se rapproche le plus du taux de criminalité établi à partir des infractions réelles, telles que comptabilisées dans le cadre de la DUC. Par ailleurs, lorsqu'un répondant déclarait plusieurs événements de même nature survenus au cours des 12 mois précédant l'enquête sur la victimisation, Statistique Canada n'enregistrait pas un rapport d'acte criminel différent pour chacune des occurrences rapportées, mais une variable enregistrait le nombre de fois, ou « facteur de série », où ce type d'événement était survenu, qu'il s'agisse de cinq fois, dix fois, etc. Pour le calcul de la variable MSCRIME, qui comptabilise les événements en fonction d'une échelle de gravité des délits, Statistique Canada a choisi de limiter à trois ce « facteur de série ». En d'autres termes, si un délit de nature comparable a été rapporté plus de trois fois au cours de l'année par un répondant, la variable MSCRIME ne comptabilise que trois événements sous la rubrique de l'incident le plus grave survenu dans le cadre de l'épisode. La raison d'une telle pratique n'est pas établie par Statistique Canada. Il s'agit sans doute de limiter l'impact sur les taux de victimisation de séries d'incidents très fréquents, comme des altercations sur une base quasi hebdomadaire.

La colonne 1 du tableau 18.1 présente les catégories d'incidents par ordre décroissant de gravité : le type d'incident le plus grave est l'agression ou la tentative d'agression sexuelle; vient ensuite le vol qualifié et la tentative de vol qualifié. Ainsi, l'enquête sur la victimisation permet d'établir qu'il serait survenu environ 28 300 événements comportant une agression ou une tentative d'agression sexuelle en 1999 au Québec dans la population de 15 ans et plus et environ 52 500 incidents relatifs à des attouchements sexuels, pour un total de 80 300 événements comportant une forme ou une autre de délit à caractère sexuel. Ce nombre d'incidents se traduit par un taux d'événements comportant des délits à caractère sexuel de 14 pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

Tableau 18.1

Nombre[1] et taux d'incidents de victimisation chez la population de 15 ans et plus, selon les diverses catégories d'incidents, Québec, 1999

Catégories d'incidents	Incidents			Victimes		
	Selon l'incident le plus grave (MSCRIME)	Total avec série limitée à trois incidents	Total avec série complète d'incidents	Victimes selon l'infraction la plus grave (MSVIC)	Victimes d'au moins un incident de victimisation	Victimes selon l'infraction la plus grave (MSVIC_X)
	n					
Incidents à caractère sexuel	80 300	80 300	90 300	58 600	58 600	61 100
Agression sexuelle ou tentative	..	28 300[2]	28 300[2]	..	22 000[2]	..
Attouchements sexuels	..	52 500	62 400	..	37 200[2]	..
Vol qualifié ou tentative	45 800	47 700	48 800[2]	30 200[2]	35 900[2]	30200[2]
Vol qualifié	17 000[2]	17 700[2]	17 700[2]	13 800[2]	15 600[2]	13 800[2]
Tentative de vol qualifié	28 800[2]	30 000[2]	31 200[2]	16 400[2]	21 500[2]	16 400[2]
Agression ou voie de fait	294 100	346 800	531 600	174 100	220 400	254 800
Entrée par effraction ou tentative	153 300	165 900	220 700	227 800	260 800	216 500
Entrée par effraction	108 200	109 600	164 400	172 900	189 700	165 700
Tentative d'entrée par effraction	45 200[2]	56 300	56 300	54 900	77 000	50 800
Vol de véhicule moteur ou tentative	125 900	137 800	137 800	214 600	273 900	210 600
Vol de véhicule moteur	68 800	75 500	75 500	120 100	153 300	118 100
Tentative de vol de véhicule moteur	57 100	62 300	62 300	94 500	124 600	92 500
Vol de biens personnels ou tentative	417 200	524 000	787 000	263 900	480 700	259 900
Vol de biens personnels	391 600	463 000	720 900	252 400	437 700	248 300
Tentative de vol de biens personnels	25 600[2]	61 000	66 100	—	55 200	—
Vol de biens du ménage ou tentative	163 700	297 000	482 200	215 100	463 300	209 700
Vol de biens du ménage	157 500	281 600	412 600	205 800	447 600	200 400
Tentative de vol de biens du ménage	—	15 400[2]	69 600	—	22 200[2]	—
Vandalisme	182 200	461 000	657 900	209 800	652 100	205 400
Total	**1 462 500**	**1 462 500**	**2 030 000**	**1 394 100**	**1 394 100**	**1 448 200**
Total des délits contre la personne	**837 400**	**902 300**	**1 358 900**	**526 900**	**663 000**	**605 900**
Total des délits avec violence	420 200	420 200	615 000	262 900	262 900	346 000
Total des délits contre les ménages	**625 100**	**780 400**	**1 088 900**	**867 300**	**1 097 900**	**842 300**

Tableau 18.1 *(suite)*

Nombre[1] et taux d'incidents de victimisation chez la population de 15 ans et plus, selon les diverses catégories d'incidents, Québec, 1999

Catégories d'incidents	Incidents			Victimes		
	Selon l'incident le plus grave (MSCRIME)	Total avec série limitée à trois incidents	Total avec série complète d'incidents	Victimes selon l'infraction la plus grave (MSVIC)	Victimes d'au moins un incident de victimisation	Victimes selon l'infraction la plus grave (MSVIC_X)
	‰					
Incidents à caractère sexuel	**14**	**14**	**15**	**10**	**10**	**10**
Agression sexuelle ou tentative	..	5	5	..	4	..
Attouchements sexuels	..	9	11	..	6	..
Vol qualifié ou tentative	**8**	**8**	**8**	**5**	**6**	**5**
Vol qualifié	3	3	3	2	3	2
Tentative de vol qualifié	5	5	5	3	4	3
Agression ou voie de fait	**50**	**58**	**90**	**29**	**37**	**43**
Entrée par effraction ou tentative	**26**	**28**	**37**	**38**	**44**	**36**
Entrée par effraction	18	18	28	29	32	28
Tentative d'entrée par effraction	8	9	9	9	13	9
Vol de véhicule moteur ou tentative	**21**	**23**	**23**	**36**	**46**	**35**
Vol de véhicule moteur	12	13	13	20	26	20
Tentative de vol de véhicule moteur	10	10	10	16	21	16
Vol de biens personnels ou tentative	**70**	**88**	**133**	**44**	**81**	**44**
Vol de biens personnels	66	78	121	43	74	42
Tentative de vol de biens personnels	4	10	11	—	9	—
Vol de biens du ménage ou tentative	**28**	**50**	**81**	**36**	**78**	**35**
Vol de biens du ménage	27	47	70	35	75	34
Tentative de vol de biens du ménage	—	3	12	—	4	—
Vandalisme	**31**	**78**	**111**	**35**	**110**	**35**
Total	**246**	**246**	**342**	**235**	**235**	**244**
Total des délits contre la personne	**141**	**152**	**229**	**89**	**112**	**102**
Total des délits avec violence	71	71	104	44	44	58
Total des délits contre les ménages	**105**	**132**	**184**	**146**	**185**	**142**
Population de 15 ans et plus	**5 933 800**	**5 933 800**	**5 933 800**	**5 933 800**	**5 933 800**	**5 933 800**

1. Les résultats des estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.
2. Ces estimations et les taux correspondants ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétés avec prudence.

Source : Enquête sociale générale 1999, fichier de microdonnées.

Viennent ensuite les vols qualifiés (incluant les tentatives de vol qualifié), avec 45 800 événements, c'est-à-dire des épisodes où le délit le plus grave survenu est un vol ou une tentative de vol qualifié, soit un taux de 8 pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Les voies de fait constituent la catégorie la plus importante des événements de victimisation avec violence. Au total, 294 100 occurrences où ce délit s'avère l'infraction la plus grave perpétrée dans le cours de l'affaire ont été relevées, soit un taux de 50 pour 1 000 personnes. En incluant les vols de biens personnels et les diverses catégories d'incidents contre les biens du ménage, on enregistre un total de 1 462 500 événements, soit un taux de 246 sur 1 000. Autrement dit, il est survenu un événement de victimisation incluant l'une ou l'autre des huit catégories de délits pour chaque tranche de quatre personnes de 15 ans et plus au Québec au cours de 1999. Enfin, le taux des événements comportant l'une ou l'autre catégorie d'incidents avec violence se situe à 71 pour 1 000, soit un événement pour chaque tranche de 14 personnes environ.

La deuxième colonne du tableau 18.1 présente le nombre total d'incidents, sans appliquer le critère de sélection du délit le plus grave survenu au cours de l'événement lors du décompte de chaque incident. Pour chacune des huit catégories de délits, il s'agit donc d'une estimation du nombre total des incidents survenus, en conservant une limite de trois pour le « facteur de série » appliqué aux incidents de même nature. Au sommet de l'échelle de gravité des incidents, il n'y a pas de différence entre les résultats pour les délits à caractère sexuel présentés dans la première colonne et ceux de la seconde colonne. L'écart a tendance à s'élargir à la base de l'échelle, où se trouvent les incidents les moins graves. Ainsi, pour le vol de biens personnels, le taux des événements apparaissant à la colonne 1 est de 70 pour 1 000, si le taux de victimisation est calculé selon le critère du délit le plus grave, mais il s'élève à 88 pour 1 000 personnes à la colonne 2, si le taux tient compte de tous les incidents déclarés, avec un « facteur de série » limité à trois incidents. Dans le cas de vols de biens du ménage, ces taux se situent respectivement à 28 et à 50 pour 1 000; ils atteignent 31 et 78 pour 1 000 dans le cas du vandalisme. Ces données donnent un aperçu de l'ampleur de la sous-estimation des délits les moins graves qu'entraîne la règle de l'infraction la plus grave dans la comptabilisation des statistiques policières. Les taux des agressions avec violence demeurent les mêmes pour ces deux mesures; cependant, les taux des délits contre les ménages atteignent respectivement 105 et 132 pour 1 000 avec la première et la seconde approche.

La troisième colonne du tableau 18.1 présente le nombre et le taux des incidents de victimisation sans limiter le « facteur de série » à trois; cette estimation tient compte de tous les événements mentionnés par les répondants. On note une augmentation substantielle du nombre des incidents pour le vol de biens personnels, le vol de biens du ménage et le vandalisme, dont les taux augmentent alors respectivement jusqu'à 133, 81 et 111 pour 1 000 habitants de 15 ans et plus. Avec cette mesure, le taux des incidents avec violence atteint 104 pour 1 000 personnes de 15 ans et plus, et s'avère près de 50 % plus élevé que le taux établi avec un « facteur de série » limité à trois.

La quatrième colonne du même tableau présente le nombre et le taux des personnes de 15 ans et plus victimes d'au moins un événement de victimisation selon le critère de l'infraction la plus grave (variable MSVIC), dans une échelle décroissante de gravité pour les huit catégories d'incidents inclus dans l'enquête de 1999 sur la victimisation. Les statistiques policières ne permettent pas la production de statistiques équivalentes.

Si l'on compare les résultats de cette colonne avec le taux des incidents selon l'infraction la plus grave, à la première colonne du tableau (variable MSCRIME), on observe que le taux des personnes victimes d'au moins un événement avec violence est nettement inférieur à celui des événements avec violence. Le taux des victimes d'au moins un incident avec violence établi en fonction de l'infraction la plus grave n'atteint qu'un peu plus de 60 % du taux des événements eux-mêmes, soit 44 contre 71 pour 1 000. Dans le cas des événements avec violence, cet écart s'explique par le fait qu'une proportion élevée des victimes ont subi plus d'un événement. Quant aux délits contre les ménages, les taux de victimisation des personnes établis en fonction de la gravité de l'incident demeurent plus élevés que les taux des événements eux-mêmes, soit 146 contre 105 pour 1 000. Dans ce cas, l'écart s'explique par le fait que le même incident contre un ménage a une chance d'être rapporté par tous les membres de ce ménage et que toutes ces personnes sont susceptibles d'être considérées comme victimes d'un événement de victimisation. Dans le cas des crimes contre la personne, il y a une victime pour un seul événement; dans le cas des crimes contre les ménages, il peut y avoir plus d'une victime pour un seul événement.

Les résultats présentés à la colonne 5 tiennent compte de tous les délits mentionnés par la personne lors d'un événement et non seulement de l'infraction la plus grave. Cette statistique donne le nombre et le taux des personnes de 15 ans et plus victimes au moins une fois du délit mentionné en rubrique dans le cadre de tous les événements rapportés au moment de l'enquête de 1999 sur la victimisation. On constate que les écarts entre la colonne 5 et la colonne 4 sont inexistants au sommet du tableau, mais qu'ils deviennent de plus en plus substantiels en se déplaçant vers la base des deux colonnes. Ces écarts confirment également que le critère de l'infraction la plus grave a pour effet de sous-estimer fortement le nombre de personnes victimes de délits moins graves.

Il est aussi intéressant de comparer les résultats de cette colonne à ceux de la deuxième colonne pour mieux comprendre la différence entre le taux de victimisation des personnes et celui des incidents. Les taux des personnes de 15 ans et plus qui ont été l'objet d'au moins un incident de victimisation au cours de 1999 (à la colonne 5) présentent certaines particularités en comparaison avec les taux des incidents de victimisation (à la colonne 2). Dans le cas des incidents avec violence contre la personne, le taux des personnes qui ont déclaré au moins un incident atteint 44 pour 1 000. C'est un peu plus de la moitié du taux des incidents de victimisation avec violence, qui se situe à 71 pour 1 000. Autrement dit, les victimes d'au moins un incident avec violence ont subi en moyenne près de deux incidents.

Par contre, le taux des personnes rapportant au moins un incident contre les biens du ménage s'avère être environ 50 % plus élevé que celui des incidents dans cette catégorie de délits (colonne 2), soit 185 contre 132 pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Comme il a déjà été mentionné, ces résultats s'expliquent par le fait qu'un délit commis contre les biens du ménage a des chances d'être rapporté par chacun des membres du ménage qui ont 15 ans et plus. Ainsi, dans un ménage comptant deux personnes de 15 ans et plus, deux individus ont la possibilité de rapporter ce délit contre les biens de ce ménage, alors que l'événement lui-même n'est rapporté qu'une seule fois au moment de l'enquête (par le membre du ménage qui fait l'objet de l'entrevue). Il serait possible, comme le fait Statistique Canada (Besserer et Trainor, 2000, p. 5), d'établir le taux des ménages victimes d'au moins un délit contre les biens du ménage au moyen d'une pondération tenant compte du nombre de personnes de 15 ans et plus faisant partie du ménage, ce qui aurait pour effet de réduire sensiblement l'ampleur du taux des victimes (devenu alors le taux de victimisation des ménages) de cette catégorie de délits. Cependant, les résultats de la colonne 5 permettent de montrer que les crimes contre les biens du ménage, s'ils sont de moindre gravité que les crimes contre la personne et s'ils comportent surtout des conséquences de nature économique, impliquent tout de même un nombre élevé de victimes.

La sixième et dernière colonne du tableau 18.1 présente le nombre et le taux des victimes des incidents de victimisation selon l'infraction la plus grave, en tenant compte de tous les incidents de victimisation, y compris les incidents de violence conjugale et les incidents subis par les personnes de 65 ans et plus de la part d'un enfant ou d'un aidant (variable MSVIC_X). Il y a peu de différences entre les résultats de la sixième colonne et ceux de la quatrième. L'écart le plus important a trait aux voies de fait, dont le nombre atteint respectivement 254 800 et 174 100. L'inclusion de la violence envers les conjoints et les aînés ajoute 80 700 victimes à la catégorie des voies de fait et plus de 2 400 à celle des incidents à caractère sexuel. Par contre, comme certaines de ces victimes additionnelles ont également subi des incidents classés (à la colonne 4) à un niveau inférieur dans l'échelle de la gravité des incidents, on observe des réductions légères aux autres paliers de l'échelle. En tenant compte de tous les incidents, le taux des délits avec violence passe de 44 pour 1 000, à la colonne 4, à 58 pour 1 000 à la colonne 6, alors que celui des délits contre les ménages recule de 146 à 142 pour 1 000.

Ces diverses approches à la mesure de la victimisation et les écarts observés entre les différents résultats obtenus permettent de mieux mettre en perspective les statistiques de la criminalité envers les personnes et les ménages.

La violence envers les conjoints et envers les aînés

Le tableau 18.2 apporte des précisions sur les incidents de violence envers les conjoints (incluant les ex-conjoints) et les aînés au cours des 12 mois précédant l'enquête. La première colonne présente le nombre et le taux des incidents de

Tableau 18.2
Nombre et taux des incidents de violence conjugale ou de violence envers les personnes de 65 ans et plus, selon les diverses catégories d'incidents, population de 15 ans et plus, Québec, 1999

Catégories d'incidents	Incidents	Victimes	
	Total avec série limitée à trois incidents	Victimes d'au moins un incident de victimisation	Victimes selon l'infraction la plus grave (MSVIC_X - MSVIC)
	n		
Total	**211 100**	**107 700**	**83 100**
Agression sexuelle par le conjoint ou un ex-conjoint	—	—	—
Agression physique par le conjoint ou un ex-conjoint	203 900	103 700	80 700
Agression sexuelle par l'enfant ou l'aidant	—	—	—
Agression physique par l'enfant ou l'aidant	—	—	—
	‰		
Total	**35,6**	**18,2**	**14,0**
Agression sexuelle par le conjoint ou un ex-conjoint	—	—	—
Agression physique par le conjoint ou un ex-conjoint	34,4	17,5	13,6
Agression sexuelle par l'enfant ou l'aidant	—	—	—
Agression physique par l'enfant ou l'aidant	—	—	—

1. Les résultats des estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Enquête sociale générale 1999, fichier de microdonnées.

victimisation avec un « facteur de série » limité à trois (comme dans les colonnes 1 et 2 du tableau 18.1), sauf pour le cas des incidents d'agression physique par le conjoint où la limite autorisée par le « facteur de série » est établie à quatre. Dans les faits cependant, cette modification du « facteur de série » n'a aucune incidence sur les résultats, car on ne retrouve aucun cas au Québec où il atteint une valeur de quatre au cours des 12 mois antérieurs à l'enquête.

Les incidents de violence conjugale ou les cas de victimisation rapportés par les personnes de 65 ans et plus comportent essentiellement des agressions sexuelles ou des voies de fait. L'enquête ne permet de relever aucun cas d'agression sexuelle contre les aînés au Québec (ni même au Canada), de sorte que l'on peut penser qu'une telle infraction n'est pas fréquente. Avec la taille actuelle de

l'échantillon, la fréquence des voies de fait subies par un aîné de la part d'un enfant ou d'un aidant est trop faible et présente un coefficient de variation trop élevé pour que l'estimation soit valide (Bunge, 2000, p. 30). Il en est de même en ce qui a trait aux agressions sexuelles perpétrées par un conjoint ou un ex-conjoint au Québec au cours des 12 mois précédant l'enquête de 1999.

Seuls le nombre et le taux des incidents de voies de fait envers les conjoints peuvent constituer des estimations valides pour les 12 mois précédant l'enquête. Le nombre des incidents de voies de fait dans le cadre d'incidents de violence conjugale atteint environ 203 900. La deuxième colonne du tableau 18.2 présente le nombre et le taux des personnes victimes d'au moins un incident de violence conjugale ou de violence envers les aînés au cours des 12 mois précédant l'enquête. Le nombre des personnes victimes d'au moins un incident de voies de fait dans le cadre de la violence conjugale atteint 103 700 en 1999, soit un taux de 17,5 par 1 000 personnes de 15 ans et plus. Ces données ont une définition à peu près comparable aux résultats présentés au tableau 18.1 à la cinquième colonne.

Enfin, la troisième colonne du tableau 18.2 présente le nombre des personnes victimes d'incidents de violence envers les conjoints ou les aînés selon le critère du délit le plus grave (différence entre MSVIC_X et MSVIC). Le nombre de personnes victimes de voies de fait par le conjoint ou un ex-conjoint passe alors à 80 700, puisqu'environ 20 % de celles-ci ont également été victimes d'au moins un incident plus grave de la part d'autres agresseurs au cours des 12 mois précédant l'enquête, qu'il s'agisse de voies de fait, de vol qualifié ou de délit à caractère sexuel.

Mesures diverses de la victimisation totale contre la personne

Le tableau 18.3 présente quelques mesures de la victimisation totale contre la personne au Québec. Les deux premières colonnes correspondent aux deux premières colonnes du tableau 18.1, en y ajoutant les incidents subis dans le cadre de la violence conjugale ou commis à l'égard des aînés. Les résultats des deux premières colonnes permettent d'établir la distinction entre les événements et le nombre des incidents. Si l'on tient compte de tous les incidents de victimisation commis envers les personnes (nonobstant leur gravité, avec un « facteur de série » limité à trois), on observe, à la colonne 2, un taux de 177 incidents pour 1 000 personnes de 15 ans et plus, c'est-à-dire un délit pour chaque tranche de six personnes. Dans le cas des incidents avec violence, le taux se situe à 106 pour 1 000 personnes, soit un incident pour chaque tranche de neuf personnes.

Il y a peu de différences dans le cas des événements (colonne 1), c'est-à-dire en tenant compte de l'incident le plus grave seulement, et dans celui du total des incidents (colonne 2). Seuls les vols de biens personnels font l'objet de statistiques différentes dans ces deux colonnes.

Tableau 18.3
Nombre et taux des incidents contre la personne chez la population de 15 ans et plus, incluant les incidents de violence conjugale ou de violence envers les personnes de 65 ans et plus, selon les diverses catégories d'incidents, Québec, 1999

Catégories d'incidents	Incidents		Victimes	
	Selon l'incident le plus grave	Total avec série limitée à trois incidents	Victimes d'au moins un incident contre la personne	Victimes selon l'infraction la plus grave (MSVIC_X)
	n			
Total des incidents contre la personne	**1 048 500**	**1 048 500**	**738 600**	**605 900**
Incident avec violence	631 300	631 300	346 000	346 000
Vol de biens personnels	417 200	524 000	480 700	259 900
	‰			
Total des incidents contre la personne	**177**	**177**	**124**	**102**
Incident avec violence	106	106	58	58
Vol de biens personnels	70	88	81	44

1. Les résultats des estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Enquête sociale générale 1999, fichier de microdonnées.

Si l'on considère le nombre de personnes victimes d'au moins un incident de violence (troisième et quatrième colonnes du tableau 18.3), on n'observe pas de différence pour ce qui est du total des incidents : le taux se situe à 58 pour 1 000, qu'il s'agisse des personnes ayant subi au moins une infraction ou du nombre des victimes selon l'infraction la plus grave. Autrement dit, une personne sur 17 environ a été victime d'au moins un incident avec violence en 1999. Le taux des personnes qui ont subi au moins un vol de biens personnels et le taux de celles pour qui il s'agissait de l'incident le plus grave diffèrent substantiellement, le premier étant près de deux fois plus élevé que le second (81 contre 44 pour 1 000). Près d'une personne sur dix a été victime d'au moins un vol de biens personnels; pour environ une personne de 15 ans et plus sur 20, ce délit a constitué l'infraction la plus grave subie en 1999. Au total, une personne sur huit environ a déclaré au moins un incident contre la personne dans les 12 mois précédant l'enquête.

Caractéristiques des victimes

Les risques d'être victime de divers crimes au cours d'une année ne sont pas les mêmes pour tous les individus. Le degré d'exposition à la victimisation se caractérise par une profonde inégalité entre les personnes, et certaines caractéristiques peuvent contribuer à augmenter considérablement les risques encourus par certains groupes d'individus. Le tableau 18.4 présente les taux de victimisation pour diverses catégories d'incidents en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques. Ces taux correspondent aux résultats présentés à la colonne 5 du tableau 18.1 et représentent le risque qu'une personne soit victime d'au moins un événement de victimisation pour une catégorie donnée d'incidents au cours de l'année 1999.

Le sexe des victimes peut varier selon la catégorie d'incident. Ainsi, le taux de victimisation attribuable à des délits à caractère sexuel, incluant les attouchements, s'avère nettement plus élevé chez les femmes (16 pour 1 000 femmes de 15 ans et plus) que chez les hommes (4 pour 1 000[2]). Par contre, les hommes sont davantage victimes de voies de fait que les femmes, avec un taux de 45 pour 1 000 hommes de 15 ans et plus (29 pour 1 000 chez les femmes). Les taux pour divers types de vols sont à peu près comparables entre les hommes et les femmes, même si les hommes sont un peu plus exposés à un vol de véhicule automobile et que les femmes s'avèrent davantage sujettes à un vol de biens personnels. Par contre, de façon étonnante, les hommes paraissent nettement plus exposés que les femmes au vol d'un bien du ménage ou à un incident de vandalisme.

Le risque de victimisation diminue fortement avec l'âge. Dans chacune des catégories d'incidents avec violence, le risque dans le groupe d'âge des 35-54 ans est environ trois fois moins élevé que chez les 15-34 ans. Dans le cas des crimes contre la propriété, qu'il s'agisse du vol de biens personnels ou de crime contre les biens du ménage, on observe également une réduction des taux avec l'âge, même si cet effet est moins marqué que dans le cas des incidents avec violence.

Le statut matrimonial influence également l'exposition à certaines catégories d'infractions. Les célibataires sont de façon nettement plus élevée victimes d'au moins un incident au cours d'une année pour toutes les catégories d'incidents, sauf le vol de véhicule automobile. Les personnes séparées ou divorcées sont également plus à risque d'être victimisées que les personnes mariées pour la plupart des catégories d'incidents, sauf le vol qualifié[3] et le vol de véhicule moteur. Enfin, ce sont les veufs et veuves qui présentent les taux de victimisation les moins élevés pour toutes les catégories d'incidents, sauf le vol qualifié[3]. Dans le cas des

2. Ce taux a un coefficient de variation approximatif de 38 %. Cette estimation présente une variabilité d'échantillonnage très élevée; elle doit donc être interprétée avec prudence.
3. Résultat avec une forte variabilité d'échantillonnage.

Tableau 18.4

Taux de victimisation pour diverses catégories d'incidents, excluant les délits subis dans le cadre de la violence conjugale ou par les personnes de 65 ans ou plus, selon certaines caractéristiques de la victime, population de 15 ans et plus, Québec, 1999

Caractéristiques	Catégories d'incidents							
	Délits à caractère sexuel	Voie de fait	Vol qualifié	Entrée par effraction	Vol de véhicule moteur	Vol de biens personnels	Vol de biens du ménage	Vandalisme
	‰							
Total	**10**	**37**	**6[1]**	**44**	**46**	**81**	**78**	**110**
Sexe								
Hommes	—	45	6[1]	43	49	76	91	131
Femmes	16[1]	29	6[1]	45	43	86	66	89
Groupe d'âge								
15-34 ans	22	75	13	52	59	129	119	159
35-54 ans	6[1]	24	—	52	53	68	79	108
55 ans et plus	—	9	—	20	19[1]	40	25	49
Statut matrimonial								
Marié(e) ou union libre	5[1]	22	—	42	51	63	68	104
Veuf ou veuve	—	—	—	—	—	40[1]	—	—
Séparé(e) ou divorcé(e)	—	—	—	51	38	84	99	110
Célibataire (jamais marié(e))	22[1]	81	15[1]	53	44	135	111	144
ND	—	—	—	—	—	—	—	—
Région de résidence								
Urbaine	10[1]	40	7[1]	50	48	91	84	116
Rurale	—	28[1]	—	23[1]	40	46	57	89
Activités en soirée								
Moins de 10	—	—	—	23[1]	21[1]	39[1]	308	41
10 à 24	8[1]	26[1]	—	40	44	82	40	97
25 et plus	15[1]	58	9[1]	56	59	101	—	151
ND	—	—	—	—	—	—	—	—

1. Ces estimations et les taux correspondants ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétés avec prudence.

Source : Enquête sociale générale de 1999, fichier de microdonnées.

célibataires et des veufs ou veuves, le statut matrimonial présente vraisemblablement un degré de corrélation élevé avec l'âge, les célibataires étant jeunes en général et les veufs appartenant en général aux groupes les plus avancés en âge.

Le risque de subir au moins un incident de victimisation augmente aussi fortement avec le nombre des activités en soirée dans toutes les catégories d'incidents, sauf dans le cas du vol de biens du ménage, où, par exception, le taux s'avère plus élevé chez les répondants avec le moins d'activités en soirée. Les crimes contre les biens du ménage ne surviennent pas nécessairement le soir; ils peuvent notamment se produire lorsque les membres du ménage se trouvent au travail. Ce résultat peut également s'expliquer par le fait que le taux des personnes victimes d'au moins un incident contre les biens du ménage s'applique à tous les membres du ménage et que la plupart de ceux-ci n'ont pas des sorties fréquentes en soirée.

Enfin, la prévalence de la victimisation semble plus élevée dans les régions urbaines que dans les régions rurales, sauf dans le cas des délits à caractère sexuel, pour lesquels le risque semble comparable. Le taux des entrées par effraction et celui des vols de biens personnels s'avèrent environ deux fois plus grands dans les régions urbaines que dans les régions rurales; quant aux taux des vols de véhicule moteur, des vols de biens du ménage et des incidents de vandalisme, ils sont près de 30 % plus élevés.

Le tableau 18.5 présente les résultats selon les caractéristiques sociodémographiques pour diverses mesures agrégées de la victimisation. Si l'on fait abstraction de la violence conjugale, les hommes ont des chances un peu plus élevées d'être victimes d'au moins un incident de violence en 1999 (colonne 1). Cependant, si l'on ajoute les incidents de violence conjugale et ceux, relativement peu nombreux, commis envers les personnes de 65 ans et plus, les taux des personnes victimes d'au moins un incident avec violence deviennent à peu près égaux (59 et 58 pour 1 000 respectivement chez les hommes et les femmes).

Dans les catégories agrégées de la victimisation, le risque d'être victime d'au moins un incident avec violence varie davantage avec les caractéristiques des individus que le risque pour l'ensemble des délits contre la personne (cette mesure ajoute le vol de biens personnels aux crimes avec violence) ou contre les biens du ménage. Dans le cas des incidents avec violence, les 15-34 ans, les célibataires et les individus avec un grand nombre d'activités en soirée sont nettement plus exposés.

Lorsqu'on ajoute les victimes de violence de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint et les personnes de 65 ans et plus victimes d'un enfant ou d'un aidant, l'effet sur les risques de subir au moins un incident avec violence varie selon les caractéristiques des individus. Ce résultat découle du fait que le risque d'être victime de violence conjugale ou d'un délit envers une personne de 65 ans et plus recoupe parfois largement celui d'être victime d'au moins un autre incident de

Tableau 18.5

Taux de victimisation des personnes ayant subi au moins un incident de victimisation, pour diverses catégories agrégées d'incidents, selon certaines caractéristiques de la victime, Québec, 1999

Caractéristiques	Excluant la violence conjugale et les incidents envers les 65 ans et plus				Incluant la violence conjugale et les incidents envers les 65 ans et plus		
	Délits avec violence	Délits contre la personne	Délits contre les ménages	Victimisation totale	Délits de violence conjugale et envers les 65 ans et plus	Délits avec violence	Délits contre la personne
	‰						
Total	**44**	**112**	**185**	**235**	**18**	**58**	**124**
Sexe							
Hommes	47	109	207	245	15[1]	59	118
Femmes	41	115	164	225	21	58	130
Groupe d'âge							
15-34 ans	93	191	262	350	31	115	210
35-54 ans	27	88	191	225	16[1]	40	100
55 ans et plus	—	46	78	103	—	14[1]	51
Statut matrimonial							
Marié(e) ou union libre	25	81	173	205	17	40	95
Veuf ou veuve	—	48[1]	49[1]	80[1]	—	—	52[1]
Séparé(e) ou divorcé(e)	47[1]	112	200	250	35[1]	71	134
Célibataire (jamais marié(e))	99	202	242	341	19[1]	108	210
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	—
Région de résidence							
Urbaine	47	121	195	251	19	62	136
Rurale	36[1]	77	149	179	14[1]	46	85
Activités en soirée							
Moins de 10	11[1]	49	88	113	—	20[1]	57
10 à 24	32	102	166	212	20[1]	49	118
25 et plus	69	148	244	308	21	83	161
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	—

1. Ces estimations et les taux correspondants ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétés avec prudence.

Source : Enquête sociale générale de 1999, fichier de microdonnées.

violence (comme c'est le cas chez les 15-34 ans ou chez les personnes célibataires). Dans d'autres cas, le risque s'ajoute presque en entier à celui d'être victime d'au moins un incident de victimisation, comme c'est le cas chez les personnes séparées ou divorcées.

L'ajout de la violence conjugale ou de celle envers les personnes de 65 ans et plus modifie uniquement l'agrégat des délits avec violence, et exerce un effet sur l'agrégat des délits contre la personne uniquement dans la mesure où les événements avec violence en font partie. Par ailleurs, l'agrégat des crimes contre les ménages n'est pas affecté par l'ajout des incidents de violence de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint et de ceux subis par les personnes de 65 ans et plus.

Signalement des incidents à la police

Les incidents de victimisation ne sont pas tous signalés aux services policiers. Cependant, la proportion des incidents portés à leur connaissance varie de façon marquée selon la catégorie d'incidents et, contrairement à ce que l'on serait porté à croire, les atteintes contre la personne sont en général moins souvent déclarées que celles contre la propriété et les biens du ménage (tableau 18.6). Dans cette section, les proportions mentionnées s'appliquent au total des incidents selon la catégorie d'incident, avec un « facteur de série » limité à trois; ces données correspondent aux résultats de la colonne 2 du tableau 18.1. Les statistiques policières s'apparentent davantage à la colonne 1 du tableau 18.1, où s'applique le critère de l'incident le plus grave survenu au cours de l'événement.

Un peu plus de 87 % du total des incidents à caractère sexuel ne sont pas portés à la connaissance des services policiers. Cependant, le pourcentage des délits signalés varie selon le type d'incident. Cette proportion est infime lorsqu'il s'agit d'attouchements sexuels, et elle atteint un peu plus de 30 % dans le cas des agressions ou tentatives d'agression sexuelles.

La tendance à signaler davantage les incidents plus graves s'applique aussi dans le cas des vols qualifiés (incluant les tentatives), qui sont déclarés dans une proportion de près de 27 %. Dans les faits, près de 44 % des vols qualifiés proprement dits sont signalés aux services policiers, alors que plus de 83 % des tentatives ne le sont pas. Enfin, plus de 41 % des incidents de voies de fait sont portés à l'attention des services policiers. Au total, environ 36 % de tous les délits avec violence sont déclarés aux services policiers.

On observe généralement des taux de signalement plus élevés quand il s'agit de crimes contre la propriété, qu'il s'agisse d'entrée par effraction ou tentative (64 %), du vol de véhicule moteur ou tentative (67 %) ou du vol de biens du ménage (47 %). Ces taux élevés s'expliquent en bonne partie par le fait que les assureurs exigent qu'une déclaration soit faite aux services policiers avant de verser une

Tableau 18.6
Proportion des incidents signalés à la police selon les diverses catégories d'incidents, Québec, 1999

Catégories d'incidents	Total avec série limitée à trois incidents	Signalement de l'incident[1]		Manière dont l'incident a été signalé[2]			
		Oui	Non	Oui	Non	Répondant	Autrement
	n	n		%		%	
Total des incidents à caractère sexuel	80 300	—	70 200	—	87	65	—
Agression sexuelle ou tentative	28 300[3]	—	19 900[3]	—	70	65	—
Attouchements sexuels	52 500	—	51 200	—	97	—	—
Total des vols qualifiés ou tentatives	47 700[3]	12 700[3]	35 000	27	73	82	—
Vol qualifié	17 700[3]	—	—	44	56	93	—
Tentative de vol qualifié	30 000[3]	—	25 000[3]	—	83	—	—
Agressions ou voies de fait	346 800	143 800	203 000	41	59	46	54
Total des entrées par effraction ou tentatives	165 900	106 500	58 800	64	35	75	25
Entrée par effraction	109 600	77 900	31 100[3]	71	28	76	24
Tentative d'entrée par effraction	56 300	28 600[3]	27 700[3]	51	49	73	—
Total des vols de véhicule moteur ou des tentatives	137 800	92 400	45 000[3]	67	33	76	24
Vol de véhicule moteur	75 500	52 100	23 400[3]	69	31	73	—
Tentative de vol de véhicule moteur	62 300	40 200[3]	21 500[3]	65	35	79	—
Total des vols de biens personnels ou des tentatives	524 000	184 700	335 900	35	64	77	23
Vol de biens personnels	463 000	166 400	293 200	36	63	76	24
Tentative de vol de biens personnels	61 000	18 300[3]	42 700[3]	30	70	90	—
Total des vols de biens du ménage ou des tentatives	297 000	140 700	154 200	47	52	76	23
Vol de biens du ménage	281 600	136 900	142 500	49	51	76	24
Tentative de vol de biens du ménage	15 400[3]	—	—	—	76	100	—
Vandalisme	461 000	240 600	219 900	52	48	72	28
Total	**1 462 500**	**561 600**	**892 800**	**38**	**61**	**68**	**32**
Total des crimes contre la personne	**902 300**	**327 300**	**570 300**	**36**	**63**	**63**	**37**
Total des crimes avec violence	420 200	151 200	267 600	36	64	47	53
Total des crimes contre les ménages	**780 400**	**384 800**	**392 300**	**49**	**50**	**73**	**27**

1. La somme des pourcentages n'égale pas toujours 100 %, car certains cas comportent la mention « ne sait pas » ou « non déclaré ».
2. Le dénominateur utilisé pour établir ces pourcentages est le nombre d'incidents indiqué à la deuxième colonne de ce tableau.
3. Ces estimations et les taux correspondants ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétés avec prudence. Les résultats de toutes les estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Enquête sociale générale 1999, fichier de microdonnées.

compensation financière (Kong, 1994, p. 11). Dans le cas des atteintes à la propriété, le taux de signalement est moindre pour le vol de biens personnels (35 %) et le vandalisme (52 %).

Dans la majorité des cas, c'est la victime elle-même qui a porté l'incident à l'attention des services policiers, mais cette proportion est nettement plus élevée pour les incidents contre la propriété des ménages (73 %) ou le vol de biens personnels (77 %) que pour les incidents avec violence (47 %). Dans cette dernière catégorie, près de 65 % des incidents d'agression sexuelle signalés ont été déclarés aux services policiers par la victime elle-même. Pour les vols qualifiés ou tentatives, la proportion s'élève à 82 %. Elle chute à 46 % dans le cas des incidents de voies de fait.

Diverses raisons peuvent expliquer le fait que la victime d'un incident ait décidé de le porter ou de ne pas le porter à l'attention des services policiers. Le tableau 18.7 présente les raisons invoquées par les victimes pour l'ensemble des incidents avec violence, pour les incidents contre la personne (qui incluent les incidents avec violence et le vol de biens personnels) et pour les atteintes aux biens du ménage. Les proportions ont été établies en employant comme dénominateur le nombre de personnes figurant au tableau 18.6 qui ont déclaré avoir signalé l'incident à la police ou avoir omis de le faire, selon le cas.

Les gens qui ont signalé les incidents aux services policiers ont mentionné le « devoir d'informer la police » en plus grande proportion que toute autre raison pour les trois types de mesures agrégées d'incident. Cette proportion est sensiblement comparable d'une catégorie agrégée des incidents à l'autre, mais elle atteint son niveau le plus élevé dans le cas des incidents avec violence, avec 91 %. Une autre raison un peu moins fréquemment invoquée, mais mentionnée avec une fréquence assez semblable pour les trois catégories d'incidents, est l'objectif de faire en sorte « que le contrevenant soit arrêté et puni ». La fréquence des autres raisons mentionnées comme justification du signalement d'un incident aux services policiers varie selon la catégorie d'incidents. Les victimes d'incident avec violence citent, en grande proportion (80 %), la motivation « de mettre fin à l'incident ou d'être protégé ». Cette raison est moins invoquée dans le cas des incidents contre la personne et des délits contre les biens du ménage. À l'inverse, la production « d'un rapport afin de pouvoir réclamer de l'assurance ou une indemnité » constitue un motif signalé par 59 % des victimes de délit contre les biens du ménage, mais par à peine 19 % des victimes d'événement comportant l'usage de la violence. Enfin, 28 % des victimes d'incident avec violence mentionnent avoir rapporté l'incident sur le conseil d'une autre personne.

On observe une plus grande diversité de raisons invoquées chez ceux qui n'ont pas signalé aux services policiers l'incident dont ils ont été victime. Ces raisons ont trait en général au caractère anodin du délit, à l'utilité perçue du signalement aux services policiers ou à la conviction personnelle de l'inutilité ou de l'inefficacité d'un signalement. Dans le cas des incidents avec violence, 59 % des victimes mentionnent que

Tableau 18.7
Raisons invoquées pour avoir signalé ou non un incident à la police, selon les catégories agrégées des incidents, Québec, 1999

Raisons invoquées	Incidents avec violence	Incidents contre la personne	Incidents contre les biens du ménage	Incidents avec violence	Incidents contre la personne	Incidents contre les biens du ménage
	n			%[1]		
Raisons pour avoir signalé l'incident						
Pour mettre fin à l'incident ou être protégé(e)	58 200	138 700	159 400	83	67	57
Afin que le contrevant soit arrêté et puni	56 400	162 100	199 200	80	79	71
Pouvoir réclamer de l'assurance ou une indemnité	—	97 500	166 700	19	47	59
C'est un devoir de prévenir la police	64 300	183 300	244 000	91	89	87
Quelqu'un l'a conseillé	19 800[2]	39 400[2]	31 200[2]	28	19	11
Raisons pour ne pas avoir signalé l'incident						
Tout a été réglé d'une autre façon	159 200	265 200	138 900	59	47	35
Peur de représailles de la part du contrevenant	55 900	68 100	27 700[2]	21	12	7
La police n'aurait pu rien faire	119 400	327 500	271 900	45	57	69
La police n'aurait pas voulu intervenir	84 000	162 500	109 300	31	28	28
La victime ne voulait pas avoir affaire à la police	114 400	188 600	111 100	43	33	28
L'incident n'était pas assez grave selon la victime	142 200	351 400	275 200	53	62	70
Il s'agissait d'une affaire personnelle	113 200	166 100	71 400	42	29	18
Par crainte de la publicité ou des médias	24 600[2]	28 400[2]	—	9	5	—
Aucun remboursement d'assurance n'était possible	—	82 600	106 100	—	14	27
Rien n'a été volé ou tout a été récupéré	—	15 300[2]	59 800	—	3	15
Raison autre que celle mentionnée	34 300[2]	50 400	20 600[2]	13	9	5

1. Dans le cas des raisons invoquées par le répondant pour avoir signalé l'incident, le dénominateur pour le calcul du pourcentage est le nombre d'incidents déclarés. Dans le cas des raisons invoquées pour ne pas avoir signalé l'incident, le dénominateur est le nombre d'incidents non signalés à la police.
2. Ces estimations et les taux correspondants ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétés avec prudence. Les résultats de toutes les estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Enquête sociale générale 1999, fichier de microdonnées.

« tout a été réglé d'une autre façon » (sans préciser laquelle), et 42 % invoquent le fait qu'il s'agissait « d'une affaire personnelle » pour expliquer le non-signalement. Ces raisons sont citées nettement moins fréquemment dans le cas des délits contre les biens du ménage ou dans celui des incidents contre la personne (quand il s'agit du vol de biens personnels).

L'insignifiance du délit est mentionnée par 53 % des victimes d'incident avec violence et par 70 % des victimes d'incident relatif aux biens du ménage. Des analystes interprètent une telle justification à l'effet que les victimes exercent une fonction utile de sélection dans certains cas, en ne signalant pas les infractions mineures qui se traduisent pas des pertes ou des conséquences minimales pour elles (Sacco et Jonhson, 1990).

La réticence face à l'intervention policière pourrait bien être associée à d'autres motivations. Par exemple, 69 % des victimes de délit contre les biens du ménage sont d'avis que « la police n'aurait pu rien faire »; cette proportion est du même ordre chez ceux qui pensent que « l'incident n'était pas assez important ». De même, dans le cas des incidents avec violence, il se trouve 43 % des victimes pour mentionner « qu'elles ne voulaient pas avoir affaire à la police ». Une proportion quasi identique de répondants invoquent le fait qu'il s'agissait d'une affaire personnelle. La peur des représailles est mentionnée par 21 % des victimes d'incident avec violence; cette raison est nettement moins fréquente dans le cas des délits contre les biens du ménage. En outre, 9 % des victimes d'incident avec violence mentionnent la crainte de la publicité ou des médias. Enfin, dans les diverses catégories d'incidents, autour de 30 % des répondants justifient l'absence de signalement par le fait que la police n'aurait pas voulu intervenir, à leur avis.

Les raisons invoquées comme motivation du non-signalement ne sont pas mutuellement exclusives : la victime d'un incident pouvait présenter plusieurs ou même toutes ces raisons comme justification de sa réaction. On demandait cependant aux personnes qui n'avaient pas signalé l'incident de préciser la raison principale de l'absence de recours aux services policiers. Le tableau 18.8 présente les résultats pour cette question. Dans le cas des incidents avec violence, 23 % des victimes invoquent une raison « autre »; 19 %, le fait que « tout a été réglé d'une autre façon »; 17 %, que l'incident n'était pas assez important à leurs yeux et 16 %, qu'il s'agissait d'une « affaire personnelle ». Les trois raisons mettant en cause les services policiers d'une façon ou d'une autre ne totalisent environ que 19 % des victimes d'incident avec violence.

Dans le cas des délits commis contre les biens du ménage, deux raisons ressortent entre toutes : le fait que l'incident n'était pas assez important à leurs yeux (37 %) et la conviction que la police n'aurait rien pu faire (22 %). Enfin, 6 % de ces victimes invoquent la raison qu'aucun remboursement d'assurance n'était possible.

Tableau 18.8
Raison principale pour laquelle la victime a choisi de ne pas signaler l'incident à la police, selon les catégories agrégées des incidents, Québec, 1999

Raisons invoquées	Incidents avec violence	Incidents contre la personne	Incidents contre les biens du ménage[1]	Incidents avec violence	Incidents contre la personne	Incidents contre les biens du ménage
	n			%		
Tout a été réglé d'une autre façon	51 700	73 500	28 400[2]	19	13	7
Peur de représailles de la part du contrevenant	15 200[2]	18 100[2]	—	6	3	—
La police n'aurait pu rien faire	29 800[2]	125 200	86 200	11	22	22
La police n'aurait pas voulu intervenir	—	15 200[2]	14 900[2]	—	3	4
La victime ne voulait pas avoir affaire à la police	16 100[2]	20 700[2]	—	6	4	—
L'incident n'était pas assez important aux yeux du répondant	46 100[2]	159 600	145 500	17	28	37
Il s'agissait d'une affaire personnelle	42 100[2]	46 400[2]	19 600[2]	16	8	5
Par crainte de la publicité ou des médias	—	—	—	—	—	—
Aucun remboursement d'assurance n'était possible	—	—	23 600[2]	—	—	6
Rien n'a été volé ou tout a été récupéré	—	—	—	—	—	—
Autre	60 400	98 400	45 400[2]	23	17	12
Incertain, sans objet et non déclaré	152 500	332 100	389 400	—	—	—
Total	**420 200**	**902 300**	**780 400**	**100**	**100**	**100**

1. Dans le cas des délits contre les biens du ménage, le total des raisons invoquées est différent de celui de la troisième colonne du tableau 18.6; l'écart de 1 277 s'explique par le nombre de réponses « non déclaré » enregistré comme raison principale.
2. Ces estimations et les taux correspondants ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétés avec prudence. Les résultats de toutes les estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.

Source : Enquête sociale générale 1999, fichier de microdonnées.

Perceptions relatives au sentiment de sécurité

Il peut exister un écart important entre le risque réel de victimisation et la perception de ce risque dans divers groupes de la population. Le sentiment de sécurité est susceptible de reposer en bonne partie sur l'idée que les gens se font du risque de victimisation qu'ils encourent, comme il peut être influencé par leur histoire personnelle, les conditions de sécurité dans leur environnement quotidien et l'image de la criminalité propagée dans les médias.

Ainsi, 11 % des Québécois disent se sentir « pas très en sécurité » s'ils ont à marcher seuls, une fois la nuit tombée, dans leur quartier ou leur voisinage (tableau 18.9). Par ailleurs, 6 % disent se sentir « pas du tout en sécurité » et 11 % ne marchent jamais seuls dans ces conditions. Dans ce dernier cas, il se peut que d'autres raisons que le sentiment de crainte interviennent, mais les personnes qui s'abstiennent de marcher seules la nuit dans leur quartier présentent des caractéristiques semblables à celles qui ne se sentent pas en sécurité. Au total, en incluant les personnes qui ne marchent jamais seules dans leur quartier une fois la nuit tombée, environ 28 % des Québécois éprouvent une insécurité plus ou moins grande à marcher seuls, une fois la nuit tombée, dans leur quartier ou leur voisinage.

Ce sentiment d'insécurité varie quelque peu selon que l'on réside en milieu rural (23 %) ou en milieu urbain (29 %); il diffère également fortement entre les hommes (11 %) et les femmes (44 %). En milieu urbain, 45 % des femmes éprouvent un plus ou moins grand sentiment d'insécurité (incluant le fait de s'abstenir d'aller marcher seule le soir dans leur quartier ou leur voisinage); cette proportion atteint 39 % en milieu rural. La crainte de marcher seul la nuit dans le voisinage a tendance à augmenter avec l'âge (tableau 18.10); ainsi, 34 % des hommes et 71 % des femmes de 65 ans et plus disent craindre à un degré plus ou moins grand de marcher le soir dans leur quartier ou s'en abstiennent complètement. Chez les 55-64 ans, ces proportions s'élèvent respectivement à 17 % et 52 %. Dans le cas des personnes âgées, cependant, il se peut que l'abstention de marcher le soir dans leur quartier dépende dans certains cas d'une incapacité à se déplacer à pied en tout temps.

Le fait de se trouver seul le soir à la maison (tableau 18.10) crée un sentiment d'inquiétude (un peu inquiet ou très inquiet) à peine plus grand en milieu rural (22 %) qu'en milieu urbain (21 %). Ce sentiment est plus fréquent chez les femmes (32 %) que chez les hommes (9 %). Dans le cas des femmes, il est plus fréquent chez les 15-24 ans (38 %). Il s'avère le moins élevé chez les 65 ans et plus (23 %), même s'il se situe à un niveau sensiblement comparable dans la plupart des groupes d'âge de moins de 65 ans. Chez les hommes, le sentiment d'inquiétude est le plus élevé chez les 65 ans et plus (11 %) et le moins élevé chez les 15-24 ans (7 %).

Tableau 18.9
Perception relative au sentiment de sécurité, en marchant seul(e) dans le quartier ou le voisinage, une fois la nuit tombée, population de 15 ans et plus, selon le sexe, la région de résidence et le groupe d'âge, Québec, 1999

Caractéristiques	Tout à fait en sécurité	Assez en sécurité	Pas très en sécurité	Pas du tout en sécurité	Ne marche jamais seul(e)	NSP/ND	Total
				%			
Région de résidence							
Hommes	54	35	5	2	4	—	100
Urbaine	52	36	6	2	4	—	100
Rurale	60	30	4[1]	—	4[1]	—	100
Femmes	18	38	16	11	17	—	100
Urbaine	15	40	18	10	18	—	100
Rurale	29	32	11	13	15	—	100
Groupe d'âge							
Hommes	54	35	5	2	4	—	100
15-24 ans	60	35	4[1]	—	—	—	100
25-34 ans	58	37	4[1]	—	—	—	100
35-44 ans	53	40	4[1]	—	—	—	100
45-54 ans	55	37	5[1]	—	—	—	100
55-64 ans	57	25	9[1]	—	6[1]	—	100
65 ans et plus	38	29	8[1]	6[1]	20	—	100
Femmes	18	38	16	11	17	—	100
15-24 ans	20	49	20	8[1]	3[1]	—	100
25-34 ans	22	48	18	8[1]	4[1]	—	100
35-44 ans	17	43	18	11	10	—	100
45-54 ans	15	41	20	13	11	—	100
55-64 ans	19	29	15	15	22	—	100
65 ans et plus	13	17	5[1]	10[1]	56	—	100

1. Ces taux ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétés avec prudence.

Source : Enquête sociale générale 1999, fichier de microdonnées.

Environ 31 % de la population de 15 ans et plus fait usage des transports en commun une fois la nuit tombée. Près de la moitié (49,3 %) de ces usagers éprouvent un sentiment quelconque d'inquiétude à recourir seuls aux transports en commun la nuit; 13 % et 36 % se disent respectivement « très inquiets » ou « un peu inquiets ». Le sentiment d'inquiétude s'avère nettement plus important chez les femmes (69 %) que chez les hommes (29 %); il est également un peu plus présent en milieu urbain (50 %) qu'en milieu rural (45 %). La proportion des utilisateurs des transports en commun diminue avec l'âge, autant chez les hommes que chez les femmes; cependant, le sentiment d'inquiétude a tendance à augmenter avec l'âge chez les hommes, alors qu'il est relativement constant dans tous les

Tableau 18.10
Perception relative au sentiment de sécurité, seul(e) à la maison en soirée ou durant la nuit, population de 15 ans et plus, selon le sexe, la région de résidence et le groupe d'âge, Québec, 1999

Caractéristiques	Très inquiet	Un peu inquiet	Pas inquiet du tout	N'est jamais seul(e)	NSP/ND	Total
			%			
Région de résidence						
Hommes	—	9	90	1	—	100
Urbaine	—	8	90	1[1]	—	100
Rurale	—	11	87	—	—	100
Femmes	5	27	66	2	—	100
Urbaine	5	27	66	2	—	100
Rurale	7[1]	27	65	2[1]	—	100
Groupe d'âge						
Hommes	—	9	90	1	—	100
15-24 ans	—	7[1]	93	—	—	100
25-34 ans	—	8[1]	91	—	—	100
35-44 ans	—	11	88	—	—	100
45-54 ans	—	10	89	—	—	100
55-64 ans	—	7[1]	91	—	—	100
65 ans et plus	—	10[1]	84	4[1]	—	100
Femmes	5	27	66	2	—	100
15-24 ans	4[1]	34	60	—	—	100
25-34 ans	4[1]	29	65	—	—	100
35-44 ans	4[1]	28	66	—	—	100
45-54 ans	6[1]	25	68	—	—	100
55-64 ans	7[1]	30	61	—	—	100
65 ans et plus	6[1]	17	71	6[1]	—	100

1. Ces taux ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétés avec prudence.

Source : Enquête sociale générale 1999, fichier de microdonnées.

groupes d'âge chez les usagers de sexe féminin. Ainsi, les hommes de 15-24 ans disent, dans une proportion de 20 %, éprouver un sentiment d'inquiétude quelconque dans l'usage des transports en commun lorsqu'ils sont seuls, une fois la nuit tombée; cette proportion atteint un sommet de 42 % chez les 55-64 ans. Par ailleurs, environ 64 % des femmes de 15-24 ans ressentent une inquiétude quelconque à utiliser seules les transports en commun une fois la nuit tombée; cette proportion est la plus élevée chez les 35-44 ans et les 45-54 ans (72 %).

Conclusion

Les taux de victimisation ont tendance à être moins élevés au Québec que dans l'ensemble du Canada. En excluant les incidents de violence conjugale ou contre les personnes de 65 et plus, le taux des événements de victimisation, tel que défini à la colonne 1 du tableau 18.1, atteint 266 pour 1 000 personnes de 15 ans et plus au Canada, contre 246 pour 1 000 au Québec. Dans le cas des crimes avec violence, le taux des événements atteint respectivement 81 et 71 pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Pour l'ensemble des crimes contre la personne, les taux respectifs du Canada et du Québec sont de 157 et de 141 pour 1 000; dans le cas des délits contre les ménages, ils se situent à 109 et 105 pour 1 000.

La prise en compte des incidents de violence contre les conjoints ou envers les personnes de 65 ans et plus ne modifie pas de façon notable les écarts entre le Canada et le Québec (Besserer et Trainor, 2000, p. 18). Le taux des crimes avec violence atteint alors 111 pour 1 000 au Canada, comparativement à 106 au Québec, et celui de l'ensemble des crimes contre la personne s'élève respectivement à 186 et à 177 pour 1 000.

L'enquête sur la victimisation permet de constater des écarts importants entre les taux des incidents de victimisation et les taux des personnes victimisées. Les premiers sont plus grands que les seconds dans le cas des délits contre la personne, alors que les seconds sont plus élevés dans le cas des délits contre les biens du ménage.

De manière générale, l'exposition à la victimisation est nettement plus fréquente chez les jeunes, les célibataires, les personnes séparées ou divorcées et les individus vivant en milieu urbain. Elle est néanmoins comparable pour les hommes et les femmes. Par ailleurs, le sentiment d'insécurité s'avère nettement plus élevé chez les femmes et les personnes plus âgées.

Les incidents avec violence sont portés à l'attention des services policiers moins fréquemment que les délits contre les biens du ménage; cependant, les incidents avec violence plus graves font l'objet d'un signalement plus fréquent que les incidents moins graves. La fréquence du signalement des délits contre les biens du ménage semble reliée à la nécessité d'une telle déclaration pour être admissible à une compensation par les compagnies d'assurances.

Bibliographie

BESSERER, Sandra et Catherine TRAINOR (2000). « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, vol. 20, n° 10, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 28 p. (85-002).

BUNGE, Valerie Pottie (2000). « Mauvais traitements infligés aux adultes plus âgés par les membres de la famille », dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, p. 29-33 (85-224-XIF).

DOOB, Anthony, Kwing HUNG, Rosemary GARTNER et Holly JOHNSON (1994). « Le crime : pour comprendre les statistiques », Document présenté à la conférence intitulée *Atelier sur la sécurité communautaire et la prévention du crime : le problème du crime*, 4 octobre, [En ligne], Ottawa, Conseil national de la prévention du crime, 13 p. [http://www.crime-prevention.org/francais/publications/general/problem/index.html].

GARTNER, Rosemary et Anthony N. DOOB (1994). « Tendances en matière de victimisation : 1988-1993 », *Juristat*, vol. 14, n° 13, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 19 p. (85-002).

HUNG, Kwing et Sharon BOWLES (1995). « La criminalité et les perceptions du public », *Juristat*, vol. 15, n° 1, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 16 p. (85-002).

KONG, Rebecca (1994). « La victimisation en milieu urbain et rural au Canada », *Juristat*, vol. 14, n° 17, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 20 p. (85-002).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (1976). *Origine des données pour l'élaboration d'indicateurs sociaux de la violence subie par les individus*, étude spéciale 3, 66 p.

SACCO, Vincent F. et Holly JOHNSON (1990). *Profil de la victimisation au Canada*, Enquête sociale générale, série analytique, vol. 2, n° 2, Statistique Canada, 135 p. (11-612F).

SACCO, Vincent F. (1995). « La peur et la sécurité personnelle », *Juristat*, vol. 15, n° 9, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 20 p. (85-002).

SIMON, Hélène (2000). *Statistiques 1999 sur la criminalité au Québec*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 59 p.

STATISTIQUE CANADA (2000). *Statistiques de la criminalité au Canada 1999*, Centre canadien de la statistique juridique, décembre, 78 p. (85-205-XPF).

THOMASSIN, Karl (2000). « La mesure de la criminalité », *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, vol. 2, n° 2, décembre, [En ligne], 16 p. [http://www.msp.gouv.qc.ca/police/police.asp?ndn=08&txtSection=publicat].

TÖRNUDD, Patrik (1979). *Mesures des atteintes à la sécurité des personnes*, étude spéciale 6, Organisation de coopération et de développement économiques, 95 p.

WRIGHT, Christine (1995). « Risque de victimisation des personnes et des ménages : 1993 », *Juristat*, vol. 15, n° 2, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 24 p. (85-002).

Chapitre 19

Tendances des crimes contre la personne

Denis Laroche
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Le droit naturel à l'intégrité physique des personnes constitue une préoccupation fondamentale des sociétés modernes. La plus claire manifestation de cet intérêt consiste en l'adoption par les institutions politiques de chartes élevant le principe du droit à l'intégrité physique au niveau de droit juridique fondamental. Ainsi, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec énonce ce qui suit dans son article premier : « Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à liberté de sa personne ».

L'importance accordée à la sécurité et à l'intégrité physique des individus a contribué à faire évoluer les normes de tolérance envers l'exercice de la violence physique à l'égard de certains groupes considérés comme plus vulnérables à l'emploi de la contrainte et de la force physique ou armée, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées (Brodeur, 1994, p. 307, Johnson, 1996, p. xvii). Ces normes de tolérance sont devenues beaucoup plus restrictives (Michaud, 1986, p. 31, 37, 53; Doob et autres, 1994, p. 4; Ouimet, 1999, p. 51) au cours des dernières décennies, et cette évolution se reflète dans des modifications ou des ajouts au Code criminel, par une vigilance accrue des services policiers, par la mise sur pied de services de prévention ou de surveillance et de services d'aide publique ou communautaire s'adressant à ces divers groupes.

Dans les sociétés de droit, la principale forme de violence qui se manifeste demeure la violence criminelle. La définition de la violence contre les personnes ne fait cependant pas toujours l'objet d'une démarcation certaine entre les actes violents de nature criminelle et les incidents violents considérés comme non criminels. L'exemple le plus courant provient de la pratique des sports (professionnels ou amateurs), où le degré de violence toléré entre participants à une joute sportive (Johnson, 1996, p. xviii) ne serait en aucune manière admis si des incidents de même nature survenaient entre des inconnus, des collègues de travail ou des membres d'une même famille.

Malgré tout, les normes relatives à la violence considérée comme criminelle font l'objet d'un large consensus social (Proulx et autres, 1999, p. 3) et se reflètent dans la législation ou la jurisprudence. Aussi, l'évolution annuelle des crimes commis contre les personnes constitue l'indicateur le plus couramment utilisé de la mesure des atteintes à la sécurité des personnes. L'étude actuelle présente les tendances de l'évolution de la criminalité et des crimes avec violence, ainsi que celles de la violence familiale et de la violence conjugale au Québec.

Précisions méthodologiques

Il est nécessaire de recourir à un large éventail de sources de données, si l'on veut tracer un portrait aussi fidèle que possible de la criminalité (Thomassin, 2000, p. 2) et des atteintes à la sécurité des personnes. La source de données la plus connue du public demeure le programme de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC agrégée), dont l'existence remonte à 1962. Ce programme permet la collecte systématique auprès de tous les corps de police (corps municipaux, Sûreté du Québec, Gendarmerie royale du Canada et services policiers autochtones) de renseignements sur les incidents signalés, sur les infractions réelles ou plaintes fondées (c'est-à-dire les incidents que la police, après une première enquête, considère comme s'étant réellement produits), sur les infractions solutionnées ou classées, ainsi que sur le sexe des auteurs présumés et leur classification comme adultes ou jeunes contrevenants.

Le bilan de la criminalité esquissé à partir des statistiques recueillies dans le cadre de la DUC agrégée demeure relativement sommaire. Ces statistiques ne recensent, somme toute, que les affaires criminelles; elles ne permettent pas de préciser les caractéristiques démographiques et sociales des protagonistes impliqués, qu'ils soient victimes ou auteurs présumés (Thomassin, 2000, p. 8). En outre, la DUC agrégée ne prend pas en considération certaines dimensions importantes de l'agression, telles que le lieu de son occurrence, l'infliction de lésions et leur nature, l'emploi ou non d'une arme par l'agresseur, de même que la nature d'une telle arme, s'il y a lieu.

Devant de telles lacunes, des travaux ont été entrepris à compter de 1984 (Statistique Canada, 2000, *Statistique de la criminalité au Canada 1999*, p. 6) en vue de mettre en place un programme plus élaboré de déclaration de la criminalité, capable de recueillir une plus grande quantité de renseignements sur chaque affaire. L'implantation de ce nouveau programme, appelé « programme DUC fondé sur l'affaire » ou « programme DUC révisée », s'est effectuée progressivement au Québec à partir de 1989 (Simon, 2000, p. 1; Thomassin, 2000, p. 8).

Une compilation du ministère de la Sécurité publique du Québec indique que le programme de la DUC révisée permet en 1999 la couverture de plus de 99 % de la population sur le territoire du Québec et l'enregistrement de plus de 96 % des infractions réelles. De son côté, la Gendarmerie royale du Canada n'a pas encore

adopté le programme de la DUC révisée. Le fait qu'elle applique les lois et les règlements fédéraux au Québec explique en bonne partie que 5 % des crimes recensés par la DUC agrégée n'y sont pas enregistrés (Thomassin, 2000, p. 8; Simon, 2000, p.1). En 2000, pour la première fois, le ministère de la Sécurité publique du Québec dresse le bilan statistique annuel de la criminalité à partir des renseignements recueillis dans le cadre de la DUC révisée. Même si l'emploi de ces renseignements permet de produire un portrait plus détaillé de la criminalité, la détermination des tendances de la criminalité depuis 1962 nécessite de recourir aux données de la DUC agrégée.

Les crimes contre la personne

Les infractions définies dans le Code criminel ne se limitent pas seulement aux crimes avec violence, c'est-à-dire aux délits perpétrés contre la personne. Elles incluent également la catégorie des infractions commises à l'égard de la propriété, telles que le vol, la fraude ou le vandalisme. Une troisième catégorie de délits regroupe les autres offenses au Code criminel, notamment les infractions relatives aux jeux et paris, à la prostitution, aux armes offensives, aux incendies criminels, à la contrefaçon de monnaie, etc. L'évolution générale de la criminalité est ainsi susceptible de recouvrir une vaste gamme de délits. Il importe donc de vérifier si les changements dans la criminalité globale reflètent l'évolution de la violence exercée contre les personnes.

Pour leur part, les crimes contre la personne comprennent, dans le cadre de la DUC agrégée, les infractions d'homicide, les tentatives de meurtre, les voies de fait — dont les agressions sexuelles —, les autres infractions d'ordre sexuel, les enlèvements de personnes de moins de 14 ans ou de moins de 16 ans et les vols qualifiés. Même si l'emploi de cette classification s'impose pour l'analyse des tendances à long terme de la criminalité au Québec, il faut souligner qu'elle laisse à désirer car elle omet des infractions telles que les extorsions, les enlèvements de personnes de 16 ans et plus, les menaces, le harcèlement criminel (délit ajouté en 1994 au Code criminel canadien), qui sont incluses dans la catégorie « autres crimes ». La DUC révisée permet de remédier à ces lacunes avec une classification élargie des crimes contre la personne (Simon, 2000, p. 9; Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada 1999*, p. 73).

Les statistiques présentées dans les tableaux qui accompagnent ce chapitre portent sur les infractions réelles ou plaintes fondées, c'est-à-dire les événements[1] que la police, à la suite d'une première investigation, considère comme s'étant effectivement produits (Simon, 2000, p. 8). Dans le cas des crimes contre la

1. Selon le ministère de la Sécurité publique du Québec, les règles de déclaration de la DUC définissent l'événement comme une situation criminelle survenue généralement dans le même lieu, impliquant une même personne ou un même groupe de personnes et ayant lieu au cours d'une même période (Simon, 2000, p. 8).

personne, un événement criminel est enregistré pour chaque victime, sauf en ce qui concerne les vols qualifiés; un événement est alors comptabilisé pour chaque situation distincte, indépendamment du nombre de victimes lésées (Thomassin, 2000, p. 7; Simon, 2000, p. 8). Cette dernière règle est appliquée également pour les crimes contre la propriété et les autres crimes. Lorsqu'un événement comprend plusieurs infractions, la DUC agrégée comptabilise l'incident une seule fois, selon le délit considéré comme le plus grave. L'application d'une telle règle hiérarchique se traduit cependant par une sous-représentation des infractions moins graves (Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada 1999*, p. 6; Thomassin, 2000, p. 7).

Tendances générales de la criminalité

Peu après le début des années 90, la criminalité semble avoir amorcé une tendance soutenue à la baisse au Québec. Comme on le verra, cette tendance touche à la plupart des composantes de la criminalité. En outre, l'évolution constatée au Québec s'étend non seulement à l'ensemble du Canada, mais également aux États-Unis (Tremblay, 2000, p. 5).

Avant d'aborder l'analyse des différents indicateurs de la sécurité des personnes, il importe de souligner que les crimes avec violence ne constituent qu'une faible proportion des délits criminels recensés chaque année (tableau 19.1). En 1962, au Québec, ils comptaient pour à peine 7,3 % des infractions réelles au Code criminel; la part des crimes contre la propriété s'élevait à 74,8 % et celle des autres crimes, à 17,9 %. La proportion des crimes avec violence dans l'ensemble des infractions criminelles n'a pas connu de variations considérables jusqu'au début des années 80. Pour des raisons qui seront précisées plus en détail, une progression continue de cette proportion a été enregistrée entre 1983 et 1994, faisant passer la part des crimes avec violence de 7,1 % à 10,7 % de l'ensemble des infractions criminelles. Au cours des trois dernières années, la part des crimes avec violence a augmenté de nouveau, pour atteindre 11,2 % du total des infractions criminelles en 1999.

Les taux pour l'ensemble des infractions définies par le Code criminel ont fortement augmenté au Québec depuis 1962 (figure 19.1). Ils sont en effet passés de 2 056 infractions pour 100 000 habitants (soit une infraction pour 49 habitants environ) à un sommet de 8 261 infractions pour 100 000 habitants en 1991 (soit une infraction par 12 habitants environ). En d'autres termes, au cours des trois décennies séparant ces deux années, le taux de criminalité a quadruplé. Depuis 1991 cependant, le taux de criminalité n'a cessé de régresser, à l'exception d'un léger sursaut enregistré en 1995 et 1996, pour s'établir à 5 931 pour 100 000 habitants en 1999. Ce recul représente une réduction de plus de 28 % de ce taux au cours des huit années considérées. Il faut remonter à 1978 pour trouver un taux de criminalité inférieur à celui de 1999.

Tableau 19.1
Infractions réelles relatives à certaines catégories d'infractions au Code criminel, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1962-1999

Année	Catégories d'infractions							
	Crimes contre la personne		Crimes contre la propriété		Autres crimes		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
1962	8 066	7,3	82 617	74,8	19 769	17,9	110 452	100,0
1963	9 418	7,7	93 788	76,7	19 094	15,6	122 300	100,0
1964	9 732	7,2	95 853	70,7	29 916	22,1	135 501	100,0
1965	11 018	8,3	95 560	71,8	26 592	20,0	133 170	100,0
1966	13 408	9,0	100 976	68,1	33 911	22,9	148 295	100,0
1967	15 227	8,9	114 246	66,7	41 795	24,4	171 268	100,0
1968	16 659	8,7	128 432	67,2	45 980	24,1	191 071	100,0
1969	18 159	8,3	145 184	66,8	54 158	24,9	217 501	100,0
1970	18 274	8,1	154 776	68,3	53 619	23,7	226 669	100,0
1971	17 989	8,2	156 883	71,4	44 937	20,4	219 809	100,0
1972	18 553	8,3	161 342	71,8	44 938	20,0	224 833	100,0
1973	20 809	7,3	182 383	64,2	80 780	28,4	283 972	100,0
1974	23 858	7,7	220 330	70,7	67 510	21,7	311 698	100,0
1975	27 223	8,1	243 283	72,3	65 920	19,6	336 426	100,0
1976	26 866	8,0	245 175	72,7	65 047	19,3	337 088	100,0
1977	25 345	7,8	233 593	72,3	63 992	19,8	322 930	100,0
1978	25 202	7,9	229 283	71,6	65 634	20,5	320 119	100,0
1979	29 176	7,6	276 255	71,8	79 356	20,6	384 787	100,0
1980	31 131	7,0	325 464	72,8	90 176	20,2	446 771	100,0
1981	32 950	7,0	345 577	73,1	94 467	20,0	472 994	100,0
1982	31 572	6,9	337 855	73,9	87 940	19,2	457 367	100,0
1983	30 717	7,1	315 854	73,2	84 947	19,7	431 518	100,0
1984	32 257	7,3	318 490	72,0	91 309	20,7	442 056	100,0
1985	33 847	7,4	324 945	71,0	98 941	21,6	457 733	100,0
1986	36 465	7,9	323 005	69,6	104 678	22,6	464 148	100,0
1987	40 237	8,5	317 376	67,4	113 336	24,1	470 949	100,0
1988	44 169	9,2	318 155	66,3	117 498	24,5	479 822	100,0
1989	47 051	9,6	324 568	65,9	120 621	24,5	492 240	100,0
1990	50 259	9,4	356 193	66,4	129 962	24,2	536 414	100,0
1991	54 212	9,3	392 174	67,2	137 253	23,5	583 639	100,0
1992[1]	56 766	9,9	379 302	66,1	137 582	24,0	573 650	100,0
1993	53 629	10,1	348 208	65,8	126 991	24,0	528 828	100,0
1994	53 117	10,7	317 564	63,9	126 188	25,4	496 869	100,0
1995	49 703	9,7	317 001	62,0	144 879	28,3	511 583	100,0
1996	48 391	9,5	331 742	65,0	130 242	25,5	510 375	100,0
1997	45 964	9,3	317 681	64,5	128 507	26,1	492 152	100,0
1998	47 146	10,0	298 821	63,4	125 095	26,6	471 062	100,0
1999	48 934	11,2	273 403	62,7	113 535	26,0	435 872	100,0
Moyenne 1962-1999	**31 671**	**8,5**	**251 140**	**69,0**	**84 397**	**22,5**	**367 209**	**100,0**
Moyenne 1962-1969	**12 711**	**8,2**	**107 082**	**70,3**	**33 902**	**21,5**	**153 695**	**100,0**
Moyenne 1970-1979	**23 330**	**7,9**	**210 330**	**70,7**	**63 173**	**21,4**	**296 833**	**100,0**
Moyenne 1980-1989	**36 040**	**7,8**	**325 129**	**70,5**	**100 391**	**21,7**	**461 560**	**100,0**
Moyenne 1990-1999	**50 812**	**9,9**	**333 209**	**64,7**	**130 023**	**25,4**	**514 044**	**100,0**

1. En 1992, environ 5 000 incidents relatifs au Code criminel ont été omis dans le cas du Québec; ces statistiques ont été fournies par la GRC à Statistique Canada après la date limite convenue (Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada 1992*, cat. 85-205, p. 3-8).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Statistique de la criminalité au Canada*, cat. 85-205, publication annuelle.

Figure 19.1
Taux de certaines catégories d'infractions au Code criminel, Québec, 1962-1999

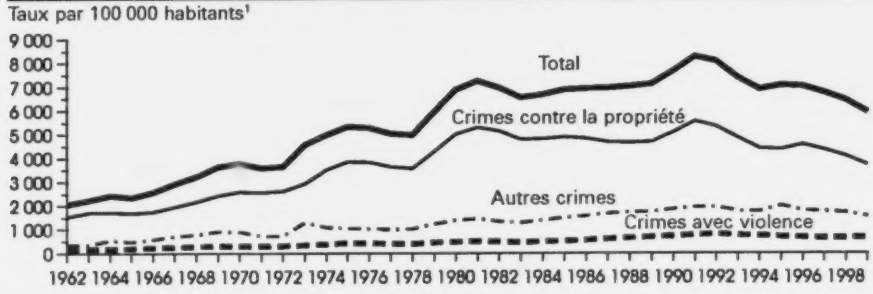

1. Les taux pour la période 1962-1970 ont été calculés sur la base des populations présentées dans *L'homicide au Canada: perspective historique*, cat. 85-208, Statististique Canada,1988.
Les taux pour les années subséquentes ont été établis sur la base des populations présentées dans *Le Quotidien* du 24 septembre 1998, et sont mis à jour avec les données de Louis Duchesne publiées sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec à l'adresse suivante : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/general/103.htm].

Source : Calculs de l'auteur faits à partir des données du tableau 19.1.

Le taux des crimes contre la personne a suivi la tendance générale de la criminalité. Il était de 150 pour 100 000 habitants en 1962, soit une infraction pour 667 habitants; il a progressé régulièrement pour atteindre un sommet de 798 pour 100 000 habitants en 1992. Par la suite, il a diminué jusqu'à 629 pour 100 000 habitants en 1997 et a remonté depuis, pour atteindre 666 pour 100 000 habitants en 1999. Ainsi, un crime avec violence est enregistré pour chaque tranche de 150 habitants. Malgré la baisse globale enregistrée au cours de la dernière décennie, le taux de 1999 demeure 4,4 fois plus élevé que celui observé en 1962.

En comparaison, le taux des crimes contre la propriété est 2,4 fois plus grand qu'en 1962, contre 4,2 fois pour la catégorie des « autres crimes ». Les crimes contre la personne constituent donc la catégorie d'infractions qui a connu la progression la plus substantielle au cours de ces années.

Les homicides

Dans le cas des crimes contre la personne, il faut souligner que le degré de violence varie considérablement d'une catégorie d'infraction à l'autre (tableau 19.2). L'homicide représente sans conteste l'atteinte la plus radicale à l'intégrité physique de la personne; il s'agit cependant d'un délit relativement peu fréquent. Il est, en outre, exceptionnel qu'un homicide puisse passer longtemps inaperçu. Les statistiques relatives à une telle infraction constituent donc un bilan à peu près exhaustif de la situation réelle (Ouimet, 1999, p. 47). On ne peut en dire autant pour les autres types d'infractions.

Tableau 19.2
Infractions réelles relatives à certains crimes contre la personne, selon la Déclaration uniforme de la criminalité, Québec, 1962-1999

Année	Crimes contre la personne							
	Voies de fait[1]		Vols qualifiés		Homicides		Total des crimes contre la personne[2]	
	n	%	n	%	n	%	n	%
1962	5 258	65,2	2 712	33,6	62	0,8	8 066	100,0
1963	5 893	62,6	3 414	36,2	69	0,7	9 418	100,0
1964	6 776	69,6	2 853	29,3	52	0,5	9 732	100,0
1965	8 121	73,7	2 782	25,2	63	0,6	11 018	100,0
1966	10 677	79,6	2 616	19,5	56	0,4	13 408	100,0
1967	11 930	78,3	3 168	20,8	75	0,5	15 227	100,0
1968	12 757	76,6	3 715	22,3	102	0,6	16 659	100,0
1969	13 222	72,8	4 712	25,9	126	0,7	18 159	100,0
1970	12 806	70,1	5 215	28,5	141	0,8	18 274	100,0
1971	13 180	73,3	4 563	25,4	124	0,7	17 989	100,0
1972	13 829	74,5	4 418	23,8	157	0,8	18 553	100,0
1973	14 952	71,9	5 535	26,6	155	0,7	20 809	100,0
1974	14 565	61,0	7 953	33,3	169	0,7	23 858	100,0
1975	14 800	54,4	11 163	41,0	226	0,8	27 223	100,0
1976	15 270	56,8	10 377	38,6	205	0,8	26 866	100,0
1977	14 394	56,8	9 780	38,6	197	0,8	25 345	100,0
1978	14 445	57,3	9 610	38,1	180	0,7	25 202	100,0
1979	16 908	58,0	11 052	37,9	186	0,6	29 176	100,0
1980	16 874	54,2	13 061	42,0	181	0,6	31 131	100,0
1981	18 029	54,7	13 691	41,6	186	0,6	32 950	100,0
1982	17 214	54,5	13 172	41,7	191	0,6	31 572	100,0
1983	18 235	59,4	10 748	35,0	190	0,6	30 717	100,0
1984	20 194	62,6	10 403	32,3	198	0,6	32 257	100,0
1985	22 060	65,2	10 502	31,0	219	0,6	33 847	100,0
1986	25 142	68,9	10 170	27,9	156	0,4	36 465	100,0
1987	29 482	73,3	9 750	24,2	174	0,4	40 237	100,0
1988	32 736	74,1	10 371	23,5	154	0,3	44 169	100,0
1989	34 284	72,9	11 471	24,4	215	0,5	47 051	100,0
1990	37 238	74,1	11 676	23,2	181	0,4	50 259	100,0
1991	39 939	73,7	12 850	23,7	180	0,3	54 212	100,0
1992[3]	42 397	74,7	12 776	22,5	166	0,3	56 766	100,0
1993	41 384	77,2	10 640	19,8	159	0,3	53 629	100,0
1994	41 845	78,8	9 798	18,4	126	0,2	53 117	100,0
1995	38 804	78,1	9 345	18,8	135	0,3	49 703	100,0
1996	37 037	76,5	9 799	20,2	153	0,3	48 391	100,0
1997	36 210	78,8	8 224	17,9	132	0,3	45 964	100,0
1998	37 602	79,8	8 010	17,0	137	0,3	47 146	100,0
1999	39 071	79,8	8 287	16,9	136	0,3	48 934	100,0
Moyenne 1962-1999	**22 252**	**69,0**	**8 431**	**26,1**	**150**	**0,5**	**31 671**	**100,0**
Moyenne 1962-1969	**9 329**	**72,3**	**3 247**	**26,6**	**76**	**0,6**	**12 711**	**100,0**
Moyenne 1970-1979	**14 515**	**63,4**	**7 967**	**33,2**	**174**	**0,7**	**23 330**	**100,0**
Moyenne 1980-1989	**23 425**	**64,0**	**11 334**	**32,3**	**186**	**0,5**	**36 040**	**100,0**
Moyenne 1990-1999	**39 153**	**77,1**	**10 141**	**19,9**	**151**	**0,3**	**50 812**	**100,0**

1. Le projet de loi C-127, adopté en 1983, a modifié en profondeur la définition des voies de fait qui incluent depuis cette date les agressions sexuelles et les voies de fait proprement dites. Depuis 1983, la série statistique n'est plus strictement comparable avec les données des années antérieures. Pour les années 1974-1982, une façon de rendre la définition davantage comparable consiste à additionner les voies de fait et les infractions d'ordre sexuel, dont il faut soustraire les autres infractions d'ordre sexuel (art. 146, 150-154, 157), sauf les attentats à la pudeur (art. 149 et 156). De 1962 à 1973, les données annuelles publiées dans la publication annuelle *Statistique de la criminalité au Canada*, cat. 85-205, ne permettent pas de soustraire les « autres infractions d'ordre sexuel » des infractions d'ordre sexuel. Mais l'écart n'est sans doute pas important; en 1981 et en 1982, les autres infractions d'ordre sexuel représentent moins de 4 % du total des voies de fait. Il se pourrait cependant que cette proportion atteigne jusqu'à 10 % au cours des années 60.
2. En plus des voies de fait, des vols qualifiés et des homicides, le total des crimes avec violence comprend les groupes d'infractions suivants : les autres infractions d'ordre sexuel, les enlèvements et les tentatives de meurtre. Les taux pour la période 1962-1970 ont été calculés sur la base des populations présentées dans *L'homicide au Canada : perspective historique*, cat. 85-208, Statistique Canada,1988. Les taux pour les années subséquentes ont été établis sur la base des populations présentées dans *Le Quotidien* du 24 septembre 1998 et sont mis à jour avec les données de Louis Duchesne publiées sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec à l'adresse suivante : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/general/103.htm].
3. En 1992, environ 5 000 incidents relatifs au Code criminel ont été omis dans le cas du Québec; ces statistiques ont été fournies par la GRC à Statistique Canada après la date limite convenue (Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada 1992*, cat. 85-205, p. 3-8).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Statistique de la criminalité au Canada*, cat. 85-205, publication annuelle.

Figure 19.2
Taux de certaines catégories de crimes avec violence, Québec, 1962-1999

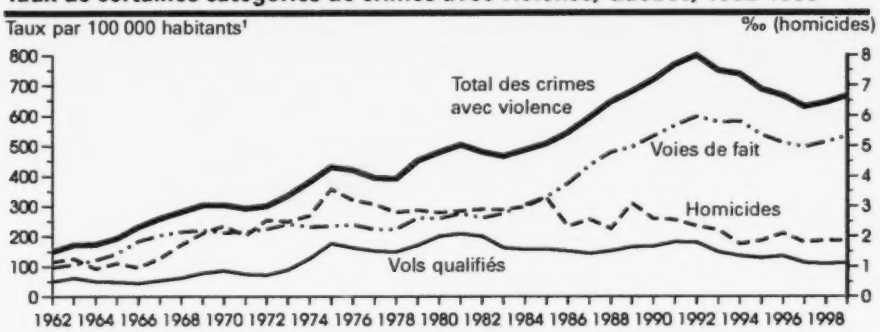

1. Les taux pour la période 1962-1970 ont été calculés sur la base des populations présentées dans *L'homicide au Canada: perspective historique*, cat. 85-208, Statististique Canada,1988.
Les taux pour les années subséquentes ont été établis sur la base des populations présentées dans *Le Quotidien* du 24 septembre 1998 et sont mis à jour avec les données de Louis Duchesne publiées sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec à l'adresse suivante : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/general/103.htm].

Source : Calculs de l'auteur faits à partir des données du tableau 19.2.

Les homicides ne représentent qu'une faible proportion des crimes contre la personne. En 1962, ils comptaient pour 0,8 % des crimes avec violence; cette proportion atteint 0,3 % en 1999. Tout au long de la période écoulée entre ces deux années, la proportion n'a jamais franchi la barre du 1 % des crimes avec violence.

En 1962, le taux d'homicide était de 1,2 pour 100 000 habitants (figure 19.2, échelle sur l'axe à la droite de la figure); il a connu une hausse spectaculaire au début des années 70, pour culminer à 3,6 pour 100 000 habitants en 1975. Cette croissance a été suivie d'une période de stabilité relative au début des années 80, avec un taux oscillant, en général, entre 2,5 et 3,0 homicides pour 100 000 habitants. Au commencement de la décennie suivante, ce taux a enregistré une baisse substantielle, en passant de 2,6 pour 100 000 en 1990 à 1,7 pour 100 000 habitants en 1994. Depuis, le taux est demeuré à peu près stable; il se situe à 1,9 pour 100 000 en 1998 et en 1999.

Le tableau 19.2 ne présente pas de statistiques sur l'évolution des tentatives de meurtre. Bien que ces infractions soient, en général, plus fréquentes que les homicides, – elles peuvent, en effet, être jusqu'à deux fois plus nombreuses – leur évolution a suivi d'assez près celle des homicides (Tremblay, 2000, p. 7).

Les vols qualifiés

Dès que quelqu'un commet un vol en employant la menace, la force ou une arme, l'infraction est considérée comme un vol qualifié. Les vols qualifiés sont donc susceptibles de comporter un degré élevé de violence contre la personne. Le vol qualifié se démarque des autres crimes contre la personne du fait que l'intention

de l'agresseur est de nature économique. Les tendances des vols qualifiés suivent d'assez près celles des introductions par effraction (Ouimet, 1999, p. 51-52).

Les infractions de vol qualifié comptent pour 16,9 % des crimes avec violence commis en 1999 au Québec, soit un taux de 113 pour 100 000 habitants. Il survient donc un vol qualifié par tranche de 885 habitants. En 1962, le taux des vols qualifiés s'établissait à 50 pour 100 000 habitants. À la fin des années 60 et au début des années 70, le Québec a enregistré une forte progression de ces crimes. Cette ascension des taux s'est effectuée en dents de scie, et les plus fortes poussées paraissent coïncider d'assez près avec les périodes de ralentissement économique (figure 19.2) en 1973-1975, 1980-1982 et 1990-1992.

Le Québec a connu en 1975 une première pointe du taux des vols qualifiés, avec 176 infractions pour 100 000 habitants. Le taux le plus élevé, soit 209 infractions pour 100 000 habitants, a été atteint en 1981. Une dernière poussée s'est produite au début de la dernière décennie, en 1991, culminant à 182 infractions pour 100 000 habitants. Depuis, le taux a généralement eu tendance à régresser, si bien qu'il se situe à 113 pour 100 000 habitants en 1999, soit le taux le moins élevé depuis 1973. Il semble donc que la tendance à la progression des vols qualifiés ait été enrayée dès le début des années 80, puisque le sursaut enregistré en 1991 est demeuré en deçà du sommet atteint en 1981.

Les voies de fait

Les « voies de fait » constituent la catégorie d'infraction de loin la plus courante. En 1999, les infractions regroupées sous ce vocable générique comptent pour 79,8 % des crimes avec violence au Québec. Le taux des voies de fait atteint ainsi 532 pour 100 000 habitants, soit une infraction par 188 habitants.

Les voies de fait regroupent trois grandes catégories d'infractions (tableau 19.3). On y trouve les voies de fait proprement dites, qui comptent, en 1999, pour plus de 83,9 % du total; les agressions sexuelles, qui représentent 8,8 %, et un groupe d'infractions particulières, telles que les voies de fait contre un officier de police, un agent de la paix ou un fonctionnaire public, l'infliction illégale de lésions corporelles ou la décharge intentionnelle d'une arme à feu, et les autres voies de fait. Ce troisième groupe d'infractions compte pour 7,3 % du total des voies de fait.

À la différence des homicides et des vols qualifiés, il est difficile d'analyser l'évolution des voies de fait sur une longue période. La raison en est que les principales infractions faisant partie de cette catégorie ont fait l'objet d'une redéfinition exhaustive à l'occasion de la promulgation, au début de 1983, du projet de loi C-127 adopté par le parlement fédéral (Statistique Canada, 1984, *Statistique de la criminalité au Canada 1983*, p. 35).

Les modifications apportées par ce projet de loi à la définition et à la classification des voies de fait sont multiples: le crime de viol et les infractions d'attentat à la pudeur contre une personne de sexe féminin ou de sexe masculin disparaissent

Tableau 19.3
Répartition des voies de fait, selon la nature de l'infraction, Québec, 1983-1999

Année	Ensemble des voies de fait[1]							
	Agressions sexuelles			Voies de fait			Autres voies de fait	Total des voies de fait
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III		
	n							
1983	1 615	221	153	9 518	2 566	686	3 476	18 235
1984	1 960	194	165	11 333	2 996	601	2 945	20 194
1985	2 249	199	164	13 096	3 201	474	2 677	22 060
1986	2 712	199	134	15 065	3 767	497	2 768	25 142
1987	2 897	187	137	18 431	4 197	490	3 143	29 482
1988	3 224	185	108	20 817	4 695	593	3 114	32 736
1989	3 290	189	121	22 239	4 673	643	3 129	34 284
1990	3 372	191	116	23 877	5 423	637	3 622	37 238
1991	3 601	169	143	25 230	6 095	720	3 981	39 939
1992	4 084	187	139	27 400	6 066	692	3 829	42 397
1993	3 776	176	129	26 678	6 417	560	3 648	41 384
1994	3 491	152	143	27 528	6 729	520	3 282	41 845
1995	3 100	138	95	25 838	6 153	469	3 011	38 804
1996	3 047	112	99	24 654	5 782	443	2 900	37 037
1997	3 125	100	77	24 317	5 621	404	2 566	36 210
1998	3 065	103	68	25 003	6 335	368	2 660	37 602
1999	3 297	72	65	25 779	6 703	313	2 842	39 071
Moyenne 1983-1999	**3 053**	**163**	**121**	**21 577**	**5 142**	**536**	**3 153**	**33 745**
Moyenne 1983-1989	**2 564**	**196**	**140**	**15 786**	**3 728**	**569**	**3 036**	**26 019**
Moyenne 1990-1999	**3 396**	**140**	**107**	**25 630**	**6 132**	**513**	**3 234**	**39 153**
	taux pour 100 000 hab.[2]							
1983	24,5	3,3	2,3	144,2	38,9	10,4	52,6	276,2
1984	29,6	2,9	2,5	170,9	45,2	9,1	44,4	304,5
1985	33,7	3,0	2,5	196,5	48,0	7,1	40,2	330,9
1986	40,4	3,0	2,0	224,6	56,2	7,4	41,3	374,8
1987	42,7	2,8	2,0	271,7	61,9	7,2	46,3	434,7
1988	47,1	2,7	1,6	304,4	68,6	8,7	45,5	478,6
1989	47,5	2,7	1,7	320,9	67,4	9,3	45,2	494,8
1990	48,1	2,7	1,7	340,9	77,4	9,1	51,7	531,6
1991	51,0	2,4	2,0	357,1	86,3	10,2	56,4	565,3
1992	57,4	2,6	2,0	385,2	85,3	9,7	53,8	596,1
1993	52,7	2,5	1,8	372,3	89,6	7,8	50,9	577,6
1994	48,4	2,1	2,0	381,9	93,4	7,2	45,5	580,6
1995	42,8	1,9	1,3	356,8	85,0	6,5	41,6	535,9
1996	41,9	1,5	1,4	338,9	79,5	6,1	39,9	509,2
1997	42,8	1,4	1,1	333,0	77,0	5,5	35,1	495,9
1998	41,9	1,4	0,9	341,4	86,5	5,0	36,3	513,4
1999	44,9	1,0	0,9	350,8	91,2	4,3	38,7	531,6
Moyenne 1983-1999	**43,4**	**2,3**	**1,7**	**305,4**	**72,8**	**7,7**	**45,0**	**478,3**
Moyenne 1983-1989	**37,9**	**2,9**	**2,1**	**233,3**	**55,2**	**8,4**	**45,1**	**384,9**
Moyenne 1990-1999	**48,1**	**2,1**	**1,6**	**358,3**	**84,2**	**7,8**	**46,9**	**549,0**

Tableau 19.3 *(suite)*
Répartition des voies de fait, selon la nature de l'infraction, Québec, 1983-1999

Année	Ensemble des voies de fait[1]							
	Agressions sexuelles			Voies de fait			Autres voies de fait	Total des voies de fait
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III		
	%							
1983	8,9	1,2	0,8	52,2	14,1	3,8	19,1	100,0
1984	9,7	1,0	0,8	56,1	14,8	3,0	14,6	100,0
1985	10,2	0,9	0,7	59,4	14,5	2,1	12,1	100,0
1986	10,8	0,8	0,5	59,9	15,0	2,0	11,0	100,0
1987	9,8	0,6	0,5	62,5	14,2	1,7	10,7	100,0
1988	9,8	0,6	0,3	63,6	14,3	1,8	9,5	100,0
1989	9,6	0,6	0,4	64,9	13,6	1,9	9,1	100,0
1990	9,1	0,5	0,3	64,1	14,6	1,7	9,7	100,0
1991	9,0	0,4	0,4	63,2	15,3	1,8	10,0	100,0
1992	9,6	0,4	0,3	64,6	14,3	1,6	9,0	100,0
1993	9,1	0,4	0,3	64,5	15,5	1,4	8,8	100,0
1994	8,3	0,4	0,3	65,8	16,1	1,2	7,8	100,0
1995	8,0	0,4	0,2	66,6	15,9	1,2	7,8	100,0
1996	8,2	0,3	0,3	66,6	15,6	1,2	7,8	100,0
1997	8,6	0,3	0,2	67,2	15,5	1,1	7,1	100,0
1998	8,2	0,3	0,2	66,5	16,8	1,0	7,1	100,0
1999	8,4	0,2	0,2	66,0	17,2	0,8	7,3	100,0
Moyenne 1983-1999	**9,1**	**0,5**	**0,4**	**63,1**	**15,1**	**1,7**	**9,9**	**100,0**
Moyenne 1983-1989	**9,8**	**0,8**	**0,6**	**59,8**	**14,4**	**2,3**	**12,3**	**100,0**
Moyenne 1990-1999	**8,7**	**0,4**	**0,3**	**65,5**	**15,7**	**1,3**	**8,2**	**100,0**

1. Depuis 1983, les voies de fait font l'objet d'une classification à trois niveaux : les voies de fait simples (niveau I), les voies de fait avec une arme ou infligeant des lésions corporelles (niveau II) et les voies de fait graves blessant, mutilant ou défigurant la victime, ou mettant sa vie en danger. Les agressions sexuelles font aussi l'objet de la même classification distinguant les trois niveaux correspondants.
2. Les taux pour les années 1983-1997 ont été établis sur la base des populations présentées dans *Le Quotidien* du 24 septembre 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Statistique de la criminalité au Canada,* cat. 85-205, publication annuelle.

et sont remplacés par les agressions sexuelles (niveau I), les agressions sexuelles armées ou infligeant des lésions corporelles (niveau II) et les agressions sexuelles graves blessant, mutilant ou défigurant la victime ou mettant sa vie en danger (niveau III).

Les crimes de voie de fait (sans agression sexuelle) font également l'objet d'une classification à trois niveaux : les voies de fait simples (niveau I), les voies de fait avec une arme ou infligeant des lésions corporelles (niveau II) et les voies de fait graves blessant, mutilant ou défigurant la victime ou mettant sa vie en danger

(niveau III). Cette classification est symétrique à celle des agressions sexuelles, à la différence que ces dernières se voient assujetties à des pénalités plus sévères.

Le projet de loi C-127 a, de plus, ajouté des dispositions au Code criminel accordant une plus grande latitude aux policiers pour procéder à l'arrestation des agresseurs et au dépôt d'accusations contre eux (Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada 1994,* p. 35). Ces ajouts visaient, notamment, à augmenter la capacité d'intervention des forces policières dans les incidents de violence familiale.

Pour établir l'impact que l'adoption du projet de loi C-127 a pu avoir sur les statistiques de la criminalité, il faut examiner l'évolution des délits de voie de fait avant 1983 et après cette date. Entre 1962 et 1982, l'évolution de ces infractions suit une progression à peu près comparable à celle des autres crimes contre la personne; ainsi, elle est demeurée plus ou moins parallèle à celle des vols qualifiés ou à celle des homicides (figure 19.2). À la suite de l'adoption du projet de loi C-127, cette évolution devient tout à fait divergente. Entre 1983 et 1994, la hausse des infractions de voie de fait se poursuit, alors que les infractions d'homicide ont atteint, dès 1976, un sommet qu'elles ne dépasseront jamais par la suite, et que les vols qualifiés ont plafonné en 1981. Au cours de la période écoulée entre 1983 et 1999, la hausse du nombre des voies de fait correspond à près de 114,4 % de l'augmentation totale du nombre des crimes avec violence. En d'autres termes, les crimes contre la personne se situent en 1999 à un niveau inférieur à celui atteint en 1983, si l'on fait abstraction de la catégorie des voies de fait.

À elles seules, les voies de fait de niveau I (commises sans l'aide d'une arme quelconque ou sans infliger de lésions ou de blessures) comptent pour près de 66,0 % du total des voies de fait en 1999 au Québec (tableau 19.3); elles représentent, en outre, 52,7 % du total des crimes contre la personne. Entre 1983 et 1992, le taux de ces infractions n'a cessé d'augmenter, en passant de 144 à 385 pour 100 000 habitants. Depuis, ce taux évolue en dents de scie; il est descendu à 333 pour 100 000 habitants en 1997, mais il est remonté depuis et atteint 351 pour 100 000 habitants en 1999, soit 2,4 fois celui de 1983. La hausse des voies de fait de niveau I enregistrée depuis 1983 correspond, à elle seule, à plus de 89 % de l'augmentation totale des crimes contre la personne.

Pour leur part, les voies de fait armées de niveau II comptent pour 17,2 % du total des voies de fait et pour 13,7 % des crimes contre la personne. Entre 1983 et 1994, leur taux est passé de 38,9 à 93,4 pour 100 000 habitants; par la suite, il a régressé chaque année pour s'établir à 76,9 pour 100 000 habitants en 1997. Depuis, il a augmenté de nouveau et atteint 91,2 pour 100 000 habitants en 1999. Ce taux est 2,4 fois plus élevé que celui enregistré en 1983. Entre 1983 et 1999, la hausse des voies de fait de niveau II équivaut à 23 % de l'augmentation globale des crimes contre la personne.

L'objectif du projet de loi C-127, qui était d'inciter les victimes de voie de fait à recourir à la puissance publique en plus grand nombre (Statistique Canada, 1994, *Statistique de la criminalité au Canada 1993*, p. 33; Stuart, 1993, p. 242), semble avoir été atteint. Par ailleurs, les taux de classement des infractions de voies de fait par la mise en accusation des auteurs présumés ont augmenté entre 1983 et 1999, en passant au Québec de 34,8 % à 51,9 % pour les voies de fait de niveau I, et de 48,4 % à 59,3 % pour celles de niveau II. Comme le signale Statistique Canada, les modifications apportées par le projet de loi C-127 ont fait en sorte qu'il est désormais plus facile pour la police de porter des accusations relativement à tous les types de voies de fait, qu'il s'agisse de violence familiale ou non (Statistique Canada, 1994, *Statistique de la criminalité au Canada 1993*, p. 5).

Les voies de fait graves de niveau III (blessant, mutilant ou défigurant la personne ou mettant sa vie en danger) comptent pour 0,8 % de l'ensemble des voies de fait en 1999, comparativement à 3,8 % en 1983. Le nombre de ces infractions est en régression depuis qu'elles ont atteint un sommet en 1991, passant de 720 cette année-là à 313 en 1999. En d'autres termes, le taux pour 100 000 habitants a diminué de près de 58 %, en passant de 10,2 en 1991 à 4,3 en 1999.

Les agressions sexuelles

Les agressions sexuelles de niveau I représentent, en 1999, 96,0 % du total de ce type d'infraction et environ 8,4 % du total des voies de fait. Leur évolution s'avère assez comparable aux tendances récentes des voies de fait. Entre 1983 et 1992, leur nombre a affiché une progression régulière, en passant de 1 615 à 4 084. Au cours des cinq dernières années, elles ont fluctué autour de 3 100 annuellement, sauf en 1999 où leur nombre a augmenté pour atteindre 3 297. Le taux par 100 000 habitants a atteint un sommet de 57,4 en 1992; il s'établit à 44,9 en 1999. Dans le cas du Québec comme dans celui du Canada, il y a lieu de croire que les agressions sexuelles de niveau I constituent l'un des crimes avec violence qui reflète assez bien les changements d'attitude des victimes en faveur d'une propension plus grande à signaler une agression (Ouimet, 1999, p. 50; Doob et autres, 1994, p. 4; Statistique Canada, 1994, *Statistique de la criminalité au Canada 1993*, p. 33), même si d'autres facteurs ont pu influer sur l'évolution des taux (Ouimet, 1999, p. 51).

Une affaire criminelle est « classée par mise en accusation » lorsqu'une enquête policière mène à l'identification d'au moins un suspect et entraîne une « dénonciation », c'est-à-dire une accusation officielle relative à au moins une infraction, contre l'auteur présumé (Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada 1999*, p. 73). À l'occasion, les services policiers ne peuvent déposer de dénonciation contre un suspect même après l'avoir identifié et avoir recueilli des preuves suffisantes pour le faire. Une telle situation peut se produire en cas d'immunité diplomatique ou si la victime refuse de porter plainte contre l'accusé, ou encore si le présumé contrevenant décède (ou se suicide) avant d'avoir été formellement

accusé. Ces affaires sont enregistrées comme « classées sans mise en accusation », c'est-à-dire autrement que par mise en accusation (Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada 1999*, p. 73). Statistique Canada précise que dans le cas du Québec (seulement s'il s'agit de la Sûreté du Québec), l'état du classement initial recommandé par la police (par exemple, affaire classée par une mise en accusation précise) doit être approuvé par la Couronne. « Si la Couronne juge que les preuves sont insuffisantes pour porter une accusation, la police modifie son enregistrement en fonction de la recommandation de la Couronne. Selon la définition de cet élément d'information, une accusation est classée uniquement si les preuves sont suffisantes pour poursuivre. » (Statistique Canada, *Statistique de la criminalité au Canada 1999*, p. 73)

La proportion des agressions sexuelles de niveau I « classées par mise en accusation » a augmenté significativement au Québec entre 1983 et 1990, en passant de 41,4 % à 59,5 %. À compter de 1991, le taux de classement par mise en accusation a eu tendance à diminuer, jusqu'à 41,9 % en 1997, soit une proportion à peine plus élevée que celle observée en 1983. En 1999, ce taux atteint 42,2 %. Cependant, le taux de classement total des agressions sexuelles de niveau I est demeuré à peu près stable au cours de la dernière décennie, alors que le taux de classement sans mise en accusation a pratiquement doublé, en passant de 13,9 % en 1991 à 23,6 % en 1999.

En 1999, les agressions sexuelles armées (niveau II) et les agressions sexuelles graves (niveau III) comptent ensemble pour moins de 1,0 % du total des voies de fait. Depuis 1983, le nombre de ces agressions n'a pas enregistré la tendance à la hausse notée pour les autres types d'infractions appartenant à la catégorie des voies de fait. Le taux des agressions sexuelles de niveau II est marqué depuis 1983 par une tendance plus ou moins régulière à la baisse : de 3,3 pour 100 000 habitants à 1,0 en 1999. De même, au cours de cette période, le taux des agressions sexuelles de niveau III est passé de 2,3 pour 100 000 habitants à 0,9. Puisque, selon les données provenant de la DUC révisée (Statistique Canada, 2000, *Statistique de la criminalité au Canada 1999*, tableau 4.10, p. 56-57), plus de 90 % des victimes d'agression sexuelle de niveau II ou de niveau III sont des femmes, il serait plus juste de dire que le taux des agressions sexuelles graves ou armées s'établit à près de 4 pour 100 000 femmes.

La violence familiale et la violence conjugale

Au cours des deux dernières décennies, on a vu se manifester une préoccupation croissante pour la sécurité des femmes et des membres les plus vulnérables de la famille, comme les enfants et les personnes âgées (Brodeur, 1994, p. 307). Les instruments de collecte de données sur la criminalité ont été améliorés pour recueillir davantage d'information sur les incidents criminels, et particulièrement sur les liens entre les victimes et les auteurs présumés de ces agressions. Un nombre croissant de données statistiques permet de mieux mesurer les atteintes à la sécurité des personnes survenues dans le milieu familial.

Les homicides familiaux

Les relations entre la victime et l'auteur présumé de l'homicide constituent un indicateur de la violence aboutissant à cet acte criminel. Les données disponibles proviennent de l'Enquête annuelle sur les homicides, réalisée chaque année par le Centre canadien de la statistique juridique, à Statistique Canada, à laquelle participent l'ensemble des services policiers de chaque province (Statistique Canada, 1998, *Statistique de la criminalité 1997*, p. 8). À la différence des données de la DUC agrégée, l'Enquête sur les homicides permet une mise à jour des données recueillies dans les années précédentes, par exemple lorsqu'un cas d'homicide est résolu (Statistique Canada, 1989, *L'homicide au Canada – 1988 : perspective statistique*, p. 96).

Le tableau 19.4 présente le nombre de femmes et d'hommes victimes d'homicide depuis 1962 au Québec. La proportion des hommes atteint 67,5 %; cette proportion a eu tendance à augmenter au cours des années, en passant de 64,8 % pour la période 1962-1969, à 68,7 % pour la période 1990-1999.

Entre 1980 et 1999, les homicides perpétrés dans le cadre des relations familiales comptent pour 24,1 % de toutes les infractions d'homicide commises au Québec (tableau 19.5). Il faut souligner que le nombre annuel moyen de ces homicides a régressé légèrement au cours de la présente décennie; il se situe à près de 38 pour la période 1990-1999, contre un peu plus de 43 pour les années 1980-1989.

Malgré que le nombre moyen des homicides commis dans le cadre familial ait diminué, leur proportion dans le total des homicides a augmenté, du fait que la moyenne annuelle pour le total des homicides a enregistré un recul encore plus important.

Les homicides commis dans le cadre de relations d'affaires ou sociales, ceux perpétrés par des inconnus et les infractions d'homicide non résolues comptent respectivement pour 29,6 %, 13,7 % et 32,6 % du total des infractions d'homicide enregistrées au cours des 20 dernières années au Québec. Selon Statistique Canada, les homicides perpétrés dans le cadre familial sont le genre le plus facilement résolu. La proportion d'homicides non résolus semble généralement inversement proportionnelle à celle des homicides où il existe des liens familiaux. Autrement dit, un pourcentage élevé d'affaires non résolues devrait correspondre à une proportion relativement moins élevée d'affaires survenues dans le cadre des liens familiaux (Statistique Canada, 1982, *Statistique de l'homicide - 1981*, p. 21 et 35).

Ainsi, au cours des 20 dernières années, le Québec a enregistré une proportion égale à 21,4 % des homicides familiaux du Canada. Par contre, il compte à lui seul pour 45,2 % du total des homicides non résolus dans l'ensemble du Canada au cours de la même période. Une grande part de ces homicides non résolus semblent être le résultat de *règlements de comptes* commandités par les milieux criminels.

Tableau 19.4
Nombre d'infractions réelles relatives aux homicides[1], selon le sexe de la victime, Québec, 1962-1999

Année	Masculin	Féminin	Inconnu	Total
		n		
1962	38	24	–	62
1963	53	16	–	69
1964	34	18	–	52
1965	43	20	–	63
1966	30	26	–	56
1967	37	38	–	75
1968	69	33	–	102
1969	88	38	–	126
1970	89	52	–	141
1971	82	42	–	124
1972	105	52	–	157
1973	109	46	–	155
1974	114	55	–	169
1975	164	62	–	226
1976	144	61	–	205
1977	126	71	–	197
1978	123	57	–	180
1979	119	67	–	186
1980	126	55	–	181
1981	132	53	1	186
1982	135	55	–	190
1983	131	59	–	190
1984	129	69	–	198
1985	157	62	–	219
1986	100	54	2	156
1987	120	54	–	174
1988	99	55	–	154
1989	125	90	–	215
1990	107	77	–	184
1991	129	52	–	181
1992	114	52	–	166
1993	122	37	–	159
1994	87	39	–	126
1995	85	50	–	135
1996	104	50	–	154
1997	97	35	–	132
1998	95	42	–	137
1999	97	39	–	136
Total	**3 858**	**1 857**	**3**	**5 718**
Moyenne 1962-1999	**102**	**49**	**—**	**150**
Moyenne 1962-1969	**49**	**27**	**—**	**76**
Moyenne 1970-1979	**118**	**57**	**—**	**174**
Moyenne 1980-1989	**125**	**61**	**—**	**186**
Moyenne 1990-1999	**104**	**47**	**—**	**151**

1. La définition de l'homicide selon le Code criminel a été modifiée en 1973. Pour les années antérieures à 1974, la répartition selon le sexe pour les homicides involontaires coupables et les infanticides a été estimée à partir de la répartition des victimes de meurtre selon le sexe. Dans la publication *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique (1996)*, cette correction n'avait pas été effectuée, si bien que le tableau ne comprenait que les victimes de meurtre pour cette période.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *L'homicide au Canada : Perspective statistique, 1988*, cat. 85-209, publication annuelle; « L'homicide au Canada », *Juristat*, cat. 85-002, publication annuelle.

En conséquence, le fait que la proportion des homicides non résolus soit plus élevée au Québec que dans l'ensemble du Canada ne permet pas de supposer que la proportion des homicides commis dans le cadre familial pourrait être aussi grande que dans l'ensemble du Canada si, par hypothèse, le taux de solution au Québec devenait comparable à celui de l'ensemble du Canada.

Il faut souligner que le nombre moyen de victimes d'homicide a diminué au cours de la présente décennie dans chacune des catégories de victimes au Québec. Cette réduction est particulièrement importante dans le cas du nombre de victimes tuées par des étrangers ou des inconnus, qui est passé d'une moyenne annuelle de 30,6 pour la décennie 1980-1989 à une moyenne annuelle de 15,5 pour

Tableau 19.5
Lien entre la victime et le suspect dans l'ensemble des homicides, Québec, 1980-1999

Année	Homicides familiaux	Relations d'affaires ou sociales	Étrangers ou inconnus	Sous-total des homicides résolus	Sous-total des homicides non résolus	Total
			n			
1980	31	76	22	129	52	181
1981	37	59	30	126	60	186
1982	44	56	26	126	64	190
1983	38	65	19	122	68	190
1984	41	30	42	113	85	198
1985	48	56	38	142	77	219
1986	48	35	33	116	40	156
1987	45	49	29	123	51	174
1988	41	48	28	117	37	154
1989	60	56	39	155	60	215
1990	53	35	23	111	73	184
1991	29	67	11	107	74	181
1992	35	62	25	122	44	166
1993	35	54	16	105	54	159
1994	27	50	13	90	36	126
1995	40	39	15	94	41	135
1996	48	57	10	115	39	154
1997	36	31	19	86	46	132
1998	45	34	12	91	46	137
1999	31	40	11	82	54	136
Total 1980-1999	**812**	**999**	**461**	**2 272**	**1 101**	**3 373**
Moyenne 1980-1999	40,6	50,0	23,1	113,6	55,1	168,7
Moyenne 1980-1989	43,3	53,0	30,6	126,9	59,4	186,3
Moyenne 1990-1999	37,9	46,9	15,5	100,3	50,7	151,0
En proportion du total 1980-1999 (%)	24,1	29,6	13,7	67,4	32,6	100,0

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

la période 1990-1999. Entre les mêmes périodes, le nombre moyen des homicides non résolus a également diminué, en passant de 59,4 à 50,7. Cependant, la proportion des homicides non résolus dans le nombre total moyen des homicides commis annuellement a légèrement augmenté, s'élevant de 31,9 % à 33,6 %.

Par ailleurs, les statistiques sur les homicides commis dans le cadre des relations familiales varient grandement selon le sexe de la victime et selon l'acception que l'on donne à l'expression « relations familiales ». Au Québec, entre 1980 et 1999, il y a eu en moyenne chaque année 15,9 épouses (incluant les conjointes de fait) assassinées par leur conjoint; le nombre annuel moyen d'époux tués par leur conjointe s'élève à 3,4 (tableau 19.6).

Entre 1980 et 1999, les homicides de conjointes comptent pour 29,5 % du total des victimes de sexe féminin au Québec. Cette proportion a peu varié au cours des décennies 80 et 90; elle est passée de 28,5 % à 30,7 % entre la première et la seconde période. En moyenne, 4,7 fois plus de conjointes que de conjoints ont été victimes de violence conjugale meurtrière entre 1980 et 1999.

La valeur élevée de ce ratio, par rapport à celui observé pour l'ensemble du Canada, résulte du faible nombre de conjoints victimes d'homicide au Québec. Entre 1980 et 1999, les homicides de conjoints par leur conjointe comptent pour 2,7 % du total des victimes de sexe masculin au Québec. Comme dans le cas des victimes féminines, cette proportion est demeurée à peu près stable dans les années 80 et 90, en passant de 2,5 % à 2,9 % entre la première décennie et la seconde.

Enfin, entre 1980 et 1999, il y a eu chaque année en moyenne 11,5 enfants d'un sexe ou de l'autre qui ont été victimes d'homicide de la part de leur père ou de leur mère au Québec. Au cours de la même période, 4,6 pères ou mères en moyenne ont été victimes d'homicide de la part d'un de leurs enfants.

La violence conjugale

Au milieu des années 80, le gouvernement du Québec a adopté une politique d'intervention en matière de violence conjugale. Les ministères de la Justice et du Solliciteur général du Québec proposaient alors la mise en place de mécanismes pour la collecte de données statistiques permettant de prendre la mesure de l'ampleur du problème de la violence conjugale. Depuis 1987, le ministère de la Sécurité publique du Québec recueille, auprès des corps policiers du Québec, les statistiques en cette matière (Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Violence conjugale - Statistique 1987*, 1988, p. 1).

En 1996, à l'occasion de la publication des statistiques sur la violence conjugale pour l'année 1995, le Ministère a modifié le contenu et la présentation des données en mettant à profit les informations additionnelles recueillies dans le cadre de la DUC révisée (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996, *Violence conjugale - Statistiques 1995*, avant-propos). Le programme de la DUC révisée

Tableau 19.6
Lien de parenté entre la victime et le suspect dans le cas des homicides survenus à l'intérieur des relations familiales, Québec, 1980-1999

Année	Conjointe	Conjoint	Enfants	Père ou mère	Frères ou soeurs	Autres	Total des victimes
				n			
1980	11	2	5	3	3	7	31
1981	19	3	5	3	2	5	37
1982	16	4	10	4	5	5	44
1983	18	5	6	4	2	3	38
1984	16	4	10	4	4	3	41
1985	18	1	11	10	0	8	48
1986	17	3	21	5	2	0	48
1987	20	2	9	4	5	5	45
1988	19	3	10	3	2	4	41
1989	19	4	23	6	1	7	60
1990	28	–	15	5	1	4	53
1991	13	–	5	8	2	1	29
1992	14	4	10	3	2	2	35
1993	9	5	10	5	3	3	35
1994	10	4	7	4	1	1	27
1995	15	8	13	2	–	2	40
1996	16	2	21	5	1	3	48
1997	11	2	15	4	1	3	36
1998	17	2	19	4	1	2	45
1999	12	3	5	6	–	5	31
Total 1980-1999	**318**	**61**	**230**	**92**	**38**	**73**	**812**
Moyenne 1980-1999	15,9	3,4	11,5	4,6	2,1	3,7	40,6
Moyenne 1980-1989	17,3	3,1	11,0	4,6	2,6	4,7	43,3
Moyenne 1990-1999	14,5	3,8	12,0	4,6	1,5	2,6	37,9
En proportion du total 1980-1999 (%)	39,2	7,5	28,3	11,3	4,7	9,0	100,0

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

permet, par rapport à la version précédente, de colliger un plus grand nombre d'informations sur chacune des affaires criminelles. Les modifications à la définition des diverses séries statistiques qui en résultent ont cependant pour effet de rendre impossible la mise à jour de la série sur les infractions de violence conjugale (Laroche, 1996, p. 205-206).

Le tableau 19.7 fait état du nombre de victimes de violence conjugale depuis 1995. Les nouvelles données statistiques recueillies dans le cadre de la DUC révisée permettent de préciser le sexe des victimes de violence conjugale, de même que celui des auteurs présumés de l'agression, dans le cas des infractions signalées aux services policiers. Cette distinction n'apparaissait pas dans les données de la série publiée antérieurement (Laroche, 1996, p. 205). À cause d'un problème de

Tableau 19.7
Nombre de victimes de violence conjugale, selon l'infraction et le sexe, Québec, 1995-1999

Sexe et infraction	1995	1996	1997	1998	1999
			n		
Hommes					
Meurtre/tentative	22	21	19	23	17
Agression sexuelle	16	20	16	9	26
Voies de fait	1 040	1 028	1 106	1 149	1 281
Enlèvement/séquestration	8	4	4	9	9
Vol qualifié	–	–	–	–	–
Harcèlement criminel	101	109	152	149	181
Autres crimes violents	–	–	–	–	–
Sous-total (sans menaces)	**1 187**	**1 180**	**1 297**	**1 339**	**1 514**
Proférer des menaces[1]	–	–	394	369	404
Total	**1 187**	**1 180**	**1 691**	**1 708**	**1 918**
Femmes					
Meurtre/tentative	59	70	58	58	64
Agression sexuelle	259	245	250	264	287
Voies de fait	7 894	7 562	7 877	7 917	8 156
Enlèvement/séquestration	93	161	172	188	210
Vol qualifié	–	–	–	–	–
Harcèlement criminel	837	975	1 057	1 233	1 333
Autres crimes violents	–	–	–	–	–
Sous-total (sans menaces)	**9 142**	**9 013**	**9 414**	**9 660**	**10 050**
Proférer des menaces[1]	–	–	2 145	2 071	2 275
Total	**9 142**	**9 013**	**11 559**	**11 731**	**12 325**
Sexes réunis					
Meurtre/tentative	81	91	77	81	81
Agression sexuelle	275	265	266	273	313
Voies de fait	8 934	8 590	8 983	9 066	9 437
Enlèvement/séquestration	101	165	176	197	219
Vol qualifié	–	–	–	–	–
Harcèlement criminel	938	1 084	1 209	1 382	1 514
Autres crimes violents	–	–	–	–	–
Sous-total (sans menaces)	**10 329**	**10 193**	**10 711**	**10 999**	**11 564**
Proférer des menaces[1]	–	–	2 539	2 440	2 679
Total	**10 329**	**10 193**	**13 250**	**13 439**	**14 243**

1. Selon le ministère de la Sécurité publique, l'infraction « proférer des menaces » n'était pas intégrée aux données publiées annuellement avant l'année 1997 à cause de problèmes reliés à la non-fiabilité des données relatives à cette infraction. Des modifications au programme de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC révisée) ont amélioré la qualité de ces renseignements depuis 1997 (Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Violence conjugale : statistiques 1997*, p. xiii).

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *La violence conjugale : statistiques 1999*.

fiabilité, le tableau 19.7 ne présente pas les données antérieures à 1997 sur l'infraction « proférer des menaces » (Ministère de la Sécurité publique du Québec, *La violence conjugale : statistiques 1997*, p. xiii).

Pour fins de comparaison avec les années antérieures, et en faisant abstraction des données relatives à l'infraction « proférer des menaces », on note une augmentation des infractions de violence conjugale entre 1995 et 1999. Elles atteignent le chiffre de 10 050 à la fin de la période pour les femmes, en hausse de 9,9 % par rapport à 1995, et de 1 514 pour les hommes, soit une hausse de près de 27,5 % au cours de la même période. Sur ces cinq années, le ratio du nombre de victimes de sexe féminin sur le nombre de victimes de sexe masculin est égal à 7,3.

Le tableau 19.7 permet également d'analyser la répartition des infractions commises envers les victimes de violence conjugale au Québec en 1999. Chez les femmes comme chez les hommes, les voies de fait constituent la catégorie d'incident pour laquelle la proportion de victimes est le plus grande : 81,2 % dans le cas des femmes et 84,6 % dans celui des hommes (en faisant abstraction de l'infraction « proférer des menaces »). Ces pourcentages ont eu tendance à diminuer depuis 1995, alors que les voies de fait comptaient respectivement pour 86,3 % et 87,6 % des infractions de violence conjugale envers les femmes et les hommes. Parmi les 8 156 victimes féminines de voie de fait en 1999, 6 971 (soit 85,5 %) ont subi des voies de fait de niveau I; dans le cas des 1 281 victimes masculines de voie de fait, cette proportion est de 74,1 %. Les incidents de « harcèlement criminel » occupent le second rang en ce qui a trait à la fréquence des infractions, autant chez les hommes que chez les femmes, toujours si l'on fait abstraction de la catégorie « proférer des menaces », pour laquelle on ne dispose de statistiques fiables qu'à partir de 1997.

Depuis 1997, les données sur la catégorie d'incident « proférer des menaces » ajoutent annuellement plus de 2 000 cas de violence conjugale chez les femmes et près 400 victimes chez les hommes. En 1999, cette catégorie d'infraction représente respectivement 18,5 % et 21,1 % du grand total des victimes chez les femmes et chez les hommes. Les meurtres ou les tentatives de meurtre comptent pour environ 0,5 % du total des infractions de violence conjugale chez les femmes en 1999; chez les hommes, cette proportion se situe à 0,9 %. La proportion plus élevée chez les hommes découle peut-être du fait que, dans leur cas, les incidents moins graves sont signalés moins fréquemment aux services policiers que dans le cas des femmes, ce qui a pour effet de réduire la valeur du dénominateur employé pour le calcul de cette proportion.

Le tableau 19.8 présente l'évolution du nombre des auteurs présumés de violence conjugale envers les femmes entre 1990 et 1999. Ce tableau ne couvre toutefois qu'une partie des infractions. Ne sont pas comprises l'infraction de « harcèlement criminel », catégorie introduite en 1994, et l'infraction « proférer des menaces », que le formulaire de la Déclaration uniforme de la criminalité ne

Tableau 19.8
Nombre et répartition des auteurs présumés de violence conjugale envers les femmes, selon la relation avec la victime et la nature de l'infraction[1], Québec, 1990-1999

Infraction	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	n									
Meurtre	22	12	14	9	7	14	15	11	14	9
Tentative de meurtre	30	19	35	26	26	40	49	34	33	36
Agression sexuelle	100	117	115	146	152	158	153	152	152	147
Voie de fait	5 970	6 577	6 847	7 525	7 123	6 743	6 489	6 601	6831	7077
Total	**6 122**	**6 725**	**7 011**	**7 706**	**7 308**	**6 955**	**6 706**	**6 798**	**7030**	**7269**
	%									
Conjoint										
Meurtre	77,3	63,6	71,4	77,8	100,0	71,4	60,0	72,7	64,3	55,6
Tentative de meurtre	55,2	63,2	54,3	42,3	65,4	53,8	58,3	50,0	54,5	80,6
Agression sexuelle	44,1	48,6	61,3	43,8	47,0	39,9	43,4	50,7	36,8	46,9
Voie de fait	73,4	70,5	68,0	68,4	67,6	67,9	66,9	65,8	66,1	66,6
Total	**72,9**	**70,1**	**67,6**	**67,8**	**67,2**	**67,2**	**66,3**	**65,4**	**65,5**	**66,2**
Ex-conjoint										
Meurtre	22,7	36,4	28,6	22,2	0,0	28,6	40,0	27,3	35,7	44,4
Tentative de meurtre	44,8	36,8	45,7	57,7	34,6	46,2	41,7	50,0	45,5	19,4
Agression sexuelle	55,9	51,4	38,7	56,2	53,0	60,1	56,6	49,3	63,2	53,1
Voie de fait	26,6	29,5	32,0	31,6	32,4	32,1	33,1	34,2	33,9	33,4
Total	**27,1**	**29,9**	**32,4**	**32,2**	**32,8**	**32,8**	**33,7**	**34,6**	**34,6**	**33,8**

1. Données relatives à la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec, selon le programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et le formulaire « Déclaration exigée par la po[illegible]e en matière de violence conjugale » (formulaire V). À la différence des années antérieures, la série présentée par le ministère de la Sécurité publique en 1999 inclut également les données déclarées par les corps policiers autochtones avec la Déclaration exigée par la politique en matière de violence conjugale (formulaire V) (*La violence conjugale : statistiques 1999*, p. 48).

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *La violence conjugale : statistiques 1999*, 2000.

permet pas d'identifier de manière fiable avant 1997 dans les cas de violence conjugale. Le tableau ne fait pas non plus mention d'une troisième catégorie d'auteurs présumés de violence conjugale compris sous le libellé « ami intime » de la victime. En 1999, 9,9 % des femmes victimes de violence conjugale étaient les amies intimes des auteurs présumés (Motard, 2000, tableau 9, p. 18).

Entre 1990 et 1999, les conjoints constituent la majorité des auteurs présumés de violence conjugale. Cette proportion tend cependant à diminuer depuis 1990; elle passe ainsi de 77,3 % en 1990 à 55,6 % en 1999. En contrepartie, les ex-conjoints

Tableau 19.9
Femmes victimes de violence conjugale selon l'infraction et la relation avec l'auteur présumé, Québec, 1999

Infraction	Conjoint	Ex-conjoint	Ami intime	Total
		%		
Meurtre ou tentative de meurtre	0,6	0,2	1,2	0,5
Agression sexuelle	1,3	1,5	6,9	1,9
Voie de fait	86,6	47,0	62,3	67,1
Enlèvement/séquestration	1,7	1,6	2,4	1,7
Harcèlement criminel	0,9	20,6	11,8	10,5
Proférer des menaces	8,9	29,1	15,4	18,3
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, *La violence conjugale : statistiques 1999*, 2000, tableau A, p. 61.

occupent une proportion grandissante des auteurs présumés de violence conjugale; cette part s'est élevée de 44,4 % en 1999, comparativement à 22,7 % en 1990.

En tenant compte des catégories additionnelles d'infractions, on constate au tableau 19.9 qu'en 1999 la proportion des femmes victimes de voies de fait s'avère plus élevée si le conjoint est l'auteur présumé (86,6 %) que lorsqu'il s'agit de l'ex-conjoint (47,0 %). Par contre, les femmes sont davantage victimes de harcèlement criminel (20,6 %) ou de menaces (29,1 %) lorsque l'auteur présumé est un ex-conjoint.

Enfin, le taux de classement des dossiers de violence conjugale atteint 94 % pour les victimes de sexe féminin et 91 % pour celles de sexe masculin en 1999. Parmi les dossiers classés, la proportion de « classement par mise en accusation » s'élève à 74 % lorsque la victime est une femme et à 55 % lorsqu'il s'agit d'un homme. Dans les affaires classées sans mise en accusation, cette conclusion découlait dans 73,3 % des cas du « refus du plaignant de porter plainte », et dans 19,2 % des cas de « raisons indépendantes de la volonté policière » (Motard, 2000, tableau 16, p. 25).

Conclusion

Le taux de criminalité contre la personne au Québec se situe en 1999 à un niveau nettement inférieur à celui du Canada et de la plupart des autres provinces, « ce qui correspond au profil des années précédentes » (Tremblay, 2000, p. 6). En effet, le taux de 666 pour 100 000 enregistré au Québec ne représente qu'environ les deux tiers du taux de 995 pour 100 000 pour l'ensemble du Canada. Ce rapport entre les deux taux est demeuré à peu près stable depuis 1962. Le taux des

crimes contre la personne au Québec est également moindre que celui de l'Ontario, dont la valeur atteint 852 en 1999, pour un rapport du premier sur le second égal à 78 %. Au cours des deux dernières décennies, cette proportion a varié entre 70 % et 80 %.

La tendance à l'augmentation régulière des crimes avec violence s'est renversée au cours de la dernière décennie, comme aux États-Unis et dans plusieurs pays industrialisés (Tremblay, 2000, p. 5). La progression des crimes violents enregistrée au Québec au début des années 90 a entièrement été effacée au cours de la seconde moitié de la décennie. Il faut souligner que cette progression reposait essentiellement sur la hausse des infractions comportant les plus faibles niveaux de violence, c'est-à-dire les voies de fait de niveau I et les voies de fait de niveau II, délits introduits avec l'adoption du projet de loi C-127 en 1983. Les infractions les plus violentes, telles que les homicides, les agressions sexuelles de niveaux II et III et les vols qualifiés, ont vu leurs taux demeurer stables ou même régresser à des niveaux enregistrés bien avant cette décennie.

On peut donner comme exemple le cas des homicides, dont les taux se situent depuis quelques années à un niveau comparable à ceux atteints à la fin des années 60, soit environ la moitié du sommet de 3,6 pour 100 000 habitants de 1975. De même pour les vols qualifiés, le taux de 113 pour 100 000 habitants atteint en 1999 est, à l'exception du taux de 109 observé en 1998, le plus bas depuis 1973; il est presque de 50 % moins élevé que le sommet de 209 atteint en 1981. Il faut également souligner que pour les infractions sexuelles graves (niveau III) et les infractions sexuelles armées (niveau II), les taux enregistrés en 1997 sont plus de la moitié moins élevés que ceux enregistrés en 1983 lors de l'introduction de ces infractions dans les statistiques. De même, le taux actuel pour les voies de fait graves (niveau III) est nettement moins élevé que celui enregistré lors de l'introduction de ce délit en 1983.

Il ressort de cette analyse que les années 1992-1999 ont donné lieu à la période la plus prolongée de régression générale des crimes contre la personne au Québec, depuis qu'existent les statistiques de la Déclaration uniforme de la criminalité. Si l'on fait abstraction de la hausse des voies de fait de niveaux I et II, il appert que la diminution des crimes les plus graves contre la personne — comme les homicides, les agressions sexuelles armées et les agressions sexuelles graves, ainsi que les voies de fait graves et les vols qualifiés — connaît depuis plus longtemps une tendance à la régression. Les données relatives aux délits les plus graves laissent croire que cette tendance remonte aussi loin qu'au début des années 80.

Les années 1998 et 1999 ont vu s'interrompre la baisse des taux des crimes contre la personne, et ceux-ci ont même enregistré une légère progression. S'agit-il d'une pause dans la tendance à la baisse observée au cours de la dernière décennie ou a-t-on atteint un palier auquel le niveau des crimes avec violence aura tendance à se maintenir ? Si la tendance à la baisse de la criminalité reprend, comme c'est le cas ailleurs en Amérique du Nord , le « boum » de la criminalité enregistré

à partir de la fin des années 60 jusqu'à la fin des années 70 aura de plus en plus l'air de coïncider avec l'arrivée de la génération des « baby boomers » à l'âge adulte, hausse qui se résorbe avec le vieillissement de cette génération plus nombreuse. C'est l'une des explications récemment considérées par deux chercheurs américains, qui attribuent une partie de la diminution de la criminalité également enregistrée aux États-Unis tant au vieillissement qu'à l'hégémonie culturelle de la génération des « baby boomers », qui a maintenant atteint l'âge de la quarantaine et de la cinquantaine (Steffensmeier et Harer, 1999, p. 258 et 265). En plus du vieillissement de la population, la croissance de l'emploi et divers autres facteurs, comme le changement des attitudes face à la violence conjugale et sexuelle, l'adoption de mesures de protection et de prévention anti-crime par les citoyens et l'amélioration des méthodes de travail des organisations policières, ont pu contribuer à ces baisses des taux de criminalité au Québec (Ouimet, 2001).

Bibliographie

BRODEUR, Jean-Paul (avec la collaboration de Marc OUIMET) (1994). « Violence et société », dans *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, p. 301-317.

DOOB, Anthony, Kwing HUNG, Rosemary GARTNER et Holly JOHNSON (1994). « Le crime : pour comprendre les statistiques », Document présenté à une conférence intitulée *Atelier sur la sécurité communautaire et la prévention du crime : le problème du crime*, 4 octobre, [En ligne], Ottawa, Conseil national de la prévention du crime, 13 p. [http://www.crime-prevention.org/francais/publications/general/problem/index.html].

FEDOROWYCZ, Orest (2000). « L'homicide au Canada – 1999 », *Juristat*, vol. 20, n° 9, Statistique Canada, 17 p. (85-002- XPF).

HACKLER, Jim et Kim DON (1990). « Estimating System Bases : Crimes Indices that Permit Comparisons Across Provinces », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 32, n° 2, p. 243-264.

JOHNSON, Holly (1988). « Les crimes de violence », *Tendances sociales canadiennes*, Été, n° 9, Statistique Canada, p. 25-29 (11-002F).

JOHNSON, Holly (1996). *Dangerous domains : Violence against women in Canada*, Nelson Canada, 252 p.

JOHNSON, Holly et Gary LAZARUS (1989). « The impact of Age on Crime Victimization Rates », *Revue canadienne de criminologie*, Juillet, vol. 31, n° 3, p. 309-317.

LAROCHE, Denis (1996). « La sécurité des personnes », dans *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, chapitre 6, p. 183-220.

LEE, G. Won (1984). « Are Crime Rates Increasing? A Study of the Impact of Demographic Shifts on Crimes Rates in Canada », *Revue canadienne de criminologie*, Janvier, vol. 26, n° 1, p. 29-41.

MICHAUD, Yves (1986). *La violence*, Presses universitaires de France, 127 p. (Collection Que sais-je).

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (1995). *Statistiques 1994, Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec*, publication annuelle, Gouvernement du Québec, 106 p.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (1995). *Statistiques 1994, Violence conjugale*, publication annuelle, Gouvernement du Québec, 8 p.

MOTARD, Louise (2000). *La violence conjugale : statistiques 1999*, [En ligne], Ministère de la Sécurité publique du Québec, 67 p. [http://www.msp.gouv.qc.ca/statsstats.asp?txtSection=crimina&txtCategorie=1999&txtSousCategorie=violconj].

OUIMET, Marc (1994). « La violence n'augmente plus », *Options politiques*, Octobre, vol. 15, n° 8, p. 7-9.

OUIMET, Marc (1999). « L'évolution des crimes violents au Québec », dans *Les violences criminelles*, Les Presses de l'Université Laval, chapitre 2, p. 41-59.

OUIMET, Marc (1999). « La violence au quotidien : analyse de la prévalence et de la structure des voies de fait », dans *Les violences criminelles*, Les Presses de l'Université Laval, chapitre 10, p. 219-241.

OUIMET, Marc (2001). « Le vieillissement de la population et la croissance de l'emploi peuvent expliquer la baisse de la criminalité », *La Presse*, 4 août 2001, p. A25.

OUIMET, Marc et Pierre TREMBLAY (1994). « Commentaires sur l'état de la criminalité au Québec », dans *Statistiques 93, Criminalité et application des règlements de la circulation au Québec*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, p. 103-134.

PIRES, Alvaro (1994). « La criminalité : enjeux épistémologiques, théoriques et éthiques », dans *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, p. 247-275.

PROULX, Jean, Maurice CUSSON et Marc OUIMET (sous la direction de) (1999). *Les violences criminelles*, Les Presses de l'Université Laval, 353 p.

SIMON, Hélène (2000). *Statistiques 1999 sur la criminalité au Québec*, [En ligne], Ministère de la Sécurité publique du Québec, 59 p. [http://www.msp.gouv.qc.ca/statsstats.asp?txtSection=crimina&txtCategorie=1999&txtSousCategorie=criminal].

STATISTIQUE CANADA (2000). *Statistique de la criminalité au Canada 1999*, publication annuelle, Centre canadien de la statistique juridique, 80 p. (85-205-XPF).

STEFFENSMEIER, Darrell et Miles D. HARER (1999). « Making Sense of Recent U.S. Crime trends, 1980 to 1996/98 : Age composition effects and other explanations », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 36, n° 3, August, p. 235-274.

STUART, Don (1993). « Sexual Assault : Substantive Issues Before and After C-49 », *The Criminal Law Quarterly*, vol. 35, n° 2.

THOMASSIN, Karl (2000). « La mesure de la criminalité », *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, vol. 2, n° 2, décembre, [En ligne], 16 p. [http://www.msp.gouv.qc.ca/police/police.asp?ndn=08&txtSection=publicat].

TREMBLAY, Sylvain (2000). « Statistiques de la criminalité au Canada, 1999 », *Juristat*, vol. 20, n° 15, Statistique Canada, 25 p. (85-002-XPF).

Chapitre 20

Les mauvais traitements envers les enfants

tels que rapportés aux Directeurs de la protection de la jeunesse[1]

Marc Tourigny
Département d'éducation spécialisée, Université de Sherbrooke
Micheline Mayer
Institut de recherche sur le développement social des jeunes – Centres jeunesse de Montréal
Sonia Hélie
Département de psychologie, Université du Québec à Montréal
John Wright
Département de psychologie, Université de Montréal
Nico Trocmé
Faculté de service social, Université de Toronto

Introduction

Le système de protection de la jeunesse

Les mauvais traitements envers les enfants représentent une préoccupation importante dans notre société. Les sévices dont sont victimes les enfants peuvent prendre différentes formes, dont l'abus sexuel, l'abus physique, les mauvais traitements psychologiques et la négligence. Afin de faire face à ce problème social, le Québec s'est doté, en 1979, d'une loi visant à protéger les enfants (0 à 17 ans) dont la sécurité ou le développement est compromis. Cette loi, la Loi sur la protection de la jeunesse, définit un ensemble de situations pouvant menacer la sécurité ou le développement d'un enfant, de même qu'une série d'obligations chez les professionnels et les citoyens concernant le signalement des situations problématiques au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Dans chaque région administrative, les signalements sont reçus par un intervenant social représentant

1. Les auteurs tiennent à remercier les quelque 700 intervenants, intervenantes et gestionnaires des Centres jeunesse (CJ) du Québec qui ont participe à l'enquête. Sans leur collaboration soutenue et de qualité, cette enquête n'aurait pu être réalisée. Merci également à Odette Ouellet pour ses commentaires précieux.

le DPJ et qui relève d'un service de réception et traitement des signalements (RTS), si le signalement lui parvient le jour, ou à un service d'urgence sociale (US), si celui-ci lui parvient en dehors des heures de travail. À cette étape, un examen sommaire du signalement amène l'intervenant à le retenir ou non pour une évaluation plus approfondie. Si le signalement n'est pas retenu, le dossier de l'enfant est fermé mais le DPJ peut conserver l'information pour une période d'au plus six mois.

Si le signalement est retenu, on détermine le niveau de priorité du cas et la nécessité de mesures d'urgence, selon la gravité et la dangerosité de la situation. À cette seconde étape, appelée évaluation-orientation (ÉO), le traitement des signalements retenus implique une évaluation de la situation, soit la vérification des faits, une analyse en fonction des effets sur l'enfant, des capacités des parents, des capacités du milieu et, finalement, la décision sur la compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant.

Si, à la suite de l'évaluation, on considère que la sécurité ou le développement de l'enfant n'est pas compromis, le DPJ doit en informer l'enfant, ses parents et le signalant ; il doit aussi informer l'enfant et ses parents des services et ressources disponibles ainsi que des modalités d'accès à ceux-ci. Le dossier est alors fermé et l'information obtenue est conservée pour un maximum d'un an. Par ailleurs, si un jugement de compromission est posé, le DPJ prend en charge la situation de l'enfant et poursuit son intervention en décidant de l'orientation du cas. Il peut choisir entre proposer des mesures volontaires ou saisir le tribunal de la situation.

L'ampleur des mauvais traitements envers les enfants

Dans ce contexte de protection de l'enfance, les études portant sur l'incidence des mauvais traitements envers les enfants s'avèrent un moyen indispensable pour documenter non seulement l'ampleur du phénomène, mais aussi la nature des diverses formes de mauvais traitements, les caractéristiques des victimes, celles des personnes qui infligent des mauvais traitements et de leur milieu de vie. Ces connaissances sont essentielles à l'élaboration des politiques sociales, à l'organisation des services et au développement d'interventions et de pratiques cliniques adaptées aux besoins des familles touchées par le problème.

Dans le cadre d'une recension des études d'incidence des mauvais traitements, Lavergne et Tourigny (2000) ont répertorié plus d'une vingtaine de publications portant sur des taux d'incidence de mauvais traitements envers les enfants et provenant de diverses régions nord-américaines, européennes et de l'Australie. Les résultats de la recension montraient une variation importante des taux d'incidence, et ce, tant pour ceux associés à des mauvais traitements signalés (avant évaluation par les services de protection de l'enfance) que pour ceux liés à des mauvais traitements jugés fondés après évaluation. Les taux d'enfants signalés variaient de 5 à 72 pour 1 000 enfants de la communauté, alors que les taux d'enfants dont la situation a été jugée fondée oscillaient de 1 à 40 pour 1 000. La

négligence représentait plus de la moitié des situations de mauvais traitements, suivie des abus physiques (environ 20 % des situations), des abus sexuels (environ 10 %) et des mauvais traitements psychologiques (environ 6 %).

Un second constat fait par Lavergne et Tourigny (2000) concerne les différences importantes au niveau régional. De façon générale, les taux d'incidence d'enfants signalés et les taux d'enfants dont la situation a été jugée fondée sont de deux à trois fois plus élevés aux États-Unis qu'en Australie ou qu'au Québec, et ils sont légèrement plus élevés qu'en Ontario. À l'exception des taux de mauvais traitements psychologiques, les taux de négligence, d'abus sexuels et d'abus physiques sont également de deux à trois fois plus élevés aux États-Unis que dans les autres régions.

Afin de mieux comprendre le phénomène des mauvais traitements envers les enfants au Québec, une vaste enquête[2] a été réalisée dans les Centres jeunesse (CJ) afin de brosser un portrait détaillé des enfants et des familles qui sont signalés aux DPJ. Plus particulièrement, cette enquête visait :

1) à estimer les taux annuels d'enfants signalés aux DPJ du Québec en 1998-1999;

2) à documenter la nature et la gravité des situations de compromission signalées;

3) à décrire les caractéristiques des clientèles et des services offerts dans les semaines suivant le signalement.

Ce chapitre présente une partie des résultats de l'étude, à savoir les taux d'enfants identifiés par les DPJ et les caractéristiques des mauvais traitements et des victimes.

Précisions méthodologiques : sources des données et définitions

Collecte de données

L'étude visait à documenter l'ensemble des signalements reçus par les DPJ du Québec entre le 1er octobre et le 31 décembre 1998, soit pendant une période de trois mois. Toutefois, les directions de la protection de la jeunesse des régions 17

2. Le lecteur intéressé à l'ensemble des résultats de l'enquête peut consulter le rapport de recherche suivant :

Tourigny, M., M. Mayer, J. Wright, C. Lavergne, S. Hélie, N. Trocmé, C. Bouchard, C. Chamberland, R. Cloutier, M. Jacob, J. Boucher, et M.-C. Larrivée (sous presse), *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*, Montréal, Institut de recherche sur le développement social des jeunes.

et 18, soit celles des Terres-Cries-de-la Baie-James et du Nunavik, n'ont pas été sollicitées pour prendre part à la recherche. Le nombre peu élevé de signalements reçus chaque année par ces établissements et les frais de transport élevés associés à leur éloignement géographique expliquent leur exclusion de l'étude. Il faut également noter qu'en raison de difficultés dans la collecte de données, un signalement sur deux a été documenté dans un des 16 Centres jeunesse[3]. Pour chaque signalement retenu à l'étape ÉO, l'intervenant responsable remplissait un formulaire d'enquête. Plus de 700 intervenants ont reçu une formation de trois heures afin de les aider à remplir le formulaire. Un guide d'utilisation du formulaire a aussi été remis à chaque intervenant. Ce guide comprenait de l'information sur : 1) la marche à suivre pour remplir le formulaire d'enquête et 2) les définitions des variables.

Le formulaire d'enquête était rempli à la fin de l'étape ÉO et il comportait cinq sections distinctes permettant de décrire les caractéristiques du signalement, de l'enfant et de son milieu de vie, des parents, des situations de compromission signalées au DPJ et des principales décisions et services offerts . En moyenne, les formulaires prenaient 20 minutes à remplir, et ils ont été remplis environ 12 semaines après la réception du signalement.

Échantillon

Au total, 4 929 signalements retenus pour évaluation à l'étape réception et traitement du signalement ont été documentés, ce qui représente 86 % de l'ensemble des signalements retenus par les DPJ durant la période de l'étude. Selon le CJ, ce pourcentage peut varier de 67 % à 100 %. Ces signalements concernaient 4 774 enfants, pour un total de 3 618 familles.

Calcul des taux annuels

Chaque taux a été calculé de façon à tenir compte du taux de réponses de chaque CJ et à estimer un taux annuel. La formule utilisée ne comptabilise qu'une seule fois un même enfant pour une forme de mauvais traitements donnée, et ce, même si cet enfant peut avoir fait l'objet de plusieurs signalements durant la période de l'étude. La formule type de calcul du taux québécois pour une problématique donnée « j » est :

$$T_{(j)} = \sum (NE_{(i,j)} / (CA_{(i)} * TR_{(j)})) / \sum N_{(i)}$$

3. Dès la première semaine de collecte de données, les intervenants du Centre jeunesse en question ont souligné leur difficulté à remplir les questionnaires pour l'ensemble des signalements. Il a donc été décidé qu'un échantillonnage aléatoire d'un signalement sur deux serait effectué afin de réduire cette lourdeur. Des corrections appropriées ont donc été effectuées lors du calcul des taux.

où

$T_{(j)}$ représente le taux québécois d'enfants pour une forme de mauvais traitements donnée « j »;

$NE_{(i, j)}$ est le nombre de cas d'enfants signalés pour une problématique « j » et documentés durant la période de l'étude dans le CJ « i »;

$CA_{(i)}$ représente le coefficient d'annualisation pour le CJ « i ». Le coefficient est calculé en divisant le nombre de signalements admissibles ou reçus par le CJ « i » durant la période de l'étude par le nombre de signalements reçus par le CJ « i » qui va du 1er avril 1998 au 31 mars 1999[4]. Pour ce coefficient, le nombre de signalements utilisé tant au numérateur qu'au dénominateur concerne tous les signalements reçus, ce qui inclut les signalements multiples pour un même enfant;

$TR_{(i)}$ représente le taux de réponses pour le CJ « i ». Ce taux est calculé en divisant le nombre de signalements documentés dans l'étude pour le CJ « i » par le nombre de signalements admissibles ou reçus par le CJ « i » durant la période de l'étude. Ici également, un enfant peut être compté plus d'une fois;

$N_{(i)}$ est le nombre d'enfants ayant entre 0 et 17 ans et vivant sur le territoire couvert par le CJ « i »;

Enfin, pour chacun des taux, nous avons calculé un intervalle de confiance à 95 % (pour plus de détails, voir Tourigny et autres, sous presse).

Définition des mauvais traitements

Le formulaire d'enquête a été construit de façon à pouvoir documenter avec précision jusqu'à trois formes de mauvais traitements[5]. Il faisait état de six formes de mauvais traitements, soit les abus physiques (5 catégories), les abus sexuels (6 catégories), la négligence (7 catégories) et l'abandon (3 catégories), les mauvais traitements psychologiques (4 catégories) et une catégorie « autre » forme de mauvais traitements (voir tableau 20.1). Les définitions de ces mauvais traitements provenaient de l'Inventaire concernant le bien-être de l'enfant en relation avec l'exercice des responsabilités parentales (Vézina et Bradet, 1990), de l'étude d'incidence américaine (NIS-2 : Sedlack, 1991) et de l'étude d'incidence canadienne (Trocmé et autres, 2001). Pour les fins du présent texte, l'abandon a été regroupé avec la négligence compte tenu du fait qu'il représente une forme extrême de négligence et qu'il concerne une faible proportion des cas.

4. Le nombre de signalements reçus provient du rapport du Groupe d'experts en organisation clinique en matière jeunesse (2000), *Listes d'attente en protection de la jeunesse et accessibilité aux services à la jeunesse, Bilan 1998-1999, Le Rapport Lebon : un an plus tard*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 48 p. plus annexes.
5. L'enquête a également documenté les signalements faits en raison de troubles de comportements sérieux de la part de l'enfant, mais ces données ne sont pas présentées ici car il ne s'agit pas d'une forme de mauvais traitements envers l'enfant.

Tableau 20.1

Proportion d'enfants victimes de mauvais traitements selon les catégories et sous-catégories de mauvais traitements (cas fondés), Québec, 1998-1999

Catégories et sous-catégories de mauvais traitements	Échantillon		Annualisé
	n[1]	%	n[2]
Abus physique	**602**	**100**	**3 162**
Discipline physique abusive	377	62,7	1 982
Brutalité impulsive irrationnelle	188	31,2	987
Restriction physique excessive	17	2,8	89
Privation physique excessive	11	1,8	57
Autre abus physique (ex. : syndrome du bébé secoué)	9	1,5	47
Abus sexuel	**293**	**100**	**1 529**
Attouchements ou caresses aux parties génitales	189	64,5	986
Relation sexuelle avec pénétration	41	14,0	214
Tentative de relation sexuelle avec pénétration	26	8,9	136
Exhibitionnisme/voyeurisme	18	6,1	93
Autres types d'abus sexuel (harcèlement, exploitation)	19	6,5	100
Négligence	**1 649**	**100**	**8 533**
Défaut de superviser pouvant entraîner un préjudice physique	427	25,9	2 210
Négligence éducative	413	25,0	2 133
Défaut de superviser pouvant entraîner des problèmes de comportement	345	20,9	1 783
Négligence physique	255	15,5	1 323
Négligence médicale/défaut de procurer un traitement	103	6,2	529
Défaut de superviser pouvant entraîner un abus sexuel	82	5,0	427
Autre type de négligence	24	1,5	128
Abandon	**213**	**100**	**1 073**
Refus d'assurer la garde ou expulsion du foyer	99	46,5	499
Abandon absence des parents	85	39,9	428
Abandon suite d'un placement	28	13,1	141
Autre	1	0,5	5
Mauvais traitements psychologiques	**808**	**100**	**4 136**
Exposition à la violence conjugale	373	46,2	1 911
Rejet/dénigrement/désapprobation	192	23,8	984
Indifférence affective/ignorance/non approbation	123	15,2	629
Menace d'abus/terrorisme	103	12,7	525
Autres mauvais traitements psychologiques	17	2,1	87

1. Cette colonne présente le nombre d'enfants négligés identifiés entre le 1er octobre 1998 et le 31 décembre 1998.
2. Cette colonne présente le nombre d'enfants négligés estimés pour l'année 1998-99.

Source : Institut de recherche sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Résultats

Les taux annuels d'enfants dont le signalement a été retenu

La figure 20.1 présente les taux annuels d'enfants dont le signalement a été retenu en fonction du type de mauvais traitements. La négligence représente la forme de mauvais traitements la plus fréquente, avec un taux d'enfants signalés de 7,8 sur 1 000. Les autres formes de mauvais traitements sont moins souvent signalées; en ordre d'importance, on retrouve les mauvais traitements psychologiques (3,4 enfants sur 1 000), l'abus physique (3,3 enfants sur 1 000), l'abus sexuel (1,7 enfant sur 1 000) et les autres formes de mauvais traitements (1,2 enfant sur 1 000). En ce qui concerne le nombre d'enfants signalés, l'enquête permet, par exemple, d'estimer que le nombre d'enfants québécois signalés à la DPJ pour négligence en 1998-1999 est de 12 952, alors que 5 590 autres enfants ont été signalés pour mauvais traitements psychologiques et 5 488 pour abus physique.

Lorsque l'on prend uniquement le taux d'enfants dont les mauvais traitements ont été jugés fondés (figure 20.1), nous observons le même ordre d'importance selon les formes de mauvais traitements. Pour l'ensemble du Québec, 5,6 enfants sur 1 000 ont été négligés, 2,5 enfants sur 1 000 ont vécu des mauvais traitements psychologiques, 1,9 enfant sur 1 000 a vécu de l'abus physique, alors que moins d'un enfant (0,9) sur 1 000 a été victime d'abus sexuel et moins d'un enfant aussi (0,9) sur 1 000 a été victime d'une autre forme de mauvais traitements. Toutefois, les « autres formes de mauvais traitements », les mauvais traitements psychologiques et la négligence sont nettement plus souvent jugés fondés, avec respectivement 75 %, 74 % et 72 %

Figure 20.1
Taux annuels d'enfants signalés aux DPJ selon le type de mauvais traitements et le résultat de l'évaluation clinique faite par l'intervenant de la DPJ, Québec, 1998-1999

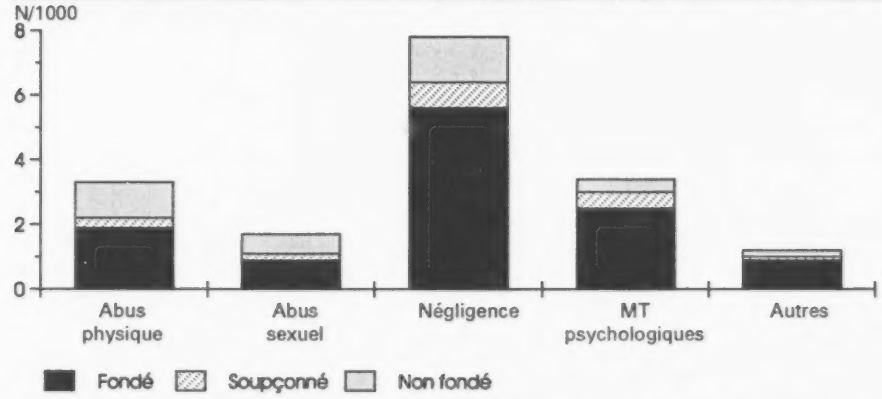

Source : Institut de recherche sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

d'enfants dont le signalement a été jugé fondé comparativement à 58 % et 53 % pour les abus physiques et les abus sexuels. Pour la suite des résultats, nous ne parlerons que des enfants dont les mauvais traitements ont été jugés fondés, c'est-à-dire les enfants reconnus comme victimes de mauvais traitements.

Dans le cadre de l'enquête, nous avons calculé les taux d'enfants maltraités pour chacune des régions administratives. Bien que l'objet du texte ne soit pas de présenter ces taux régionaux, soulignons que leur examen permet de constater des variations parfois importantes d'une région à l'autre. À titre d'exemple, en ce qui concerne les taux d'enfants abusés sexuellement, la région administrative 06 (Montréal) présente un taux de 0,65 enfant sur 1 000, comparativement à 0,53 pour la région 16 (Montérégie). L'écart est plus important entre ces deux régions pour ce qui est du taux d'enfants négligés, respectivement de 5,8 et 3,1 enfants sur 1 000. On observe le même phénomène pour le taux d'enfants abusés physiquement, qui est de 2,3 et 1,3 enfants sur 1 000 respectivement.

Plus de vingt pour cent (21 %) des 4 774 enfants déclarés ont vécu plus d'une forme de mauvais traitements. En ordre d'importance, les principales doubles cooccurrences sont : négligence/mauvais traitements psychologiques (8,0 %), abus physique/mauvais traitements psychologiques (4,0 %), abus physique/négligence (3,8 %), négligence/autres mauvais traitements (1,9 %) et négligence/abus sexuel (1,5 %). La négligence et les mauvais traitements psychologiques apparaissent donc comme les formes de mauvais traitements les plus souvent associées aux autres types de mauvais traitements.

Caractéristiques des enfants maltraités

Dans l'ensemble, il existe quelques différences concernant les taux de mauvais traitements selon le sexe de la victime (figure 20.2). Alors que les filles sont presque trois fois plus souvent victimes d'abus sexuel que les garçons; ces derniers sont légèrement plus souvent victimes de négligence et d'abus physique. Aucune différence n'apparaît dans le cas des mauvais traitements psychologiques et des « autres formes ».

Concernant l'âge des victimes, la figure 20.3 montre différents patrons selon les formes de mauvais traitements. Pour la négligence, les mauvais traitements psychologiques et les « autres formes de mauvais traitements », le nombre d'enfants victimes diminue avec l'âge. Cette baisse est toutefois beaucoup plus marquée dans le cas de la négligence : le taux chute alors de près de 2 enfants sur 1 000 entre le groupe des 0-5 ans et celui des 6-11 ans. À l'inverse, le nombre d'enfants victimes d'abus sexuel augmente avec l'âge. Finalement, pour les abus physiques, on peut observer une augmentation du nombre d'enfants victimes jusqu'à 12 ans et une diminution à l'adolescence.

Un examen plus détaillé des taux d'enfants en fonction de l'âge et du sexe permet de constater que la diminution de la victimisation avec l'âge pour l'ensemble des enfants est plus marquée chez les garçons que chez les filles (figures 20.4 et 20.5). Par exemple, les taux de garçons victimes d'abus physique ou d'abus sexuel diminuent ou restent constants entre 6-11ans et 12-17 ans. Chez les filles, on constate plutôt une augmentation des abus physiques ou sexuels avec l'âge. De même, chez les garçons, la négligence diminue de façon constante avec l'âge.

Figure 20.2

Taux annuels d'enfants dont les mauvais traitements signalés ont été jugés fondés selon le sexe de la victime, Québec, 1998-1999

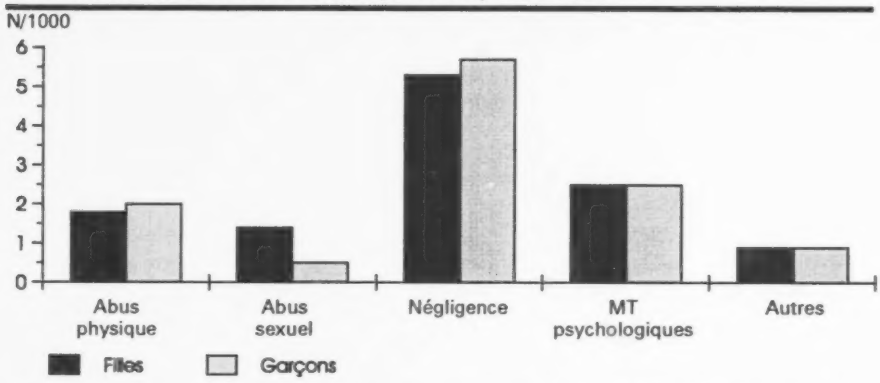

Source : Institut de recherche sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Figure 20.3

Taux annuels d'enfants dont les mauvais traitements signalés ont été jugés fondés selon l'âge de la victime, Québec, 1998-1999

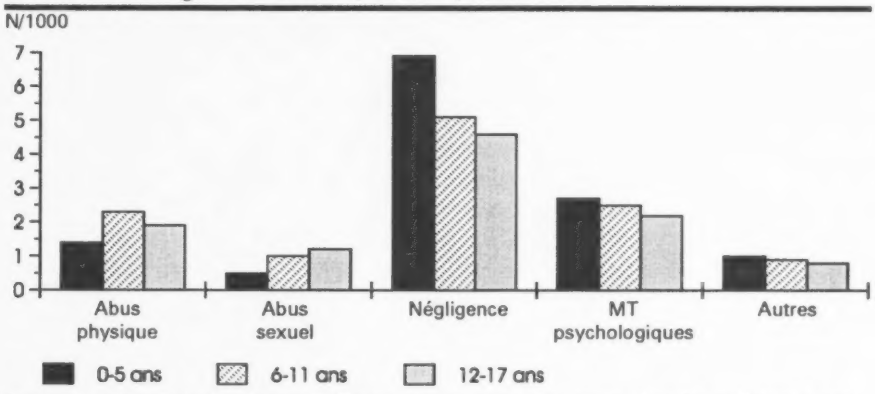

Source : Institut de recherche sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Chez les filles, cette dernière diminue entre 6 et 11 ans, puis augmente très légèrement entre 12 et 17 ans.

Les adolescentes sont plus à risque d'abus physique ou sexuel, alors que les filles de 0-5 ans sont plus exposées à la négligence. À l'exception des mauvais traitements psychologiques, les filles de 6-11 ans et les adolescentes diffèrent moins entre elles comparativement aux filles de 0-5 ans.

Figure 20.4
Taux annuels de garçons dont les mauvais traitements signalés ont été jugés fondés selon l'âge, Québec, 1998-1999

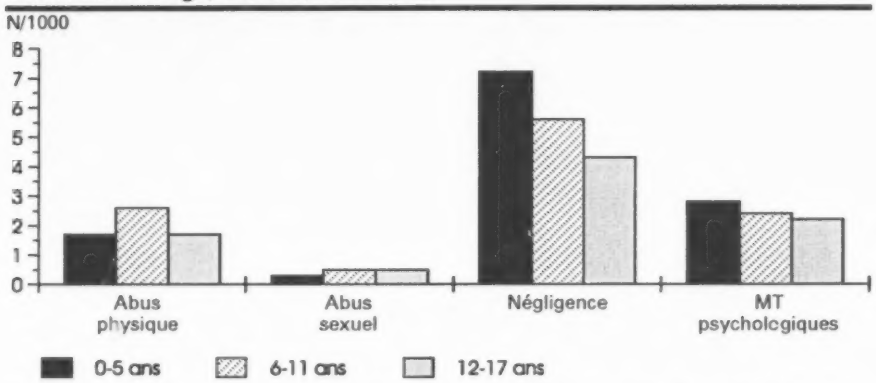

Source : Institut de recherche sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Figure 20.5
Taux annuels de filles dont les mauvais traitements signalés ont été jugés fondés selon l'âge, Québec, 1998-1999

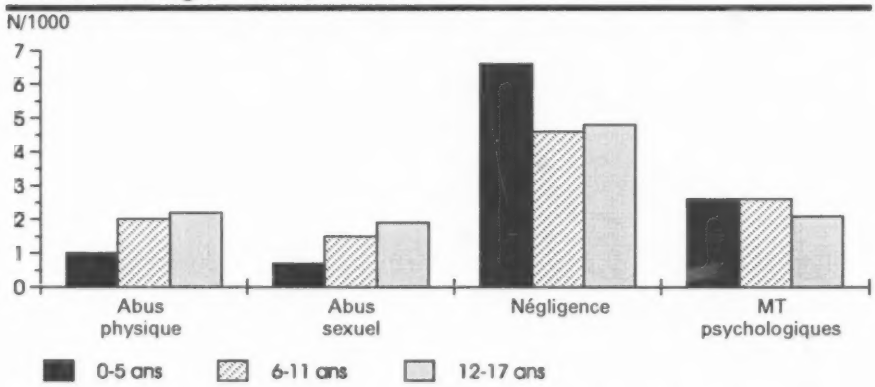

Source : Institut de recherche sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

De leur côté, les adolescents sont nettement moins à risque d'être négligés ou abusés psychologiquement. Les garçons de 6-11 ans sont plus à risque d'abus physique, alors que ceux de 0-5 ans sont plus exposés à la négligence et aux mauvais traitements psychologiques.

Caractéristiques des mauvais traitements

Les abus physiques vécus par les enfants concernent surtout des situations de discipline physique abusive (63 %) et de brutalité impulsive (31 %) (tableau 20.1). Un peu plus de la moitié des enfants subissent ces abus depuis plus de six mois (53 %) et ont subi des blessures liées à ces abus (48 %) (figures 20.6 et 20.7).

Figure 20.6

Proportion des mauvais traitements ayant une durée de six mois ou plus, Québec, 1998-1999

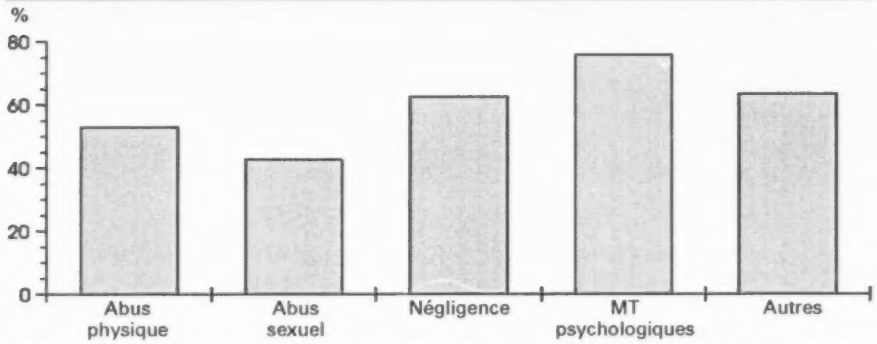

Source : Institut de recherche sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Figure 20.7

Proportion d'enfants ayant une blessure ou une atteinte physique au moment de l'évaluation, Québec, 1998-1999

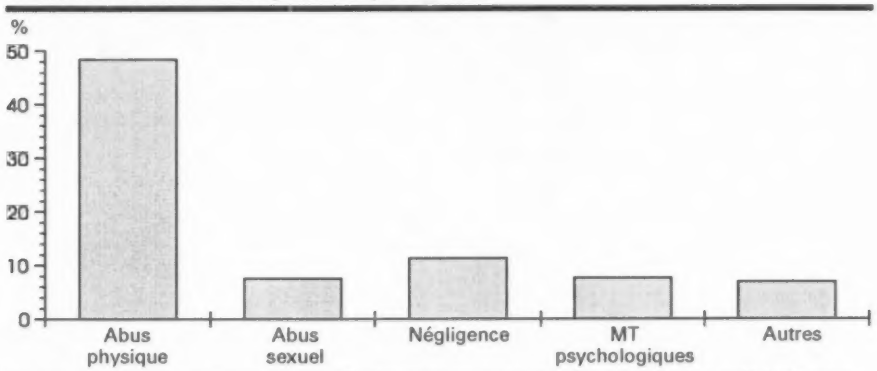

Source : Institut de recherche sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Comparativement aux autres formes de mauvais traitements, les abus physiques sont nettement la forme pour laquelle les intervenants ont identifié le plus souvent des blessures physiques au moment de l'évaluation du signalement.

Les attouchements sexuels (65 %) et, dans une moindre mesure, les relations sexuelles complètes (14 %) sont les principaux types d'abus sexuels dont sont victimes les enfants (tableau 20.1). Quatre enfants sur dix (43 %) vivent ces abus depuis plus de six mois, et seulement 8 % des enfants ont eu des blessures ou des atteintes physiques identifiées lors de l'évaluation du signalement.

Le tableau 20.1 présente les diverses formes de négligence et d'abandon vécues par les enfants. Les formes de négligence les plus fréquentes sont le défaut de superviser ou protéger pouvant entraîner un préjudice physique à l'enfant (26 %), la négligence éducative (25 %), le défaut de superviser ou protéger pouvant entraîner des comportements mal adaptés socialement (21 %) et la négligence physique (16 %). Les situations d'abandon représentent moins de 12 % des situations de négligence/abandon regroupées. Elles se manifestent surtout par un refus d'assurer la garde du jeune ou par son expulsion du foyer (47 % des cas) ou par l'absence des parents (40 %). Les situations de négligence durent depuis plus de six mois dans 63 % des cas, et peu de blessures ou d'atteintes physiques en lien avec ces situations ont été identifiées par les intervenants au moment de l'évaluation du signalement, soit pour 11 % des enfants.

Enfin, les mauvais traitements psychologiques se caractérisent surtout par une exposition à de la violence conjugale dans la famille (46 %) et par du rejet/dénigrement/désapprobation envers l'enfant (24 %) (tableau 20.1). Il s'agit de la forme de mauvais traitements pour laquelle la proportion d'enfants qui en sont victimes depuis plus de six mois est la plus importante : 76 % des victimes de mauvais traitements psychologiques les subissent depuis plus de six mois. Tout comme l'abus sexuel, la négligence et les « autres formes de mauvais traitements », les intervenants ont identifié très peu d'enfants ayant subi des conséquences physiques des mauvais traitements psychologiques subis au moment de l'évaluation du signalement, soit dans seulement 8 % des cas.

Phénomène intergénérationnel des mauvais traitements

La figure 20.8 présente la proportion de parents (vivant avec les enfants maltraités) qui ont eux-mêmes été maltraités dans leur enfance, et ce, quelle que soit la forme de mauvais traitements vécus par les parents. Selon la forme de mauvais traitements vécus par les enfants et en considérant séparément l'abandon, de 16 % à 33 % des enfants vivent avec au moins un parent ayant été maltraité dans son enfance. Les enfants négligés sont ceux qui sont les plus susceptibles de vivre avec un parent maltraité dans l'enfance (33 %), suivis par les enfants abusés physiquement (27 %) et ceux abusés sexuellement (26 %).

Figure 20.8
Proportion d'enfants vivant avec au moins un parent ayant été victime de mauvais traitements dans son enfance en fonction des diverses formes de mauvais traitements vécus par l'enfant, Québec, 1998-1999

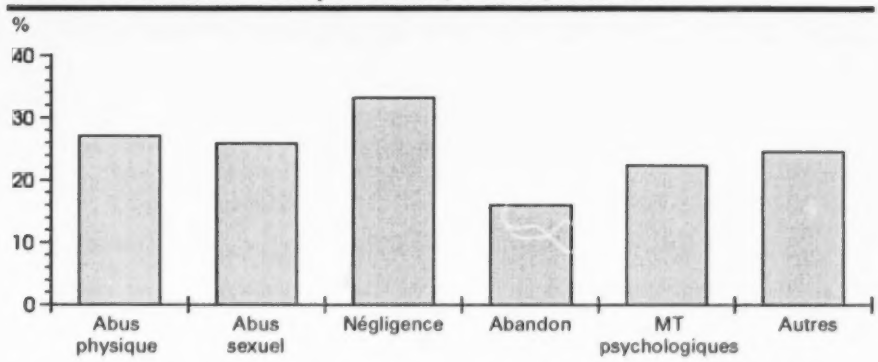

Source : Institut de recherche sur le développement social des jeunes, Enquête québécoise sur les signalements à la protection de la jeunesse.

Conclusion

Ces résultats préliminaires permettent de brosser un premier portrait québécois sur la condition de plusieurs milliers d'enfants maltraités dont la situation a été portée à la connaissance des DPJ durant l'année 1998-1999. Dans un premier temps, on peut constater à partir d'un ensemble de données que la sévérité des mauvais traitements vécus par les enfants est grande :

1) plus d'un enfant sur cinq (21 %) a vécu au moins deux formes de mauvais traitements;

2) selon la forme qu'elle revêt, la proportion d'enfants dont la durée des mauvais traitements vécus est supérieure à six mois se situe entre 43 % et 76 %;

3) la proportion d'enfants vivant avec au moins un parent ayant lui-même vécu de l'abus ou de la négligence dans l'enfance est également élevée, variant de 16 % à 33 % selon la forme de mauvais traitements; et, finalement,

4) dans le cas d'abus physiques, la moitié des enfants ont subi des blessures ou des atteintes physiques identifiées lors de l'évaluation.

Dans un second temps, ces résultats mettent en évidence la place importante que semble prendre la négligence dans l'ensemble des situations de mauvais traitements. En effet, la négligence représente la forme de mauvais traitements le plus fréquemment signalée et identifiée par les services de protection. Par ailleurs, elle est celle qui est le plus liée au phénomène de transmission intergénérationnelle

et elle est également, avec les mauvais traitements psychologiques, la forme de mauvais traitements qui survient le plus fréquemment en cooccurrence avec une autre forme. Finalement, la proportion d'enfants dont la négligence perdure depuis plus de six mois est la deuxième en importance après celle concernant les mauvais traitements psychologiques. La proportion d'enfants négligés ayant eu des blessures ou des atteintes physiques identifiées lors de l'évaluation du signalement est également la deuxième plus importante après celle concernant les abus physiques. L'importance de la négligence en tant que forme de mauvais traitements la plus fréquente est très semblable à ce que d'autres études ont documenté (Lavergne et Tourigny, 2000).

Malgré l'ampleur du phénomène des mauvais traitements décrit dans cette étude, plusieurs études québécoises, canadiennes et américaines révèlent que les situations rapportées aux services de protection de l'enfance ne représentent pas l'ensemble des situations de mauvais traitements vécus par les enfants (voir Lavergne et Tourigny, 2000 pour une recension détaillée des études épidémiologiques). Par exemple, deux enquêtes nationales américaines effectuées en 1986 et 1993 ont montré qu'une proportion importante des mauvais traitements n'était pas rapportée aux services de protection de l'enfance, bien que ces mauvais traitements aient été connus des professionnels qui côtoient les enfants (Sedlack, 1991; Sedlack et Broadhurst, 1996). Ces deux études indiquent également qu'entre 1986 et 1993, le nombre d'enfants maltraités a augmenté considérablement, quelle que soit la forme de mauvais traitements.

Finalement, en comparant les taux d'enfants maltraités obtenus dans notre étude à ceux d'autres études semblables, c'est-à-dire documentant des cas d'enfants connus des services de protection, nous constatons :

1) que les études américaines démontrent des taux d'enfants maltraités qui sont légèrement supérieurs, surtout en ce qui concerne la négligence, les abus physiques et les abus sexuels;

2) que les taux canadiens sont assez semblables, à l'exception du taux de mauvais traitements psychologiques, qui est plus élevé au Canada;

3) que les taux ontariens sont inférieurs aux taux québécois en ce qui concerne les mauvais traitements psychologiques et la négligence, qu'ils sont très semblables au chapitre des abus physiques et plus élevés pour les abus sexuels (Lavergne et Tourigny, 2000).

Si les divers taux québécois s'avèrent différents de ceux d'autres régions canadiennes et américaines, il faut également mentionner que ces taux varient aussi considérablement à l'intérieur du Québec, c'est-à-dire d'une région administrative à l'autre, comme nous l'avons illustré dans la présentation des résultats. Ces constats montrent donc l'importance d'analyser également le phénomène de la maltraitance à un niveau régional.

Bibliographie

GROUPE D'EXPERTS EN ORGANISATION CLINIQUE EN MATIÈRE JEUNESSE (2000). *Listes d'attente en protection de la jeunesse et accessibilité aux services à la jeunesse. Bilan 1998-1999. Le Rapport Lebon : un an plus tard*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 48 p. plus annexes.

LAVERGNE, Chantal et Marc TOURIGNY (2000). « Incidence de l'abus et de la négligence envers les enfants : Une recension des écrits », *Criminologie*, vol. 33, n° 1, p. 47-72.

SEDLACK, Andrea J. (1991). *National incidence and prevalence of child abuse and neglect : 1988, Revised Report*, Rockville, Westat Inc., 267 p.

SEDLACK, Andrea J. et Diane D. BROADHURST (1996). *The third National Incidence Study of child abuse and neglect (NIS-3)*, Washington, U.S. Department of Health and Human Services, National center on child abuse and neglect, 254 p.

TOURIGNY, Marc, Bruce MACLAURIN, Barbara FALLON, Joanne DACIUK, Diane BILLINGSLEY, Nico, TROCMÉ, Micheline MAYER, John WRIGHT, Ken BARTER, Gale BURFORD, Joseph HORNICK, Richard SULLIVAN, et Brad MCKENZIE (2001). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants: rapport final*, Ottawa, Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 196 p.

TOURIGNY, Marc, Micheline MAYER, John WRIGHT, Chantal LAVERGNE, Sonia HÉLIE et Nico TROCMÉ, Camil BOUCHARD, Claire CHAMBERLAND, Richard CLOUTIER, Maire JACOB, Joane BOUCHER et Marie-Claude LARRIVÉE (sous presse). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*, Montréal, Institut de recherche sur le développement social des jeunes.

VÉZINA, Aline, Daniel PELLETIER, Denise TRANO, Simon LAPOINTE, Jean BOUDREAU et Suzie LAPOINTE (1995). *Manuel d'utilisation et d'interprétation de l'Inventaire concernant le bien-être de l'enfant en relation avec l'exercice des responsabilités parentales (I.C.B.E.)*, Sainte-Foy, Université Laval, Centre de recherche sur les services communautaires, 58 p.

Chapitre 21

La violence familiale dans la vie des enfants[1]

Mireille Jetté
Direction Santé Québec, Institut de la statistique du Québec
Camil Bouchard, Marie-Ève Clément
Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE), Université du Québec à Montréal

Introduction

La violence commise à l'endroit des enfants constitue une préoccupation sociale majeure au Québec. Le premier objectif de la Politique de la santé et du bien-être du Québec (Gouvernement du Québec, 1992) en témoigne d'ailleurs. Cet objectif s'énonce comme suit : « D'ici à l'an 2002, diminuer les cas d'abus sexuels, de violence et de négligence à l'endroit des enfants, atténuer les conséquences de ces problèmes ». L'énoncé de la Politique note toutefois le manque de données permettant de décrire adéquatement l'ampleur de ce problème dans la population québécoise et de rendre compte des progrès réalisés ou non dans l'atteinte de l'objectif visé.

Au Québec, en 1998, deux enquêtes régionales et une enquête panquébécoise plus importante fournissaient des indications sur l'ampleur du phénomène dans la population non signalée pour abus envers les enfants. Une première enquête téléphonique menée en 1989 auprès de 710 familles d'une région du nord de l'île de Montréal (Bouchard et Dumont, 1989) révélait des taux annuels de 52 % de « violence mineure » et de 5 % de conduites à caractère sévère. Une autre étude, réalisée par le biais d'une entrevue en face-à-face dans un quartier urbain très défavorisé de Montréal (Bouchard et autres, 1996), mettait en évidence les taux suivants : 90 % d'agression psychologique, 81 % de violence physique mineure et 22 % de violence sévère. Enfin, une troisième étude plus importante par sa couverture du territoire québécois (Bouchard et Tessier, 1996) avait permis d'estimer à 48 % la prévalence annuelle de violence psychologique, à 27 % celle de violence physique mineure et à 4 % celle de violence physique sévère. Comme ces trois études recouraient à des méthodologies et à des instruments de collecte différents mais, d'abord et avant tout, parce qu'elles ont toutes été réalisées auprès d'échantillons non représentatifs et parfois très atypiques, elles n'ont pu permettre l'inférence des résultats à tous les ménages québécois avec enfant. De ce fait,

1. Ce chapitre est tiré du rapport *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*, publié par l'Institut de la statistique du Québec (Clément, M.-È., C. Bouchard, M. Jetté et S. Laferrière, 2000).

elles se sont avérées insuffisantes pour atteindre les objectifs de la Politique de la santé et du bien-être au regard des abus dont peuvent être victimes certains enfants. Dans les faits, toutefois, ces études ont joué un rôle déterminant dans la réalisation de l'enquête dont il sera ici question. En effet, elles ont permis de traduire l'échelle de mesure de la résolution de conflit, d'éprouver et de valider celle-ci dans le contexte québécois; elles ont également permis de définir des règles qui se devaient d'être respectées afin que l'étude réalisée en 1998 soit fiable, valide et représentative.

Objectif de l'enquête

La présente enquête de la Direction Santé Québec de l'Institut de la statistique du Québec, financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, permet d'établir un premier portrait panquébécois des stratégies de résolution de conflit que les adultes vivant en milieu familial utilisent usuellement avec les enfants. Elle s'intéresse plus particulièrement aux stratégies faisant appel à la violence. Ainsi, elle permet l'établissement des premiers taux annuels de prévalence du recours à des conduites à caractère violent (psychologique et physique) à l'endroit des enfants de moins de 18 ans par les adultes vivant dans la famille. Elle permet aussi de déterminer certaines conditions associées à l'adoption de ces conduites.

Aspects méthodologiques

Cette enquête téléphonique assistée par ordinateur a été menée entre le 8 février et le 26 mai 1999 auprès d'un échantillon représentatif de 2 469 femmes cohabitant, 50 % du temps ou plus, avec au moins un enfant de 0 à 17 ans[2]. À titre de répondantes-clés, les femmes faisaient état des conduites disciplinaires exercées par tous les adultes du ménage à l'égard d'un enfant sélectionné aléatoirement, dans les cas où il y avait plus d'un enfant dans le foyer. Le taux de réponse s'est établi à 76,7 %. La qualité des données de l'enquête et la validité de l'échantillon permettent la généralisation des résultats à tous les enfants du Québec âgés entre 0 à 17 ans.

Le questionnaire informatisé inclut quelque 80 questions et la durée moyenne de l'entrevue est de 15 minutes. Quatre thèmes principaux sont couverts par l'enquête : les attitudes des « mères[3] » face à la punition corporelle; la mesure de différentes conduites disciplinaires auxquelles peuvent recourir les adultes en cas de conflit avec un enfant du ménage, par le biais du *Parent-Child Conflict Tactics*

2. Cette enquête, comme toutes les enquêtes de la Direction Santé Québec à ce jour, exclut les enfants âgés entre 0 et 17 ans vivant en institution. De même, pour des raisons méthodologiques et de comparabilité, elle exclut les enfants habitant plus de 50 % avec un père seul.

3. La très grande majorité des femmes qui ont répondu à l'enquête étant les mères des enfants sélectionnés, pour la suite du texte nous utiliserons l'appellation « mère » même si certaines répondantes étaient en fait la belle-mère, la tutrice ou la nouvelle conjointe du père.

Scales (PCCTS); les expériences disciplinaires passées des parents et l'harmonie conjugale actuelle. S'ajoutent les caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages dans lesquels vivent les enfants.

Principaux résultats

Les attitudes des « mères » face à la punition corporelle

En général, les mères (79 %) trouvent que les parents québécois sont trop mous avec leurs enfants. Bien que près de trois mères sur quatre (73 %) conçoivent que l'on puisse arriver à blesser un enfant en le tapant, la moitié des mères (50 %) prétendent que c'est malgré tout le devoir des parents de recourir à ce type de punition corporelle. De fait, les deux tiers (66 %) se montrent en désaccord avec une loi interdisant le recours à la punition physique, comme c'est le cas en Suède. Elles ne désapprouvent pas l'utilisation de la fessée – seulement 38 % blâment les parents qui ont recours à ce comportement disciplinaire –, mais 91 % sont d'avis que les enfants peuvent être blessés physiquement à la suite des punitions corporelles que les parents peuvent leur infliger. L'étude montre que les enfants dont les mères expriment des valeurs plus traditionnelles[4] vivent en plus grand nombre des épisodes de violence chez eux.

Modes pacifiques de résolution de conflit

Les stratégies pacifiques, comme l'explication donnée à l'enfant, le retrait de privilèges et la distraction, sont utilisées par la très grande majorité des adultes pour résoudre les conflits parents-enfants. Interrogées sur les stratégies adoptées pour régler un problème avec leur enfant, les mères québécoises disent, en quasi-totalité (98 %), que les adultes de la maison ont recours à des modes disciplinaires non violents. Cependant, cela n'exclut pas le recours à d'autres stratégies, comme en font foi les prochains paragraphes.

Modes violents de résolution de conflit

Les modes de résolution de conflit peuvent aussi prendre des formes agressives ou violentes. Ainsi, la présence d'agression psychologique au moins une fois dans les 12 mois ayant précédé l'enquête (par exemple : crier contre l'enfant, hurler, jurer [sacrer] à son endroit, le traiter de noms [lui lancer des sobriquets], le menacer) est signalée par près de 80 % des mères québécoises (tableau 21.1). Près de la moitié rapportent au moins un épisode de violence physique mineure (48 %) durant la même période (par exemple : pincer l'enfant, le taper sur les fesses, le

4. Sont désignées « mères exprimant des valeurs plus traditionnelles » celles qui trouvent les parents trop mous; celles qui sont d'accord avec le fait que certains enfants doivent être tapés pour apprendre à bien se conduire; celles qui mentionnent que c'est le devoir des parents de taper les enfants ou celles qui se disent en désaccord avec le fait que des enfants qui subissent des punitions physiques ou après qui l'on crie de manière répétée puissent être blessés psychologiquement ou physiquement.

secouer). L'enquête permet d'estimer qu'un enfant sur quinze (7 %) aurait vécu au moins un épisode de violence physique sévère au cours de cette période (par exemple : secouer un enfant de moins de deux ans, taper au visage ou sur la tête, donner des coups de poing et de pied, administrer une raclée, frapper l'enfant avec un objet).

Tableau 21.1
Prévalence des conduites parentales à caractère violent envers les enfants de 0 à 17 ans, selon la fréquence annuelle (population estimée), Québec, 1999

	Au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête		
	Au moins 1 fois	3 à 5 fois	6 fois ou plus
		%	
Agression psychologique	78,6 (1 264 000)	43,7 (704 000)	22,4 (352 000)
Violence physique mineure	47,8 (768 000)	16,4 (256 000)	5,9 (100 000)
Violence physique sévère	6,6 (105 000)	1,3 (21 000)	0,6 (10 000)

Source : Institut de la statistique du Québec, Direction Santé Québec.

Comme en témoigne le tableau 21.1, il ne s'agit pas nécessairement d'un mode éducatif habituel adopté par la majorité des adultes de la maisonnée qui rapportent de tels événements. En effet, le taux des enfants pour qui des épisodes d'agression psychologique se seraient présentés de trois à cinq reprises durant l'année précédant l'enquête se situe à 44 %, contre 16 % pour ce qui est des épisodes de violence physique mineure et 1 % en ce qui concerne les épisodes de violence physique sévère. Environ 352 000 enfants auraient subi de l'agression psychologique six fois ou plus durant l'année ayant précédé l'enquête, quelque 100 000 enfants auraient vécu de la violence mineure à cette même fréquence et 10 000 enfants auraient été soumis à de la violence physique sévère de façon répétée.

Violence des grands-parents et violence de leurs enfants envers leurs petits-enfants

Une proportion non négligeable des mères québécoises décrivent leur propre mère (18 %) ou la mère de leur conjoint (12 %) et leur propre père (26 %) ou celui du conjoint (21 %) comme un parent très sévère ou violent à l'époque de leur enfance. L'étude révèle que les taux de toutes les formes de violence, y compris la violence sévère, sont plus élevés parmi les enfants dont les grands-parents maternels et paternels sont décrits comme violents ou sévères; leurs parents peuvent avoir été directement visés par cette violence ou ils ont pu en être témoins. Par

exemple, l'observation de la figure 21.1 nous apprend que la violence physique sévère vécue par la mère durant son enfance est associée à une présence plus marquée d'agression psychologique dans la vie de ses propres enfants.

Figure 21.1
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent, selon la présence de violence physique sévère vécue par la mère durant son enfance, Québec, 1999

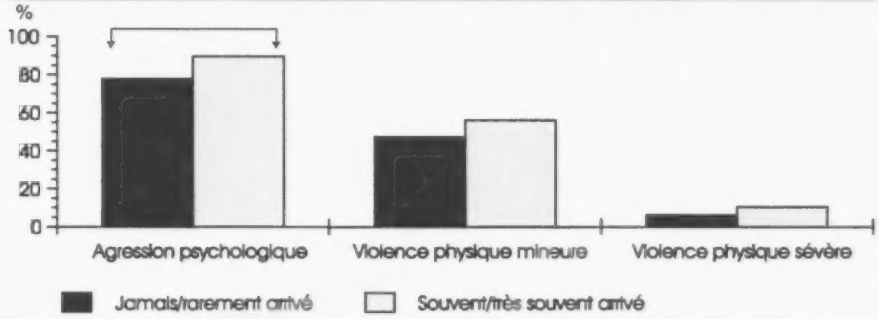

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Ce symbole, soit un trait qui associe deux barres, identifie les différences significatives dans toutes les figures du présent chapitre.

De même, la proportion d'enfants à propos de qui on rapporte de la violence sévère, au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, est 1,8 fois plus élevée lorsque la mère mentionne avoir été témoin de violence familiale durant son enfance (figure 21.2).

Figure 21.2
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent, selon que la mère a été ou non témoin de violence envers un frère, une soeur ou sa mère durant son enfance, Québec, 1999

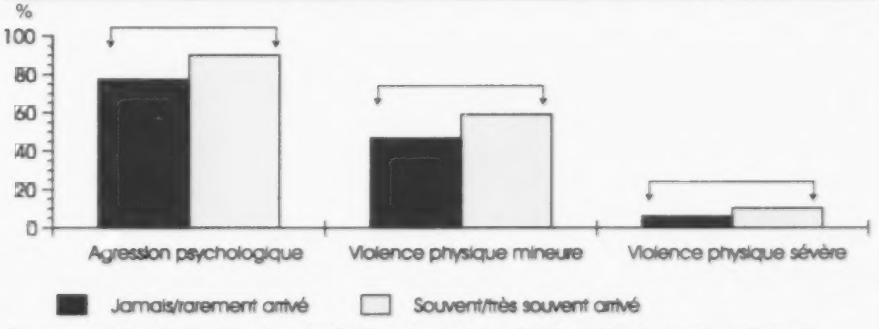

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Sexe et âge des enfants violentés

Les taux de violence sont plus élevés dans le cas des garçons, y compris les formes de violence sévère (figure 21.3). En ce qui a trait à l'âge des enfants, mentionnons que la violence physique mineure, à l'instar de l'agression psychologique, décroît graduellement avec l'âge une fois que les enfants ont atteint 7 ans (données non présentées).

Figure 21.3
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent, selon le sexe de l'enfant, Québec, 1999

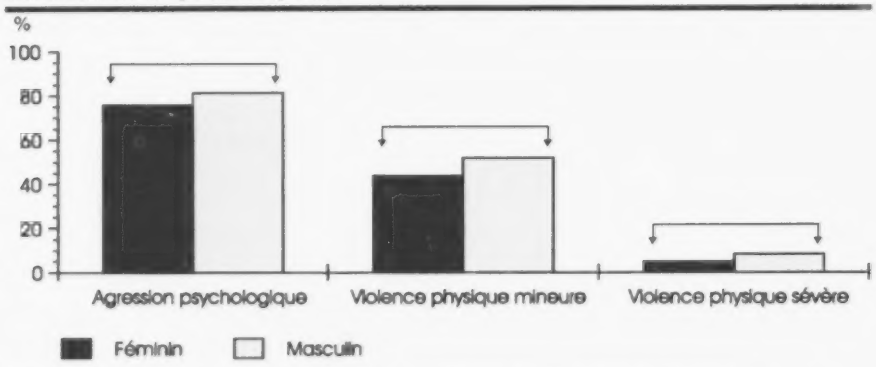

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Caractéristiques des familles et conduites parentales à caractère violent

Taille des familles. La présence de plusieurs enfants dans la famille est associée au taux d'agression psychologique; ce taux est moins élevé chez les familles avec un seul enfant. La violence de nature physique, quant à elle, demeure la même peu importe le nombre d'enfants du ménage.

Qualité des relations de couple. La qualité des relations de couple est étroitement liée aux taux de violence. Les enfants dont les mères affirment vivre une relation conjugale difficile ou violente (6 % des couples) sont, en proportion, plus nombreux à vivre de la violence, le taux de violence physique sévère étant près de quatre fois plus élevé là où l'on rapporte de l'hostilité dans le couple (figure 21.4).

Figure 21.4
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent, selon le niveau d'harmonie actuel dans le couple, Québec, 1999

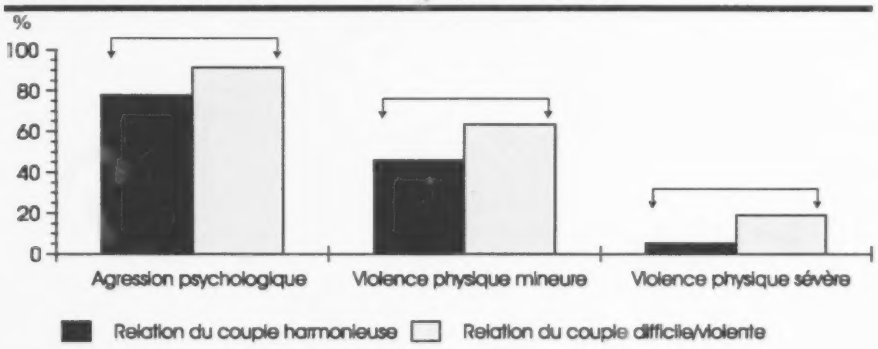

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Au chapitre du type de familles, il est important de souligner que les taux de violence rapportés ne varient ni en fonction de l'état matrimonial des mères, ni en fonction de la structure familiale (monoparentale ou biparentale).

Perception de la situation socio-économique des ménages

La violence physique sévère envers un enfant est rapportée deux fois plus souvent dans les ménages où les répondantes-clés se *perçoivent pauvres ou très pauvres,* comparativement à celles qui estiment leur ménage à l'aise financièrement (12 % contre 6 %).

Juxtaposition des types de violence

Les taux de violence physique mineure et de violence physique sévère sont beaucoup plus bas dans les familles où les adultes ne font pas usage d'agression psychologique envers les enfants. Dans ces familles, le taux de violence sévère est pratiquement inexistant et le taux de violence mineure est presque quatre fois inférieur à celui que l'on retrouve dans les familles où les enfants subissent de l'agression psychologique (figure 21.5).

Figure 21.5
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent de type physique, selon la présence d'agression psychologique, Québec, 1999

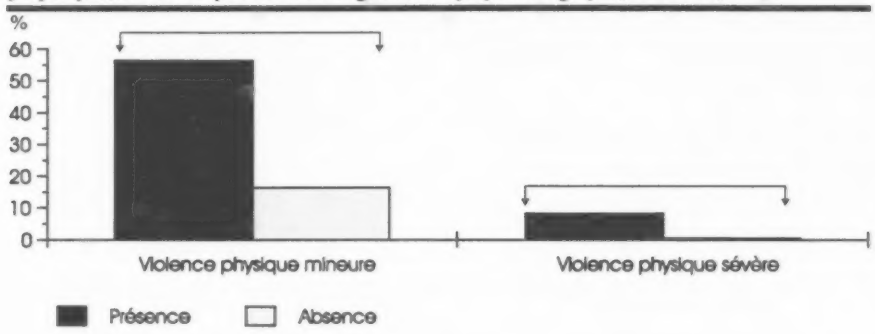

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

À l'inverse, le taux d'agression psychologique est beaucoup plus élevé envers les enfants subissant également de la violence physique sévère (98 % contre 77 %). De plus, on note que les enfants victimes de violence physique sévère sont, en proportion, plus nombreux à subir aussi de la violence mineure (figure 21.6).

Figure 21.6
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent de type psychologique et physique mineure, selon la présence de violence physique sévère, Québec, 1999

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

En bref, la probabilité d'apparaître dans les statistiques comme enfant agressé augmente notamment avec le fait d'appartenir à une famille qui se perçoit *pauvre* ou à une famille où les parents entretiennent des rapports conflictuels ou hostiles. La violence physique est également plus prévalente à l'égard des garçons et dans les familles qui comptent un plus grand nombre d'enfants. Cette enquête fait également état d'une probabilité plus grande d'agression pour les enfants dont les grands-parents auraient usé de violence dans leurs relations avec leurs enfants. Enfin, la juxtaposition des types de violence permet de constater que les enfants qui font l'objet d'agression psychologique présentent davantage de risque d'être exposés à de la violence physique mineure ou sévère. Par ailleurs, ces résultats se présentent sur une toile de fond culturelle complexe où s'expriment la sensibilité des mères québécoises quant aux conséquences nocives du recours à la violence physique et psychologique, leur souhait d'une plus grande fermeté à l'égard des enfants et, simultanément, leur division en ce qui a trait aux normes sociales concernant le recours à la punition physique envers les enfants.

En conclusion... certains résultats préoccupants

Si les résultats de cette enquête révèlent d'entrée de jeu que les stratégies de résolution de conflit non punitives sont connues et utilisées par la presque totalité des parents québécois, un fait demeure : les taux de conduites à caractère violent recensés dans les familles québécoises soulèvent certaines préoccupations, que nous résumons dans les lignes suivantes.

Première préoccupation : le respect des droits fondamentaux des enfants

Il n'y a pas de niveau minimum ou maximum à partir duquel la communauté scientifique se montrerait unanimement inquiète ou rassurée concernant le recours à la punition physique ou à d'autres formes de violence « usuelle » par les parents envers leurs enfants. Cela demeure une appréciation qui ne peut être faite que par l'ensemble des acteurs sociaux, aussi bien ceux qui se préoccupent du bien-être quotidien des enfants, de leur sécurité, de leur santé et de leur confort que ceux qui analysent aussi la question sous l'angle des droits fondamentaux (Bouchard, 1997, 1998). Frapper une autre personne, ou taper dans le cas des enfants, pour arriver à ses fins soulève en effet la question des droits fondamentaux (Bouchard, 1998).

Deuxième préoccupation : les possibilités de dérapage dans des environnements hostiles

Une forme de violence risque d'en entraîner une autre : un enfant soumis à des épisodes de violence physique « mineure » voit les probabilités de subir de la violence sévère augmenter de sept fois. Les probabilités de violence psychologique sont aussi multipliées de presque autant. Cela peut vouloir dire que pour un nombre très important d'enfants, les épisodes de violence mineure surviennent dans un environnement hostile et avec une probabilité plus grande de coups durs.

Troisième préoccupation : la transmission possible de conduites violentes de génération en génération dans un contexte contemporain de précarité économique

Les expériences infantiles d'humiliation, de fessées et de corrections sévères vécues par les mères et les pères coïncident avec des taux plus élevés de violence psychologique et physique envers leurs enfants. Les taux de violence enregistrés dans la présente enquête traduisent donc plus que des dérapages dans la gestion des conflits entre parents et enfants. Ils pourraient être reliés au passé infantile des parents, ce qui nous ramène à une forme d'apprentissage des conduites violentes par expérience directe ou par observation. Cet apprentissage augmenterait les probabilités de recourir à des pratiques violentes. Cela s'ajoute à l'information selon laquelle la misère économique telle qu'elle est perçue par les Québécoises est associée à l'emploi de la violence sévère. Nous devons conclure à l'existence d'un modèle d'interactions parents-enfants qui participeraient à un contexte plus large d'une dynamique accablante : apprentissage de pratiques parentales violentes par modelage, apprentissage de la justification du recours à la violence, stress contemporain de nature sociale, économique et familiale plus élevé.

La société québécoise est désormais en mesure d'évaluer régulièrement le niveau de violence envers les enfants. Il faut souhaiter que cette étude soit reconduite sur une base triennale de façon à informer régulièrement la population québécoise de l'évolution des normes et des comportements parentaux envers les enfants. Le développement d'indicateurs de la sécurité, de la protection et du bien-être des enfants du Québec et le déploiement d'efforts pour prévenir la violence envers les enfants sont également nécessaires.

Bibliographie

BERNARD, C. (1998). *Le châtiment corporel comme moyen de corriger les enfants,* document interne, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

BERNARD, C. (1998). *Mémoire à la Commission des institutions sur le projet de loi nº 443, Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives*, Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

BERNARD, C. (1997). « Les droits des enfants, entre la protection et l'autonomie », *Des enfants et des droits,* textes présentés par Lucie Lamarche et Pierre Bosset au 4e Colloque des droits de la personne tenu à Montréal en 1996, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.

BOUCHARD, C. et R. TESSIER (1996). « Conduites à caractère violent à l'endroit des enfants », dans Lavallée, C., M. Clarkson et L. Chenard (éd.), *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches, Monographie nº 2, Enquête sociale et de santé 1992-1993,* Santé Québec, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, p. 7-20.

BOUCHARD, C., R. TESSIER, A. FRASER et J. LAGANIÈRE (1996). « La violence familiale envers les enfants : validité de mesure et prévalence dans un quartier populaire urbain », dans Tessier, R., G.M. Tarabulsky et L. S. Éthier (éd.) *Dimensions de la maltraitance*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 43-61.

BOUCHARD, C. et M . DUMONT (1989). *La violence familiale sur le territoire du CLSC de Ste-Thérèse : les enfants d'abord!*, document inédit, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, Université du Québec à Montréal.

CLÉMENT, M.-È., C. BOUCHARD, M. JETTÉ et S. LAFERRIÈRE (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999,* Québec, Institut de la statistique du Québec.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1992). *La Politique de la santé et du bien-être,* Québec, Gouvernement du Québec, p. 32.

Emploi du temps

Chapitre 22 **Le temps des activités quotidiennes**

Chapitre 23 **Le partage du temps productif entre conjoints**

Chapitre 22

Le temps des activités quotidiennes

Denis Laroche
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Au cours des dernières décennies, de nouveaux phénomènes économiques et démographiques ont contribué à modifier les structures de l'organisation sociale. L'entrée massive des femmes sur le marché du travail, la chute de la fécondité et l'allongement de l'espérance de vie, la transformation subséquente du rôle des hommes et des femmes, le développement d'une économie axée sur les services, la diffusion des nouvelles technologies de l'information et les mutations que ces dernières rendent possible sur le plan de l'organisation du travail ne constituent que les éléments les plus visibles d'une révolution qui a rendu le paysage social beaucoup plus complexe et mouvant que jadis.

Ces transformations ont contribué à faire apparaître de nouveaux problèmes sociaux ou à donner une acuité nouvelle à des questions déjà existantes. Ainsi, les tensions ressenties par les parents entre leurs charges professionnelles et leurs responsabilités familiales, la part disproportionnée des activités non comptabilisées ou non marchandes assumées par les femmes, les difficultés éventuelles de la « génération sandwich », coincée entre ses responsabilités parentales et ses obligations filiales envers une génération de plus en plus nombreuse de parents vieillissants représentent autant de problématiques sociales investies d'une importance nouvelle.

Pour mieux comprendre ces phénomènes susceptibles d'avoir un impact notable sur le bien-être de segments importants de la population, il est apparu nécessaire de développer un système additionnel de comptabilité sociale consistant à prendre directement la mesure des activités humaines au moyen du temps qui y est consacré. « *Time use is rapidly becoming, internationally, an important new metric by which production, progress and quality of life can be measured* » (Harvey, 1993, p. 9). On compte au moins 13 pays membres de l'OCDE, incluant les enquêtes américaines, qui réalisent de telles enquêtes sur une base récurrente (France Cavaillet et autres, 1995, p. 13; Fleming et Spellerberg, 1999, p. 10).

En 1998, Statistique Canada a réalisé, dans le cadre de l'Enquête sociale générale, une troisième enquête sur l'emploi du temps des Québécois et des Canadiens. Le présent chapitre vise à montrer les variations de l'emploi du temps au cours de cette année de référence, en fonction de diverses variables sociodémographiques telles que l'âge, l'occupation, la scolarité, le revenu, la situation familiale, etc. Cette étude fera aussi état de quelques tendances dans l'évolution de l'emploi du temps entre 1986 et 1998.

Précisions méthodologiques

Un budget-temps ou, selon l'expression le plus couramment employée, un journal de l'emploi du temps (*time diary*) couvre, pour chacun des répondants choisis pour participer à une telle enquête, une période de 24 heures exactement. Le répondant est invité à énumérer de façon séquentielle toutes les activités réalisées au cours de la journée. L'unité de compte d'un journal de l'emploi du temps est l'épisode, lequel représente la réalisation d'une activité donnée, pendant un intervalle de temps donné au cours de la journée, en un lieu donné, en présence de personnes données. L'intérêt des enquêtes sur l'emploi du temps provient en grande partie de la cueillette simultanée de ces quatre types d'information.

L'enquête réalisée en 1998 distingue 165 activités différentes, réparties dans 10 grandes catégories d'activités définies conformément à une classification internationale des activités adoptée pour la réalisation d'enquêtes sur l'emploi du temps. Pour une meilleure compréhension des données recueillies dans le cadre de ces enquêtes, il faut recourir à des classifications agrégées qui permettent une présentation succincte des budgets-temps.

La classification simplifiée des activités proposée par l'OCDE (Ås, 1982) est maintenant reprise par la plupart des agences statistiques pour un exposé concis des résultats des enquêtes budget-temps (Roy, 1990, p. 224; Dumontier et Pan Ké Shon, 1999, p. 1; Australian Bureau of Statistics, 1999, p. 1; Statistics New Zealand, 1999, p. 22; Fleming et Spellerberg, 1999, p. 11; Robinson and Godbey, 1997, p. 223). La classification préconisée par Ås en 1982 propose d'agréger l'emploi du temps en quatre grandes catégories d'activités :

- temps professionnel ou temps consacré aux obligations contractées : travail rémunéré, travail des aides familiaux, scolarité régulière et apprentissage professionnel (y compris la durée des déplacements associés à ces activités);
- temps domestique ou temps consacré à des activités liées à des responsabilités : préparation des repas, entretien intérieur ou extérieur, soins des enfants ou des membres du ménage, courses et emplettes, gestion du patrimoine des individus et des ménages, etc. (y compris la durée des déplacements associés à ces activités);

- temps personnel ou temps consacré aux besoins essentiels élémentaires : sommeil, sieste, repas, hygiène corporelle et soins personnels;
- temps libre : temps résiduel sur la journée de 24 heures, (déduction faite des autres catégories de temps) alloué au bénévolat et aux organisations, aux sorties et aux divertissements, aux sports et aux médias.

Ces quatre agrégats d'activités seront désignés respectivement par les rubriques de temps professionnel, temps domestique, temps personnel et temps libre, déjà employées par l'INSEE (Roy, 1990, p. 224) et reprises dans les publications suivantes : *Portrait social du Québec* (Laroche, 1992), qui présente les budgets-temps de 1986, et *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique* (Laroche, 1996), qui fait de même pour ceux de 1992.

Le concept de « temps productif » constitue un agrégat résultant de l'addition du temps professionnel et du temps domestique. D'un point de vue économique, le travail rémunéré, principale composante du temps professionnel, est considéré comme productif par définition. Les activités reliées à l'éducation et à la formation professionnelle sont considérées comme productives, du fait qu'elles constituent un préalable socialement nécessaire aux activités rémunérées. À ce titre, elles font l'objet d'une sanction et d'une validation par l'émission d'une attestation ou d'un diplôme par des institutions elles-mêmes reconnues par l'État.

Les activités domestiques sont également considérées comme productives si elles satisfont au critère de la « tierce personne » (Beneria, 1999, p. 326; Cavaillet, Chadeau et Coré, 1995, p. 11; Goldschmidt-Clermont et Pagnossin-Aligisaki, 1995, p. 3; Fleming et Spellerberg, 1999, p. 21; Hawrylyshyn, 1977, p. 89; Roy et Grimler, 1990, p. 4). Ce critère permet de considérer comme « productives » les activités domestiques accomplies par un membre du ménage pour le bénéfice du ménage, mais qui auraient pu être réalisées avec un résultat comparable par une unité économique extérieure au ménage contre rémunération. Ce critère permet dans la majorité des cas de distinguer une activité domestique productive d'une occupation qui relève du domaine de la consommation finale (prendre un repas, assister à un spectacle, se divertir, se reposer, dormir, etc.).

Même avec l'emploi du critère de la « tierce personne », il est souvent difficile de déterminer de quel côté de la « frontière de la production » se situent les activités bénévoles réalisées pour le bénéfice de personnes ou d'organismes extérieurs au ménage. Selon l'Enquête sociale générale de 1998, les hommes consacraient un peu plus de 20 minutes par jour au bénévolat, contre un peu moins de 24 minutes pour les femmes. L'activité bénévole comprend la participation à des occupations relevant aussi bien d'organisations professionnelles que syndicales, politiques, civiques, religieuses ou confessionnelles. Elle comprend également l'aide dispensée à des membres de la famille n'habitant pas avec le répondant, à des amis ou à des voisins.

Dans une analyse qui date de plus de 20 ans, Hawrylyshyn propose de considérer comme productives les activités bénévoles accomplies par une personne en dehors du marché mais qu'une tierce personne aurait pu réaliser contre rémunération dans le cadre du marché. En outre, il propose d'attribuer une valeur économique au seul travail bénévole réalisé par l'intermédiaire d'agences ou de groupes établis. Cette restriction assure la médiation d'un substitut au marché comme agent de valorisation sociale (Hawrylyshyn, 1978; Beneria, 1999, p. 323).

Afin de maintenir la comparabilité des résultats de 1998 et de ceux de 1992 et de 1986[1], cette analyse se conformera à la pratique adoptée lors des analyses précédentes sur l'emploi du temps, laquelle consiste à considérer les activités bénévoles comme faisant partie du temps libre, et ce, même si l'enquête de 1998 comporte les informations permettant de déterminer le travail bénévole productif, en conformité avec les critères proposés par Hawrylyshyn.

Les résultats sur l'emploi du temps présentés dans ce chapitre portent sur une journée moyenne de 24 heures représentative des sept jours de la semaine. La population visée par l'Enquête sociale générale est constituée des personnes de 15 ans et plus vivant hors des institutions. Au Québec, l'échantillon des individus qui ont fourni des données sur leur emploi du temps compte 2 054 répondants en 1998.

L'emploi du temps

Selon le sexe

En 1998, au Québec, les activités productives requièrent 30 % d'une journée de 24 heures, tant de la part des femmes que des hommes, soit en moyenne 7,2 heures par jour. Cette parité du temps productif observée chez les hommes et les femmes recouvre cependant des disparités marquées quant à la nature des activités productives réalisées. Les hommes allouent 4,7 heures par jour en moyenne aux activités professionnelles et 2,5 heures aux tâches domestiques, alors que les femmes y consacrent 3,1 et 4,1 heures respectivement (tableau 22.1).

La parité entre les sexes pour le temps accordé aux activités productives est une constante des trois dernières enquêtes sur l'emploi du temps, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada. En Ontario, cependant, le temps productif des hommes surpasse celui des femmes en 1998 et en 1986, alors que dans les Maritimes, pour les mêmes années, le temps productif des femmes dépasse celui des hommes.

1. Les tableaux inclus dans le texte de ce chapitre ne présentent pas les résultats pour les années 1986 et 1992, mais il est possible de retrouver ces données sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/indmen/emploi_temps/index.htm].

Les activités de soins personnels continuent d'occuper la majeure partie de la journée des hommes et des femmes. Les femmes allouent en moyenne environ 45,7 % (11,0 heures) d'une journée à des activités comme le sommeil, les repas et les autres soins personnels; dans le cas des hommes, cette proportion s'élève à 44,2 % (10,6 heures). En contrepartie, les femmes disposent de moins de temps libre. Elles parviennent à y dédier environ 24,2 % (5,8 heures) d'une journée moyenne contre 25,7 % (6,2 heures) dans le cas des hommes.

Les trois dernières enquêtes sur l'emploi du temps réalisées entre 1986 et 1998 laissent voir une diminution du temps alloué aux soins personnels au Québec comme au Canada, autant chez les hommes que chez les femmes. Cette baisse tendancielle du temps personnel est compensée pour l'essentiel par une hausse du temps libre. Par ailleurs, le temps consacré aux activités productives est demeuré à peu près stable au cours des années, mais sa répartition entre le temps professionnel et le temps domestique semble s'être modifiée dans le cas des hommes : en 1998, le temps domestique occupe 34,7 % de leur temps productif, contre 25 % en 1986. On observe une évolution similaire, quoique un peu moins marquée, pour l'ensemble du Canada.

Au Québec et dans l'ensemble du Canada

Au Québec, les hommes et les femmes consacrent moins de temps aux activités productives qu'en Ontario et dans l'ensemble du Canada. Au Québec, le temps

Tableau 22.1
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certains groupes d'activités, selon le sexe, population de 15 ans et plus, Canada et régions, 1998

Sexe et groupe d'activités	Maritimes	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
	h/j					
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	4,6	4,7	5,6	5,7	5,1	5,2
Domestique	2,6	2,5	2,4	2,4	2,5	2,5
Personnel	10,0	10,6	10,1	10,2	10,5	10,3
Libre	6,8	6,2	5,9	5,8	6,0	6,0
Résiduel	–	–	–	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	3,2	3,1	3,7	3,8	3,5	3,5
Domestique	4,3	4,1	4,1	4,1	4,2	4,1
Personnel	10,5	11,0	10,5	10,5	10,7	10,6
Libre	6,0	5,8	5,7	5,6	5,6	5,7
Résiduel	–	–	–	–	–	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

productif absorbe en moyenne 7,2 heures par jour du temps des hommes et des femmes, alors que dans l'ensemble du Canada, ils y consacrent respectivement 7,7 et 7,6 heures par jour (tableau 22.1).

L'écart est plus prononcé dans le cas de l'Ontario, où les hommes et les femmes allouent respectivement 8,1 et 7,8 heures par jour aux activités productives. En d'autres termes, les hommes y consacrent environ 11,8 %[2] de plus de temps qu'au Québec et les femmes, 8,4 %. Cependant, en ce qui a trait au temps accordé aux activités professionnelles, la différence dépasse 19,6 % chez les hommes et approche 20,8 % chez les femmes. Une telle disparité reflète les écarts de revenus personnels que l'on observe entre les deux régions. Elle s'explique aussi en partie par le fait que le rapport emploi/population est de 9,1 % plus élevé en Ontario qu'au Québec en 1998 (Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1999).

Par contre, les Québécois allouent à peine quelques minutes de plus par jour aux activités domestiques que les Ontariens. En conséquence, ils peuvent se permettre d'accorder plus de temps aux soins personnels. À cet égard, les écarts s'avèrent plus prononcés avec l'Ontario et la région des Maritimes. Enfin, les Québécois disposent de plus de temps libre que les résidents des autres régions du Canada, à l'exception de ceux des Maritimes.

Au cours des années, on observe certaines évolutions divergentes entre le Québec et l'Ontario. Ainsi, entre 1986 et 1998, les femmes ont accru la durée du temps consacré aux activités professionnelles en Ontario; la tendance s'avère plutôt contraire au Québec. Pour leur part, les hommes ont réduit le temps alloué aux activités professionnelles, la baisse prenant plus d'ampleur au Québec qu'en Ontario. En contrepartie, ils ont augmenté le temps consacré aux activités domestiques, la hausse s'avérant plus prononcée au Québec. En dépit de ces changements dans le comportement masculin, ni les Ontariennes ni les Québécoises n'ont réduit le temps employé aux tâches domestiques.

Certains résultats observés en 1998 s'inscrivent en continuité avec les résultats enregistrés en 1992 et en 1986, lesquels révèlent une certaine pérennité des écarts relatifs à la durée des activités productives entre le Québec et l'Ontario. Il en va de même en ce qui concerne la plus grande importance accordée par les Québécois aux activités de soins personnels et de temps libre.

Selon la période de la semaine et la saison

L'adoption d'une semaine de travail étalée sur cinq jours au cours de la seconde moitié du 20e siècle a contribué à imprimer à l'emploi du temps un cycle hebdomadaire des activités (tableau 22.2). Du lundi au vendredi, les hommes consacrent au Québec 6,0 heures par jour en moyenne aux activités professionnelles (8,4 heures dans le cas des hommes en emploi), contre 1,5 heure la fin de

2. Les écarts en pourcentage de cette section ont été calculés à partir des résultats non arrondis.

semaine. Pour leur part, les femmes allouent 3,7 heures par jour au temps professionnel en semaine (6,7 heures dans le cas des femmes en emploi) et 1,4 heure par jour la fin de semaine. À l'inverse, les hommes allouent plus de temps aux activités domestiques la fin de semaine (3,1 heures) que durant la semaine (2,3 heures), alors que les femmes réduisent légèrement le temps accordé aux activités domestiques la fin de semaine (3,9 heures) par rapport aux autres jours de la semaine (4,2 heures).

Le temps professionnel constitue la catégorie d'activités dont la durée présente l'amplitude la plus marquée entre les jours de semaine et ceux de la fin de semaine. Ainsi, les hommes consacrent en moyenne 4 fois plus de temps aux activités professionnelles lors d'un jour de semaine que pendant un jour de fin de semaine, contre 2,6 fois dans le cas des femmes. Cette périodicité hebdomadaire du temps professionnel entraîne divers ajustements à la durée quotidienne des autres catégories d'activités. Ainsi, les hommes et les femmes consacrent davantage de temps au sommeil et aux autres soins personnels en fin de semaine (respectivement 11,3 et 11,5 heures par jour) que durant un jour de semaine (respectivement 10,3 et 10,8 heures par jour). De la même manière, on dispose de plus de temps libre en fin de semaine, soit 8,1 heures pour les hommes et 7,1 heures pour les femmes, contre 5,4 et 5,3 heures respectivement en semaine.

Au cours du cycle hebdomadaire, il subsiste cependant des disparités entre les hommes et les femmes selon la nature des activités productives que chacun assume. En semaine, du fait de la prépondérance des activités professionnelles, les

Tableau 22.2
Moyenne quotidienne de temps consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et la période de la semaine, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'activités	Dimanche	En semaine	Samedi	Total[1]
		h/j		
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	1,8	6,0	1,2	4,7
Domestique	2,9	2,3	3,3	2,5
Personnel	10,7	10,3	11,8	10,6
Libre	8,5	5,4	7,6	6,2
Résiduel	–	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	1,6	3,7	1,2	3,1
Domestique	4,2	4,2	3,6	4,1
Personnel	11,1	10,8	11,9	11,0
Libre	7,1	5,3	7,2	5,8
Résiduel	–	–	–	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

hommes allouent davantage de temps aux activités productives que les femmes (8,2 heures contre 7,9 heures). Le temps professionnel occupe alors 72,7 % du temps productif des hommes, contre 47,4 % de celui des femmes. En contrepartie, la fin de semaine voit les femmes supporter une charge productive plus lourde que celle des hommes (5,3 heures contre 4,6 heures). Le temps domestique s'approprie alors 74 % du temps productif des femmes, contre 67,1 % de celui des hommes. Le cycle hebdomadaire complet permet aux hommes et aux femmes d'établir la parité de leur contribution aux activités productives.

Au cours des années, on observe au Québec certaines modifications dans la périodicité hebdomadaire des activités. Les hommes et les femmes ont augmenté la durée du temps professionnel en fin de semaine par rapport à 1992. Pour leur part, les hommes ont augmenté le temps consacré aux activités domestiques en fin de semaine et celles effectuées en semaine. Par contre, les femmes ont réduit progressivement, depuis 1986, le temps passé à des activités domestiques le samedi, mais cette baisse a été compensée par une hausse de ces activités le dimanche; par ailleurs, le temps domestique est demeuré stable en semaine. Chez les hommes comme chez les femmes, on observe entre 1992 et 1998 une réduction substantielle du temps consacré aux soins personnels la fin de semaine. On note une hausse du temps libre en semaine chez les femmes, mais les hommes ont vu leur temps libre diminuer en fin de semaine.

L'emploi du temps varie aussi au gré des saisons (tableau 22.3). Tant en 1998 qu'en 1992, l'été est la saison des vacances et s'avère, sauf dans le cas des

Tableau 22.3
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et la saison de l'année, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'activités	Printemps	Été	Automne	Hiver	Total
			h/j		
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	4,8	4,4	4,9	4,7	4,7
Domestique	2,8	2,5	2,4	2,4	2,5
Personnel	10,4	10,7	10,6	10,7	10,6
Libre	6,0	6,3	6,1	6,3	6,2
Résiduel	–	–	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	3,3	2,4	3,7	2,9	3,1
Domestique	4,1	4,4	4,0	3,9	4,1
Personnel	11,0	11,1	10,9	10,9	11,0
Libre	5,6	6,0	5,4	6,3	5,8
Résiduel	–	–	–	0,1	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

hommes en 1992, celle où le temps consacré aux activités productives devient le moins important. L'hiver occasionne également un ralentissement des activités productives, plus particulièrement en ce qui a trait aux activités professionnelles, susceptible de découler du caractère saisonnier de certains secteurs d'activité économique. Cet effet saisonnier est atténué par le fait que le temps consacré aux études est inclus dans le temps alloué aux activités professionnelles. Si l'on omet la durée des activités éducatives, la baisse saisonnière du travail rémunéré en hiver prend davantage de relief comme facteur explicatif de la réduction du temps productif en hiver et fait de cette saison la moins productive de l'année.

Le printemps et l'automne se disputent le titre de la saison la plus productive. Si l'on s'en tient aux activités professionnelles, c'est l'automne qui l'emporte, autant chez les hommes que chez les femmes. Par contre, le printemps est généralement la saison par excellence des activités domestiques, le résultat observé chez les femmes en 1998 faisant figure d'exception.

Le temps personnel semble imperméable aux changements de saison au cours d'une même année; la réduction du temps alloué aux soins personnels par les hommes et les femmes observée entre 1992 et 1998 se répercute d'ailleurs sur l'ensemble des saisons. Pour sa part, le temps libre évolue à l'inverse du temps productif; c'est donc en hiver et en été qu'il occupe le plus de place au cours de la journée et c'est généralement au printemps que les activités de temps libre prennent le moins d'espace, tant chez les hommes que chez les femmes.

Selon le groupe d'âge

L'emploi du temps évolue également en fonction du cycle de vie. Dans cette optique, le temps alloué aux soins personnels constitue la catégorie d'activités la moins sensible aux diverses étapes de la vie, autant chez les hommes que chez les femmes, même si l'on peut, en général, observer un allongement notable de leur durée à compter du seuil des 55 ans. Il faut noter que les femmes allouent généralement plus de temps que les hommes au temps personnel, et ce, à tout âge. Chez les moins de 55 ans, les soins personnels occupent en 1998 une proportion relativement stable de la journée, soit environ 43 % (10,3 heures) chez les hommes et 44,6 % (10,7 heures) chez les femmes (tableau 22.4). Chez les 65 ans et plus, le temps personnel compte pour environ 49,6 % de la journée (11,9 heures) chez les hommes et 50,4 % (12,1 heures) chez les femmes. Enfin, entre 1992 et 1998, on observe une diminution du temps alloué aux soins personnels dans presque tous les groupes d'âge chez les femmes, et chez les hommes de moins de 55 ans.

Le temps professionnel (incluant les études) fluctue fortement aux diverses étapes du cycle de vie. Chez les femmes, il atteint en 1998, comme en 1992 et 1986, un sommet dans le groupe des 15-24 ans, pour diminuer ensuite de façon progressive dans les groupes d'âge suivants. Cette tendance à la baisse peut résulter en partie d'un effet de génération, attribuable à la présence moins marquée des

femmes plus âgées sur le marché du travail. Le sommet observé chez les 15-24 ans a tendance à diminuer avec les années; il est en effet passé de 5,7 heures par jour en 1986 à 5,1 heures en 1998. Comme on observe un phénomène analogue chez les hommes du même groupe d'âge, il se pourrait également que ce soit l'indice d'une tendance à entrer plus tardivement ou plus progressivement sur le marché du travail chez les moins de 25 ans. Par contre, le temps professionnel des femmes chez les autres groupes d'âge égale ou dépasse, en 1998, les valeurs observées en 1992 et en 1986. Cela indique sans doute une participation plus régulière des femmes au marché du travail aux divers âges de la vie et une certaine atténuation de l'effet de génération évoqué plus haut.

En 1998, les hommes consacrent encore dans tous les groupes d'âge plus de temps que les femmes aux activités professionnelles. C'est chez les 25-34 ans que le temps professionnel atteint son apogée en 1998, avec 6,4 heures par jour; en 1986 et en 1992, un tel sommet pouvait s'observer plutôt chez les 35-44 ans. Comme les enquêtes précédentes l'ont révélé, la baisse du temps professionnel se manifeste surtout à partir de 55 ans et semble s'effectuer en deux paliers à partir de cet âge, pour se traduire par l'effacement presque complet de cette catégorie d'activités chez les 65 ans et plus.

C'est la situation inverse qui prévaut en ce qui a trait aux activités domestiques, les femmes y allouant à tous les âges plus de temps que les hommes. En 1998, ce sont les femmes de 35-44 ans qui y accordent le plus de temps, avec 4,9 heures par jour. Cette valeur paraît assez constante à travers les années, même si le groupe d'âge où elle apparaît a pu changer. Ainsi, en 1992, ce niveau était enregistré chez les 25-34 ans, tandis qu'en 1986 il s'observait chez les 35-44 ans. Les femmes occupant les deux extrémités du cycle de la vie sont celles qui consacrent le moins de temps aux activités domestiques. Ce sont les 15-24 ans qui se livrent le moins à ce type d'activités même si le temps qu'elles y consacrent a tendance à augmenter légèrement au cours des années. Après les 15-24 ans, ce sont les femmes de 65 ans et plus qui allouent le moins de temps aux tâches domestiques; comme chez les 15-24 ans, la durée de ces activités a tendance à augmenter au cours des années, passant de 3,2 heures par jour en 1986 à 3,8 heures en 1998.

Chez les hommes, le temps accordé aux activités domestiques varie moins fortement d'un groupe d'âge à l'autre. En 1998, exception faite des 15-24 ans, le temps domestique se situe entre 2,5 et 3,1 heures par jour dans les divers groupes d'âge; la valeur la plus haute appartient aux 55-64 ans, avec 3,1 heures par jour. Au cours des années, le temps alloué aux tâches domestiques par les hommes a eu tendance à augmenter pour les divers groupes d'âge. Contrairement à une hypothèse formulée à maintes reprises, cette hausse semble se manifester assez uniformément dans tous les groupes d'âge, sauf chez celui des 15-24 ans, qui n'affiche qu'une hausse minime, sans doute non significative, entre 1986 et 1998.

En 1998, le ratio du temps professionnel des femmes sur celui des hommes atteint un sommet de 0,98 chez les 15-24 ans; il diminue ensuite dans tous les groupes d'âge (sauf chez les 45-54 ans), pour s'établir à 0,28 chez les 65 ans et plus. Ce ratio présente un profil semblable en 1992 et en 1986; cependant, sa valeur a augmenté pour tous les groupes d'âge rassemblant les 25 ans et plus. Le ratio a augmenté de nouveau en 1998 par rapport à 1992 pour tous les groupes d'âge, sauf chez les 25-34 ans. Le ratio du temps domestique des hommes sur celui des femmes présente un profil inverse à celui du temps professionnel aux diverses étapes du cycle de vie; il s'établit à 0,47 en 1998 chez les 15-24 ans, pour augmenter légèrement d'un groupe d'âge à l'autre jusqu'à atteindre 0,72 chez les 55-64 ans et culminer à 0,73 chez les 65 ans et plus. La valeur de ce ratio s'est accrue dans tous les groupes d'âge entre 1986 et 1992, sauf chez les 65 ans et plus; entre 1992 et 1998, elle a augmenté chez tous les groupes d'âge.

En ce qui a trait au temps productif, ce sont les hommes et les femmes de 25-34 ans qui arrivent au premier rang avec respectivement 8,9 et 8,8 heures par jour. Il décline ensuite progressivement dans les groupes d'âge suivants, pour atteindre respectivement 3,4 et 4,0 heures par jour chez les 65 ans et plus. Au cours des années, certains groupes d'âge ont augmenté de manière notable leur temps productif; chez les hommes, c'est le cas pour les 25-34 ans et les 55-64 ans; chez les femmes, c'est le cas des 45-54 ans et des 65 ans et plus. Sauf pour les femmes du groupe des 45-54 ans, la hausse du temps productif découle en majeure partie d'une hausse du temps alloué aux activités domestiques.

Tableau 22.4
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et le groupe d'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'activités	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
				h/j			
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	5,2	6,4	5,8	5,3	2,7	0,6	4,7
Domestique	1,1	2,5	2,8	2,8	3,1	2,8	2,5
Personnel	10,2	10,0	10,3	10,7	11,3	11,9	10,6
Libre	7,4	5,1	5,1	5,2	6,9	8,6	6,2
Résiduel	–	–	–	–	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	5,1	4,1	3,7	3,4	1,5	0,2	3,1
Domestique	2,4	4,7	4,9	4,2	4,3	3,8	4,1
Personnel	10,7	10,3	10,6	11,0	11,2	12,1	11,0
Libre	5,8	4,8	4,8	5,3	7,0	7,8	5,8
Résiduel	–	–	–	–	–	0,1	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

Le temps libre évolue en général à l'inverse du temps productif. Aussi, il n'est pas surprenant que ce soit chez les hommes et les femmes de 25-34 ans qu'il soit le moins important, avec respectivement 5,1 et 4,8 heures par jour, et qu'il augmente ensuite d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre un sommet se situant respectivement à 8,6 et 7,8 heures par jour chez les 65 ans et plus. Par contre, dans les groupes d'âge où l'on observe une hausse du temps productif au cours des années, cette évolution ne se traduit pas toujours par une baisse équivalente du temps libre, comme celle que l'on peut observer chez les femmes de 45-54 ans entre 1992 et 1998. Chez les hommes, la hausse du temps productif est compensée en général par une baisse du temps personnel.

Selon le statut d'occupation

Ce sont les femmes en emploi qui occupent le premier rang en ce qui a trait à la durée du temps productif, avec 9,0 heures par jour en 1998, contre 8,8 heures dans le cas des hommes en emploi (tableau 22.5). Quel que soit le statut d'occupation, les femmes allouent davantage de temps que leurs homologues masculins aux activités productives. La plus grande proportion des hommes en emploi (59,9 % contre 41,4 % chez les femmes) fait cependant en sorte que l'on observe la parité du temps productif entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de la population.

Tableau 22.5
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et le statut d'occupation, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'activités	En emploi	En chômage	Étudiant(e)	Au foyer	Retraité(e)	Autre	Total
			h/j				
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**—**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	6,4	0,5	5,8	—	0,1	0,2	4,7
Domestique	2,4	3,6	1,1	—	3,2	3,1	2,5
Personnel	10,1	10,9	10,3	—	11,9	12,3	10,6
Libre	5,1	9,0	6,8	—	8,7	8,4	6,2
Résiduel	–	–	–	—	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	5,4	0,2	5,9	0,5	–	0,3	3,1
Domestique	3,6	4,6	1,8	6,2	4,0	4,2	4,1
Personnel	10,4	11,1	10,5	11,2	11,9	11,9	11,0
Libre	4,6	8,0	5,7	6,0	7,9	7,6	5,8
Résiduel	–	–	–	–	0,1	–	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

Le temps productif des hommes et des femmes en emploi n'a pas beaucoup varié au cours des années; cependant, sa répartition entre temps domestique et temps professionnel a évolué. Ainsi, autant chez les hommes que chez les femmes en emploi, la part du temps domestique a augmenté; chez les femmes, elle est passée de 32,6 % en 1986 à 40 % en 1998, alors que chez les hommes elle a crû de 18 % à 27,3 %.

En 1998, les hommes en emploi continuent d'arriver en première place pour le temps octroyé aux activités professionnelles, avec 6,4 heures par jour en moyenne, suivis par les étudiantes (5,9 heures par jour) et les étudiants (5,8 heures par jour). Par ailleurs, les femmes en emploi accordent 5,4 heures par jour aux activités professionnelles. Dans les autres statuts d'occupation, les hommes et les femmes n'allouent en aucun cas plus d'une heure par jour à ces activités.

Les femmes au foyer assument la contribution la plus importante aux activités domestiques, avec 6,2 heures par jour, suivies des femmes en chômage (4,6 heures), des retraitées (4,0 heures) et des femmes en emploi (3,6 heures). Les femmes en emploi accordent ainsi environ 42 % moins de temps à ces tâches que les femmes au foyer. Les hommes en chômage sont ceux qui accordent le plus de temps aux activités domestiques, avec 3,6 heures par jour, suivis par les retraités (3,2 heures). Au total, l'importance respective accordée au temps professionnel et au temps domestique par les hommes et les femmes selon leur statut d'occupation n'a guère varié depuis l'enquête de 1992 et présente de grandes similarités avec les résultats observés en 1986.

Les personnes en emploi disposent de moins de temps pour les activités de soins personnels que celles avec un autre statut d'occupation. Ainsi, les femmes en emploi peuvent allouer 10, 4 heures par jour à ces activités, contre 11,2 chez les femmes au foyer et 11,9 chez les retraitées. Ce sont les hommes en emploi qui consacrent le moins de temps aux soins personnels, avec 10,1 heures par jour, comparativement à 11,9 pour les retraités, qui sont les plus choyés sur ce plan parmi les hommes de 15 ans et plus.

En 1998, ce sont les hommes en chômage qui disposent le plus de temps libre, avec 9,0 heures par jour, suivis par les retraités avec 8,7 heures par jour. De la même façon, les femmes en chômage arrivent au premier rang dans la population féminine pour ce qui est du temps libre, avec 8,0 heures par jour, suivies des retraitées avec 7,9 heures par jour. Les femmes en emploi sont les plus défavorisées sur ce rapport, avec 4,6 heures par jour. Au cours des années, le temps libre a eu tendance à augmenter tant pour les hommes que pour les femmes dans les divers statuts d'occupation, excepté pour les hommes et les femmes à la retraite ainsi que pour les femmes au foyer.

Selon la situation familiale

Les variables reliées à la structure familiale, telles que la situation familiale proprement dite, la présence et l'âge des enfants, la taille de la famille et le statut matrimonial, décrivent des aspects souvent complémentaires de l'emploi du temps.

Les femmes qui demeurent seules sont celles qui allouent le moins de temps aux activités productives, avec 5,0 heures par jour en 1998 (tableau 22.6). Ce groupe compte cependant une forte proportion de femmes de 65 ans et plus (44,8 %), qui sont arrivées à l'âge de la retraite; l'essentiel de leur temps productif est associé aux tâches domestiques. En conséquence, le groupe des femmes seules dispose de 11,4 heures par jour de temps personnel et de 7,5 heures de temps libre. Quant aux hommes vivant seuls, leur contribution productive s'établit à 6,5 heures par jour, dont 2,3 heures sont consacrées aux activités domestiques et 4,2 au temps professionnel. La contribution productive des hommes et des femmes seuls a connu des variations mineures au cours des années sans qu'il se dégage une tendance précise.

Tableau 22. 6
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et la situation familiale, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'activités	Vivant avec conjoint		Familles monoparentales		Personnes seules	Enfants vivant avec parents	Total[2]
	Avec enfants de < 25 ans	Sans enfants de < 25 ans	Avec enfants de < 25 ans	Avec enfants de > 25 ans			
	h/j						
Hommes	**24,0**	**24,0**	**—**	**—**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	5,8	3,5	—	—	4,2	4,4	4,7
Domestique	3,2	2,7	—	—	2,3	1,2	2,5
Personnel	10,3	11,1	—	—	10,5	10,5	10,6
Libre	4,6	6,7	—	—	7,0	7,9	6,2
Résiduel	–	–	—	—	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	3,7	2,3	2,8	–	1,9	5,0	3,1
Domestique	5,4	4,2	5,1	4,2	3,1	2,1	4,1
Personnel	10,5	11,2	10,8	12,6	11,4	10,7	11,0
Libre	4,3	6,3	5,3	6,7	7,5	6,2	5,8
Résiduel	–	–	–	0,5	–	–	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.
2. La catégorie « autre » est omise dans ce tableau.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

Les enfants de 15 ans et plus qui demeurent chez leurs parents se livrent à une contribution productive non négligeable, particulièrement les filles, avec 7,1 heures de temps productif par jour. Leur prestation s'avère cependant modeste en ce qui a trait aux activités domestiques, bien qu'elle soit en hausse par rapport aux années antérieures : 1,2 heure par jour dans le cas des garçons et 2,1 heures dans celui des filles. En raison de la proportion élevée d'étudiantes dans cette catégorie de répondants, c'est le groupe de femmes pour lequel la durée du temps professionnel s'avère le plus longue, avec 5,0 heures par jour. Il s'agit de la seule situation où le temps professionnel des femmes s'avère supérieur à celui de leurs vis-à-vis masculins. Le temps productif des garçons et des filles vivant chez leurs parents a néanmoins enregistré une baisse substantielle entre 1992 et 1998, soit environ une heure par jour dans le cas des garçons et 0,7 heure dans celui des filles.

Les personnes avec un conjoint et des enfants de moins de 25 ans supportent le fardeau d'activités productives le plus lourd, soit 9,1 heures par jour dans le cas des femmes et 9,0 heures dans celui des hommes. En conséquence, elles sont les moins bien pourvues en temps disponible pour les soins personnels et les activités de temps libre. Les hommes de ce groupe allouent 5,8 heures par jour aux activités professionnelles; ce résultat est le plus élevé dans la population considérée selon la situation familiale. Ils dédient en outre 3,2 heures par jour aux tâches domestiques. Pour leur part, les femmes de ce groupe sont celles qui accordent le plus de temps aux activités domestiques dans la population de 15 ans et plus considérée sous l'angle de la situation familiale, avec 5,4 heures par jour. Elles contribuent en outre pour 3,7 heures par jour aux activités professionnelles. La prestation productive des hommes et des femmes ayant un conjoint et des enfants de moins de 25 ans a augmenté depuis 1986. Dans le cas des hommes, la hausse d'une heure du temps domestique a été en partie compensée par un recul de 0,7 heure du temps professionnel; dans le cas des femmes, une légère réduction des activités domestiques s'est accompagnée d'une hausse marquée (environ une heure par jour) du temps professionnel.

Les personnes avec un conjoint et sans enfants de moins de 25 ans sont âgées de 55 ans et plus dans une proportion de 55 % environ; dans 88,4 % des cas, elles vivent avec un conjoint seulement. Elles allouent moins de temps aux activités productives que les répondants avec un conjoint et des enfants de moins de 25 ans : l'écart est de 2,8 heures par jour dans le cas des hommes et de 2,7 heures dans celui des femmes. Chez les hommes, la différence est attribuable principalement au temps professionnel (2,3 heures en moins); chez les femmes, l'écart provient à parts presque égales du temps domestique (1,2 heure par jour en moins) et du temps professionnel (1,4 heure par jour en moins).

Le fardeau productif des mères monoparentales avec des enfants de moins de 25 ans est moindre que celui des femmes vivant avec un conjoint et des enfants de moins de 25 ans. Au total, elles allouent environ 1,3 heure en moins par jour au temps productif, la différence provenant pour la plus grande part du fait qu'elles

consacrent environ 0,9 heure par jour de moins aux activités professionnelles. Elles disposent donc d'environ une heure par jour de plus de temps libre et d'un peu plus de temps personnel que leurs homologues vivant avec un conjoint et des enfants de moins de 25 ans. Au cours des années, le temps productif des mères monoparentales avec des enfants de moins de 25 ans a présenté une légère tendance à la baisse résultant d'une réduction du temps professionnel, en partie compensée par une hausse du temps domestique.

D'autres variables permettent d'apporter des précisions additionnelles à cette description sommaire de l'effet de la situation familiale sur l'emploi du temps. Dans le cas des personnes avec des enfants de moins de 25 ans, l'effet de la présence d'enfants sur les activités des parents dépend fortement de l'âge du plus jeune enfant vivant dans le ménage (tableau 22.7).

Ainsi, les femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans affichent un bilan productif comparable à celui de leurs homologues masculins (9,6 heures contre 9,8 heures par jour), en conséquence surtout des 6,6 heures par jour accordées au temps domestique. Entre 1986 et 1998, les femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans ont eu tendance à voir s'allonger leur journée productive d'une heure environ par jour, au détriment du temps disponible pour leurs soins personnels ou pour les activités de temps libre. Chez leurs vis-à-vis masculins, les variations observées ne permettent pas de discerner de tendance précise. Les hommes

Tableau 22.7
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et l'âge des enfants vivant avec le répondant, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'activités	Aucun de < 19 ans	Au moins un de < 5 ans	De 5 à 19 ans	Autre	Total
			h/j		
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	4,1	6,0	6,4	4,7	4,7
Domestique	2,2	3,9	2,5	3,5	2,5
Personnel	10,8	10,1	10,2	10,4	10,6
Libre	6,9	4,0	4,8	5,4	6,2
Résiduel	–	–	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	2,8	3,0	3,9	4,6	3,1
Domestique	3,4	6,6	4,8	5,3	4,1
Personnel	11,2	10,2	10,8	10,1	11,0
Libre	6,5	4,1	4,5	4,0	5,8
Résiduel	–	–	–	–	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

avec au moins un enfant de moins de 5 ans accordent 3,9 heures par jour aux activités domestiques, soit 1,4 heure de plus que les pères dont les enfants ont entre 5 et 19 ans.

L'atteinte de l'âge scolaire par les enfants a pour effet de réduire sensiblement les exigences au plan des tâches domestiques. Les femmes dont les enfants ont entre 5 et 19 ans consacrent ainsi environ 1,8 heure de moins par jour aux tâches domestiques (par rapport à celles avec au moins un enfant de moins de cinq ans) et augmentent leurs activités professionnelles d'environ une heure par jour. Elles disposent également d'une marge plus grande pour les soins personnels et le temps libre. Lorsque les enfants ont entre 5 et 19 ans, ce sont les hommes qui ont la contribution productive la plus lourde, avec 9,0 heures par jour contre 8,7 heures pour les femmes. Entre 1986 et 1998, les hommes avec des enfants de 5 à 19 ans ont vu leur journée productive se prolonger d'environ une heure, partagée en parts à peu près égales entre une hausse du temps professionnel et du temps domestique. Chez les femmes, les variations enregistrées ne permettent pas d'observer de tendance particulière.

Le temps productif varie aussi en fonction du statut matrimonial (tableau 22.8). Les veufs et les veuves sont ceux qui accordent le moins de temps aux activités productives, particulièrement en ce qui a trait aux activités professionnelles. Comme il s'agit dans une proportion de 77,6 % de personnes de 65 ans et plus, le profil de

Tableau 22.8
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et le statut matrimonial, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'activités	Mariée(e) ou union libre	Veuf ou veuve	Séparé(e) ou divorcé(e)	Célibataire jamais marié(e)	Total
			h/j		
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	4,7	0,5	5,5	4,8	4,7
Domestique	3,0	2,5	2,2	1,5	2,5
Personnel	10,7	12,0	10,3	10,4	10,6
Libre	5,6	8,8	6,0	7,4	6,2
Résiduel	–	0,1	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	3,0	0,3	2,7	4,4	3,1
Domestique	4,9	3,4	4,0	2,7	4,1
Personnel	10,9	11,9	10,8	10,8	11,0
Libre	5,2	8,1	6,5	6,1	5,8
Résiduel	–	0,1	–	–	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

leur emploi du temps correspond d'assez près à celui que l'on observe chez les 65 ans et plus ou chez les retraités. Pour leur part, les célibataires jamais mariés comptent dans leurs rangs une bonne proportion de personnes âgées de moins de 25 ans (54,8 %), soit principalement des enfants demeurant chez leurs parents (54,2 %). C'est pourquoi leur profil d'emploi du temps correspond d'assez près à celui que l'on enregistre chez les 15-24 ans ou même chez les étudiants. Comme on l'a observé chez les étudiants, les célibataires ont eu tendance entre 1986 et 1998 à réduire le temps accordé aux activités productives, et plus particulièrement aux activités professionnelles.

Contrairement à ce que l'on pouvait observer lors des enquêtes précédentes, les femmes séparées ou divorcées consacrent moins de temps aux activités productives en 1998 que les femmes mariées ou en union libre; l'écart atteint environ 1,2 heure par jour. Les femmes mariées ou en union libre allouent 4,9 heures par jour aux tâches domestiques, soit près d'une heure de plus que les femmes séparées ou divorcées; en outre, elles allouent davantage de temps que ces dernières aux activités professionnelles, le tout au détriment du temps disponible pour les activités de temps libre. Pour leur part, les hommes mariés ou en union libre ont un fardeau productif égal à celui des hommes séparés ou divorcés; seule la répartition entre tâches domestique et activités professionnelles diffère. Les hommes séparés ou divorcés accordent davantage de temps aux activités professionnelles et en allouent moins aux activités domestiques. Les femmes séparées ou

Tableau 22.9
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et la taille du ménage, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'activités	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes ou plus	Total
			h/j		
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	4,2	3,9	5,3	5,3	4,7
Domestique	2,3	2,5	2,3	2,8	2,5
Personnel	10,5	10,9	10,6	10,4	10,6
Libre	7,0	6,8	5,7	5,5	6,2
Résiduel	–	–	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	1,9	2,4	3,5	4,1	3,1
Domestique	3,1	4,0	4,1	4,7	4,1
Personnel	11,4	11,4	10,9	10,4	11,0
Libre	7,5	6,2	5,3	4,8	5,8
Résiduel	–	–	0,1	–	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

divorcées ont eu tendance a réduire le temps accordé aux activités productives au cours des années; on observe la tendance inverse chez leurs vis-à-vis de sexe masculin, si bien que ces derniers consacrent maintenant une heure de plus aux activités productives que leurs homologues de sexe féminin. Par ailleurs, il ne se dégage pas de tendance précise chez les personnes mariées ou en union libre au cours des années en ce qui a trait au temps productif.

Enfin, le nombre de personnes vivant dans le ménage exerce aussi une influence sur l'emploi du temps (tableau 22.9). En règle générale, le temps consacré aux activités productives augmente avec le nombre de personnes que compte le ménage, autant chez les hommes que chez les femmes. Ainsi les femmes et les hommes vivant dans des ménages comptant 4 personnes ou plus accordent respectivement 2,4 heures et 1,8 heure de plus aux activités productives que leurs homologues vivant dans des ménages constitués de deux personnes. Dans le cas des femmes, ce temps productif supplémentaire est prélevé à raison d'une heure par jour sur le temps accordé aux soins personnels et de 1,4 heure par jour sur le temps libre. Pour leur part, les hommes réduisent de 0,5 heure par jour leur temps personnel et de 1,3 heure par jour leur temps libre.

Entre 1986 et 1998, les femmes vivant dans des ménages comptant 4 personnes ou plus ont augmenté de 0,9 heure par jour leur temps productif, le tout essentiellement aux dépens du temps disponible pour les activités de soins personnels. Dans le cas des hommes vivant dans ce type de ménage, on n'enregistre pas de hausse du temps productif au cours des années; cependant, la répartition entre temps professionnel et temps domestique s'est modifiée, le temps consacré aux activités domestiques augmentant avec la taille du ménage. Il semble que l'on assiste à une modification des rôles masculins et féminins lorsque la taille du ménage augmente. Les hommes passent maintenant plus de temps aux activités domestiques, et les femmes accroissent à la fois leurs activités domestiques et professionnelles. En 1986, on observait le phénomène inverse. Les hommes assumaient la hausse du temps professionnel, et les femmes modifiaient la répartition de leur temps productif entre activités professionnelles et domestiques, au profit de ces dernières.

Selon le revenu personnel et la scolarité

Le temps productif des hommes et des femmes a tendance à augmenter parallèlement avec le revenu personnel et la scolarité. Ainsi, il s'accroît en général d'une classe de revenu à l'autre, tant pour les hommes que pour les femmes (tableau 22.10). En 1998, les femmes gagnant 40 000 $ et plus sont celles qui ont les journées productives les plus longues avec 9,7 heures par jour réparties à raison de 5,9 heures en temps professionnel et de 3,7 heures en temps domestique. Leurs vis-à-vis masculins allouent environ 1,4 heure de moins par jour aux activités productives, avec 8,3 heures. La plus grande partie de l'écart s'explique par le fait que les hommes consacrent 1,1 heure de moins par jour aux tâches domestiques.

Les hommes et les femmes avec les niveaux de revenu personnel les plus élevés sont ceux qui ont le moins de temps pour leurs soins personnels et pour les activités de temps libre. Ainsi, comparativement aux femmes qui gagnent entre 10 000 $ et 20 000 $ par année, les femmes avec un revenu personnel de 40 000 $ et plus ont 1,8 heure de moins de temps libre par jour et 0,6 heure de moins pour leurs soins personnels. Chez les hommes, on observe un écart respectif de 1,4 heure et de 0,4 heure pour ces mêmes activités.

Au cours des années, on a observé des changements significatifs dans l'emploi du temps selon le niveau de revenu. Il importe cependant de préciser que la définition des classes de revenu pour les trois enquêtes sur l'emploi du temps ne tient par compte de la hausse des prix entre 1986 et 1998 (l'indice des prix à la consommation – IPC – a augmenté de 35 % entre 1986 et 1997), de sorte que les catégories de revenu ne sont pas vraiment comparables en termes réels d'une année à l'autre. En conséquence de la non-indexation des limites des diverses classes de revenu au cours des années, il faut s'attendre à ce qu'il soit possible d'atteindre un niveau de revenu personnel donné avec un moins grand nombre d'heures allouées au temps professionnel. En corollaire, on peut penser qu'en 1998 l'échelon des 40 000 $ et plus contient en bonne partie des personnes qui se seraient situées à des échelons de revenu inférieurs en 1986.

Tableau 22.10

Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certains groupes d'activités selon le sexe et le revenu personnel des répondants, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'activités	Aucun revenu	Moins de 10,000 $	10,000 $ à 19,999 $	20,000 $ à 29,999 $	30,000 $ à 39,999 $	40,000 $ et plus	Non déclaré	Total
				h/j				
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	2,8	3,6	4,1	4,8	5,0	5,7	4,4	4,7
Domestique	1,8	1,7	2,3	2,4	3,1	2,6	2,8	2,5
Personnel	11,3	10,7	10,8	10,5	10,2	10,4	11,0	10,6
Libre	8,0	8,0	6,7	6,3	5,8	5,3	5,8	6,2
Résiduel	0,1	–	–	–	–	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	0,9	2,9	2,8	4,6	4,8	5,9	2,9	3,1
Domestique	5,5	3,6	4,4	4,1	3,6	3,7	3,7	4,1
Personnel	11,4	11,0	10,7	10,4	10,8	10,1	11,4	11,0
Libre	6,2	6,5	6,1	4,9	4,7	4,3	5,9	5,8
Résiduel	–	–	–	–	–	–	0,1	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

Chez les hommes comme chez les femmes, la progression du temps professionnel est plus importante d'un échelon à l'autre de revenu en 1998 que lors des enquêtes précédentes. Cependant, chez les femmes, il n'y a qu'à l'échelon de revenu le plus élevé que le temps professionnel s'avère plus important en 1998 qu'en 1992; chez les hommes, la situation est restée à peu près la même.

Par ailleurs, à tous les échelons de revenu sauf un, les hommes consacrent davantage de temps aux activités domestiques qu'en 1992; dans le cas des femmes, on observe la même tendance, sauf aux deux échelons supérieurs de revenu. En 1998, à tous les échelons de revenu, les femmes consacrent davantage de temps aux activités productives que les hommes se trouvant au même échelon de revenu personnel.

Le temps productif des hommes et des femmes tend également à augmenter avec le degré de scolarité atteint (tableau 22.11). Chez les femmes ayant atteint le niveau des études universitaires, il s'élève à 8,8 heures par jour en 1998, contre 7,4 heures par jour pour celles qui ont terminé leurs études secondaires avec l'obtention d'un diplôme. On observe qu'à mesure que s'élève le niveau d'éducation atteint par les répondantes, la durée moyenne du temps professionnel s'accroît.

Tableau 22.11
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à certains groupes d'activités selon la scolarité, population de 15 ans et plus, Québec, 1998

Sexe et groupe d'activités	Études élémentaires	Études secondaires partielles	Diplôme d'études secondaires	École des métiers	Études collégiales	Études universitaires	Total[2]
				h/j			
Hommes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	2,1	3,9	5,2	4,9	4,8	5,4	4,7
Domestique	3,0	2,4	3,0	2,3	2,1	2,8	2,5
Personnel	12,3	10,6	10,5	10,6	10,2	10,4	10,6
Libre	6,6	7,0	5,3	6,1	6,9	5,4	6,2
Résiduel	–	–	–	0,1	–	–	–
Femmes	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**	**24,0**
Professionnel	0,5	1,7	2,9	2,7	4,2	5,0	3,1
Domestique	3,9	4,1	4,5	4,7	3,9	3,8	4,1
Personnel	12,1	11,5	10,9	10,8	10,6	10,2	11,0
Libre	7,4	6,6	5,7	5,8	5,3	5,0	5,8
Résiduel	–	0,1	–	–	–	–	–

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.
2. La catégorie « non déclaré » est omise dans ce tableau.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.

Dans le cas des activités domestiques, ce sont les femmes ayant fait des études à une école de métier qui y accordent le plus de temps et ce sont celles aux deux extrémités de l'échelle de la scolarité qui y consacrent le moins de temps. Les femmes avec des études de niveau élémentaire ou moins sont celles qui consacrent le moins de temps aux activités professionnelles; ce groupe compte plus de 62 % de personnes âgées de 65 ans et plus qui ont sans doute joint pour la plupart les rangs des retraitées. Par ailleurs, les femmes avec les niveaux de scolarité les plus élevés allouent la part la plus importante de leur temps productif aux activités professionnelles; le recours à des substituts marchands est une hypothèse parfois évoquée comme explication de la réduction du temps alloué aux tâches domestiques. Une autre thèse veut que les femmes les plus scolarisées parviennent en général à établir un partage plus égalitaire des tâches domestiques avec leur conjoint (Shelton et John, 1996, p. 305). En général, plus une femme est scolarisée, moins elle dispose de moments libres et de temps pour les activités de soins personnels.

Chez les hommes, les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires et ceux ayant effectué des études universitaires affichent la prestation productive la plus élevée, avec 8,2 heures par jour. Les hommes de ces deux groupes sont ceux qui consacrent le plus de temps aux activités professionnelles. Les hommes avec des études de niveau élémentaire ou moins (comprenant 54,0 % d'hommes âgés de 65 ans et plus) ont la contribution productive la moins importante, soit 5,1 heures par jour; c'est la seule catégorie où le temps domestique s'avère plus important que le temps professionnel. Sauf pour ce dernier groupe, les profils d'emploi du temps des hommes selon la scolarité présentent moins de contrastes que les profils des femmes.

La façon de mesurer la scolarité présente des variantes d'une enquête à l'autre; il est donc difficile de déterminer avec précision comment l'emploi du temps selon la scolarité a évolué entre 1986 et 1998.

Conclusion

Sans être imperméable au changement, l'emploi du temps se caractérise par une importante force d'inertie dans le court et le moyen terme. L'emploi du temps peut être vu comme la résultante d'une multitude de cycles qui s'imbriquent les uns aux autres et dans lesquels des modifications doivent se produire pour qu'un changement significatif dans les moyennes de temps soit perceptible. De tels changements doivent se répercuter sur la routine quotidienne, le cycle hebdomadaire ou le rythme saisonnier des activités sur lesquelles s'exerce une série de contraintes naturelles, physiologiques et sociales parfois immuables. Une journée comptera toujours 24 heures et les gens devront toujours se nourrir, se reposer et dormir. Les comportements exprimés sur l'ensemble du cycle de vie des

individus, sur leur calendrier de vie reproductive et sur la durée de leur carrière professionnelle, à travers les hauts et les bas des cycles économiques, doivent être durablement infléchis pour qu'une tendance devienne significative.

La comparaison des résultats observés au cours des années à partir des trois enquêtes budgets-temps dont on dispose pour la période 1986-1998 laisse voir que des changements notables dans l'utilisation du temps sont survenus ou sont en cours. Ainsi, les différences entre les hommes et les femmes s'atténuent, et la division sexuelle des tâches est nettement moins marquée que par le passé. Par ailleurs, il semble se produire une baisse tendancielle du temps personnel, compensée néanmoins par une hausse du temps libre. Le temps alloué aux activités productives est demeuré à peu près stable, mais sa répartition entre les activités professionnelles et les activités domestiques s'est modifiée, dans le cas des hommes, à l'avantage des dernières.

Bibliographie

ÅS, Dagfinn (1982). *Mesures sur l'utilisation du temps*, étude spéciale 7, Paris, OCDE, 31 p.

AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS (1997). *How Australian Use Their Time*, [En ligne], [http://www.abs.gov.au/websitedbs/].

BENERIA, Lourdes (1999). « Le travail non rémunéré : le débat n'est pas clos », *Revue internationale du travail*, vol. 138, n° 3, p. 317-342.

CAVAILLET, France (1998). « La production domestique des femmes réduit l'inégalité des revenus familiaux : une étude méthodologique sur des données françaises et espagnoles », *Économie et statistique*, n° 311, INSEE, p. 75-89.

CAVAILLET, France, Ann CHADEAU et Françoise CORÉ (1995). *Household Production in OECD Countries : Data Sources and Measurement Methods*, [En ligne], Paris, OCDE, 57 p. [http://www.oecd.org/std/housem.htm].

DUMONTIER, Françoise et Jean-Louis PAN KÉ SHON (1999). « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *INSEE Première*, n° 675, octobre, 4 p.

FLEMING, Robin et Anne SPELLERBERG (1999). *Using Time Use Data : A History of Time Use Survey and Uses of Time Use Data*, [En ligne], Wellington, Statistics New Zealand, 72 p. [http://www.stats.govt.nz/].

GOLDSMIDT-CLERMONT, Luisella et Elisabetta PAGNOSSIN-ALIGISAKI (1995). *Measures of Unrecorded Economic Activities in Fourteen Countries*, [En ligne], United Nation Development Programme (UNDP), Human Development Report Office (HDRO), Occasional Paper 20, January, 29 p. [http://www.undp.org/hdro/oc20a.htm].

HARVEY, Andrew S. (1993) « Time Use Measurement into the 21st Century », dans *Time Use Methodology : Towards Consensus*, Roma, Intituto Nazionale di Statistica, p. 9-10.

HAWRYLYSHYN, Oli (1977). « Towards a Definition of Non-Market Activities », *The Review of Income and Wealth*, series 23, n° 1, March, p. 79-96.

HAWRYLYSHYN, Oli (1978). « The Economic Nature and Value of Voluntary Activity in Canada », *Social Indicators research,* Dordrecht, Netherlands, p. 1-71.

LAROCHE, Denis (1992). « L'emploi du temps », dans *Portrait social du Québec*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, chapitre 6, p. 217-251.

LAROCHE, Denis (1996). « L'emploi du temps », dans *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, chapitre 7, p. 221-247.

LEFEBVRE, Pierre et Philip MERRIGAN (1999). « Comportements d'utilisation du temps non marchand des familles au Québec et au Canada : une modélisation sur les microdonnées du budget-temps de 1986 et de 1992 », *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, vol. 75, n° 4, décembre, p. 625-663.

PRONOVOST, Gilles (1998). « Les transformations des usages du temps, 1986-1992 », *Recherches sociographiques*, Québec, vol. XXXIX, n° 1, p. 121-148.

ROBINSON, John P. et Geoffrey GODBEY (1997). *Time for Life : The Surprising Ways Americans Use Their Time*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 367 p.

ROY, Caroline (1990). « Les emplois du temps dans quelques pays occidentaux », *Données sociales 1990*, Paris, INSEE, p. 223-225.

ROY, Caroline et Ghislaine GRIMLER (1990). « Activités domestiques : Faire, acheter, faire faire ou ne pas faire? », *INSEE Première*, n° 109, Paris, octobre, 4 p.

SILVER, Cynthia (2000). « Être présent : le temps que les couples à deux soutiens passent avec leurs enfants », *Tendances sociales canadiennes,* été, Statistique Canada, p. 25-29 (11-008).

STATISTIQUE CANADA (1999). *Aperçu sur l'emploi du temps des Canadiens en 1998*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 21 p. (12F0080XIF).

STATISTIQUE CANADA (1999). *Revue chronologique de la population active*, [Cédérom], Ottawa, Gouvernement du Canada (71F0004CXB).

STATISTICS NEW ZEALAND (1999). *New Zealand Time Use Survey : User's Guide*, prepared for the Ministry of Women's Affairs, [En ligne], Wellington, 48 p. [http://www.stats.govt.nz/].

SZALAI, Alexander (1972). *The Use of Time : Daily Activities of Urban and Suburban Populations in Twelve Countries*, The Hague, Mouton, 851 p.

Chapitre 23

Le partage du temps productif entre conjoints

Denis Laroche
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Les enquêtes sur l'emploi du temps permettent d'apporter une dimension nouvelle à divers débats engagés au cours des dernières décennies sur la question du temps productif. Ces remises en question font suite aux profondes transformations du marché du travail depuis le milieu du 20e siècle, et plus particulièrement à l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi.

Certains auteurs, comme Juliet Schor, estiment que le temps consacré au travail rémunéré, et par conséquent aux activités productives, a augmenté au cours des dernières décennies, laissant moins de temps pour les activités civiques et les occupations de temps libre. Les femmes seraient particulièrement affectées par cette hausse du temps productif (Schor, 1997). D'autres chercheurs constatent une réduction sur une longue période du temps consacré au travail rémunéré (Ausubel et Grübler, 1995) et du temps domestique (Gershuny, 1993; Robinson and Godbey, 1998). Par ailleurs, certains croient reconnaître un mouvement de convergence dans l'emploi du temps productif des hommes et des femmes (Stafford, 1980; Gershuny et Robinson, 1988).

Parallèlement, un grand nombre de chercheurs ont scruté la question du partage des activités domestiques entre les hommes et les femmes dans les ménages à deux revenus et les ménages à un seul revenu (Shelton, 1990; Marini et Shelton, 1993; Shelton et John, 1996). Cependant, les études sur l'identification de tendances à long terme du partage des activités domestiques et des tâches ménagères demeurent peu nombreuses au Québec et au Canada (Beaujot, 2000).

En 1998, Statistique Canada a réalisé, dans le cadre de l'Enquête sociale générale, une troisième enquête sur l'emploi du temps des Québécois et des Canadiens. Le chapitre précédent a traité des variations de l'emploi du temps en fonction de diverses variables sociodémographiques, telles que l'âge, l'occupation, l'éducation, le revenu et la situation familiale. Ce chapitre aborde la question

de l'emploi du temps productif des personnes qui vivent avec un conjoint, y compris celles qui ont des enfants. Cette approche permettra d'examiner comment le temps de travail productif, incluant les activités domestiques, se trouve réparti entre les hommes et les femmes et d'observer comment les termes de ce partage ont évolué entre 1986 et 1998 au Québec.

Précisions méthodologiques

Dans le cadre de cette analyse, le temps productif comporte deux composantes, soit le temps professionnel et le temps domestique. Une définition opérationnelle de ces concepts ainsi que les critères permettant de considérer une activité comme productive se trouvent au chapitre précédent.

Dans les dernières sections de ce chapitre, le concept de temps domestique est cependant désagrégé en diverses catégories d'activités, soit les travaux ménagers, les soins aux membres du ménage et les courses et emplettes. Pour leur part, les travaux ménagers se subdivisent en quatre groupes de tâches : la préparation des repas, le nettoyage et le rangement de la vaisselle après les repas, les travaux d'entretien intérieur du domicile et l'entretien extérieur.

L'entretien intérieur de la résidence inclut les tâches suivantes : le nettoyage à l'intérieur (ménage/époussetage), le lavage et le repassage, l'entretien des chaussures, la couture et la confection de vêtements ainsi que le raccommodage, le soin des plantes d'intérieur et des animaux domestiques. L'entretien extérieur comprend le nettoyage à l'extérieur (poubelles, déneigement, etc.), le jardinage, les réparations ainsi que les travaux d'entretien de l'habitation et des constructions annexes ainsi que du véhicule, la coupe et le rangement du bois de chauffage[1].

Pour des raisons de comparabilité avec les estimations de 1986 et de 1992, les activités d'administration du ménage (budget, liste d'épicerie, règlement des factures), diverses activités (emballage et déménagement, vente de garage, redéploiement des meubles du salon, etc.) ainsi que les déplacements associés aux activités ménagères ne sont pas inclus dans l'un ou l'autre de ces quatre groupes d'activités. La somme des durées estimées pour chacun des groupes d'activités reliées aux activités ménagères (tableaux 23.10 et 23.11) est donc légèrement inférieure au temps imputé à l'ensemble des travaux ménagers (tableaux 23.6 et 23.7).

1. En 1986, le soin des plantes d'intérieur et des animaux domestiques ainsi que le jardinage se trouvent agrégés au sein de la même variable (durac17); pour l'année 1986, cette variable est imputée entièrement à l'entretien intérieur, mais ne totalise environ qu'une minute par jour chez les hommes et les femmes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint. En 1992 et en 1998, le jardinage fait partie de l'entretien extérieur, alors que les activités reliées aux soins des plantes d'intérieur et des animaux domestiques font partie de l'entretien intérieur.

Cette analyse ne repose sur aucune définition normative particulière du partage des activités professionnelles, domestiques ou ménagères. Il faut réaliser que l'on peut adopter plusieurs définitions différentes de ce que constitue le partage du temps productif, comme de celui des activités domestiques et ménagères. À titre d'exemple, une première approche pourrait privilégier la disparition de toute division sexuelle des activités productives, incluant toute division du travail à la maison associée au sexe des personnes (accompagnée de la redéfinition des rôles « masculins » et « féminins »), avec le partage parfaitement égalitaire entre les hommes et les femmes de chacune des tâches domestiques. Une autre approche pourrait se caractériser par un remaniement, plus ou moins marqué, de la division du temps productif entre les sexes, incluant notamment les activités domestiques. Un tel remaniement pourrait impliquer la prise en charge par les hommes de certaines activités considérées traditionnellement comme « féminines », de la même façon que les femmes ont occupé des emplois professionnels considérés comme traditionnellement masculins, avec pour résultat de réduire ou même d'abolir les écarts entre le temps consacré par les hommes et celui alloué par les femmes aux activités domestiques et professionnelles.

La question du partage du temps productif et des travaux domestiques et ménagers sera abordée sous l'angle des budgets-temps. Dans ce cadre, il s'agira d'établir combien de temps les hommes et les femmes consacrent aux activités productives et aux diverses tâches et catégories de tâches domestiques de même que leur taux de participation à ces activités, à partir des données sur l'emploi du temps recueillies lors des enquêtes sociales générales de 1986, 1992 et 1998, réalisées par Statistique Canada. Chacune de ces enquêtes portait sur l'emploi du temps d'une seule personne interviewée au sein du ménage. Il n'est donc pas possible d'arriver à une estimation complète de l'emploi du temps de tous les individus (notamment les enfants de moins de 15 ans) vivant dans diverses catégories de ménages et d'établir une moyenne du partage réel des activités productives entre conjoints observé dans chaque ménage, puisque ce sont les individus de 15 ans et plus et non les ménages qui constituent l'unité d'enquête. Il est cependant possible de présenter la part du temps productif assumée par chacun des conjoints dans les types de ménages les plus courants, en supposant que les deux conjoints effectuent l'essentiel, sinon la totalité, des activités productives dans le ménage. La répartition, ou le partage, des activités productives entre conjoints est définie comme la proportion du temps moyen consacré à une activité productive par les hommes ou les femmes d'une catégorie donnée de ménage sur le total du temps moyen que les hommes et les femmes de la même catégorie de ménage allouent ensemble à cette activité. Le partage ainsi mesuré s'applique à l'ensemble des individus constituant une catégorie donnée de ménages.

Les résultats sur l'emploi du temps présentés dans ce chapitre portent sur une journée moyenne de 24 heures représentative des sept jours de la semaine. La population visée par l'Enquête sociale générale est constituée des personnes de 15 ans et plus, vivant hors des institutions. Un tableau en annexe présente le

nombre d'observations, les effectifs et les coefficients de variation approximatifs pour les différentes catégories de ménages considérées.

Tendances du partage du temps productif entre conjoints entre 1986 et 1998

En 1998, les hommes et les femmes vivant avec un conjoint allouent environ 33 % de leur journée aux activités productives. La durée du temps productif s'élève à 476 minutes (7,9 heures) par jour pour les femmes, contre 462 minutes (7,7 heures) pour leurs vis-à-vis masculins au cours d'une journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine (tableau 23.1). Les activités professionnelles occupent 61,5 % du temps productif chez les hommes, par rapport à 38,7 % chez les femmes. Dans le cas des activités domestiques (ou activités productives non marchandes), ces proportions s'inversent et se situent respectivement à 38,7 % et 61,3 %.

Évolution du temps productif pour l'ensemble des conjoints

Le tableau 23.1 présente également l'évolution du temps consacré aux activités productives et à ses deux composantes pour l'ensemble des hommes et des femmes vivant avec un conjoint en 1986, 1992 et 1998. Au cours des douze années écoulées entre la première et la dernière de ces trois enquêtes, le temps productif est demeuré assez stable. La durée du temps productif observée chez

Tableau 23.1
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à des activités de temps productif et ratio des activités de temps productif des hommes en regard de celles des femmes vivant avec un conjoint, Québec, 1986, 1992 et 1998

	1986	1992	1998		1986	1992	1998
	min				ratio		
Temps professionnel							
Hommes	331	290	284	H/F	2,0	1,8	1,5
Femmes	165	158	184				
Temps domestique							
Hommes	123	151	179	H/F	0,4	0,5	0,6
Femmes	296	280	292	F/H	2,4	1,9	1,6
Temps productif							
Hommes	454	441	462	H/F	1,0	1,0	1,0
Femmes	461	439	476				

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1986, 1992 et 1998, fichiers de microdonnées.

les hommes en 1998 dépasse de 8 minutes à peine celle mesurée en 1986; chez les femmes, l'écart atteint 15 minutes. Chez les hommes comme chez les femmes, l'année 1992 avait donné lieu à un léger recul du temps productif. Dans le cas des hommes, cette baisse du temps productif résultait d'une diminution importante des activités professionnelles, qui a coïncidé avec la récession économique du début des années 90 au Québec. Cette diminution a été en partie compensée par une augmentation des activités domestiques. Chez les femmes, le recul du temps productif observé en 1992 résulte de réductions légères du temps professionnel et du temps domestique.

Si le temps productif total n'a pas connu d'évolution considérable entre 1986 et 1998, chacune de ses deux composantes a fait l'objet de changements importants. Dans le cas des hommes, la durée des activités professionnelles semble marquée par une tendance continue à la baisse, passant de 331 minutes par jour en 1986 à 284 minutes en 1998, soit un recul de 14,2 %. Par contre, le temps que les hommes consacrent aux activités domestiques a augmenté de façon soutenue, passant de 123 minutes par jour en 1986 à 179 minutes en 1998, soit une hausse de 45,5 %. Les femmes suivent une tendance contraire à celle des hommes sur le plan du temps professionnel, celui-ci passant de 165 à 184 minutes par jour, soit une hausse de 11,5 %. Par ailleurs, en dépit de la hausse du temps domestique chez leurs conjoints, les femmes ont maintenu à peu près constant le temps accordé aux tâches domestiques.

En conséquence de ces changements, le ratio du temps professionnel des hommes sur celui des femmes[2] est passé de 2,0 en 1986 à 1,5 en 1998; en contrepartie, le ratio du temps domestique des femmes sur celui des hommes est passé de 2,4 à 1,6. Une telle évolution laisse entrevoir la convergence éventuelle du temps professionnel et du temps domestique des hommes et des femmes vivant avec un conjoint.

Par ailleurs, cette évolution modifie à peine la quasi-parité du temps productif des hommes et des femmes avec leur conjoint tout au long de la période. En 1986, le temps productif des femmes dépasse celui des hommes d'environ 7 minutes par jour. En 1992, cet écart se réduit à environ 2 minutes, puis remonte à 14 minutes par jour en 1998.

2. Selon Michael Bittman (1995, p. 8), c'est Iris Niemi de l'Agence statistique centrale de Finlande qui a la première employé ce genre de ratio. Bittman explique ainsi l'interprétation d'un tel ratio, qu'il désigne comme le *Sex equality ratio* : « Equality ratios are calculated by dividing the mean time spent by women in a particular activity by the mean time spent by men in the same category of time use. Given a commitment to equal sharing of unpaid work, the "optimal" equality ratio would be one. A number higher than one implies that women do a disproportionate share and a number lower than one implies that men do a disproportionate share ».

Évolution du temps productif des conjoints dans divers types de ménages

Le tableau 23.2 présente l'évolution du temps productif et de ses composantes chez les conjoints constituant divers types de ménages courants. Cette approche permet notamment d'observer l'effet de la présence d'enfants, et plus particulièrement de jeunes enfants, sur les activités productives des conjoints. Cinq catégories de ménages ont été retenues : l'ensemble des ménages où le répondant vit avec un conjoint; les ménages où le répondant réside avec un conjoint seulement; les ménages où le répondant habite avec un conjoint et des enfants de moins de 25 ans; les ménages où le répondant vit avec un conjoint et au moins un enfant de moins de 5 ans et, enfin, les ménages où le répondant demeure avec un conjoint et où les enfants ont entre 5 et 19 ans (cet agrégat regroupe les cas où tous les enfants du ménage ont entre 5 et 12 ans et ceux où au moins un enfant entre 13 et 19 ans fait partie du ménage). La catégorie des ménages où le répondant habite avec un conjoint et des enfants de moins de 25 ans inclut les deux dernières catégories de ménages avec enfants.

En général, l'évolution de chacun des types de ménages suit les tendances générales esquissées à la section précédente, mais on peut noter certaines exceptions intéressantes. Ainsi, contrairement aux hommes dans les autres types de ménages, les hommes avec une conjointe et des enfants de 5 à 19 ans ont augmenté le temps alloué au travail professionnel entre 1986 et 1998. Par ailleurs, les femmes vivant avec un conjoint seulement se démarquent de la tendance observée dans les autres types de ménages, avec une réduction notable de leur temps professionnel (leurs vis-à-vis masculins ont pour leur part à peine réduit ce volet de leur temps productif). Quant aux femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans, elles ont vu la durée de leurs activités professionnelles croître de plus de 30 % au cours de la période 1986-1998, celle-ci passant de 141 à 186 minutes par jour. La hausse est encore plus marquée, au cours de cette période, pour l'ensemble des femmes avec un conjoint et des enfants de moins de 25 ans et approche 40 %, passant de 159 à 222 minutes par jour.

Les hommes avec une conjointe et au moins un enfant de moins de 5 ans constituent le groupe qui a le plus augmenté le temps accordé aux activités domestiques, passant de 148 à 232 minutes par jour, soit une hausse de 57 %. Chez les femmes, ce sont celles avec un conjoint seulement qui présentent la hausse relative la plus élevée, soit 8 % de plus de temps domestique. Un tel changement a peut-être pu survenir grâce au recul de leur temps professionnel. Les femmes vivant avec un conjoint et des enfants de moins de 25 ans et celles avec un conjoint et des enfants de 5-19 ans semblent, quant à elles, avoir réduit leur temps domestique, peut-être en conséquence de leurs activités professionnelles accrues.

La présence d'enfants dans le ménage, et plus particulièrement la présence d'au moins un enfant de moins de 5 ans, s'accompagne d'une hausse substantielle du

Tableau 23.2

Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à des activités de temps productif, taux de participation et part des activités productives, selon le sexe et le genre de ménage, Québec, 1986[2], 1992 et 1998

Sexe et genre de ménage	Activités professionnelles			Activités domestiques			Total du temps productif		
	1986	1992	1998	1986	1992	1998	1986	1992	1998
Temps consacré aux activités productives				min/j					
Homme de 15 ans et plus avec conjointe	**331**	**290**	**284**	**123**	**151**	**179**	**454**	**441**	**462**
Avec conjointe seulement	228	236	221	123	142	155	350	378	376
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	391	345	350	125	165	192	516	511	542
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	431	324	356	148	200	232	579	524	589
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	364	336	393	127	174	153	491	510	547
Femme de 15 ans et plus avec conjoint	**165**	**158**	**184**	**296**	**280**	**292**	**461**	**439**	**476**
Avec conjoint seulement	176	152	136	231	202	249	408	354	386
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	159	164	222	335	333	324	494	497	546
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	141	138	186	382	407	398	523	545	584
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	208	198	249	305	279	295	513	477	544
Taux de participation aux activités productives				%					
Homme de 15 ans et plus avec conjointe	**62**	**52**	**52**	**71**	**78**	**87**	**91**	**94**	**96**
Avec conjointe seulement	44	42	40	73	76	83	89	90	94
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	72	62	64	71	80	90	93	96	99
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	78	58	67	82	90	97	99	97	100
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	68	61	68	61	79	89	89	96	99
Femme de 15 ans et plus avec conjoint	**38**	**34**	**40**	**96**	**97**	**98**	**98**	**99**	**99**
Avec conjoint seulement	38	31	29	93	96	99	98	99	100
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	39	36	48	98	99	98	99	100	99
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	33	29	43	97	100	98	98	100	100
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	52	41	51	99	99	99	100	99	99
Part des activités productives				%					
Homme de 15 ans et plus avec conjointe	**67**	**65**	**61**	**29**	**35**	**38**	**50**	**50**	**49**
Avec conjointe seulement	56	61	62	35	41	38	46	52	49
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	71	68	61	27	33	37	51	51	50
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	75	70	66	28	33	37	53	49	50
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	64	63	61	29	38	34	49	52	50
Femme de 15 ans et plus avec conjoint	**33**	**35**	**39**	**71**	**65**	**62**	**50**	**50**	**51**
Avec conjoint seulement	44	39	38	65	59	62	54	48	51
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	29	32	39	73	67	63	49	49	50
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	25	30	34	72	67	63	47	51	50
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	36	37	39	71	62	66	51	48	50

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.
2. Les résultats pour l'année 1986 ne couvrent que la période d'octobre à décembre et ne sont pas strictement comparables avec ceux des années 1992 et 1998 qui couvrent une année complète.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1986, 1992 et 1998, fichiers de microdonnées. Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie, 1994*.

temps consacré aux activités productives. Ainsi, en 1998, les hommes et les femmes vivant dans ce type de ménage consacrent respectivement environ 200 minutes de plus par jour aux activités productives que les personnes résidant avec un conjoint seulement.

Participation aux activités du temps productif

Le taux de participation à une activité, c'est-à-dire la proportion de la population ou d'une catégorie donnée de ménages qui déclare avoir consacré du temps à cette activité (même s'il ne s'agit que d'une minute) au cours d'une journée moyenne, permet de déterminer à quel point la pratique est généralisée et régulière au sein de la population ou d'un tel groupe. Les taux de participation aux activités du temps productif, présentés à la seconde section du tableau 23.2, sont voisins de 100 %, tant chez les hommes que chez les femmes dans les diverses catégories de ménages, sauf chez les hommes vivant avec une conjointe seulement.

Il faut de plus souligner que les taux de participation aux activités domestiques dépassent les taux de participation aux activités professionnelles. Ce résultat s'explique par le fait que le taux de participation est calculé pour une journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine. Si tous les répondants travaillaient exactement 5 jours par semaine à leur emploi, le taux de participation théorique aux activités professionnelles serait égal à 71,0 %. Dans le cas des activités domestiques, les taux de participation atteignent des niveaux plus élevés (ils sont même voisins de 100 % chez les femmes), ce qui implique que la grande majorité des personnes vivant avec un conjoint effectuent des tâches domestiques tous les jours de la semaine, même si la durée de cette participation peut parfois s'avérer assez brève.

Chez les hommes, les taux de participation aux activités domestiques présentent une tendance à la hausse dans tous les types de ménages entre 1986 et 1998, la progression s'avérant particulièrement élevée dans le cas des hommes avec une conjointe et des enfants de 5 à 19 ans, dont le taux est passé de 61 % à 89 %. Chez les hommes avec une conjointe et au moins un enfant de moins de 5 ans, le taux atteint 97 % en 1998.

Les taux de participation des hommes aux activités professionnelles affichent un important recul de 10 points de pourcentage entre 1986 et 1998, la baisse étant survenue essentiellement de 1986 à 1992. La diminution la plus importante s'observe chez la catégorie des hommes avec au moins un enfant de moins de 5 ans, et atteint 20 points de pourcentage entre 1986 et 1992. Elle a été suivie d'une remontée de 9 points de pourcentage entre 1992 et 1998.

Dans le cas des femmes, on peut observer une baisse des taux de participation en 1992 par rapport à 1986, suivie d'une hausse importante entre 1992 et 1998. Au cours de cette dernière période, ce sont les femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans qui présentent la hausse la plus importante, soit 14 points de

pourcentage. Par contre, les femmes vivant avec un conjoint seulement ont vu leur taux de participation aux activités professionnelles diminuer fortement entre 1986 et 1992, puis enregistrer une faible baisse additionnelle entre 1992 et 1998.

Partage des tâches productives entre les hommes et les femmes

La dernière section du tableau 23.2 présente le partage des tâches productives entre les hommes et les femmes vivant dans les divers types de ménages. Ce partage représente la part, exprimée en pourcentage, de la durée des activités assumée respectivement par les femmes et les hommes, par rapport au temps total alloué par les femmes et les hommes de la même catégorie de ménage à la même catégorie d'activité. Ainsi, à la seule exception de deux catégories de ménages en 1986, on constate que les hommes et les femmes assument les activités productives à parts égales dans tous les types de ménages au cours des trois années pour lesquelles on dispose de données.

Le partage des tâches dans chacune des composantes du temps productif paraît suivre une évolution quasi symétrique pour les hommes et pour les femmes. Les hommes assumaient en moyenne 67 % du total du temps professionnel en 1986; depuis, leur part a diminué, pour se situer à 61 % en 1998. Seuls les hommes avec de jeunes enfants s'écartent de cette proportion, avec 66 % du temps professionnel. Dans le cas du temps domestique, on observe une évolution parallèle chez les femmes qui ont vu leur part passer de 71 % en 1986 à 62 % en 1998. Seules les femmes avec des enfants entre 5 et 19 ans s'écartent significativement de cette proportion, pour prendre en charge 66 % du travail domestique.

Temps alloué aux activités productives selon la situation d'emploi des conjoints

Les résultats présentés à la section précédente ne tiennent pas compte de la situation d'emploi des conjoints. Un peu moins du tiers des hommes et des femmes vivant avec un conjoint appartiennent à des ménages à double revenu en emploi à temps plein, c'est-à-dire que les deux conjoints consacrent chacun 30 heures ou plus par semaine à un emploi. Le tableau 23.3 présente les résultats pour les ménages à double revenu en emploi à temps plein de même que les résultats pour le type le plus courant de ménage à un seul revenu, dans lequel le conjoint occupe un emploi à temps plein et où la conjointe n'occupe pas d'emploi à temps plein ou à temps partiel (la conjointe peut se trouver en chômage, au foyer, à la retraite, etc.). Environ 22 % des hommes et des femmes vivant avec un conjoint se trouvent dans cette catégorie de ménage. Ces deux catégories regroupent donc près de 55 % des hommes et des femmes vivant avec un conjoint sur les neuf catégories qu'il est possible d'obtenir avec les trois situations d'emploi suivantes : temps plein, temps partiel et sans emploi. L'Enquête sociale générale de 1986 ne comportait pas de variable permettant d'établir la situation d'emploi

des conjoints; aussi, les données sur le partage des tâches productives dans ces diverses catégories de ménages ne sont-elles disponibles que pour les années 1992 et 1998.

La prise en compte de la situation d'emploi des conjoints permet de faire ressortir un net contraste en matière de temps productif entre les ménages à double revenu et ceux à un seul revenu. Le premier type de ménage affiche un bilan supérieur au second. Le total du temps productif atteint 1 168 minutes par jour chez les hommes et les femmes de 15 ans et plus vivant dans des ménages à double revenu, contre 955 minutes par jour chez les hommes et les femmes de 15 ans et plus vivant dans des ménages à un seul revenu. Ainsi, le ratio du temps productif dans l'ensemble des ménages à double revenu sur celui des ménages à un seul revenu atteint un peu plus de 1,2; en d'autres termes, les personnes vivant dans des ménages à double revenu allouent ensemble environ 20 % plus de temps en

Tableau 23.3

Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à des activités de temps productif par les hommes et les femmes, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998

Statut d'emploi des conjoints et genre de ménage	Activités professionnelles		Activités domestiques		Total du temps productif	
	1992	1998	1992	1998	1992	1998
	min/j					
Homme en emploi, avec conjointe en emploi	**387**	**398**	**153**	**177**	**540**	**575**
Avec conjointe seulement	379	413	139	139	518	552
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	385	384	166	197	551	581
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	366	385	205	220	571	605
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	356	471	198	139	555	609
Femme en emploi, avec conjoint en emploi	**337**	**359**	**223**	**234**	**559**	**593**
Avec conjoint seulement	398	353	115	201	513	554
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	299	366	281	246	580	612
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	293	355	315	292	608	647
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	331	382	245	247	576	628
Homme en emploi, avec conjointe sans emploi	**390**	**383**	**142**	**138**	**532**	**521**
Avec conjointe seulement	427	373	132	116	559	489
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	386	408	148	141	534	548
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	353	405	195	192	548	597
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	391	442	114	113	505	554
Femme sans emploi, avec conjoint en emploi	**22**	**41**	**383**	**393**	**405**	**434**
Avec conjoint seulement	28	8	259	296	288	304
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	15	44	423	441	438	485
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	10	14	508	508	519	522
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	–	88	365	392	365	480

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992 et 1998, fichiers de microdonnées.
Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie, 1994.*

moyenne aux activités productives que celles faisant partie d'un ménage à un seul revenu. Le ratio le plus élevé, soit 1,4, est atteint chez les ménages constitués de deux conjoints seulement. Enfin, dans les diverses catégories de ménages avec des enfants, le ratio se situe autour de 1,2.

Le contraste entre les ménages à double revenu et ceux à un seul revenu prend davantage de relief à l'examen de chacune des deux composantes du temps productif. Il n'est pas surprenant de constater que les ménages à double revenu consacrent presque deux fois plus de temps aux activités professionnelles que les ménages à un seul revenu; plus exactement, le ratio atteint 1,8 pour les hommes et les femmes de 15 ans et plus vivant respectivement dans ces deux catégories de ménages. Ce ratio atteint un sommet de 2,0 chez les ménages composés de deux conjoints seulement; c'est donc dire que les ménages à double revenu formés de deux conjoints seulement consacrent en moyenne aux activités professionnelles le double du temps mis par leurs vis-à-vis des ménages à un seul revenu. Le ratio est moindre dans toutes les catégories de ménages avec des enfants et varie entre 1,6 et 1,8 en 1998, la valeur la plus élevée s'appliquant aux ménages comptant au moins un enfant de moins de 5 ans.

Par contre, les écarts entre les ménages à double revenu et ceux à un seul revenu sont moins importants dans le cas des activités domestiques que dans celui des activités professionnelles. En outre, comme on pouvait s'y attendre, les hommes et les femmes vivant dans les ménages à double revenu consacrent ensemble moins de temps aux activités domestiques que les partenaires des ménages à un seul revenu. Le ratio du temps consacré aux activités domestiques par les ménages à double revenu sur celui des ménages à un seul revenu est de 0,8. Autrement dit, les hommes et les femmes de 15 ans et plus dans les ménages à double revenu allouent ensemble près de 20 % moins de temps aux activités domestiques que leurs vis-à-vis des ménages à un seul revenu. Ce ratio est le même en 1998 pour toutes les catégories de ménages, sauf ceux qui comptent au moins un enfant de moins de 5 ans, où il dépasse de peu 0,7. Dans ce cas, les ménages à double revenu comptant au moins un enfant de moins de 5 ans allouent environ 30 % moins de temps aux activités domestiques que les ménages à un seul revenu.

Partage du temps productif dans les ménages à double revenu d'emploi

Chez les ménages à double revenu d'emploi, la présence des deux conjoints sur le marché du travail semble se traduire par un rapprochement marqué des taux de participation à chacune des composantes des activités productives (tableau 23.4). Ainsi, pour l'ensemble des hommes vivant dans des ménages à double revenu où chacun des conjoints travaille plus de 30 heures par semaine, le taux de participation aux activités du temps professionnel atteint le seuil de 70 %, ce qui correspond à peu près à un emploi sur 5 jours par semaine. Dans certaines catégories de ménages à double revenu, les taux de participation aux activités professionnelles

n'affichent que des hausses de quelques points de pourcentage entre 1992 et 1998. Les hommes avec au moins un enfant de moins de 5 ans et ceux avec des enfants de 5 à 19 ans vivant dans des ménages à double revenu s'écartent de façon significative de cette tendance et ont vu leur taux de participation augmenter de façon marquée pour atteindre respectivement 75 % et 76 % en 1998. Un tel taux indique qu'une certaine proportion des hommes de ce groupe travaillent à un emploi au moins durant six jours par semaine, soit qu'ils occupent des postes fractionnés ou que leur quart de travail chevauche deux journées.

Dans le même intervalle, la hausse de 79 % à 93 % du taux de participation aux activités domestiques par les hommes de 15 ans et plus, vivant dans les ménages à double revenu, équivaut à peu près à une journée additionnelle par semaine en moyenne, avec une participation quelconque à de telles activités. Cette hausse peut résulter d'une participation en plus grand nombre des hommes ou d'une

Tableau 23.4

Taux de participation[1] des hommes et des femmes à des activités de temps productif, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998

Statut d'emploi des conjoints et genre de ménage	Activités professionnelles		Temps domestique		Total du temps productif	
	1992	1998	1992	1998	1992	1998
			%			
Homme en emploi, avec conjointe en emploi	68	70	79	93	98	100
Avec conjointe seulement	62	72	76	91	98	100
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	69	69	83	95	97	100
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	69	75	95	100	98	100
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	66	76	86	90	96	100
Femme en emploi, avec conjoint en emploi	67	72	94	98	99	100
Avec conjoint seulement	73	62	88	98	98	100
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	62	76	99	98	100	100
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	56	76	100	96	100	100
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	64	77	100	100	100	100
Homme en emploi, avec conjointe sans emploi	68	68	77	77	97	96
Avec conjointe seulement	70	67	77	68	100	95
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	68	71	76	80	96	96
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	61	71	89	96	98	100
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	70	75	66	80	93	100
Femme sans emploi, avec conjoint en emploi	7	15	99	100	99	100
Avec conjoint seulement	9	11	100	100	100	100
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	6	15	99	100	99	100
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	7	8	100	100	100	100
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	–	2[illegible]	98	100	98	100

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1998, fichier de microdonnées.
Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, 1994.

participation plus régulière de leur part aux activités domestiques. Cependant, comme l'indique l'augmentation des moyennes de temps au tableau 23.3, la participation des hommes au cours d'une journée additionnelle est associée à une hausse d'environ 24 minutes du temps moyen alloué aux activités domestiques à chaque jour. C'est chez les hommes vivant avec une conjointe seulement que la hausse du taux de participation aux activités domestiques s'avère la plus importante, celui-ci passant de 76 % en 1992 à 91 % en 1998 (mais sans changement dans la durée des activités domestiques entre 1992 et 1998). Chez les hommes vivant avec de jeunes enfants, le taux de participation atteint 100 % en 1998, en hausse de cinq points de pourcentage.

Au cours de la même période, les taux de participation aux activités professionnelles des femmes vivant dans des ménages à double revenu ont augmenté de façon sensible dans toutes les catégories de ménages, sauf pour les femmes vivant avec un conjoint seulement. On observe une hausse particulièrement importante chez les femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans; leur taux de participation est passé de 56 % à 76 % entre 1992 et 1998, ce qui équivaut en moyenne à environ un jour et demi de plus de participation par semaine à des activités professionnelles. Comme chez les hommes avec au moins un enfant de moins de 5 ans, un tel taux de participation signifie qu'une certaine proportion de ce groupe de femmes travaille à un emploi durant au moins six jours par semaine. On observe une hausse d'une ampleur également remarquable chez les femmes avec des enfants entre 5 et 19 ans, dont le taux s'élève à 77 % en 1998. Malgré ces hausses substantielles des taux de participation aux activités professionnelles et l'augmentation des taux de participation des hommes aux activités domestiques, les femmes vivant dans les ménages à double revenu n'ont réduit leur taux de participation aux activités domestiques dans aucune catégorie de ménage, excepté celle des femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans, qui affichent une légère baisse.

Ces divers changements n'ont pas occasionné de remaniement substantiel du partage du temps productif entre l'ensemble les conjoints vivant dans les ménages à double revenu (tableau 23.5). Pour l'ensemble des ménages à double revenu en emploi à temps plein, les femmes assument, en 1998 comme en 1992, 47 % du temps total alloué aux activités professionnelles par les deux conjoints. Chez les ménages sans enfants, la part des femmes régresse de 51 % à 46 % au cours de la même période. Par contre, dans les ménages avec des enfants de moins de 25 ans, cette part s'établit à 49 %, en hausse de 5 points de pourcentage depuis 1992. Concurremment, la part des activités domestiques prise en charge par les hommes a augmenté quelque peu, pour atteindre 43 % en 1998 dans l'ensemble des ménages à double revenu en emploi à temps plein, contre 41 % en 1992. Par ailleurs, cette part se situe à 44 % chez les hommes vivant dans des ménages avec au moins un enfant de moins de 25 ans.

Au total, dans le cas des ménages à double revenu en emploi à temps plein, le partage de la composante professionnelle du temps productif oscille autour de la parité entre conjoints. La composante domestique montre des progrès modestes dans cette direction.

Tableau 23.5
Part[1] des activités de temps productif assumées par les hommes et les femmes, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998

Statut d'emploi des conjoints et genre de ménage	Activités professionnelles		Temps domestique		Total du temps productif	
	1992	1998	1992	1998	1992	1998
			%			
Homme en emploi, avec conjointe en emploi	53	53	41	43	49	49
Avec conjointe seulement	49	54	55	41	50	50
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	56	51	37	44	49	49
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	56	52	39	43	48	48
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	52	55	45	36	49	49
Femme en emploi, avec conjoint en emploi	47	47	59	57	51	51
Avec conjoint seulement	51	46	45	59	50	50
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	44	49	63	56	51	51
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	44	48	61	57	52	52
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	48	45	55	64	51	51
Homme en emploi, avec conjointe sans emploi	95	90	27	26	57	55
Avec conjointe seulement	94	98	34	28	66	62
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	96	90	26	24	55	53
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	97	97	28	27	51	53
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	100	83	24	22	58	54
Femme sans emploi, avec conjoint en emploi	5	10	73	74	43	45
Avec conjoint seulement	6	2	66	72	34	38
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	4	10	74	76	45	47
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	3	3	72	73	49	47
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	–	17	76	78	42	46

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992 et 1998, fichiers de microdonnées. Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, 1994.

Partage du temps productif dans les ménages à un seul revenu

Par opposition à la situation observée chez les ménages à deux revenus, la situation chez les ménages à un seul revenu constitue une illustration presque typique des rôles dits « traditionnels » des hommes et des femmes. Il faut constater que les hommes en emploi à temps plein vivant dans les ménages à un seul revenu ne consacrent pas davantage de temps aux activités professionnelles que les hommes vivant dans les ménages à double revenu, sauf ceux avec des enfants de moins de 25 ans et ceux avec au moins un enfant de moins de 5 ans. On

n'observe par ailleurs qu'une légère diminution du temps moyen alloué aux activités professionnelles entre 1992 et 1998 dans l'ensemble des hommes formant cette catégorie (tableau 23.3). Ce léger changement recouvre, en fait, une hausse substantielle du temps accordé aux activités professionnelles dans les diverses catégories de ménages à un seul revenu où se trouvent des enfants, notamment dans les ménages avec au moins un enfant de moins de 5 ans, hausse par ailleurs compensée par une baisse chez les hommes vivant avec une conjointe seulement.

Les taux de participation aux activités professionnelles par les hommes des ménages à un seul revenu reflètent cette évolution des moyennes de temps. Pour l'ensemble des hommes vivant dans des ménages à un seul revenu, le taux de participation aux activités professionnelles demeure inchangé en 1998, pour se situer à 68 %, soit une participation correspondant en moyenne à près de 5 jours par semaine (tableau 23.4). Les taux ont progressé de manière assez nette chez les ménages avec des enfants et ont diminué chez les hommes vivant avec une conjointe seulement. Enfin, dans toutes les catégories de ménages, les hommes assument une part des activités professionnelles variant entre 90 % et 100 % du temps professionnel total des conjoints, sauf ceux qui ont des enfants entre 5 et 19 ans; leur apport compte alors pour 83 % du total (tableau 23.5).

Par ailleurs, les hommes vivant dans les ménages à un seul revenu allouent nettement moins de temps aux activités domestiques que leurs homologues des ménages à double revenu. L'écart pour l'ensemble des hommes des deux catégories de ménages se situe à environ 40 minutes par jour en 1998, en hausse par rapport à 1992. Les taux de participation (tableau 23.4) reflètent cette différence et sont en général nettement moins élevés que ceux des hommes vivant dans des ménages à double revenu, sauf dans les cas des ménages avec au moins un enfant de moins de 5 ans, où le taux atteint 96 % (tableau 23.5). La part des activités domestiques assumée par les hommes est donc moindre dans les ménages à un seul revenu; elle gravite autour de 25 % dans les diverses catégories de ménages en 1998, et ne présente pas d'indication d'un changement dans une direction précise par rapport aux coefficients de partage des tâches domestiques observés en 1992.

Les ménages à un seul revenu semblent ainsi avoir préservé la division traditionnelle du travail entre les hommes et les femmes sur le plan de chacune des deux composantes du travail productif. Cependant, il se peut qu'il s'agisse pour une large part de situations transitoires pouvant découler de la naissance d'un enfant (plus du tiers des hommes et des femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans font partie des ménages à un seul revenu), de la perte d'un emploi ou d'un retrait plus ou moins prolongé de la conjointe du marché du travail pour des raisons diverses. Il peut aussi s'agir d'un mode de vie choisi qui, s'il se traduit par un temps productif professionnel équivalant à un peu plus de la moitié de celui des ménages à double revenu, permet aussi à ces ménages de consacrer en moyenne 30 % de plus de temps aux activités domestiques productives.

Par contre, contrairement aux ménages à double revenu, où les femmes assument un peu plus de la moitié du temps productif des deux conjoints, les ménages à un seul revenu voient les hommes assumer en moyenne 55 % du fardeau productif total des deux conjoints. Cette proportion est la plus élevée dans les ménages constitués de deux conjoints seulement (62 %) et dans ceux où il y a des enfants de 5 à 19 ans (54 %). Dans les ménages à un seul revenu avec au moins un enfant de moins de cinq ans, les femmes assument en 1998 près de la moitié (47 %) des tâches productives; cette proportion s'élevait à 49 % en 1992.

Tendances du partage du temps domestique entre conjoints entre 1986 et 1998

Les activités domestiques non marchandes ne constituent pas un tout homogène. Dans cette section, elles sont désagrégées en trois composantes distinctes : les tâches ménagères, les soins aux membres du ménage, y compris les soins aux enfants, et les courses et emplettes. Parmi ces trois composantes, c'est le travail ménager qui occupe la place prépondérante, autant chez les hommes que chez les femmes, avec environ 60 % à 70 % du temps total consacré aux activités domestiques, à l'exception des hommes et des femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans, chez lesquels cette proportion se trouve ramenée de 40 % à 45 %.

Entre 1986 et 1998, les hommes de 15 ans et plus vivant avec une conjointe ont augmenté d'environ 51 % le temps consacré aux tâches ménagères : la durée de celles-ci est passée de 72 minutes en moyenne par jour à 109 minutes. Cette hausse n'est pas du même ordre de grandeur dans tous les types de ménages; elle est moindre notamment chez les hommes vivant avec une conjointe seulement et chez les hommes vivant avec une conjointe et des enfants de 5 à 19 ans (tableau 23.6).

Par ailleurs, parmi l'ensemble des hommes vivant avec une conjointe, le temps consacré aux soins des membres du ménage a augmenté de 81 % au cours de la période, en passant de 16 à 29 minutes par jour en moyenne entre 1986 et 1998. Il va de soi qu'une telle hausse s'applique de manière particulière aux ménages avec des enfants, notamment à ceux comptant au moins un enfant de moins de 5 ans. Le temps consacré par les hommes aux soins des membres du ménage y est en effet passé de 50 à 93 minutes par jour, soit une hausse de 86 %. Par contre, le temps alloué aux courses et emplettes n'enregistre qu'une hausse modeste de 14 %, en passant de 35 à 40 minutes par jour entre 1986 et 1998. Pour cette dernière activité, l'évolution est à peu près la même dans tous les types de ménages, à l'exception du cas des hommes avec une conjointe et des enfants entre 5 et 19 ans, où le temps alloué aux courses et aux emplettes semble y avoir augmenté considérablement entre 1986 et 1992, pour ensuite diminuer encore plus fortement entre 1992 et 1998, laissant apparaître une réduction nette pour l'ensemble de la période.

Tableau 23.6

Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à diverses tâches reliées aux travaux domestiques, taux de participation et part des activités domestiques, selon le sexe et le genre de ménage, Québec, 1986[2], 1992 et 1998

Sexe et genre de ménage	Travail ménager			Soins aux membres du ménage			Courses et emplettes			Total des travaux domestiques		
	1986	1992	1998	1986	1992	1998	1986	1992	1998	1986	1992	1998
Temps consacré aux activités domestiques						min/j						
Homme de 15 ans et plus avec conjointe	72	83	109	16	23	29	35	45	40	123	151	179
Avec conjointe seulement	77	91	105	1	3	4	45	49	46	123	142	155
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	71	83	107	26	39	51	28	44	34	125	165	192
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	68	87	103	50	74	93	30	38	36	148	200	232
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	73	86	94	18	28	31	36	60	28	127	174	153
Femme de 15 ans et plus avec conjoint	201	184	184	43	49	50	52	48	57	296	280	292
Avec conjoint seulement	173	154	189	7	3	6	51	45	55	231	202	249
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	218	198	181	66	86	84	50	48	59	335	333	324
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	207	181	163	138	178	177	37	47	58	382	407	398
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	201	181	182	37	41	52	68	58	61	305	279	295
Taux de participation aux activités domestiques						%						
Homme de 15 ans et plus avec conjointe	58	64	80	20	24	32	74	64	59	71	78	87
Avec conjointe seulement	62	67	76	1	5	5	68	62	56	73	76	83
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	57	64	84	33	40	55	79	67	61	71	80	90
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	63	75	92	61	65	86	79	68	66	82	90	97
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	50	59	82	23	35	43	72	61	63	61	79	89
Femme de 15 ans et plus avec conjoint	94	95	97	37	37	40	65	59	53	96	97	98
Avec conjoint seulement	91	93	97	7	5	8	66	63	55	93	96	99
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	96	97	97	57	62	63	64	57	50	98	99	98
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	94	98	97	89	95	97	69	58	51	97	100	98
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	98	97	98	49	48	57	54	52	47	99	99	99
Part des activités domestiques						%						
Homme de 15 ans et plus avec conjointe	26	31	37	27	32	37	40	48	41	29	35	38
Avec conjointe seulement	31	37	36	13	50	40	47	52	46	35	41	38
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	25	30	37	28	31	38	36	48	37	27	33	37
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	25	32	39	27	29	34	45	45	38	28	33	37
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	27	32	34	33	41	37	35	51	31	29	38	34
Femme de 15 ans et plus avec conjoint	74	69	63	73	68	63	60	52	59	71	65	62
Avec conjoint seulement	69	63	64	88	50	60	53	48	54	65	59	62
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	75	70	63	72	69	62	64	52	63	73	67	63
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	75	68	61	73	71	66	55	55	62	72	67	63
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	73	68	66	67	59	63	65	49	69	71	62	66

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.
2. Les résultats pour l'année 1986 ne couvrent que la période d'octobre à décembre et ne sont pas strictement comparables avec ceux des années 1992 et 1998 qui couvrent une année complète.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1986, 1992 et 1998, fichiers de microdonnées. Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, 1994.

Chez les femmes, les changements s'avèrent beaucoup moins prononcés. On observe une légère diminution (8 %) du temps consacré aux tâches ménagères, lesquelles exigent 184 minutes par jour en 1998, contre 201 en 1986. La réduction la plus perceptible (21 %) est survenue chez les femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans, qui ont vu passer le temps alloué aux tâches ménagères de 207 minutes par jour en 1986 à 163 minutes en 1998; cette réduction se répercute sur la catégorie des femmes avec des enfants de moins de 25 ans.

Le temps consacré aux soins des membres du ménage a connu une hausse de 16 % entre 1986 et 1998, ce qui correspond à 7 minutes par jour environ. L'augmentation du temps consacré aux soins des membres du ménage est cependant plus importante s'il y a des enfants dans la famille. Elle atteint 28 % pour la catégorie des femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans, qui ont vu la durée de cette activité passer de 138 à 177 minutes par jour entre 1986 et 1998. La hausse s'élève même à 41 % chez les femmes ayant des enfants entre 5 et 19 ans, en passant de 37 à 52 minutes par jour au cours de la période.

Enfin, le temps que les femmes consacrent aux courses et aux emplettes laisse voir peu de changements nets importants entre 1986 et 1998, sauf chez les femmes avec au moins un enfant de moins de 5 ans, qui ont vu la durée allouée à ces activités passer de 37 à 58 minutes par jour en moyenne.

L'évolution de ces moyennes de temps est associée aux changements dans les taux de participation aux diverses composantes des activités domestiques au cours des années. À cet égard, le plus grand changement est la hausse de 58 % à 80 % du taux de participation des hommes aux tâches ménagères entre 1986 et 1998. Cette augmentation se reflète dans les divers types de ménages. On peut aussi noter la hausse des taux de participation des hommes aux soins donnés aux membres du ménage, tout particulièrement chez les hommes avec au moins un enfant de moins de 5 ans, dont le taux de participation atteint 86 % en 1998. Enfin, les hommes de même que les femmes ont réduit dans des proportions comparables leur taux de participation aux courses et emplettes.

Les taux de participation des femmes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint ont eu tendance à augmenter légèrement entre 1992 et 1998 en ce qui concerne les activités ménagères et les soins aux membres du ménage, pour atteindre respectivement 97 % et 40 %. Par contre, le taux de participation aux courses et emplettes a régressé dans toutes les catégories de ménages tout au long de la période pour s'établir à 53 % chez l'ensemble des femmes vivant avec un conjoint.

Ces évolutions se sont traduites par une modification de la part respective du temps total alloué par les hommes et les femmes aux composantes du temps domestique, notamment aux tâches ménagères et aux soins des membres du ménage. Dans le cas des tâches ménagères, la part assumée par les femmes est passée de 74 % à 63 % entre 1986 et 1998. Dans le même intervalle, les femmes

ont vu leur part dans les soins aux membres du ménage chuter de 73 % à 63 %. En ce qui concerne les courses et emplettes, leur part a atteint 52 % en 1992, pour augmenter à 59 % en 1998.

Partage du temps domestique selon la situation d'emploi des conjoints

Les différences de comportement entre les ménages à deux soutiens et les ménages à un seul soutien en ce qui a trait aux activités domestiques varient selon la composante prise en considération (tableau 23.7). Au total, les deux conjoints dans les ménages à un seul soutien allouent davantage de temps à chacune des composantes du travail domestique que ceux constituant des ménages à deux soutiens, mais cet écart a eu tendance à se réduire entre 1992 et 1998. Chez les

Tableau 23.7
Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à divers groupes de tâches reliées aux travaux domestiques selon le sexe, le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998

Statut d'emploi des conjoints et genre de ménage	Travail ménager		Soins aux membres du ménage		Courses et emplettes		Total des travaux domestiques	
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998
	min/j							
Homme en emploi, avec conjointe en emploi	**84**	**106**	**27**	**34**	**43**	**37**	**153**	**177**
Avec conjointe seulement	89	96	1	1	49	42	139	139
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	85	113	40	50	41	35	166	197
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	84	93	103	91	19	35	205	220
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	103	77	23	35	73	27	198	139
Femme en emploi, avec conjoint en emploi	**139**	**144**	**44**	**47**	**39**	**44**	**223**	**234**
Avec conjoint seulement	91	143	–	2	23	55	115	201
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	164	142	69	63	48	42	281	246
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	149	118	135	141	32	32	315	292
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	129	153	48	37	70	57	245	247
Homme en emploi, avec conjointe sans emploi	**74**	**85**	**31**	**26**	**37**	**27**	**142**	**138**
Avec conjointe seulement	73	85	1	—	59	31	132	116
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	76	76	42	42	30	22	148	141
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	95	94	74	71	26	27	195	192
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	57	74	29	12	29	27	114	113
Femme sans emploi, avec conjoint en emploi	**238**	**236**	**80**	**92**	**65**	**66**	**383**	**393**
Avec conjoint seulement	213	231	1	—	45	65	259	296
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	246	244	112	129	66	68	423	441
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	205	222	229	225	74	61	508	508
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	259	258	31	68	75	66	365	392

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992 et 1998, fichiers de microdonnées. Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, 1994.

ménages à double emploi, les hommes ont en général augmenté le temps consacré aux tâches ménagères et aux soins des membres du ménage, ce qui se reflète dans les taux de participation à ces activités entre 1992 et 1998 (tableau 23.8). Dans certains cas, tels que celui du travail ménager chez les hommes des ménages à double revenu vivant avec une conjointe et des enfants de 5 à 19 ans ou celui des soins aux enfants chez les hommes avec une conjointe et au moins un enfant de moins de cinq ans, on observe même une hausse des taux de participation sans qu'il y ait de hausse des moyennes de temps. Par contre, dans le cas des courses et emplettes, la tendance à la baisse des moyennes de temps et des taux de participation prédomine.

Pour leur part, les femmes vivant dans des ménages à double soutien ont eu tendance à maintenir constant ou même à augmenter quelque peu le temps moyen

Tableau 23.8

Taux de participation[1] des hommes et des femmes à divers groupes de tâches reliées au temps domestique, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998

Statut d'emploi des conjoints et genre de ménage	Travail ménager		Soins aux membres du ménage		Courses et emplettes		Total des travaux domestiques	
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998
	%							
Homme en emploi, avec conjointe en emploi	**66**	**89**	**29**	**42**	**68**	**58**	**79**	**93**
Avec conjointe seulement	71	88	5	1	66	56	76	91
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	65	90	43	62	69	58	83	95
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	76	92	82	100	71	64	95	100
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	62	86	38	49	59	62	86	90
Femme en emploi, avec conjoint en emploi	**90**	**95**	**39**	**45**	**59**	**56**	**94**	**98**
Avec conjoint seulement	82	91	–	7	71	44	88	98
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	96	98	61	61	52	59	99	98
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	98	93	89	92	59	59	100	96
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	93	100	52	54	41	51	100	100
Homme en emploi, avec conjointe sans emploi	**62**	**69**	**27**	**33**	**68**	**67**	**77**	**77**
Avec conjointe seulement	60	54	3	3	63	74	77	68
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	61	75	37	52	71	65	76	80
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	81	93	61	82	77	71	89	96
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	43	71	27	25	69	44	66	80
Femme sans emploi, avec conjoint en emploi	**98**	**100**	**51**	**55**	**52**	**44**	**99**	**100**
Avec conjoint seulement	100	100	6	—	68	53	100	100
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	98	100	70	77	51	39	99	100
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	96	100	100	100	49	47	100	100
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	98	100	45	67	42	39	98	100

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992 et 1998, fichiers de microdonnées.
Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, 1994.

et le taux de participation aux tâches ménagères et aux soins aux membres du ménage. Le résultat net se traduit par un certain rapprochement des termes du partage des tâches domestiques entre les hommes et les femmes dans les ménages à double revenu, en ce qui concerne les tâches ménagères, et les soins aux membres du ménage; la part assumée par les femmes est passée dans les deux cas de 62 % à 58 % entre 1992 et 1998 (tableau 23.9). Cette tendance se retrouve dans presque toutes les catégories de ménages à double revenu. Font notamment exception à cette tendance les ménages avec des enfants entre 5 et 19 ans en ce qui a trait aux tâches ménagères. Dans les ménages à double revenu comptant des enfants de moins de 25 ans, les femmes assument 56 % du travail ménager et des soins aux membres du ménage.

Tableau 23.9

Part[1] des divers groupes de tâches reliées au temps domestique assumées par les hommes et les femmes, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998

Statut d'emploi des conjoints et genre de ménage	Travail ménager		Soins aux membres du ménage		Courses et emplettes		Total des travaux domestiques	
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998
	%							
Homme en emploi, avec conjointe en emploi	38	42	38	42	52	46	41	43
Avec conjointe seulement	49	40	–	33	68	43	55	41
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	34	44	37	44	46	45	37	44
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	36	44	43	39	37	52	39	43
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	44	33	33	49	51	32	45	36
Femme en emploi, avec conjoint en emploi	62	58	62	58	48	54	59	57
Avec conjoint seulement	51	60	–	67	32	57	45	59
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	66	56	63	56	54	55	63	56
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	64	56	57	61	63	48	61	57
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	56	67	67	51	49	68	55	64
Homme en emploi, avec conjointe sans emploi	24	26	28	22	36	29	27	26
Avec conjointe seulement	26	27	–	–	57	32	34	28
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	24	24	27	25	31	24	26	24
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	32	30	24	24	26	31	28	27
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	18	22	48	15	28	29	24	22
Femme sans emploi, avec conjoint en emploi	76	74	72	78	64	71	73	74
Avec conjoint seulement	74	73	–	–	43	68	66	72
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	76	76	73	75	69	76	74	76
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	68	70	76	76	74	69	72	73
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	82	78	52	86	72	71	76	78

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992 et 1998, fichiers de microdonnées. Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, 1994.

Dans le cas des ménages à un seul soutien, les hommes et les femmes ont eu tendance à maintenir constant, sinon à augmenter leur taux de participation aux tâches ménagères et aux soins aux membres du ménage ainsi que le temps passé à ces activités. Pour les courses et emplettes, les hommes et les femmes de cette catégorie de ménages ont eu tendance à maintenir constant, sinon à réduire, le temps alloué et le taux de participation. Au total, les hommes en emploi vivant dans les ménages à un seul revenu ont maintenu à peu près constante leur part des tâches ménagères, mais ils ont réduit la part des soins aux membres du ménage et des courses et emplettes entre 1992 et 1998 (tableau 23.9), sauf peut-être ceux ayant des enfants de moins de 5 ans pour cette dernière activité.

Tendances du partage des activités ménagères entre conjoints entre 1986 et 1998

Les quatre principaux groupes de tâches au sein des activités ménagères sont la préparation des repas, la vaisselle, l'entretien intérieur et l'entretien extérieur. Leur importance relative dans le total des tâches ménagères varie pour les hommes et les femmes. Ainsi, pour les hommes, ces tâches accaparent respectivement 20,2 %, 8,3 %, 16,5 % et 46,7 % du temps alloué aux activités ménagères en 1998; chez les femmes, les parts sont respectivement de 32,6 %, 14,1 %, 39,1 % et 9,2 %. Comme il en a été fait mention dans la section traitant des précisions méthodologiques, ces quatre groupes de tâches ne représentent pas tout à fait le temps total consacré aux activités ménagères mais elles en constituent entre 90 % et 95 % du total autant chez les hommes que chez les femmes dans la plupart des catégories de ménages.

Entre 1986 et 1998, les hommes de 15 ans et plus vivant avec une conjointe ont augmenté de façon sensible le temps consacré à la préparation des repas (47 %), à l'entretien intérieur (39 %) et à la vaisselle (29 %). Dans ces trois cas, les hausses sont survenues essentiellement entre 1992 et 1998, compensant même des baisses survenues entre 1986 et 1992. Cependant, malgré leur caractère impressionnant, ces pourcentages ne représentent que quelques minutes par jour en moyenne dans chacun des cas et totalisent environ 15 minutes pour les trois activités. De façon étonnante, c'est l'entretien extérieur qui affiche la hausse la plus élevée avec 63 %, soit environ 20 minutes par jour (tableau 23.10).

Au cours de la même période, les femmes ont réduit le temps consacré à la préparation des repas (- 17 %), à l'entretien intérieur (- 19 %) et à la vaisselle (- 7 %), soit une baisse d'environ 30 minutes par jour en moyenne pour les trois activités. Elles ont par contre accru de 143 % (soit 8 minutes environ) le temps alloué aux activités d'entretien extérieur, la part la plus importante de la hausse étant survenue entre 1992 et 1998. Cela ne signifie pas pour autant que les femmes sont en voie de prendre en main les tâches traditionnellement masculines reliées à l'entretien extérieur. La hausse résulterait plutôt de

Tableau 23.10

Moyenne quotidienne de temps[1] consacré à diverses tâches reliées aux travaux ménagers, taux de participation et part des activités ménagères, selon le sexe et le genre de ménage, Québec, 1986[2], 1992 et 1998

Sexe et genre de ménage	Préparation des repas			Vaisselle			Entretien intérieur			Entretien extérieur		
	1986	1992	1998	1986	1992	1998	1986	1992	1998	1986	1992	1998
Temps consacré aux activités ménagères						min/j						
Homme de 15 ans et plus avec conjointe	15	13	22	7	5	9	13	12	18	32	46	52
Avec conjointe seulement	15	13	19	7	5	6	20	14	16	29	49	50
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	15	14	22	8	5	11	8	12	21	35	46	48
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	15	17	23	8	6	13	9	17	16	30	41	49
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	16	13	20	8	4	7	9	14	21	38	50	40
Femme de 15 ans et plus avec conjoint	72	58	60	28	26	26	89	82	72	7	9	17
Avec conjoint seulement	66	51	59	24	21	27	72	64	70	5	9	22
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	76	61	60	30	28	26	99	93	73	9	7	14
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	70	61	58	28	28	25	98	83	65	6	4	9
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	75	55	59	30	25	27	81	82	70	11	11	13
Taux de participation aux activités ménagères						%						
Homme de 15 ans et plus avec conjointe	32	33	60	23	17	35	14	16	23	20	29	31
Avec conjointe seulement	33	31	52	23	17	29	18	15	23	18	29	30
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	31	34	67	24	19	41	10	17	23	22	29	31
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	40	46	71	29	27	47	13	23	27	17	27	27
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	29	30	68	21	15	34	11	18	24	25	31	32
Femme de 15 ans et plus avec conjoint	86	83	90	71	69	74	68	71	72	7	9	16
Avec conjoint seulement	81	79	87	60	66	77	60	64	69	6	7	17
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	90	86	92	76	72	73	72	77	75	8	9	14
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	86	91	91	74	74	70	75	75	66	6	5	10
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	93	82	94	78	66	77	66	76	76	9	13	19
Part des activités ménagères						%						
Homme de 15 ans et plus avec conjointe	17	18	27	20	16	26	13	13	20	82	84	75
Avec conjointe seulement	19	20	24	23	19	18	22	18	19	85	84	69
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	16	19	27	21	15	30	7	11	22	80	87	77
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	18	22	28	22	18	34	8	17	20	83	91	84
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	18	19	25	21	14	21	10	15	23	78	82	75
Femme de 15 ans et plus avec conjoint	83	82	73	80	84	74	87	87	80	18	16	25
Avec conjoint seulement	81	80	76	77	81	82	78	82	81	15	16	31
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	84	81	73	79	85	70	93	89	78	20	13	23
Avec conj. et au moins un enf. de < 5 ans	82	78	72	78	82	66	92	83	80	17	9	16
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	82	81	75	79	86	79	90	85	77	22	18	25

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.
2. Les résultats pour l'année 1986 ne couvrent que la période d'octobre à décembre et ne sont pas strictement comparables avec ceux des années 1992 et 1998 qui couvrent une année complète.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1986, 1992 et 1998, fichiers de microdonnées.
Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, 1994.

l'engouement récent manifesté au Québec pour l'horticulture ornementale; elle correspond quasi entièrement à l'augmentation du temps alloué à la seule activité du jardinage et de l'entretien du terrain observée entre 1992 et 1998.

La hausse du temps consacré à la préparation des repas par les hommes paraît s'être produite de manière assez uniforme dans les divers types de ménages, de même que la réduction du temps alloué à cette activité par les femmes. Il en va de même pour la réduction du temps consacré à la vaisselle chez les femmes, alors que la hausse observée chez les hommes semble surtout manifeste dans les ménages où il y a au moins un enfant de moins de 5 ans. La réduction du temps alloué à l'entretien intérieur par les femmes est survenue essentiellement dans les catégories de ménages avec des enfants, au même titre que la hausse du temps alloué à ces activités par les hommes. Enfin, la hausse du temps consacré à l'entretien extérieur se manifeste dans toutes les catégories de ménages chez les hommes. C'est le même phénomène chez les femmes, mais la hausse est particulièrement élevée (340 %) pour celles vivant avec un conjoint seulement.

Chez les hommes, les taux de participation aux divers groupes de tâches reflètent la hausse des moyennes de temps consacré aux diverses activités. De façon générale, la hausse des taux de participation est supérieure à celle des moyennes de temps. Cela implique que les hommes ne consacrent pas davantage de temps aux activités ménagères lorsqu'ils participent, mais plutôt qu'ils y participent plus régulièrement ou en plus grand nombre qu'auparavant. Dans le cas des femmes, on enregistre une faible hausse des taux de participation, malgré une légère baisse du temps moyen consacré à la préparation des repas, à la vaisselle et à l'entretien intérieur. Cela implique que les femmes ont réduit plus fortement le temps de pratique de ces activités lorsqu'elles participent, quoiqu'elles prennent part un peu plus régulièrement ou en plus grand nombre qu'en 1986. Par contre, les taux de participation ont augmenté de pair avec le temps consacré aux activités d'entretien extérieur chez les hommes et chez les femmes. Cela peut s'expliquer à la fois par une hausse du temps alloué à ces activités et par une participation plus régulière ou en plus grand nombre. Il s'agit sans doute d'une combinaison de l'ensemble de ces facteurs.

Le temps total consacré par les deux conjoints à la préparation des repas et à la vaisselle a peu évolué entre 1986 et 1998 dans toutes les catégories de ménages. À cet égard, on peut donc penser qu'un réaménagement du partage de ces tâches ménagères est en cours. Pour ce qui est de l'entretien intérieur, le temps total pour les deux conjoints a tendance à diminuer dans la plupart des catégories de ménages, alors que le temps alloué à l'entretien extérieur a tendance à augmenter dans la plupart des ménages. Dans le cas de ces deux activités, il se peut que la substitution d'activités nouvelles caractérise mieux cette évolution que l'hypothèse d'un réaménagement du partage des tâches entre les hommes et les femmes, comme semble l'indiquer la hausse du temps alloué au jardinage et à l'entretien du terrain.

À l'exception de l'entretien extérieur, où les hommes assument 75 % du temps total consacré à ces activités, les tâches ménagères demeurent toujours le lot des femmes vivant avec un conjoint. Les termes du partage ont cependant évolué quelque peu entre 1986 et 1998, alors que les hommes avec une conjointe se chargent de plus de 25 % de la préparation des repas et de la vaisselle, comparativement à un peu plus de 15 % en 1986. Par contre, l'entretien intérieur reste l'activité la moins pratiquée par les hommes, qui ne contribuent que pour 20 % du temps total qui y est consacré par les conjoints. Les hommes avec une conjointe et au moins un enfant de moins de 5 ans assurent 28 % de la préparation des repas et 34 % du temps consacré à la vaisselle, mais seulement 20 % de l'entretien intérieur. Pour leur part, les femmes ont accru la proportion du temps total consacré aux activités d'entretien extérieur, avec 25 % en 1998, contre 18 % en 1986. Cette proportion atteint un sommet de 31 % chez les femmes avec un conjoint seulement.

Partage des activités ménagères selon la situation d'emploi des conjoints

Les hommes vivant dans les ménages à double revenu ont eu tendance à augmenter le temps consacré à la préparation des repas et à la vaisselle, dans toutes les catégories de ménages entre 1992 et 1998. Par contre, ils ont maintenu constant, ou même réduit, le temps accordé aux activités d'entretien intérieur et d'entretien extérieur dans certaines catégories de ménages, malgré l'augmentation du temps alloué à ces deux catégories d'activités chez l'ensemble des hommes vivant dans les ménages à double revenu (tableau 23.11).

Les hommes dans les ménages à double revenu allouent en moyenne davantage de temps à la préparation des repas, à la vaisselle et à l'entretien intérieur que leurs homologues des ménages à un seul revenu. Le ratio du temps passé à ces activités par les hommes des ménages à double revenu sur celui des hommes des ménages à un seul revenu se situe en 1998 à 1,6 pour la préparation des repas, à 1,4 pour la vaisselle et l'entretien intérieur et à 1,0 pour l'entretien extérieur. Les valeurs de ces ratios peuvent cependant varier de manière substantielle dans certaines catégories de ménages.

Les femmes dans les ménages à double revenu allouent moins de temps aux tâches ménagères que leurs homologues des ménages à un seul revenu; le ratio du temps des premières sur celui des secondes semble diminuer, à mesure que le caractère indispensable de l'activité s'atténue. Ce ratio est respectivement de 0,7 pour les repas et la vaisselle, de 0,6 pour l'entretien intérieur et de 0,4 pour l'entretien extérieur.

Les hommes des ménages à double revenu font preuve d'une participation aux diverses activités ménagères plus élevée en 1998 que leurs vis-à-vis des ménages à un seul revenu (tableau 23.12). Le taux de participation des hommes dans les ménages à double revenu est particulièrement élevé dans le cas de la

Tableau 23.11

Moyenne quotidienne de temps[1] consacré aux diverses tâches reliées aux travaux ménagers par les hommes et les femmes, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998

Statut d'emploi des conjoints et genre de ménage	Préparation des repas		Vaisselle		Entretien intérieur		Entretien extérieur	
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998
	min/j							
Homme en emploi, avec conjointe en emploi	**16**	**24**	**5**	**10**	**16**	**19**	**38**	**45**
Avec conjointe seulement	17	24	5	6	19	16	40	40
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	17	25	6	12	16	21	38	47
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	22	24	11	12	32	19	17	34
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	13	21	4	8	15	15	63	25
Femme en emploi, avec conjoint en emploi	**46**	**49**	**20**	**21**	**57**	**59**	**7**	**8**
Avec conjoint seulement	29	38	15	18	34	60	6	18
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	52	52	23	22	71	58	8	5
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	57	50	20	19	61	39	6	4
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	37	53	19	26	52	63	8	4
Homme en emploi, avec conjointe sans emploi	**9**	**15**	**3**	**7**	**8**	**14**	**48**	**45**
Avec conjointe seulement	14	10	1	3	16	15	30	47
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	8	15	4	9	4	14	55	35
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	9	22	4	16	2	8	69	46
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	9	13	2	3	10	11	33	41
Femme sans emploi, avec conjoint en emploi	**72**	**67**	**31**	**32**	**116**	**99**	**10**	**21**
Avec conjoint seulement	66	54	17	25	98	104	17	27
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	74	72	35	35	120	99	9	21
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	66	70	31	34	99	103	4	8
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	79	73	36	37	121	99	19	24

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992 et 1998, fichiers de microdonnées. Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, 1994.

préparation des repas; il est de 73 %, comparativement à 48 % pour les hommes vivant dans des ménages à un seul revenu. Les taux de participation des hommes à la préparation des repas, à la vaisselle et à l'entretien intérieur sont plus importants dans les ménages avec des enfants, tant chez les hommes des ménages à double revenu que chez ceux des ménages à un seul revenu.

Les femmes des ménages à un seul revenu affichent des taux de participation aux diverses tâches ménagères supérieurs à ceux observés chez les femmes des ménages à double revenu. L'écart entre ces taux s'avère cependant nettement moins important chez les femmes que chez les hommes. Il est de 12 points de pourcentage dans le cas des repas, de 9 points dans celui de la vaisselle et de 12 points pour l'entretien intérieur. Comme les écarts observés pour le temps alloué à ces activités s'avèrent relativement plus importants, on peut en déduire que les écarts observés entre le temps alloué par les femmes dans les deux types de

Tableau 23.12

Taux de participation[1] des hommes et des femmes aux diverses tâches reliées aux travaux ménagers, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998

Statut d'emploi des conjoints et genre de ménage	Préparation des repas		Vaisselle		Entretien intérieur		Entretien extérieur	
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998
	%							
Homme en emploi, avec conjointe en emploi	**43**	**73**	**21**	**39**	**21**	**27**	**20**	**32**
Avec conjointe seulement	43	70	20	29	20	33	26	28
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	43	75	23	45	22	25	18	34
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	56	74	38	51	37	41	13	25
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	35	76	14	35	25	18	24	29
Femme en emploi, avec conjoint en emploi	**75**	**84**	**58**	**72**	**59**	**67**	**9**	**8**
Avec conjoint seulement	62	71	53	62	45	69	8	7
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	81	89	61	76	67	66	9	7
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	86	87	65	72	63	53	6	6
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	75	92	55	81	64	69	8	9
Homme en emploi, avec conjointe sans emploi	**27**	**48**	**11**	**28**	**10**	**12**	**33**	**23**
Avec conjointe seulement	26	31	10	17	9	10	19	11
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	27	56	12	34	7	14	37	25
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	36	66	19	51	10	13	41	27
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	25	64	6	17	5	15	32	31
Femme sans emploi, avec conjoint en emploi	**90**	**96**	**76**	**81**	**83**	**79**	**10**	**21**
Avec conjoint seulement	86	93	73	77	75	72	10	21
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	91	96	77	81	85	85	11	22
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	92	94	76	73	87	82	6	9
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	91	100	69	82	86	83	20	33

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992 et 1998, fichiers de microdonnées. Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie,* 1994.

situations d'emploi résultent moins d'une réduction de la fréquence de la pratique de ces activités que de la compression du temps alloué lors de l'exécution de ces tâches par les femmes dans les ménages à double revenu.

Le tableau 23.13 présente la part des diverses tâches ménagères selon la situation d'emploi des conjoints dans divers types de ménages. Comme c'est le cas pour le partage du temps productif et du temps domestique, la situation d'emploi des conjoints donne lieu à un contraste marqué entre les ménages à double revenu et ceux à un seul revenu. Dans le cas de la préparation des repas et de la vaisselle, les hommes des ménages à double revenu assument environ le tiers du temps consacré par les deux conjoints à ces tâches. Dans le cas de l'entretien intérieur, cette part se situe à 24 %; elle atteint 85 % dans le cas de l'entretien extérieur. Ces proportions sont assez stables dans les diverses catégories de ménages, même si les ménages avec deux conjoints seulement tendent à se

Tableau 23.13

Part[1] des diverses tâches reliées aux travaux ménagers assumées par les hommes et les femmes, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998

Statut d'emploi des conjoints et genre de ménage	Préparation des repas		Vaisselle		Entretien intérieur		Entretien extérieur	
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1992	1998
	%							
Homme en emploi, avec conjointe en emploi	**26**	**33**	**20**	**32**	**22**	**24**	**84**	**85**
Avec conjointe seulement	37	39	25	25	36	21	87	69
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	25	32	21	35	18	27	83	90
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	28	32	35	39	34	33	74	89
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	26	28	17	24	22	19	89	86
Femme en emploi, avec conjoint en emploi	**74**	**67**	**80**	**68**	**78**	**76**	**16**	**15**
Avec conjoint seulement	63	61	75	75	64	79	13	—
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	75	68	79	65	82	73	17	10
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	72	68	65	61	66	67	26	11
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	74	72	83	76	78	81	11	14
Homme en emploi, avec conjointe sans emploi	**11**	**18**	**9**	**18**	**6**	**12**	**83**	**68**
Avec conjointe seulement	18	16	6	11	14	13	64	64
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	10	17	10	20	3	12	86	63
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	12	24	11	32	2	7	95	85
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	10	15	5	8	8	10	63	63
Femme sans emploi, avec conjoint en emploi	**89**	**82**	**91**	**82**	**94**	**88**	**17**	**32**
Avec conjoint seulement	83	84	94	89	86	87	36	36
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	90	83	90	80	97	88	14	38
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	88	76	89	68	98	93	5	15
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	90	85	95	93	92	90	37	37

1. Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992 et 1998, fichiers de microdonnées. Institut de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie,* 1994.

distinguer de ceux dans lesquels se trouvent des enfants. La part des activités ménagères assumée par les hommes a augmenté entre 1992 et 1998; cette tendance s'affirme avec le plus de vigueur dans le cas de la préparation des repas et dans celui de la vaisselle.

Les hommes assument une part nettement moins élevée des tâches domestiques dans les ménages à un seul revenu. Cette part a toutefois augmenté entre 1992 et 1998, sauf pour les activités d'entretien extérieur, où l'on observe une diminution. À l'exception des activités d'entretien extérieur, la part du temps total alloué aux activités domestiques par les hommes dans les ménages à un seul revenu se situe en général à la moitié ou un peu moins de celle que l'on observe dans les ménages à double revenu. Dans le cas des activités d'entretien intérieur, les femmes des ménages à un seul revenu assument une part du temps total deux à trois fois plus importante que celles des ménages à double revenu.

Conclusion

Entre 1986 et 1998, le temps consacré aux activités productives par les hommes et les femmes vivant avec un conjoint a évolué de façon importante. Le ratio du temps professionnel des hommes sur celui des femmes est ainsi passé de 2,0 à 1,5, et le ratio du temps domestique des femmes sur celui des hommes, de 2,4 à 1,6. Ces changements se sont produits en maintenant la parité globale du temps productif entre les hommes et les femmes tout au long de la période, puisque le ratio du temps productif des hommes sur celui des femmes est demeuré à 1,0 en 1986, 1992 et 1998.

L'évolution du temps consacré aux activités productives chez les hommes et les femmes vivant avec un conjoint au Québec est tout à fait comparable à celle observée dans l'ensemble du Canada. À l'échelle canadienne, le ratio du temps professionnel des hommes sur celui des femmes a chuté de 2,0 en 1986 à 1,6 en 1998, et celui du temps domestique des femmes sur celui des hommes, de 2,2 à 1,6. En outre, de la même façon qu'au Québec, la parité du temps productif entre les hommes et les femmes s'est maintenue tout au long de la période, avec un ratio égal à 1,0 en 1986, 1992 et 1998. Les hommes et les femmes vivant avec un conjoint consacrent un peu plus de temps aux activités professionnelles dans l'ensemble du Canada; l'écart atteint 29 minutes par jour chez les hommes en 1998, contre 17 minutes chez les femmes. On y consacre à peu près le même temps aux activités domestiques (l'écart est à peine de 3 minutes chez les hommes et de 2 minutes chez les femmes), si bien que les hommes et les femmes vivant avec un conjoint allouent respectivement 27 et 15 minutes de plus par jour aux activités productives dans l'ensemble du Canada.

La prise en compte de la situation d'emploi des conjoints permet cependant de nuancer ce portrait d'ensemble. La situation semble évoluer plus ou moins rapidement vers une similarité croissante de l'emploi du temps productif des hommes et des femmes dans les ménages à double revenu en emploi à temps plein. Par contre, les ménages à un seul revenu conservent de façon relativement intacte la traditionnelle division du travail entre les hommes et les femmes. Dans ce dernier cas, la question se pose à savoir si une telle situation résulte d'un choix de vie et si elle perdure à travers le temps, notamment chez les couples plus âgés, ou s'il s'agit d'une situation transitoire consécutive à l'adaptation des ménages à divers événements, comme la naissance d'un enfant, la perte d'un emploi ou l'occurrence de conditions économiques moins favorables.

Bibliographie

ÅS, Dagfinn (1982). *Mesures sur l'utilisation du temps*, étude spéciale 7, Paris, Organisation de coopération et de développement économique, 31 p.

AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS (1998). *How Australians Use Their Time, 1997*, [En ligne], [http://www.abs.gov.au/ausstats/].

AUSUBEL, Jesse H. et Arnulf GRÜBLER (1995). *Working Less and Living Longer : Long-term Trends in Working Time and Time Budgets*, Working Paper WP-94-99, [En ligne], Laxenburg, Austria, International Institute for Applied Systems Analysis, 14 p. [http://phe.rockefeller.edu/work_less/].

BEAUJOT, Roderic (2000). *Earning and Caring in Canadian Families*, Broadview Press, 416 p.

BEAUJOT, Roderic et Tony HADDAD (1997). *The productive activities of Canadian Adults at mid-life : Family, Work and Children*, Discussion Paper n° 97-13, 26 p.

BENERIA, Lourdes (1999). « Le travail non rémunéré : le débat n'est pas clos », *Revue internationale du travail*, vol. 138, n° 3, p. 317-342.

BITTMAN, Michael (1995). *Recent Changes in Unpaid Work*, Occasional Paper 4154, [En ligne], Australian Bureau of Statistics, April, 39 p. [http://www.abs.gov.au/ausstats/].

BITTMAN, Michael et George MATHESON (1996). *All Else Confusion : What Time Use Surveys Show about Changes in Gender Equity*, SPRC Discussion Paper n° 72, November, 27 p.

BROUSSE, Cécile (1999). « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », *France, portrait social 1999-2000*, INSEE, p. 135-151.

CAVAILLET, France (1998). « La production domestique des femmes réduit l'inégalité des revenus familiaux : une étude méthodologique sur des données françaises et espagnoles », *Économie et statistique*, n° 311, INSEE, p. 75-89.

CAVAILLET, France, Ann CHADEAU et Françoise CORÉ (1995). *Household Production in OECD Countries : Data Sources et Measurement Methods*, [En ligne], Paris, OECD, 57 p. [http://www.oecd.org/std/housem.htm].

DUMONTIER, Françoise et Jean-Louis PAN KÉ SHON (1999). « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *INSEE Première*, n° 675, octobre, 4 p.

FLEMING, Robin et Anne SPELLERBERG (1999). *Using Time Use Data : A History of Time Use Survey and Uses of Time Use Data*, [En ligne], Wellington, Statistics New Zealand, 72 p. [http://www.stats.govt.nz/].

FOLBRE, Nancy (1997). *A Time (Use Survey) for Every Purpose : Non-market Work and the Production of Human Capabilities*, [En ligne], Prepared for the conference on TimeUse, Non-Market Work and Family Well Being, Washington, D. C., November 20-21, 21 p. [http://www.olin.wustl.edu/macarthur/working%20papers/wp-folbre1.html].

GERSHUNY, Jonathan (1993). « Post-industrial Convergence in Time Allocation », *Futures*, vol. 25, n° 5, June, p. 578-586.

GERSHUNY, Jonathan (1991). « Allons-nous manquer de temps? », *Futuribles*, juillet-août, p. 3-18.

GERSHUNY, Jonathan et John P. ROBINSON (1998). « Historical Changes in the Household Division of Labor », *Demography*, vol. 25, n° 4, November, p. 537-552.

GOLDSMIDT-CLERMONT, Luisella et Elisabetta PAGNOSSIN-ALIGISAKI (1995). *Measures of Unrecorded Economic Activities in Fourteen Countries*, [En ligne], United Nation Development Programme (UNDP), Human Development Report Office (HDRO), Occasional Paper 20, January, 29 p. [http://www.undp.org/hdro/oc20a.htm].

HARVEY, Andrew S. et Arun K. MUKHOPADHYAY (1996). *The Role of Time Use Studies in Measuring Household Outputs*, Conference of the international Association for Research on Income and Wealth, Lillhammer, Norway, August, 35 p.

HARVEY, Andrew S. (1993). « Time Use Measurement into the 21st Century », dans *Time Use Methodology : Towards Consensus*, Roma, Intituto Nazionale di Statistica, p. 9-10.

HAWRYLYSHYN, Oli (1977). « Towards a Definition of Non-Market Activities », *The Review of Income and Wealth*, series 23, n° 1, March, p. 79-96.

LAROCHE, Denis (1994a). « Le temps productif », dans *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, chapitre 10, p. 225-253.

LAROCHE, Denis (1994b). « Le partage des travaux ménagers », dans *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, chapitre 11, p. 255-298.

LE BOURDAIS, Céline et Annie SAURIOL (1997). *La part des pères dans la division du travail domestique au sein des familles canadiennes*, Rapport de recherche, Institut national de la recherche scientifique (INRS), novembre, 53 p.

LEFEBVRE, Pierre et Philip MERRIGAN (1999). « Comportements d'utilisation du temps non marchand des familles au Québec et au Canada : une modélisation sur les microdonnées du budget-temps de 1986 et de 1992 », *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, vol. 75, n° 4, décembre, p. 625-663.

MARINI, Margaret Mooney et Beth Anne SHELTON (1993). « Measuring Household Work : Recent Experience in the United States », *Social Science Research*, vol. 22, p. 361-382.

MCQUILLAN, Kevin et Marilyn BELLE (1997). *Who Does What : Gender and the Division of Labour in Canadian Households*, Discussion paper n° 97-16, December, 22 p.

MCFARLANE, Seth, Roderic BEAUJOT et Tony HADDAD (1998). *Time Availability and Relative Resources as Determinants of the Sexual Division of Domestic Work*, Discussion Paper n° 98-1, 26 p.

PETERS, Pascale (1999). « Time Allocation in Times of Structural Transformation : A Synchronic View on (gender) Differences in The Netherlands », *Time & Society*, vol. 8, n° 2, p. 329-356.

PRONOVOST, Gilles (1998). « Les transformations des usages du temps, 1986-1992 », *Recherches sociographiques*, Québec, vol. XXXIX, n° 1, p. 121-148.

ROBINSON, John P. et Geoffrey GODBEY (1997). *Time for Life : The Surprising Ways Americans Use Their Time*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 367 p.

SCHOR, Juliet B. (1997). *Civic Engagement and Working Hours : Do Americans Really Have More Free Time Than Ever Before?*, Paper prepared for presentation at Conference on Civic Engagement in American Democracy, September 26-28, [En ligne], Portland Maine, 22 p. [http://www.silcom.com/~rdb/swt/putok.htm].

SHELTON, Beth Anne (1990). « The Distribution of Household Tasks : Does Wife's Employment Status Make a Difference? », *Journal of Family Issues*, vol.11, n° 2, June, p. 115-135.

SHELTON, Beth Anne et Daphne JOHN (1996). « The Division of Household Labor », *Annual Review of Sociology*, vol. 22, p. 299-322.

SILVER, Cynthia (2000). « Être présent : le temps que les couples à deux soutiens passent avec leurs enfants », *Tendances sociales canadiennes*, été, Statistique Canada, p. 25-29 (11-008).

STAFFORD, Frank P. (1980). « Women's Use of Time Converging with Men's », *Monthly Labor Review*, n° 103, December, p. 57-59.

STATISTIQUE CANADA (1999). *Aperçu sur l'emploi du temps des Canadiens en 1998*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 21 p.

STATISTICS NEW ZEALAND (1999). *New Zealand Time Use Survey : User's Guide*, prepared for the Ministry of Women's Affairs, [En ligne], Wellington, 48 p. [http://www.stats.govt.nz/].

Tableau A23.1

Nombre d'observations, effectifs et coefficients de variation[1] approximatifs pour divers groupes de répondants, selon le genre de ménage et le statut d'emploi des conjoints, Québec, 1992 et 1998

Statut d'emploi des conjoints et genre de ménage	1998			1992		
	Nombre d'observations	Effectifs	Coefficient de variation	Nombre d'observations	Effectifs	Coefficient de variation
	n		%	n		%
Homme de 15 ans et plus avec conjointe	**535**	**1 874 031**	**3,5**	**484**	**1 670 829**	**4,0**
Avec conjointe seulement	245	784 555	5,4	190	617 939	7,9
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	269	982 969	5,4	271	921 128	5,3
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	106	371 028	9,8	106	308 166	10,2
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	103	373 518	9,8	99	360 564	9,4
Femme de 15 ans et plus avec conjoint	**539**	**1 734 534**	**4,3**	**554**	**1 745 217**	**4,0**
Avec conjoint seulement	224	678 144	6,5	227	644 989	6,3
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	296	970 636	5,4	297	964 924	5,3
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	110	304 701	10,8	115	331 008	9,4
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	117	392 493	9,1	116	392 911	8,8
Homme en emploi, avec conjointe en emploi	**168**	**581 454**	**8,2**	**177**	**577 573**	**7,9**
Avec conjointe seulement	56	182 863	13,3	64	184 387	12,8
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	111	393 969	9,1	109	375 426	8,8
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	37	137 972	15,3	37	104 917	18,4
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	47	154 572	15,3	41	148 800	14,8
Femme en emploi, avec conjoint en emploi	**171**	**527 372**	**8,2**	**185**	**565 978**	**7,9**
Avec conjoint seulement	53	139 653	15,3	62	171 676	12,8
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	114	373 075	9,8	117	364 845	9,4
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	38	105 887	19,1	46	130 371	16,2
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	44	163 617	15,3	45	142 308	14,8
Homme en emploi, avec conjointe sans emploi	**107**	**408 000**	**9,1**	**127**	**417 376**	**8,8**
Avec conjointe seulement	39	132 293	16,8	32	100 628	18,4
Avec conjointe et enfants de < 25 ans	64	249 238	11,9	92	302 845	10,2
Avec conjointe et au moins un enfant de < 5 ans	36	120 452	16,8	42	117 658	16,2
Avec conjointe et enfants de 5 à 19 ans	16	72 194	22,8	28	101 922	18,4
Femme sans emploi, avec conjoint en emploi	**119**	**384 181**	**9,1**	**147**	**472 550**	**8,3**
Avec conjoint seulement	32	96 949	19,6	36	107 740	18,4
Avec conjoint et enfants de < 25 ans	85	269 336	11,9	104	337 794	9,4
Avec conjoint et au moins un enfant de < 5 ans	37	104 220	19,1	46	130 306	16,2
Avec conjoint et enfants de 5 à 19 ans	32	113 016	16,8	36	127 449	16,2

1. Selon les recommandations de Statistique Canada, les estimations dont le coefficient de variation se situe entre 0,0 et 16,5 % peuvent faire l'objet d'une diffusion générale sans restriction. Les estimations dont le coefficient de variation se situe entre 16,6 et 33,3 % peuvent faire l'objet d'une diffusion générale sans restriction, mais il est nécessaire de mettre en garde les utilisateurs à propos de la variabilité d'échantillonage élevée liée à ces estimations. Les estimations dont le coefficient de variation est supérieure à 33,3 % ne devraient pas être publiées, à moins de mettre en évidence la variabilité d'échantillonage très élevée liée à ces estimations.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1992 et 1998, fichiers de microdonnées.

Participation sociale

Chapitre 24 **Le support et l'entraide**

Chapitre 25 **La participation des immigrants et de leurs descendants à la société québécoise**

Chapitre 24

Le support et l'entraide

Denis Laroche
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec
Sylvie Rheault
Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation, ministère de la Santé et des Services sociaux

Introduction

L'entraide et le support social jouent un rôle primordial dans la vie de tous et chacun. En effet, le petit coup de main pour faire la vaisselle, effectuer les achats d'épicerie ou laver les vitres est souvent fort apprécié lorsqu'on est débordé ou fatigué. Mais lorsque la personne qui reçoit de l'aide vient de subir une chirurgie, de perdre son conjoint, ou lorsqu'elle doit vivre avec une incapacité ou une maladie dégénérative, ces petits coups de main prennent un tout autre sens.

Ainsi, l'entraide et le support social peuvent lever des obstacles vécus dans la vie quotidienne ou du moins en réduire la portée. Ils peuvent apporter dignité et soutien et même faire la différence entre une vie dans la communauté et une vie en institution.

Rares sont ceux et celles qui n'ont pas, à un moment de leur existence, obtenu de l'aide en raison de difficultés. Pour un très grand nombre d'entre nous, cette aide devient une réalité quotidienne au fur et à mesure que les capacités diminuent. Au total, pour l'année 1996, l'Enquête sociale générale de Statistique Canada permet d'évaluer qu'environ une personne sur 10, âgée de plus de 15 ans, a reçu de l'aide à cause de difficultés temporaires ou permanentes.

Lorsqu'il s'agit des personnes aidantes, on double approximativement les effectifs. En effet, selon cette même enquête, ce serait alors approximativement une personne sur cinq qui fournirait de l'aide occasionnellement ou régulièrement à des personnes éprouvant des difficultés temporaires ou de longue durée. Selon les conditions physiques et mentales de la personne qui nécessite de l'aide, la proximité physique ou émotive entre elle et la personne aidante, les conditions de vie et de travail de la personne aidante, et surtout, selon la régularité de l'aide, la réalité quotidienne de la personne aidante peut varier énormément d'un cas à l'autre. Vie gratifiante pour l'une, elle peut devenir source d'épuisement pour l'autre.

Ce chapitre vise à dresser un bref portrait sociodémographique de la population québécoise de 15 ans et plus vivant dans la communauté et qui a été aidée, mais aussi de celle qui a fourni de l'aide. Les données sont tirées de l'enquête sociale générale de 1996 (Cycle 11), de Statistique Canada. L'aide considérée dans l'enquête regroupe les diverses activités de la vie quotidienne.

Tant l'aide fournie ou donnée pour des difficultés temporaires que celle reliée aux problèmes de santé de longue durée ou d'incapacité sont traitées dans ce chapitre.

Après une synthèse des principales données sur l'aide donnée ou reçue, l'analyse portera sur l'aide reçue et ensuite sur l'aide donnée. L'analyse des données pour l'aide reçue établira une distinction entre les situations temporaires et les situations de longue durée. Les variables considérées sont l'âge et le sexe ainsi que le type d'activités. Également, pour les situations de longue durée, un portrait de la fréquence et de la prévalence de l'aide est réalisé.

Pour l'analyse des résultats concernant les personnes aidantes, les données sur la prévalence, le type d'activités et les caractéristiques sociodémographiques sont présentées, dans la même section, pour les deux genres de situation, soit de courte et de longue durée. En effet, une personne aidante peut fort bien aider deux personnes, une qui a des besoins de courte durée et l'autre de longue durée. Or, les caractéristiques de cette personne aidante sont les mêmes. Toutefois, les implications peuvent être différentes. Une analyse spécifique des perceptions et attitudes des personnes aidantes lorsqu'elles fournissent de l'aide à des personnes ayant des problèmes de santé de longue durée ou d'incapacité a été réalisée. On y fait état des sentiments associés à l'aide, des répercussions et des mesures jugées utiles pour les aidants.

Précisions méthodologiques

L'enquête sociale générale sur l'entraide et le soutien social fait une distinction précise entre les difficultés temporaires et les problèmes de longue durée. La situation difficile temporaire fait référence à une situation de court terme qui dure ou devrait durer moins de 6 mois. Les situations considérées sont les problèmes financiers, le chômage, la naissance/grossesse/adoption, la séparation/divorce, la maladie de courte durée ou une blessure de la personne répondante ou d'un proche, ou encore le décès d'un proche. L'incapacité ou un problème de santé de longue durée fait référence à toute situation qui dure ou devrait durer plus de 6 mois, qui peut être chronique, permanente ou lorsque la santé se détériore de façon irréversible.

Les activités de la vie quotidienne considérées dans ce chapitre sont les activités domestiques, les activités civiques, les soins personnels et le soin des enfants ayant des problèmes de santé ou d'incapacité. Les données sont présentées dans

les cas où la personne a fourni ou reçu de l'aide pour l'une ou l'autre des activités et également pour chacune d'entre elles. Seule l'aide donnée ou reçue pour le soin des enfants n'a pu être traitée séparément, en raison du faible échantillonnage.

Les activités domestiques comprennent la préparation des repas (incluant la vaisselle), les travaux ménagers, tels que le ménage, la lessive et la couture, et les travaux d'entretien de l'intérieur ou de l'extérieur (incluant les gros travaux). Les activités civiques comprennent les achats d'épicerie et d'autres choses essentielles, les déplacements – incluant l'aide à se mouvoir et le transport pour aller chez le dentiste ou le médecin – de même que les opérations bancaires et le paiement des factures. Les soins personnels considérés sont l'aide pour prendre un bain, aller à la toilette, nettoyer et couper les ongles, brosser les dents, laver et placer les cheveux ainsi que l'habillement. Enfin, l'aide reçue pour le soin des enfants est liée aux difficultés du répondant à s'occuper de l'enfant à cause de ses propres difficultés ou à cause de problèmes de santé ou d'incapacité de l'enfant. Pour l'aide donnée, on considère uniquement l'impossibilité pour le tuteur ou le parent de s'occuper de l'enfant.

Pour la provenance de l'aide, les fournisseurs ont été regroupés en deux groupes, soit ceux provenant du « secteur informel » et ceux provenant du « secteur formel ». Le secteur informel comprend l'environnement familial (famille élargie ou étendue), les voisins et amis ainsi que les collègues de travail. Le secteur formel comprend l'aide fournie contre rémunération, les organismes non gouvernementaux et l'aide gouvernementale.

Les soins infirmiers, tels que le changement de pansement, peuvent dans une certaine mesure être fournis par la collectivité. Toutefois, cette forme d'aide n'est pas considérée dans l'enquête. On peut se demander alors si certaines personnes n'ont pas déclaré de tels soins dans la catégorie des soins personnels. Seule une question particulière pour les soins infirmiers nous permettrait de mesurer cette possibilité.

Statistique Canada a effectué la collecte des données au moyen d'entrevues téléphoniques assistées par ordinateur. Les données ont été recueillies mensuellement de février à décembre 1996. La population cible est constituée de toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés. Ces personnes devaient avoir un numéro de téléphone privé. Des réponses ont été obtenues pour 3 042 répondants au Québec. Les personnes âgées de plus de 65 ans ont été surreprésentées, à la demande d'un consortium d'organismes et ministères québécois. L'enquête exclut les pensionnaires à temps plein d'un établissement institutionnel ou vivant en ménage collectif. Selon les données du recensement de 1996, 0,8 % des personnes de 15-64 ans et 10,1 % des personnes de 65 ans et plus vivaient dans un ménage collectif.

Aide reçue

Le tableau 24.1 présente une synthèse de l'aide reçue et de l'aide donnée au Québec en 1996 pour les situations difficiles temporaires et les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée pour l'une ou l'autre des quatre activités suivantes : les soins aux enfants, les activités domestiques, les activités civiques et les soins personnels. Au total, 584 600[1] personnes, soit 9,9 % de la population de 15 ans et plus, ont reçu de l'aide en raison du fait qu'elles se trouvaient dans

Tableau 24.1
Aide reçue ou aide donnée pour au moins un des quatre types d'aide[1] dans la population de 15 ans et plus selon la situation, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1996

Groupe d'âge et sexe	Aide reçue			Aide donnée		
	Incapacité ou problème de santé de longue durée	Situation difficile temporaire	Au moins une des situations	Incapacité ou problème de santé de longue durée	Situation difficile temporaire	Au moins une des situations
Nombre de personnes dans chaque groupe d'âge[2]	n					
Hommes	111 100[3]	89 400[3]	190 300	293 400	260 300	489 000
15-64 ans	57 800[3]	72 200[3]	123 700	261 400	249 800	448 500
65 ans et plus	53 400	17 100[3]	66 700	32 000	10 500[3]	40 500
Femmes	163 000	254 300	394 200	466 100	446 100	800 800
15-64 ans	68 400[3]	214 900	266 500	419 800	430 900	741 000
65 ans et plus	94 600	39 400	127 700	46 400	15 200[3]	59 800
En proportion de chacun des groupes d'âge	%					
Hommes	3,8	3,1	6,6	10,1	9,0	16,9
15-64 ans	2,3	2,8	4,9	10,3	9,8	17,6
65 ans et plus	15,4	4,9	19,2	9,2	3,0	11,7
Femmes	5,4	8,4	13,1	15,5	14,8	26,6
15-64 ans	2,7	8,5	10,6	16,6	17,1	29,3
65 ans et plus	19,5	8,1	26,3	9,6	3,1	12,3

1. L'aide reçue ou donnée pour au moins l'une des quatre formes d'aide comprend les personnes qui ont reçu ou dispensé au moins l'un des types d'aide suivants : les soins aux enfants, les activités domestiques, les activités civiques et les soins personnels.
2. Les résultats des estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.
3. Ces estimations et les proportions correspondantes ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétées avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

1. Le total des personnes aidées ainsi que celui des aidants ont été calculés directement et ont ensuite fait l'objet d'un arrondissement à la centaine la plus rapprochée.

l'une ou l'autre des deux situations susmentionnées. Par ailleurs, 1 289 700 personnes, soit 21,8 % de la population de 15 ans et plus, ont donné de l'aide à des personnes se trouvant dans l'une ou l'autre situation. Les femmes comptent pour 67,4 % des personnes qui ont reçu de l'aide et pour 62,1 % des fournisseurs d'aide dans l'une ou l'autre situation.

Pour chaque personne aidée, il se trouve donc environ 2,2 aidants dans la population de 15 ans et plus. Le ratio des aidants sur les aidés s'avère plus élevé dans les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée, soit 2,8 aidants pour chaque personne aidée, contre 2,1 dans le cas de situations difficiles temporaires.

Les personnes qui ont reçu de l'aide en réponse à une situation difficile temporaire sont un peu plus nombreuses (343 700) que celles aux prises avec une incapacité ou une maladie de longue durée (274 200). Cette situation globale résulte surtout du fait que les femmes aidées en conséquence d'une situation temporaire (254 300) s'avèrent plus nombreuses que celles qui sont éprouvées par une incapacité ou une maladie de longue durée (163 000).

Les personnes aidées dans l'une ou l'autre situation constituent deux ensembles nettement distincts, c'est-à-dire qu'il se trouve très peu de personnes qui disent avoir reçu de l'aide dans les deux types de situation au cours de la période couverte par l'enquête. La différence entre la simple addition des cas observés dans chacune des deux situations et l'estimation directe du nombre de personnes ayant dispensé de l'aide dans le contexte de l'une ou l'autre situation permet d'établir le nombre de ces cas à quelques dizaines de milliers à peine, ce qui s'avère trop faible pour présenter une estimation fiable.

On peut estimer à environ 66 600[2] le nombre de personnes ayant reçu à la fois les trois formes d'aide[3], dans l'une ou l'autre des deux situations, soit environ 12,2 % du total des personnes aidées pour l'un ou l'autre des trois types d'aide. En outre, 75,7 % des personnes qui ont reçu les trois catégories d'aide se concentrent chez les personnes aux prises avec une incapacité ou une maladie de longue durée.

Les situations difficiles temporaires

Près de 89 400 hommes et 254 300 femmes ont obtenu, en 1996, de l'aide pour au moins une des quatre formes d'aide (activités domestiques ou civiques, soins personnels et soins des enfants) pour des situations difficiles temporaires (tableau 24.2). Les femmes sont près de trois fois plus nombreuses à obtenir de l'aide. Par rapport à la population de 15 ans et plus, 3,1 % des hommes ont obtenu de l'aide contre 8,4 % des femmes, soit un écart de 5,3 points de pourcentage.

2. Estimation caractérisée par une forte variabilité d'échantillonnage; elle doit être interprétée avec prudence.
3. Dans le cas des personnes qui ont reçu plusieurs types d'aide, il faut se limiter aux activités domestiques, aux activités civiques et aux soins personnels et exclure les soins aux enfants, car l'inclusion de ce dernier type d'aide réduit à un nombre minime les personnes qui ont reçu les quatre types d'aide.

L'écart observé entre les hommes et les femmes s'explique surtout par la plus forte prévalence de femmes de 15-64 ans qui reçoivent de l'aide pour les soins personnels. L'examen des raisons évoquées[4] nous permet d'attribuer une partie de cette différence aux besoins des femmes au cours de la période entourant la grossesse et la naissance. Ainsi, pour les femmes de 15 à 64 ans, près de 20 % ont évoqué cette situation pour l'aide reçue temporairement.

Ce pourcentage ne peut toutefois à lui seul expliquer la grande différence entre les hommes et les femmes dans l'aide reçue pour les soins personnels. Parmi les autres raisons évoquées, 70 % de l'aide découlerait de la présence d'une maladie ou encore d'une blessure grave ou légère, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Or, comme il a déjà été mentionné, les femmes sont près de trois fois plus nombreuses à recevoir de l'aide. Deux hypothèses peuvent être avancées : d'une part, les hommes ont davantage de réticence à demander de l'aide

Tableau 24.2
Aide reçue par la population de 15 ans et plus pour la réalisation des diverses activités de la vie quotidienne lors de situations difficiles temporaires, selon le type d'activités, Québec, 1996

Sexe et groupe d'âge	Activités domestiques	Activités civiques	Soins personnels	Au moins un des 4 types d'activités[1]
			n	
Hommes	—	—	43 100[2]	89 400[2]
15-64 ans	—	—	—	72 200[2]
65 ans et plus	—	—	10 800[2]	17 100[2]
Femmes	80 400[2]	60 900[2]	143 100	254 300
15-64 ans	62 400[2]	45 300[2]	125 100	214 900
65 ans et plus	17 900[2]	15 600[2]	18100[2]	39 400
			%	
Hommes	—	—	1,5	3,1
15-64 ans	—	—	—	2,8
65 ans et plus	—	—	3,1	4,9
Femmes	2,7	2,0	4,8	8,4
15-64 ans	2,5	1,8	5,0	8,5
65 ans et plus	3,7	3,2	3,7	8,1

1. L'aide reçue pour l'un ou l'autre des trois types d'activités : domestiques, civiques et soins personnels, ainsi que pour le soin des enfants lorsque le répondant recevait de l'aide à cause d'un problème de santé ou d'incapacité de l'enfant, ou parce que le répondant avait des difficultés temporaires.
2. Ces estimations et les proportions corrrespondantes ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétées avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

4. Données tirées de S. Rheault (2000).

pour leurs soins personnels et, d'autre part, les femmes ont des exigences plus élevées quant à leurs besoins.

Pour ce qui est de l'aide reçue par les femmes pour les activités domestiques et civiques, on peut présumer que la part plus active des femmes dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne conduit à des besoins plus élevés pour une aide lorsqu'elles éprouvent des difficultés temporaires.

Sans disparaître toutefois, les écarts entre les hommes et les femmes, dans le pourcentage ayant obtenu de l'aide, s'amenuisent chez les plus de 65 ans par rapport aux 15-64 ans. Ainsi, 8,5 % des femmes de 15-64 ans avaient obtenu au moins une forme d'aide, comparativement à 2,8 % pour les hommes dans le même groupe d'âge; parmi les 65 ans et plus, 8,1 % des femmes contre 4,9 % des hommes ont obtenu au moins une forme d'aide. On obtient donc un écart de 3,2 points de pourcentage pour les 65 ans et plus au lieu de 5,7 points de pourcentage pour les 15-64 ans.

Les femmes de 65 ans et plus sont relativement plus nombreuses que celles de 15-64 ans à recevoir de l'aide pour les activités domestiques et les activités civiques. Ainsi, alors que 2,5 % et 1,8 % des femmes de 15-64 ans ont reçu, respectivement, de l'aide pour les activités domestiques et les activités civiques, ces pourcentages étaient de 3,7 % et 3,2 % pour les femmes de 65 ans et plus. La situation s'inverse cependant lorsqu'il s'agit des soins personnels. Dans ces cas, ce sont les femmes de 15 à 65 ans qui reçoivent le plus d'aide. En effet, 5,0 % des femmes de 15-64 ans ont reçu ce type d'aide contre 3,7 % des femmes de 65 ans et plus.

Les situations d'incapacité ou de problèmes de santé de longue durée

Selon l'âge et le sexe

Environ 163 000 femmes et 111 100 hommes de 15 ans et plus ont reçu de l'aide pour au moins une des quatre formes d'aide (tableau 24.3). Toutes proportions gardées, cela représente 5,4 % des femmes et 3,8 % des hommes de 15 ans et plus vivant dans la communauté. Il s'agit d'un écart de 1,6 point de pourcentage. Cet écart est beaucoup plus faible que celui observé dans les cas de difficultés temporaires. On a alors enregistré un taux plus élevé de 5,3 points de pourcentage pour les femmes. Ainsi, la différence du recours à l'aide, entre les hommes et les femmes, pour l'accomplissement des activités de la vie quotidienne est moins importante lors d'incapacité ou d'un problème de santé de longue durée que lors de difficultés temporaires.

Tant pour les hommes que pour les femmes, les personnes vivant dans la communauté sont plus nombreuses à recevoir de l'aide pour les activités domestiques que pour les activités civiques ou pour les soins personnels. Ainsi, 3,3 % des personnes de 15 ans et plus ont obtenu de l'aide pour les activités domestiques,

2,7 % pour les activités civiques et 1,7 % pour les soins personnels. En valeur absolue, 196 700 personnes ont reçu de l'aide pour les activités domestiques, 161 700 pour les activités civiques et 102 500 pour les soins personnels. Au total, 274 200 personnes, soit 4,6 % des 15 ans et plus, ont reçu au moins une des quatre formes d'aide (incluant le soin des enfants).

Tableau 24.3

Aide reçue par la population de 15 ans et plus pour la réalisation des diverses activités de la vie quotidienne lors d'incapacité ou de maladie de longue durée, selon le type d'activités, Québec, 1996

Sexe et groupe d'âge	Activités domestiques	Activités civiques	Soins personnels	Au moins un des 4 types d'activités[1]
		n		
Hommes	82 700[2]	66 800[2]	52 000[2]	111 100
15-64 ans	41 500[2]	—	—	57 800[2]
65 ans et plus	41 200	31 700[2]	26 300[2]	53 400
Femmes	114 000	94 800[2]	50 500[2]	163 000
15-64 ans	44 800	—	—	68 400[2]
65 ans et plus	69 200	61500[2]	38 100	94 600
Sexes réunis	**196 700**	**161 700**	**102 500**	**274 200**
15-64 ans	86 300[2]	68 500[2]	38 000[2]	126 200
65 ans et plus	110 400	93 200	64 400	148 000
65-74 ans	47 700	35 900	25 500	63 800
75-84 ans	46 800	43 500	29 600	64 700
85 ans et plus	16 000[2]	13 700[2]	9 300[2]	19 600
		%		
Hommes	2,9	2,3	1,8	3,8
15-64 ans	1,6	—	—	2,3
65 ans et plus	11,9	9,1	7,6	15,4
Femmes	3,8	3,2	1,7	5,4
15-64 ans	1,8	—	—	2,7
65 ans et plus	14,3	12,7	7,9	19,5
Sexes réunis	**3,3**	**2,7**	**1,7**	**4,6**
15-64 ans	1,7	1,4	0,7	2,5
65 ans et plus	13,3	11,2	7,7	17,8
65-74 ans	8,8	6,6	4,7	11,8
75-84 ans	19,2	17,9	12,2	26,6
85 ans et plus	34,1	29,4	20,0	42,3

1. L'aide reçue pour l'un ou l'autre des trois types d'activités : domestiques, civiques et soins personnels ainsi que pour le soin des enfants lorsque le répondant recevait de l'aide à cause d'un problème de santé ou d'incapacité de l'enfant, ou parce que le répondant avait une incapacité ou un problème de santé de longue durée.
2. Ces estimations et les proportions corrrespondantes ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétées avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

Parmi les personnes de 65 ans et plus, les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes à recevoir de l'aide, exception faite des soins personnels pour lesquels les proportions sont les mêmes. Ainsi, 14,3 % des femmes ont reçu de l'aide pour les activités domestiques, contre 11,9 % des hommes. Dans le cas des activités civiques, on observe que 12,7 % des femmes et 9,1 % des hommes ont obtenu de l'aide. Pour les femmes et les hommes réunis, 7,7 % ont reçu de l'aide pour les soins personnels.

En nombre absolu, les personnes de 15-64 ans sont un peu moins nombreuses à recevoir de l'aide que celles de 65 ans et plus, soit 126 000 par rapport à 148 000. Par contre, on retrouve environ le même nombre d'hommes de 15 à 65 ans (57 800) que de 65 ans et plus (53 400) dans les bénéficiaires. Quant aux femmes, elles sont un peu plus nombreuses à recevoir de l'aide parmi les 65 ans et plus (94 600) que parmi celles de 15-64 ans (68 400).

Toutes proportions gardées, la différence dans le pourcentage de personnes ayant reçu de l'aide est cependant importante entre les deux groupes d'âge. Ainsi, 2,5 % de la population âgée de 15-64 ans, contre 17,8 % de la population âgée de 65 ans et plus, ont obtenu de l'aide pour l'une ou l'autre des activités de la vie quotidienne. La différence est encore plus forte pour les femmes : 19,5 % des femmes de 65 ans et plus reçoivent de l'aide, comparativement à 2,7 % des femmes de 15-64 ans. Du côté des hommes, on observe que 15,4 % des 65 ans et plus et 2,3 % des 15-64 ans reçoivent de l'aide.

Chez les 65 ans et plus, la proportion des personnes qui reçoivent de l'aide augmente avec l'âge. Ainsi, 11,8 % des personnes de 65 à 74 ans obtiennent de l'aide pour l'une ou l'autre des activités de la vie quotidienne. Ce pourcentage augmente à 26,6 % pour les 75-84 ans et à plus de 40 % pour les 85 ans et plus. Le nombre de personnes concernées est du même ordre pour les 65 à 74 ans (63 800) et les 75 à 84 ans (64 700). Toutefois, bien qu'elles soient plus de 40 % à recevoir de l'aide, les personnes de 85 ans et plus représentent seulement 13 % des personnes aidées de 65 ans et plus.

Selon la fréquence et la provenance[5]

Environ 87 % de l'aide totale reçue, en nombre d'heures, pour les activités domestiques par les personnes présentant une incapacité ou un problème de santé de longue durée, l'a été par des personnes qui recevaient de l'aide tous les jours (tableau 24.4). L'aide reçue comble donc des besoins quotidiens. La situation est différente pour les activités civiques. En effet, seulement le tiers des heures d'aide reçue (35,9 %) l'ont été par des personnes obtenant de l'aide tous les jours. Plus de 50 % de l'aide était accordée pour des services offerts au minimum une fois par semaine. Compte tenu de la nature des activités civiques (achats d'épicerie,

5. Pour plus de précisions sur la méthode utilisée pour le calcul des heures, voir Rheault (2000).

déplacements, opérations bancaires, etc.), on peut penser que les personnes qui reçoivent de l'aide tous les jours (le tiers) sont fortement dépendantes d'autrui. Enfin, environ les deux tiers de l'aide (62,9 %) pour les soins personnels a été obtenue quotidiennement; l'autre tiers (34,1 %) l'a été au minimum une fois par semaine.

Pour toutes les formes d'aide, le secteur informel est à l'origine de plus de 80 % des heures d'aide reçue par les personnes ayant des incapacités ou des problèmes de santé de longue durée. Le partage des heures obtenues des secteurs formel et informel se maintient d'une forme d'aide à une autre. Néanmoins, les données semblent indiquer que c'est pour les soins personnels que le secteur formel joue le plus grand rôle, soit 17 %, par rapport à 14 % et 12 % respectivement pour les activités domestiques et civiques. Cet écart, quoique faible, concorde avec le fait que, parmi les interventions des organismes gouvernementaux, l'aide aux soins personnels est donnée en priorité par rapport à l'aide pour les activités domestiques et civiques.

En moyenne, les personnes qui ont reçu de l'aide pour les activités domestiques ont bénéficié de 7,5 heures par semaine au cours de l'année 1996. Pour les soins personnels, le nombre moyen d'heures par personne aidée s'élève à 4,8, et pour les activités civiques, ce nombre est de 1,6.

Tableau 24.4
Fréquence de l'aide reçue pour les diverses activités de la vie quotidienne, par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité ou une maladie de longue durée, Québec, 1996

Fréquence	Activités domestiques	Activités civiques	Soins personnels
		%	
Fréquence totale de l'aide	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Tous les jours	86,9	35,9	62,9
Minimum 1 fois par semaine	8,4	56,1	34,1
Minimum 1 fois par mois	4,6	7,5	2,1
Moins d'une fois par mois	0,1	0,5	0,9
Total pour les deux secteurs	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Secteur informel	85,8	87,6	83,0
Secteur formel	14,2	12,4	17,0
		h	
Moyenne d'heures reçues par semaine	7,5	1,6	4,8

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

Le temps accordé par la famille et l'entourage aux personnes ayant des besoins quotidiens pour les soins personnels équivaut à peu près à la moitié du temps accordé pour les activités domestiques. Toutefois, la portée de l'aide fournie pour les soins personnels nous porte à croire que cette aide est, malgré les heures moindres, plus contraignante que celle donnée pour les activités domestiques. En effet, pour les activités domestiques, on peut croire à la possibilité qu'une partie de l'aide pour la préparation des repas, l'entretien ménager ou l'entretien de la maison bénéficie également à la personne aidante de la famille, particulièrement s'il y a cohabitation. Au contraire, dans le cas des soins personnels, les avantages que peuvent retirer les personnes aidantes se résument sans doute à une certaine gratification.

Aide donnée

Les personnes qui ont donné de l'aide pour l'un ou l'autre des quatre types d'activités en raison d'une incapacité ou d'un problème de santé de longue durée (tableau 24.1) s'avèrent plus nombreuses (759 500) que celles qui ont dispensé une telle aide en raison d'une situation difficile temporaire (706 400). La proportion des femmes parmi les aidants demeure à peu près la même dans les deux cas, soit 61,4 % et 63,2 % respectivement.

Les personnes qui dispensent de l'aide soit en raison d'une situation difficile temporaire, soit en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée, constituent deux groupes largement distincts. Une faible proportion des aidants affirment avoir dispensé de l'aide dans le cadre des deux types de situation au cours de la période couverte par l'enquête. Ainsi, la différence entre la simple addition des cas observés dans chacune des deux situations et l'estimation directe du nombre de personnes ayant dispensé de l'aide dans le contexte de l'une ou l'autre des deux situations permet d'établir qu'environ 176 200 personnes, soit environ 111 500[6] femmes et 64 800 hommes, ont dispensé de l'aide dans les deux types de situation, soit une proportion d'environ 13,9 % des aidantes et de 13,2 % des aidants.

De même que le nombre des personnes qui ont reçu les trois types d'aide, le nombre des personnes qui ont dispensé à la fois les trois types d'aide[7] s'avère relativement limité. Au cours de l'année 1996, on compte environ 88 700[8] femmes ou hommes qui ont déclaré avoir fourni les trois types d'aide pour l'une ou l'autre

6. Cette estimation et la suivante, qui porte sur le nombre d'hommes, sont caractérisées par une forte variabilité d'échantillonnage; elles doivent faire l'objet d'une interprétation prudente.
7. Dans le cas des personnes qui ont donné plusieurs types d'aide, il faut se limiter aux activités domestiques, aux activités civiques et aux soins personnels, car l'inclusion de l'aide aux enfants réduit à un nombre minime les personnes qui auraient dispensé les quatre types d'aide chez les 65 ans et plus.

des deux situations considérées, soit 7,3 % du total des aidants. La grande majorité de ces aidants multifonctionnels est constituée de femmes, à proportion de 77,0 % environ.

Environ 85 % des cas où les trois types d'aide ont été dispensés par l'aidant relèvent de situations d'incapacité ou de maladie de longue durée. Des femmes, au nombre de 50 600[8] environ, comptent pour 67,1 % du total des aidants qui ont assumé la tâche exigeante de dispenser les trois types d'aide dans les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée.

L'aide donnée selon le type d'activités et le genre de situation

Les aidants peuvent apporter du soutien dans divers types d'activités : les soins aux enfants, les activités domestiques, les activités civiques ou les soins personnels. L'aide donnée rassemble un effectif plus important pour les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée que pour les situations difficiles temporaires, à l'exception des soins aux enfants. Dans chacune de ces catégories d'activités, le nombre des femmes s'avère supérieur à celui des hommes (tableau 24.5).

Environ 164 300 personnes, soit environ 12,7 % du total des aidants, ont dispensé de l'aide pour les soins d'enfants dont le parent ou le tuteur se trouvait aux prises avec une situation difficile temporaire ou encore une incapacité ou une maladie de longue durée. Il s'agit de la catégorie d'aide qui recrute le moins grand nombre d'aidants. L'aide donnée en raison de difficultés temporaires mobilise 137 000 personnes, soit 83,7 % du total des aidants pour les soins aux enfants.

L'aide donnée pour les soins aux enfants est dispensée pour la plus grande part par des femmes, lesquelles représentent 70,2 % du total des aidants pour cette catégorie d'activités. La proportion est du même ordre pour l'aide fournie en raison d'une situation difficile temporaire (73,9 %). Enfin, l'aide pour les soins aux enfants est apportée pour l'essentiel par des personnes du groupe des 15-64 ans, soit une proportion de 97,6 %.

Environ 532 600 personnes ont fourni de l'aide pour les activités domestiques dans l'une ou l'autre situation, soit environ 41,3 % du total des aidants; elles représentent 9,0 % de la population de 15 ans et plus. Pour cette catégorie de tâches, l'aide est davantage orientée vers les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée; on enregistre 324 800 aidants, soit 61,0 % du total dans cette catégorie d'activités.

Les femmes constituent une proportion comparable du total des personnes qui ont offert de l'aide pour les activités domestiques dans les situations difficiles

8. Estimation caractérisée par une forte variabilité d'échantillonnage; elle doit être interprétée avec prudence.

Tableau 24.5

Effectif[1] et proportion des aidants dans la population de 15 ans et plus, selon la situation d'aide, le type d'activités, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1996

Sexe et groupe d'âge	Incapacité ou problème de santé de longue durée	Situation difficile temporaire	Au moins une des situations	Incapacité ou problème de santé de longue durée	Situation difficile temporaire	Au moins une des situations
	n			%		
Soins aux enfants						
Hommes	—	—	48 900[2]	—	—	1,7
15-64 ans	—	—	47 300[2]	—	—	1,9
65 ans et plus	—	—	—	—	—	—
Femmes	—	101 600[2]	115 400[2]	—	3,4	3,8
15-64 ans	—	99 700[2]	113 000[2]	—	3,9	4,5
65 ans et plus	—	—	—	—	—	—
Activités domestiques						
Hommes	114 800[2]	90 000[2]	170 000	4,0	3,1	5,9
15-64 ans	99 900[2]	85 800[2]	151 000	3,9	3,4	5,9
65 ans et plus	15 000[2]	—	19 000[2]	4,3	—	5,5
Femmes	210 000	175 100	362 600	7,0	5,8	12,0
15-64 ans	186 500	169 200	333 800	7,4	6,7	13,2
65 ans et plus	23 500[1]	—	28 700	4,8	—	5,9
Activités civiques						
Hommes	155 800	101 500[2]	244 200	5,4	3,5	8,4
15-64 ans	131 400[2]	97100[2]	215 700	5,2	3,8	8,5
65 ans et plus	24 400[2]	—	28 500	7,0	—	8,2
Femmes	240 300	166 800	383 700	8,0	5,5	12,7
15-64 ans	212 200	162 500	352 200	8,4	6,4	13,9
65 ans et plus	28 100	—	31 500	5,8	—	6,5
Soins personnels						
Hommes	104 000[2]	95 900[2]	197 000	3,6	3,3	6,8
15-64 ans	91 700[2]	94 600[2]	183 400	3,6	3,7	7,2
65 ans et plus	12 300[2]	—	13 600[2]	3,5	—	3,9
Femmes	231 500	123 900[2]	348 900	7,7	4,1	11,6
15-64 ans	205 700	119300[2]	318 500	8,1	4,7	12,6
65 ans et plus	25 800[2]	—	30 400	5,3	—	6,3

1. Les résultats des estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.
2. Ces estimations et les proportions correspondantes ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétées avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

temporaires ou dans les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée, soit 66,1 % et 64,6 % respectivement. Les 15-64 ans assument 96,2 % de ce support dans le cas de situations difficiles temporaires, contre 88,2 % dans les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée.

Les aidants pour les activités civiques réalisées en raison de l'une ou l'autre situation comptent 627 900 personnes et représentent 10,6 % de la population de 15 ans et plus. Ils forment l'effectif le plus important parmi les quatre catégories d'activités considérées, mobilisant 48,7 % du total des personnes qui ont offert de l'aide. L'aide fournie en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée implique 396 100 personnes, soit 63,1 % du total de ceux qui ont fourni de l'aide pour les activités civiques.

En ce qui concerne les activités civiques, l'aide est dispensée par des femmes à raison de 62,2 % dans le cas des situations difficiles temporaires, comparativement à 60,7 % dans les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée. Enfin, les 15-64 ans comptent pour 96,7 % des aidants dans les situations difficiles temporaires, contre 86,8 % dans les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée.

Plus de 545 900 personnes ont dispensé de l'aide pour les soins personnels pour l'une ou l'autre situation. Elles représentent environ 43,9 % du total des aidants et comptent pour 9,2 % de la population de 15 ans et plus. L'aide aux soins personnels est offerte pour la plus grande part en raison de situations d'incapacité ou de maladie de longue durée; on dénombre 335 500 aidants dans cette catégorie, soit 61,5 % du total.

Au regard des soins personnels, les femmes comptent pour 56,4 % des aidants dans le cas des situations difficiles temporaires, contre 69,0 % dans le cas des situations d'incapacité ou de maladie de longue durée. Les personnes du groupe des 15-64 ans constituent 97,3 % des aidants dans les situations difficiles temporaires et 88,6 % de ceux-ci dans les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée.

Caractéristiques sociodémographiques des personnes aidantes

Il y a lieu de se demander si les aidants présentent des caractéristiques particulières par rapport à l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Il importe aussi de déterminer si les caractéristiques des aidants varient en fonction du type de situation en raison de laquelle l'aide est dispensée. Trois variables paraissent exercer un rôle important dans l'offre de l'aide. Il s'agit de l'âge, de la situation d'emploi et de la situation familiale.

L'âge des personnes aidantes

La grande majorité des aidants appartiennent au groupe des 15-64 ans (tableau 24.6). Ils se recrutent parmi ce groupe d'âge à raison de 91,7 % chez les hommes et de 92,5 % chez les femmes. Ces proportions tendent à être légèrement plus élevées dans les situations difficiles temporaires et à être un peu plus faibles dans les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée. La répartition des aidants entre les divers groupes d'âge est à peu de choses près comparable pour les hommes et les femmes.

Tableau 24.6
Effectif[1] et proportion des aidants pour les quatre types d'activités, selon le groupe d'âge des aidants et le sexe, Québec, 1996

Groupe d'âge	Hommes[2]	Femmes[2]	Total
		n	
15-24	64 800	88 600	153 400
25-34	104 300	153 600	257 900
35-44	127 900	223 200	351 000
45-54	102 200	169 700	272 000
55-64	49 200	105 900	155 100
65 et plus	40 500	59 800	100 300
Total	**489 000**	**800 800**	**1 289 700**
		%	
15-24	13,3	11,1	11,9
25-34	21,3	19,2	20,0
35-44	26,2	27,9	27,2
45-54	20,9	21,2	21,1
55-64	10,1	13,2	12,0
65 et plus	8,3	7,5	7,8
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**
		‰	
15-24	130	185	157
25-34	178	271	224
35-44	199	350	275
45-54	204	336	270
55-64	154	312	235
65 et plus	117	123	120
Total	**169**	**266**	**218**

1. Les résultats des estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.
2. Les estimations pour chacun des groupes d'âge chez les hommes, et pour les 15-24 ans et les 55 ans et plus chez les femmes, ainsi que les proportions correspondantes ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétées avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

La prévalence de l'aide donnée s'établit à 169 pour 1 000 hommes de 15 ans et plus et à 266 par 1 000 femmes de 15 ans et plus; les taux d'aide sont d'environ 60 % plus élevés dans l'ensemble des femmes que dans l'ensemble des hommes. Les taux d'aide sont légèrement plus élevés pour les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée que pour les situations difficiles temporaires, tant chez les hommes que chez les femmes.

Le taux des aidants pour 1 000 personnes au sein des divers groupes d'âge dans la population de 15 ans et plus permet de déterminer quels sont les groupes d'âge où la prévalence de l'aide s'avère la plus élevée. Ce sont les femmes de 35-44 ans qui dispensent de l'aide en plus grande proportion, avec un taux de 350 pour 1 000 femmes, suivies par celles de 45-54 ans avec un taux de 336 pour 1 000. Dans le cas des hommes, le taux maximum est observé chez les 45-54 ans, avec 204 pour 1 000. Chez les hommes, comme chez les femmes, ce sont les 15-24 ans et les 65 ans et plus qui présentent les taux d'aide les moins élevés.

L'importance des taux dans les divers groupes d'âge peut varier selon la situation d'aide considérée. Ainsi, les taux observés pour les situations difficiles temporaires sont plus importants que ceux enregistrés pour les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée chez les femmes des groupes d'âge de 25-34 ans et de 35-44 ans. On peut faire le même constat dans le cas des hommes de 25-34 ans. Par contre, pour les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée, les taux d'aide sont plus élevés chez les femmes de 45-54 ans et celles de 65 ans et plus. On observe la même situation chez les hommes de 65 ans et plus. Ainsi, l'âge des aidants semble plus élevé lorsqu'il s'agit d'une maladie ou d'une incapacité de longue durée.

La situation d'emploi des personnes aidantes

L'exercice d'une profession ou l'occupation d'un emploi est susceptible de constituer une contrainte réduisant le temps disponible pour dispenser de l'aide. Cependant, chez les hommes comme chez les femmes, la répartition des aidants selon leur situation d'emploi s'avère à peu près comparable à la répartition observée dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus (tableau 24.7). Ainsi, les hommes en emploi comptent pour 64,7 % des aidants de sexe masculin, alors que leur poids démographique chez les hommes de 15 ans et plus atteint 59,6 %; ils sont donc légèrement surreprésentés au sein de la population masculine. Pour leur part, les femmes en emploi et les femmes au foyer comptent respectivement pour 50,3 % et 31,8 % du total des aidantes, alors qu'elles regroupent 42,2 % et 32,5 % des femmes de 15 ans et plus.

Le taux des aidants atteint 317 par 1 000 femmes de 15 ans et plus en emploi, contre 183 pour 1 000 hommes en emploi; chez les femmes au foyer, le taux se situe à 260 pour 1 000. Ce sont les personnes à la retraite et aux études qui présentent les taux d'aide les moins élevés. Les femmes au foyer et les femmes à la retraite affichent des taux d'aide nettement plus élevés dans le cas de situations

d'incapacité ou de maladie de longue durée, de même que les hommes à la recherche d'un emploi ou ceux à la retraite. Par contre, les femmes et les hommes en emploi ont des taux d'aide plus élevés dans le cas des situations difficiles temporaires.

Tableau 24.7
Effectif[1] et proportion des aidants pour les quatre types d'activités, selon la situation d'emploi des aidants et le sexe, Québec, 1996

Situation d'emploi	Hommes[2]	Femmes[2]	Total
		n	
En emploi	316 500	403 000	719 500
Recherche d'emploi	38 100	—	52 200
Étudiant	53 400	73 400	126 800
Au foyer	—	254 300	258 100
Retraite	68 300	—	98 600
Autres[3]	—	—	—
Total	**488 900**	**800 800**	**1 289 700**
		%	
En emploi	64,7	50,3	55,8
Recherche d'emploi	7,8	—	4,0
Étudiant	10,9	9,2	9,8
Au foyer	—	31,8	20,0
Retraite	14,0	—	7,6
Autres[3]	—	—	—
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**
		‰	
En emploi	183	317	240
Recherche d'emploi	204	—	207
Étudiant	135	189	162
Au foyer	—	260	258
Retraite	156	—	155
Autres[3]	—	—	—
Total	**169**	**266**	**218**

1. Les résultats des estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.
2. Excepté pour les hommes et les femmes en emploi, ainsi que les femmes au foyer, les estimations pour chacune des situations d'emploi et les proportions correspondantes ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétées avec prudence.
3. La catégorie « autres » regroupe les personnes ayant une « maladie de longue durée », ainsi que les personnes regroupées par Statistique Canada sous le libellé « autre » dans le fichier de microdonnées pour cette variable.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

La situation domestique des personnes aidantes

La situation domestique peut contribuer à réduire ou à augmenter la capacité d'offrir de l'aide; on peut penser au cas des parents avec des jeunes enfants, par opposition à des personnes demeurant avec un conjoint seulement.

Tableau 24.8
Effectif[1] et proportion des aidants pour les quatre types d'activités, selon la situation domestique des aidants et le sexe, Québec, 1996

Situation domestique	Hommes[2]	Femmes[2]	Total[2]
		n	
Seul	76 100	122 900	199 000
Conjoint seulement	140 600	195 200	335 800
Conjoint et enfant(s)	178 000	305 000	483 000
Sans conjoint et avec enfant(s)	—	77 800	87 100
Vivant avec un ou deux parent(s)	45 900	65 100	111 000
Autres[3]	39 200	—	73 900
Total	**489 000**	**800 800**	**1 289 700**
		%	
Seul	15,6	15,3	15,4
Conjoint seulement	28,8	24,4	26,0
Conjoint et enfant(s)	36,4	38,1	37,4
Sans conjoint et avec enfant(s)	—	9,7	6,8
Vivant avec un ou deux parent(s)	9,4	8,1	8,6
Autres[3]	8,0	—	5,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**
		‰	
Seul	179	237	211
Conjoint seulement	192	279	235
Conjoint et enfant(s)	182	296	241
Sans conjoint et avec enfant(s)	—	336	299
Vivant avec un ou deux parent(s)	97	187	135
Autres[3]	172	—	179
Total	**169**	**266**	**218**

1. Les résultats des estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondis à la centaine près.
2. Excepté pour les femmes vivant seules, les hommes et les femmes vivant avec un(e) conjoint(e) seulement, les hommes et les femmes vivant avec un(e) conjoint(e) et des enfants et le total pour chacune de ces trois catégories, les estimations pour chaque situation domestique et les proportions correspondantes ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 %.
3. La catégorie « autres » comprend les personnes regroupées par Statistique Canada sous le libellé « autre » dans le fichier de microdonnées pour cette variable, ainsi que les personnes appartenant aux catégories suivantes : conjoint et aucun enfant célibataire; conjoint et autre; aucun conjoint et aucun enfant célibataire.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

Les hommes vivant seuls, les hommes vivant seulement avec leur conjointe et les hommes vivant avec une conjointe et des enfants comptent pour respectivement 15,6 %, 28,8 % et 36,4 % des aidants de sexe masculin (tableau 24.8), soit des proportions un peu plus grandes que le poids démographique de ces mêmes groupes au sein de la population masculine de 15 ans et plus. Chez les femmes, les mêmes catégories rassemblent aussi la majorité des aidantes : les femmes vivant seules, les femmes vivant seulement avec leur conjoint et les femmes vivant avec un conjoint et des enfants comptent pour 15,3 %, 24,4 % et 38,1 % du total des aidantes, soit des proportions similaires au poids démographique de ces groupes chez les femmes de 15 ans et plus.

De façon étonnante, le taux d'aide le plus élevé est atteint par les femmes appartenant au groupe des mères monoparentales avec 336 pour 1 000. Les femmes vivant avec un conjoint et des enfants et les femmes vivant avec un conjoint seulement affichent respectivement des taux d'aide de 296 et de 279 pour 1 000. Le taux d'aide atteint 182 pour 1 000 chez les hommes avec une conjointe et des enfants, contre 192 pour 1 000 dans le cas des hommes vivant avec une conjointe seulement.

Chez les femmes vivant avec un conjoint seulement et celles vivant avec un conjoint et des enfants, les taux d'aide sont plus élevés pour les situations difficiles temporaires que pour les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée. Chez les femmes vivant seules et les mères monoparentales, les taux d'aide sont plus élevés pour les situations d'incapacité ou de maladie de longue durée. On observe la même situation chez les hommes vivant seuls et ceux habitant avec une conjointe seulement. Les taux d'aide des hommes demeurant avec une conjointe et des enfants sont comparables pour les deux types de situations.

L'aide donnée en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée

Le nombre de personnes aidées

Le nombre de personnes aidées constitue, avec le nombre de catégories d'activités pour lesquelles de l'aide a été donnée, un indicateur de l'intensité de l'aide donnée. En ce qui a trait à l'aide dispensée en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée, environ 691 000 aidants sur un total de 759 500 ont offert cette aide à une seule personne, soit une proportion de 91,0 %. Le sexe de l'aidant n'influence guère cette proportion. Les aidants pour l'une ou l'autre des quatre activités ont offert de l'aide à une seule personne dans 90,2 % des cas chez les hommes et dans 91,4 % des cas chez les femmes.

Les activités domestiques et les activités civiques présentent les proportions les moins élevées en ce qui a trait à l'aide dispensée à une seule personne; elles se situent respectivement à 87,5 % et 91,5 % chez les femmes. Dans le cas des soins personnels, qui constituent une activité plus exigeante, la proportion atteint 96,6 %.

Lien entre l'aidant et la personne aidée

Le lien entre l'aidant et la personne aidée est révélateur des mécanismes sociaux qui permettent l'appariement entre le besoin d'aide et l'aide donnée (tableau 24.9). La relation à la personne aidée tient généralement à des liens tissés dans le cadre de la famille immédiate (60,4 % des aidants et 70,4 % des aidantes) ou, avec une fréquence étonnante, dans le contexte de l'amitié, du travail ou du voisinage (46,9 % des aidants et 30,6 % des aidantes). L'aide dispensée par l'intermédiaire de l'aide formelle s'avère peu fréquente (8,2 % du total).

Ainsi, chez 36,8 % des aidants masculins, la personne aidée est le père ou la mère; moins fréquemment, il s'agit d'une conjointe ou d'une ex-conjointe (17,1 %), d'un frère ou d'une sœur (17,1 %). Les liens de nature familiale occupent une place un peu plus importante chez les femmes que chez les hommes : 50,0 % des aidantes ont dispensé de l'aide à leur père ou leur mère, à un conjoint ou un ex-conjoint (11,1 %), à un frère ou une sœur (18,3 %).

Tableau 24.9
Lien[1] entre l'aidant et la personne aidée en raison d'une situation d'incapacité ou d'une maladie de longue durée en proportion du total des aidants pour l'un ou l'autre des quatre types d'activités, selon le sexe, Québec, 1996

Catégorie de la personne aidée	Aidant		
	Hommes[2]	Femmes[2]	Total[2]
	%		
Membre de la famille immédiate[2]	60,4	70,4	66,6
conjoint ou ex-conjoint	17,1	11,1	13,4
fils ou fille	—	—	8,4
père ou mère	36,8	50,0	44,9
frère ou sœur	17,1	18,3	17,8
Autre membre de la parenté	18,5	29,8	25,4
Ami, voisin, collègue	46,9	30,6	36,9
Lien de l'aide formelle	—	—	8,2
Autre lien	—	—	—
Ne sait pas, non déclaré ou sans objet	—	—	—

1. Les catégories de ce tableau ne sont pas mutuellement exclusives; un même répondant peut avoir dispensé de l'aide à des personnes se trouvant dans diverses catégories. La catégorie « membre de la famille immédiate » comprend les répondants qui ont mentionné au moins un conjoint ou un ex-conjoint, ou un fils ou une fille, ou un père ou une mère, ou un frère ou une sœur.
2. Excepté pour les hommes et les femmes pour lesquels le lien avec la personne aidée appartient à la catégorie « père ou mère », « membre de la famille immédiate », ou « ami, voisin, collègue », la variabilité des estimations pour chacune des catégories de lien est élevée, avec un coefficient de variation approximatif se situant entre 16,6 % et 33,3 %. Dans la colonne total, il faut ajouter la catégorie « autre membre de la parenté » à ces exceptions.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

Par ailleurs, l'aide à des amis, des voisins ou des collègues de travail est un peu moins courante chez les femmes (30,6 %) que chez les hommes (46,9 %), mais c'est la situation la plus fréquente après l'aide commandée par le lien filial. Les femmes se montrent nettement plus disposées que les hommes à donner de l'aide à des personnes faisant partie de la parenté au-delà de la famille immédiate (29,8 % contre 18,5 %).

Perceptions et attitudes des aidants dans le cas de l'aide donnée en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée

L'Enquête sociale générale comporte divers énoncés visant à mesurer les attitudes et les perceptions des aidants qui ont dispensé de l'aide en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée. À la question « Dans l'ensemble, avez-vous l'impression qu'aider les autres est un fardeau? », 81,5 % des aidants et 79,7 % des aidantes ont répondu qu'il ne s'agissait « aucunement » d'un fardeau. Environ 12,9 % des aidants et 10,5 % des aidantes ont opté pour la catégorie « un peu »; 8,3 % des aidantes ont choisi la réponse « moyennement », soit une proportion environ deux fois plus élevée que chez les hommes.

Sentiments associés à l'aide

On a soumis aux mêmes répondants une série de dix énoncés relatifs à divers sentiments que le fait de donner de l'aide pouvait susciter chez eux (tableau 24.10). Les six premiers énoncés se réfèrent à certains aspects de la pression ressentie du fait de donner de l'aide. Les trois énoncés suivants (7-9) ont trait aux sentiments d'obligation de l'aidant envers les autres ou, plus spécifiquement, envers la personne aidée. Le dixième énoncé affirme que « rendre service renforce le lien ».

On a dichotomisé les réponses des personnes interviewées en agrégeant d'une part les fréquences des personnes qui ont répondu « rarement » et « jamais » en réaction à un énoncé, et les réponses « parfois » et « presque toujours » d'autre part. Un nombre minime de répondants n'ont pas fourni de réponse à ces divers énoncés.

La proportion des femmes ayant répondu « parfois ou presque toujours » est plus élevée que celle observée chez les hommes pour tous les énoncés, à l'exception des deux énoncés faisant référence au sentiment « de pouvoir faire mieux » et de « souhaiter la prise de responsabilité par d'autres ». Les réponses des femmes sont à peu près comparables à celles des hommes pour chacun des énoncés, à l'exception de l'énoncé à l'effet de se sentir « stressé de devoir prendre soin des autres personnes ». Dans ce cas, la proportion de réponses « parfois ou presque toujours » s'avère près de deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes, soit 43,7 % contre 22,6 %.

Deux autres énoncés permettent d'observer un risque relatif nettement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, les aidantes ont 1,6 fois plus de chances que les aidants de mentionner « qu'il reste peu de temps pour soi-même » (39,8 % contre 25,2 %) ou de « se sentir en colère en présence de la personne aidée » (13,2 % contre 8,2 %). Pour tous les autres énoncés, le risque relatif est plus ou moins voisin de l'unité.

Les énoncés faisant état d'un sentiment d'obligation associé à l'aide, tel que l'impression de « rendre ce que vous avez reçu dans la vie » ou de « rendre ce que vous avez reçu de cette personne », reçoivent un assentiment nettement plus élevé que les énoncés relatifs à la pression associée à l'aide, avec respectivement

Tableau 24.10
Fréquence des sentiments ressentis par les aidants dans le cas de l'aide fournie en raison d'une situation d'incapacité ou d'une maladie de longue durée, selon le sexe, Québec, 1996

Sexe et sentiments ressentis	Rarement ou jamais	Parfois ou presque toujours	Non déclaré	Total
		%		
Hommes[1]				
1- Disposer de peu de temps pour soi-même	72,9	25,2	—	100,0
2- Ressentir du stress du fait de prendre soin des autres personnes	75,6	22,6	—	100,0
3- Devoir faire plus pour la personne aidée	56,2	41,8	—	100,0
4- Se sentir en colère en présence de la personne aidée	90,0	8,2	—	100,0
5- De pouvoir faire mieux	51,3	46,7	—	100,0
6- Souhaiter la prise de responsabilité par les autres	71,0	27,1	—	100,0
7- Rendre ce que vous avez reçu dans la vie	39,0	57,5	—	100,0
8- Rendre ce que vous avez reçu de cette personne	50,8	47,3	—	100,0
9- Souhaiter que les autres vous aident plus souvent	80,1	17,4	—	100,0
10-Penser que rendre service renforce le lien	30,9	67,3	—	100,0
Femmes[1]				
1- Disposer de peu de temps pour soi-même	60,2	39,8	—	100,0
2- Ressentir du stress du fait de prendre soin des autres personnes	56,3	43,7	—	100,0
3- Devoir faire plus pour la personne aidée	56,0	44,0	—	100,0
4- Se sentir en colère en présence de la personne aidée	86,3	13,2	—	100,0
5- De pouvoir faire mieux	59,9	39,3	—	100,0
6- Souhaiter la prise de responsabilité par les autres	73,6	25,5	—	100,0
7- Rendre ce que vous avez reçu dans la vie	36,5	62,2	—	100,0
8- Rendre ce que vous avez reçu de cette personne	45,9	53,9	—	100,0
9- Souhaiter que les autres vous aident plus souvent	79,4	20,6	—	100,0
10-Penser que rendre service renforce le lien	19,1	80,9	—	100,0

1. Chez les hommes, les proportions inférieures à 35 % ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétées avec prudence. Chez les femmes, les proportions inférieures à 20 % ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétées avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

62,2 % et 53,9 % chez les femmes, 57,5 % et 47,3 % chez les hommes. Enfin, 80,9 % des femmes et 67,3 % des hommes souscrivent à la proposition que « rendre service renforce le lien ».

Le fait de donner de l'aide paraît donc susciter une pression plus importante chez les femmes que chez les hommes. L'aide donnée est associée dans plus de 50 % des cas à un sentiment d'obligation envers la personne aidée ou envers les autres en général, et une forte majorité des femmes et des hommes considèrent, de manière positive, que « rendre service renforce le lien ».

Répercussions associées à la situation d'aidant

L'Enquête sur l'entraide et le soutien s'est enquise auprès des participants de diverses répercussions susceptibles de découler du fait de donner de l'aide en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée (tableau 24.11). La conséquence mentionnée avec la plus grande fréquence est que « l'aide donnée a amené des dépenses supplémentaires »; c'est le cas pour 51,9 % des hommes et 49,1 % des femmes. Le fait de donner de l'aide oblige à changer des activités sociales ou des projets de vacances chez 39,0 % des aidants et 46,1 % des aidantes. La situation d'aidant amène aussi une modification des heures de sommeil pour 27,7 % des hommes et 33,9 % des femmes.

Les femmes (26,3 %) mentionnent plus fréquemment que les hommes (12,3 %) que le fait de donner de l'aide occasionne des problèmes de santé. La nécessité de dispenser de l'aide a amené 10,7 % des aidants et 15,3 % des aidantes à déménager plus près de la personne aidée ou même à emménager avec elle. Par contre, une proportion minime des aidants ont eu à quitter un emploi ou à reporter un programme d'études.

Par ailleurs, l'Enquête a demandé aux répondants qui ont exercé un emploi au cours des 12 mois précédents si le fait de dispenser de l'aide a eu l'une ou l'autre

Tableau 24.11
Fréquence de certaines répercussions subies par les aidants dans le cas de l'aide fournie en raison d'une situation d'incapacité ou d'une maladie de longue durée, selon le sexe, Québec, 1996

Répercussions	Hommes	Femmes	Total
		%	
Refus d'une offre d'emploi ou report d'un programme d'études	—	—	—
Emménagement avec quelqu'un ou déménagement plus près	10,7	15,3	13,5
Problèmes de santé	12,3	26,3	20,9
Modification des heures de sommeil	27,7	33,9	31,5
Changement d'activités sociales ou de projets de vacances	39,0	46,1	43,4
Dépenses supplémentaires	51,9	49,1	50,2

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

des conséquences suivantes : changement/abandon d'un emploi, modification de l'horaire de travail, refus de mutation/promotion, arrivée tardive/départ hâtif de l'emploi, absence au travail, rendement amoindri au travail. Au total, 17,3 % des hommes et 34 % des femmes ont mentionné l'un ou l'autre de ces six contretemps reliés à leur emploi. L'effet individuel le plus fréquent est « l'absence au travail », mentionné par 15,4 % des hommes et 22,6 % des femmes. Des « arrivées tardives » ou des « départs hâtifs » du travail sont évoqués par 18,9 % des femmes et 8,5 % des hommes. Un nombre infime d'aidants et d'aidantes ont mentionné le changement ou l'abandon d'un emploi, ainsi que le refus d'une mutation ou d'une promotion.

Les mesures utiles aux personnes aidantes

Enfin, on a demandé à ceux qui aident en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée quelle mesure leur « serait la plus utile pour vous permettre de continuer à fournir de l'aide aux autres? ». Le tableau 24.12 présente les diverses mesures mentionnées par les répondants par ordre croissant de la proportion du total des aidants qui ont acquiescé à leur pertinence.

L'accès à de « l'information expliquant comment devenir plus efficace » ou à de « l'information sur la nature des incapacités et des maladies de longue durée » ou encore à du « counselling » recueille l'assentiment de 21,8 % des aidants et 23,4 % des aidantes. Cela amène à penser qu'une bonne proportion des aidants se trouvent mal préparés pour s'acquitter de leur tâche. Les mesures comme « une compensation financière », la présence de substituts pour assurer leur « remplacement ou le partage des tâches », l'accès à des « horaires flexibles » ou « diverses autres

Tableau 24.12
Fréquence des mesures jugées utiles aux aidants dans le cas de l'aide fournie en raison d'une situation d'incapacité ou d'une maladie de longue durée, selon le sexe, Québec, 1996

Mesures	Hommes	Femmes	Sexes réunis
		%	
Compensation financière	—	10,8	10,6
Diverses autres mesures	—	16,5	12,3
Remplacement/partage des tâches	—	14,7	12,6
Horaire de travail flexible	19,3	10,2	13,7
Information sur efficacité/ nature des incapacités ou counselling	21,8	23,4	22,8
Rien/aucune mesure	56,6	38,5	45,5

1. Excepté pour le cas des hommes et des femmes qui ont choisi l'énoncé « rien/aucune mesure », les estimations pour chacun des autres énoncés ont un coefficient de variation approximatif qui se situe entre 16,6 % et 33,3 % et doivent être interprétées avec prudence. La même mise en garde s'applique à la colonne « sexes réunis », sauf pour les énoncés « rien/aucune mesure » et « information sur efficacité/nature des incapacités ou counselling ».

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1996.

mesures » recueillent chacune l'assentiment de 10 % à 15 % du total des aidants. L'énoncé « rien » est celui qui a été choisi par le plus grand nombre de répondants, tant chez les hommes (56,6 %) que chez les femmes (38,5 %). Le fait qu'aucune mesure ne reçoive un appui prépondérant des aidants illustre la variété des situations particulières dans lesquelles se trouvent ceux et celles qui fournissent de l'aide en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée.

Conclusion

Dans l'ensemble, le portrait de l'aide donnée ou de l'aide reçue au Québec en raison d'une situation difficile temporaire ou d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée ne diffère guère de celui que l'on peut observer pour le Canada en entier. La proportion de la population de 15 ans et plus qui a reçu de l'aide ou qui en a donné atteint respectivement 9,4 % et 19,9 % au Canada, contre 9,9 % et 21,8 % au Québec. Les contrastes s'avèrent un peu plus prononcés si l'on examine séparément chacun des types de situation; les proportions respectives des aidants et des aidés dans le contexte d'une situation difficile temporaire sont alors plus élevées au Québec qu'au Canada. On observe la situation inverse en ce qui a trait à l'aide reçue ou donnée en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée, avec des proportions moindres au Québec que celles observées au Canada.

L'Enquête sur l'entraide et le soutien social permet de disposer pour la première fois d'un portrait global du nombre de personnes aidées ainsi que de celui des aidants et de leurs caractéristiques respectives. Elle permet en outre une analyse plus précise de la situation en distinguant l'aide dispensée ou reçue en raison d'une situation difficile temporaire de celle fournie en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée. Les statistiques présentées dans ce chapitre mettent en évidence les différences dans les caractéristiques des personnes impliquées dans les deux types de situation. L'Enquête donne également un bon aperçu des mécanismes d'appariement entre les besoins d'aide et les réponses suscitées.

Dans le cas de l'aide en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée, cet appariement s'effectue pour la plus grande partie au sein de la famille immédiate ou de la parenté au delà de la famille immédiate. Les générations actuelles des personnes âgées de 65 ans et plus qui constituent la majeure partie de ces personnes aidées en raison d'une incapacité ou d'une maladie de longue durée disposent d'un large réseau familial auquel elles peuvent avoir recours. En effet, les membres de cette génération féconde ont engendré celle des nombreux « baby-boomers »; ils appartiennent eux-mêmes à une fratrie en général nombreuse et disposent d'un large réseau de parenté du fait de la stabilité du lien matrimonial dans ces cohortes d'âge.

En raison de la baisse de la fécondité et de l'instabilité matrimoniale au cours des dernières décennies, la génération vieillissante des « baby-boomers » ne bénéficiera pas d'un aussi large bassin familial d'aidants potentiels. Par ailleurs, si l'espérance de vie aux âges élevés continue d'augmenter au même rythme que par les décennies passées, on peut s'attendre à une croissance des groupes d'âge où les besoins d'aide sont le plus grands. La conjonction de ces facteurs risque de faire évoluer à la baisse les ratios du nombre des aidants sur celui des aidés; il peut s'ensuivre une hausse marquée de la pression ressentie par les personnes aidantes, pression qui est déjà élevée, notamment dans le cas des femmes. Enfin, dans un autre ordre d'idée, les aidants ont mentionné en grand nombre le besoin de connaissances ou d'information additionnelle pour être en mesure de mieux s'acquitter de leur tâche.

Bibliographie

CRANSWICK, Kelly (1998). « Qui a besoin d'aide à court terme? », *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, automne, p. 12-16 (11-008-XPF).

CRANSWICK, Kelly (1997). « Les fournisseurs de soins au Canada », *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, hiver, p. 2-7 (11-008-XPF).

KEATING et autres (1999). *Soins aux personnes âgées au Canada : Contexte, contenu et conséquences*, Statistique Canada, Division des statistiques sociales, du logement et des familles, 133 p. (89-570-XPF).

LAROCHE, Denis (1999). « Entraide et support reçus par les personnes âgées de 65 ans ou plus », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 3, n° 3, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 3-4.

RHEAULT, Sylvie (2000). *Personnes aidées en raison de difficultés temporaires, d'incapacité ou de problèmes de santé de longue durée. Portrait de la situation québécoise, 1996*, document de travail, Direction de l'évaluation, de la recherche et de l'innovation, Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 33 p.

Chapitre 25

La participation des immigrants et de leurs descendants à la société québécoise

Claire Benjamin
Direction de la planification stratégique, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Introduction

Qui dit participation à la vie collective et au développement de la société dit possibilité de se joindre, de prendre part, de se sentir partie prenante, de contribuer au développement de cette société. Le présent chapitre aborde certains aspects liés aux dimensions linguistiques, économiques et socioculturelles pouvant avoir des incidences sur la participation des Québécois immigrés ainsi que de leurs descendants à la vie civique québécoise.

L'objectif de ce chapitre est d'exposer certaines considérations sur les défis d'une pleine participation des immigrants et de leurs descendants dans une société dont le pluralisme ethnoculturel devrait continuer de caractériser la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, en plus de se vivre de façon plus importante que dans le passé dans les autres régions du Québec, avec la volonté gouvernementale d'intensifier les efforts d'établissement des immigrants en région.

Notre exposé s'en tient essentiellement aux analyses, études et recherches produites par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) ou dont il a été le commanditaire ou l'un des commanditaires, en partenariat avec d'autres organismes. Les constats rassemblés correspondent notamment aux résultats d'études quantitatives qui ont mis à contribution différentes banques de données (données censitaires et données administratives). Ils proviennent également d'enquêtes réalisées sur le terrain afin d'enrichir la compréhension des phénomènes et des processus en cours. Ils sont enfin le résultat de sondages d'opinion publique ainsi que d'enquêtes sur les attitudes et perceptions. Le Ministère a aussi recours à des recherches qualitatives pour documenter des problématiques peu connues, fournir des pistes de réflexion, ou encore approfondir davantage les résultats d'études antérieures.

Dans un premier temps, nous présentons un portrait de la diversité de la population québécoise dans sa dimension ethnoculturelle. Par la suite, nous nous pencherons tour à tour sur les considérations d'ordre linguistique, économique et socioculturel permettant d'apporter des considérations sur la participation des immigrants et de leurs descendants à la société québécoise, tout en faisant apparaître les interrelations existant à l'intérieur de chacune de ces dimensions. Finalement, nous examinerons les perceptions et les attitudes de la population en matière de relations interculturelles. Ces éléments rassemblés devraient permettre de mieux jauger les défis auxquels doivent faire face les générations actuelles et futures, afin d'assurer la participation de chacun dans le Québec du XXIe siècle.

La diversification de la population québécoise

Le pluralisme est une réalité de la société québécoise : l'immigration y a des racines profondes et l'ajout successif de populations d'origines diverses a contribué à la diversification de sa population. L'immigration s'est diversifiée à la suite de l'évolution des mouvements migratoires dans le monde et d'une politique d'immigration moderne. La présente section veut dresser un portrait de cette réalité bien actuelle, qui est appelée à prendre encore plus d'importance à l'avenir.

La diversification des sources d'immigration internationale

Le Québec, à l'instar des autres sociétés d'accueil, vit une diversification importante de ses mouvements migratoires internationaux. « L'application du principe universel de la sélection depuis les années 60 et les programmes humanitaires ont permis l'émergence de plus en plus grande de personnes originaires d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud, des Antilles, d'Asie et d'Afrique [...] Rendus possibles par ces changements de politique, ces mouvements résultent bien sûr aussi de facteurs internationaux » (MCCI, 1990d, p. 21). Les tendances d'internationalisation, notamment la prise de conscience d'une responsabilité internationale par les États, de l'amélioration et de l'accessibilité des moyens de transport, de la circulation mondiale de l'information à contenu international et de la mondialisation de l'économie, ont contribué à l'ampleur et à la diversification des courants migratoires à l'échelle planétaire (MCCI, 1990c). À ces facteurs s'ajoute la croissance du niveau de vie dans nombre de pays, qui a eu pour effet de rendre possible pour leurs résidants un déplacement vers des pays mieux nantis.

C'est au cours de la décennie 60 que l'on assiste au Québec à une augmentation graduelle des migrations en provenance de pays autres que les pays sources traditionnels (notamment en provenance des Antilles), bien que les pays européens et les États-Unis continuent de dominer les entrées internationales. Dans les années 70, l'Europe voit son importance relative diminuer rapidement (moins de la moitié du mouvement), au profit de l'Amérique (Haïti devenant le principal pays source du Québec, suivi des États-Unis). Il s'ajoute aussi des pays asiatiques

comme sources principales du mouvement d'immigration. La diversification s'accélère dans les années 80 et 90 avec la multiplication des pays sources[1].

En s'en tenant aux données les plus récentes, mentionnons que parmi les 29 000 immigrants que le Québec a admis en moyenne par année au cours de la période 1996-2000[2], quelque 14 % étaient originaires d'Asie orientale, 13 % d'Afrique du Nord, 12 % d'Asie du Sud, 12 % d'Europe occidentale et septentrionale, 10 % d'Europe orientale. Les autres grandes régions regroupaient moins de 10 % des immigrants. Par ordre décroissant, ce sont les Antilles, le Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne — chacune représentant 7 % du flux total — l'Europe méridionale, 6 %, l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est — 4 % chacune —, l'Amérique centrale, 3 %, et l'Amérique du Nord, 1 %.

Les dix principaux pays de naissance de ces nouveaux arrivants constituaient 52 % des admissions totales. La France occupait le premier rang avec 12 545 immigrants admis entre 1996 et 2000, suivie de la Chine (10 658), l'Algérie (9 615), l'ex-URSS (8 020), Haïti (6 939), l'ex-Yougoslavie (6 740), le Maroc (6 280), l'Inde (5 700), la Roumanie (5 148) et le Sri Lanka (3 998).

La diversité des sources d'immigration contribue à celle des communautés linguistiques. L'arabe, l'espagnol, le créole, le cantonnais et le vietnamien sont les principales langues maternelles autres que le français ou l'anglais[3] pour l'ensemble de la période 1981-1990. Le mandarin apparaît dans les cinq principales « autres » langues entre 1991 et 1995, après l'arabe, l'espagnol, le cantonnais et le créole. Dans le flux le plus récent, le russe figure aussi parmi les principales tierces langues.

Le taux de présence des immigrants au Québec

Le Québec dispose depuis le milieu de la décennie 90 de données sur la présence des immigrants admis sur son territoire, à partir d'un jumelage statistique des données d'immigration avec les fichiers statistiques de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Le dernier jumelage effectué en janvier 2000 montre un taux de présence global de 77 % des immigrants admis durant la période 1989-1998 (Ste-Marie, 2000).

Une étude produite sur les migrations secondaires entre le Québec et le reste du Canada, à partir de la Banque de données sur les immigrants[4] (BDIM), a aussi montré que parmi les cohortes arrivées entre 1980 et 1986, quelque 86 % des

1. Voir les documents permettant de mettre en contexte l'immigration internationale au Québec : MCCI, 1990a; MCCI, 1990c; MRCI, 2000; Gagné et Chamberland, 1999.
2. Pour les caractéristiques des mouvements d'immigration sur la période 1996-2000, consulter le site du MRCI [http ://www.mrci.gouv.qc.ca].
3. À des fins de simplification, les appellations « autres » et « tierces langues » sont utilisées pour désigner les langues maternelles autres que le français ou l'anglais.
4. Cette banque de données a été développée par Citoyenneté et Immigration Canada, en collaboration avec Statistique Canada, avec la participation de certains autres organismes fédéraux et provinciaux, dont le MRCI.

immigrants admis à l'origine au Québec y demeuraient toujours avant la fin de leur troisième année de résidence (Pinsonneault et Carpentier, 1994). La BDIM a également révélé que chez les immigrants admis entre 1980 et 1995, et toujours présents au Canada en 1995, le taux de présence au Québec voisinait les 80 % (Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2000).

La diversification ethnoculturelle de la population immigrée recensée en 1996[5]

Les données censitaires décrivent les caractéristiques des personnes présentes sur le territoire au moment du recensement. La composition de la population immigrée recensée est donc tributaire, d'une part, des différents courants migratoires qui ont caractérisé l'immigration passée et récente, et d'autre part, des facteurs qui interviennent sur l'attrition des effectifs en raison soit de la mortalité, de l'émigration ou encore du sous-dénombrement des personnes au recensement. En 1996, la population immigrée, au nombre de 664 500 personnes, était à 43 % originaire d'Europe (l'Europe méridionale constituant 20 % de cette population et l'Europe occidentale, 12 %), à 25 % d'Asie (notamment l'Asie du Sud-Est et le Moyen-Orient avec 7 % chacun), à 22 % d'Amérique (10 % des Caraïbes et Bermudes) et à 9 % d'Afrique (dont 7 % d'Afrique du Nord). Pour fins de comparaison, notons que dix ans plus tôt la composition de la population immigrée recensée était à 57 % originaire d'Europe, à 16 % d'Asie, à 20 % d'Amérique et à 7 % d'Afrique.

Si l'on s'en tient aux nouveaux arrivants recensés en 1996 (période 1991-1996), qui représentaient 23 % de la population québécoise immigrée, plus de quatre personnes sur dix étaient originaires du continent asiatique, principalement du Moyen-Orient (11 %), de l'Asie orientale et de l'Asie méridionale (9 % chacune) ainsi que de l'Asie du Sud-Est (8 %). Le deuxième continent en importance était l'Amérique (24 %), les Caraïbes et les Bermudes regroupant 10 % des nouveaux arrivants, l'Amérique centrale et du Sud, 6 % chacune. L'Europe suivait avec 22 % d'immigrants, notamment en provenance de l'Europe orientale et de l'Europe occidentale. L'Afrique du Nord concentrait aussi une part non négligeable avec 8 % des nouveaux arrivants, de même que l'Afrique subsaharienne (6 %).

En 1996, les cinq principaux pays de naissance, soit l'Italie, Haïti, la France, le Liban et les États-Unis, regroupent le tiers de la population immigrée recensée. Dans la cohorte 1991-1996, Haïti, le Liban, la France, la Chine et la Roumanie cumulaient 29 % des personnes recensées, résultat de la diversification des courants migratoires au passage du temps.

5. Pour des données plus détaillées sur les populations immigrées de 1996, 1991 et 1986, on peut consulter : ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (1998a) et (1999a); ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (1993); ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1990d).

Parmi la population québécoise immigrée recensée en 1996, quelque 44 % est composée de personnes faisant partie de groupes qui ont été définis comme minorités visibles, pour un total de près de 292 000 personnes. Ces groupes représentent la majorité des cohortes immigrées recensées en 1996 admises depuis 1976 (18 % parmi celles admises avant 1976). Les communautés noires constituent le principal groupe d'appartenance, soit 26 % des minorités visibles immigrées, suivies des groupes arabes/asiatiques occidentaux (21 %), latino-américains (13 %), chinois (12 %), sud-asiatiques (11 %), asiatiques du Sud-Est (11 %), philippins (4 %), coréens (1 %) et japonais.

Plus du tiers (35 %) des minorités visibles immigrées sont composées de nouveaux arrivants de la période 1991-1996. Le premier groupe en importance à l'intérieur de cette cohorte est celui des arabes/asiatiques occidentaux (24 750 personnes), suivi des communautés noires (20 135), des groupes latino-américains (15 270), sud-asiatiques (14 620) et chinois (14 515). Ces cinq groupes d'appartenance regroupent 88 % des 101 850 personnes recensées.

Importance de la population immigrée au Québec comparativement au Canada

Les 664 500 Québécois immigrés recensés en 1996 représentaient 9,4 % de la population totale. En 1991, leur nombre était de 591 210 et ils constituaient 8,7 % de la population. Au cours de la décennie 80, leur poids relatif était de 8,2 %.

La représentation de la population immigrée dans l'ensemble de la population diffère selon la province de résidence : elle est de 26 % en Ontario, 25 % en Colombie-Britannique, 15 % en Alberta et 12 % au Manitoba. Elle est inférieure à celle du Québec dans les provinces de l'Atlantique et en Saskatchewan. À titre de comparaison, mentionnons que la part de la population immigrée atteint 9 % aux États-Unis et en France, et 3 % au Royaume-Uni.

L'Ontario concentre sur son territoire 55 % de la population immigrée recensée au Canada, ce qui est un pourcentage supérieur à son poids démographique au sein du Canada, soit 37 %. Il en est de même pour la Colombie-Britannique, qui regroupe respectivement 18 % de la population immigrée et 13 % de la population totale. Le Québec, pour sa part, rassemble le quart de la population recensée au Canada en 1996, mais totalise 13 % de la population immigrée.

La répartition selon le sexe

La population immigrée se partage en 50,4 % de femmes et en 49,6 % d'hommes. Ces proportions sont inversées par rapport à 1991, alors que les femmes représentaient 49,6 % de la population immigrée et les hommes, 50,4 %. Il y a légèrement plus de femmes que d'hommes chez les moins de 15 ans, les 25-29 ans, les 35-44 ans et les 65 ans et plus. C'est dans ce dernier groupe que la proportion de femmes est le plus élevée, atteignant 55 %.

La structure d'âge

Lorsqu'ils naissent au Québec, les enfants de la population immigrée sont comptabilisés parmi la population native. À leur arrivée, les immigrants appartenant surtout aux groupes de population active plus jeunes, plusieurs ont leur progéniture en sol québécois[6]. Le fait que ces naissances n'apparaissent pas dans la population immigrée explique que celle-ci présente une structure d'âge plus vieille que la population québécoise. Ainsi, 7 % de la population immigrée avait moins de 15 ans en 1996, comparativement à 20 % dans la population totale.

La répartition de la population immigrée selon l'âge est en lien direct avec l'ancienneté d'établissement. Les cohortes anciennes présentent des âges particulièrement élevés et, à l'inverse, les cohortes récentes sont relativement jeunes, ce qui reflète davantage l'âge à l'admission (figure 25.1). Les immigrants ont en effet, à leur arrivée, une structure d'âge plus jeune que la population totale. À titre d'exemple, la population du Québec estimée au 1er juillet 2000 se répartissait de la façon suivante : 18 % de l'effectif avait moins de 15 ans, 13 % se situait dans le groupe

Figure 25.1
Comparaison de la structure par âge, Québec, 1996

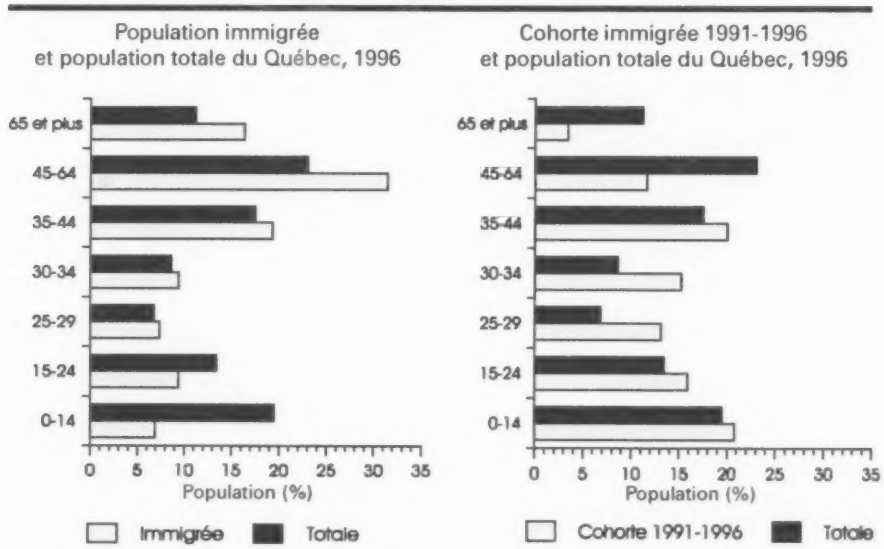

Source : Statistique Canada, Recensement 1996.

Compilation : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

6. À titre d'exemple, précisons qu'en 1998, près de 15 000 naissances ont été le fait de personnes nées à l'étranger : 8 800 dont les deux parents sont nés à l'étranger, 3 300 dont le père est né à l'étranger et 2 700 dont la mère est née à l'étranger. Cela représentait 25 % de toutes les naissances ayant eu lieu en 1998 (Institut de la statistique du Québec, 2000, tableau 8.6).

d'âge des 15-24 ans, 31 % dans celui des 25-44 ans, 25 % dans celui des 45-64 ans et 13 % dans celui de 65 ans et plus. Les immigrants admis au cours de la période 1996-2000 avaient dans une proportion de 23 % moins de 15 ans; 16 % se trouvaient dans le groupe d'âge des 15-24 ans, 50 % dans celui des 25-44 ans, 9 % dans celui des 45-64 ans et 2 % étaient âgés de 65 et plus.

Concentration géographique

Chaque recensement rappelle que les Québécois immigrés se concentrent fortement à Montréal : 88 % dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal (70 % si l'on s'en tient au territoire de l'île de Montréal). Au nombre de 586 465 dans la RMR de Montréal, ils représentaient 18 % de la population; sur l'île de Montréal, au nombre de 462 910, ils composaient 27 % de la population. Si l'environnement immédiat, pour la grande majorité de la population immigrée, continue d'être montréalais, il y a eu augmentation des effectifs dans les autres RMR du Québec entre 1991 et 1996, sauf dans celle de Chicoutimi-Jonquière.

Pour fins de comparaison, soulignons que la RMR de Montréal occupe le troisième rang, après Toronto et Vancouver, quant à l'importance numérique de sa population immigrée, mais qu'elle se retrouve au onzième rang des RMR du Canada en ce qui concerne son poids relatif au sein de la population. La population immigrée de Toronto représente 42 % de sa population totale et celle de Vancouver, 35 %.

Diversification ethnoculturelle de la population québécoise dans son ensemble

Les concepts d'origine ethnique, de minorité visible et de langue maternelle, en tant que langue d'origine des individus, permettent de rendre compte de la diversification de la population québécoise.

En ce qui concerne l'origine ethnique, disons d'entrée de jeu que des modifications apportées à la présentation de la question au recensement de 1996 ont eu des incidences importantes sur les réponses[7]. Ainsi, bon nombre de personnes qui se déclaraient dans les recensements antérieurs d'origine française ou britannique se sont dites d'origine canadienne uniquement. Au total, 2 655 830 personnes, soit 38 % de la population québécoise, ont déclaré être d'origine canadienne, alors que seulement 20 000 personnes avaient fourni cette réponse en 1991. Les personnes qui ont mentionné des origines uniques autres que canadienne, française, britannique ou autochtone, au nombre de 908 975, représentaient 13 % de la population totale en 1996. Cette part se situait à 12 % en 1991. Dans la RMR de Montréal, la proportion de déclarations d'origines uniques « autres » a été de 24,5 % en 1996.

7. Rappelons que l'origine canadienne figurait parmi les exemples apportés dans le questionnaire du recensement de 1996.

Quatre groupes autres que français, britanniques, canadiens et autochtones présentaient des tailles totales (incluant les réponses multiples) dépassant 100 000 personnes en 1996 : il s'agit des communautés italienne (244 740), des Caraïbes (107 570), arabes (106 575) et allemande (102 930). En 1991, seul le groupe italien regroupait plus de 100 000 personnes (227 000). Même s'il faut faire preuve de prudence dans la comparaison des données de 1996 par rapport aux recensements antérieurs, il est possible d'affirmer que tous ces groupes ont connu des croissances importantes d'effectifs entre 1991 et 1996, notamment les communautés des Caraïbes et arabes. Parmi les groupes à taille plus réduite, des hausses importantes sont aussi à signaler (communautés latino-américaine, sud-asiatique, chinoise, espagnole).

En ce qui touche les minorités visibles, près de 434 000 personnes se sont identifiées au recensement parmi les divers groupes d'appartenance, soit 6 % de la population québécoise. Ce nombre représente 14 % des minorités visibles recensées au Canada. L'Ontario en rassemble 53 % et la Colombie-Britannique, 21 %. Ces populations se concentrent dans les RMR de Toronto, Vancouver et Montréal. Leur poids relatif est respectivement de 32 %, 31 % et 12 % (MRCI, 1999a).

Les Québécois appartenant aux minorités visibles se retrouvent à 30 % dans les communautés noires, suivies des groupes arabes et asiatiques occidentaux, des groupes latino-américains, chinois, sud-asiatiques et asiatiques du Sud-Est. À cela s'ajoutent les communautés philippine, coréenne et japonaise. Ce profil est identique à celui des minorités visibles immigrées, cet univers de population étant constitué à 67 % de personnes immigrées, à 27 % de natifs et à 6 % de résidents non permanents en 1996.

La structure d'âge de cette population, qui inclut des natifs, est relativement jeune : 26 % avaient moins de 15 ans et 26 % étaient âgés entre 15 et 29 ans. Si l'on s'en tient aux seuls natifs, ce sont les deux tiers qui avaient moins de 15 ans en 1996.

En 1996, 9,7 % de la population québécoise était de langue maternelle autre que française ou anglaise, comparativement à 8,8 % en 1991. Cette population est constituée aux deux tiers de personnes immigrées. La population immigrée était, en 1996, composée à 19,3 % de gens de langue maternelle française, à 12,3 % de gens de langue maternelle anglaise et à 68,4 % de gens de langue maternelle autre. Les principales langues maternelles autres que française, anglaise ou autochtone recensées dans l'ensemble de la population québécoise sont l'italien, l'espagnol, l'arabe, le grec, le chinois, le portugais, le créole, les langues indo-iraniennes, le vietnamien, le polonais et l'allemand.

Aspects linguistiques

Le français étant la langue officielle au Québec, une étude sur la participation des immigrants et de leurs descendants à la vie civique et collective québécoise doit s'intéresser à leur connaissance de cette langue ainsi qu'à son usage comme

langue publique commune. En reconnaissant par ailleurs les défis particuliers que doit vivre le Québec en tant que société d'accueil francophone en Amérique du Nord, on ne peut ignorer que « la dynamique de participation institutionnelle et d'identification à la société québécoise est plus complexe au Québec » (Gagné et Chamberland, 1999, p. 79) que dans un contexte sociolinguistique sans ambiguïté[8]. L'apprentissage et l'usage du français par les immigrants non francophones ne vont pas de soi, compte tenu de la forte attraction de l'anglais : « la fragilité de la langue française est une donnée structurelle qui ne disparaîtra pas. Le Québec continuera d'évoluer dans le contexte nord-américain » (Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, p. 11). Les constats d'études présentés dans cette section permettent de témoigner de la plus grande pénétration du français et, par conséquent, de la possibilité pour la grande majorité des Québécois de toutes origines de participer à la société québécoise francophone.

La connaissance du français

Au recensement de 1996, quelque 73 % de la population immigrée a déclaré connaître le français à la question demandant aux personnes recensées si elles connaissaient assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation[9]. En ce qui concerne l'anglais, la proportion a été de 67 %. Il en était de même en 1991, davantage de personnes immigrées ayant déclaré connaître le français (71 %) que l'anglais (68 %). Notons qu'au recensement de 1971, ces proportions étaient respectivement de 53 % pour le français et de 74 % pour l'anglais. L'écart entre le français et l'anglais n'a cessé de s'accroître en faveur du français entre les recensements successifs : 0,71 en 1971, 0,93 en 1981, 0,99 en 1986, 1,04 en 1991 et 1,09 en 1996.

Si l'on porte attention uniquement aux personnes immigrées de langue maternelle autre que le français ou l'anglais, on observe aussi, depuis le recensement de 1991, que cette population compte davantage d'individus connaissant le français que l'anglais. En 1996, les proportions sont respectivement de 70 % pour le français et de 65 % pour l'anglais. Notons que la population immigrée de tierces langues maternelles est bilingue (français-anglais) dans une proportion de 44 %, que 26 % des personnes connaissent le français seulement et 21 %, l'anglais seulement. Par ailleurs, 9 % de cette population est isolée sur le plan linguistique, ne connaissant ni le français ni l'anglais. Si le phénomène touche davantage les nouveaux arrivants en raison de leur brève période de séjour — situation appelée à se corriger de façon importante avec le temps — il s'observe aussi chez les cohortes plus anciennes. Il est davantage le fait des femmes que des hommes

8. Le Québec n'est pas seul à vivre une situation d'ambiguïté. Un atelier de travail réunissant des chercheurs du Québec, de l'Irlande du Nord, de la Catalogne et de la Belgique s'est tenu à Montréal en 1998 sur les relations ethniques et l'éducation dans les sociétés divisées (McAndrew et Gagnon, 2000).
9. Il s'agit d'une auto-évaluation des recensés de leur capacité de soutenir ou non une conversation.

immigrés; il affecte particulièrement les personnes âgées de 45 ans et plus (75 % de l'effectif) et, dans 42 % des cas, les personnes dont l'âge à l'arrivée était de 45 ans et plus.

Chez les natifs québécois de langue maternelle autre que française, anglaise ou autochtone, 79 % connaissent le français contre 76 %, l'anglais. C'est la première fois au recensement de 1996 que l'on peut observer une connaissance plus répandue du français que de l'anglais au sein de cette population. Cela est essentiellement le fait des plus jeunes : 61 % des moins de 15 ans déclarent connaître le français contre 49 %, l'anglais. Plus précisément, le tiers de ces jeunes sont bilingues, 27 % déclarent connaître le français seulement et 15 %, l'anglais seulement. Ce résultat reflète entre autres l'effet de la part grandissante de jeunes natifs scolarisés dans le réseau scolaire francophone.

Outre le recensement, des enquêtes ont permis de vérifier la connaissance plus répandue du français que de l'anglais chez les immigrants de la décennie 80. Ainsi, l'enquête ALI (Adaptation linguistique des immigrants) réalisée en 1991 auprès de cinq cohortes d'immigrants arrivés dans les années 80 a montré que 62 % des personnes rejointes estimaient qu'elles parlaient bien le français, comparativement à 54 % dans le cas de l'anglais (Veltman et Paré, 1993).

L'enquête longitudinale auprès des immigrants admis au Québec en 1989 (enquête ÉNI) témoigne aussi d'une proportion plus élevée d'immigrants capables de communiquer très bien oralement en français, dix ans après leur arrivée, comparativement à ceux capables de le faire très bien en anglais (75 % contre 54 %). À l'inverse, la proportion est plus faible pour ceux très peu capables ou pas du tout capables de communiquer oralement en français (11 %) par rapport à ceux vivant cette situation en anglais (24 %) (Renaud et autres, 2001).

Si, dans l'ensemble du mouvement annuel, davantage d'immigrants connaissent le français à l'arrivée dans les flux récents (41 % parmi ceux arrivés entre 1996 et 2000, comparativement à 35 % en moyenne au cours de la période 1981-1995), d'autres doivent l'apprendre une fois installés au Québec. Parmi ces personnes, certaines connaissent l'anglais (20 %) mais davantage ne connaissent ni le français ni l'anglais (40 %). Si l'on s'en tient aux nouveaux arrivants âgés de 15 ans et plus, quelque 46 % connaissent le français, dont 28 % le français seulement et 18 % le français et l'anglais. Parmi ceux ne connaissant pas le français, environ 23 % connaissent l'anglais seul et 31 %, ni le français ni l'anglais.

Le français, langue d'usage public

L'utilisation plus fréquente du français que de l'anglais dans différents milieux de vie s'observe dans les cohortes d'immigration des années 80 et suivantes. Ainsi, l'enquête ALI (Adaptation linguistique des immigrants) révélait un usage plus élevé du français que de l'anglais avec les amis (34 % contre 19 %), avec les voisins (59 % contre 31 %) et dans le milieu de travail (56 % des répondants contre 33 %).

L'étude montrait par ailleurs que l'intégration est un processus qui se réalise à des rythmes différents selon les groupes et selon la connaissance du français et de l'anglais au moment d'immigrer au Québec. Cependant, au-delà des rythmes différents, une volonté collective et sociétale a été relevée parmi les facteurs structurants de l'orientation de la mobilité linguistique. La langue de travail apparaissait à ce titre comme un facteur majeur (Veltman et Paré, 1993).

Le suivi de 1993 auprès de ces cohortes a confirmé le maintien de la position plus favorable du français comme langue d'usage dans les différents milieux de vie. Une question était également posée sur la langue principalement parlée en dehors de la maison : parmi les personnes rejointes, 59 % utilisaient le français dans leurs contacts hors du foyer (Veltman et Paré, 1995).

L'enquête ÉNI apporte en outre un éclairage sur l'influence du marché du travail sur l'incitation à apprendre le français. Les données de l'enquête longitudinale ont permis de vérifier que « l'apprentissage de la langue devient un support général à la création de liens avec la société d'accueil, liens qui sont porteurs de mobilité ». Le fait de détenir un emploi, quel qu'il soit, accroît la probabilité d'aller suivre un cours de français (Renaud, 1999, p. 5).

Avec la réalisation du quatrième suivi de la cohorte d'immigrants, l'enquête ÉNI touche à des considérations sur la langue d'usage public : près de 61 % des répondants ont déclaré utiliser le plus souvent le français à l'extérieur de la maison avec des personnes autres que leurs parents ou amis; 8 %, le français et l'anglais et 6 %, le français tout autant qu'une tierce langue. Moins de 20 % utilisaient le plus souvent l'anglais dans ces circonstances, et 2 % ont déclaré utiliser l'anglais tout autant qu'une tierce langue (Renaud et autres, 2001).

En ce qui touche le milieu scolaire, une étude sur la concentration ethnique et les usages linguistiques en milieu scolaire montréalais (McAndrew et autres, 1999), par l'observation structurée et systématique des échanges entre élèves, entre les périodes de cours, montre que le français domine dans les situations informelles. Ces résultats sont d'autant plus probants que les écoles à haute densité ethnique non francophone, et dont le niveau attendu de francisation est faible, ont été surreprésentées dans l'échantillon par rapport à l'ensemble des écoles montréalaises. Quant à l'utilisation de l'anglais dans certaines écoles, son importance relative est liée, non pas à la présence de la clientèle immigrante, mais à celle d'une clientèle anglophone, anglicisée ou anglophile. Même dans ces cas, la tendance à la francisation se confirme.

L'étude révèle en outre, à partir d'entrevues réalisées auprès d'élèves du niveau secondaire, que ces derniers ont une attitude positive à l'égard du français et qu'ils considèrent comme essentiel de le maîtriser pour vivre et travailler au Québec. Par ailleurs, les élèves soulignent l'importance de connaître l'anglais, notamment parce que c'est une langue universelle qui peut faciliter l'accès à l'emploi. Enfin,

tous montrent un attachement à leur langue d'origine et veulent la transmettre à leurs enfants.

Une enquête menée en 1996 auprès de la cinquième secondaire dans les écoles de langue française de l'île de Montréal montre aussi l'attachement profond des élèves à leur culture d'origine et à la culture québécoise, ainsi que leur accord avec l'obligation pour tous les Québécois et Québécoises d'aller à l'école française et de pouvoir maîtriser le français, langue commune (Jodoin, McAndrew et Pagé, 1997).

L'étude réalisée en 1997 par le Conseil de la langue française sur le français, langue d'usage public au Québec, confirme l'usage relativement plus répandu du français chez la population immigrée dans ses contacts publics. Au total, 57 % de la population immigrée utilise surtout ou uniquement le français en public dans la région métropolitaine de Montréal. Parmi les personnes connaissant le français et l'anglais, 68 % utilisent le français en public (Béland, 1999).

Aspects économiques

Les immigrants présentent des profils diversifiés sur le plan économique. Tous partagent cependant le même objectif, dans le cadre du projet migratoire, soit celui d'améliorer leur sort et celui de leurs enfants déjà nés ou qui naîtront dans leur société d'adoption. Certains immigrants auront été sélectionnés en raison de leur profil professionnel recherché; d'autres auront été accueillis pour des motifs de réunification familiale, et d'autres encore pour des motifs humanitaires. La conjoncture économique influencera le nombre et la répartition des immigrants selon la catégorie, en raison de la gestion gouvernementale de l'immigration internationale, mais aussi en raison du report des migrants eux-mêmes de leur projet lors de conjonctures difficiles.

D'aucuns peuvent croire que dans une économie de marché, ouverte aux apports extérieurs et les sollicitant, tous peuvent réussir le projet migratoire, mais cela ne va pas de soi. Une période d'adaptation s'avère souvent nécessaire avant de pouvoir rentabiliser le capital humain et lever les obstacles à l'emploi, même si les attributs sont nombreux et positifs au départ (Gagné, 1989, p. 159). Dans d'autres cas, c'est la capacité personnelle d'adaptation qui permet aux travailleurs immigrés de voir leur situation relative s'améliorer dans le temps, même si les handicaps pouvaient être importants à l'arrivée. Pour certains groupes, confrontés à des préjugés et à la discrimination, les obstacles peuvent se traduire par des chances inégales de réussite, même à moyen et à long terme. Il y a en outre des cas où les risques de marginalisation existent en raison de difficultés particulièrement élevées; il s'agit de populations fragilisées en début de parcours et dont les conditions économiques pourraient ne pas se redresser au fil du temps.

Le capital humain : période d'adaptation et levée des obstacles à l'emploi

Sur le plan économique, les études témoignent à la fois de la possibilité pour les personnes immigrées de rentabiliser leurs attributs de capital humain, mais aussi des difficultés d'insertion au marché du travail qu'éprouvent les nouveaux arrivants, une période d'adaptation étant souvent nécessaire afin de pouvoir surmonter des handicaps liés au projet migratoire.

Outre la barrière linguistique que certains doivent affronter, mentionnons les obstacles associés à l'absence partielle ou totale de reconnaissance des acquis de formation ou d'expérience professionnelle de la part des employeurs ou des organismes qui réglementent les métiers ou professions, à l'accès limité à des mesures de formation permettant une mise à niveau des compétences ou à des expériences de travail reconnues par l'employeur ou les organismes de réglementation. La méconnaissance du fonctionnement et des pratiques du marché du travail peut aussi constituer un handicap. Par ailleurs, il faut relever les obstacles systémiques dans les politiques et pratiques d'embauche, qui peuvent compromettre l'insertion en emploi ou l'intégration en cours d'emploi de travailleuses et travailleurs immigrants ou membres de minorités visibles (Dumont et Santos, 1996).

De recensement en recensement, on peut observer la situation nettement plus défavorable des immigrants arrivés dans les périodes précédant le recensement, que ce soit en termes d'insertion au marché du travail, de profession exercée ou de revenus. Cela ne s'explique pas par le niveau de scolarité, puisque la population immigrée présente dans son ensemble un profil plus scolarisé que la population québécoise, tant chez les femmes que chez les hommes, et que les cohortes plus récentes affichent des profils plus avantageux (tableau 25.1).

Au recensement de 1996, 30 % de la population immigrée âgée de 15 ans et plus possède une scolarité de niveau universitaire, comparativement à une proportion de 20 % dans l'ensemble de la population. Si l'on s'en tient aux personnes ayant des grades universitaires, les proportions sont respectivement de 19 % et de 12 %. Notons que l'écart se rétrécit encore si l'on considère l'ensemble des personnes détenant des certificats ou diplômes (universitaires, collégiaux ou d'écoles de métiers). À l'autre extrême de la variable, la proportion des personnes ne détenant pas de diplôme ou certificat d'études secondaires est de 35 %, tant dans l'ensemble de la population que dans la population immigrée.

Lorsque l'on compare la scolarité des hommes immigrés à celle de l'ensemble des Québécois, le profil plus avantageux des premiers est plus prononcé aux deux extrêmes. Chez les femmes immigrées, le profil est aussi avantageux que celui de l'ensemble des Québécoises à l'extrémité supérieure de la scolarité (26 % contre 19 %); elles présentent en outre un pourcentage légèrement moins élevé si l'on considère l'ensemble des femmes n'ayant pas dépassé le secondaire (53 %

Tableau 25.1

Scolarité de la population totale et de la population immigrée (période d'immigration), âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, Québec, 1996

Sexe et scolarité	Unité	Population immigrée						Population totale
		Avant 1976	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1996	Total	
Femmes								
N'ayant pas dépassé le secondaire	%	59,6	45,9	48,1	48,6	46,2	52,9	54,7
Sans certificat	%	45,0	33,3	35,7	34,2	30,7	38,6	35,7
Avec certificat	%	14,6	12,6	12,4	14,4	15,4	14,3	19,0
Certificat ou diplôme de métiers	%	2,9	3,5	3,1	2,9	2,8	3,0	3,6
Autres études non universitaires	%	15,7	21,9	21,4	19,4	18,4	18,0	22,2
Sans diplôme ou certificat	%	4,6	7,6	8,0	7,5	7,0	6,1	7,2
Avec diplôme ou certificat	%	11,1	14,3	13,4	11,8	11,4	11,8	15,0
Études universitaires	%	21,8	28,7	27,4	29,1	32,5	26,2	19,4
Sans diplôme ou certificat	%	8,4	12,2	11,7	12,6	12,6	10,5	8,3
Avec diplôme	%	13,4	16,4	15,7	16,4	19,9	15,6	11,1
Effectif	n	144 295	34 305	31 580	40 875	60 560	311 610	2 916 760
Hommes								
N'ayant pas dépassé le secondaire	%	47,5	39,3	40,5	42,1	37,9	43,3	51,2
Sans certificat	%	37,0	27,6	29,2	28,9	25,2	31,8	35,2
Avec certificat	%	10,5	11,7	11,4	13,2	12,6	11,5	15,9
Certificat ou diplôme de métiers	%	4,7	4,2	3,2	2,9	2,9	2,9	5,4
Autres études non universitaires	%	18,2	21,7	22,3	20,3	18,4	19,3	22,4
Sans diplôme ou certificat	%	4,1	7,7	7,8	7,3	6,7	5,8	7,1
Avec diplôme ou certificat	%	14,1	14,1	14,5	13,0	11,7	13,5	15,3
Études universitaires	%	29,6	34,8	33,9	34,6	40,9	33,4	21,0
Sans diplôme ou certificat	%	9,4	13,8	12,8	13,0	14,5	11,6	7,6
Avec diplôme ou certificat	%	20,3	21	21,1	21,6	26,4	21,8	13,4
Effectif	n	144 860	32 290	29 230	41 945	59 010	307 330	2 756 705
Total								
N'ayant pas dépassé le secondaire	%	53,5	42,7	44,5	45,3	42,1	48,2	53,0
Sans certificat	%	41,0	30,5	32,6	31,6	28,1	35,3	35,5
Avec certificat	%	12,6	12,2	11,9	13,8	14,1	12,9	17,5
Certificat ou diplôme de métiers	%	3,8	3,8	3,1	2,9	2,9	3,4	4,5
Autres études non universitaires	%	17,0	21,8	21,9	19,8	18,4	18,6	22,3
Sans diplôme ou certificat	%	4,4	7,6	7,9	7,4	6,9	6,0	7,2
Avec diplôme ou certificat	%	12,6	14,2	14,0	12,4	11,5	12,7	15,1
Études universitaires	%	25,7	31,6	30,5	31,9	36,7	29,8	20,2
Sans diplôme ou certificat	%	8,9	13,0	12,2	12,8	13,5	11,1	8,0
Avec diplôme ou certificat	%	16,8	18,6	18,3	19,1	23,1	18,7	12,2
Effectif	n	289 150	66 600	60 805	82 815	119 570	618 940	5 673 465

Source : Statistique Canada, Recensement 1996.

Compilation : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

contre 55 %). Cependant, notons que les femmes immigrées sont surreprésentées parmi celles n'ayant pas obtenu de diplôme ou certificat d'études secondaires (39 % contre 36 %).

Le profil plus avantageux des cohortes récentes s'observe aux deux extrêmes de la variable, et cela, tant chez les hommes que chez les femmes. Au total, parmi les personnes arrivées entre 1991 et 1996, 37 % possèdent une scolarité de niveau universitaire, dont 23 % un grade universitaire. La proportion de personnes ne détenant pas de diplôme ou certificat d'études secondaires est, quant à elle, de 28 %.

À partir d'analyses de régressions multiples, réalisées avec les données censitaires de 1991 (MRCI, 1997), il est possible de faire état de constats quant à l'influence déterminante de la durée de séjour. Si, au départ, les travailleurs immigrés présentent des probabilités supérieures d'occuper un emploi de faible qualification par rapport à l'ensemble des travailleurs québécois, à âge égal et à scolarité égale, cette situation se redresse avec le temps. Chez les cohortes plus anciennes, les probabilités d'occuper un tel emploi deviennent plus faibles que dans la population en général. Le redressement de la situation se vérifie également chez les travailleuses immigrées.

Il en est de même en ce qui concerne la probabilité d'occuper un emploi de compétence élevée : inférieure chez les cohortes plus récentes, elle augmente avec le temps, de telle sorte que les cohortes les plus anciennes voient leur probabilité dépasser celle de la population en général. Cela se vérifie chez les immigrants et chez les immigrantes. Notons que le rattrapage tend à se faire plus rapidement pour éliminer la surreprésentation dans les emplois de faible qualification que pour atténuer la sous-représentation dans les emplois de compétence élevée.

On a pu aussi vérifier, avec contrôle de variables déterminantes sur les revenus (âge, scolarité, connaissances linguistiques), que chez les personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année 1990, les nouveaux arrivants avaient en moyenne des revenus d'emploi inférieurs à la population totale, mais que la situation se corrigeait avec le temps. De fait, les cohortes plus anciennes d'immigrants connaissaient, quant à elles, des revenus d'emploi supérieurs à la population, à caractéristiques égales. Cela se vérifie là aussi tant chez les hommes que chez les femmes.

Les années 90 : insertion dans un marché du travail marqué par la récession et les restructurations économiques

La situation observée en 1996 reflète les conditions difficiles qui ont prévalu sur le marché du travail québécois entre 1990 et 1994. Un des traits marquants de la sortie de la récession de 1990-1991 a été en effet la reprise tardive de l'emploi au Québec, particulièrement à Montréal (SQDM, 1995). Contrairement à ce qui s'est passé dans les autres grandes villes au Canada, il a fallu attendre 1994 pour voir

l'emploi se remettre à croître dans l'ensemble du Québec. L'économie montréalaise, cependant, est demeurée tributaire de l'emploi dans le secteur manufacturier, un des plus durement touchés lors de la récession. Cela a certes eu un impact majeur sur la capacité des nouveaux arrivants de se trouver un emploi. D'ailleurs, les données des recensements antérieurs confirment le rôle de ce secteur dans leur insertion sur le marché du travail[10]. Pour leur part, ceux et celles déjà en emploi ont pu être durement touchés par les mises à pied liées au contexte de la récession. En outre, les restructurations du marché du travail ont eu des impacts sur l'emploi des travailleurs immigrants lorsqu'elles touchaient des secteurs où ils sont plus fortement concentrés.

Au total, la population immigrée présentait au recensement de 1996 un taux d'activité plus faible que celui de la population totale (58 % contre 62 %) et un taux de chômage plus élevé (16 % contre 12 %). Les nouveaux arrivants recensés connaissaient une situation particulièrement préoccupante, avec un taux d'activité de 57 % combiné à un taux de chômage de 27 %. Notons, en plus des explications déjà apportées, qu'un certain nombre de ces nouveaux arrivants recensés en 1996 étaient des demandeurs d'asile dont le statut avait été régularisé avant le recensement[11]. Ces personnes ont vécu un processus d'établissement particulièrement difficile durant leurs premières années, en raison de leur statut précaire (McAll, 1996), et même une fois leur statut régularisé, tant qu'elles n'ont pas détenu la résidence permanente (Renaud et Gingras, 1998).

Cependant, on peut remarquer une hausse de l'activité, à travers les cohortes plus anciennes, de telle sorte que les taux d'activité se rapprochent de ceux de la population totale et peuvent même les dépasser, à âge égal. Cela est le cas des taux d'activité des femmes immigrées arrivées avant 1976, quel que soit leur âge. Dans les cohortes subséquentes, on observe aussi des taux d'activité supérieurs chez les femmes immigrées âgées de moins de 25 ans (cohorte 1976-1980) et chez celles âgées de 45-64 ans (cohortes 1976-1980 et 1981-1985). Chez les hommes immigrés, les taux d'activité des 30 ans et plus dépassent ceux de leurs référents masculins dans les cohortes arrivées avant 1976; cette situation se vérifie aussi chez les moins de 25 ans de la cohorte 1976-1980 ainsi que chez les 45-64 ans (cohortes 1976-1980, 1981-1985 et 1986-1990 (tableau 25.2). Un attachement plus fort au marché du travail parmi la population immigrée âgée s'observe tant chez les femmes que chez les hommes. Notons que chez les personnes âgées de 65 ans et plus, on est en présence de taux d'activité relativement restreints en raison de l'âge. Quant aux taux de chômage des immigrants, s'ils demeurent nettement plus élevés que ceux de la population totale, à scolarité égale,

10. L'analyse de la situation en emploi des personnes immigrées, selon le secteur d'activité et la période d'immigration, montre en effet que leur concentration relative dans les industries manufacturières est plus prononcée chez les nouveaux arrivants et qu'elle tend à s'atténuer avec le temps (MRCI, 1997). Les données d'ÉNI font aussi état de cette baisse au fil du temps (Renaud et autres, 2001).
11. Ces cas de régularisation représentaient 30 % des admissions annuelles au Québec en 1991 et 1992 à la suite de la mise en place de programmes de régularisation.

Tableau 25.2
Indices relatifs des taux d'activité de la population totale et de la population immigrée (période d'immigration) âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec,1996

Sexe et groupe d'âge	Population immigrée						Population totale
	Avant 1976[1]	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1996	Total	
Femmes							
Moins de 25 ans	105[1]	123	79	69	68	81	100
25-29 ans	102	98	85	77	74	83	100
30-34 ans	103	93	82	82	73	83	100
35-44 ans	100	95	90	84	77	90	100
45-64 ans	104	115	106	97	81	102	100
65 ans et plus	157	110	80	117	173	147	100
Hommes							
Moins de 25 ans	94[1]	113	83	74	72	83	100
25-29 ans	99	98	93	97	88	93	100
30-34 ans	101	98	98	96	88	94	100
35-44 ans	100	100	98	95	88	96	100
45-64 ans	104	111	107	101	88	104	100
65 ans et plus	139	135	89	113	102	134	100
Total							
Moins de 25 ans	99[1]	117	81	72	70	82	100
25-29 ans	101	97	89	87	81	88	100
30-34 ans	102	96	90	91	81	90	100
35-44 ans	100	97	94	91	84	93	100
45-64 ans	105	114	107	100	85	104	100
65 ans et plus	161	116	80	113	123	143	100

1. Pour les cohortes d'avant 1976, les taux d'activité des moins de 25 ans correspondent à l'activité des 20-24 ans et l'indice relatif se rapporte aux taux d'activité des 20-24 ans dans la population totale.

Source : Statistique Canada, Recensement 1996.

Compilation : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

ils ont tendance à diminuer avec l'ancienneté de la cohorte, tant chez les hommes que chez les femmes (tableau 25.3).

Les données sur les revenus d'emploi montrent aussi que la population immigrée ayant travaillé toute l'année 1995 à temps plein connaît au recensement de 1996 un revenu d'emploi moyen inférieur à celui de la population totale (un indice relatif de 97 par rapport à l'indice 100 représentant le revenu moyen de la population totale dans la même situation en 1995). Les cohortes arrivées avant 1976 présentent, pour leur part, un revenu supérieur (indice relatif de 112). Celles qui sont arrivées entre 1991 et 1996 ont gagné, quant à elles, un revenu d'emploi moyen nettement inférieur (indice relatif de 66). Le profil est le même quelle que soit la scolarité : ainsi, pour les personnes immigrées ayant un grade universitaire, le

Tableau 25.3
Indices relatifs des taux de chômage de la population totale et de la population immigrée (période d'immigration), âgées de 15 ans et plus, selon la scolarité et le sexe, Québec, 1996

Sexe et scolarité	Population immigrée						Population totale
	Avant 1976	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1996	Total	
Femmes							
N'ayant pas dépassé le secondaire	90	147	162	196	224	146	100
École de métiers	104	202	197	158	272	166	100
Études collégiales	108	169	216	242	293	184	100
Études universitaires	88	153	188	219	325	176	100
Total	99	146	175	203	254	158	100
Hommes							
N'ayant pas dépassé le secondaire	78	106	142	152	187	120	100
École de métiers	84	78	135	141	169	108	100
Études collégiales	94	139	144	184	220	141	100
Études universitaires	84	142	164	225	326	173	100
Total	78	110	134	163	211	126	100
Total							
N'ayant pas dépassé le secondaire	83	123	150	169	202	131	100
École de métiers	90	128	160	147	207	128	100
Études collégiales	99	153	176	208	252	159	100
Études universitaires	85	146	174	223	326	175	100
Total	86	125	151	179	229	139	100

Source : Statistique Canada, Recensement 1996.

Compilation : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

revenu d'emploi moyen est de 98, sur la base 100 établie pour la population totale présentant ce niveau de scolarité. Il est de 113 pour les cohortes d'avant 1976 et de 63 pour celles de 1991-1996.

Les tendances sont similaires chez les hommes et chez les femmes, mais les revenus d'emploi moyens féminins sont inférieurs à ceux masculins. Chez les femmes immigrées ayant travaillé toute l'année 1995 à temps plein, le revenu d'emploi moyen représente 94 % de celui de l'ensemble des Québécoises. Pour les cohortes d'avant 1976, l'indice est de 108 et pour celles arrivées entre 1991 et 1996, il est de 65.

La situation observée en 1996 correspondant à une période particulièrement difficile sur le marché de l'emploi, d'aucuns s'interrogent sur son caractère structurel et permanent. L'enquête ÉNI, qui a réalisé un quatrième suivi des immigrants arrivés en 1989 et dont la période d'établissement a coïncidé avec la récession économique et la lente reprise de l'emploi au Québec, apporte à cet égard une réponse partielle par l'étude du processus d'intégration en emploi des immigrants.

- La stabilité d'emploi s'observe surtout à partir de la troisième année. En outre, d'une entrevue à l'autre, une proportion plus importante des répondants disent que leur travail exige des qualifications supérieures : 22 % après un an de séjour et 41 % après dix ans. Il faut dire que les nouveaux arrivants investissent beaucoup d'efforts dans la formation au cours des premières années d'établissement (linguistique et professionnelle). Après dix ans, 70 % des répondants ont suivi des activités de formation.

- Le statut socio-économique moyen des emplois détenus augmente effectivement au cours des dix ans d'observation pour l'ensemble des immigrants, quelle que soit leur catégorie. Les différences sont faibles entre les hommes et les femmes, à l'avantage des hommes. Les répondants admis sous la catégorie « indépendant », les gens plus âgés et les plus scolarisés détiennent tout au long de la période des emplois à statut économique plus élevé. Par ailleurs, on observe que si les réfugiés avaient des emplois à statut plus faible pendant les trois premières années, par rapport à ceux détenus par les immigrants de la catégorie de la famille, cela n'est plus le cas dans les années suivantes.

Ces constats sont parlants. Nous savons qu'au départ, tous les immigrants ne présentent pas les mêmes avantages et cela se reflète sur la position avantageuse de certains qui sera maintenue tout au long de la période. Ils appuient par ailleurs l'hypothèse de la capacité personnelle d'adaptation permettant aux travailleurs immigrés de voir leur situation relative s'améliorer dans le temps, même si les handicaps pouvaient être importants au point de départ.

En outre, l'analyse des revenus moyens des immigrants des cohortes 1980-1984 au cours de leurs cinq premières années de résidence, à partir de l'exploitation des données de la BDIM, laisse supposer, pour sa part, un certain rattrapage des revenus des immigrants en regard des revenus de l'ensemble des contribuables québécois, la croissance des premiers étant plus rapide que celle des seconds (Pinsonneault et Carpentier, 1997).

La création d'entreprise ou d'un emploi autonome peut constituer une stratégie pour avoir un emploi, pour rentabiliser son expertise et viser une mobilité économique ascendante. Une étude réalisée en 1990 auprès d'un échantillon de personnes immigrées ayant créé leur propre emploi ou une première entreprise à Montréal situe à plus du tiers les créations d'emplois ou d'entreprises visant la récupération d'une perte de statut occupationnel causée par un désavantage lié à l'immigration (Helly et Ledoyen, 1994). Les données du recensement de 1996 font état d'une proportion relativement plus élevée de travailleurs autonomes parmi les travailleurs immigrés : 16 % contre 11 %. Cela se vérifie tant chez les hommes que chez les femmes. Même chez les cohortes les plus récentes, la proportion est aussi élevée que parmi l'ensemble des travailleurs, et elle a tendance à augmenter avec la durée de résidence.

L'enquête ÉNI a aussi relevé l'importance accrue du travail autonome au fil du temps bien que la grande majorité des emplois détenus par les immigrants soient des emplois salariés. Dans la phase d'établissement, les répondants admis sous la catégorie des « indépendants » étaient relativement plus nombreux à travailler à leur compte que ceux admis sous les catégories « famille » et « réfugié », mais après dix ans de séjour, « le travail autonome » est le fait d'environ 20 % des répondants peu importe leur catégorie d'admission (Renaud et autres, 2001, p. 67). On les trouve davantage parmi les personnes âgées de 41 ans et plus à l'arrivée (29 % sont à leur compte après dix ans comparativement à 19 % parmi celles arrivées entre 18 et 25 ans et à 14 % parmi celles arrivées entre 26 et 40 ans). La croissance est en outre plus rapide et plus soutenue chez les répondants de niveau universitaire.

La discrimination directe et indirecte en emploi

On ne peut faire abstraction d'obstacles à l'emploi pour certains groupes, qui se traduiraient par des chances inégales de réussite. Les résultats d'analyses de contrôle à partir des données du recensement de 1991 sur la situation particulière des membres des minorités visibles face à l'emploi (accès à l'emploi, type d'emploi occupé et revenu d'emploi) permettent de supposer l'existence de différents mécanismes discriminatoires à l'œuvre. Ces personnes ne bénéficient pas des mêmes chances d'être en emploi et n'ont pas non plus les mêmes probabilités d'occuper des emplois aussi avantageux que les autres travailleurs immigrés, à capital humain égal (Carpentier, 1997).

En outre, les revenus d'emploi estimés à partir de régressions linéaires tenant compte du secteur d'activité et du niveau de qualification des postes occupés, en plus de l'âge, de la scolarité, de la période d'immigration, de la connaissance du français et de l'anglais, démontrent un déficit chez les hommes et les femmes des minorités visibles par rapport à l'ensemble de la population, le déficit étant plus prononcé chez les hommes (12 %) que chez les femmes (8 %). Des facteurs qualitatifs, qui ne sont pas pris en compte par les modèles, peuvent influer sur le résidu non expliqué. Parmi ces facteurs, mentionnons les obstacles liés à la reconnaissance des acquis obtenus à l'étranger (formation et expérience professionnelle), la méconnaissance des langues (différents niveaux des compétences linguistiques), l'importance des réseaux dans le processus d'insertion des travailleurs sur le marché de l'emploi.

Des barrières à l'emploi pourraient être vécues de façon particulière par certains groupes spécifiques dès leur arrivée. Une analyse des données de l'enquête ÉNI permet de soulever cette hypothèse. On a pu vérifier en effet que le revenu et le statut socio-économique associés à l'emploi occupé six mois après l'arrivée sont en partie déterminés par l'origine nationale et que l'incidence de cette dernière ne disparaît pas lorsqu'on introduit les variables contrôles (Renaud, Piché, Gingras, 1995). L'interprétation appelle toutefois à la prudence. Le résidu de variation non

expliqué peut être un signe de possible discrimination mais, comme il a déjà été souligné, d'autres variables non retenues par le modèle peuvent aussi intervenir.

Les jeunes des minorités visibles

Les données du recensement de 1996 montrent que les jeunes immigrés appartenant aux minorités visibles vivent des difficultés sérieuses d'insertion en emploi. Leur profil de scolarité est bipolaire; en effet, ils sont surreprésentés parmi les jeunes de 15-29 ans n'ayant pas dépassé le secondaire qui ne sont pas aux études (51 % contre 46 % pour l'ensemble) et parmi ceux ayant une formation universitaire (24 % contre 17 %). Lorsque l'on examine leur situation sur le marché du travail, à scolarité égale, ils affichent des taux d'activité nettement plus faibles que ceux de l'ensemble des jeunes Québécois de 15-29 ans et des jeunes immigrés (figure 25.2). Cette activité plus faible se combine à un chômage plus élevé, encore ici quelle que soit la scolarité (figure 25.3).

À partir de groupes de discussion[12] rejoignant des jeunes de diverses communautés ethnoculturelles et des employeurs de divers horizons, il a été possible de connaître la perception des jeunes et des employeurs quant à la présence de discrimination à l'embauche (L'Indice, 1996; El Yamani, 1997). Tous les jeunes, peu importe leur origine ethnique, se sentent discriminés face à l'emploi à cause de leur âge, particulièrement lors du processus d'embauche. « À partir de l'accueil mitigé qui leur est réservé dans différents milieux d'emploi et d'attitudes de fermeture prévalant dans les bureaux d'embauche de certaines entreprises, les jeunes des minorités racisées développent le sentiment d'être rejetés sur la base de signes distincts de leur origine ethnique respective. » (L'Indice, 1996a, p. 11) « [...] cette discrimination vient de l'entreprise et aucun des entrepreneurs, employeurs, directeurs de service, chefs d'équipe ou gestionnaires responsables d'embauche de l'univers d'enquête ne se prononce contre l'attitude de conformité poussée à l'extrême qui y conduit [...] » (L'Indice, 1996a, p. 9). La course à la performance et la recherche de l'immédiatement « utile » contribuent à l'émergence d'un environnement favorisant l'exclusion de certains, alors même que la recherche identifie dans la problématique de l'accès à l'emploi pour les jeunes travailleurs « l'absence d'aptitude à évaluer les compétences lorsqu'il s'agit de candidatures de jeunes Québécois d'origine ethnique différente de la majorité » (L'Indice, 1996a, p. 14).

Aspects socioculturels

« La société québécoise moderne est une société pluraliste qui est marquée par la polyvalence des rapports sociaux en son sein. L'immigration contribue à cette

12. Douze groupes de jeunes ont été retenus, ce qui a permis d'isoler les composantes de la discrimination due à l'âge, l'immigration, la langue parlée et l'origine ethnique. Quatre groupes d'employeurs ont été rejoints : des employeurs de la majorité démographique, des membres des communautés culturelles, des gestionnaires des secteurs public et parapublic et des gestionnaires de grandes entreprises privées.

Figure 25.2
Comparaison entre les indices des taux d'activité des 15-29 ans non aux études (immigrés, minorités visibles immigrées) et ceux de l'ensemble des 15-29 ans[1], selon la scolarité, Québec, 1996

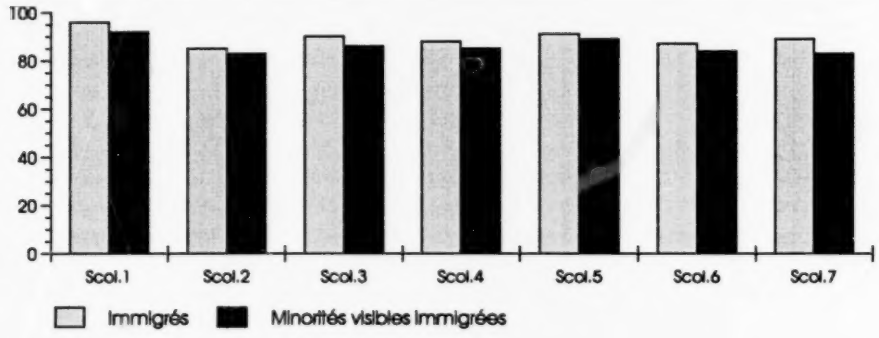

Figure 25.3
Comparaison entre les indices des taux de chômage des 15-29 ans non aux études (immigrés, minorités visibles immigrées) et ceux de l'ensemble des 15-29 ans[2], selon la scolarité, Québec, 1996

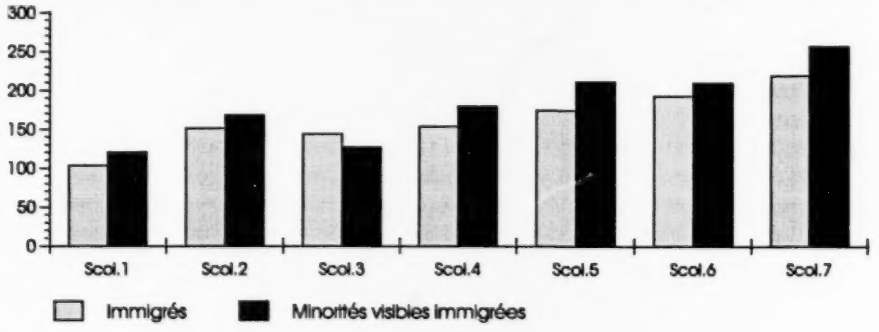

1. Indice 100 = taux d'activité des 15-29 ans dans la population totale.
2. Indice 100 = taux de chômage des 15-29 ans dans la population totale.

Scol. 1 : N'ayant pas de certificat d'études secondaires
Scol. 2 : Ayant un certificat d'études secondaires
Scol. 3 : École de métiers, diplôme ou certificat
Scol. 4 : Autres études non universitaires sans diplôme ou certificat
Scol. 5 : Autres études non universitaires avec diplôme ou certificat
Scol. 6 : Études universitaires sans diplôme ou certificat
Scol. 7 : Études universitaires avec diplôme ou certificat

Source : Statistique Canada, Recensement 1996.

Compilation : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

société plurielle, étant elle-même en continuel changement que ce soit par la diversification de sa composition ou encore par l'effet du temps qui transforme les comportements » (MRCI, 1997, p. 231). En abordant les aspects socioculturels, il est possible de faire état de comportements ainsi que de perceptions et attitudes étayant les pistes de réflexion sur la participation à la vie civique et collective.

L'acquisition de la citoyenneté, la participation civique et la vie communautaire

Les recensements révèlent, d'une part, que le taux d'acquisition de la citoyenneté est élevé tant au Québec que dans le reste du Canada, et d'autre part, que les immigrants s'établissant au Québec acquièrent plus rapidement leur citoyenneté que dans le reste du Canada (MRCI, 1997).

Les données de l'enquête ÉNI font par ailleurs état d'une forte participation des répondants aux élections provinciales de 1994 (77 %) et de 1998 (85 %), à l'élection fédérale de 1997 (84 %) et au référendum de 1995 (87 %). Le niveau de scolarité joue en faveur de la participation civique des immigrants (plus grande participation au processus électoral ainsi qu'à des organismes ou associations). Signalons enfin que la grande majorité des parents (74 %) vont à l'école de leurs enfants pour rencontrer le professeur et près de 10 % sont ou ont été membres d'un comité d'école (Renaud et autres, 2001).

Des études menées au cours de la décennie 90 permettent également d'apporter d'autres constats. Ainsi, l'enquête menée en 1996 auprès d'élèves de la cinquième secondaire dans les écoles de langue française de l'île de Montréal montre la forte adhésion des élèves immigrants ou issus de l'immigration aux valeurs civiques de la société québécoise, l'importance accordée à l'ouverture envers les personnes de toutes origines et à l'égalité de statut entre hommes et femmes, de même que leurs attitudes favorables face à la société pluraliste (Jodoin, McAndrew et Pagé, 1997). L'étude, qui rejoint tant les jeunes d'origine immigrée que les natifs de la majorité francophone, révèle aussi que ces élèves, qui ont vécu la pluriethnicité dans le quotidien, sont d'accord avec l'idée que l'école pluriethnique joue un rôle positif quant à la compréhension et à la bonne entente entre les jeunes.

Ce constat appuie ceux de travaux antérieurs portant sur les interrelations entre jeunes adolescents du secondaire, à partir d'une étude de cas. « C'est l'école qui, par sa haute diversité et les réseaux sociaux étendus qu'elle offre, incarne aux yeux des jeunes, l'espace pluraliste dans ce qu'il a de plus prometteur. Non pas qu'elle soit exempte de tensions. Mais les jeunes réussissent à mettre en place, dans son cadre, un ensemble de principes opérationnels leur permettant de maximiser leurs échanges avec les autres, malgré la distance qui les sépare » (Laperrière et autres, 1994, p. 175). Le cas de figure étudié a permis d'identifier les principes suivants favorisant le rapprochement : la primauté des caractéristiques individuelles sur celles du groupe,

la relativisation des cultures, la reconnaissance de la nécessité des accommodements et de la réciprocité dans l'échange.

Une étude exploratoire portant sur des jeunes d'origine immigrée âgés de 18 à 22 ans a pu aussi mettre en lumière l'influence de la famille sur les choix et les démarches des jeunes au moment où certaines transitions de vie surviennent. Ces choix et ces démarches sont influencés non seulement par la culture mais par d'autres facteurs, dont le niveau de scolarité et le statut socio-économique des parents, ainsi que par des facteurs liés à la migration elle-même. Ces jeunes essaient de concilier les valeurs qu'ils attribuent à leur groupe avec certaines valeurs associées au milieu québécois. « La plupart d'entre eux cherchent une plus grande ouverture au niveau des relations avec leurs parents ainsi que des rapports un peu moins autoritaires. Ils voudraient aussi être plus autonomes et favoriser une plus grande autonomie chez leurs propres enfants. En même temps, ils veulent conserver les valeurs de respect et l'esprit de famille qu'ils valorisent » (Meintel et Le Gall, 1995, p. 113).

Le milieu familial exercerait une influence déterminante sur la participation de jeunes immigrés à des associations. En effet, dans le cadre d'une autre recherche exploratoire, il ressortait que l'absence de participation pouvait être liée à deux facteurs : soit un itinéraire occupationnel insatisfaisant des parents, soit des difficultés financières compromettant les études. Un lien existerait en outre entre la poursuite des études et l'affiliation à des associations. Enfin, l'attitude des jeunes face à la société québécoise influencerait leurs comportements relativement à la vie associative : ainsi, ceux qui perçoivent des obstacles majeurs à leur inclusion à la société québécoise auraient tendance à ne pas prendre part aux structures associatives disponibles autour d'eux ou à participer seulement à celles concernant leur propre communauté ethnique ou pan-ethnique (Helly, 1997).

Une autre étude exploratoire témoigne de l'attachement des immigrants au milieu de vie montréalais en comparaison avec d'autres métropoles nord-américaines. L'égalité de statut accordée aux femmes dans la société québécoise est aussi valorisée en regard de ce qui existe dans les pays d'origine, notamment pour ce qui est de l'accès à l'emploi. Cette perception est partagée autant par les femmes que par les hommes interrogés. Enfin, les participants de l'étude valorisent les chartes québécoise et canadienne qui interdisent la discrimination (Helly et Van Schendel, 1997).

La famille, l'exogamie et la fécondité

Des études sur les familles immigrées recensées au Québec en 1986 (Mongeau, 1990, 1991) et en 1991 (Lamotte et Desrosiers, 1997) ont indiqué que la population immigrée partageait des caractéristiques et des comportements familiaux assez proches de ceux de l'ensemble des familles québécoises. Elle partage notamment la diversité des modèles familiaux qui caractérise les familles québécoises. Les familles immigrées sont toutefois un peu plus traditionnelles par la

prévalence de ménages formés de couples mariés avec enfants. Certains groupes se distinguent par ailleurs par l'importance plus grande de familles monoparentales.

L'exogamie[13] est un phénomène non négligeable dans la population immigrée (Baillargeon et Mercier, 1994) : 27 % des hommes immigrés (24 % à Montréal et 55 % hors Montréal) et 18 % des femmes immigrées (14 % à Montréal et 46 % hors Montréal) recensés au Québec en 1991 se trouvaient dans des unions exogames. À titre de comparaison, mentionnons que ces proportions étaient respectivement de 24 % pour les hommes immigrés et de 20 % pour les femmes immigrées recensés en Ontario. La majorité des hommes et des femmes immigrés dans ces unions mixtes étaient arrivés au Québec avant 1971. La propension à former ce type d'union augmente avec la scolarité, tant chez les hommes que chez les femmes.

La fécondité des femmes immigrées est globalement plus élevée que celle de l'ensemble des Québécoises. C'est en 1981 que l'on a pu observer pour la première fois cette surfécondité des femmes immigrées. Le phénomène était cependant davantage le résultat de la baisse de la fécondité chez les natives que d'un changement de comportement parmi les femmes immigrées (Baillargeon, 1987). En 1991, l'indice de fécondité des femmes immigrées était de 2,1 comparativement à 1,7 pour l'ensemble des femmes recensées, et les taux de fécondité des femmes immigrées étaient plus élevés, quel que soit le groupe d'âge (Lamotte et Desrosiers, 1997).

L'habitat

Les ménages immigrés accordent une importance élevée à la propriété. Au recensement de 1991, 54 % de ces ménages vivant dans la région métropolitaine de Montréal étaient propriétaires de leur logement, par rapport à 48 % pour l'ensemble des ménages montréalais. À caractéristiques égales, notamment à revenu égal, les ménages immigrés sont plus souvent propriétaires. Leur propension à occuper de plus grands logements est également plus élevée. Cela est fonction toutefois du mode d'occupation et du revenu. En devenant propriétaires, surtout au centre de Montréal, ils ont aidé au maintien de l'agglomération comme milieu viable pour les ménages et ont favorisé la diversité sociodémographique du centre-ville (Mongeau, Séguin et Vachon, 1993).

La préférence de la population immigrée à habiter le centre de la région métropolitaine (la ville de Montréal et les proches banlieues) demeure. Il faut également noter la tendance de certaines populations immigrées à se rapprocher de la population francophone, ce qui marque un changement par rapport au comportement des cohortes anciennes plus proches de la communauté anglophone. Mentionnons aussi la tendance des cohortes récentes à s'établir hors des secteurs

13. Les données portent sur l'ensemble des unions entre personnes natives (nées au Canada) et immigrées recensées au Québec.

traditionnels. On est en présence d'agglomérations constituées à partir d'une combinaison de facteurs, comme le pays d'origine, la proximité linguistique et la religion commune. Ces grandes structures de voisinage se déploient dans un vaste espace urbain (Renaud, Carpentier et Lebeau, 1997).

Par ailleurs, une étude réalisée dans des quartiers multiethniques montréalais a montré que la cohabitation interethnique se vit sur le mode de l'urbanité, avec une sociabilité publique animée. Elle est marquée par une grande civilité et une distance respectueuse. On y a observé un côtoiement empreint de réserve propre au modèle urbain. Cela ne témoigne pas d'un manque de sociabilité, mais plutôt d'une civilité naturelle dans des contextes de densité et de fragmentation sociale. Les situations de rapprochement et d'échange interethnique étaient l'exception plutôt que la règle, mais l'apprivoisement des différences est un acquis dans les espaces publics (Germain et autres, 1995).

L'étude a néanmoins relevé des situations problématiques pouvant compromettre la cohabitation tranquille. La pauvreté, l'exclusion et l'isolement linguistique peuvent faire basculer la qualité des rapports interethniques. La possibilité de « participation négative » en réaction à l'exclusion ne doit pas être sous-estimée. Les auteures de l'étude insistent par ailleurs sur l'importance d'un sentiment de sécurité partagé par les résidants du quartier sur la sociabilité publique.

Opinions, perceptions et attitudes de la population québécoise en matière de relations interethniques

L'objectif visé d'une participation de chaque citoyen à la vie collective et au développement du Québec interpelle l'ensemble de la société en tant qu'acteur, partie prenante de l'objectif à atteindre. Qu'en est-il de l'opinion de la population québécoise en matière de relations interculturelles ainsi que de ses perceptions et attitudes dans ce domaine?

Notons tout d'abord que la population québécoise se montre plus tolérante et davantage ouverte à l'immigration que celle du reste du Canada[14]. Le sondage de la firme Ekos réalisé en mai 2000, dans le cadre de *Repenser le rôle du gouvernement*, montre que 70 % des Québécois considèrent que le nombre d'immigrants venant au Canada n'est pas trop élevé, comparativement à 57 % pour le reste des Canadiens (Les associés de recherche Ekos inc., 2000).

La comparaison des résultats des sondages québécois en matière de relations interethniques réalisés en 1992 et en 1996 fait par ailleurs état de tendances favorables, que ce soit en matière de contacts interculturels au sein de la population

14. Ce constat ressort nettement des sondages réalisés par la firme Ekos en 1994, 1997, 1998, 1999 et 2000, dans le cadre de *Repenser le rôle du gouvernement*. On peut aussi faire état d'enquêtes plus anciennes, dont le sondage Focus Canada de Environics Research, en 1989, ainsi que le sondage Angus Reid de 1989 portant sur le multiculturalisme et l'immigration.

ou encore de perceptions quant à l'intégration des immigrants à la société québécoise (Joly et Dorval, 1993; Joly, 1996).

En ce qui concerne les contacts interculturels, ils étaient plus nombreux en 1996 qu'en 1992 et ils avaient pénétré davantage l'environnement personnel et familial des Québécois (de 54 % en 1992 à 64 % en 1996), aussi bien dans la région montréalaise que dans les autres régions du Québec. Or, une analyse a démontré que les contacts dans ces milieux de vie (amis, famille) étaient, en plus de la scolarité, le facteur qui déterminait les attitudes adoptées à l'égard des relations interculturelles en général (El Haïli, 1995).

Questionnées sur l'intégration des immigrants à la société québécoise, les personnes rejointes croyaient de plus en plus à l'effort des immigrants pour y arriver; 61 % étaient d'avis que les immigrants respectent les valeurs du Québec (49 % en 1992). Ils croyaient aussi que les nouveaux immigrants adoptent de plus en plus le français (65 % en 1996 contre 59 % en 1992) et se rapprochent davantage de la société québécoise francophone (61 % en 1996 contre 48 % en 1992). Les répondants se montraient par ailleurs sceptiques quant au respect qu'accordent les immigrants à certaines valeurs fondamentales; ainsi, 40 % seulement d'entre eux étaient d'accord avec l'énoncé selon lequel les immigrants favorisent l'égalité des femmes et des hommes. Ils montraient aussi des inquiétudes quant à l'intégration économique et à la participation.

Au sondage de 1996, les Québécois — particulièrement les jeunes — ont trouvé insuffisante la contribution de la société à l'effort d'accueil et d'intégration. Ils étaient nombreux à penser que la société accepte mal les immigrants et qu'elle fait peu d'efforts pour les aider à s'adapter. Ils étaient encore plus nombreux à croire que les Québécois font de la discrimination raciale. La grande majorité des personnes sondées appuyaient des interventions gouvernementales de sensibilisation visant à favoriser le rapprochement interculturel. Les résultats de ce sondage permettaient de regrouper 63 % de la population québécoise dans un segment caractérisé par des attitudes positives à l'égard de l'immigration et des relations interculturelles.

Par ailleurs, les résultats du sondage SOM – La Presse – Radio-Canada (Leduc, 2001), réalisé en mars 2001, font état d'une plus grande ouverture des Québécois à l'endroit de l'immigration qu'en 1996. En effet, 78 % des répondants de 2001 considèrent qu'il faudrait maintenir (58 %) ou augmenter (19 %) le nombre d'immigrants venant s'établir pour travailler, comparativement à 57 % en 1996. Il s'agit d'une hausse de plus de 20 points de pourcentage qui se répartit également entre ceux voulant le maintien du nombre d'immigrants et ceux qui souhaitent une augmentation. La réponse est semblable quant aux immigrants venant dans un but de réunification familiale : 80 % des personnes sondées ont dit qu'il faudrait en maintenir (57 %) ou en augmenter (23 %) le nombre, comparativement à 67 % en 1996. En ce qui concerne les réfugiés politiques, 40 % des répondants considèrent en 2001 qu'il faudrait maintenir leur nombre, et 14 % l'augmenter.

Ce sondage révèle aussi l'importance des amitiés interethniques chez les Québécois de 18-24 ans : 62 % d'entre eux ont déclaré, au sondage de mars 2001, avoir deux amis et plus d'origines ethniques différentes de la leur. Ce groupe d'âge se distingue particulièrement des autres en étant celui où la proportion des individus ayant cinq amis et plus d'origines ethniques différentes de la leur dépasse les 25 % (27 %). En outre, il constitue le groupe d'âge dans lequel la proportion de personnes n'ayant aucun ami d'origine différente de la leur est le plus faible (28 %).

Conclusion

N'assurant pas, depuis plus de trente ans, le renouvellement de ses générations, la société québécoise est appelée à connaître des mutations profondes, non seulement dans sa structure d'âge, mais aussi dans la composition de sa population. Le Québec verra ainsi la composante ethnoculturelle se modifier de façon continue, soutenue au cours des prochaines décennies.

Dans le cadre de simulations démographiques à l'horizon 2066, il est possible de vérifier qu'une fécondité de 1,65 enfant par femme combinée avec des volumes annuels respectifs de 30 000 ou de 45 000 immigrants (hypothèses maintenues constantes pendant 75 ans) portera la proportion de la population immigrée respectivement à 16 % et à 20 % au terme de la projection. Une fécondité de 1,5 enfant par femme et un volume de 45 000 immigrants situe la proportion à 23 % (Ledent, 1993)[15]. Rappelons qu'au recensement de 1996, la représentation relative de la population immigrée était de 9,4 % pour l'ensemble du Québec.

Il est évident que ces proportions supposent une accentuation marquée dans la modification de la composition ethnoculturelle de la population québécoise. Précisons cependant que les changements se feront de façon graduelle. La vision prospective permet de prendre conscience de l'ampleur du défi à relever dans les prochaines décennies. L'éclairage demeure nécessaire, s'impose même, sur cette problématique qui garde toute son actualité.

Les constats d'études et de recherches considérés dans le présent chapitre en ce qui concerne l'aspect linguistique témoignent de la connaissance du français et de sa pénétration comme langue d'usage public parmi la majorité des Québécois nés à l'étranger ou d'origine immigrée. Les données de l'enquête ÉNI montrent notamment l'effet du marché du travail sur l'incitation à apprendre et à maîtriser le français dans un processus visant à améliorer sa situation en emploi.

15. La faiblesse de la fécondité au Québec fait en sorte que l'hypothèse de 1,5 enfant par femme est celle qui paraît la plus plausible dans le contexte actuel (Thibault,1998) (Blackburn et Thibault, 2000). En ce qui concerne l'immigration internationale, la moyenne annuelle de la période 1991-2000 est de 34 585 admissions. Mentionnons, par ailleurs, les intentions d'accueil du Québec pour 2001-2003 à la hausse, de telle sorte que l'immigration devrait atteindre un volume entre 40 000 et 45 000 personnes en 2003. Cet objectif est toutefois assujetti à deux conditions, soit la hausse de la proportion des immigrants connaissant le français à leur arrivée à 50 % en 2003 et le maintien des exigences en matière de qualification (MRCI, 2000).

Le milieu scolaire montréalais est un lieu où le français domine dans les échanges informels entre élèves, et cela, dans un contexte où le plurilinguisme des jeunes anglophones et allophones est très valorisé. Les enfants immigrés ou d'origine immigrée sont attachés à leur langue maternelle, mais aussi très sensibles au statut national et international des langues (McAndrew et autres, 1999). La reconnaissance de l'importance du français pour travailler et vivre au Québec par les personnes rejointes lors d'enquêtes ou d'entrevues témoigne des acquis réalisés par le français malgré le contexte d'ambiguïté sociolinguistique dans lequel évolue le Québec. Pour leur part, les Québécois sondés en 1996 ont été relativement plus nombreux qu'en 1992 à croire que les nouveaux immigrants adoptent de plus en plus le français et qu'ils se rapprochent davantage de la société québécoise francophone.

Les données du recensement de 2001 permettront d'actualiser le diagnostic sur la connaissance du français par la population immigrée et parmi les populations de langues maternelles autres que française. Les données censitaires permettront en outre d'enrichir la problématique touchant à l'intégration linguistique dans les milieux stratégiques de l'emploi, une question ayant porté sur la langue du travail au dernier recensement.

Les aspects économiques rendent compte à la fois de la possibilité d'une mobilité ascendante et d'inquiétudes à l'endroit de certaines sous-populations qui peuvent présenter des difficultés particulières. Des populations fragilisées sur le plan économique devront continuer à faire l'objet de suivi. Leur situation se redressera-t-elle avec le temps? Leur établissement particulièrement difficile compromettra-t-il leur insertion à plus long terme? Les derniers résultats de l'enquête ÉNI permettent d'appuyer la première hypothèse, même dans les cas où des handicaps importants étaient présents au point de départ. Lorsque les données du recensement de 2001 seront disponibles, il sera possible de mieux apprécier la situation socio-économique des Québécois immigrés ainsi que celle de la deuxième génération, la question sur le lieu de naissance des parents ayant été posée en 2001.

La problématique portant sur la discrimination à l'endroit des minorités visibles et la préoccupation élevée à l'endroit des jeunes de ces minorités prennent un accent particulier dans le contexte de la diversification que connaîtra le Québec au cours des prochaines décennies dans la composition de sa population. Ces préoccupations ne touchent pas seulement le Québec mais sont partagées au niveau international. Dans le cadre des réflexions au sujet des barrières à l'emploi, tant les décideurs que les chercheurs ont insisté sur le nécessaire approfondissement de cette problématique et sur le besoin de recherches multidisciplinaires, de partage des connaissances, d'échange d'expertises (MRCI, 1998b; Dufour, 1999a; Dufour, 1999b).

À partir de constats d'études, il est possible de toucher à des considérations sur la capacité des Québécois venus d'ailleurs de s'adapter à leur nouvel environnement et de vouloir y participer. Les résultats obtenus permettent aussi de vérifier l'attachement qu'ils ont, eux et leurs enfants, pour leur société d'adoption. Cependant, on ne peut ignorer les effets négatifs que peuvent produire des expériences de rejet, d'exclusion.

Tant l'évolution des perceptions et des attitudes de la population en matière d'immigration, d'intégration, de relations et de contacts interculturels que son appui à des mesures de sensibilisation afin de favoriser le rapprochement interculturel sont des indicateurs de l'ouverture des Québécois à la réalité de l'immigration ainsi que de l'importance qu'ils accordent aux relations interculturelles harmonieuses. Les jeunes se font d'ailleurs les plus critiques à l'endroit de la contribution de la société à l'intégration des immigrants, qu'ils jugent insuffisante, alors même qu'ils sont imprégnés de la réalité interculturelle dans leur quotidien, la grande majorité d'entre eux vivant cette réalité sur le plan des amitiés.

Définitions

Les immigrants

Il s'agit des personnes nées à l'étranger ayant obtenu l'autorisation de s'établir de façon permanente au Canada. On distingue, selon le mode de sélection, trois grandes catégories d'immigrants : les immigrants indépendants (travailleurs qualifiés, gens d'affaires et parents aidés, ainsi que personnes à charge qui les accompagnent), la catégorie de la famille (les personnes ayant fait habituellement l'objet d'un engagement de parrainage), les personnes en situation de détresse (réfugiés reconnus au Canada ainsi que réfugiés au sens de la Convention cherchant à se réinstaller et autres personnes en situation de détresse) (MRCI, 1999b).

La population immigrée

Il s'agit des personnes ayant obtenu le droit de résidence permanente au Canada, présentes au Québec, et qui ont été rejointes lors des recensements de la population. Les données censitaires constituent un outil essentiel permettant de connaître les caractéristiques sociodémographiques, sociolinguistiques et socio-économiques de la population immigrée et de faire des comparaisons avec l'ensemble de la population. Le recensement a, parmi ses limites, celle de ne pouvoir faire le lien entre les caractéristiques observées et la catégorie d'immigrants, cette variable ne figurant pas dans le questionnaire.

Les nouveaux arrivants

Cette appellation fait référence aux personnes ayant immigré au cours des cinq dernières années. Dans le présent texte, les nouveaux arrivants sont, au recensement de 1996, les personnes ayant obtenu le droit de résidence permanente entre janvier 1991 et mai 1996. Ils sont regroupés dans la cohorte 1991-1996, l'année 1996 s'arrêtant en mai 1996.

Les minorités visibles

Au recensement de 1996, une question a été posée directement sur le groupe de population auquel appartenait le répondant, en précisant que les renseignements recueillis servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada. Les groupes des minorités visibles identifiés explicitement correspondent aux groupes reconnus pour les fins des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi : chinois, sud-asiatique, noir, arabe/asiatique occidental, philippin, asiatique du Sud-Est, latino-américain, japonais, coréen. Dans les recensements de 1981, 1986 et 1991, les données sur les minorités visibles étaient tirées des réponses à la question sur l'origine ethnique, en combinaison avec d'autres renseignements tels que la langue, le lieu de naissance et la religion (Statistique Canada, 1997).

Les résidents non permanents

Comprennent les personnes qui vivent au Canada et demandent le statut de réfugié et celles qui sont titulaires d'une autorisation d'études, d'emploi ou d'un permis ministériel, ainsi que les personnes à leur charge non nées au Canada.

Les natifs issus de l'immigration

Il peut s'agir de Québécois natifs dont les parents sont nés à l'étranger ou de Québécois natifs membres d'une communauté culturelle identifiée soit selon l'origine ethnique, la langue maternelle ou encore l'appartenance à un groupe des minorités visibles. Ces personnes ont été rejointes lors d'enquêtes ou de groupes de discussion dans le cadre de problématiques spécifiques à étudier. Les recensements permettent de retracer des populations natives appartenant à une communauté culturelle. Ils ne permettent pas généralement d'isoler les natifs dont un ou les deux parents sont nés à l'étranger, soit la deuxième génération. Notons toutefois que la question sur le lieu de naissance des parents, posée au recensement de 1971, a été posée de nouveau au recensement de 2001.

Bibliographie

ANGUS REID ASSOCIATES INC. (1989). *Attitudes et perception d'éléments choisis de la politique relative à l'immigration et aux réfugiés au Canada*, Ottawa, Emploi et Immigration Canada, 72 p.

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC. (1994-2000). *Repenser le rôle du gouvernement*, Ottawa, Ekos.

BAILLARGEON, Mireille (1987). *Quelques données sur la fécondité des femmes du Québec nées à l'étranger*, Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 6 p. (Document de travail).

BAILLARGEON, Mireille et Patricia MERCIER (1994). *Quelques données sur l'exogamie au Québec*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles. Direction des études et de la recherche, 26 p. (Document de travail).

BÉLAND, Paul (1999). *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997. Rapport de recherche*, Québec, Conseil de la langue française, 123 p.

BLACKBURN, Marie-Ève et Normand THIBAULT (2000). « La fécondité des générations : bilan 1980-1999 », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 4, n° 3, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 7-8.

CARPENTIER, Alain (1997). « Les minorités visibles et l'emploi », dans *Situation de l'immigration au Québec : analyses statistiques du recensement de 1991*, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Direction de la planification stratégique, p. 245-266 (Document de travail).

CITIZENSHIP AND IMMIGRATION CANADA (2000). *The Interprovincial migration of Immigrants to Canada*, Ottawa, 44 p. (IMDB Profile Series).

DUFOUR, Alain (1999a). *Aperçu d'interventions gouvernementales visant à contrer les barrières à l'emploi*, 4e Conférence internationale de Métropolis, Washington, DC, 7-11 décembre 1999, Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Direction de la planification stratégique, 10 p.

DUFOUR, Alain (1999b). *Un réseau d'échanges sur les barrières à l'emploi : présentation du projet et rapport sur les diagnostics posés*, 4e Conférence internationale de Métropolis, Washington, DC, 7-11 décembre 1999, Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Direction de la planification stratégique, 11 p.

DUMONT, Johanne et Paula SANTOS (1996). *Contraintes et facteurs favorables à l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail*, Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 50 p. (Études et Recherches; 14).

EL HAÏLI, Aïcha (1995). « L'opinion publique québécoise à l'égard des relations interculturelles », dans *Justice et communautés culturelles*, André Normandeau et Émerson Douyon, Laval, Méridien, p. 59-83 (Repère).

EL YAMANI, Myriame et SABA COMMUNICATIONS (1997). *L'emploi des jeunes : un enjeu de société*, Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration, 43 p.

ENVIRONICS RESEARCH GROUP LIMITED (1989). « Prospectus de 1989 », *Le bulletin Focus Canada*, 1989, 45 p.

GAGNÉ, Madeleine (1989). « L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec. Éléments d'analyse des données de recensement », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 21, n° 61, printemps 1989, p. 153-163.

GAGNÉ, Madeleine et Claire CHAMBERLAND (1999). « L'évolution des politiques d'intégration et d'immigration au Québec », *Les politiques d'immigration et d'intégration au Canada et en France : analyses comparées et perspectives de recherche, Actes du séminaire.* Montréal, 20 au 22 mai 1998, Marie Mc Andrew, André-Clément Découflé et Coryse Ciceri, Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, p. 71-89.

GERMAIN, Annick et autres (1995). *Cohabitation interethnique et vie de quartier*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 1995, 325 p. (Études et recherches; 12).

HELLY, Denise (1997). *Participation sociale des jeunes immigrés,* Montréal, Institut national de la recherche scientifique, Centre Culture et Société, 107 p. (Document de travail).

HELLY, Denise et Alberte LEDOYEN (1994). *Immigrés et création d'entreprises : Montréal, 1990*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 305 p.

HELLY, Denise, Nicolas Van SCHENDEL et INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CENTRE CULTURE ET SOCIÉTÉ (1997). *Sens d'appartenance d'immigrés à la société québécoise, 1995-1996,* Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 145 p. (Document de travail).

L'INDICE (1996a). *Étude sur les producteurs de comportements racistes lors de l'insertion à l'emploi des jeunes travailleurs de 15 à 29 ans. Le cas des jeunes Québécois d'origine haïtienne*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 143 p.

L'INDICE (1996b). *Étude sur les producteurs de comportements racistes lors de l'insertion à l'emploi des jeunes travailleurs de 15 à 29 ans. Volet 2 : six groupes ethniques minoritaires visibles*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 143 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2000). « Les régions métropolitaines » dans *La situation démographique au Québec, bilan 2000,* [En ligne], Québec, p. 21-36 [http://www.stat.gouv.qc.ca/publicat/demograp/pdf/sitdem00-2.pdf] (13 juillet 2001).

JODOIN, Mathieu et autres (1997). *Le vécu scolaire et social des élèves scolarisés dans les écoles secondaires de langue française de l'Île de Montréal : une analyse comparative*, Montréal, Université de Montréal, Centre d'études ethniques, 117 p. (Document de travail).

JOLY, Jacques (1996). *Sondage d'opinion publique québécoise sur l'immigration et les relations interculturelles,* Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 31 p. (Études et recherches; 15).

JOLY, Jacques et Michel DORVAL (1993). *Sondage sur l'opinion publique québécoise à l'égard des relations raciales et interculturelles*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 13 p. (Études et recherches; 6).

LAMOTTE, Aleyda et Denise DESROSIERS (1997). *Parents et conjoints nés d'ici et d'ailleurs : une étude comparée des familles québécoises natives, immigrées et mixtes*, Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 181 p. (Études et recherches; 18).

LAPERRIÈRE, Anne et autres (1994). « L'émergence d'une nouvelle génération cosmopolite? », *Revue internationale d'action communautaire,* 31/71, printemps 1994, p. 171-184.

LAPERRIÈRE, Anne et autres (1991). « De l'indifférence à l'évitement. Les stratégies relationnelles des jeunes adolescents dans un quartier multiethnique de Montréal », dans *Pluriethnicité, éducation et société : construire un espace commun,* Fernand Ouellet et Michel Pagé, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 543-562.

LEDENT, Jacques (1993). *L'impact de l'immigration internationale sur l'évolution démographique du Québec,* Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 84 p. (Études et recherches; 8).

LEDUC, Louise (2001). « La justice a-t-elle une couleur? », *La Presse*, 21 mars 2001, p. A5.

McALL, Christopher (1996). *Les requérants du statut de réfugié au Québec. Un nouvel espace de marginalité?*, Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 142 p. (Études et recherches; 16).

McANDREW, Marie et autres (1999). *Concentration ethnique et usages linguistiques en milieu scolaire,* Montréal, Métropolis, Immigration et Métropoles, 171 p.

McANDREW, Marie et France Gagnon (2000). *Relations ethniques et éducation dans les sociétés divisées (Québec, Irlande du Nord, Catalogne et Belgique)*, Montréal, L'Harmattan (Espaces interculturels), 239 p.

MEINTEL, Deidre et Josiane LE GALL (1995). *Les jeunes d'origine immigrée. Rapports familiaux et les transitions de vie. Le cas des jeunes chiliens, grecs, portugais, salvadoriens et vietnamiens*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (Études et recherches; 10).

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (1993). *Population immigrée recensée au Québec en 1991 : caractéristiques générales. Recensement 1991 : données ethnoculturelles*, Montréal, Gouvernement du Québec, 92 p. (Statistiques et indicateurs; 3).

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES et CENTRE D'ÉTUDES ETHNIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (1994). *Actes du séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants*, Université de Montréal, 28 février au 3 mars 1994, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 353 p.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1990a). *Au Québec pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Montréal, Gouvernement du Québec, 87 p.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1990b). *L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles : document de réflexion et d'orientation*, Annexe à l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Montréal, Gouvernement du Québec, 18 p.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1990c). *Le mouvement d'immigration d'hier à aujourd'hui*, Annexe à l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Montréal, Gouvernement du Québec, 85 p.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1990d). *Profil de la population immigrée recensée au Québec en 1986*, Annexe à l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Montréal, Gouvernement du Québec, 84 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (1997). *Situation de l'immigration au Québec : analyses statistiques du recensement de 1991*, Montréal, Direction de la planification stratégique, Gouvernement du Québec, 276 p. (Document de travail).

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (1998a). *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 1996 : caractéristiques générales. Recensement 1996 : données ethnoculturelles*, Montréal, Gouvernement du Québec, 126 p. (Études, recherches et statistiques; 1).

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (1998b). *Retour sur le Séminaire thématique international de Montréal organisé par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration en collaboration avec le Secrétariat canadien de Métropolis sur les obstacles à l'emploi que rencontrent les immigrants. Propositions quant aux perspectives de collaboration internationale en matière de recherche et d'intervention gouvernementale*, 3e Conférence internationale de Métropolis, Zichron Yaacov, Israël, 30 novembre au 3 décembre 1998, version révisée, Montréal, Gouvernement du Québec, 12 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (1999a). *Les minorités visibles au Québec. Recensement 1996*, Montréal, Gouvernement du Québec, 134 p. (Études, recherches et statistiques; 3).

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (1999b). *Les responsabilités fédérales-provinciales en matière d'immigration et la typologie des personnes se trouvant sur le territoire*, Montréal, Gouvernement du Québec, 15 p.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (2000). *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2001*, [En ligne], Montréal, 8 p. [http://www.immq.gouv.qc.ca/francais/pdf/Plan_immigration_2001_broch.pdf] (13 juillet 2001).

MONGEAU, Jaël (1991). *Les familles immigrées au Québec d'après le recensement de 1986*, 59e Congrès de l'Acfas, Université de Sherbrooke, 21-24 mai 1991, 20 p.

MONGEAU, Jaël (1990). *Portraits des familles immigrées au Québec, 1986*, Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 56 p.

MONGEAU, Jaël, Anne-Marie SÉGUIN et Nathalie VACHON (1993). *Les profils résidentiels des ménages immigrés et non immigrés dans la région montréalaise selon le recensement de 1986*, Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 165 p. (Notes et documents; 3).

PICHÉ, Victor et Liane BÉLANGER (1995). *Une revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 52 p. (Notes et documents; 5).

PINSONNEAULT, Gérard et Alain CARPENTIER (1997). *L'évolution des revenus des immigrants des cohortes 1980-1984 au cours de leurs cinq premières années de résidence au Québec*, Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 68 p. (Notes et documents; 6).

PINSONNEAULT, Gérard et Alain CARPENTIER (1994). *La migration interprovinciale des immigrants des cohortes 1980-1986. Migrations secondaires entre le Québec et le reste du Canada. Analyse des tableaux de la BDIM*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 92 p. (Notes et documents; 4).

RENAUD, Jean (1999). *Barrières et premier établissement en emploi : quelques exemples à partir d'enquêtes,* 4e Conférence internationale de Métropolis, Washington, DC, 7-11 décembre 1999, Montréal, 8 p.

RENAUD, Jean et autres (2001). *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*, Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 197 p. (Études, recherches et statistiques).

RENAUD, Jean et Lucie GINGRAS (1998). *Les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés*, Québec, Les Publications du Québec, 135 p. (Études, recherches et statistiques; 2).

RENAUD, Jean, Victor PICHÉ et Lucie GINGRAS (1995). *Immigration et insertion économique : le rôle de l'origine nationale*, 8e Entretiens du Centre Jacques Cartier, Rhône-Alpes, 5-8 décembre 1995, 14 p.

RENAUD, Jean, Alain CARPENTIER et Ronald LEBEAU (1997). *Les grands voisinages ethniques dans la région de Montréal en 1991 : une nouvelle approche en écologie factorielle*, Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 82 p. (Études et recherches; 17).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE (1995). *Le marché du travail et la problématique du chômage pour la région de Montréal*, Québec, Direction de la planification et de l'intervention sectorielle, 23 p.

STE-MARIE, Gisèle (2000). *Présence au Québec et dans les régions en 2000 de l'immigration récente*, Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 119 p. (Document de travail).

THIBAULT, Normand (1998). « La fécondité en 1997 : la baisse se confirme », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 2, n° 2, Québec, Bureau de la statistique du Québec, p. 1-2.

VELTMAN, Calvin et Sylvie PARÉ (1993). *L'adaptation linguistique des immigrants de la décennie 1980*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 218 p. (Études et recherches; 7).

VELTMAN, Calvin et Sylvie PARÉ (1995). *L'enquête de 1993 sur la pratique linguistique des immigrants*, Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 91 p. (Document de travail).

Synthèse et conclusion

Hervé Gauthier
Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Contexte général et conditions de vie

Deux éléments du contexte général sont pris en compte dans l'analyse du *Portrait social du Québec* : la situation démographique et la situation économique. Leur évolution a son importance dans une étude sur les conditions de vie. Les différentes facettes des conditions de vie sont en effet influencées à un degré ou à un autre par ces deux paramètres de base. La situation domestique et familiale, de son côté, fournit à la fois des éléments du contexte et des conditions de vie.

Avec 32 500 immigrants en 2000, le Québec a un taux d'immigration de 4,4 ‰, ce qui est beaucoup moins que l'Ontario (11,4 ‰). Comme l'émigration atteint 12 300 personnes, l'immigration nette touche environ 20 000 personnes. Au niveau interprovincial, il y a plus de Québécois qui quittent la province qu'il n'y a de personnes d'autres provinces qui viennent s'installer ici, le résultat net étant une perte de 14 000 personnes au cours de cette même année 2000. Tous ces échanges modifient les caractéristiques de la population. En raison de ses sources de plus en plus variées, l'immigration contribue également à diversifier les origines ethniques, culturelles et linguistiques de la population québécoise.

Par ailleurs, les comportements relatifs à la fécondité ont une incidence directe sur la taille de la famille. La faible fécondité actuelle (1,5 enfant par femme) pourrait être à la fois un effet de certaines contraintes économiques et de la transformation des valeurs, tout en étant un facteur de variation du niveau de vie. Elle est aussi un facteur majeur du vieillissement en cours de la population du Québec. Ainsi, en 10 ans, le poids démographique des jeunes de moins de 15 ans a diminué de 2 points de pourcentage, pendant que celui des personnes de 65 ans et plus s'est accru de presque 2 points, en passant de 11 % de la population totale à tout près de 13 %.

Près du tiers des ménages comprennent un couple avec des enfants en 1996 (32 %); il s'agit d'une très forte diminution par rapport à 1981, alors que 43 % des ménages étaient dans cette situation. Les familles monoparentales n'augmentent

que d'un point de pourcentage pendant cette période. En fait, ce sont les ménages d'une seule personne qui ont connu la plus forte croissance : leur part dans l'ensemble des ménages est passée de 20 % à 27 %. La composition des ménages change donc considérablement. Quant aux couples sans enfants, ils voient leur proportion augmenter de 24 % à 26 %. La population vivant en ménage collectif, qui est de 129 000 en 1996, est à peu près la même qu'en 1981.

La taille des familles avec enfants diminue, puisqu'en 1996 on compte 1,8 enfant en moyenne par famille, en comparaison de 2,0 en 1981. Dans plus de 8 familles sur 10, on ne trouve qu'un ou deux enfants de moins de 25 ans, et il n'y a pratiquement plus de familles nombreuses (5 enfants ou plus).

La nuptialité est un autre comportement démographique qui a une incidence sur plusieurs aspects des conditions de vie. Plus de la moitié des couples de moins de 30 ans vivent maintenant en union libre. Plus de la moitié des naissances sont issues de parents non mariés (57 % en 1999). Les couples sont beaucoup moins stables qu'auparavant, ce qui façonne le milieu de vie des enfants. Une proportion appréciable de ces derniers vivent en famille monoparentale ou en famille recomposée. En 1996, on compte 14 % des enfants de 0-5 ans et 22 % de ceux de 15-17 ans vivant dans une famille monoparentale. D'autres jeunes vivent avec un seul parent, mais à l'intérieur d'une famille recomposée. Toutes les conséquences de ces changements sur la qualité de vie des enfants, sur leur réussite scolaire et leur adaptation à la vie adulte ne sont pas nécessairement connues. La majorité des jeunes vivent toujours dans leur famille : 76 % des moins de 12 ans se trouvent dans des familles intactes; chez les adolescents, soit plus précisément chez les élèves du secondaire, la proportion est un peu plus faible (70 %).

En ce qui concerne la situation économique, l'évolution depuis 1981 se caractérise de la façon suivante. Les dépenses de consommation et les investissements des entreprises connaissent une croissance plus rapide que le PIB, contrairement aux dépenses publiques courantes en biens et services. Le commerce extérieur prend de l'ampleur. Les administrations publiques réduisent considérablement leur déficit, qui n'est plus que de 1,9 % du PIB en 1999. La croissance du revenu personnel disponible est ralentie par la forte hausse des impôts directs.

La comparaison des périodes 1981-1990 et 1990-1999 fait ressortir des différences importantes, même si les deux commencent par une récession qui a causé une forte hausse du taux de chômage et une baisse du revenu personnel disponible. La reprise et la croissance sont plus lentes et plus longues dans les années 90, mais les échanges internationaux s'accroissent. La fin de la décennie 90 se démarque de celle de la décennie 80 par des taux d'intérêt et d'inflation stables plutôt qu'en hausse, un taux d'intérêt réel beaucoup plus faible, une croissance économique qui s'accélère, un taux de chômage en baisse et non en hausse et l'assainissement des finances publiques.

Santé

Un des faits marquants du progrès social du XX[e] siècle est sûrement le progrès enregistré dans le combat pour allonger la vie humaine. Les données présentées au chapitre 1 sur l'espérance de vie sont significatives à cet égard. Depuis 1951, les hommes ont gagné 10,9 ans de vie moyenne et les femmes, 12,7 ans. L'autre grand indicateur sociosanitaire, le taux de mortalité infantile, a chuté de son côté de façon importante : de 31 ‰ en 1961 à 5,4 ‰ en 1998. Aujourd'hui, les préoccupations touchent l'inégalité entre hommes et femmes devant la mort (6,1 ans d'écart dans l'espérance de vie en faveur des femmes) ainsi que l'inégalité sociale devant la mort, d'une part, et, d'autre part, l'état de santé aux âges avancés.

On a réussi à diminuer la mortalité attribuable à plusieurs causes. Ainsi, l'amélioration des soins pour les maladies coronariennes et l'hypertension a entraîné la diminution de moitié de la mortalité au cours des deux dernières décennies. Les hommes décèdent cependant toujours plus jeunes que les femmes de cette cause, et des différences importantes existent selon le niveau de revenu. Dans le cas du cancer du poumon, les hommes bénéficient d'une baisse du taux de mortalité pendant que les femmes connaissent une augmentation. En ce qui concerne les traumatismes, on observe une diminution des décès par accident routier, mais une hausse du suicide chez les hommes.

Plusieurs habitudes de vie ou comportements constituent des déterminants importants de l'état de santé, parmi lesquels le tabagisme, la consommation d'alcool ou de drogues, l'exercice physique et l'alimentation. Il existe des différences significatives selon le sexe et l'âge. Si les deux tiers des Québécois ne fument pas, on trouve chez les hommes une proportion assez élevée de gros fumeurs. Les hommes sont aussi proportionnellement plus nombreux à consommer de l'alcool et des drogues. Une plus grande proportion de femmes considèrent leurs habitudes alimentaires excellentes ou très bonnes. Par ailleurs, alors que la proportion de femmes ayant un poids insuffisant est plus élevée, la proportion de celles présentant un excès de poids est plus faible que chez les hommes. Les hommes n'ont pas un soutien social aussi développé que les femmes. Ils sont cependant plus nombreux à pratiquer une activité physique de loisir.

L'étude de l'utilisation des services de santé sert ici à décrire l'état de santé de la population. Ainsi, les hospitalisations les plus fréquentes sont attribuables aux maladies de l'appareil circulatoire, aux complications de la grossesse et de l'accouchement, aux maladies de l'appareil respiratoire et de l'appareil digestif; ensemble, ces problèmes entraînent 46 % des hospitalisations de courte durée. La chirurgie d'un jour est en augmentation entre 1995-1996 et 1998-1999, alors que le nombre d'interventions chirurgicales avec hospitalisation subit une baisse de 20 %. Six Québécois sur sept ont utilisé les services médicaux en 1998-1999; les trois quarts ont consulté un omnipraticien et près de trois sur cinq ont eu recours aux services d'un spécialiste. En 1999, 36 298 personnes de 65 ans et plus étaient

hébergées pour des services de longue durée dans le réseau public, soit 3,9 % des personnes de ce groupe d'âge. En personnes-année, le taux a diminué de 6,0 % à 4,5 % entre 1987 et 1996-1997. Même si les données sur la consommation de médicaments tirées du régime d'assurance médicaments ne peuvent être extrapolées à l'ensemble de la population québécoise, elles méritent notre attention car ce régime concerne trois clientèles comptant au total 3,1 millions de personnes. En 1999, on observe un nombre annuel de 17 ordonnances par personne assurée et de 25 par personne utilisatrice. Dans le cas des services de santé mentale, on note une importante baisse du nombre total de lits de soins psychiatriques, de 6 134 en 1994-1995 à 4 520 en 1998-1999. La schizophrénie et la psychose affective demeurent en tête des diagnostics qui sont le plus fréquemment posés. Parmi les enfants dont les cas ont été soumis à la Direction de la protection de la jeunesse, 20 % avaient déjà fait l'objet d'un signalement retenu dans les douze mois précédents, ce qui souligne le caractère chronique des besoins chez certains enfants.

Au cours de la dernière décennie, des changements de tous ordres ont été introduits dans les services de santé : réorganisation des services hospitaliers, diminution du nombre d'hospitalisations, hausse des chirurgies et soins d'un jour, diminution du nombre de personnes hébergées dans le secteur public des soins de longue durée, mise en place du régime d'assurance médicaments en 1997, réduction de la durée moyenne de séjour hospitalier en santé mentale. Il faudra évaluer de façon attentive dans les prochaines années l'impact de ces changements sur l'état de santé de la population québécoise.

Éducation

Avec l'augmentation de l'espérance de vie, la presque continuelle montée de la scolarisation et de la diplomation est un autre phénomène marquant des dernières décennies. Dans ce mouvement général à la hausse, la performance des filles ressort nettement : elles dépassent maintenant les garçons. Les bons résultats des élèves du Québec à des épreuves internationales démontrent la qualité de l'éducation donnée ici.

Les progrès accomplis sont de deux types : réduction des sortants ou sortantes du système scolaire qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires, hausse de la proportion de ceux et celles ayant un diplôme d'études secondaires ou collégiales ou un grade universitaire. Ainsi, la proportion des jeunes qui quittent le système scolaire sans diplôme de niveau secondaire a fortement chuté, en passant de 43,0 % à 16,5 % de 1975-1976 à 1998-1999. Il s'agit d'un progrès remarquable en un peu plus d'une vingtaine d'années seulement. L'accroissement des diplômés s'est fait aux trois niveaux d'enseignement : parmi les sortants et les sortantes, la proportion de diplômés du secondaire s'accroît de 34,7 % à 44,2 %; celle des diplômés du collégial augmente de 7,4 % à 12,0 %, et celle des détenteurs d'un grade universitaire fait un bond de 14,9 % à 27,3 %.

Ces statistiques peuvent être vues sous un autre angle. En effet, il y a 44,6 % des garçons qui quittent le système scolaire sans être préparés à entrer directement sur le marché du travail, soit qu'ils n'ont aucun diplôme ou qu'ils n'ont qu'un diplôme en formation générale au secondaire ou préuniversitaire au collégial. Chez les filles, la proportion est de 31,0 %. Cela représente toutefois une amélioration considérable par rapport à 1975-1976, les proportions respectives étant alors de 77,9 % et de 76,1 %.

Par ailleurs, la diplomation des filles du Québec se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE au secondaire et au baccalauréat universitaire; c'est le cas aussi des garçons au baccalauréat. On observe au Québec l'un des écarts les plus élevés entre filles et garçons, au secondaire comme au baccalauréat universitaire. Les explications que l'on peut apporter à cet égard dépassent évidemment le cadre de la présente analyse. Toutefois, on peut se demander en quoi des pays comme le Canada, l'Espagne et l'Irlande (et la Norvège en ce qui concerne le baccalauréat), où se trouvent les plus grands écarts entre filles et garçons dans le taux d'obtention de diplômes du secondaire et de l'université, se ressemblent aux points de vue culturel, du statut de la femme, du système d'éducation ou sur d'autres plans.

Participation au marché du travail

Entre les années 1994 et 2000, le taux de chômage a diminué au Québec de quatre points de pourcentage (12,4 % à 8,4 %); la durée moyenne du chômage, au-dessus de 27 semaines entre 1993-1996, a baissé à 21 semaines en 2000. Le nombre de chercheurs d'emploi découragés a aussi fortement diminué entre 1997 et 2000, puisqu'il est passé de 30 800 à 13 200. L'indice de gravité du chômage, élevé chez les jeunes au début des années 80 et chez les 55-64 ans au début des années 90, a diminué dans tous les groupes et est maintenant presque identique dans les grands groupes d'âge. Ces indicateurs témoignent de l'amélioration de la situation du marché du travail au cours des dernières années.

Il reste des ombres au tableau. D'abord, l'écart dans le taux de chômage entre le Québec et l'ensemble du Canada demeure encore élevé (écart de 1,5 point de pourcentage, en baisse cependant). En outre, c'est au Québec que la durée moyenne du chômage est le plus élevée. Cela invite à une certaine réserve dans l'évaluation de la situation du marché du travail au Québec, d'autant plus qu'au moment d'écrire ces lignes, les signes d'une récession prochaine se multiplient.

L'une des transformations du marché du travail dans les deux dernières décennies qui retient l'attention est la montée du travail atypique. On considère ici comme atypique l'emploi à temps partiel, le travail à durée temporaire et l'emploi autonome. En 2000, les emplois atypiques sont le lot de 36,2 % des travailleurs (40,4 % des femmes et 32,7 % des hommes). L'évaluation de ce phénomène oblige à se poser des questions sur les caractéristiques des travailleurs occupant ces

emplois. Le fait qu'en 2000 le travail autonome et le travail à temps partiel aient diminué confirme un certain lien entre conjoncture et travail atypique. Cependant, près du quart des travailleurs à temps partiel occupent ce type d'emploi par simple choix; le travail à temps partiel répond en outre aux attentes de quatre personnes sur dix, car elles exercent d'autres activités en même temps. Quant au travail autonome, d'après une enquête réalisée en 1995, les principaux motifs invoqués pour le justifier sont l'indépendance et les horaires flexibles (50 % des travailleurs). On peut donc penser que ces formes de travail atypique répondent à des besoins, notamment chez les jeunes (58,1 % des emplois occupés par les 15-24 ans sont des emplois atypiques) et les travailleurs de 55-64 ans (44,5 %).

Pour bien apprécier les changements dans la structure professionnelle, il faudrait disposer d'une longue série historique. Or, en raison des changements apportés à la classification type des professions par Statistique Canada en 1991, il n'est possible de comparer que les données de deux recensements. Les différences entre hommes et femmes ressortent nettement. Que ce soit pour les grandes catégories professionnelles ou les professions principales, les différences selon le sexe sont frappantes. Ainsi, il n'y a que quatre professions en commun parmi les 15 principales professions des hommes et des femmes. Chez les plus jeunes (25-29 ans), il n'y a qu'une seule profession principale commune (sur 10), comme d'ailleurs chez les travailleurs âgés, soit celle de vendeur (ou commis-vendeur). Il y a toujours une très forte concentration dans les professions où l'un des deux sexes est prédominant. En effet, 45,3 % des hommes ont des professions dans lesquelles ils forment plus de 80 % de l'effectif, soit des professions que l'on peut qualifier de « masculines ». Pour leur part, 46,9 % des femmes travaillent dans des professions dites « féminines ». Seul un homme et une femme sur dix font partie de professions dites équilibrées, regroupant 40-49 % de femmes et 50-59 % d'hommes, la moyenne générale étant de 44,9 % de femmes et de 55,1 % d'hommes.

Comment expliquer une telle situation après quelques décennies de changements sociaux majeurs (scolarisation des femmes qui dépasse celle des hommes, transformations majeures du rôle des femmes dans la société, lutte à la discrimination, rehaussement du statut de la femme, etc.)? D'une part, il y a l'inertie du phénomène : les caractéristiques professionnelles de la population active prennent des décennies à changer. D'autre part, il y a les habitudes, des goûts, etc., qui ne changent pas rapidement. L'exemple de la structure par âge et sexe des omnipraticiens illustre bien l'importance des changements en cours dans certaines professions, mais en même temps fait prendre conscience de la lenteur de l'évolution des structures : 50 % des omnipraticiens de moins de 40 ans sont des femmes, alors que les femmes ne représentent que 10 % des omnipraticiens de 40 ans et plus. Malgré la percée des femmes dans ce type de profession, de fortes différences de structure professionnelle continuent d'exister.

Finalement, deux interrelations particulières entre la vie au travail et la santé sont abordées. Dans la première étude effectuée, les contraintes de l'environnement psychosocial du travail sont reliées à la santé psychologique. On observe un lien

entre la détresse psychologique et les contraintes du travail, définies comme la combinaison d'une demande psychologique élevée et d'un faible niveau d'autonomie décisionnelle, tant chez les hommes que chez les femmes. Il est étonnant de constater la forte proportion de travailleurs ne bénéficiant que d'un faible niveau d'autonomie décisionnelle (55,5 %). Cette proportion a même augmenté entre les enquêtes sociales et de santé 1992-1993 et 1998 (de 44,1 % à 55,5 %). Les femmes sont exposées en plus grande proportion à une faible autonomie (secteurs et professions dans lesquels elles évoluent, nombre d'années d'ancienneté, formation, choix personnel quant à la carrière?). La nature subjective des questions est évidente, mais celles-ci sont les mêmes dans les deux enquêtes. La réalité a-t-elle changé à ce point ou est-ce la perception qui a changé (ou une combinaison des deux explications)? Cela met en lumière le besoin d'information dans ce domaine : l'individu passe une grande partie de sa vie au travail et on doit chercher à connaître comment il vit son expérience de travail. Par ailleurs, si cette tendance vers moins d'autonomie se confirme, on ne peut que souligner l'opposition entre le système scolaire, où l'apprentissage favoriserait plus d'autonomie, et le monde du travail, qui encouragerait le contraire.

Dans la seconde étude reliant le travail et la santé, c'est le lien entre l'absence au travail (l'incapacité de travail) et la santé mentale qui est mis en évidence. Parmi les personnes incapables de travailler pour des raisons de santé, on note une augmentation très importante du pourcentage de celles qui déclarent un problème de santé mentale à l'origine de leur incapacité entre les années 1987, 1992-1993 et 1998. Pour chacune des trois années d'observation, l'importance relative de l'incapacité de travail pour des problèmes de santé mentale est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Alors qu'autrefois, il y avait plus de travail exigeant sur le plan physique, il y a aujourd'hui plus de travail exigeant sur les plans psychologique et émotif. Les caractéristiques des travailleurs changent (plus de mères au travail, par exemple), de même que les modes d'organisation du travail, et les contraintes liées aux besoins de l'entreprise se modifient aussi.

Niveau de vie

On connaît les nombreux débats sur le meilleur indicateur du niveau de faible revenu. S'il est un domaine où l'on ne peut se contenter d'un seul chiffre, c'est bien celui du revenu. En effet, lorsque l'on compare le revenu des différentes unités familiales au cours de la même année, plusieurs variables sont à prendre en considération : le type de famille, l'âge, le nombre de personnes gagnant un revenu dans la famille. Lorsqu'on analyse le revenu dans le temps, il faut aussi tenir compte de la variation du coût de la vie et de l'impôt.

Alors que le revenu disponible[1] des couples avec enfants est stable de 1977 à 1997, le revenu ajusté selon la taille de la famille révèle plutôt une augmentation

1. Ensemble du revenu après impôt.

de 7 %. La réduction de la taille de la famille permet donc aux couples avec enfants d'améliorer leur niveau de vie. L'amélioration du niveau de vie était-il l'objectif premier pour lequel on a cherché à réduire la fécondité ou voulait-on avant tout moins d'enfants, ce qui a permis une amélioration du niveau de vie? Chez les familles monoparentales, le revenu moyen ajusté diminue entre 1977 et 1997 de 2 % (au lieu de 10 % lorsque non ajusté). De leur côté, les couples sans enfants voient leur revenu disponible ajusté diminuer de 6 %.

Lorsqu'on suit l'évolution du revenu par génération, on comprend la perception généralisée selon laquelle la situation s'est détériorée dans les deux dernières décennies. En effet, les personnes des générations 1952-1957 voient leur revenu moyen progresser avec l'âge, mais à chaque âge leur revenu est inférieur à celui des générations précédentes.

L'analyse du revenu des individus met en évidence le progrès accompli par les femmes. On note une augmentation du revenu d'emploi des femmes depuis 1981, pendant que celui des hommes se retrouve en fin de période au même point qu'au départ. Les femmes ont toujours un revenu inférieur à celui des hommes, quelle que soit la variable considérée, mais leur revenu d'emploi disponible correspond en 1997 à 66 % de celui des hommes, comparativement à 59 % en 1981. Chez les 25-44 ans, l'amélioration est plus forte, le ratio femmes/hommes passant de 60 % à 71 %. Avec la hausse de la scolarité féminine, bien documentée au chapitre 8, la présence de plus en plus soutenue des femmes sur le marché du travail et leur percée dans certaines professions de haut niveau, le ratio du revenu femmes/hommes devrait continuer à s'améliorer.

L'analyse de cinq indicateurs d'inégalité de revenu confirme une amélioration chez les unités familiales de 1977 à 1997. Trois indicateurs caractérisent la répartition du revenu : la distribution des unités familiales selon la taille du revenu, la répartition par quintile de revenu et le coefficient de Gini. Deux autres servent à évaluer la situation de la classe moyenne : la distribution des unités familiales dans un intervalle de part et d'autre du niveau médian des revenus et l'indice de polarisation. Les revenus disponibles ajustés sont mieux répartis à la fin qu'au début de la période : il y a moins d'unités dans les tranches de revenus extrêmes (moins de 10 000 $ et 30 000 $ et plus) et il y en a plus dans les tranches intermédiaires. De plus, les unités familiales qui font partie des 20 % les plus pauvres augmentent leur part du revenu disponible total, tandis que les 20 % les plus riches diminuent la leur.

La mesure du faible revenu[2] donne une bonne idée de l'incidence de ce dernier. Le taux de faible revenu diminue de 1977 à 1997. Le nombre de personnes vivant dans une unité familiale à faible revenu passe en nombre absolu de 844 000 à 745 000. L'incidence du faible revenu chute de 13,9 % à 10,2 % de la population

2. La mesure du faible revenu ou MFR est basée sur la demie du revenu familial médian après impôt, ajusté pour tenir compte de la taille de la famille.

totale. Parmi les personnes vivant dans une famille économique[3], le taux de faible revenu diminue de 11,6 % à 8,5 %. Chez les personnes seules, la baisse est encore plus prononcée, le taux passant de 37,8 % à 20,2 %.

Il s'agit d'une évolution très positive qui peut s'expliquer par diverses raisons, notamment par les mesures de redistribution du revenu par l'entremise des programmes publics et de la taxation, qui contribuent à égaliser les revenus. La redistribution des revenus par les gouvernements se fait aussi par la taxation indirecte et par la prestation des services publics (éducation et santé, notamment). Néanmoins, le revenu personnel est un élément fort important dans l'analyse de l'inégalité. La comparaison avec les autres provinces canadiennes révèle que le Québec affiche un des taux de faible revenu les plus élevés, à la suite de trois des quatre provinces maritimes. Par contre, la distribution des revenus au Québec est l'une des plus égales parmi les provinces.

L'analyse du revenu s'arrête à 1997 en raison de la disponibilité des données au moment des travaux du *Portrait social*. Comme la situation économique s'est grandement améliorée depuis (voir notamment le chapitre 9 sur la population active), on peut supposer que les revenus ont progressé. En outre, les gouvernements ont commencé à diminuer les impôts, ce qui se traduit directement par une hausse du revenu disponible. Si l'on peut croire que l'embellie économique a eu un effet positif sur le revenu, il est beaucoup plus difficile de se prononcer sur l'effet qu'elle aura sur la répartition du revenu, l'inégalité et la pauvreté. Il faudra attendre l'analyse des résultats des prochaines enquêtes.

L'amélioration des conditions économiques a aussi entraîné un changement très concret en ce qui concerne le recours à l'aide sociale. Le taux d'assistance sociale de la population de 0-64 ans a ainsi fortement diminué dans les dernières années, en passant d'un sommet de 12,7 % en 1996 à 9,6 % en 2000. Cependant, même l'amélioration du marché du travail a relativement peu d'influence sur la présence de longue durée à l'aide sociale. Alors que le nombre des prestataires de moins longue durée diminue constamment depuis 1996, celui des bénéficiaires de dix ans et plus à l'aide sociale ne cesse de s'accroître : il est passé de 189 040 à 197 377. La croissance est toutefois attribuable aux prestataires avec contraintes sévères.

Il semble exister une forme de dépendance à l'aide sociale. Ainsi, 40 % des jeunes inscrits à l'aide sociale au moment de la récession de 1980-1982 étaient toujours prestataires dix ans plus tard (leur présence n'a pas été nécessairement continue). Beaucoup de jeunes de moins de 30 ans expérimentent une présence prolongée : en mars 2000, chez les assistés de 29 ans aptes au travail, la moitié de la vie adulte a été passée sous la dépendance de ce programme. L'installation

3. Le concept de famille économique fait référence aux personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption.

dans la dépendance envers l'aide sociale peut se faire d'une génération à l'autre. Ainsi, pour 73,1 % des jeunes de 18-21 ans inscrits à l'aide sociale en 1999, les parents sont ou ont été prestataires de l'aide sociale à un moment ou l'autre au cours des 17 années précédentes. Quelles sont les caractéristiques socio-économiques de ces familles et de leurs milieux? Il serait intéressant de comparer ces jeunes avec ceux qui s'en sortent et dont les parents aussi sont ou ont été prestataires dans le passé.

Quand il est question de niveau de vie, c'est le revenu qui vient à l'idée immédiatement. Pourtant, l'étude de la consommation est un complément essentiel de l'étude du revenu, comme le montrent les tendances des 20 dernières années. Le revenu disponible ajusté selon la taille de la famille ne s'est pas amélioré, mais les changements dans les profils de consommation indiquent une amélioration du niveau de vie des ménages. La part budgétaire consacrée à l'alimentation, élément primordial de la consommation, diminue, alors que le logement accapare une portion de plus en plus grande du budget (du fait de la hausse de la proportion de propriétaires) et que la part consacrée aux loisirs s'accroît. La diminution constante du budget consacré à l'alimentation indique que les conditions de vie des ménages progressent. Ainsi, l'alimentation, qui représentait 23,5 % de la consommation totale en 1978, n'en représente plus que 18,8 % en 1999. Inversement, la part du logement est passée de 19,8 % à 25,2 % et constitue maintenant la principale dépense de consommation des ménages.

Devenir propriétaire est l'une des grandes aspirations des dernières décennies. Cette aspiration se concrétise pour une proportion de plus en plus grande de ménages. Entre 1971 et 1996, la proportion des propriétaires n'a cessé de croître, en passant de 47,4 % à 56,5 %. En Ontario, elle a diminué de 69,5 % à 64,4 %, tout en restant supérieure à celle observée au Québec. Le taux d'effort de 30 % et plus du revenu brut pour se loger, seuil jugé critique lorsque les revenus sont bas, se rencontre chez environ un propriétaire sur six (la proportion a varié de 14 % à 17 %). Chez les locataires, la proportion de ménages ayant à faire face à un tel taux d'effort est en hausse depuis 1981, puisqu'elle est passée de 28,7 % à 42,6 %. Une partie de l'explication tient au succès de l'accession à la propriété : parmi les locataires, ce sont les ménages ayant les revenus suffisants qui deviennent propriétaires.

Sécurité des personnes

La sécurité des personnes peut être analysée à partir de données objectives (quelle est la proportion des personnes ayant été victime d'incident de nature criminelle?) et de données subjectives (dans quelle mesure les gens se sentent-ils en sécurité dans telle ou telle circonstance?). En 1999, parmi les personnes les plus susceptibles d'être

victime d'acte criminel[4], on note les jeunes (la victimisation totale des 15-34 ans atteint 350 pour 1 000, par rapport à la moyenne de 235 pour 1 000 personnes de 15 ans et plus[5]), les célibataires (341 pour 1 000) et les individus vivant en milieu urbain (251 pour 1 000). Le taux des événements de victimisation est légèrement plus faible au Québec (246 pour 1 000) que dans l'ensemble du Canada (266 pour 1 000). Les taux correspondant aux divers indicateurs de victimisation sont tous plus bas ici qu'au Canada en général. Par ailleurs, le sentiment d'insécurité s'avère nettement plus élevé chez les femmes et les personnes plus âgées. Les différences selon le sexe sont considérables. Ainsi, 44 % des femmes de 15 ans et plus (contre 11 % des hommes) éprouvent de l'insécurité si elles ont à marcher seules une fois la nuit tombée dans leur quartier ou leur voisinage. Ce sentiment est aussi nettement plus important chez les femmes (69 %) que chez les hommes (29 %) lors de l'usage des transports en commun une fois la nuit tombée.

Le droit à l'intégrité physique est devenu une préoccupation fondamentale de nos sociétés. Les crimes contre la personne comprennent les homicides, les tentatives de meurtre, les voies de fait — dont les agressions sexuelles —, les autres agressions d'ordre sexuel et les enlèvements d'enfants. Ces offenses menacent l'intégrité physique de la victime, mais minent aussi le sentiment de sécurité des personnes qui l'entourent. En 1999, le taux de criminalité contre la personne atteint 666 pour 100 000 personnes de tout âge au Québec[6], soit beaucoup moins que dans l'ensemble du Canada (995 pour 100 000). Au Québec, comme dans l'ensemble du Canada et des États-Unis, la criminalité a amorcé une tendance à la baisse. Les crimes contre la personne ont suivi cette baisse. Depuis 1992, les infractions les plus violentes, telles que les homicides, les agressions sexuelles les plus sévères et les vols qualifiés, ont vu leur taux demeurer stable ou diminuer fortement.

Pour faire face aux problèmes d'intégrité physique qui touchent les enfants, le Québec s'est doté en 1979 d'une loi qui protège ceux dont le développement pourrait être compromis. À partir des signalements d'enfants vivant des situations problématiques et pour lesquels les mauvais traitements ont été jugés fondés, il est possible de décrire six formes de mauvais traitements. La négligence et l'abandon représentent la forme la plus fréquente, avec un nombre estimé de 9 238 enfants en 1998-1999, soit un taux de 5,6 sur 1 000 chez les moins de 18 ans. Les autres formes de mauvais traitements sont moins souvent mentionnées : l'abus psychologique (2,5 enfants sur 1 000), l'abus physique (1,9 enfant sur 1 000) et l'abus sexuel (0,9 enfant sur 1 000). On constate une certaine forme de répétition

4. Huit types d'incidents sont inclus : les agressions sexuelles, les voies de fait, les vols qualifiés, le vol de biens personnels, les entrées par effraction, le vol de biens du ménage, le vol de véhicules et le vandalisme. La violence conjugale est exclue dans ce calcul du taux, ainsi que les incidents avec violence envers les 65 ans et plus de la part d'un de leurs enfants ou d'un aidant.
5. Il s'agit du taux des personnes ayant subi au moins un événement de victimisation.
6. Le taux de criminalité est obtenu à l'aide des statistiques policières qui sont difficilement comparables aux statistiques de la victimisation qui proviennent d'enquêtes auprès de la population.

d'une génération à l'autre. En effet, une forte proportion d'enfants maltraités vivent avec un parent ayant lui-même vécu de l'abus ou de la négligence dans l'enfance (de 16 % à 33 % selon la forme de mauvais traitements).

L'Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants, réalisée par l'Institut de la statistique du Québec, fournit des données sur les différents modes de résolution de conflit entre parents et enfants. La façon la plus répandue demeure le recours à une discipline non violente. Des formes agressives ou violentes existent aussi. Ainsi, dans 80 % des familles, il est fait état d'agression psychologique au moins une fois dans les 12 mois précédant l'enquête qui a eu lieu en 1999[7] : crier contre l'enfant, hurler, jurer à son endroit, le menacer. Près de la moitié rapportent au moins un épisode de violence physique mineure (48 %) : pincer l'enfant, le taper sur les fesses, le secouer, etc. Quant à la violence physique sévère, elle a été vécue par un enfant sur 15 (7 %) : secouer un enfant de moins de deux ans, taper au visage ou sur la tête, donner des coups de poing et de pied, administrer une raclée, frapper avec un objet. Néanmoins, ce n'est pas le mode éducatif habituel de la majorité des adultes qui rapportent de tels événements, puisque pour la plupart l'événement est survenu une seule fois ou quelques fois seulement dans les 12 mois. Les données révèlent que cette forme plus grave de discipline s'est présentée au moins une fois pour 6,6 % des enfants de 0 à 17 ans, de 3 à 5 fois pour 1,3 % des enfants et 6 fois ou plus pour 0,6 % des enfants. Une proportion minime signifie tout de même un effectif d'environ 10 000 enfants qui ont connu une violence physique sévère de façon répétée. La relation intergénérationnelle est relevée aussi dans cette enquête; ainsi, les enfants vivant des événements à caractère violent ont plus souvent une mère ayant vécu elle-même de la violence physique durant l'enfance. Comment se comparent les parents québécois par rapport à ceux d'autres sociétés? Est-on plus sévère ou moins sévère qu'ailleurs et règle-t-on les conflits parents-enfants de la même façon? Quelles sont les conséquences de divers modes de résolution de conflit sur la vie ultérieure de l'enfant? Voilà autant de questions que suscite l'étude sur la violence familiale dans la vie des enfants.

Emploi du temps

Le partage plus égal des tâches domestiques est l'une des principales revendications des groupes de femmes, notamment depuis que les mères reviennent plus tôt sur le marché du travail après une naissance. Avec l'Enquête sur l'emploi du temps, réalisée par Statistique Canada en 1986, 1992 et 1998, il est possible d'étudier l'évolution de l'emploi du temps sur une période assez longue, au moment même où s'accroissait encore fortement la présence des mères de jeunes enfants sur le marché du travail. Ces enquêtes donnent lieu à de multiples analyses

7. La plupart des répondants à l'enquête étaient les mères des enfants. Le répondant faisait état des conduites exercées par tous les adultes du ménage à l'égard d'un enfant sélectionné aléatoirement s'il y avait plus d'un enfant dans le foyer.

et comparaisons, selon le type d'emploi du temps, la situation familiale, l'état matrimonial, l'âge, le sexe, la scolarité, le statut d'occupation, la présence d'un conjoint, l'emploi du conjoint. Relevons quelques faits seulement concernant les hommes et les femmes vivant avec un conjoint et ayant au moins un enfant de moins de cinq ans.

Les hommes dans cette situation ont réduit leurs activités professionnelles entre 1986 et 1998 de 431 minutes par jour à 356 minutes, tout en haussant leur temps d'activités domestiques de 148 minutes à 232 minutes par jour. Les femmes dans la même situation ont accru de 30 % leurs activités professionnelles (de 141 minutes par jour à 186 minutes) et augmenté légèrement le temps consacré aux activités domestiques (de 382 minutes à 398 minutes). Le temps productif comprend à la fois le temps consacré aux activités domestiques et le temps pour les activités professionnelles. Au total, les hommes avec une conjointe et au moins un enfant de moins de cinq ans n'ont pas tellement changé leur moyenne de temps productif (de 579 minutes par jour à 589). De leur côté, les femmes l'ont accru d'une heure par jour, soit de 523 à 584 minutes, de sorte qu'hommes et femmes ont maintenant à peu près le même temps productif total. Par ailleurs, la composition du temps a changé : les hommes ont augmenté leur part du temps domestique de 28 % à 37 %, et les femmes ont accru leur part d'activités professionnelles de 25 % à 34 %. Cette évolution de l'emploi du temps est tout à fait comparable à celle observée dans l'ensemble du Canada. Les changements se produisent en fait chez les couples à double revenu d'emploi et non pas chez ceux dans lesquels seul l'homme est en emploi. Ici aussi, comme dans le cas des professions et du revenu, l'évolution va dans le sens d'une plus grande égalité entre hommes et femmes, mais de nombreux facteurs entrent en ligne de compte qui ne progressent pas tous en même temps, notamment les changements de valeurs.

Participation sociale

Deux types de relations entre les individus sont considérés sous le thème de la participation sociale. Dans le premier cas, traitant du support et de l'entraide, on se demande qui sont les personnes aidées dans leurs activités quotidiennes lorsque se présente une difficulté temporaire (maladie, grossesse/naissance, etc.) ou une difficulté permanente (problème de santé ou incapacité de longue durée). Les sociétés modernes sont souvent présentées sous le jour de l'anonymat et de l'individualisme. Les données tirées de l'Enquête sur l'entraide et le support social de Statistique Canada révèlent plutôt que les relations d'entraide sont très répandues.

En 1996, 584 000 personnes, soit 9,9 % de la population de 15 ans et plus, ont reçu de l'aide en raison du fait qu'elles vivaient une situation difficile temporaire, une incapacité ou une maladie de longue durée. Par ailleurs, 1 289 700 personnes, soit 21,8 % de la population de 15 ans et plus, ont donné de l'aide.

Beaucoup plus de femmes que d'hommes ont apporté un soutien : 800 800 (26,6 % des femmes de 15 ans et plus), en comparaison de 489 000 hommes (16,9 % des hommes). Mais beaucoup plus de femmes aussi ont reçu de l'aide dans l'une ou l'autre des situations susmentionnées, soit 394 200, ce qui représente 13,1 % des femmes de 15 ans et plus, par rapport à 190 000 hommes (6,6 % des hommes). En fait, les femmes constituent 62,1 % des aidants totaux mais 67,4 % des personnes aidées. Deux autres résultats montrent que les relations informelles, particulièrement celles avec la famille, demeurent importantes. Dans les situations d'incapacité ou de problèmes de santé de longue durée, 80 % de l'aide reçue provient de ressources non officielles (famille, voisins, amis, collègues de travail). Chez 60,4 % des aidants masculins, la personne aidée fait partie de la famille immédiate (père, mère, conjointe, frère ou sœur, fils ou fille), comparativement à 70,4 % chez les aidantes. On sait par ailleurs que les personnes qui ne peuvent avoir de l'aide de leur famille ont davantage recours à l'aide des services gouvernementaux ou des organismes non gouvernementaux. Dans la perspective où les personnes âgées de demain auront eu moins d'enfants et que ceux-ci ne seront pas nécessairement dans le voisinage immédiat, on peut se demander comment s'organisera l'aide à l'intérieur de la famille et si cela n'entraînera pas davantage de pression sur les aidants et sur les services formels.

Le second cas analysé sous le thème de la participation sociale est celui des immigrants. Ce chapitre porte sur des groupes particuliers de la population, mais l'ensemble de la société est concerné aussi. En effet, des relations s'établissent entre les nouveaux arrivants et le reste de la société, à l'école, au travail, dans les services publics. Les enfants nés ici d'immigrants sont également touchés, puisqu'ils conservent souvent certaines caractéristiques culturelles différentes de celles de la majorité. Par ailleurs, à partir du moment où il est question de population immigrée, on catégorise ou on divise, alors même que la société recherche la participation harmonieuse de tous ses citoyens, sans distinction, à la vie sociale, économique et publique.

La composition de la population immigrée est en train de changer. Ainsi, en 1996, sur les 664 500 personnes recensées comme immigrées, 43 % sont originaires d'Europe, alors que dix ans plus tôt cette proportion s'élevait à 57 %. Parmi la population immigrée de la période 1991-1996, seulement 22 % venaient d'Europe. Dans l'ensemble de la population immigrée, les personnes s'identifiant aux groupes que l'on considère comme minorités visibles étaient au nombre de 292 000, soit 44 % des immigrés. L'intégration des personnes immigrées répond à un schéma qui a été observé dans les cas de l'insertion sur le marché du travail, de la profession exercée et du revenu. En effet, les nouvelles cohortes d'immigrants souffrent, dans les premières années de leur arrivée, de conditions nettement plus défavorables que celles de l'ensemble de la population québécoise : taux d'activité plus bas, taux de chômage plus élevé, proportion plus grande

d'emplois de moindre compétence et revenu inférieur à la moyenne. Avec le temps, leur situation s'améliore considérablement et devient parfois meilleure que celle de l'ensemble des Québécois (taux d'activité, profession et revenu).

On observe une amélioration relativement au taux de chômage, mais il demeure plus élevé que la moyenne, sauf chez les plus anciennes cohortes (arrivées avant 1976). En ce qui concerne les minorités visibles, la situation semble particulièrement difficile. Ainsi, les jeunes immigrés appartenant aux minorités visibles âgés de 15-29 ans affichent des taux d'activité nettement plus faibles que ceux de l'ensemble des 15-29 ans, mais aussi que ceux des jeunes immigrés en général. Ces taux d'activité plus bas se combinent à des taux de chômage plus élevés. Leur situation difficile appelle un suivi longitudinal : à long terme, quelle sera l'intégration économique des groupes les plus fragilisés? C'est un défi majeur, dans la mesure où les sources d'immigration alimentent de plus en plus les minorités visibles.

*****

Mesurer les conditions de vie de la population québécoise, telle était la principale tâche en entreprenant cet ouvrage. Même si l'évolution de ces conditions n'a pas été mise en rapport avec des objectifs sociaux que poursuivrait la société, plusieurs des constatations faites tout au long des analyses permettent de porter un jugement sur des valeurs communes. En effet, dans plusieurs domaines, les indicateurs font état de progrès ou de tendances positives, alors que dans d'autres domaines ou sous certains aspects, ils révèlent plutôt des situations difficiles ou carrément défavorables.

Parmi les tendances positives, qui au demeurant ne sont pas toujours des avancées récentes, on note :

- la hausse continuelle de l'espérance de vie;
- la forte baisse de la mortalité due aux maladies cardiaques;
- la réduction de la mortalité par traumatisme;
- la diminution des cas de maladie infectieuse;
- la réduction du décrochage scolaire;
- la hausse de la proportion de sortants et sortantes du système scolaire ayant un diplôme de niveau secondaire, collégial ou universitaire;
- l'augmentation de la proportion des diplômés en formation professionnelle et technique;
- la diminution du taux de chômage, de la durée du chômage et du nombre de chercheurs d'emploi découragés;

- la progression des femmes dans certaines professions de haut niveau (omnipraticien par exemple);
- la hausse du revenu moyen d'emploi des femmes;
- la réduction de l'inégalité du revenu;
- la diminution de l'incidence du faible revenu;
- la baisse du taux d'assistance sociale;
- l'amoindrissement de la part budgétaire consacrée à l'alimentation;
- la hausse de la part consacrée aux loisirs;
- l'augmentation de la proportion de propriétaires;
- la diminution du taux de criminalité depuis 1992;
- la hausse du temps professionnel des femmes et du temps alloué aux activités domestiques des hommes chez les couples ayant au moins un enfant de moins de 5 ans;
- l'amélioration considérable de la situation d'emploi et de revenu des immigrés selon leur temps de présence au Québec.

Parmi les tendances négatives et les situations que l'on peut qualifier de difficiles, on peut citer :

- le fait que plus de gens quittent le Québec pour une autre province que l'inverse;
- la forte hausse du nombre d'interruptions volontaires de grossesse;
- l'augmentation continuelle de la proportion d'enfants vivant en famille monoparentale;
- l'écart élevé entre l'espérance de vie des hommes et celle des femmes (bien qu'il soit en légère baisse);
- la persistance de comportements nuisibles à la santé (fumer, par exemple);
- la hausse du suicide chez les hommes et du cancer du poumon chez les femmes;
- l'augmentation de l'écart entre garçons et filles dans l'obtention d'un diplôme, notamment au collégial et au baccalauréat universitaire;
- l'existence d'un écart élevé (bien qu'en baisse) entre le taux de chômage du Québec et celui de l'ensemble du Canada;

- l'accroissement de la durée de l'absentéisme au travail pour maladie ou incapacité dans la seconde moitié de la décennie et de la proportion de travailleurs qui s'absentent du travail en raison de problèmes de santé mentale entre 1987 et 1998;
- la hausse de la proportion de travailleurs ne bénéficiant que d'un faible niveau d'autonomie décisionnelle;
- la baisse du revenu disponible des hommes;
- le taux de faible revenu élevé par rapport à la moyenne canadienne;
- la réduction du revenu disponible chez certaines nouvelles générations par rapport aux générations précédentes;
- l'augmentation du nombre de prestataires de l'aide sociale ayant plus de 10 ans de présence dans ce programme;
- la dépendance intergénérationnelle de certains groupes à l'aide sociale;
- le fort sentiment d'insécurité des femmes dans certaines circonstances de la vie quotidienne;
- l'existence d'une transmission intergénérationnelle de la violence à l'égard des enfants;
- la grande différence dans la durée du temps accordé aux activités professionnelles par rapport à l'Ontario;
- le fort taux de chômage des jeunes immigrés provenant de minorités visibles.

Le *Portrait social du Québec : données et analyses* ne se veut pas une évaluation des programmes gouvernementaux. En effet, les tendances qui sont observées résultent de l'action de nombreux facteurs, incluant celle des gouvernements. Il peut cependant éclairer l'action gouvernementale par le regard objectif qu'il fournit dans un grand nombre de domaines et par la variété et la qualité des sources utilisées. De plus, l'analyse des diverses facettes des conditions de vie fournit souvent des pistes sur les situations pouvant être améliorées et sur lesquelles les gouvernements peuvent avoir un certain rôle. Le *Portrait social* informe aussi les institutions publiques et non publiques, de même que les citoyens en général, sur les différentes facettes de l'évolution socio-économique. Chacun des membres d'une société voit les transformations sociales sous un angle différent, qui dépend soit des événements qu'il a lui-même vécus, soit de ses sources d'information (journaux, livres, télévision, radio). Le *Portrait social*, tel que présenté ici, offre une vision objective des changements en cours.

« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

Les dernières décennies ont été marquées par des changements sociaux majeurs qu'il importe de bien documenter. L'objectif du *Portrait social du Québec : données et analyses* est de décrire les changements qui se sont produits dans les conditions de vie de la population.

Les 25 chapitres, représentant autant de dimensions des conditions de vie, sont regroupés sous neuf grands thèmes :

- le contexte général;
- les ménages et les familles;
- la santé;
- l'éducation;
- la participation au marché du travail;
- le niveau de vie;
- la sécurité des personnes;
- l'emploi du temps;
- la participation sociale.

Cet ouvrage constitue la mise à jour de l'étude *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*, publiée en 1996. Il contient cependant des analyses plus détaillées et plusieurs dimensions nouvelles.

Portrait social du Québec : données et analyses permet d'avoir une vision objective des changements en cours. Il s'agit d'un outil essentiel pour qui veut prendre la mesure du bien-être des Québécois.

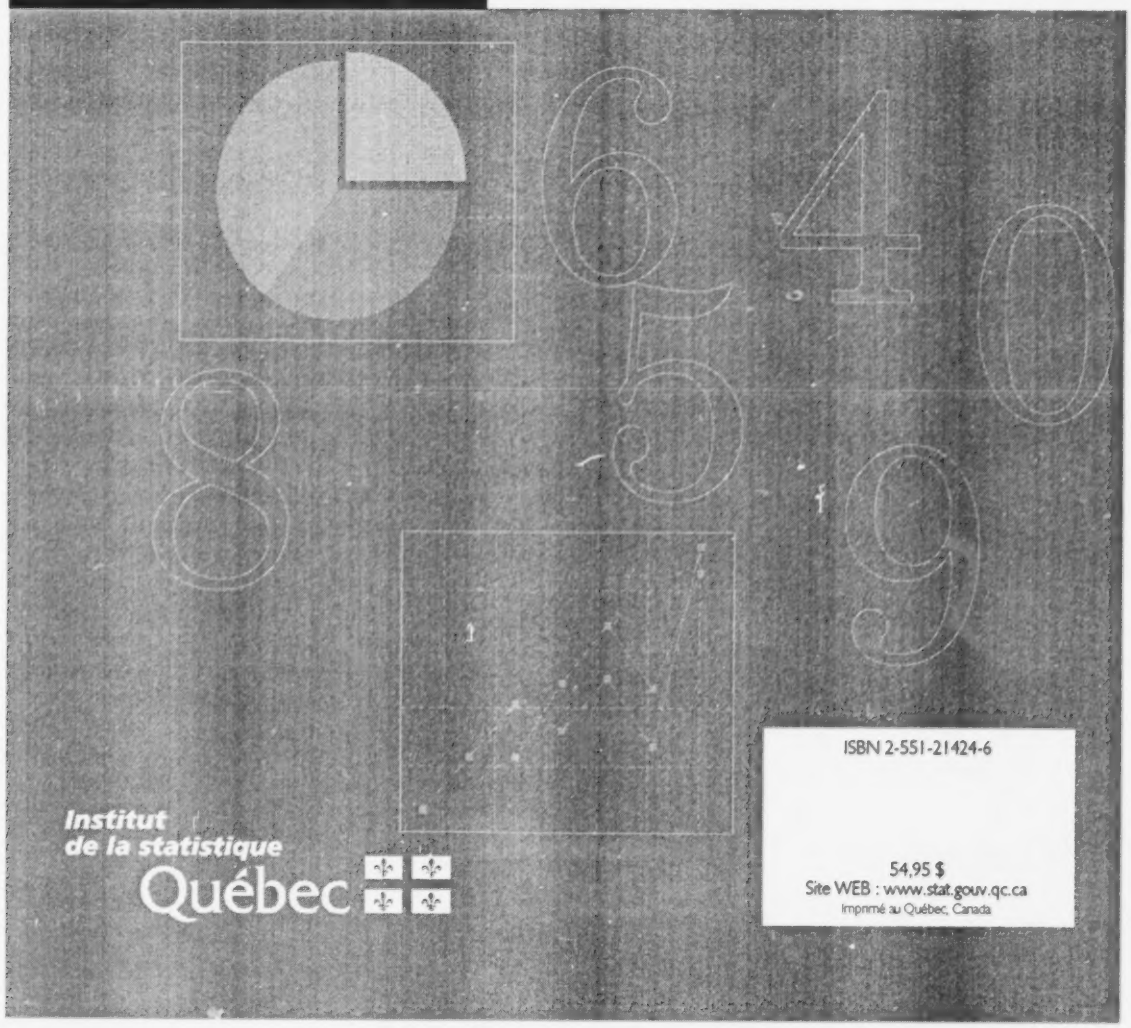

ISBN 2-551-21424-6

54,95 $
Site WEB : www.stat.gouv.qc.ca
Imprimé au Québec, Canada

Institut de la statistique Québec